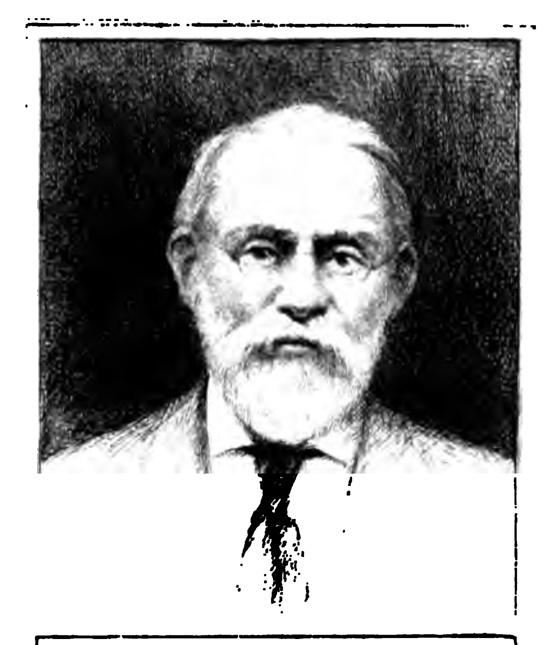




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

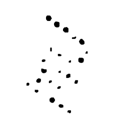
D'AVALLON

11e ANNÉE. — 1869—1870.



AVALLON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉMILE ODOBÉ
— 25, RUE DE LYON, 25 —

1871



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

11me ANNÉE — 1869 — 1870.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1869-70.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Allourry Théodore, propriétaire à Avallon.
Anstrude (le baron d'), maire à Anstrude.
Barbier, capitaine d'infanterie.
Bardin Alfred, professeur au collége.
Baudenet Robert, propriétaire à Avallon.
Baudouin Paul, architecte à Avallon.
Bertier (le comte de) Alphonse, à Sauvigny-le-Bois.
Bidault Adolphe, juge d'instruction à Avallon.
Bonichon, sous-inspecteur des enfants de l'hospice de Melun, à Avallon.
Borda (de) Gustave, au château d'Island.
Charmasse (de) Anatole, à Autun.
Chastellux (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
Compagnot Edmond, à Avallon.
Couard (l'abbé), curé d'Asquins.
Couturat-Royer, banquier à Avallon.
Dégouvenain Louis, archiviste paléographe.
Delétang, Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, à Joux-la-Ville.
Desfourneaux Jules, à Vézelay.
Destutt d'Assay (le comte) Gustave, à Tharoiseau.
Destutt d'Assay Charles, à Tharoiseau.
Destutt d'Assay Henri, à Tharoiseau.
Destutt d'Assay Léonce, à Tharoiseau.
Dodoz Camille, Procureur impérial à Avallon.
Domecy (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.
Domecy (le baron de), au château de Domecy.

DORNAU Frédéric, propriétaire à Maison-Dieu.
DROIT, curé d'Island.
ÉTAULES (D') Jules, commandant du génie en retraite, à Avallon.
FAULQUIER, propriétaire à Avallon.
GADRET Claude, curé, à Cure.
GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine à Avallon.
GAGNIARD Edmi fils, idem.
GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon, président de la Société d'Études.
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts à Avallon.
GARIEL Ernest, propriétaire industriel à Vassy-lès-Avallon.
GARNUCHOT Charles, idem.
GARNUCHOT Ferdinand, idem.
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées à Avallon.
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, à Santigny.
GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire à Vézelay.
HÉLIE Auguste, membre correspondant de la Société académique de Maine-et-Loire, à Avallon.
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
HEYNEMANS, peintre à Avallon.
HOTTOT Albert, propriétaire à Avallon.
JANIN, principal du collége d'Avallon.
JOACHIM, aumônier du collége et de l'hospice, à Avallon.
JORDAN Gabriel, avocat à Avallon.
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).
LAIROT, curé de Joux-la-Ville.
LAPORTE, directeur de l'école communale, à Avallon.

LECOMTE Benjamin, rentier à Avallon.
MINARD Jean, curé de Pontaubert.
MORAND, lieutenant de vaisseau.
MOREAU François, licencié-ès-sciences, professeur de mathématiques au collége d'Avallon.
MOTHERÉ, curé de Vassy-lès-Avallon.
ODOBÉ Émile, imprimeur à Avallon.
PERRIN, juge-suppléant à Reims.
PESLIER Jean, ancien professeur au collége d'Avallon.
PETIT Ernest, propriétaire à Vausse.
POULIN Frédéric, licencié ès-lettres à Avallon.
PRUNEAU, docteur en médecine à l'Isle-sur-le-Serein.
RAUDOT Réglois, ancien représentant, à Orbigny.
RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.
RENAUD fils, vétérinaire à Avallon.
RENOULT, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille* à Avallon.
RICHARD Louis, propriétaire à Avallon.
SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire à Avallon.
SERGENT, curé-doyen à Vézelay.
SEUREAU, docteur en médecine à Vézelay.
SOISSON Jean, licencié en droit à Avallon.
THÉBAULT Jules, avocat à Avallon.
TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire à Avallon.
VAULGRENANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.
VIBIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, à Dijon.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube à Troyes.
BEAU, curé de Mailly-la Ville.
BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
BOROT, juge à Chaumont (Haute-Marne).
BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.
BRENOT, ancien chef d'institution à Dijon.
BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, à Paris.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, à Caen.
COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.
DANSIN, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Caen.
DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société éduenne à Autun.
FLANDIN, conseiller à la cour impériale de Paris.
GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.
GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.
MAGNIEN, ancien principal du collége d'Autun.
MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.
MARTIN, professeur au lycée de Rennes.

MEUNIER Camille, secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe.

PORTE, censeur au lycée de Nantes.

PARROT Armand, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit séminaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.

RADOT Vallery, bibliothécaire du Louvre.

RAGON, ancien inspecteur général de l'Université.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

SMYTTÈRE (de), membre de la Société des Sciences de l'Yonne.

VIBRAYE (le marquis de), à Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

La Société Archéologique, à Sens (Yonne).

La Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers (Nièvre).

La Commission Archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

La Societé des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).
La Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
La Société d'archéologie de Melun (Seine-et-Marne).
L'Académie de Maine-et-Loire.
La Société des sciences de Château-Thierry (Aisne).

MEMBRES

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Élus à la séance de février 1868.

Président.

M. l'abbé Gally, curé de Saint-Martin.

Vice-Président.

M. F. Moreau.

Secrétaires.

MM. Gabriel Jordan.
Edmi Gagniard père.

Trésorier.

M. PESLIER, ancien professeur au collége d'Avallon.

Archiviste.

M. P. BAUDOUIN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, professeur au collége.

Membres de la commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin de la Société d'Études.

MM. Robert BAUDENET.
BIDAULT, juge d'instruction au tribunal d'Avallon.
POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, à Avallon.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE GÉNÉRAL HABERT

PRÉFACE

Le général Habert, à qui cette notice est consacrée, a été porté dans la carrière militaire par les circonstances dans lesquelles il a vécu. Une multitude de jeunes gens de son âge ont dû prendre les armes pour défendre la France attaquée, les uns par enthousiasme pour les principes de la Révolution et par patriotisme, les autres par contrainte; chacun selon son tempérament, et tous par devoir. Chaque génération doit pourvoir aux besoins de son époque, et celles des temps de révolutions et de guerres ont de rudes travaux à accomplir. Heureuses les nations qui, dans ces temps critiques, possèdent des hommes éminents pour les diriger; elles assurent leur indépendance et leur dignité, et laissent à leurs enfants la paix et l'honneur. Mais malheur aux peuples qui, dans de telles circonstances, sont dépourvus d'hommes supérieurs; ils sont vaincus, subjugués, démembrés, selon les intérêts du vainqueur; ils marchent à grands pas à leur décadence et à leur mort comme nations libres et indépendantes. La France a éprouvé ces alternatives de générations fortes et faibles, de grandeur et de décadence. Sous le règne de Louis XIV, la nature, généreuse, a enfanté une foule d'hommes illustres dans tous les genres : guerriers, hommes d'Etat, diplomates, administrateurs, orateurs, poètes, peintres, architectes, etc.

La France était alors la première nation de l'Europe ; elle en était l'honneur et éclairait les autres de l'éclat de sa gloire. Ces grands hommes, nés sous Louis XIII, étaient parvenus à l'âge viril sous son jeune fils, qui sut les employer à propos et mettre chacun à sa place, et procurer à son pays une gloire impérissable. Cette forte génération descendit dans la tombe avant le grand Roi, et ne fut pas remplacée par des hommes de même valeur ; la France perdit alors de son prestige. Le règne suivant fut stérile en hommes supérieurs dans la guerre, la politique et l'administration ; il produisit des philosophes qui, par leurs doctrines, ébranlèrent la vieille société et préparèrent sa ruine, qui fut consommée par la génération suivante.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il naissait, dans les rangs obscurs de la société, des hommes supérieurs qui, s'y étant préparés par l'étude, prirent en main la direction des affaires publiques pendant notre grande Révolution et élevèrent momentanément la France à un degré de grandeur exagérée qu'elle ne pouvait pas conserver.

Ce n'est pas seulement dans la guerre qu'ils s'illustrèrent, mais encore dans les sciences et les arts : les mathématiques, l'astronomie, la chimie, la physique, les sciences naturelles dans toutes leurs branches, la législation, la peinture, etc. Tandis que nos armées domptaient l'Europe, nos savants l'éclairaient. A la tête de ces illustrations brillait, comme un météore lumineux, un homme extraordinaire dont la nature est avare, et dont elle ne fait présent à la terre qu'une fois à peine en huit ou dix siècles, et c'est toujours pour le malheur de la nation qui le produit. Il l'épuise et la fatigue dans l'exécution de ses entreprises gigantesques, et la laisse affaiblie et démoralisée, incapable de se relever de longtemps. On dirait que la nature a besoin de se reposer après le violent effort qu'elle vient de faire. Et si, dans ce temps d'atonie, elle est attaquée par un ennemi en apparence moins puissant qu'elle, elle ne trouve plus d'hommes capables de commander et de

la défendre. Qu'est devenue la Macédoine et même la Grèce après Alexandre ? qu'est devenue la Suède après Gustave-Adolphe et Charles XII ? l'Espagne après Charles-Quint ? et que devient la France après Napoléon ? Ces nations ne se sont jamais relevées et ont marché plus ou moins rapidement à leur décadence.

Pour qu'un peuple se relève après de grands désastres, il faut qu'il ne perde pas courage, qu'il ne s'abandonne pas, qu'il ait confiance dans l'avenir de sa fortune ; il faut qu'il étudie les causes de ses revers pour les faire disparaître, les fautes qu'il a commises pour n'y pas retomber, et encore les causes des succès de ses ennemis pour les conjurer et s'approprier ses moyens d'attaque ; il doit encore se livrer avec ardeur à l'étude de toutes les sciences sérieuses qui fortifient l'esprit et élèvent le cœur, et surtout des sciences militaires, qui font la force des armées et la sécurité de la société ; mais sur toute chose il faut que les citoyens soient unis de cœur, de sentiment et d'esprit dans l'amour de la patrie et dans le désir de son triomphe, et qu'ils sachent attendre avec prudence et patience le moment favorable pour agir et réparer leurs pertes ; avec de telles vertus, un peuple peut essuyer des revers, mais il n'est jamais vaincu.

Le général Habert a fait partie de cette forte génération qui a pris les armes en 1792, et qui ne les a déposées, en 1815, qu'après son épuisement presque total. Il s'est élevé, par son courage et ses talents, à l'un des plus hauts grades de l'armée, et après avoir contribué à la grandeur et à la gloire de son pays, par ses exploits, et lutté jusqu'au dernier moment dans ses revers, il est venu terminer ses jours dans le village de Montréal, peu éloigné de sa ville natale.

Pour raconter la part que le général Habert a prise aux grandes guerres de la première Révolution et du premier Empires, j'ai à ma disposition la notice, malheureusement trop succincte, rédigée par lui-même pour la *Nouvelle Biographie*

des Contemporains, laquelle lui a été demandée par les auteurs de cet ouvrage. Elle est insérée dans le neuvième volume, et comprend toute sa vie publique ; je l'ai conservée intégralement, et j'en ai scrupuleusement respecté le texte. Quant à la vie privée du général, pendant son séjour à Montréal, M. Febvre, son neveu, maire d'Avallon et membre du conseil général de l'Yonne, a eu la complaisance de me donner quelques détails que son extrême jeunesse, à cette époque, ne lui a pas permis de rendre aussi complets et aussi étendus que je l'aurais désiré. Il a copié à Montréal la notice biographique dont on vient de parler, ce qui en garantit l'authenticité. M. F. Garnier, de Marmeaux, m'a fourni de précieux détails sur la vie que le général menait dans la retraite. Quoique jeune alors, M. Garnier était secrétaire de la sous-préfecture d'Avallon, et lié avec M. Richard, avocat, chargé des affaires du général, et avec toute la bonne bourgeoisie de la ville, fidèle aux idées libérales. Il avait l'honneur, m'a-t-il dit, d'être admis chez l'hôtre illustre de Montréal, et de le voir au milieu de sa famille, dont il a connu presque tous les membres. M. Lechère, ancien percepteur à Montréal, dont la propriété touchait à celle du général, et qui, par sa position de voisin et de percepteur, avait des relations assez fréquentes avec lui, m'a donné quelques détails, principalement sur la modicité de sa fortune. Enfin, Mme la baronne Habert, veuve du général, a eu la complaisance de me donner, par écrit et de vive voix, des détails qui ont confirmé ceux que j'avais recueillis et d'autres que j'ignorais [1]. C'est avec ces documents que je vais essayer d'esquisser une biographie succincte du général Habert, surnommé, dans l'armée d'Espagne, *le brave des braves*.

1 Mme la baronne Habert, âgée de 75 ans en 1839, habite Paris pendant l'été, chez sa fille aînée, Mme Herbelin, et Draguignan pendant l'hiver, chez sa fille cadette, Mme Col.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Le général Habert est né à Avallon, département de l'Yonne, le 22 décembre 1773. Son père était libraire dans la Grande Rue, et tenait un fort petit magasin, où il réunissait des livres à l'usage du collége, des livres de dévotion, des fournitures de bureaux et d'autres menus objets se rattachant à son industrie et qu'il pouvait débiter dans une petite ville de province peu adonnée aux sciences et aux lettres. Le jeune Habert fit ses études au collége de sa ville natale et, par son heureux naturel, son application et sa vive intelligence, il les acheva promptement, car à l'âge de seize ans et demi, il les avait terminées avec succès. Les études d'alors consistaient à apprendre le latin, à faire ce qu'on appelait sa réthorique et une classe de philosophie. Le jeune élève avait si bien apprécié ses auteurs classiques qu'il ne s'est jamais séparé d'eux, qu'il les portait avec lui dans ses campagnes, et que leur lecture faisait son délassement pendant les courts instants de repos que lui laissaient les guerres continuelles auxquelles il prit part.

Dix-huit mois après qu'il eut quitté les bancs du col-

lége, la guerre éclata. Une formidable coalition de tous les souverains de l'Europe se forma contre la France, et vint, en 1792, l'assaillir sur toutes ses frontières à la fois. L'esprit public, exalté par les principes de la Révolution et par le danger qui menaçait l'indépendance de la patrie, fit courir aux armes tous les jeunes gens qui avaient un cœur généreux, et les engagea dans une carrière où plusieurs d'entre eux se distinguèrent, et où quelques-uns parvinrent à un haut degré d'illustration. Le jeune Habert n'hésita pas et s'engagea le 1er septembre 1792, dans le 4e bataillon des volontaires de l'Yonne.

Il y fut nommé capitaine le même jour, et, le 3 du même mois, il fut reconnu comme lieutenant-colonel en second du même bataillon. On appelait alors lieutenant-colonel l'officier que l'on a désigné depuis par le nom de chef de bataillon.

Cet avancement rapide et extraordinaire dans les grades militaires peut nous étonner aujourd'hui, mais alors il n'avait rien de surprenant. Les volontaires nommaient eux-mêmes leurs officiers; les hommes du même bataillon se connaissaient presque tous, puisqu'ils sortaient du même arrondissement, et celui d'entre eux qui se faisait remarquer par sa bonne mine, sa résolution, son ardeur patriotique et son instruction inspirait de la confiance à ses camarades et était reconnu comme capitaine de sa compagnie, dès que celle-ci était réunie, et ensuite chef de bataillon, dès que le bataillon était formé. C'est ainsi que le jeune Habert, âgé de dix-huit ans et demi, devint en trois jours, de simple volontaire, commandant du 4e bataillon des volontaires de l'Yonne. Cette marque d'estime et de confiance que lui donnèrent ses camarades fait déjà son éloge, et la suite prouva qu'il avait été bien jugé.

Envoyé à l'armée du Nord, il fit la campagne de 1792, qui ne s'ouvrit qu'à la fin d'octobre. En arrivant, il fut confirmé dans son grade de chef de bataillon. Il continua à servir dans la même armée, et il fit les campagnes de 1793, de l'an II de la République (1794), de l'an III (1795) et de l'an IV (1796), toujours dans le même grade de chef de bataillon, et, lorsqu'à la fin de 1793, l'armée fut réorganisée et formée en demi-brigades, en remplacement des régiments, il commanda un bataillon dans la 107e demi-brigade.

L'article de la *Biographie des Contemporains*, dont on a parlé plus haut, ne donne aucun détail sur la part que le commandant Habert prit à la guerre, pendant ces cinq années, et ne fait pas même mention des combats et des batailles auxquels il assista comme acteur, quelque glorieux et avantageux qu'ils fussent pour la France. On peut expliquer ce silence en pensant que le général, devant résumer dans un court article biographique sa longue carrière militaire, remplie de faits d'une grande importance, a cru devoir passer sous silence les premières années de sa vie, où il n'agissait que comme officier subordonné, sans initiative qui lui fût propre.

Les faits qui se sont passés sur la frontière du Nord pendant ces cinq années, sont très-graves et très-importants, et suffiraient pour illustrer un militaire qui y aurait pris part, quelque fût son grade. On va les rappeler succinctement:

La campagne de 1792 s'ouvre à l'armée du Nord par l'attaque de Lille, que les Autrichiens bombardent pendant cinq jours, du 2 au 6 octobre.

Les secours amenés à la place attaquée par le général

Labourdonnais, venant de Soissons, et par le général Beurnonville, accourant de la Champagne, obligent l'ennemi à renoncer à son entreprise et à se retirer avant d'y être contraint par la force. Le général en chef Dumouriez commença ses opérations le 25 octobre, gagna la bataille de Jemmapes le 5 novembre, et envahit ensuite toute la Belgique, dont il se rendit momentanément maître.

La campagne de 1793 est désastreuse pour la France. La confusion et l'anarchie règnent à l'intérieur; le désordre, l'indiscipline et la désertion désorganisent l'armée, qui manque des choses les plus nécessaires pour vivre, se mouvoir et combattre, faute d'une bonne administration militaire. Ses opérations commencent, dès le mois de février, par les siéges de Maëstricht et de Vinloo. Les troupes, trop disséminées, sont battues à Aix-la-Chapelle et obligées de se retirer sur tous les points. Dumouriez les rassemble et livre la bataille de Nerwinde, le 18 mars, la perd, se retire, et peu de jours après se révolte contre la Convention. Ne pouvant entraîner son armée dans sa rébellion, et menacé d'être arrêté par elle, il cherche un asile chez les Autrichiens, avec lesquels il avait traité. L'armée continue à se retirer dans le plus grand désordre; la désertion y fait des vides immenses, et elle ne s'arrête que sous la protection des places fortes. L'ennemi la suit dans sa fuite et fait le siége de Condé, dont il veut s'emparer avant d'aller plus loin. Dampierre, successeur de Dumouriez, est tué en cherchant à secourir cette place, qui est prise, ainsi que Valenciennes; Dunkerque est assiégé en même temps que le Quesnoy. En août, la République est à deux doigts de sa perte. Houchard est nommé général en chef en remplacement de Dampierre. Il gagne

la bataille de Hondschoote, le 8 septembre, et secourt Dunkerque. Le 11 du même mois, le Quesnoy est pris par l'ennemi, et, le 15, l'armée française est mise en déroute complète à Menin; elle s'enfuit et ne se rallie que sous les canons de Lille. Jourdan succède à Houchard dans le commandement de cette malheureuse armée, et, le 16 octobre, il gagne la bataille de Watignies et force l'ennemi à se désister du siége de Maubeuge.

La cause de tant de désastres tenait à l'indiscipline, à l'inexpérience et à la désorganisation de l'armée et à son manque de confiance dans les officiers qui la commandaient. Les volontaires n'avaient presque aucune instruction militaire, leurs officiers n'en avaient guère plus qu'eux; ils étaient tous rebutés par les fatigues et les privations. Les soldats et les volontaires ne se connaissaient pas; ils n'avaient pas de confiance les uns dans les autres, ni dans leurs officiers, depuis le capitaine jusqu'au général en chef. Ils étaient quelquefois saisis d'une terreur panique qui les faisait fuir devant un danger imaginaire ou peu redoutable, ce qui n'a jamais lieu dans une armée disciplinée, aguerrie, ayant confiance dans ses officiers et ses généraux.

Il est bien à regretter que nous ne sachions rien de ce qu'a fait le jeune Habert dans les positions critiques où son bataillon s'est trouvé dans cette malheureuse campagne. On ne peut pas douter qu'il ne s'y soit fait remarquer par son extrême bravoure et l'énergie de son caractère; car c'est dans ces circonstances que se révèlent les hommes faits pour commander, et qu'ils acquièrent l'ascendant sur leurs camarades et leurs subordonnés. L'éducation militaire de ces valeureux jeunes gens se fit promptement au milieu des revers qu'ils venaient

d'éprouver, et, dès l'année suivante, ils furent d'intrépides soldats.

La campagne de l'an II (1794) fut dirigée par Pichegru, nommé général en chef de l'armée du Nord. Son aile gauche, placée sous les ordres des généraux de division Moreau et Souham, commença son mouvement dans les derniers jours de mars, et, le 28 avril, elle remporte une première victoire à Moucroën, et une seconde victoire, le 10 mai, à Courtray. Le 18, elle livre un violent combat et remporte, à Turcoing, une victoire sur les Anglais, qui sont mis en déroute. Le 13 juin, Macdonald livre un grand combat à Hooglede et reste victorieux; Pichegru prend Ypres le 17 juin. Le 26 du même mois, prise de Charleroi et bataille de Fleurus, gagnée par Jourdan, qui était venu renforcer l'aile droite de l'armée du Nord, amenant avec lui les généraux Kléber et Marceau. La conséquence de cette victoire est la conquête de presque toute la Belgique.

Pendant que l'armée prend un peu de repos, les quatre places fortes occupées par l'ennemi sont reconquises; Landrecies d'abord, puis Valenciennes, qui se rend le 29 août; enfin, Condé et le Quesnoy capitulent quelques jours après. Les grandes opérations reprennent leur cours un moment suspendu, et l'armée achève la conquête de la Belgique; puis elle marche sur le Rhin et remporte une victoire à Alten-Haven. Jourdan atteint la rive gauche du grand fleuve, le 6 octobre, qui est salué par une acclamation générale. Pichegru arrive sur la rive gauche du Wahal, le 10 du même mois. La campagne s'achève par la conquête de la Hollande, qui s'effectue pendant l'hiver et sur la glace.

Ces prodigieux succès sont dûs aux talents des géné-

raux sortis, la plupart, des rangs des volontaires, à l'intelligence des officiers tirés de la même mine ou pris parmi les soldats, au courage de tous, et surtout à l'ardente passion de la liberté et de l'indépendance qui animait l'armée.

La *Biographie des Contemporains* se tait encore sur les faits particuliers qui se rapportent au jeune commandant Habert, pendant cette mémorable campagne; elle néglige de dire quelle part y prit la 107e demi brigade, et même de faire connaître à quelle division elle était attachée. Mais ce que l'on peut affirmer en toute assurance, c'est que le jeune Habert, doué d'un caractère énergique et inflexible, y prit les sentiments qui régnaient dans tous les rangs de l'armée du Nord, ceux de ces illustres chefs, les généraux Jourdan, Moreau [1], Kléber, Marceau, Macdonald, etc., c'est-à-dire l'amour de la patrie et de la liberté, le dévouement aux devoirs militaires, l'humanité dans la guerre, la plus sévère probité et le désintéressement; soldats, officiers, généraux n'ambitionnaient pour récompense de leurs travaux qu'un décret déclarant que l'armée avait bien mérité de la patrie. Ces sentiments étaient si profondément gravés dans les cœurs que, par

1 On place ici Moreau, malgré sa conduite coupable en 1813, parce que, pendant la République, il fut un modèle de dévouement, de désintéressement, d'abnégation et de modestie Sa haine contre la tyrannie de Napoléon l'a égaré, lui a enlevé la rectitude du jugement et l'a rendu criminel Il aurait dû supporter les petits traits d'animadversion de l'empereur, comme il avait supporté les injustices du Directoire. Napoléon avait un sentiment instinctif de malveillance contre Jourdan, Moreau et d'autres, parce qu'ils n'étaient pas ses créatures, qu'ils avaient grandi sans lui, et ne s'étaient pas courbés sous son autorité absolue.

la suite, sous l'Empire, les grades, les décorations, les titres nobiliaires ne les effacèrent pas entièrement chez un grand nombre, et que beaucoup d'officiers et de généraux restèrent républicains jusqu'à leur mort, confondant toujours dans un même sentiment la patrie et la liberté. C'était dans les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle que ces sentiments éclataient le plus vivement [1].

L'an III fut signalé par la paix conclue avec la Prusse, le 5 avril ; la paix avec la Hollande, le 16 mai, et la paix avec l'Espagne, datée du 12 juillet.

La campagne de l'an IV (1796) ne présente rien de remarquable à l'armée du Nord, qui reste en Hollande et en Belgique, sous le commandement en chef du général Beurnonville.

1 Les exemples de cette persistance sont nombreux, même parmi les ducs et les maréchaux sortis de ces armées. J'en rapporterai un pris dans un rang moyen et chez un officier obscur. Après les désastres et les malheurs de la France consommés par la prise de Paris par les armées alliées, en 1814, une convention militaire stipula la rentrée des garnisons occupant les places fortes étrangères. Je revenais en France avec le colonel Baraillon, qui avait servi dans l'armée de Sambre-et-Meuse comme capitaine du génie. Son exaltation patriotique prit un libre cours en traversant l'Allemagne. Il parlait sans cesse du général Jourdan, des exploits de son armée, de ce qu'il y avait fait lui-même, et, s'animant de plus en plus, il battait quelquefois les Allemands qui nous conduisaient et ceux à qui il cherchait querelle. Ce fut bien pis lorsque nous eûmes repassé le Rhin à Mayence. Il chantait la *Marseillaise* et évoquait l'armée de Sambre-et-Meuse, comme s'il avait pu la faire sortir de terre pour se précipiter avec elle sur les alliés. Le gouvernement de la Restauration l'a maintenu en activité de service, mais assurément il ne lui a pas fait changer d'opinion.

Pendant les campagnes de l'an V et de l'an VI (1798 et 1799), le chef de bataillon Habert se trouve transporté sur un autre théâtre de la guerre et sous un nouveau chef. Il ne s'agit plus ici de livrer de grandes batailles et de vaincre les ennemis extérieurs, mais de vaincre et de pacifier la Vendée, tâche qui a été l'écueil de plusieurs généraux et de plusieurs armées de la République. Elle est confiée au jeune général Hoche, qui réunit sous son commandement les trois armées répandues dans les provinces de l'Ouest sous le nom d'armée des Côtes de l'Océan.

La notice biographique ne nous donne aucun détail sur les services que le commandant Habert rendit pendant ces deux campagnes, elle nous apprend seulement qu'il servit successivement comme chef de bataillon dans la 107e demi-brigade, dans le cadre d'une brigade destinée à l'expédition d'Irlande, préparée par le général Hoche, et comme adjoint à la 1re division militaire, dont Rennes était le chef-lieu.

Le jeune général en chef était doué de talents militaires de premier ordre, et de talents politiques et administratifs non moins éminents. Il possédait toutes les vertus du guerrier-citoyen : la dignité dans le commandement, la fermeté, la prudence, la loyauté, l'humanité et le désintéressement. Par ses habiles dispositions militaires et son activité, par ses négociations avec les chefs vendéens, et ses ménagements pour les prêtres, qu'il respectait et auxquels il témoignait une prudente confiance, il parvint à soumettre et à pacifier la Vendée, en même temps qu'il déjouait les tentatives de débarquement essayées par les Anglais et les émigrés. Il obtint la pacification de la Bretagne en employant les mêmes moyens, et mérita l'estime

et la confiance des populations insurgées depuis si longtemps en guerre avec la République. Hoche était l'égal de ces grands hommes de l'antiquité qu'on nous a fait admirer dans les colléges [1].

La Vendée et la Bretagne étant pacifiées, le général Hoche forma le projet d'une descente en Irlande, pays qui ne demandait qu'à se séparer de l'Angleterre; il avait le dessein d'affranchir cette île et d'y fonder une république amie de la France. Ayant fait adopter son projet au Directoire, il s'occupa, de concert avec le ministre de la marine, à en préparer l'exécution; c'est dans ce but qu'il organisa le cadre d'une brigade étrangère, dans lequel entra le commandant Habert. Ce cadre était destiné à incorporer les Irlandais qui se soulèveraient et viendraient joindre l'armée.

Cette circonstance et les fonctions d'adjoint à la 17e di-

1 J'ai connu à Brest un lieutenant-colonel appelé de Monistrol, qui, dans sa jeunesse, a été son aide-de-camp. Il était Vendéen, et toute sa famille était engagée dans le parti royaliste. C'était alors une tactique employée par un grand nombre de familles de ce pays de placer un de leurs membres dans le parti républicain, afin d'être à l'abri des tracasseries de l'autorité locale et de jouir de quelque sécurité en donnant ce gage de leur adhésion au gouvernement, et afin d'avoir un protecteur en cas de malheur. M. de Monistrol parlait volontiers du général Hoche, et toujours avec une profonde vénération. Il vantait sa justice, son humanité, sa loyauté, la sûreté de sa parole donnée à ses ennemis, et sa fidélité à tenir ses engagements envers les chefs vendéens ou bretons, lors même qu'il les soupçonnait de vouloir le tromper. Il disait que, si tous les chefs du gouvernement lui avaient ressemblé, la France aurait été heureuse d'être gouvernée par de tels hommes, et que la République aurait été le meilleur gouvernement. Après la mort de Hoche, il revint parmi les siens et ne reprit du service que sous la restauration des Bourbons.

vision militaire, font penser que le commandant Habert n'était pas attaché à un corps particulier, qu'il avait quitté la 107e demi-brigade, et qu'il faisait partie de l'état-major de la division dont Rennes était le chef-lieu.

Le commandant s'embarque à Brest sur le vaisseau *l'Ecole*, le 25 brumaire an V (20 novembre 1796), et l'escadre, portant 20,000 hommes de débarquement, mit à la voile, du même port, le 26 frimaire suivant (16 décembre). La saison n'était pas favorable pour prendre la mer, à cause des gros temps qui règnent ordinairement à cette époque; la traversée n'étant pas longue, on espérait arriver et éviter la flotte anglaise qui surveillait nos côtes. Mais la fortune, qui semblait s'attacher à traverser les desseins de Hoche, suscita une effroyable tempête qui dispersa l'escadre et emporta au loin la frégate sur laquelle étaient le général et l'amiral. Elle se rallia cependant au bout de quelques jours et parvint dans la baie de Bantry, point désigné pour le débarquement, sauf trois frégates, dont l'une portait les deux chefs de l'expédition. Privée de direction, l'armée ne put débarquer, et la crainte de voir paraître la flotte anglaise, obligea l'escadre à revenir sur les côtes de France, ce qu'elle ne fit pas sans beaucoup de peines. Peu de temps après, la frégate amirale arriva au rendez-vous, et n'y trouvant pas l'escadre, elle fut elle-même obligée de regagner nos côtes au milieu de grands hasards, étant obligée de passer à travers les flottes ennemies.

Malgré l'insuccès de cette expédition, le Directoire ne renonça pas à menacer et à inquiéter l'Angleterre en Irlande. Il expédia, sur une faible escadrille, le général Humbert, qui débarqua heureusement dans ce pays avec

15,000 hommes seulement. Il devait être suivi de 10,000 hommes, qui ne purent partir faute d'argent et de matériel naval, tant le gouvernement était à bout de ressources. Le commandant Habert, qui était attaché à la brigade du général Humbert, s'embarqua une seconde fois pour l'Irlande dans le port de Brest, sur la frégate *la Coquille,* le 27 messidor an VI (18 juin 1798), et parvint sur les côtes de cette île ; mais il fut fait prisonnier sur la frégate, qui tomba entre les mains des Anglais après un rude combat, livré le 21 vendémiaire an VII (13 octobre 1798). Le brave général Humbert, abandonné à lui-même avec une si faible troupe, livra plusieurs combats heureux, et finit par être fait prisonnier avec ce qui lui restait de soldats. Le commandant Habert fut renvoyé en France sur sa parole et fut échangé le 24 floréal an VIII (16 juin 1800).

Devenu libre, il partit aussitôt pour porter des dépêches en Egypte au général en chef de l'armée d'Orient. Il toucha à Alger, où il devait conférer avec le consul de France et lui faire connaître les intentions du gouvernement consulaire relativement aux marchés qu'il devait passer avec des négociants algériens, pour faire arriver des vins en Egypte. Il continue sa navigation en longeant les côtes de Barbarie, et arriva, en quatorze jours de traversée, dans le port d'Alexandrie, après avoir échappé à toutes les croisières anglaises. Ne pouvant pas ou ne devant pas rester en France, il resta en Egypte à la disposition du général en chef, qui était alors le général Menou. Ce dernier, après la mort de Kléber, avait pris le commandement suprême par suite de son rang d'ancienneté parmi les généraux de division, rang qui n'était peut-être pas celui du mérite. Le 1er brumaire an IX (22 oc-

tobre 1800), il attacha le commandant Habert à sa personne et le prit pour un de ses aides-de-camp.

Les Anglais ne voyaient pas sans jalousie et sans inquiétude l'Egypte entre les mains des Français, et résolurent de leur enlever cette conquête. Ils pouvaient se flatter de réussir, parce qu'étant maîtres de la mer, ils empêchaient la France d'envoyer des secours à son armée d'Orient, et que l'autorité française était encore trop récente en Egypte et pas assez solidement établie pour tirer du pays les ressources nécessaires à sa défense contre la puissance formidable de l'Angleterre; d'ailleurs si une première tentative échouait, les Anglais étaient toujours les maîtres de la renouveler. Ils envoyèrent donc une armée en Egypte, qui débarqua dans la rade d'Aboukir, le 8 mars 1801.

Le commandant Habert fit la campagne de l'an IX (1801) en sa qualité d'aide-de-camp du général en chef et reçut le grade de colonel sur le champ de bataille d'Alexandrie, appelée aussi bataille de Canope, livrée le 30 ventôse an IX (8 mars 1801). Cette bataille, perdue par les Français, décida du sort de l'Egypte, qu'ils durent évacuer, en conséquence d'une convention par suite de laquelle ils rentrèrent en France sur les vaisseaux anglais.

A son retour, le colonel Habert, âgé de 27 ans, reçut le commandement du 105[e] régiment de ligne, avec lequel il fit les campagnes de l'an XI et de l'an XII (1803 et 1804), aux camps de Boulogne et de Saintes; celle de l'an XIII (1805), au camp de Brest. Il ne prit aucune part à la guerre qui eut lieu cette année-là en Allemagne, laquelle se termina par la mémorable victoire d'Austerlitz.

Toutes les guerres faites à la France antérieurement à la paix d'Amiens, excepté l'expédition d'Egypte, ont été justes, légitimes et nécessaires, parce qu'une nation a incontestablement le droit de changer ses lois et la forme de son gouvernement comme elle l'entend, et celui de repousser une injuste agression et l'invasion de son territoire ; repousser l'ennemi de chez soi est même le premier devoir d'une nation qui veut rester indépendante. La guerre d'Egypte n'était ni juste ni nécessaire ; eût-elle réussi, elle n'aurait pas forcé les Anglais à faire la paix ; mais, pour réussir, il aurait fallu que la France fût maîtresse de la mer, ce qui n'était pas ; c'était au contraire son ennemi qui avait cet avantage. Elle a échoué et devait échouer. Elle a donné Malte aux Anglais, qui n'ont pas voulu l'abandonner, quoiqu'ils s'y fussent engagés par le traité d'Amiens ; elle a été la cause de la rupture de cette paix générale et la cause de toutes les guerres subséquentes. D'autres causes s'y sont jointes pour engendrer de nouvelles guerres ; ce sont les pertes de territoire infligées aux puissances continentales à la suite de leurs défaites et l'incompatibilité des principes de la Révolution, que la France portait avec elle, avec les principes des vieux gouvernements qui ne pouvaient les souffrir à côté d'eux, et surtout l'orgueil national humilié des quelques peuples vaincus et pressurés.

Le colonel Habert fut bientôt appelé à la grande armée, où il fit, à la tête de son régiment, le 105e de ligne, les campagnes de l'an XIV (1806) et de 1807. Il prit part à toutes les affaires qui eurent lieu dans cette mémorable et glorieuse guerre. Il se signala d'une manière particulière et montra des talents militaires qui se développèrent de plus en plus, à mesure qu'il s'élevait en grade. Dans

la première de ces campagnes, celle de 1806, il fit partie du corps d'armée commandé par le maréchal Augereau, qui, à la bataille d'Iéna, occupait la gauche du champ de bataille. Le régiment du colonel Habert prit six pièces de canon, un drapeau, et rompit les lignes prussiennes qui lui étaient opposées ; cette victoire décisive fut remportée le 14 octobre 1806.

Plus tard, à la sanglante bataille d'Eylau, livrée le 8 février 1807, le maréchal Augereau, grièvement blessé, fut emporté hors du champ de bataille; son corps d'armée fut presque entièrement détruit; tous les généraux furent tués ou blessés, et le colonel Habert prit le commandement de ce qui restait, rallia ses débris, fut démonté deux fois, et continua à les commander jusqu'à l'arrivée du général Compans, envoyé par l'empereur; il resta pendant vingt-quatre heures sur le champ de bataille et conserva le commandement de la 1re division, réduite à 1,500 hommes.

Le 7e corps d'armée, mutilé, fut dissout, et ses restes furent répartis dans les différents corps de la grande armée. Le colonel Habert passa, avec le régiment qu'il commandait, dans le 4e corps, sous les ordres du maréchal Soult.

L'armée, après cette terrible et sanglante victoire, gagnée sur les Russes, revint prendre ses cantonnements d'hiver sur la basse Vistule, où elle se reposa de ses fatigues jusqu'au commencement de juin 1807. La campagne se rouvrit dès les premiers jours de ce mois, et le 10, eut lieu la bataille d'Helsberg, où le colonel Habert eut une nouvelle occasion de montrer son courage et sa fermeté. Son régiment eut à soutenir la charge de la nombreuse et puissante cavalerie russe, qu'il repoussa, s'é-

tant formé en carré sans donner aucun signe d'hésitation. Cette charge fatigua nos lignes d'infanterie et de cavalerie, mais ne put enfoncer le carré du 105e régiment. Dans cette action, le colonel Habert eut un cheval tué sous lui et fut lui-même frappé de deux coups de feu, l'un à la tête, l'autre à l'épaule, et resta, malgré ses blessures, sur le champ de bataille, où il reçut, après le combat, les félicitations des maréchaux et des généraux présents.

Les nombreux services de cet intrépide officier furent récompensés, à diverses époques, comme ils le méritaient. Il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, le 11 décembre 1803, lors de la fondation de cet ordre; officier le 1er juin 1804, à la création de l'Empire. Après la paix de Tilsitt, il reçut le brevet de commandant du même ordre le 11 juillet 1807. Le titre de commandant a été changé depuis la Restauration en celui de commandeur. Enfin, il fut nommé général de brigade le 18 février 1808.

La paix étant faite au nord, la guerre survint au midi, et l'Espagne fournit de nouveaux champs de bataille, où les succès et les revers se succédèrent pendant longtemps. Notre armée eut à combattre non-seulement les troupes régulières espagnoles, portugaises et anglaises, mais encore la nation entière armée en guérillas, remplie de haine et de fureur contre nous, se laissant emporter à des actions d'une horrible cruauté contre les malheureux soldats qui tombaient dans ses mains, ne respectant ni les malades ni les blessés.

Le général Habert prit part à cette longue et stérile guerre pendant six ans, depuis son commencement jusqu'à sa fin. Il se rendit en Espagne après la paix de Tilsitt et fit toutes les campagnes dans le 3e corps, à l'armée

d'Arragon et de Catalogne, et, quoique général de brigade, il a presque toujours commandé une division. Il s'est trouvé aux affaires et aux siéges qui ont eu lieu en Catalogne et dans le royaume de Valence. C'est là qu'il montra ses grandes qualités militaires et qu'il s'acquit la réputation de l'un des premiers généraux de l'Empire.

Souvent livré à lui-même et surpris par des guérillas, qui l'attaquaient de nuit, il a supporté avec constance les fatigues de cette ingrate et cruelle guerre, et a fait souvent payer bien cher aux Espagnols leurs attaques imprévues et les atroces barbaries qu'ils exerçaient, de concert avec les habitants, contre les malheureux Français dont ils pouvaient s'emparer.

A la bataille de Tudela, livrée le 23 novembre 1808, et gagnée par le maréchal Lannes, il commandait l'avant-garde sous les ordres du général Mathieu. Ce furent ses troupes qui enfoncèrent l'aile droite des Espagnols et qui entrèrent dans Tudela, où elles prirent huit pièces de canon.

A cette époque de sa carrière, les actions militaires du général Habert commencent à être consignées dans l'histoire, et nous rapporterons ce qu'en dit l'historien du *Consulat et de l'Empire*, afin de mettre en parallèle son récit avec la notice biographique rédigée par le général. Voici comment s'exprime M. Thiers (t. IX, p. 239) : « Il (Lannes) porta aussitôt la division Maurice-Mathieu, l'une des mieux composées et des mieux commandées, sur les hauteurs de gauche qui s'appuyaient à l'Èbre et garda en réserve les divisions Musnier, Grandjean et Morlot....... Les généraux Maurice-Mathieu et Habert, précédés d'un bataillon de tirailleurs, s'avancèrent à la tête du régiment de la Vistule et du 14e de ligne, vieux régiment

d'Eylau, pour lequel les batailles avec les Espagnols n'étaient pas chose effrayante. Lannes avait donné l'ordre de ne pas trop faire le coup de fusil contre un ennemi supérieur en nombre et avantageusement placé. Aussi dès que les tirailleurs eurent replié les Espagnols, les généraux Maurice-Mathieu et Habert se formèrent en colonnes d'attaque et commencèrent à gravir le terrain. Les Arragonais, plus braves, plus enthousiastes que le reste de la nation, plus engagés par leurs démonstrations antérieures, étaient obligés de tenir, et tinrent en effet avec un certain acharnement. Après s'être bien servis de leur artillerie contre les Français, ils leur disputèrent chaque mamelon l'un après l'autre, et leur tuèrent un assez grand nombre d'hommes. Mais la division Maurice-Mathieu, vigoureusement soutenue, les contraignit, après un combat de 2 heures, à reculer vers Tudela. Lorsque Lannes aperçut que de ce côté le combat ne présentait aucun doute, il ébranla la division Morlot, qui venait d'arriver, et, la faisant appuyer par la division Grandjean, il les poussa toutes deux sur le centre des Espagnols, composé, avons-nous dit, des Valenciens, des Murciens et des Castillans, etc., et rejeta les Espagnols dans Tudela, où le général Maurice-Mathieu avait ordre de pénétrer de son côté. »

Aux siéges de Saragosse, le général Habert commanda plusieurs assauts avec succès ; et lors de l'investissement de cette ville, il s'empara du Monte-Torrero par une manœuvre audacieuse, et trois pièces de canon restèrent en son pouvoir.

Il convient de rappeler ici qu'il y a eu deux siéges de Saragosse : le premier, au mois de juillet 1808, qui n'a pas eu un succès complet et dans lequel le général signala sa

valeur. Cette ville s'étant soulevée, comme presque toutes celles d'Espagne, l'empereur Napoléon envoya un petit corps de troupes de 12,000 hommes, sous la conduite du général Verdier, pour la soumettre. Les événements qui arrivèrent dans cette entreprise sont relatés dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (t. IX, p. 107) :

« Située tout entière sur la rive droite de l'Èbre, Saragosse était entourée d'une muraille flanquée à gauche d'un fort château dit de l'Inquisition ; au centre, d'un gros couvent, celui de Santa-Engracia, et à droite, d'un autre couvent, celui de Saint-Joseph. Le général Verdier avait fait diriger une puissante batterie de brèche contre le château, et s'était réservé cette attaque, la plus difficile et la plus décisive. Il avait dirigé deux autres batteries de brèche contre le couvent de Santa-Engracia au centre, contre le couvent de Saint-Joseph à droite.... »

« Le 2 juillet au matin, de larges brèches ayant été pratiquées au château de l'Inquisition et aux deux couvents qui flanquaient l'enceinte, nos troupes s'élancèrent à l'assaut avec l'ardeur de soldats jeunes et expérimentés. Mais elles essuyèrent, sur la brèche du château de l'Inquisition, un feu si terrible qu'elles en furent étonnées et que, malgré tous les efforts des officiers, elles n'osèrent pénétrer plus avant. Il en fut de même au centre, au couvent de Santa-Engracia. A droite seulement, le général Habert réussit à s'emparer du couvent de St-Joseph, et à se procurer une entrée dans la ville. Mais quand il voulut y pénétrer, il trouva les rues barricadées, les murs des maisons percées de mille ouvertures et vomissant une grêle de balles, etc. »

A une pareille résistance, le général Verdier jugea que, pour prendre la ville, il lui fallait d'autres moyens que

ceux dont il disposait. Il suspendit l'attaque en conservant le couvent de Saint-Joseph, et demanda des renforts, qui lui furent envoyés en vieille infanterie et en grosse artillerie, ce qui porta l'armée de siége à 16 ou 17,000 hommes.

« Le répit laissé aux Espagnols leur permit d'ajouter de nouveaux travaux défensifs à ceux qui existaient précédemment. L'accès de la ville étant libre sur la rive gauche de l'Èbre, ils reçurent des secours en vivres, en munitions de guerre et en hommes, tant qu'ils le voulurent, et leur premier succès augmenta leur courage déjà très-exalté.

« Le 4 août, tout étant prêt dans l'armée française, soixante bouches à feu, mortiers, obusiers, pièces de 16, vomirent leur feu sur le couvent de Santa-Engracia, qui est au centre de la muraille d'enceinte, à un angle saillant qu'elle forme vers le milieu de son étendue. A gauche et à droite de ce couvent se trouvaient deux portes par lesquelles on voulait pénétrer pour se porter rapidement, par une rue assez large, *le Cosso*, espèce de boulevard intérieur qui traverse dans toute sa longueur la ville de Saragosse, et duquel, une fois maître, on pouvait se croire maître de la ville. L'artillerie française ayant réussi, vers midi, à faire taire celle de l'ennemi, et de larges brèches ayant été pratiquées dans le mur d'enceinte, les colonnes d'assaut furent formées, et deux de ces colonnes, une à droite, sous le général Habert, une à gauche, sous le général Grandjean, s'élancèrent sur la muraille abattue aux cris de : *Vive l'empereur!* Les Espagnols, qui n'avaient pas fait consister leur résistance dans la défense d'une enceinte qui n'était ni terrassée ni bastionnée, mais dans les rues barricadées et leurs mai-

sons crénelées, attendaient nos soldats au-delà des deux brèches, et les accueillirent par une grêle de balles dès qu'ils les eurent franchies. La colonne de droite (général Habert), plus heureuse, pénétra la première, et, détruisant les obstacles qui arrêtaient celle de gauche vers la porte des Carmes, l'aida à pénétrer, malgré le feu des maisons, dans une rue, celle de Santa-Engracia, qui descendait perpendiculairement sur *le Cosso*, but principal de l'attaque. Trois grandes barricades, armées de canons, coupaient cette rue. Nos soldats, entraînés par leur ardeur, enlevèrent d'assaut ces trois barricades, prirent treize pièces de canon, tuèrent les Espagnols qui les servaient, et débouchèrent sur *le Cosso*, se croyant déjà maîtres de la ville. Mais restaient sur leurs derrières les insurgés, les uns paysans et moines, les autres soldats de ligne, retranchés dans les maisons et résolus à les faire brûler plutôt que de les abandonner. Il fallait donc revenir pour les débusquer, avant de s'établir sur *le Cosso*. C'est ce qu'on fit, en se battant de maison en maison, perdant du monde pour les prendre, et se vengeant, quand on les avait prises, par la mort de ceux dont on avait essuyé le feu. »

Il est inutile de parler ici des combats que livra la colonne de gauche, et des obstacles qu'elle eut à surmonter pour pénétrer dans la ville, obligée, comme celle de droite, d'enlever de vive force toutes les maisons, l'une après l'autre, et de se barricader pour conserver le terrain conquis.

C'est dans cet état que l'armée de siége apprit les nouvelles de nos revers dans le midi de l'Espagne : l'évacuation de Madrid par le roi Joseph, sa retraite sur l'Èbre, et qu'elle reçut l'ordre de lever le siége de Saragosse,

presque entièrement conquis, et de venir se joindre à lui. On fut obligé d'abandonner la grosse artillerie, qu'on ne put emmener, faute d'attelages.

On a rapporté avec quelques détails les sanglants assauts livrés dans ce mémorable siége, pour en faire contraster le récit avec ce que le général Habert en dit lui-même, en exprimant simplement qu'il commanda plusieurs assauts avec succès, comme s'il cherchait à diminuer plutôt qu'à augmenter la gloire qui lui en revenait.

Les Espagnols reçurent un nouveau degré d'exaltation de ce second succès; ils se crurent désormais invincibles dans leurs murailles et leurs maisons crénelées. Cependant ils travaillèrent avec ardeur à augmenter la force de l'enceinte de la ville, en y ajoutant des ouvrages extérieurs, et celle des couvents qui la flanquaient, en y faisant les travaux qu'ils jugèrent les plus avantageux ; ils creusèrent en outre des mines sous les points d'attaques présumés.

Le 3e corps, sous les ordres du général Junot[1], formé de trois divisions, fut chargé du nouveau siége, et le 5e, sous le commandement du maréchal Mortier, composé également de trois divisions, dut en couvrir les opérations et le seconder en cas d'absolue nécessité. Le général Junot, arrivé devant la place le 19 décembre 1808, s'occupa d'abord d'en faire l'investissement, d'occuper les hauteurs environnantes de la rive droite et de forcer les Espagnols à se renfermer dans leurs murailles. Il les fit attaquer le 21 décembre. Le général Habert s'empara du Monte-Torrero par une manœuvre audacieuse, et trois pièces de canon restèrent en son pouvoir.

1 Le général Junot est né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or).

L'Histoire du Consulat et de l'Empire fait mention de cette action sans nommer le général Habert, et semble en attribuer l'honneur au général Grandjean. On y lit (t. IX, p. 551) : « Le 21 décembre, la division Grandjean avait, par une manœuvre hardie et habile, occupé le Monte-Torrero, qui domine la ville de Saragosse, et sur lequel les Arragonais avaient élevé un ouvrage ; tandis que la division Suchet, du corps de Mortier, se rendait maîtresse des hauteurs de Saint-Lambert, sur la rive droite de l'Èbre, et que, sur la rive gauche, la division Gazan, appartenant au même corps, emportait la position de San-Gregorio, etc. »

On doit conclure de ce passage, ou que l'historien s'est trompé et a fait confusion, ou que le général Habert commandait une brigade de la division Grandjean, avec laquelle il s'empara du Monte-Torrero. Cette dernière supposition est peu probable, d'après ce que l'on a vu précédemment ; car, dans le premier siége, ces deux généraux avaient des commandements distincts. Quoi qu'il en soit, le rôle que joua la division Grandjean dans le mémorable siége de Saragosse est considérable, et l'on ne trouve ni dans la notice biographique, ni dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, aucun fait attribué personnellement au général Habert.

On connaît ce siége extraordinaire où 14,000 Français, postés sur la rive droite de l'Ebre, et 8,000 sur la rive gauche, lesquels n'agirent que dans la dernière période des attaques, ont forcé une place défendue par 40,000 hommes de garnison animés du courage et du fanatisme les plus exaltés ; où, après avoir enlevé les fortifications, il a fallu faire le siége de chaque maison en particulier, et quelquefois prendre successivement les différents éta-

ges de la même maison. L'histoire militaire moderne n'offre rien de semblable.

Après la paix de Saragosse, le commandement du 3e corps fut confié au général Suchet, aussi habile militaire que bon administrateur, lequel, secondé par le général Habert, parvint, en assez peu de temps, à rendre la confiance à ses troupes rebutées par l'affreux siége qu'elles venaient de faire et par les privations qu'elles avaient endurées. Il sut les nourrir, les habiller, les pourvoir de ce qui est le plus nécessaire, sans trop fouler l'Arragon, et leur rendre leur bonne humeur et leur énergie; après quoi il les mena à l'ennemi. L'armée espagnole, renforcée, commandée par Blake, s'avançait, pleine de confiance, contre les Français. Le général Suchet l'attendit à Maria, dans une position bien choisie, lui livra bataille, et remporta une victoire signalée. Le général Habert commandait l'infanterie de réserve, et, avec cette troupe, il culbuta 6,000 Espagnols qui n'avaient pas été entamés par les belles charges du 4e hussards et du 13e de cuirassiers, et finit ainsi la journée. L'ennemi, précipité dans d'affreux ravins, fut mis dans une complète déroute, et abandonna une vingtaine de canons sur le champ de bataille. Cette action eut lieu dans le mois de novembre 1809.

Cette victoire, en éloignant pour longtemps l'armée espagnolede l'Arragon, permit au général Suchet de donner la chasse aux bandes de guérillas qui le désolaient, d'y ramener un peu de tranquillité et de l'administrer régulièrement, par l'intermédiaire des autorités locales. C'est dans cette chasse aux guérillas que le général Habert supporta de grandes fatigues, déploya la plus grande activité, et montra ce que la nature lui avait accordé de

prudence et de vigilance. Il leur infligea de nombreuses défaites et parvint, conjointement avec d'autres chefs de colonne, à les obliger à quitter la province et à se contenter désormais de rôder autour de sa frontière, sans oser se hasarder dans l'intérieur. Nous ne connaissons aucun fait particulier relatif à cette guerre de surprise et d'attaques nocturnes ou en plein jour.

Le général Suchet, ayant nettoyé sa province de ces bandes incommodes, s'occupa, conformément aux ordres qu'il avait reçus, du siége de Lérida, place forte située sur la Sègre, et y marcha avec un corps de 13 à 14,000 hommes. La veille du jour fixé pour l'ouverture de la tranchée, il apprit qu'une armée de secours, commandée par le général O'Donnell, s'avançait pour s'opposer au siége. Il la laissa s'approcher à la distance d'une journée de marche, lui livra bataille le 23 avril 1810, dans la plaine de Margalef, la mit en complète déroute, lui fit 6,000 prisonniers, et lui prit une grande quantité de canons et de bagages, après quoi les attaques commencèrent et se poursuivirent sans trouble.

Les brèches étant faites et rendues praticables, le général Habert commanda l'assaut, qui fut brillant, coûta peu aux Français, mais beaucoup à l'ennemi. La ville fut emportée en moins de deux heures, et les troupes et une partie des habitants rejetés dans le château, qui se rendit le lendemain.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* rapporte ce qui s'est passé à cet assaut, et dit que deux brèches étant faites, deux colonnes furent formées pour les attaquer; le général Habert et le colonel Rouelle, de service ce jour-là aux tranchées, les commandaient.

« A la chute du jour (13 mai 1810), quatre bombes ayant

donné le signal, les deux colonnes fondirent des tranchées sur les brèches, les gravirent, malgré un feu épouvantable de front et de flanc. Arrivées sur le rempart, elles furent un moment ébranlées ; mais le général Habert les ramena, l'épée à la main, et elles entrèrent dans la ville, qu'elles trouvèrent barricadées en arrière des bastions qu'on venait d'emporter..... On fit tomber, l'un après l'autre, les obstacles élevés en arrière des brèches. Le général Harispe enleva le pont de la Sègre, et de toutes parts nos colonnes entrèrent alors dans la ville, poussèrent pêle-mêle la garnison et la population vers les rampes qui conduisaient au château. »

Le combat de Salces fit honneur au général Habert. Avec moins de 1,800 hommes et un escadron de hussards, il battit 4,000 Espagnols retranchés, s'empara de leur camp, de leurs bagages, et fit plusieurs centaines de prisonniers, au nombre desquels étaient plusieurs officiers, et parmi eux le brigadier-général Garcia-Navaro. Ce combat n'est pas mentionné dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Le général Suchet devait, d'après ses instructions, s'emparer des places de Mequinenza, Tortone et Tarragone, après avoir pris Lérida. Pour accomplir une telle tâche, il disposait d'une armée active de 18,000 hommes, ce qui était bien peu. Il commença par la première, qui lui présenta très-peu de difficultés ; s'en étant rendu maître, il s'approcha de Tortose, place régulièrement fortifiée, pourvue d'une enceinte bastionnée, d'un château et de plusieurs ouvrages avancés. Le général Habert contribua puissamment à l'investissement, sur la rive gauche de l'Èbre, sur laquelle s'élevait la place, en attaquant le col de Alba, et en rejetant dans la ville les troupes qui

l'occupaient. Il repoussa avec succès une sortie de la garnison qui avait pour but de tourner nos ouvrages par leur droite et de les détruire. A la tête du 5e léger et du 116e de ligne, il repoussa l'ennemi jusque dans la place; les carabiniers et les grenadiers étaient pêle-mêle avec les Espagnols, qu'ils conduisirent ainsi jusqu'aux palissades du chemin couvert.

Voici comment s'exprime l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* sur le siége de Tortose (t. XII, p. 540) :

« Le général Suchet ouvrit la tranchée, du 19 au 20 décembre..... La place comptait 11,000 hommes de garnison, un bon gouverneur et des approvisionnements considérables.

« La tranchée, ouverte hardiment, très-près de l'enceinte, avait été poussée avec vigueur et de manière à perdre peu de temps en travaux d'approche..... La garnison multipliait ses sorties, dans l'intention de ralentir nos travaux, et, le 28 décembre notamment, elle en avait exécuté une considérable, non par les fronts attaqués, ceux du sud, mais par ceux de l'est, afin de surprendre nos tranchées en les tournant; 3,000 hommes, vigoureusement conduits, avaient brusquement assailli nos travailleurs, tué plusieurs officiers du génie et commencé à mettre le désordre dans nos tranchées, lorsque les généraux Habert et Abbé, accourus avec les réserves des 44e et 116e de ligne et 5e léger, les avaient arrêtés court et ramenés dans la place, la baïonnette dans les reins, après leur avoir pris ou tué 400 hommes. »

La place se rendit le 2 janvier 1811.

Après la prise de Tortose, le général Habert fut chargé, par le maréchal Suchet, de la mission de s'emparer du fort de Saint-Philippe, au col de Balaguer. Ce fort, d'un

difficile accès par sa position sur une montagne dominant la grande route de Tarragone, qu'il commande, était d'une importance extrême pour faire le siége de cette place. Ce n'était que par là que les convois et surtout la grosse artillerie pouvaient arriver. Le général n'avait que quatre obusiers de 6 pouces, qui ne pouvaient tirer que de bas en haut. Il fallait donc employer la ruse et l'audace pour réussir. On parlementa. Pendant ce temps les obusiers se placèrent, l'infanterie s'approcha par les défilés et par le bord de la mer, sous les murs du fort. Sur le refus du commandant espagnol de se rendre, les obusiers tirèrent, l'escalade fut ordonnée et le fort emporté une heure après. Il y avait dedans douze pièces de canon, beaucoup de munitions de guerre et de bouche. Le général ne perdit que très-peu de monde dans cette attaque brusquée.

On doit remarquer que le général Habert donne le titre de maréchal au général Suchet, un peu par anticipation, car il n'obtint ce dernier grade de la hiérarchie militaire qu'après la prise de Tarragone.

La route qui longe le bord de la mer étant devenue libre par la prise du fort de Saint-Philippe, le général Suchet se disposa à entreprendre le siége de l'importante place de Tarragone, bien fortifiée, ayant une ville haute entourée de murailles, défendue par une nombreuse garnison, pourvue d'une puissante artillerie, bien approvisionnée en munitions de guerre et de bouche, et, de plus, protégée par l'artillerie des vaisseaux anglais. Ce siége était une opération des plus difficiles et dans laquelle on pouvait échouer, malgré le courage de l'armée et l'habileté des officiers du génie, parce qu'outre les opérations du siége, il faudrait probablement faire tête à une armée

de secours qui viendrait le troubler. Pour surmonter toutes ces difficultés, l'armée française ne comptait que 20,000 hommes.

Le général nous dit qu'il commanda l'assaut de Tarragone et eut l'honneur de doubler sa tranchée. L'ennemi avait dans la place 15,000 hommes de troupes de ligne. A la tête de 18 compagnies d'élite, il franchit la brèche, pénétra dans la ville, et, malgré le feu des créneaux des maisons de la grande rue transversale, il passa au fil de l'épée 5,000 hommes; 10,000 hommes sautèrent par-dessus les remparts.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (t. XIII, p. 277), rapporte au long les incidents de ce siége, qui fut l'un des plus terribles de la guerre d'Espagne; 20,000 Français s'emparèrent d'une place très-forte, défendue avec acharnement par 15,000 Espagnols bien commandés. Ils durent prendre d'abord, par une attaque régulière et un assaut meurtrier, le fort Olivo, qui dominait la ville haute, puis le fort Francoli par un second assaut, puis la ville basse par un troisième assaut, et enfin la ville haute par un quatrième assaut, celui qui fut commandé par le général Habert. Ce dernier est le plus horrible que les annales militaires modernes aient enregistré jusqu'à ce jour, et c'est parce qu'on s'attendait à une attaque désespérée que le général Habert fut choisi pour commander et diriger cette exécution; on se rappelait la vigueur qu'il avait montrée à Lérida, et, dans l'état où se trouvait l'armée de siége, un insuccès la compromettait et pouvait la perdre. Le siége de Tarragone commença le 21 mai 1811 et finit le 28 juin suivant.

Le général Suchet fut récompensé des succès continus qu'il avait obtenus depuis qu'il commandait le 3e corps,

par le bâton de maréchal, et le général Habert, qui l'avait si bien secondé, par le grade de général de division, qui lui fut conféré par brevet du 25 juin 1811.

Après la prise de Tarragone, il devint gouverneur de Tortose et de la province, en attendant l'ouverture de la campagne de Valence. Quelques jours après son installation dans ce poste, le général espagnol Andriani partit de Murviedo (l'ancienne Sagonte), avec 3,000 hommes, pour surprendre le poste retranché d'Amposta, tenir la campagne sur la rive droite de l'Èbre et gêner les communications de ce côté. Le poste résista. Quatre compagnies d'élite et vingt-cinq cuirassiers furent envoyés à son secours; le général Habert n'avait plus que 800 hommes disponibles; avec ce peu de monde, il prend la route d'Alcédona pour couper la retraite à l'ennemi; le détachement, sur Amposta, chargea les Espagnols et leur tua beaucoup de monde. Andriani fit sa retraite sur le village de Fréginales, où il trouva le général. Poursuivis vivement en queue, acculés à une montagne, les Espagnols jetèrent leurs armes et se sauvèrent en désordre à travers les roches; on prit cependant 200 hommes, 50 officiers et un drapeau.

Le maréchal Suchet ayant pourvu, avec sa vigilance et ses soins habituels, à tout ce qui était nécessaire à la conquête de Valence, se mit en campagne le 15 septembre 1811, à la tête de 22 à 23,000 hommes, marchant sur trois colonnes, dont la principale était formée de la division Habert. Avant d'entrer dans la riche et magnifique plaine de Valence, il dut s'emparer de Murviedo, ville peu fortifiée, mais dominée par une forteresse bâtie sur un rocher escarpé et inaccessible, occupant l'emplacement de l'ancienne Sagonte, si célèbre par le siége

qu'en fit Annibal, il y a près de 2,100 ans (219 ans avant Jésus-Christ). Cette forteresse était défendue par 3,000 hommes, aussi courageux que ceux que l'on avait rencontrés dans Tarragone. La division Habert s'empara facilement de Murviedo, mais une escalade tentée contre la forteresse n'ayant pas réussi, on fut obligé d'en venir à un siége régulier, en cheminant sur un rocher nu, sous le feu plongeant partout des hautes tours de la forteresse. Tandis que l'armée était occupée à ce siége pénible et meurtrier, le général espagnol Blake partit de Valence avec une armée de 30,000 hommes, dans l'intention de secourir la place. Le maréchal Suchet le laissa approcher, et, le 25 octobre lui livra la bataille de Sagonte, avec 17 ou 18 mille hommes de toutes armes, ayant laissé le reste de ses troupes pour continuer le siége. Le général Habert commandait la gauche, qui se trouvait à cheval sur la grande route. C'était nécessairement sur ce point que l'ennemi devait faire sa principale attaque pour débloquer le fort de Sagonte, que la division avait à dos. Le général Habert arrêta les efforts de l'ennemi dans le village de Pouzol, où celui-ci avait placé sa meilleure infanterie; il tourna ce village, dans lequel il fit 600 prisonniers; une charge du 24e dragons, sur la grande route, compléta le désordre de l'ennemi, et les hauteurs d'Espuck [1], emportées, assurèrent le gain de la bataille, dans laquelle la division prit huit pièces de canon. Cette victoire fit tomber le fort de Sagonte.

Le maréchal Suchet marcha aussitôt sur Valence, dont il voulait s'emparer. Arrivé devant cette grande ville, il reconnut bien vite qu'il n'en pourrait faire l'investisse-

1 De Puig.

ment complet, s'il ne lui venait du renfort; ce n'était pas avec 17,000 hommes qui lui restaient, qu'il pouvait l'attaquer et la prendre, car elle était protégée par une enceinte fortifiée et par des retranchements extérieurs, et, de plus, défendue par une armée.

C'était à ce petit nombre d'hommes qu'étaient réduites les forces du maréchal, après les pertes essuyées dans les combats précédents, et après le détachement qu'il venait de faire pour conduire en France les prisonniers saisis à la bataille de Sagonte et dans le fort de ce nom. Il demanda des renforts, qui lui furent envoyés sans retard. En les attendant, il investit la ville, sur la rive qu'il occupait. Le 26 décembre, les renforts étant arrivés, il ordonna d'occuper l'autre rive. Le général Habert reçut l'ordre de passer à gué le Guadalavia à son embouchure, de chasser l'ennemi du Lazaret, où il était retranché, de pousser des partis sur les rives du lac d'Albuféra, et de faire sa jonction avec le général Harispe. Quoique incommodé par les bâtiments anglais et par le feu de front et de flanc des retranchements ennemis, le passage s'effectua sans beaucoup de perte, parce qu'il fut rapide; le général se lia par sa gauche à la 2e division, et l'investissement se trouva heureusement exécuté.

Dans les premiers jours de janvier 1812, on ouvrit la tranchée devant les ouvrages extérieurs de la place, et on obligea le général Blake à les abandonner et à se renfermer dans l'intérieur des murailles. Ce général et les habitants, ne voulant pas s'exposer au sort de Saragosse et de Tarragone, se rendirent le 9 janvier, et le général Blake, ainsi que son armée, forte encore de 18,000 hommes, furent faits prisonniers de guerre.

L'armée de Blake, renfermée dans Valence, ayant mis

bas les armes, et la ville s'étant rendue, le général Habert reçut l'ordre d'aller soumettre le corrégiment de Denia. Il remplit sa mission avec zèle et sans tirer un coup de fusil. Gandia et autres petites villes ouvrirent leurs portes. Denia, capitale de la province et port marchand, fit comme elles. Il trouva sur les remparts vingt pièces de canon, et, dans la ville, des magasins nombreux pleins de marchandises anglaises, qui furent saisies pour le compte du gouvernement.

Il maintint l'ordre et la discipline; il n'y eut aucune vexation ; les habitants n'eurent qu'à se louer dans cette province des officiers et des troupes qu'il commandait. La reddition de Valence et la défaite de l'armée de Blake, conduite en France, prisonnière de guerre, ayant donné une espèce de paix à ces contrées, le général Habert eut un congé de trois mois, après l'expiration duquel il vint reprendre le commandement de sa division. Un peu de repos lui était bien nécessaire, après de si nombreux et de si rudes travaux.

Tandis que le maréchal Suchet gouvernait en paix les pays conquis soumis à son commandement, nos armes avaient été malheureuses sur d'autres points de la péninsule : la perte de la bataille de Salamanque, livrée le 22 juillet 1812, par le maréchal Marmont, avait tout compromis. L'armée d'Arragon était débordée par sa droite, et lord Murray avait fait, sur ses derrières, un débarquement à Tarragone. On dut évacuer une partie du royaume de Valence, et venir prendre une nouvelle ligne sur le Xucar. Le maréchal Suchet partit avec une division d'infanterie et la cavalerie, et marcha sur lord Murray, laissant sur la nouvelle ligne la division du général et celle du général Harispe. Le général avait son

quartier général à Alzira ; deux régiments d'infanterie, le 14e et le 16e, étaient campés en avant de la ville, ayant un bataillon d'avant-garde sur la grande route de Saint-Philippe, et un piquet de hussards en avant de Corxagente ; son artillerie, le reste de sa cavalerie et le 17e régiment d'infanterie étaient en réserve. Le duc de Parque vint l'attaquer avec deux divisions, fortes à peu près de 12,000 hommes. Celle du prince d'Angleterre arrivait par la grande route, tandis que celle de Roche, longeant le Xucar, devait attaquer la gauche et se jeter dans Alzira. Une autre division, commandée par Ellis, devait tenir en échec la division Harispe. Une reconnaissance faite le matin, dans laquelle on avait pris deux officiers et un assez grand nombre d'hommes, avait prévenu positivement de l'arrivée de l'ennemi. Peu de temps après la rentrée de la reconnaissance, le bataillon d'avant-poste est obligé de se replier.

Le général, après avoir donné ordre à la réserve de se porter en avant d'Alzira, et au 16e régiment de se diriger sur la gauche pour s'opposer à Roche, se met à la tête d'un escadron du 4e hussards et du 4e de ligne, charge avec impétuosité sur la grande route, qui, dans un endroit et pendant une demi-lieue, est encaissée par des murs de jardins, rejette dans Corxagente tout ce qu'il rencontre et, dans cette ville, on se trouve pêle-mêle ; les rues sont encombrées de morts et de blessés ; la mêlée est d'autant plus affreuse que l'ennemi, dans sa déroute, ne pouvant pas s'écarter à droite et à gauche du chemin, à cause des rivières inondées, et par conséquent ne pouvant se sauver assez vite, était obligé de combattre. L'ennemi perdit dans ce combat glorieux (puisque les Français étaient un contre dix) 800 tués ou blessés, 700 prisonniers, 320 officiers et un drapeau.

Pendant ce temps, le maréchal Suchet avait forcé lord Murray à lever le siége de Tarragone, qu'il avait entrepris, et à abandonner son artillerie. Cette circonstance et l'affaire de Corxagente, qui avaient eu lieu dans les mois de septembre et d'octobre 1813, donnaient encore à l'armée d'Arragon la possession paisible des pays qu'elle avait conquis; mais la perte de la bataille de Vittoria, livrée le 21 juin précédent, et la marche de l'armée anglo-espagnole sur nos frontières, par la grande route de Madrid à Bayonne, forcèrent le maréchal Suchet à rentrer en Catalogne, à repasser l'Èbre, et, par suite, le Lobrégat, en laissant toutefois des garnisons dans les places fortes. Le général Habert fit l'arrière-garde sans avoir le moindre engagement.

Il fut nommé, par lettres de service du 2 novembre 1813, commandant de la Basse-Catalogne et commandant supérieur de Barcelone. C'est dans ce commandement qu'il fut élevé, par décret du 25 novembre 1813, à la dignité de commandant de l'ordre de la Réunion.

Les désastres de la France se succédaient rapidement et annonçaient la ruine prochaine et la chute de l'empire.

En janvier 1814, le maréchal Suchet dut envoyer à Paris 15,000 hommes de son corps d'armée pour concourir à la défense de la France envahie par les armées coalisées des souverains du Nord, et obligé, peu de temps après, de repasser lui-même les Pyrénées avec le peu de troupes qui lui restait. Par suite de ces événements, le général Habert se trouva bloqué dans Barcelone par 30,000 hommes du côté de la terre, et, du côté de la mer, par plusieurs vaisseaux anglais. Il exécuta plusieurs sorties avec succès, et jamais l'ennemi ne l'empêcha de faire manœuvrer une partie de ses troupes dans la plaine.

On a pu voir, par le récit succinct des événements militaires arrivés dans les provinces mises sous le commandement du maréchal Suchet, que partout cet illustre maréchal a eu constamment des succès dans ses entreprises, tandis qu'ailleurs, les autres maréchaux ou généraux ont eu des succès mêlés de revers, et, en définitive, beaucoup plus de revers que de succès. Cette différence dans les résultats tient à plusieurs causes, dont les principales sont : que le maréchal Suchet avait autant de talents administratifs que de talents militaires, et qu'il usait d'une sage politique envers les Espagnols. Sans fouler par trop le pays, il avait trouvé le moyen de nourrir et d'habiller ses troupes, de réparer leurs armes, d'avoir son artillerie toujours en bon état, ses magasins abondamment pourvus de munitions de guerre et de bouche, les attelages de son artillerie et de ses convois toujours prêts à partir, ses chevaux bien nourris. Il avait, de plus, l'avantage inappréciable d'être parfaitement secondé par les généraux Habert et Harispe, qui faisaient la guerre et administraient comme lui. Ces soins étaient récompensés par la confiance et la force des soldats, gages de la victoire. Si les autres généraux d'Espagne avaient ressemblé aux trois que l'on vient de nommer, l'Espagne aurait été pacifiée aussi facilement que l'Arragon et le royaume de Valence l'ont été par eux.

Enfin, lors de la rentrée en France de Louis XVIII, d'après les ordres du prince lieutenant-général du royaume, ceux du maréchal Suchet, et suivant les conventions passées à Paris le 13 avril 1814, et à Toulouse le 20 du même mois, le général Habert fit la remise de la Basse-Catalogne et de Barcelone au général en chef de Copons, et rentra en France, y ramenant, dans les pre-

miers jours de juin, une division bien habillée, bien équipée, bien payée et nombreuse encore, et qui, sur un autre point, aurait contribué puissamment à la défense du territoire français.

Sous la première Restauration de 1814, le général conserva son grade et ses honneurs, selon les promesses contenues dans la charte constitutionnelle octroyée par Louis XVIII; il fut maintenu sur le tableau des généraux en activité de service, et fut nommé par le roi grand officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Il ne jouit pas longtemps du repos que la paix avait procuré à la France et au reste de l'Europe. Le retour de Napoléon en France ramena bientôt la guerre. A peine arrivé à Paris, le 20 mars 1815, l'empereur se crut obligé de se préparer à la guerre, pour résister à l'Europe, toujours liguée contre lui, et, dès le 22, le général Habert reçut des lettres de service qui le nommaient au commandement de la 2e division militaire; le 6 avril suivant, il fut appelé au commandement de la 10e division active.

Le 15 juin, l'armée française entra en campagne contre l'Europe coalisée, et porta ses premiers coups sur les Prussiens et les Anglais, qui se trouvaient à sa portée. Le général Habert commandait l'une des divisions du corps d'armée placé sous les ordres du général Vandamme; et le 16, à la bataille de Ligny, il prit deux fois le village de Saint-Amand.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* parle de cette action en ces termes :

« Plus à gauche, c'est à-dire vers Saint-Amand-le-Hameau, la division Habert, envoyée par Vandamme au secours de Gérard, arrêta très-heureusement la cavalerie

de Jurgas et l'infanterie de la division Tipplikirchen. Cachant dans les blés, qui étaient mûrs et très-élevés, une nuée de tirailleurs, le général Habert attendit sans se montrer à l'infanterie et à la cavalerie prussiennes, et les laissa s'avancer jusqu'à demi-portée de fusil. Alors, ordonnant tout-à-coup un feu de mousqueterie bien dirigé, il causa une telle surprise à l'ennemi, qu'il l'obligea à se replier en désordre. Grâce à ces efforts combinés, nous restâmes maîtres des trois Saint-Amand, sans réussir néanmoins à dépasser le cours sinueux du ruisseau de Ligny, etc. »

Après cette sanglante victoire, trop incomplète pour mettre les Prussiens hors d'état de paraître de longtemps sur le champ de bataille, les deux corps d'armée de Vandamme et de Gérard, qui avaient le plus souffert, furent détachés, sous le commandement du maréchal Grouchy, à la suite de l'ennemi. Le 18 juin, pendant qu'on se battait avec fureur contre les Anglais, à Waterloo, Grouchy fit attaquer les Prussiens, solidement établis derrière la Dyle, à Wavies, et chargea le général Habert d'enlever le pont de cette ville, sur lequel tous les feux de l'ennemi étaient dirigés. Dans cette audacieuse et meurtrière action, le général fut grièvement blessé par une balle reçue dans le bas-ventre, et l'attaque échoua. Ce fut la dernière bataille de la Révolution et aussi de la vie militaire du général Habert; elle avait commencé en 1792, et s'était continuée, sans interruption, jusqu'en 1815.

Le roi Louis XVIII ayant été remis sur le trône par les alliés, son gouvernement exerça une réaction violente contre les hommes qui avaient pris une part active aux gouvernements de la République et de l'Empire, surtout con-

tre l'armée qui avait combattu à Waterloo, et qui s'était réfugiée derrière la Loire. Les ultra-royalistes croyaient, dans leurs passions aveugles, que l'armée avait trahi Louis XVIII et conspiré unanimement pour ramener Napoléon à Paris; ils l'accablaient d'outrages, et ne désignaient les généraux, officiers et soldats, que sous le nom de *brigands de la Loire*. Ils se plaisaient à exagérer quelques excès, commis en pays étranger, dans les dernières campagnes, excès que les alliés avaient bien vengés sur la France, et qu'il est presque impossible d'empêcher dans le cours de la guerre; ils donnaient le déplorable exemple d'un parti qui renie les défenseurs de la patrie et qui fête les envahisseurs du sol [1].

[1] Pour faire connaître l'esprit général et le caractère de nos armées, je rapporterai les deux faits suivants :

J'ai connu, à Verdun-sur-Meuse, un chef de bataillon de la 2e légion de la Meuse, qui avait fait toutes les guerres de la République et de l'Empire. Il était soldat au blocus de Mayence, sous le général Kléber, pendant l'hiver de 1794 à 1795. L'armée souffrait beaucoup du manque de nourriture, de vêtements et du grand froid qui régnait. Un jour qu'il était aux avant-postes en sentinelle avancée, il adressa la parole à la sentinelle allemande placée en face de lui, comme pour passer le temps. Les ennemis n'étaient guère moins malheureux que les Français, car l'Allemand lui dit qu'il n'avait encore rien mangé de la journée. Le Français, qui, par hasard, avait du pain, coupa sa ration en deux, et en donna la moitié à son ennemi. Une autre fois, se trouvant encore en sentinelle avancée, pendant une neige épaisse et très-froide, il alla s'abriter sous le manteau de la sentinelle ennemie, qui l'accueillit amicalement. Des faits analogues se renouvelaient journellement sur toute la ligne.

J'ai vécu familièrement, à Bar-le-Duc, avec un capitaine de voltigeurs à la demi-solde, nommé Etienne ; c'était un de ces brigands de la Loire qui avaient combattu à Wavres avec le général Habert. C'était

Je ne rappelle pas ces malheureux temps pour réveiller des haines, heureusement éteintes et qui ne se renouvelleront plus, mais pour exhorter les hommes à mettre en pratique le principe de la tolérance politique, non moins salutaires pour les sociétés que celui de la tolérance religieuse, et surtout pour rendre compte de l'état moral du général Habert pendant les dernières années de sa vie.

On se rappelle qu'après la prise de Tarragone, il avait obtenu un congé de trois mois, pendant lequel il vint à Paris pour régler ses affaires. Il avait été nommé baron par décret du 19 mars 1808; les lettres-patentes, datées du 18 juillet 1811, lui furent alors délivrées [1]. Une dona-

l'homme le plus doux, le plus modeste et le plus brave que l'on puisse trouver. En 1812, pendant la campagne de Russie, il n'était encore que sous-officier. A la bataille de Valontina, il alla saisir de sa main, au milieu de ses soldats, le général russe prince Touchkoff, et l'emmena prisonnier. Le prince tira sa montre et la lui présenta, mais le sergent la refusa et lui dit de la garder. Il était soldat à la campagne de 1806, en Prusse. Un jour que son régiment faisait halte dans un village, il remarqua une porte entr'ouverte, et entra dans la maison, espérant y trouver quelque nourriture. Cette maison était abandonnée de son propriétaire. Il n'y trouva ni pain, ni lard, ni schnaps, mais rien n'était dérangé. En furetant, il aperçut sur le coin d'un meuble, cinq ou six pièces d'un gros, environ 15 centimes, chacune ; il les prit et les mit dans sa poche. A peine avait-il fait vingt pas hors de cette maison que sa conscience lui dit qu'il avait mal fait, qu'il venait de commettre une mauvaise action, et il revint aussitôt replacer les pièces de monnaie sur le meuble où il les avait prises. Cette maison avait été visitée avant lui par d'autres soldats, qui avaient vu l'argent et qui l'avaient laissé.

[1] Les armoiries attachées à son titre sont : coupé d'azur et de gueules : l'azur à trois pyramides soutenues d'argent, ouvertes et ma-

tion de 4,000 fr. de revenu lui avait été accordée, par décret du 17 mars 1808, sur des biens situés en Wesphalie; le titre, daté du 25 juillet 1811, lui en fut remis. Une seconde dotation de 4,012 fr. 93 cent., assignée sur des biens situés dans le Hanovre, lui avait été accordée par décret du 2 mars 1811; le titre, daté du 30 avril 1812, ne lui fut remis que plus tard. Il est à remarquer que le général, dans la notice qu'il a rédigée pour la *Biographie des Contemporains*, ne parle ni de son titre de baron, ni de dotations. Ayant été payé alors de ses appointements arriérés, et ayant reçu ce qui lui était dû de ses dotations, il fut en état d'acheter une belle maison de campagne dans les environs de Paris, à Marolles (Seine-et-Oise), dans laquelle il se proposait de se retirer, lorsque la guerre serait terminée; mais le sort en décida autrement.

Rentré dans ses foyers, après la chute de l'Empire et la seconde restauration de Louis XVIII; grièvement blessé, mis en non activité et à la demi-solde, se trouvant sans autre fortune que son habitation de campagne, beaucoup plus onéreuse que productive, il se vit dans l'honorable pauvreté d'un honnête homme et d'un bon citoyen, qui a servi son pays par dévouement et avec le plus entier désintéressement. Il n'avait pas voulu s'enrichir dans son gouvernement de Tortose, ni s'approprier

çonnées de sable, surmontées de deux étoiles à six raies d'or; les gueules chargées à dextre d'une tour donjonnée de trois tourelles, le tout d'argent; la tour chargée d'un écu de gueules à cinq pals d'argent, à la plante de chanvre du même brochant sur le tout, battu en brèche à senestre d'un lion contrerampant, armé d'une épée d'argent : franc quartier des barons tirés de l'armée, brochant au 9e de l'écu, et pour livrée les couleurs de l'écu.

quelques marchandises anglaises à Denia, où il en saisit une grande quantité, ni profiter de son commandement de la Basse-Catalogne pour se faire une petite fortune ; malgré les insinuations, qui lui furent glissées dans l'oreille, de penser à son avenir, ses mains restèrent toujours pures, et il n'en est que plus respectable aux yeux de ceux qui préfèrent la vertu à la richesse.

Sa dernière blessure étant à peu près cicatrisée, le général Habert épousa, le 9 mai 1816, Mlle Belloc, et, ne pouvant habiter sa maison de campagne de Marolles, à cause de son peu de fortune, il la vendit et vint se réfugier dans les environs d'Avallon, son pays natal. Le moment n'était pas favorable pour la vente d'une maison de luxe, et il n'en retira pas ce qu'elle lui avait coûté. Il choisit le village de Montréal, situé à trois lieues d'Avallon, pour le lieu de sa retraite. Il y acheta une maison entourée d'un jardin, qu'il paya 9,000 fr. Il acquit aussi une autre petite maison avec son jardin, placée au-dessus de la sienne [1], de laquelle on voyait tout ce qui se passait chez lui; elle lui coûta 3,000 fr., y compris un pré d'un hectare sur le bord du Serein. Il fit encore l'acquisition, moyennant 40,000 fr., d'un petit domaine à Pancy, provenant de M. Comynet, président du tribunal d'Avallon. Voilà l'emploi des fonds provenant de la vente de la belle habitation de Marolles. Si l'on ajoute à cela son traitement de non activité, de 5 à 6,000 francs, et une indemnité de 1,000 fr. comme donataire dépossédé de ses dotations de Westphalie et de Hanovre, on arrive à un revenu d'environ 9,000 fr. Il est honorable

1 Cette petite maison appartenait à un vieillard, ex-chanoine de la collégiale de Montréal, nommé Langros.

pour le général de pouvoir rendre compte, par centimes, de sa modique fortune et de sa provenance, et il serait bien à désirer que tous ceux qui ont occupé des grands commandements ou de hauts emplois puissent en faire autant.

Arrivé à Montréal en 1817, il s'occupa activement à organiser sa propriété à sa convenance et de manière à satisfaire aux besoins de sa famille ; il montra dans ces petits travaux autant d'habileté qu'il avait déployé de talent dans la disposition de ses troupes sur les champs de bataille, et se créa une habitation délicieuse. La propriété s'étend sur une partie de la pente méridionale de la colline, depuis la crête occupée par la maison haute jusque vers la base. La maison d'habitation est située à mi-côte, entourée de pelouses, de massifs de beaux arbres, autour desquels circulent de gracieuses allées. Le potager, le jardin fruitier, le verger, sont relégués dans la partie supérieure. La famille sortait par la maison haute pour se rendre à l'église, classée au nombre des monuments historiques. Des jardins, on jouit de points de vue variés et pittoresques sur la rivière et la fertile vallée du Serein, sur les vignobles des collines qui l'encadrent; sur les ruines du château de Montelon, et au loin, dans le fond du tableau, sur les sombres forêts du Morvand. Le général consacra à ces travaux les faibles ressources de sa modique fortune, et ne put les achever qu'en plusieurs années.

Il n'était pas dans une assiette d'esprit qui lui permît de jouir de cette paisible et agréable retraite. Son âme était obsédée par les malheurs de la France, qu'il avait vue si grande et si respectée, à laquelle il avait voué sa vie, à l'élévation de laquelle il avait contribué par ses

travaux, et qu'il voyait si petite et si abaissée. Les calomnies et les outrages versés sur l'armée, dont il prenait sa part, lui dont la vie était si pure, et sur ses compagnons d'armes, qui avaient, comme lui, accompli un devoir sacré envers leur pays, l'irritaient d'abord, et le plongeaient dans une noire mélancolie, qui minait sa forte constitution, et que la solitude et les douleurs qu'il ressentait de sa dernière blessure ne faisaient qu'augmenter. Il était révolté de voir des hommes qui devaient tout à l'empereur se déchaîner contre lui et l'outrager pour acquérir un titre à la faveur des Bourbons ; son caractère inflexible ne pouvait excuser leur conduite, qu'il regardait comme une félonie. Ces sentiments étaient ceux de presque tous les officiers rentrés dans leurs foyers.

Un des plus cuisants regrets du général Habert était de n'avoir pu combattre, en 1814, pour la défense de la France. Lorsque le maréchal Suchet reçut l'ordre d'envoyer à Paris 15,000 hommes pour concourir à cette défense, il sollicita, il pria pour obtenir la faveur de partir; mais le maréchal, réduit à des forces presque insignifiantes, ne voulut pas se priver d'un lieutenant aussi ferme et aussi expérimenté, qui lui était nécessaire dans ce moment. C'est à cette circonstance que le général fait allusion, quand il écrit : *qu'il ramena une division bien habillée, bien équipée, bien armée, bien payée, nombreuse encore, et qui, sur un autre point, aurait contribué puissamment à la défense du territoire français.* Mais ce qu'il aurait voulu, c'était d'être envoyé, avec sa division, à l'armée formée à Lyon, sous le maréchal Augereau. Il disait, dans la plus étroite intimité, qu'il aurait entraîné ce maréchal, et, au besoin, l'aurait forcé à marcher, à se porter dans la Franche-Comté et la Bourgo-

gne, à agir sur les derrières de l'ennemi ; que le sort de la guerre aurait changé par cette diversion, et que la France aurait été sauvée.

Le général Habert était fortement attaché à l'empereur, qu'il regardait comme le représentant de la gloire et de la grandeur de la France ; mais il était loin d'approuver tout ce qu'il faisait. Il blâmait surtout la création d'une noblesse héréditaire et l'empressement qu'il mettait à accueillir les anciens nobles, et il témoignait son opinion par des actes.

On a vu précédemment qu'il rapporte avec soin les dates de toutes les promotions qu'il a eues dans l'armée et dans la Légion-d'Honneur, et qu'il garde le silence le plus absolu sur son titre de baron ; il ne juge pas à propos ou ne daigne pas en faire mention. Il a fallu faire des recherches au ministère de la justice, au bureau du sceau des titres, pour se procurer la date de cette faveur impériale, et pour connaître les dotations dont il fut gratifié. Ce fait nous révèle le fond de sa pensée et nous montre que le républicain de l'armée du Nord vivait encore et n'avait pas été changé par l'Empire. Avec le caractère que nous lui connaissons, nous pouvons affirmer sans hésitation que les idées qu'il a puisées dans sa jeunesse, à l'école de Hoche, de Jourdan, de Moreau, de Kléber, etc., ne se sont jamais effacées de son esprit, qu'il les a confessées et professées sans ostentation pendant toute sa vie, tandis que d'autres, moins retenus, comme Lefebvre, Jourdan, Souham, etc., ne se gênaient pas pour les afficher. On a déjà dit que la plupart des officiers et des généraux sortis des armées de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle et du Nord, malgré les décorations et les titres de noblesse, sont restés républicains

dans le fond du cœur, par la raison que les grands caractères ne se dépouillèrent jamais des grandes impressions reçues dans leur jeunesse. Ces armées étaient des écoles de vertus militaires et civiques, de dévouement à la patrie, de désintéressement, de tous les sentiments qui élèvent l'âme; elles seront à jamais l'honneur de la France. Puisse-t-elle, au besoin, en retrouver de pareils!

Le général Habert était bon, humain et charitable, et donnait bien souvent au-delà de ce que comportait sa modique fortune, et le plus souvent en secret; ceux qu'il obligeait devinaient leur bienfaiteur plutôt qu'ils ne le connaissaient. Il était d'une extrême modestie et ennemi de toute ostentation vaniteuse et de parade. La seule récompense qu'il enviât et dont il fît cas, était la conscience d'avoir accompli loyalement son devoir. Cette modestie nous a privé d'avoir le portrait de cet homme illustre; il n'a jamais voulu le laisser faire; celui que l'on voit à l'hôtel-de-ville d'Avallon est un portrait de fantaisie peint de souvenir et d'imagination, par M. Belloc, son beau-frère. Il était d'une taille plus élevée que la moyenne, bien proportionné dans tous ses membres; son attitude était martiale, et sa figure ouverte et bienveillante; comme il était la droiture même, il s'emportait facilement dès qu'il apercevait chez les autres le manque de bonne foi.

Renfermé chez lui, il ne recevait personne, excepté les membres de sa famille, et quelquefois M. Richard, avocat à Avallon, chargé de ses affaires d'intérêt : le général Boudin de Vesvre, qui habitait le château des Panats, près d'Avallon, venait le voir une fois par an. Très-rarement d'autres personnes étaient admises chez lui. Il n'avait

d'autre distraction que les soins de sa femme et les caresses de ses petits enfants, qu'il chérissait tendrement. Il avait fait de bonnes études; il aimait à relire ses auteurs classiques, et ne s'était jamais séparé d'eux ; il les portait avec lui dans ses campagnes; c'était une partie indispensable de son bagage. Il cherchait dans leur commerce un des délassements aux fatigues de la guerre. La première fois que M. Garnier vint chez lui, le général lui dit : « Vous me voyez comme Philoctète abandonné dans son île, et souffrant de sa blessure » Celle dont il souffrait continuellement était, en effet, très-grave; elle s'enflammait de temps à autre, la cicatrice s'ouvrait et laissait sortir quelques fragments de drap ; il pensait que la balle avait été mâchée. Son humeur s'assombrissait à mesure que les maux physiques augmentaient, et quelquefois le cerveau s'exaltait, et, dans les derniers temps de sa vie, il était devenu misanthrope.

Enfin, dans le mois de mai 1825, une crise plus violente que les précédentes se manifesta et ne put être calmée ; la blessure s'enflamma, s'ouvrit, une fièvre cérébrale se déclara, et en peu de jours termina la vie de l'illustre général, qui expira le 19 mai, à l'âge de 51 ans et 4 mois. Il fut inhumé dans le cimetière de Montréal, où l'on voit sa tombe près de l'église et touchant le mur de soutènement servant de clôture à son jardin, qu'elle domine et qu'elle semble surveiller. Elle est formée d'une simple dalle en pierre, entourée d'une grille en fer. On lit, gravé sur la dalle :

ICI REPOSE

M. le baron Pierre-Joseph Habert, lieutenant-général des armées du roi, grand officier de l'ordre de la Légion-

d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, né à Avallon, le 22 décembre 1773, décédé à Montréal, le 19 mai 1825.

Ce modeste monument nous rappelle le souvenir d'un illustre guerrier, d'un grand citoyen, d'un homme d'une austère vertu, comparable aux grands hommes de l'antiquité, l'honneur de sa ville natale et de l'humble village, témoin de ses douleurs patriotiques. Il est bon de rappeler le souvenir de tels hommes, pour servir de modèles à ceux qui viendront après eux.

Le général Habert, en mourant, a laissé trois jeunes enfants : un fils, qui donnait de belles espérances, et qui est mort à l'âge de 12 ans, au collége de Dijon, et deux filles : l'aînée, Mme Herbelin, s'est fait une réputation justement méritée comme peintre de premier talent, et demeure à Paris ; la seconde a épousé M. Col, ancien receveur particulier des finances à Sens, retiré à Draguignan, son pays natal.

Le général avait deux frères, qui ont embrassé la carrière militaire, et qui sont morts à l'armée avant que leur aîné n'eût acquis le grade de général. Il avait aussi deux sœurs, dont l'une a été mariée à M. Febvre, huissier à Avallon, et de ce mariage est né M. Febvre, maire d'Avallon et membre du conseil général de l'Yonne; la seconde a épousé M. Gouy, lieutenant d'infanterie. La famille Habert n'a plus de représentant mâle à Avallon.

Mme la baronne Habert, quelques années après la mort du général, a vendu toutes les propriétés de Montréal et des environs, et s'est retirée à Paris, son pays natal. La charmante habitation créée par le général a été acquise par Mme Vendeuvre, moyennant 26,000 fr.; elle a été

bientôt remise en vente et acquise pour le même prix, par M. Quélat, capitaine d'infanterie en retraite; elle est actuellement (1869) habitée par sa veuve, qui l'a conservée et entretenue telle que le général l'a organisée, et ce n'est pas sans émotion qu'on s'arrête à l'ombre des beaux arbres verts plantés par la main de l'illustre général.

Je joins à cette notice les pièces suivantes, que j'ai pu me procurer, dans lesquelles il est fait mention du général Habert.

EXTRAIT

DES DISCOURS

PRONONCÉS PAR M. PHILIPPE DUPIN,

DÉPUTÉ DE L'YONNE

à l'occasion de l'inauguration, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Avallon, des portraits de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, du maréchal de Vauban, du maréchal d'Avout, prince d'Eckmühl, et du lieutenant-général baron Habert, le 22 *septembre* 1844.

HABERT.

Le lieutenant-général baron Habert vous appartient encore plus intimement que le maréchal d'Avout. Il est né à Avallon même, et c'est à Avallon qu'il fit de bonnes études, terminées à seize ans et demi. Enfin, c'est aussi avec le 4e bataillon de l'Yonne qu'il prend son patriotique essor [1].

Sa vie publique a eu moins d'éclat que celle dont je viens de vous tracer l'esquisse ; sa fortune a été moins haute. Toutefois, cette honorable existence, exclusive-

1 L'honorable maire d'Avallon, M. Febvre, et le capitaine Goureau, de Vézelay, faisaient également partie de cette phalange dont le département peut s'honorer à juste titre.

ment militaire, est riche de beaux faits d'armes, féconde en traits de bravoure, d'intelligence stratégique, et de dévouement au pays. Le point de départ est la campagne de Belgique, le terme, Waterloo. C'est-à-dire qu'Habert a parcouru, dans toute son étendue, le cercle de notre grande période guerrière. Toujours debout sous les drapeaux, pendant vingt-trois ans, il connaissait à fond la théorie et la pratique de la guerre, sous quelque aspect que la guerre se présentât : guerre maritime sur les côtes d'Irlande, où il tomba pour quelques jours aux mains de l'Angleterre ; guerre emportée des Mamelucks, dans les plaines sablonneuses de l'Egypte ; grande guerre de manœuvres et de batailles rangées en Allemagne ; guerre d'embûches et de surprises en Espagne. Partout il fit preuve de cette ardeur et de cette inspiration des champs de bataille, que vous voyez revivre sur une toile, due à la fois au brillant pinceau d'un artiste distingué et à la piété d'un parent [1]. En un mot, Habert était un de ces officiers zélés, habiles, intrépides, qui semblaient distinés à former, au besoin, la seconde génération des maréchaux de l'Empire, si l'Empire eût vécu davantage.

Le Directoire [2] l'avait choisi pour porter, à travers les croisières anglaises, d'importantes dépêches au général en chef de l'armée d'Orient. Napoléon le fit son aide-de-camp [3]. Au retour d'Egypte, il fut nommé colonel [4]. Il

[1] M. Belloc (beau-frère du général), directeur de l'Ecole de dessin à Paris. Dans son tableau, le général est représenté à cheval, dans le feu du commandement, et avec le panache noir qu'il portait toujours les jours de bataille.

[2] C'est le premier consul qui l'a envoyé en Egypte.

[3] Il n'a jamais été aide-camp de Napoléon.

[4] Il fut nommé colonel sur le champ de bataille d'Alexandrie.

affermit et honora ses épaulettes à Iéna, où il enleva six pièces de canon et un drapeau; à Eylau, où il prit le commandement de sa division à la place des généraux blessés ou morts dans cette meurtrière action; à Heilsberg, où sa belle conduite lui valut les félicitations des maréchaux et des généraux témoins de la constance avec laquelle il avait résisté aux efforts de la cavalerie russe.

Toutefois, le plus glorieux théâtre de ses exploits fut l'Espagne; l'Espagne qui, violemment attirée dans le cercle d'action de la pensée impériale, avait résisté à cette violence, et s'était levée en masse pour défendre sa dynastie et sa nationalité. Lutte sanglante, acharnée, impitoyable; féconde en nobles actions, et souillée par d'odieux assassinats; héroïque dans son grand jour, et trop souvent hideuse dans ses ténèbres, mais grande cependant et féconde en souvenirs.

Tour à tour patient et impétueux, audacieux et prudent, toujours prêt pour l'attaque et pour la défense, le général Habert était éminemment propre à cette guerre. Il s'étudiait à en prévoir les incidents, à en deviner les hasards; il en aimait les périls et les émotions profondes.

Il s'était fait remarquer surtout par la rare et sévère discipline qu'il maintint parmi les troupes placées sous son commandement. Un juge compétent, le maréchal Suchet, avait reconnu en lui les plus brillantes qualités d'un homme de guerre; il lui témoignait une juste confiance en le chargeant des opérations les plus graves et les plus difficiles. Il n'est, pour ainsi dire, pas une ville de l'Arragon, de la Catalogne et de la province de Valence, qui n'ait vu le général Habert l'épée à la main, pas un siége auquel il n'ait pris une part active, pas une bataille à laquelle il n'ait assisté dans cette partie de l'Espagne.

La belle défense de Barcelone couronne dignement cette imposante série de titres militaires, et donne à la dernière partie de sa vie un air d'honorable similitude avec la position de son compatriote Davoust à la même époque. En effet, tandis que le prince d'Eckmühl, bloqué dans Hambourg, luttait avec une heureuse constance, Habert, renfermé dans Barcelone, à l'autre bout de l'Europe, assiégé par terre et par mer, justifiait le noble surnom que lui avaient donné les soldats, le surnom *d'Ajax de la Catalogne*. Comme le maréchal, il tint jusqu'à la fin les hostilités, et ramena honorablement son armée..... Mais il sortit plein de vie de Barcelone, on l'emporta mourant de Waterloo..... La période des grandes guerres était terminée, et, tout en gémissant sur les humiliations et les malheurs de la patrie, les hommes qui avaient ajouté de si mémorables pages à notre histoire, n'avaient plus qu'à jouir en paix des nobles souvenirs qu'ils laissaient derrière eux [1].

Ch. GOUREAU,
Colonel du Génie en retraite.

[1] La brochure contenant les quatre discours m'a été communiquée par M. Lechère, le 23 septembre 1869.

ÉGLISES

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le mouvement religieux et artistique qui porte le XIXe siècle à reconstruire et à restaurer les édifices du culte catholique m'engage à signaler les efforts tentés sous ce rapport, dans notre arrondissement, depuis 1830, époque où les besoins du culte et le désir de donner un peu plus d'élégance à nos églises de campagne ont déterminé les populations à s'occuper de leurs édifices religieux.

Pendant les deux derniers siècles et le premier tiers de celui-ci, on a bâti peu d'églises paroissiales. Ça été un bonheur : car les rares constructions ou restaurations qui datent de ces époques accusent un abandon complet de la belle architecture inventée par nos pères, et un engouement pour l'art païen, qu'on a peine à s'expliquer aujourd'hui.

Après 1840, la construction de l'église de Dun-lès-Places à nos portes, la restauration si intelligente des collégiales de Vézelay et de Montréal chez nous, en donnant le signal d'une révolution complète dans l'art de

bâtir et de restaurer, excitèrent dans toutes les paroisses de notre arrondissement une si viveémulation, que, pendant ces vingt dernières années (1848-1868), il n'est presque pas une de nos églises où l'on n'ait exécuté des travaux importants et de bon goût.

Je donnerai successivement, par canton, les détails relatifs à la construction ou à la restauration des églises de l'arrondissement, tels que j'ai pu me les procurer. Voici d'abord la liste des églises nouvelles et celle des églises où ont été faites des réparations considérables :

ÉGLISES NOUVELLES

Eglise de	Sauvigny-le-Bois	1834-1837.
—	L'Isle-sur-Serein	1836.
—	Foissy	1840.
—	Chamoux	1844.
—	Thory	1847-1855.
—	Vassy-lès-Avallon	1857-1863.
—	Tharoiseau	1860.
—	Angely	1864.
—	St-André-en-Terre-Plaine	1864.
—	Pierre-qui-Vire	1864-1868.
—	Santigny	1867.
—	St-Germain-des-Champs	1868.

ÉGLISES RÉPARÉES

Eglise de	Vézelay.
—	Châtel-Censoir.
—	Montréal.
—	Guillon.
—	Givry.

Église d'Athie.
— Annay-la-Côte.
— St-Brancher (le clocher).
— St-Léger-de-Fourcheret.
— St-Martin-d'Avallon.
— Lucy-le-Bois.
— Cussy-les-Forges.
— Saint-Lazare, d'Avallon.
— Pontaubert.
— St-Père.
— Pierre-Perthuis (le clocher).
— Beauvilliers.

CANTON D'AVALLON

AVALLON.

Église Saint-Lazare.

Il n'y a pas encore dix ans, l'ancienne collégiale de St-Lazare, aujourd'hui église paroissiale, présentait un aspect désolé. Cet édifice, remarquable à tant de points de vue, était non-seulement encombré de bancs et de boiseries communes, mais les mutilations sans nombre, les réparations sans goût, et surtout le nivellement exécuté vers le milieu du XVIII[e] siècle, ne permettaient plus d'admirer l'œuvre des moines de Cluny.

Déjà, dans tout l'arrondissement d'Avallon, les églises étaient restaurées ou construites à neuf. Le chef-lieu de l'archiprêtré, l'église la plus importante de la ville restait presque seule étrangère au mouvement qui se produisait autour d'elle. Le curé et les membres de la fabrique, après plusieurs tentatives auprès du conseil municipal, ayant dû renoncer à l'espoir d'obtenir les fonds nécessaires pour réparer le monument confié à leurs soins, se mirent résolûment à la tête d'une souscription publique. En conséquence, au commencement de 1862, M. Darcy, curé-archiprêtre, monta en chaire, et après avoir exposé d'un côté l'état déplorable de l'église, de l'autre l'impossibilité d'y remédier au moyen des ressources de la fabrique, déclara qu'il faisait un appel à la charité de ses paroissiens et ouvrait ce jour-même la liste de souscription.

Il y a des cœurs généreux à Avallon. La bourse du pauvre s'ouvrit comme celle du riche, et, le 1er juillet 1862, les travaux commencèrent à St-Lazare, sous la direction de M. Baudouin.

Il s'agissait d'abord d'enlever les terres que les chanoines du XVIIIe siècle avaient fait amener dans le chœur et dans le sanctuaire, pour mettre ces parties de l'église au niveau des premières travées. Ce fut un ouvrage long et pénible, car on dut respecter autant que possible les sépultures nombreuses des anciens chanoines, et, avant d'arriver au dallage primitif, relever une grande quantité d'ossements pour les enfouir plus profondément au milieu de l'église, dans une fosse commune. Ces travaux amenèrent des découvertes intéressantes : on trouva d'abord presque à la surface du sol deux statues en pierre de la famille des Chastellux, dont on avait détruit les tombeaux

vers l'an 1740; puis plusieurs caveaux d'autres seigneurs de l'Avallonnais, un ciboire en cuivre du XIVe siècle, qui fut donné au musée de la ville, des pièces de monnaie de diverses époques, trois méraux de St-Ladre, etc.

La curiosité publique ayant été excitée par ces découvertes, un membre de la Société d'Études, M. Gabriel Jordan, demanda et obtint qu'on fît, aux frais de cette Société, des fouilles plus profondes dans l'abside de l'église.

Ce fut ainsi qu'on parvint à retrouver une partie d'une église antérieure à celle que nous voyons aujourd'hui. Elle était beaucoup plus petite et contenait une crypte à laquelle on parvenait de l'intérieur par un escalier usé, et de l'extérieur par une sorte de vestibule précédé d'une large porte cintrée. La voûte seule de cette crypte avait été défoncée. Il y avait là de nombreux débris de l'ancien édifice, pierres taillées, plâtres recouverts de peintures, fragments de sculpture, deux ou trois médailles carlovingiennes et même les restes d'une porte en bois.

La crypte fut déblayée, la voûte refaite, et comme il devenait impossible de se servir de l'ancien escalier, on en construisit un nouveau, tout au fond de l'abside, derrière le grand autel.

Ces travaux préliminaires permirent de rétablir le dallage à son niveau primitif, c'est-à-dire à un mètre plus bas que celui qu'on venait de détruire. Dès lors on put juger de la transformation réservée à l'édifice quand les travaux de restauration seraient terminés : ce fut un encouragement à poursuivre l'œuvre commencée, et tous les habitants s'empressèrent d'apporter de nouvelles offrandes.

Comme il sera rendu compte plus tard par un de nos

collaborateurs de tous les détails de cette restauration, nous nous contentons d'indiquer les réparations principales avec le chiffre rond des dépenses.

Nivellement de l'église, fouilles, restauration de la voûte de la crypte, fossé d'assainissement du côté nord,	6,000 f.
Restauration des combles, toiture, ouverture des fenêtres de la grande nef,	6,500 f.
Réparations à l'abside principale: rétablissement des quatre fenêtres du sanctuaire, réduction du grand œil-de-bœuf, reconstruction des piliers, peintures,	13,000 f.
Travaux divers de maçonnerie, reprise de tous les piliers,	10,000 f.
Sculpture des nouveaux chapiteaux,	3,000 f.
Démolition de l'ancienne coupole au-dessus du chœur, reconstruction de deux voûtes, consolidation des autres,	12,000 f.
Carrelage du sanctuaire et de toute l'église, grattages, jointoiements, ouvertures sur les chapelles du Sacré-Cœur et de St-Louis, porte de la sacristie,	10,000 f.
Chapelle du Sacré-Cœur: statue, autel, peintures, vitraux,	5,000 f.
Chapelle de la Ste-Vierge et de St-Pierre,	2,000 f.
Vitraux,	10,000 f.
Serrurerie,	3,000 f.
Stalles, banc-d'œuvre, chaire à prêcher,	7,000 f.
Appui de communion et grilles du chœur,	6,000 f.
A reporter	91,500 f.

Report	91,500 f.
Travaux dans l'église St-Pierre,	1,000 f.
Frais divers,	3,000 f.
En 1868, réparation de la charpente du clocher,	7,000 f.
	102,500 f.
A déduire, vente de vieux matériaux	8,000 f.
Total des dépenses.........	94,500 f.

Si l'on ajoute à ces restaurations les travaux antérieurs faits à la sacristie, la construction du buffet d'orgues et l'acquisition de ce bel instrument, l'achat du grand meuble de la sacristie, de vases sacrés et en particulier d'un magnifique ostensoir, on ne saura qu'admirer davantage ou l'activité du pasteur qui, en moins de trente ans, a su faire dans son église de si importantes améliorations, ou la piété des fidèles qui ont répondu avec tant de générosité à l'appel et à la confiance du pasteur.

Église Saint-Martin.

Le faubourg Saint-Martin tire son nom d'un très-ancien prieuré fondé près de la ville par l'abbaye de St-Martin d'Autun.

Peu considérable jusqu'au XVIIIe siècle, ce faubourg s'agrandit rapidement par suite de la vente des trois couvents des Minimes, des Capucins et des Visitandines. L'église du prieuré, aujourd'hui transformée en caserne,

servait de paroisse avant la Révolution. Fermée en 1792, puis rendue au culte après le concordat, elle a été tout-à-fait abandonnée en 1812, à cause de sa situation incommode pour les paroissiens. Le service fut alors transféré dans la chapelle de l'ancien couvent de la Visitation, achetée par la ville au prix de cinq ou six mille francs.

Depuis longtemps l'insuffisance de cette chapelle pour une population singulièrement accrue excitait des réclamations, mais ce ne fut qu'en 1846 que M. Gally, Martin, curé de la paroisse, se détermina à se faire l'interprète d'un vœu général en sollicitant du conseil municipal la construction d'une nouvelle église.

Celui-ci, tout en reconnaissant la légitimité des réclamations des paroissiens de St-Martin, refusa de prendre à la charge de la ville les frais de construction et ne voulut s'engager que pour une somme de six mille francs dans les travaux à exécuter. Ce défaut de concours fit abandonner bien des plans, et le curé dut se borner à projeter un simple agrandissement de la chapelle des Visitandines, en cédant le presbytère, et en tirant tout le parti possible de quelques parcelles de terrain dépendant de cette chapelle.

M. Auguste Caristie, vice-président de la Commission des bâtiments civils, dressa le plan d'agrandissement dans les limites assignées, et après l'avoir fait approuver par le gouvernement, en confia l'exécution aux soins de M. Baudouin, architecte à Avallon.

Ce plan a laissé subsister en entier la nef de l'ancienne chapelle des Visitandines qui, n'avait point de collatéraux, et se terminait à l'endroit où commence aujourd'hui le chœur. Les deux travées du chœur et du sanctuaire,

la coupole, les collatéraux sont de nouvelles constructions. Les connaisseurs estiment cette disposition, qui a permis de raccorder entre elles la partie ancienne et la partie neuve. Mais la grosseur des piliers qui occupent une place considérable et ôtent la vue de l'autel est un inconvénient des plus graves, auquel on ne pourra remédier qu'en agrandissant de nouveau l'église.

Le curé sentait mieux que tout autre la défectuosité du projet de M. Caristie au point de vue du service paroissial, mais il dut subir l'arrêt prononcé par la commission du gouvernement, et les travaux commencèrent au milieu des jours orageux de 1848. Deux ans plus tard, la restauration était achevée et l'église, bénite le 11 novembre 1850, fut immédiatement livrée au culte.

Les dépenses, qui se sont élevées à la somme d'environ 70,000 francs, peuvent être ainsi réparties en chiffres ronds :

Achat d'un presbytère pour remplacer l'ancien absorbé dans les nouvelles constructions.	16,000 f.
Acquisition de mitoyenneté de différents murs,	4,000 f.
Travaux de construction, voûtes sous l'église,	36,000 f.
Banc-d'œuvre, bancs pour les fidèles, stalles,	4,000 f.
Chaire à prêcher,	1,000 f.
Autel en marbre, réparation et dorure du rétable,	5,000 f.
Chapelle de la Sainte-Vierge,	3,000 f.
Dépenses diverses,	1,000 f.
Total..........	70,000 f.

Ces dépenses ont été couvertes au moyen d'une allocation du gouvernement de 17,000 fr., d'un secours de 10,000 fr. accordé par la ville, de souscriptions particulières et de dons qui se sont élevés à 30,000 fr. Le reste a été payé par la fabrique.

Les tableaux estimés qu'on remarque dans l'église de Saint-Martin viennent des anciennes religieuses du couvent de la Visitation. On croit que le tableau du maître autel est de Mignard. Celui du Paralytique au premier pilier à gauche est l'œuvre de M. le baron Schneit, peintre résidant à Avallon, qui l'a donné à l'église de Saint-Martin en mémoire de sa mère. La chaire a été sculptée en 1851 par maître Guillaumet, alors résidant à Avallon. Les boiseries de la chapelle de la Sainte-Vierge sont du XVIII[e] siècle.

ANNAY-LA-COTE.

L'église d'Annay-la-Côte, qui date du XV[e] siècle, n'avait que deux nefs. A gauche de la nef principale et séparées par de gros murs étaient des chapelles qui s'ouvraient sur l'église au moyen de larges baies. En 1857, M. Frénial, curé, abaissa la partie du cimetière qui est au nord de l'édifice, refit ou consolida le mur extérieur des chapelles, abattit tous les murs intérieurs de séparation, et, achevant les piliers de la grande nef qui n'avaient qu'une demi-circonférence, ouvrit la troisième nef.

Dans ces divers remaniements qui coûtèrent environ

trois mille francs et furent faits aux frais de la fabrique, le curé ayant été obligé de relever les corps de deux de ses prédécesseurs, les replaça dans la première travée du nouveau collatéral, où l'on voit aujourd'hui leurs tombes. C'est un soin pieux dont on doit d'autant plus le louer que ces deux prêtres, intrépides défenseurs de la foi pendant la Révolution, restèrent dans nos contrées au péril de leur tête, pour administrer les sacrements et encourager les fidèles.

Il n'a pas été fait d'autres réparations importantes à l'église d'Annay. La longue administration de M. Frénial lui permit d'employer les ressources dont dispose la fabrique à pourvoir peu à peu son église d'un mobilier riche et élégant. Sous ce rapport aucune de nos campagnes ne peut rivaliser avec Annay-la-Côte.

ANNÉOT.

Portail du XIIe siècle, mutilé pendant la Révolution. Au tympan on remarque encore le Couronnement de la Ste-Vierge. Nef avec collatéraux du XVIe siècle. Il est assez difficile de déterminer l'époque de la construction du chœur, qui est sans caractère. L'église est aujourd'hui en contre-bas de la route; des contreforts élevés dans ces derniers temps constituent la seule réparation un peu considérable que l'on y ait faite.

DOMECY-SUR-LE-VAULT

En 1833, on prolongea l'église sur le cimetière. Il en est résulté la destruction d'un portail élégant du xve siècle et l'aspect disgracieux d'une travée mal reliée à sa voisine.

Depuis cette époque il y a eu des constructions moins importantes; mais elles ont été faites avec goût, et l'église de Domecy est remarquable aujourd'hui, surtout par l'ornementation intérieure. Le curé, M. l'abbé Morlet, a su lui donner un cachet de propreté et d'élégance qui charme l'œil du visiteur.

Le vitrail du maître autel est dû aux ateliers de Victor Gesta, de Toulouse, et représente en six médaillons l'histoire de saint Léger, patron de la paroisse. Il a coûté 900 francs. Les deux fenêtres du transsept sont également ornées de vitraux; celle de la chapelle de la sainte Vierge se compose d'une suite de légendes empruntées aux litanies de la sainte Vierge. La fenêtre de la chapelle du nord est une simple grisaille.

La plupart de ces décorations ont été terminées en 1866.

La commune n'est entrée pour rien dans les diverses dépenses, dont le chiffre total, y compris la confection de nouveaux bancs et de la chaire à prêcher, l'acquisition de deux autels, des réparations à la sacristie, etc., s'est élevé à environ 15,000 francs. Tout a été payé ou par la la fabrique, ou par des personnes aussi généreuses qu'honorables dont on nous a fait une loi de taire le nom.

ÉTAULES

Il y avait à un grand kilomètre au-dessous d'Etaules un village aujourd'hui détruit, qu'on nommait Aisy. C'était le chef-lieu de la paroisse. L'église, située tout près de la grande route de Paris, est le seul édifice qui soit demeuré debout, et le curé fait, tous les dimanches, un kilomètre, pour y célébrer les offices paroissiaux. L'isolement et l'éloignement de cette église sont cause qu'on se contente des travaux indispensables à son entretien. D'ailleurs, elle n'offre aucun intérêt au point de vue de l'architecture. On élabore le projet d'en transporter les matériaux à Etaules, au centre duquel on construirait une église neuve.

GIROLLES

Restaurations peu considérables. L'église, en style ogival du xve siècle, est en bon état ; il a suffi de préserver le mur septentrional de l'humidité du sol en renouvelant, sur une étendue de vingt-cinq mètres environ, une tranchée profonde qui existait entre l'église et le grand chemin en contre-bas duquel a été bâti l'édifice. La tour du clocher a été revêtue d'une couche de ciment de Vassy, et la flèche, refaite en 1860. Un porche grossier déshonore l'église. Il serait à souhaiter qu'on l'en débarrassât le plus tôt possible.

ISLAND-LE-SAULSOIS

L'église paroissiale d'Island dédiée à St-Bénigne est bâtie sur un tertre occupé autrefois par une villa romaine. Le chœur date du XVI[e] siècle, mais la nef et le clocher furent reconstruits en 1752 et bénits la même année par Jacques-Philibert Chêne, doyen d'âge du chapitre de St-Lazare, qui était gros décimateur d'Island et collecteur de la cure.

Des restaurations assez importantes à cette église furent entreprises en 1852, par les soins du curé, Alexandre Vachez. Il fit peindre assez malheureusement le beau retable en bois sculpté du maître autel, qui paraît avoir appartenu, avant la Révolution, à une église d'Avallon. On regratta les nervures de la voûte du chœur, ainsi que les pierres des piliers, et on badigeonna tout l'intérieur de l'édifice (1).

La chapelle de la Sainte-Vierge, peinte par les frères Carmel, sur les dessins de M. Amé, architecte du gouvernement, est d'une décoration élégante. Sur la muraille

(1) On a trouvé dans le tabernacle, sur le panneau du fond et également sur la pièce de soie dont les tabernacles sont toujours garnis à l'intérieur, l'inscription suivante :

Petrus Bresson et Barbara Guérin, conjugi
Avalonnenses, altare, imaginem Assumptæ Mariæ,
tabernaculum omni cura absoluta, dono
dederunt, ut cum defecerint, recipiantur in
æterna tabernacula. Anno 1612.
Orate pro eis.

du fond, derrière l'autel, on voit un arbre de Jessé avec quelques légendes des litanies de la sainte Vierge. L'autel en pierre sculpté est dû au ciseau des mêmes artistes et est surmonté d'une statue de la Vierge-Mère en assez bon style. Sous la fenêtre de cette même chapelle on lit cette inscription:

La restauration de cette
chapelle est due à la piété
de Marie Ribailler décédée
à Island le 13 septembre 1855,
à la générosité de ses parents
et des habitants de la paroisse,
Priez pour eux.

M. Vachez, par modestie, ne voulut pas que son nom figurât sur cette inscription, quoiqu'il eût fait une grande partie des frais de la restauration.

La chapelle du côté droit, dédiée au Sacré-Cœur, fut à son tour réparée complétement en 1862, sous la direction de M. l'abbé Droit, successeur de M. Vachez, et aux frais de madame Amelin, propriétaire du château d'Island. Un artiste, qui avait travaillé à la Sainte-Chapelle de Paris, M. Philippart, fut chargé des peintures ; mais bien que fait à la cire et protégé par une épaisse couche de ciment appliquée à l'extérieur, son travail commence déjà à se détériorer. L'autel a été sculpté par les frères Espéron, d'Avallon. La balustrade en fer est l'ouvrage d'un serrurier d'Island, Joseph Marloux. La décoration de la chapelle du Sacré-Cœur a coûté environ 2,800 fr. et celle de la chapelle de la sainte Vierge, 2,500 fr.

L'église d'Island n'avait qu'une sacristie étroite et malpropre. Après de longues contestations avec le conseil municipal, M. l'abbé Droit est parvenu à en faire

construire une autre plus convenable en 1868. Cet édifice communal aura été bâti pour plus du tiers aux frais du curé, puisque la commune, engagée pour 1,400 fr., refuse de payer les devis supplémentaires, qui se sont élevés à 900 fr.

Des travaux urgents pour l'assainissement de l'église, et qui consistent à abaisser le sol autour des murs extérieurs, sont en exécution.

LUCY-LE-BOIS

Reconstruite à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie, l'église de Lucy-le-Bois conserve encore, comme beaucoup d'édifices religieux de cette époque, son ancienne porte romane, ornée de sculptures du xiie siècle. On aimerait à retrouver dans nos architectes modernes ce culte pieux du passé : une pierre, un pan de mur, une porte de l'ancien édifice est un anneau authentique dans la chaîne de la tradition catholique.

L'église de Lucy-le-Bois était un monument assez informe. Voûté en pierre et à trois nefs sur deux travées seulement, il se prolongeait, au moyen d'une nef rustique voûtée en bois, jusqu'à la porte romane, devant laquelle étaient les restes d'un porche délabré. Au centre de la seconde travée se dressait un bas et lourd clocher.

M. Fauvet, ancien vicaire d'Avallon, s'était proposé, dès sa prise de possession en 1838, de restaurer son

église, alors chef-lieu d'un doyenné. Mais, faute de fonds suffisants, il dut ajourner ses projets.

En 1848, on commença quelques travaux de consolidation et de déblaiement. Puis on se mit à agrandir l'église, beaucoup trop petite pour la population ; car à cette époque Thory était encore hameau dépendant de Lucy-le-Bois. Les collatéraux poussés de chaque côté, jusqu'à la ligne de la grande porte, de larges ceintres pratiqués dans la grande nef, afin de la mettre en communication avec les nouvelles constructions, la substitution d'une voûte en briques au plafonnage, tel fut le plan arrêté et poursuivi pendant de longues années par l'activité du curé placé à la tête de la paroisse. La mort ne lui permit pas d'achever son entreprise : une maladie presque foudroyante l'enleva à son troupeau en 1866. Néanmoins son œuvre était bien avancée, puisqu'il ne restait qu'à terminer le collatéral de gauche, en bâtissant une chapelle destinée à faire pendant à la sacristie (1).

L'ornementation de l'église avait marché de pair avec la restauration : bancs neufs, chemin de croix en carton-pierre, grand autel en marbre blanc, dallage du chœur et du sanctuaire, stalles et autel sculptés, vitraux peints, avaient transformé cette église, d'un aspect si misérable naguère.

A peine installé, le nouveau curé, M. l'abbé Culin, reprit les travaux de son prédécesseur. On termina le collatéral gauche en y construisant une chapelle sous laquelle

(1) Cette sacristie est due entièrement à la générosité de M. le comte de Chastellux ainsi que le grand autel en marbre blanc et le dallage du chœur. Le chemin de croix est un don de M. Chauvelot.

sont renfermés, dans un caveau, les restes de M. le comte de Chastellux et de M. Fauvet. Ce fut madame la comtesse de Chastellux qui fit élever et décorer à ses frais cette chapelle, en 1868. La même année, commença la construction du nouveau clocher, d'après les plans de M. Tircuit. Ce clocher, qui mesure quarante mètres d'élévation du sol au pied de la croix, fut terminé en moins de deux ans, au prix de vingt-neuf mille francs, fournis par la commune. Mme la comtesse de Chastellux s'attira encore la reconnaissance du pays en se chargeant de la construction, en pierre de taille, des quatre contreforts du clocher, et en y établissant, de ses deniers, une horloge publique, qui a coûté environ deux mille francs.

MAGNY.

Bâtie sans goût et sans solidité, l'église de Magny, qui n'a pas deux siècles, menace déjà ruine. En 1860, s'agita vivement la question de la rebâtir : c'était l'avis du curé. On avait quarante mille francs et l'on pouvait commencer l'entreprise. La majorité du conseil municipal préféra employer cette somme à construire un clocher qui fît une réputation au village de Magny. Cette prétention vaniteuse s'est réalisée, car le clocher est beau en effet ; mais les habitants, en comparant la petitesse de leur église à la grandeur du clocher, regrettent aujourd'hui qu'on n'ait pas suivi les conseils du curé et qu'on ait commencé par où il fallait finir.

Ce clocher, exécuté sur les plans et sous la direction de M. Tircuit, mesure du sol à l'entablement 22 mètres; de l'entablement à la flèche, 17 mètres; de la flèche au coq qui la surmonte, sept mètres : total 46 mètres. Il a été terminé en mars 1867, et bénit par monseigneur Guierry, évêque de Danaba, coadjuteur de Pékin, qui était venu passer quelques jours dans son pays natal en revenant de Rome. Le devis des travaux porte la somme de 33,447 francs; mais, avec les suppléments, cette construction dépasse 40,000 francs. On se propose d'y établir plus tard une horloge publique.

La cloche, qu'on a ôtée de l'ancien clocher pour la replacer dans le nouveau, porte cette inscription intéressante pour l'histoire locale :

† *Haut et puissant Seigneur Messire François*
de la Grange, Chevalier Conte de Maligny
† *Haute et puissante Dame Madeleine Lebourgeois*
de Crepy, relicte de haut et puissant Seigneur
† *Messire Archilles Danthieville de Bourdillon*
chevalier, viconte des Bordes Magny Marraut et
dépendan.
† *messire Anthoine Brucheme prestre curé Mathieu*
Santigny d'Estré Jean Chartraire du dit Magny
† *Jean Boinard du dit Marraut tous procureurs*
fabriciens et maistre
† *Simon Delangre sergent général demeurant*
au dit Magny — 1645.

†

MENADES

Menades est un petit village aujourd'hui traversé par la route d'Avallon à Corbigny, mais autrefois dépourvu de communications faciles avec les pays voisins. Peut-être sa jolie petite église du XIII[e] siècle, que nous croyons avoir été construite par les moines de Vézelay, doit-elle à cet isolement le bonheur d'avoir échappé aux dévastations et aux incendies dont on trouve la trace dans plusieurs églises de notre canton.

Toutefois, l'injure du temps avait atteint de plus d'une manière ce gracieux spécimen des petites églises. De 1850 à 1860, M. Logerot, premier curé résidant, sans autre ressource qu'une allocation communale de 160 francs, obtenue à grand'peine, est parvenu à restaurer avec un goût parfait son église. Il commença par assainir les murs en les débarrassant des terres accumulées autour de l'édifice par l'incurie des habitants, puis il fit regratter et regratta lui-même, à l'intérieur, les pierres couvertes de poussière et de moisissure, mit des enduits et de nouvelles pierres où il était nécessaire, et enfin renouvela, presque entièrement à ses frais, le dallage du sanctuaire.

Après avoir garni les trois lancettes du chevet de vitraux à personnages, et doté son église de deux nouvelles cloches, grâce à la libéralité de Mlle Pannetrat et de son beau-frère, M. Defert, tous deux habitants du pays. M. Logerot allait achever son œuvre intelligente de restauration en enlevant du sanctuaire une boiserie qui le déshonore, quand il fut appelé par son archevêque à la cure de Provency, qu'il n'accepta que par obéissance.

PONTAUBERT

L'église de Pontaubert, construite dans le cours de XIIe siècle par les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui possédaient des biens considérables dans le pays, était, au commencement de ce siècle, dans un grand délabrement. Quelques réparations insignifiantes, tentées par les prédécesseurs de M. l'abbé Mynard, nommé à cette cure en 1832, ne pouvaient ni assurer la solidité du monument, ni relever sa beauté.

Vers 1853, M. l'abbé Mynard, qui depuis longtemps nourrissait la pensée de restaurer ce vaisseau, admiré des connaisseurs, mais que la modicité des ressources de sa fabrique forçait à rester inactif, résolut de faire un appel à la charité publique.

Deux ou trois mille lettres imprimées qui exposaient et la valeur artistique de l'église de Pontaubert et la détresse du pauvre curé, partirent pour toutes les directions de la France et revinrent chargées de dons, modestes il est vrai, mais suffisants pour encourager l'entreprise de restauration. Le gouvernemeut accorda trois mille francs; le département, 800, et la commune, 1500, et, après bien des difficultés, on se mit à l'œuvre.

Les premiers travaux exécutés en 1853, avant l'ouverture de la souscription publique et avec les ressources de la fabrique, avaient coûté 1500 fr. et consistaient dans la construction d'un autel, en pierre, de la Sainte-Vierge, et dans le grattage des murs et des voûtes du sanctuaire ainsi que des chapelles collatérales : 1,500 fr.

En 1859, les grandes réparations commencèrent. Voic les principales : Assainissement de toute l'église au moyen d'un fossé extérieur et dégagement du pied des

contreforts; abaissement de la toiture du côté nord et reconstruction de la charpente; reprise de toutes les toitures et réparation des charpentes; consolidation des murs, piliers intérieurs et voûtes; dallages; enduits en ciment; rejointoiements à l'intérieur et à l'extérieur; réouverture de quatre fenêtres au nord; dégagement de cinq autres à moitié murées; reconstruction, dans le style de l'église, de deux fenêtres ouvertes au XVI[e] siècle : 12,000 fr.

Les travaux accomplis les années suivantes furent en premier lieu : la pose de vitraux et de grisailles, 1,200 fr.

Puis : réparations au clocher; construction d'une tourelle avec escalier pour y monter, reconstruction de la sacristie; ouverture et restauration de la porte latérale au midi : 4,300 fr.

Enfin, acquisition du maître autel et d'un autre autel pour la chapelle de Saint-Nicolas : 1,300 fr.

Grâce à ces travaux importants, l'église de Pontaubert présente aux connaisseurs un de ces monuments du XII[e] siècle qu'on peut admirer sans gémir sur des ruines ou sur des restaurations inintelligentes si communes, encore aujourd'hui. Le porche et le portail, seules parties de l'église en souffrance, vont recevoir incessamment les réparations nécessaires au moyen d'une somme de cinq mille francs affectée à ces divers travaux.

Il était douteux que l'église de Pontaubert eût été jamais consacrée. Monseigneur Bernadou, archevêque de Sens, dans sa tournée de confirmation, le 30 avril 1868, donna la consécration solennelle à ce monument, remettant à une autre époque la consécration du maître autel, que des obstacles particuliers ne permirent pas de faire le même jour.

SAUVIGNY-LE-BOIS

C'est la première église reconstruite dans le canton d'Avallon depuis la Révolution. Commencée, après 1830, par M. Duchêne, curé de la paroisse, elle fut achevée et bénite en 1837.

On n'était pas encore revenu à cette époque des préjugés contre l'architecture religieuse du moyen-âge; on ne connaissait et on ne voulait que le grec ou du moins ce qui y ressemblait. L'ordre toscan avec voûte d'arêtes fut adopté à Sauvigny. Quoique on puisse regretter ce genre, beaucoup moins religieux que le roman et le gothique, il faut convenir que l'église de Sauvigny est d'un bon effet; les lignes sont pures, les détails, soignés, les matériaux, choisis, l'ornementation intérieure, simple, mais bien adaptée au style.

Le prix porté par le devis et le supplément s'est élevé à environ 20,000 fr.

On avait laissé subsister l'ancien clocher et le porche de l'église. En 1863, M. Cunaut, curé de Sauvigny, détermina les habitants à rebâtir ce clocher, qui menaçait ruine, et à augmenter l'église d'une travée en avançant l'édifice jusque sur le bord de la route. Un plan conforme au style de l'église fut présenté, mais immédiatement rejeté à la préfecture. Les temps étaient changés, la révolution opérée dans les esprits par l'étude de nos anciens monuments faisait qu'on avait alors autant d'horreur du grec qu'on avait eu auparavant de passion à le prôner. Il fallait donc inventer quelque chose qui ne jurât pas trop avec la première construction et qui se rapprochât

autant que possible de l'architecture en faveur. M. Tircuit, l'architecte du passé et du présent, modifia habilement ses plans; la nouvelle travée, la tribune exigée par les besoins du service paroissial, les deux petites chapelles de chaque côté du portail, sur lequel le clocher est à cheval, ne se marient pas trop désagréablement au reste de l'édifice. Il est fâcheux qu'on n'ait pas permis à l'architecte de donner plus de style à la partie supérieure du clocher.

Cette seconde construction, qui a coûté 25,400 fr., a été achevée en 1867, sous la mairie de M. Cordier, de Montjalin.

Nous signalerons ici une autre restauration religieuse due à la munificence de M. le comte de Bertier : c'est une belle croix élevée à l'embranchement des routes de Vassy et de Provency, sur l'emplacement même où existait, depuis le XIII[e] siècle, une croix dite la croix Pisse-Chien. M. de Bertier a acheté à ses frais le terrain en 1867, l'a fait clore d'une haie vive et a érigé cette croix monumentale, due au ciseau des frères Espéron, sculpteurs avallonnais.

A Montjalin, hameau de Sauvigny, M. Cordier, en 1858, a construit, hors du château, une chapelle privée, dans le style roman. Le propriétaire permet aux habitants du hameau de s'y réunir pour les prières de l'Avent et du Carême. On y dit quelquefois la messe.

SERMIZELLES

Le village de Sermizelles, un des plus jolis de l'Avallonnais, n'a qu'une église si pauvre et si délabrée qu'il serait inutile d'y faire des réparations. Aussi la fabrique et le Conseil municipal se sont-ils prudemment abstenus de voter des fonds pour cet objet ; on attend que les circonstances et la nécessité déterminent les habitants à une reconstruction complète de leur église.

M. Plagnard, ancien curé de Sermizelles, a fait construire en 1856, sur la montagne qui domine Sermizelles, un petit monument dont nous croyons devoir dire quelques mots.

C'est une tour octogone, de neuf mètres de haut, sur laquelle est placée une grande statue de la Ste-Vierge. Dans la tour est une petite chapelle où l'on dit la messe le mercredi des Rogations et dans quelques circonstances particulières.

Le monument porte le nom de Notre-Dame-d'Orient en mémoire de la prise de Sébastopol, qui eut lieu le 8 septembre, jour de la fête patronale de Sermizelles. Il est dédié à la Vierge Immaculée selon cette inscription qu'on voit sur la porte d'entrée : *Virgini Immaculatæ de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.* Les habitants firent gratuitement tous les charrois.

La chapelle fut bénite solennellement, le 8 septembre 1856, par Mgr Bravard, évêque de Coutances, alors grand-vicaire de Sens, et la cloche, en 1858, par le R. P. Benoît, bénédictin de la Pierre-qui-Vire, né à Sermizelles.

THAROT

L'église est pauvre d'aspect et n'a point d'architecture. On y a fait dans ces derniers temps toutes les réparations convenables en la nettoyant et en la badigeonnant.

THORY

Thory a été érigé en paroisse en 1864. L'église, commencée en 1848, fut achevée en 1856 et bénite en 1859. Elle est de style gothique et a été construite sur les plans de M. Amé, alors architecte à Avallon.

Deux raisons contribuèrent puissamment à la fondation de cette église. La première fut la rivalité qui, après avoir existé sourdement de longues années entre Lucy-le-Bois, paroisse, et Thory, hameau, éclata à l'occasion du fait suivant. De tout temps, jusqu'en 1832, Thory avait disposé exclusivement de ses affouages, de sa réserve de bois et autres revenus ; il ne donnait rien à la commune et n'en recevait rien. Mais les revenus du hameau l'emportant de beaucoup sur ceux du chef-lieu, Lucy-le-Bois sollicitait, sous divers prétextes, une fusion d'intérêts qui devait tourner évidemment à son avantage. Aussi, malgré la promesse d'être équitablement traité, Thory résista à toutes les avances de la commune, soutenu par un homme de caractère et de jugement, adjoint au maire

depuis 40 ans, et qui, dévoué à son hameau, savait deviner et déjouer les projets ambitieux de Lucy-le-Bois. Tant que vécut Edme Prétot, c'était le nom de cet énergique défenseur de Thory, l'union financière ne put être obtenue. Mais après lui, le nouvel adjoint (l'adjoint au maire était toujours un des quatre conseillers de Thory) se laissa circonvenir et accepta la fusion proposée. Les gens de Thory eurent bientôt lieu de se repentir de cette faiblesse. Lucy-le-Bois, qui avait la majorité dans le Conseil municipal, disposa presque en maître absolu des revenus communaux, construisit au chef-lieu des fontaines, un presbytère, répara l'église et ne laissa à Thory que les miettes du gâteau. Les habitants de Thory, vivement froissés de cette partialité, conçurent dès lors le projet de séparation qu'ils espérèrent obtenir plus facilement en bâtissant une église à leurs frais.

La seconde raison fut l'offre d'un emplacement gratuit pour la construction de cette église. Mademoiselle Annette Santigny, de cette famille honorable de Thory qui a fourni pendant la révolution un confesseur de la foi dans la personne de M. Pierre Santigny, ancien curé de St-Martin d'Avallon, proposa, conformément au dernier vœu de sa sœur, Joséphine Santigny, d'abandonner à son pays un terrain situé dans d'excellentes conditions pour bâtir une église, à la seule condition que les travaux commenceraient au plus tard dans le courant de l'année 1847. La municipalité de Lucy-le-Bois ne manqua pas de rejeter le legs de mademoiselle Santigny, et de là une série de discussions et de tracasseries qu'il serait trop long de raconter, et qui ne servirent qu'à exciter l'ardeur des habitants de Thory. Quatorze d'entre eux, de concert avec M. Laureau, propriétaire du château,

acceptèrent, au nom du pays, sous leur propre responsabilité, les offres de mademoiselle Santigny, résolus de construire à leurs frais, et malgré les oppositions de Lucy-le-Bois, l'église dont ils comprenaient de plus en plus l'utilité. Tout le hameau applaudit à cette résolution énergique et on vit se renouveler des scènes de foi et de désintéressement dignes des premiers siècles du christianisme. Pour couvrir la dépense, qui, selon le devis, s'élevait à vingt mille et quelques cents francs, une souscription fut ouverte et chacun s'inscrivit selon le chiffre de ses impôts : les manouvriers se chargèrent d'extraire les matériaux, les laboureurs de les transporter : tel était l'empressement général dans cette première période de la construction, dit un témoin oculaire, qu'on leur aurait fait bâtir une cathédrale, si elle avait pu être finie dans l'année. Mais l'église n'était qu'aux deux tiers édifiée quand survint l'hiver, qui força d'abandonner les chantiers. Au printemps, l'ardeur était éteinte et les travaux ne furent pas repris. La discorde s'était glissée parmi les habitants et y avait semé des divisions, que les deux principaux promoteurs de l'entreprise, M. Poyard, curé de Nitry, et M. Breuillard, maître de pension à Auxerre, tous deux enfants de Thory, ne purent étouffer qu'à force de soins et de démarches, au bout de huit ans. Le succès couronna enfin leur persévérance. On se mit à l'œuvre, et l'église s'acheva en 1856.

Mais il fallait obtenir l'érection en paroisse. Sept ans se passèrent en démarches de toute nature. Lucy-le-Bois continuait une opposition tantôt sourde, tantôt ouverte ; l'administration ecclésiastique se joignait au gouvernement pour réclamer du pays l'acquisition d'un presbytère, et Thory épuisé ne savait comment faire face à cette

nouvelle dépense. Heureusement le gendre de M. Laureau, M. le comte de Trébons, propriétaire du vieux manoir de Thory, offrit une partie du château, en s'engageant à y loger un curé pendant quinze ans. La principale difficulté étant aplanie, Thory, par décret impérial du 13 mai 1863, fut érigé en succursale, et Mgr Joly, archevêque de Sens, nomma à cette paroisse nouvelle l'abbé Rémond, vicaire de St-Pierre d'Avallon. Celui-ci prit possession de la cure le 26 juin 1866, au milieu d'une population tout entière en fête et justement fière de son succès.

Un peu plus tard, en 1869, Thory devint commune, et sa double séparation de Lucy-le-Bois fut consommée.

LE VAULT-DE-LUGNY.

On voit assez que cette église est incomplète et qu'il y manque deux travées. Commencée sur un plan monumental dans les premières années du XVI[e] siècle, elle fut continuée, mais non finie, à la fin du même siècle. Depuis cette époque, il ne s'y est fait aucun travail de grande importance. Nous signalerons seulement un dallage neuf de tout le vaisseau, en 1830, et la construction récente de deux autels, au chevet des deux collatéraux. L'autel de la Sainte-Vierge, dans la nef droite, est en marbre et a été donné par M. Auguste de Vaulgrenant. Celui de la nef parallèle, qui est consacré au Sacré-Cœur, est un don de M. Achille Ravisy, maire du Vault. Il est du style

de l'église et a été exécuté sur les dessins de M. Amé. Les peintures sont de M. Fauron. Cet autel a coûté, dit-on, fort cher et a été posé en 1851.

VASSY-LÈS-AVALLON.

Une mine de ciment, découverte à Vassy par M. Honoré Gariel, d'Avallon, et exploitée sur une grande échelle par MM. Garnier et Hippolyte Gariel, donna subitement, vers 1840, à ce simple hameau d'Etaules une importance assez grande pour que l'administration ecclésiastique jugeât à propos d'autoriser, en 1854, le curé de la paroisse à y transporter son domicile.

Les propriétaires de la mine achetèrent un presbytère et bâtirent une vaste maison d'école, dont le rez-de-chaussée servit, pendant plusieurs années, d'oratoire public.

Bientôt la prospérité croissante de la mine inspira à M. Gariel la généreuse pensée de doter Vassy d'une église qui pût devenir un jour le centre d'une paroisse. M. Xavier Hilaire, curé d'Etaules, résidant à Vassy, MM. Garuuchot, associés à l'entreprise de la mine, et tous les habitants applaudirent à ce projet et, dans peu de jours, un esouscription, ouverte par le curé et présentée à la signature de tous les habitants, produisit la somme de 24,000 francs. M. Gariel père s'offrit à solder le surplus de la dépense, que l'on croyait ne pas devoir dépasser 45 à 50 mille francs, d'après un premier devis.

Mais les plans ayant été plusieurs fois modifiés, on ne

tarda pas à s'apercevoir que la construction de l'église coûterait bien au-delà du chiffre présumé. Néanmoins les auteurs du projet ne se découragèrent pas, et déjà le nouveau plan avait reçu la double approbation des autorités civile et ecclésiastique quand la mort de M. Hippolyte Gariel faillit tout remettre en question. C'était une assez lourde charge, pour la veuve de M. Gariel et pour son fils, de continuer presque seuls l'église commencée sur de si vastes proportions; cependant ils n'hésitèrent pas, madame Gariel déclara qu'elle remplirait les engagements pris par son mari, et M. Ernest, se dévouant tout entier à l'œuvre si chère à son père, se chargea de diriger lui-même les travaux, qu'il poussa avec vigueur jusqu'à son entier achèvement en 1863, époque où Mgr Joly, archevêque de Sens, fut invité à bénir la nouvelle construction.

Le mobilier, fourni presque entièrement par les mêmes donateurs, est d'une richesse remarquable. La chaire et l'autel de la Ste-Vierge ont été sculptés par maître Guillaumet : le grand autel, par les frères Espéron ; les vitraux sortent des ateliers de Paris. Le bourdon, qui pèse 1,845 kil., a été donné aussi par M. Ernest Gariel. Cette église remarquable a été consacrée par Mgr Bernadou, archevêque de Sens, le 25 juin 1868, au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles (1).

M. GALLY.

(1) M. Ernest Gariel a bien voulu nous communiquer la note suivante sur la construction de l'église de Vassy.

NOTE

SUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A VASSY.

1° *But de la fondation.* — Désir de ne pas laisser manquer du secours de la religion des ouvriers en grand nombre occupés à des travaux souvent dangereux. Désir aussi de voir se fortifier l'esprit religieux dans le pays.

2° *Première installation.* — Etablissement d'une chapelle provisoire dans un local destiné à recevoir une école de garçons. Installation de M. le curé dans une maison appartenant au propriétaire de l'usine de Vassy.

NOUVELLE ÉGLISE.

3° *Moyens d'exécution.* — Vote du Conseil municipal autorisant la vente de pâtis communaux appartenant à la section de Vassy, vente qui produisit en chiffres ronds 11,000 fr.; souscription dans le village ayant produit environ 3,000 fr.; souscription des propriétaires de l'usine de Vassy et des principaux employés et intéressés ayant produit environ 34,000 fr, le tout formant le montant du premier projet ou 48,000 fr.

4° *Projet d'église.* — Un plan de l'église projetée de Rouvres fourni par M. le Curé et remis à un architecte d'Avallon est la première idée de la construction; il ne contient ni clocher, ni sacristie, ni chapelle des fonts. Les

dessins de l'architecte, faits d'après ce plan, servent à dresser un premier projet aussitôt abandonné comme n'offrant aucune des conditions d'ensemble et d'élégance qu'on désirait obtenir. Adjudication sur de nouvelles bases. La construction est sortie de terre d'environ quatre mètres quand un examen plus attentif, lors de l'exécution des dessins de détails, fait découvrir que de profondes modifications, un remaniement presque complet du projet seraient nécessaires. Le chiffre de l'entreprise se trouvant, par suite de ces nouvelles dispositions, augmenté d'une manière notable, les entrepreneurs demandent la résiliation de leur entreprise par une pétition au Conseil de Préfecture. Après un très-long temps, décision qui admet leur réclamation. Le maire d'Etaules demande alors à être chargé de la construction totale à ses risques et périls, et finit, après de longs délais, par l'obtenir. A partir de ce moment les travaux marchent sans interruption, et la bénédiction de la nouvelle église est faite par Mgr l'Archevêque de Sens, le 27 avril 1863.

5° *Emplacement de l'Eglise.* — L'église devait être bâtie sur un terrain communal situé derrière la maison d'école; des sondes faites sur ce terrain démontrent la nécessité de changer l'emplacement pour avoir une fondation solide; un champ situé au milieu du village est acheté, et quand on veut acquérir un terrain voisin pour compléter la largeur nécessaire aux abords de l'église, on trouve un tel mauvais vouloir qu'il faut se rejeter d'un autre côté. Enfin la construction se commence sur un terrain situé à côté de la maison d'école, à soixante mètres environ de la maison occupée par M. le curé.

6° *Détails d'exécution.* — L'église est de style ogival; elle a trois nefs; son plan est un carré long terminé, dans

la nef centrale, par un demi octogone. La façade est occupée par le clocher, de chaque côté duquel sont deux chapelles, dont l'une sert de sacristie, l'autre de chapelle des fonts baptismaux. A l'extrémité des bas-côtés sont les deux chapelles de la Vierge et de Saint-Vincent de Paul, les deux patrons de l'église. Sous le clocher est un porche ouvert, dans lequel s'ouvrent la grande porte de l'église et celle de l'escalier du clocher. Au-dessus de ce porche ouvert est une tribune occupant à l'intérieur la largeur du clocher. L'église est orientée du nord au sud ; sa façade regarde le midi. Ses dimensions sont les suivantes :

Longueur totale d'extérieur en extérieur	41 m.	50
Largeur totale id. id.	16	20
Largeur utile	15	»»
Largeur de la grande nef	6	60
Largeur des bas-côtés	3	40
Epaisseur des piliers	»	80
Largeur entre les piliers	4	20
Elévation des voûtes de la grande nef	15	»»
Elévation des voûtes des bas-côtés	8	»»
Hauteur du clocher jusqu'à la base de la flèche	26	»»
Hauteur de la flèche en maçonnerie	12	50

L'intention du constructeur était de se rapprocher le plus possible du style ogival du XIII[e] siècle, mais la difficulté de se procurer des sculpteurs, l'augmentation de dépenses et de temps qui en fût résultée obligèrent à diverses modifications. Ainsi les piliers ne sont pas couronnés de chapiteaux, et les nervures et arcs doubleaux viennent se fondre dans la demi-colonnette qui forme la face du pilier. Pour éviter les tympans trop grands et trop nus, les ogives qui supportent le mur de la grande

nef ont été relevées de manière que la partie droite des piliers a pris une plus grande hauteur. Sauf les clefs de voûtes et les culs-de-lampes, pas une pierre n'est sculptée. Quant à l'extérieur, il a été impossible de corriger complétement les vices du plan primitif; les connaisseurs remarqueront de graves imperfections dont le constructeur a bien conscience, mais qu'il n'a pu faire disparaître.

Les matériaux employés dans la construction sont :

La pierre de Coutarnoux pour les piliers, les contreforts du clocher, les clochetons, les rampants de la façade, les gargouilles, les rosaces pleines et les couronnements de contreforts;

La pierre d'Annay, avec mortier de chaux hydrauliques, pour les murs et contreforts;

La pierre d'Annay avec mortier de ciment de Vassy pour les arcs-doubleaux, nervures, corniches et bandeaux ;

La pierre de Cravant pour les gerbes où viennent intersecter les arcs-doubleaux et nervures, ainsi que pour les clefs sculptées, culs-de-lampes et crochets de la flèche ;

Les briquettes de l'Isle et mortier de ciment de Vassy pour toutes les voûtes ;

La brique double de l'Isle et mortier de ciment pour la flèche;

La pierre de Thisy pour le dallage de l'église;

La charpente est en bois de chêne, de sapin et de peuplier;

Le dallage du sanctuaire est en marbre noir et pierre de Grimault;

La couverture est en tuiles de zinc n° 14;

Les vitraux des cinq grandes fenêtres du chœur ont été exécutés par la maison Laurent-Gsell et Cie à Paris.

Tous les enduits extérieurs et intérieurs sont en mortier de ciment de Vassy.

Le prix de revient total de la construction est de 150,000 fr. en chiffres ronds.

ASNIÈRES

Asnières est une commune du canton de Vézelay et de l'arrondissement d'Avallon; les habitations s'étendent sur le flanc d'une colline qui descend jusqu'au ruisseau de Chamoux: l'église domine tout le village.

La population n'a jamais été considérable: en 1837 elle était de 645 habitants; en 1842, de 657; en 1847, elle descend au chiffre de 644, remonte en 1852 à celui de 655, retombe en 1857 à 620; en 1862, on comptait 666 habitants, et le dernier recensement en signale 661.

Autrefois privée de voies de communication, cette commune possède aujourd'hui la route départementale n° 20, qui unit Auxerre à Vézelay en s'embranchant sur la route nationale, n° 6, près Vincelles, et en suivant les bords de l'Yonne et du ruisseau de Chamoux. De cette route, à Asnières, part le chemin de grande communication, n° 36, aboutissant à Quarré. En outre, plusieurs petits chemins mettent Asnières en rapport avec les localités d'alentour.

Voici ce que M. Dorlhac de Borne dit dans son intéressant ouvrage sur le département de l'Yonne :

« Asnières, 661 habitants, fabrique de tissus, commerce de bois, carrières de pierres de taille. La superficie est de 1795 hectares. Les terres sont généralement légères, un tiers d'obue, un tiers argilo-sableuses rouges avec silex, un tiers blanches avec silex aussi ; elles produisent froment, orge et avoine, peu de seigle et méteil, beaucoup de trèfle et de sainfoin. — Vignes, noyers, arbres fruitiers. — Bois en chêne, charme et hêtre avec saule et bouleau. »

Les maires sont, depuis leur institution :

1794—1812, Jacques Forestier.
1812—1815, Claude-François Laboureau.
1815—1816, Jacques Forestier.
1816—1830, Pierre-François Bonhomme.
1830—1837, Jacques Cambuzat.
1837—1848, Claude Forestier.
1848— Pierre Cambuzat.
1848—1849, Jean Guérin.
1850—1851, Auguste Cambuzat.
1851—1862, Etienne Réfrégé,
1862—1870. E. Forestier.
1870— A. Cambuzat.
1871— P. Bellanger, maire actuel.

Les registres de l'état civil remontent à 1669 ; on y trouve quelques faits d'intérêt local :

Le 14 décembre 1676, fonte d'une cloche pour la chapelle de Saint-Marc.

Le 5 août 1758, deux hommes furent foudroyés en sonnant les cloches.

En 1771 on construisit une mare, une citerne et deux ponts; on pava la nef, l'école et le portail du presbytère.

En 1777, on bâtit la chapelle *Ecce homo*.

Voici la liste des curés, dressée d'après les notes que je tiens de l'obligeance de M. le curé actuel d'Asnières, et celles que j'ai prises dans les titres de cette terre :

1603 Mesli Pestel.
1634 Adrien Moulinot.
1660 Guy Bargedé.
1662 Claude James.
1669—1712 Gabriel Robineau.

Après la retraite de ce dernier, François Laurier, cordelier de Vézelay, vint passer quelques mois à Asnières, en attendant l'arrivée de Simon Delacour, qui mourut le 12 avril 1742; un religieux récollet, Paul Godard, fut appelé à lui succéder, mais, au bout de trois mois, il fut remplacé par François Lesage.

En 1743, celui-ci a pour suppléant le père François, cordelier, religieux, prêtre et vicaire de la Cordelle de Vézelay. L'année suivante, Asnières est desservi par Jean-Baptiste Terrion, curé de Chamoux; M. Lesage faisait de fréquentes absences; sa santé altérée l'éloignait de sa paroisse, et, en effet, il mourut à Asquins le 22 octobre 1743, âgé de vingt-sept ans. Le frère Lanotelle, gardien des cordeliers de Vézelay, remplit les fonctions pastorales à Asnières jusqu'à Noël; alors Gabriel Chauvin vint dans cette paroisse, qu'il desservit jusqu'en 1753; un chanoine de Châtel-Censoir, nommé Gaudion, le remplaça provisoirement en attendant G. Chalumeau. Ce dernier partit en 1760; Pierre Pernet le remplaça jus-

qu'en 1764. Enfin la cure d'Asnières fut occupée par Postelle (1764—1769) et par André Rémond (1769—1792); ce dernier mourut confesseur de la foi, en exil à l'Ile-Madame. Il avait eu un procès avec les seigneurs d'Asnières au sujet de dîmes, dont une moitié devait lui appartenir.

Depuis la révolution, les curés d'Asnières n'ont plus que le titre de desservants. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée, M. Gourlot, vicaire de Vézelay, apporta les secours de son ministère à Asnières, depuis 1797 jusqu'en 1803; ensuite M. Roy, desservant de Lichères, se chargea de cet office jusqu'en 1808; à cette époque la paroisse fut réunie à celle de Chamoux, et desservie par le même M. Gourlot. Enfin celui-ci devint desservant d'Asnières en 1816; à sa mort, arrivée en 1834, M. l'abbé Félix Voisinot y vint, et c'est le desservant actuel.

Asnières comptait un certain nombre de hameaux, dont la plupart n'existent plus :

Avrigny,

Les Bideaux,

La Chapelle,

Le Crot-au-Pain

La Faulte du Galland, existante en 1622, détruite.

Bois-Rigault, métairie existante en 1538, et détruite depuis.

Tous ces hameaux sont sans importance, excepté Avrigny.

Les guerres de religion, si funestes à Vézelay, ne le furent pas moins à Asnières; les huguenots brûlèrent, selon leur habitude, les titres du château d'Asnières et de celui d'Avrigny; aussi y a-t-il des lacunes dans l'his-

toire de cette commune; en outre l'année 1653 lui apporta de grands ennuis : les habitants furent obligés de loger le régiment étranger-allemand de M. de Rochepert, 6 compagnies ; celui de Massiac, 2 compagnies ; celui de Saint-Gérand : c'était une charge d'autant plus lourde que l'église d'Asnières, construite vers 1602, exigeait des réparations considérables.

Nous allons maintenant glaner dans le Cartulaire de l'Yonne quelques détails sur Asnières :

En 1103, Saint-Sulpice d'Asnières est nommé dans un privilége du pape Pascal II pour l'abbaye de Vézelay.

En 1151, la même paroisse est nommée dans une bulle adressée par le pape Eugène III à l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, qui avait droit d'y percevoir quinze sous par an.

La seigneurie d'Asnières appartenait en partie à l'abbé de Vézelay ; le reste était possédé par plusieurs familles, dont la plus ancienne paraît avoir donné son nom au village.

Dans l'accord survenu, en 1137, entre l'abbé et les bourgeois de Vézelay, et encore dans un acte passé par Ascelin de Châtel-Censoir en faveur des religieux de Reigny, on voit un Geoffroy d'Asnières.

Dans une donation d'Herbert de Merry à l'abbaye de Crisenon, se trouve comme témoin un Guy d'Asnières (*de Asneriis*) ; ce même personnage donna la terre de Bergères aux religieux de Reigny, ainsi qu'on le voit dans un privilége à eux octroyé par le pape Alexandre III en 1164.

Olric d'Asnières vivait en 1167 et assista à une donation d'Hugues Chatin aux hospitaliers d'Acre.

Geoffroy d'Asnières partit pour la Terre-Sainte avec Philippe-Auguste et se trouvait au chevet de Guy de Pierre-Pertuis, qui, dangereusement malade à Acre y fit son testament en 1191.

1315. Samedi après la fête de Saint-Martin d'été, Geoffroy d'Asnières, chevalier, confesse tenir en fief du comte d'Auxerre l'usage des bois de Fretoy, cent bichets d'avoine en la ville de Bleigny, le quart du moulin de Coulanges-sur-Yonne, et plusieurs autres droits sur la rivière d'Yonne et dans Coulanges.

Pendant plus de deux cents ans, la suite des seigneurs d'Asnières n'est pas connue, grâce à la rage des huguenots, qui ne respectaient rien sur leur passage. Le plus ancien titre échappé à leur brutale fureur est de 1412; il contient la donation par l'abbé de Vézelay et par Jean Ferrion, co-seigneurs d'Asnières, aux habitants dudit lieu du droit d'usage sur toute l'étendue de la seigneurie, moyennant certaines charges, et du droit de chasse dans leurs bois.

En 1524, il est parlé de feu Guillaume d'Appoigny, seigneur d'Asnières en partie, et de Jeanne Trouvé, sa femme.

1546. Jean des Bordes, tuteur des héritiers de feu noble Lazare d'Appoigny, en son vivant seigneur d'Asnières en partie; Barbe, veuve de feu maître Guillaume Marie, tutrice de ses enfants; Claude du Cloux, et noble Edmond de Vaillant, tous co-seigneurs d'Asnières.

1557. Claude d'Appoigny, seigneur en partie d'Asnières.

1577. Claude Duclou, armurier à Auxerre, héritier de

Françoise, sa sœur, indivis avec Edme de Longueval, comme étant aux droits par acquisition de Cathelin Chesmeau et Etiennette Duclou, sa femme et autres co-seigneurs, lequel droit appartenait à Guillaume d'Appoigny et à Jeanne Trouvé, sa femme.

1582. Germain Boisot, Antoine Marie, Claude de la Porte, Pierre d'Appoigny, Pierre de la Touche, Claude du Cloux, Cathelin Chesmeau et Étiennette du Cloux, sa femme, font faire le terrier d'Asnières.

1582. Pierre de la Touche possesseur de la moitié d'Asuières ayant appartenu à Guillaume d'Appoigny et à Jeannne Trouvé, sa femme; il habitait une maisen seigneuriale près de l'église alors en ruines.

1590. Octavien de Longueval, marié à Anne de Rompie, seigneur d'Asnières avec Claude Gibier, conseiller au bailliage de Sens, et Antoine Marie.

1597. Etienne Simonnet, avocat à Auxerre, seigneur d'Asnières en partie à cause de Marguerite d'Appoigny, sa femme.

1603. Octavien de Longueval, tant pour lui que pour ses fils, Edme et Gabriel, écuyers, seigneurs de la Courlès-Mailly, fait une fondation dans l'église d'Asnières, et promet de la doter d'une cloche et de vingt livres de rente.

1613. Jacques de Longueval, signeur d'Asnières.

1618. Claude Bourolle et Antoine Tonnard, bourgeois et seigneurs en partie de la terre et seigneurie d'Asnières: ledit Bourolle à cause de Barbe Mariés, sa femme; lesdits Bourolle et Tonnard comme héritiers des propres de Marguerite Mariès, femme de Léger Marchand, sieur de

Lespauché et de Brion, veuve de Jérôme Guiot, avocat général de M. le duc de Nevers.

1624. Gabriel de Longueval, seigneur d'Asnières.

1626. Louise Borot, veuve d'Yves Denis, seigneur en partie d'Asnières.

1628. Edme et Jean-Jacques de Longueval, mentionnés dans le testament de leur sœur Catherine.

1644. Marguerite de Veilhan, veuve de Gabriel de Longueval, seigneur d'Avrigny et d'Asnières pour moitié, et Catherine de Longueval, veuve de Clément du Puy.

1662. Catherine de Longueval et Auguste de Cullon, curateur des enfants de François d'Esterling et d'Edmée-Jeanne de Longueval; ce François était seigneur de Fontenay et de Sainte-Pallaye.

1680. César du Puy, seigneur d'Avrigny et d'Asnières ; ces terres furent saisies et adjugées par décret forcé, en 1701, à Camille Savary, marquis de Brèves. Marie de Cholet était veuve de lui en 1737; leur fille, Marguerite-Alexandrine, porta la terre d'Asnières à François-Philibert de Briqueville, comte de la Luzerne. En 1764, cette terre fut vendue à David-Pierre Perrinet du Peseau. Sa fille unique, Marie-Louise Perrinet, épousa Charles-Claude Andrault, marquis de Langeron, lieutenant-général; à leur mort, arrivée en 1792, la terre d'Asnières échut en partage à leur fille, Marie-Louise-Aglaé Andrault, épouse de Joseph-François-Louis-Charles-César comte de Damas; en 1827, elle devint la propriété de leur fille, Mme la comtesse de Chastellux, et aujourd'hui elle est possédée par ses filles, la marquise de Lur-Saluces et la comtesse de Chastellux.

Avrigny était un fief relevant du duc de Nevers à cause de Châtel-Censoir, tandis qu'Asnières relevait du

seigneur de la Maison-Blanche. Le fief de la Porte, situé au hameau de la Forêt près Clamecy, relevait d'Avrigny. En 1413, cette terre appartenait à Guillaume de Chaumont et à Jeanne de Mello, sa femme; il faut ensuite franchir un laps considérable de temps pour arriver à la famille de Veilhan, qui la possédait par héritage ou acquisition; en 1558, c'était Edme de Veilhan qui la laissa à son fils Georges, vivant en 1587; la fille de ce dernier, Marguerite, épousa Gabriel de Longueval, seigneur d'Asnières; dès lors, les deux terres furent toujours, ou peu s'en faut, dans les mêmes mains. Aujourd'hui la terre d'Avrigny appartient à Mme la comtesse de Chastellux, mais le château, d'aspect assez délabré, a été acquis par la famille Charbonneau.

Nous ajouterons quelques chartes à ce petit travail, afin de lui donner quelque intérêt. La première est la fondation de la chapelle Sainte-Anne en l'église d'Asnières, du 1er novembre 1603.

N° 1.

— Au nom de Nre Seigneur Jesu-Crist amen, l'an de l'incarnation d'iceluy courant mil six cens et troys, le premier jour du moys de novembre, fut présent en sa personne Octavian de Longueval, escuyer, seigneur d'Asnières près Vézelay et de Charre sur Sanne, tant pour luy que se faisant fort pour Edme et Gabriel de Longuevalx, ses enfans, escuyers, seigneurs de la Court-les-Mailly en partie, et pour tous ses aultres enfans, tant filz que filles, ausquelz il promect faire ratiffier le contenu en

ces présentes tout au plus toust que faire se pourra, lequel sieur Octavian de Longueval, pour la dévotion qu'il a pleu à Dieu luy donner, a voué, promys, et promect faire bastir et construire une petite chapelle joignant et attenant l'esglise monsieur Sainct Sulpice de ce lieu d'Asnières au cousté de la main gauche en entrant de la grand porte, à l'endroict où est de présent le petit huys de ladicte esglise, ainsy qu'il en sera plus à plain advisé avec les procureurs fabriciens de ladicte esglise; ce faict, ledict sieur de Longueval a fondé et ordonne que perpétuellement à toursjours il sera dict et célébré en ladicte chapelle chascun an par le curé dudict Asnières les services qui s'ensuyvent, sçavoir, le lendemain de la feste du nom de Jesus, une grande messe et vespre de l'office dudictnom de Jesus et le mesme service qui se dict ledict jour, et le jour saincte Anne une grande messe des trespassez avec les vigilles à notte, où sera recomandé et pryé pour l'âme de deffuncte mademoiselle Anne de Romple, en son vyvant femme dudict sieur Octavian de Longueval ; sera aussy recomandé à Dieu et faict prières pour les ames de deffunctz monsieur Jehan de Longueval et de damoiselle Magdeleine de Boisselet, père et mère dudict sieur Octavian de Longueval, comme pareilles recomandation et prières seront faictes à Dieu pour la sancté et prospérité dudict sieur Octavian et de tous ses enfans, en quelque pays et provinces qu'ilz soyent, et pour leurs âmes après leur décès; et les six premiers vendredis suyvant ledict jour saincte Anne sera dict et célébré en icelle chapelle par ledict curé chascun des vendredis une messe des trespassez à l'intention des dessusdictz, et le jour de la feste saincte Catherine sera aussy dict et célébré en ladicte chapelle une grand messe du

Sainct Esprit, par ledict curé, en laquelle sera faict prières pour la sancté et prospérité de messire Guillaume de Saulx, chevalier des ordres du roy, et de madame Catherine Chabot, son espouse, et de tous leurs enfans, familles et maison, et après leurs décès seront continuées à toujs-jours lesdictes prières pour le salut de leurs âmes, disant et déclarant par ledict sieur Octavian qu'il se sent tenu et obligé grandement ausdictz seigneurs Guillaume de Saulx, et à ladicte dame Catherine Chabot, sadicte espouse, pour les biens et faveurs qu'il a receuz et reçoit ordinairement desd. seigneur et dame, de sorte que sa volonté et dévotion est telle que iceulx seigneur, dame, enfans et familles soyent comprins ès prières qu'il entend fonder en sa dicte chapelle, tout ainsy que luy fondateur entend estre faict pour luy et ses enfans, et encoure a voué et ordonné ledict sieur fondateur qu'il soyt dict et célébré tout le surplus des aultres vendredis de chaque année par chascune sepmaine à toursjours par ledict curé une messe de tel office qu'il conviendra suyvant les jours des festes ou saisons qu'il sera, sans y comprandre les troys grandes messes cy dessus déclarées, et sera dict à la fin de toutes lesdictes messes par le prebtre, qui le dira au lieu et place où a esté enterrée dans le cœur de l'esglise dudit Asnières ladicte deffuncte, damoiselle Magdeleine de Boisselet, ung *libera*, et au cas que le curé dudict Asnières ne voulût dire les messes et services ainsy ordonnées, se pourront faire dire par aultres prebtres avec la meilleure dévotion que faire se pourra, à quoy satisfaire se sont obligez Michel Beaujonhan et Jehan Pathonot, à présent procureurs fabriciens en ladicte esglise monsieur Saint Sulpice dudict Asnières, tant et si longuemant qu'ils seront en ladicte charge de procureurs, et ce

par l'avis de discrette personne messire Meli Pestel, prebtre, à présent curé dudit Asnières, Pierre Laboureau, greffier audict lieu, Jehan Vathaire, François Gally et plusieurs aultres habitans, ausquelz le présent contract de fondation a esté communicqué: pour sonner lesquelles messes et services, ledict sieur fondateur a promys donner à ladicte esglise une cloche, qu'il fera mettre à ses fraiz à quel endroict de ladicte esglise qu'il sera advisé, affin que quelzques ungs qui demeureront en sa maison audit Asnières puissent assister, si bon leur semble, ausd. messes, et pour survenir aux fraiz qui seront nécessaires à faire dire et célébrer les messes et services ès jours susd. et en la forme cy dessus déclarées, ledict sieur Octavian de Longueval, fondateur, de sa volonté, a ceddé, quitté et ces présentes cedde, quitte et transpourte ausd. Michel Beaujonhan et Jehan Pathonot, procureurs fabriciens de ladicte esglise, présens, acceptans tant pour eulx que pour leurs successeurs procureurs de ladicte esglise, la somme de vingt livres tournois de rante par chascun an, à les prandre sur la somme de trante livres tournois dheue chacun an audict sieur Octavian par noble seigneur messire Georges de Veilhan, chevalier de l'ordre du roy, seigneur d'Avrigny, payable . . . . comme appert par contract de la constitution d'icelle, passé par devant Me Pierre Delavau, notaire royal, en dacte du . . . . , jour du moys . . . . mil cinq cens quatre vingtz et . . . . . , et duquel contract ledict sieur de Longueval en baillera une coppie auxd. procureurs, dheument signée et collationnée, pour eulx faire payer chascun an d'icelle somme de vingt livres tournois de rante et pour aultant que ladicte rante de trante lyvres et sur laquelle se doibt prandre ladicte somme

de vingt livres, comme dict est, racheptable par ledict sieur d'Avrigny, toutesfoys et quantes que bon luy semblera, en payant et ramboursant la somme de six vingtz escuz sol, reduictz suyvant ledict à troys cens soixante livres tournois, ensemble les fraiz loyaulx, coustz et arrérages, si aulcuns en estoient dheubz, ledict cas advenant, lesd. Beaujonhan et Pathonot, procureurs susd., ou aultres qui seront pour lors en charge, seront tenuz eulx rambourser du principal de ladicte rante de vingt livres qui se montera à la somme de deux cens quarante livres, laquelle somme iceulx procureurs qui l'auront receue seront tenuz, incontinant et au plus toust que faire se pourra, la ramployer bien et dheuement pour en avoyr semblable somme de vingt livres tournois de rante, et icelle faire assigner sur bons fons et héritages pour en estre payez sans dyminution chascun an, et pour ce faire y consentir et donner advys, iceulx procureurs seront tenuz appeller avec eulx ledict sieur Octavian de Longueval ou ses hérithiers, si c'est après son décès, pour avec son advys et d'aulcuns des principaulx des habitans dudict Asnières, employer ladicte somme pour en tirer les proffictz, affin que les services dessusd. ne soyent en demeure d'estre celebrez, comme aussy y sera appelé le curé dudict Asnières pour en donner son advys; et laquelle somme de vingt lyvres tournois de rante sera employée par les procureurs ainsi qu'il s'ensuict, sçavoyr qu'il sera par eulx payé au curé d'Asnières qui dira lesd. grandes messes, vespres et vigiles ès jours susd. comme dict est au jour du lendemain de la feste du nom de Jehsus, après avoyr dict vespres, dix solz; le jour saincte Anne après avoyr dict la grand messe et vigille à notte, dix solz; le jour saincte Catherine après avoyr dict la

messe et vigille et faict les prières et recomandations comme dessus est dict, aultres dix solz, et à chascun des troys services seront aussy tenuz lesd. procureurs de délivrer et bailler audict sieur Octavian de Longueval ou d'aulcuns de sa maison, s'il s'y en trouve, dix solz tournois pour estre par eulx baillez et aulmonsnez aux pouvres, et au cas qu'il ne se trouvast personne à qui les bailler, seront iceulx procureurs tenuz faire ladicte aulmonsne: de quoy faire iceluy sieur fondateur en charge leur honneur et conscience, et pour les messes ainsy ordonnées à dire chascun jour de vendredi par chascune sepmaine perpétuellement, lesd. procureurs payeront audict curé, ou celuy qui la dira en son reffuz, la somme de dix livres huict solz tournois par quard d'an, demye année ou aultrement, ainsy qu'ilz adviseront, qui est à raison de quatre solz pour chascune messe et *Libera* qui se dira comme dict est; oultre seront iceulx procureurs tenuz avec l'avys du curé de choysir et eslire une pouvre femme de bonne renommée qui se chargera volontairement d'assister à chascun jour de vendredy èsd. messes, qui se diront comme dict, et pour prier Dieu pour les fondateurs d'icelle messe et de ceulx à l'intention desquelz elle est fondée, soyt vyvans que trespassez, à laquelle iceulx procureurs seront tenuz payer de volonté et dheument la somme de cinquante-deux solz chascun an et par quard d'an; lesquelles sommes susd. qu'ilz seront tenuz payer ainsy qu'il est dict revenant à seize livres tournois. Et le surplus de ladicte somme de vingt livres, qui est quatre livres tournois, demeurera ausd. procureurs, et aussy moyenant ce ilz seront tenuz de fournir le lumynaire pour lesd. services, les habitz et ornemens de ladicte esglise et les cordes qu'il fauldra pour sonner la-

dicte cloche qui sera baillée par ledict sieur; quand lesd. procureurs de ladicte esglise sortiront de charge, randront compte de leur administration : ledict sieur Octavian de Longueval a déclaré sa dévotion et intention estre telle que de fonder ladicte chapelle qu'il fera faire en l'honneur de Dieu et de madame saincte Anne, car ainsy promectant, obligeant et renonceant. Faict et passé audict Asnières, ledict jour premier de nouvembre l'an mil six cens et troys, ès présences de Jehan Martin, François Bidault, Léonard Pathonot, Toussainct Laboureau, demourans en la paroisse dudict Asnières, et plusieurs aultres tesmoingtz ad ce requis et appellez audevant l'esglise dudict Asnières après midi; a esté accordé ce jourd'huy que la messe se commancera à dire vendredi prochain, ce que messire Meli Pestel, curé dudit Asnières, présent a promis faire; la mynute des présentes signée O. de Longueval, fondateur; M. Pestel, curé susd., J. Martin, F. Gally, J. Vathaire, Isaac de Latouche, F. Bidault, T. Laboureau, L. Pathonot, A. Pathonot, P. Ratheri, Guillaume Fuzi, J. Marie, et du juré soulzscript, Tanqueray.

N° 2.

Donation, par les seigneurs d'Asnières aux habitants dudit lieu, de leurs usages.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Pierre, docteur en théologie, par la grase de Dieu abbé de l'église et monnaisteire de Verzelay, et tout le couvant dud. lieu, salut : Comme les mananset abitans de la ville, terre

et seignourie d'Asnières, appendance à toute justice à nous par la moictié d'une part, et à Jehan Ferrion pour l'autre moictié, d'autre part, c'est assavoir pour chacuns de nous pour la moictié par indivis, aiant faict exposer plusieurs lois à nous abbé et couvent dessusd. avec led. Ferrion assemblez au son de la cloche à la requeste des manans et abitans dud. Asnières: lesquelz de leurs bonnes voulentés, sans aucune contraincte, ont recongnu avoir donné et par ces présentes donnent et délaissent lesd. seigneurs, tant d'une part que d'autre, dès maintenant à tousiours auxdis abitans pour eulx, leurs successeurs ou aians cause ou temps advenir, leurs usaiges en ladicte terre et seignourie dedens l'entour et plaice comme cy après sera dit, déclairé et devisé en la manière que s'ensuit. C'est assavoir que lesdis habitans auront et commenceront pour leursd usaiges de ladicte terre et seignourie à la rue de Cray pour lesdis usaiges, et de là en allant jusques à la Croisotte, et de là en allant jusques à ung lieu nommé le Crot fondu, et de là en allant à une borne qui faict carré à monseigneur de Verzelay et dud. seigneur de Verzelay à monseigneur de Marloust et èsdis abitans d'Asnières, appelé le bois le Crot-Chariel, et d'ilec à la forest de l'Ermitaiges, et dud. Ermitaiges allant à une borne près du chemin de Marault, et de ladicte borne allant à une autre borne jusques à Viligiens, et dud. Viligiens à une autre borne appelez à Vault Portraulie, et dud. Portaulx tenant d'un bout aux heritaiges de Fontenelles, jusques à une borne qui faict carré entre monseigneur de Nevers et lesdis abitans d'Asnières et de Fontenelles, et delà de une borne à une autre borne jusques à une borne appellez le Vaul Conduier, tenant esd. husaiges du Chastel-Sensoy, et aussy monseigneur de Ne-



vers, et dudit seigneur de Nevers à une borne, de ceste borne à une autre borne venant jusques à une autre grant borne qui départ lesdis husaiges dud. d'Asniers du Chastel-Sensoy, et de là de monseigneur Chastelu et aussi de monseigneur de Ferrières, allant à une autre borne qui départ monseigneur du Chastellu et monseigneur de Marboust et lesdis habitans dud. d'Asniers, et delà à une autre borne auprès du lact de Mardeli, et delà de borne en borne venant à ung chesne nommé le chesne Vergnoire, assise audessoubz près dud. chesne, et de là de borne en borne trenchans par Myfatin jusques à une borne appelez la Realles, appellés ès Periers, et delà de borne en borne allant jusques au Charmot, et delà de long à monseigneur de Marboust, et de là en allant de borne en borne jusques à Faulte-Gallant, en allant jusques à une borne appellez la Chenille rouge, faisant carré et sepparation de monseigneur de Marboust et de monseigneur de Nevers et desdis habitans dud. d'Asnièrs, et de là de borne en borne jusques à une borne tenant au bois de Pidancière de messeigneurs abbé et couvent de Verzellay et desdis habitans, et de là de borne en borne jusques à une borne près du lact de la Heulerie qui faict séparation du bois et de lad. Pidancière de Cornecy et des héritaiges d'Asniers, et de là de borne en borne jusques au ferrier au lieud. ou Hault du Sort delà venant au carré par le bout dessus, tenant à la Hate sainct Jehan et à l'aste appelé l'Ate le Compte, et d'ilec venant au Deffant du long en long jusques en l'axe du Gros Chasne, delà au bois des Mauaiges et allant ès cousté des Deffanlt, et de là à la borne appellée la borne la Realle au dessus de la fontene Vaulbont, et de là à lad. rue de Cray; et desquelz lieu et usaiges cy-dessus déclairés lesdis abitans

en jouiront et useront comme de leurs droiz usaiges. Moiennant aussi que lesdis habitans en sont et seront tenuz paier, bailler et délivrer ausd. seigneurs, leursd. successeurs ou aians cause, la somme de ung deniers tournois de cens pour chacun feu, avec trois quartes d'aveine qu'ilz seront tenuz paier le jour des mors, le lendemain de Toussains à tousiourmais, et en ce faisant lesdis abitans pourront chasser en ladicte terre, justice et seignourie de mesd. seigneurs, à corps à cris, sans nul contredis, en paiant les droiz des seigneurs, c'est assavoir d'un serf le symyer, et d'une biche le hanpe, et d'un senglé la hure, avec la fuste. Nous abbé et couvent, avec lesd. Ferrion dessusd., en tant qu'il nous touche et peult toucher, promectons en bonne foy et soubz l'obligation des biens de notred. esglise, laquelle nous soubzmectons à toutes juridicions quelzconques, lesdis usaiges dessus déclairés et autres choses dessusd. tenir, garder et acomplir en la manière dessusd. sans jamais venir ne faire venir contre, mais rendrons tous coustz, interestz et despens qui seront fais par deffault des choses dessus dictes non tenues et acomplies par nous en la manière dessusd., sur lesquelles nous vollons le porteur de ces lettres estre creu par son simple serment sans aultres preuves faire. Et renonçans à toutes choses de faict et de drois que l'on pourroit dire contre ces lettres ou effect d'icelle. En tesmoing de ce avons scellées ces lettres de noz seaulx, passées en notred. chapistre le sixiesme jour d'avril l'an de grace mil CCCC et douze, avec le seing manuel dud. Ferrion cy dessoubz escript.

C[te] DE CHASTELLUX.

POÉSIES

Lues en séance à la Société d'Études d'Avallon.

LE CHAT ET LA LEVRETTE

HISTOIRE VÉRITABLE

I.

LES DÉBUTS.

Un jeune Chat Parisien,
Ayant perdu son domicile,
Sous un autre toit que le sien
Eut l'esprit de chercher asile.

Son nouvel hôte, humain et bon,
Lui révant un sort désirable,
L'adressa dans une maison
Qu'il savait aux Chats favorable.

Avec force précaution
Lui facilitant le voyage,
En grande jubilation
On l'accueillit au déballage.

Mais, lorsque, le panier ouvert,
On admirait sa belle robe,
De noir tigrée, et son œil vert,
Aux caresses il se dérobe.

Bien plus, et d'un air effaré,
Menaçant qui voudrait le prendre,
On dirait, qu'encore égaré,
De tous il ait à se défendre...

Cependant les plus tendres soins
Apprivoisant ce caractère,
Bientôt il ne devient pas moins,
Pour tous, qu'un ami nécessaire.

Des mieux nourris, choyé, fêté,
Occupant la meilleure place,
En véritable enfant-gâté,
Sur le duvet il se prélasse.

Or, voici qu'un destin fatal
(Pour notre Chat je le regrette),
Introduit au même local
Une jeune et gente Levrette.

Tremblante et de froid et de faim,
A d'autres maîtres destinée,
Dans une hospitalière main
Le hasard l'a seul amenée.

On s'empresse à la secourir,
Tant on la trouve intéressante.
Qui donc la laisserait mourir?
Elle est si douce et si caressante!

Au plus grosse comme le poing,
Avec bonheur elle est reçue,
On ne la voit guère de loin,
Mais le Chat l'a vite aperçue.

C'est avec un vrai déplaisir
Qu'il te lorgne, ô fine Levrette;
Ah! s'il osait, tout son désir
Serait d'étrangler la pauvrette.

Dans son enfantine candeur,
Elle, de lui s'est approchée.
On redoute, à son air grondeur,
Qu'il n'en fasse qu'une bouchée.

Mais, se contentant de bouder,
Autour d'elle il ne reste guère,
Un moment il n'y vient rôder
Qu'en l'observant d'un œil sévère.

Même, on dirait qu'il en a peur,
Bien plutôt qu'il ne le méprise;
Retranché sur quelque hauteur,
Comme en garde d'une surprise.

Eh bien! tout ce manège-là
N'est qu'un effet de jalousie.
Le vilain défaut que voilà!
Et quelle triste fantaisie!

Il pourrait si bien vivre en paix
Avec la douce créature;
Tous deux partageant désormais
Même lit, même nourriture

Espérons que mieux avisé,
Et reprenant son habitude,
Notre Matou civilisé
Cherchera moins la solitude.

De vivre *comme chiens et chats*,
L'histoire est passée en proverbe;
Le démentir, dans notre cas,
Ce serait un progrès superbe.

Autrement, et sur l'envieux,
Voici ma thèse doctorale :
Les jaloux sont bien malheureux !...
Je m'arrête à cette morale.

II.

UN AN APRÈS.

Avec l'âge, et sans trop grossir,
Follette, un peu, s'est allongée.
Quant au Chat, devenu martyr,
Que son existence est changée !

Dans un coin s'il va se blottir,
Quoiqu'en rien ceci ne la grève,
La Levrette l'en fait partir,
Sans lui laisser ni paix, ni trêve.

Qui pourrait s'attendre, vraiment,
A voir cet avorton femelle,
Pour s'en faire un amusement,
Chasser ce gros Chat devant elle?

Lui, qui ne goûte point ce jeu,
Miaule d'un ton lamentable,
Et s'enfuit, essayant un peu
De prendre un aspect formidable.

Dans cette fuite, il semble aussi
Lui détacher maint coup de patte.
Qu'on se rassure ; c'est ici
Que sa bonté, trop grande, éclate.

Elle, ne veut que l'agacer,
Son cri tout joyeux le démontre.
Lui, ne veut que la menacer,
Car jamais de griffe il ne montre.

Bientôt à bout de son *latin*,
Sur ce qu'il doit faire, il balance ;
Et lassé de fuir, à la fin,
Preste, en haut d'un mur il s'élance.

Follette est sotte à ce moment,
Et s'arrête déconcertée.
Notre Chat, très-paisiblement
S'applaudit, hors de sa portée.

Alors, prête à recommencer.
Elle lui dit (tout bas, sans doute) :
« En paix je veux bien te laisser,
« Après t'avoir mis en déroute.

« Mais sache qu'en plus d'un endroit
« Au monde, et de plus d'une sorte,
« Sur la force et sur le bon droit,
« La malice souvent l'emporte. »

LA SOURIS ET LES RATS

FABLE.

Une Souris avait fait connaissance
De deux Rats, ses voisins, gros seigneurs de l'endroit.
Ceux-ci la recevaient avec magnificence,
Et, très-fiers de leur opulence,
La lui faisaient sentir, abusant de leur droit.
Pourvus de tout, à donner de l'envie,
Ils étalaient à ses yeux maint relief;
Mais, elle. de petite vie,
N'y prenait qu'un repas fort bref.
Cependant, et comme la chose
Se répétait assez souvent,
La Souris, de peur qu'on n'en glose,
Orgueilleuse, court au-devant.
Chez elle, donc, à souper elle invite
Les Rats, et met, pour eux, à neuf son logement,
Puis, elle s'emploie, au plus vite,
A les traiter pompeusement.
Dans un tel but, la pauvrette rassemble
Tout ce qui, pour l'hiver, fut sa provision ;
Et quand, l'heure venue, à table ils sont ensemble,
Le leur sert à profusion.
Nos milords, coutumiers d'une excellente chère,
De celle-ci, ma foi, se lèchent le museau ;
Et, pour flatter une hôtesse si chère,
Daignent, en bien mangeant, louer chaque morceau.
Mais, dans une seule tournée
Leur ayant fait ainsi dévorer tout son bien,
A la fin de cette journée,
Notre Souris n'avait plus rien.

La plaindrez-vous? Non, j'imagine;
Et, certes, vous n'aurez pas tort.
Les gens qu'un sot orgueil domine
Méritent tous un pareil sort.

Ad. BIDAULT.

MOUVEMENT

DU MÉDAILLIER

ANNÉES 1868, 1869 & 1870.

M. Hugnot, propriétaire à Tour-de-Pré. *Crispus*, *R. Cæsarum nostrorum*. Constantinus junior; exergue, P. Lond. Constantius; exergue, S. Const. Constantinopolis, la barque conduite par un génie.

M. Cotteau, contrôleur. Voyage en Finlande et en Suède, Alexandre II, empereur de Russie; Oscar, Charles XIV, rois de Suède.

M. Ern. Gariel. Domitien en or. Deux consulaires, familles Fonteia et Antia. Julia pia Felix Aug. R. Luna Lucifera. Colonie de Nîmes, p. p. belle patine. Alexandre Sévère, R Pont. max. Justin, croix chrismée. Théodoric, Invicta Roma. 493-526. Jeton d'arg. comice, 1752. Sacre de Louis XV, arg. Mariage de Louis XVI. naissance du Dauphin, mariage de Charles X, jetons en

cuivre. *Camera computorum regiorum Blesis*, Phs D. G. rex Angliæ et Hisp., dux et comes Burgun. R. Getz pour la saulnerie de Salins, 1580.

M. Lamblin, menuisier. S. C. Diane, R. bige, XIII dans le champ. Ti. Clad. f. *Appii Nepos*, à l'exergue. C'est la troisième médaille consulaire trouvée aux Fondreaux.

M. Gombaut, brasseur, beau-frère de M. Michaut, avait réuni bon nombre de pièces, il a bien voulu nous les céder, en voici quelques-unes :

Hadrien, *Liberalitas publica*. Tetricus, Salus Aug. Trajan-Dèce, Victoria Aug. Victoire barbare, avec auréole, nuages figurés sous les pieds de la déesse. Herbert, 1015-1036. *Comescenomannis*, R. *Signum dei vivi*. Sigismundus; Tyrol. — Capodistrias, ..., 1831. — Magyar Kiralgi, 1848.

M. Culin. L'empereur Valens, trouvé au tournant de la route de Saint-Brisson.

M. Pouillat, des Chaumes. Jeton en cuivre jaune. *Conjunctos respicit omnes*, 1627. Cinq ceps de vigne couronnés, trois avec la couronne royale et deux à couronne simple. Maria Augusta, méd. fran. Regina, r. m. *(regis mater)*.

M. Morache. Grands bronzes historiques. *Napolio imperator*. A la mémoire du duc de Montebello, mort aux champs d'Essling le 22 mai 1809 et déposé aux Invalides en juillet 1810.

Louis Philippe, roi de France. La citadelle d'Anvers prise en vingt-cinq jours. Décembre 1832. La France combat pour la paix. Louis Napoléon Bonaparte. Ville de Dijon : 1er juin 1851. Inaug. du chemin de fer de Paris à Dijon, par Louis-Napoléon. Paroles du maire :

Espérons que la nation dans l'exercice de sa souveraineté saura trouver la meilleure expression de sa reconnaissance. Réponse du Prince : Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté, et, croyez-le bien, la France ne périra pas dans mes mains.

M. Dumarcet, Louis. Ptolémée argent. Tête de Jupiter Ammon à d. R. Πτολεμαιου βασιλεως. Aigle debout sur un foudre à g. Dans le champ quatre lettres. Pièce cochinchinoise. Petite masse d'argent repliée sur elle-même et poinçonnée de deux marques distinctes.

M. Hugnot, de Tour-de-Pré. Trouvaille faite par le propriétaire lui-même en 1849. Antonin-le-Pieux, M. B. fruste. Gallien, Salonine, Victorin, frustes. Trois exemplaires de Constantin père, avec la castre prétorienne; *providentia Augg.* Vota XX, et au revers la légende : D. N. Constantini. Max. Aug. — Jul. Crispus nob. c. Vota X. *Cæsarum nostrorum.* — *Beata tranquillitas*, votis XX, p. l. g. *(Positio Lugdunensis)*. — Ces neuf pièces sont d'une bonne conservation. Puis Constantin jeune, Constance II, Constantinopolis, Gratien, Valens, Valentinien Ier et les pièces lenticulaires d'Arcadius, tout-à-fait usées, donnent à penser que ces habitations romaines, multipliées dans nos contrées, à Tour-de-Pré, au bois des Chagnats, à Island, à Magny, à Auxon, à Savigny, à Civry, à Saint-Moré, au Montmarte, à Avallon et dans beaucoup d'autres localités voisines encore inexplorées, auront été détruites du VIe au VIIe siècle, à la suite des nombreuses invasions barbares.

Le 2 avril 1868, les ouvriers terrassiers occupés à creuser les fondations de la nouvelle maison de M. Eug.

Vigoureux, à l'angle de la rue de la Comédie et de la rue des Jardins, ont mis à découvert un pot grossier en pâte grise et à rebords communs; il était recouvert d'un morceau de lave, et enfoncé dans un amas de pierres, au-dessus d'un conduit bouché par le temps. Un coup de pioche a fait voler en éclats une partie du ventre ; le vase ainsi mutilé nous fut remis. Il contient des os de chèvre ou de mouton, avec l'extrémité d'une corne lisse.

Pourquoi ces ossements d'animal renfermés dans un pot de fabrique plus que grossière? Le tout est conservé.

Même trouvaille a été faite, en janvier 1869, par M. Parot, architecte de la ville d'Angers. On a trouvé une crypte gallo-romaine dans un cimetière, en dehors de la ville. Cette crypte contenait un autel sous la base duquel on a trouvé un petit vase de terre renfermant des ossements d'animaux. M. Léouzon Le Duc suppose qu'ils proviennent d'un repas funèbre.

Pour dresser l'aire de la cave de cette habitation, il a fallu enlever ce qui recouvrait le sol primitif à environ deux mètres cinquante de profondeur, c'est-à-dire les décombres amoncelés successivement et les terrains rapportés. En présence de plusieurs personnes, les ouvriers, qui venaient de trouver quelques parcelles de verre antique, ont mis à nu, avec précaution, une quantité de débris de même nature. Un pied et un goulot fort resserré appartenant au même vase; une tasse fort originale presque entière; un cou de bouteille en verre commun sans bourlet, puis plusieurs ourlets ou bords de vases dépareillés et percés dans leur pourtour, enfin un amas de lames de verre, plus ou moins minces, qui ne coupaient pas, s'effeuillaient et se décomposaient sous

le doigt en pellicules semblables à du vif-argent; elles devenaient aussi peu épaisses que du parchemin, tout en gardant une certaine consistance. Quelques-unes avaient été dorées. Au milieu de ces décombres, une médaille gauloise onépigraphe.

Cette trouvaille, dans l'enceinte de notre vieille ville, nous a causé d'autant plus de plaisir que, jusque-là, nous n'avions trouvé que de petits morceaux insignifiants de verre antique, et pourtant nous les avions recueillis avec soin.

Pièce romaine trouvée par M. Vigoureux, en déblayant le terrain pour établir sa bâtisse.

Imp. Cæsar Galba..... R. fruste.

M. Communaudat, maçon à Cousin. Dans la démolition d'une maison située à Cousin-le-Pont, dans une des tanneries qui bordent la rivière, une trentaine de pièces ont été découvertes à la base du mur de grosse fondation. Ce sont des deniers de Philippe-Auguste et des Hugues de Bourgogne (Hugues IV à la double crosse); la plupart des pièces étaient collées ensemble et presque toutes d'une mauvaise conservation.

Demi-louis d'or, au bandeau, Lud. XV, etc.

Louis d'or. Lud. XIIII, etc. R. croix formée de huit L couronnées.

M. Ern. Gariel. 10 mai 1868. Grand médaillon en argent. Lud. XIIII, etc. Portrait à la fine moustache. R. *Victoriæ celeritas incredibilis*. La Victoire, portant palme et couronne, est assise sur un char traîné au-dessus des nuages par deux chevaux ailés; sur la terre se voient des montagnes que longent des bataillons armés. Au-dessus, l'inscription : *Comitatu Burg. di. subacto*, 1668.

Trouvaille faite en Normandie, dans la propriété de M. Ch. Garnuchot, et offerte au Médaillier par M. Boitard, ancien ingénieur et ami de la famille : environ 500 petits bronzes. Gallien, 40 revers variés ou avec des différences; une Salonine; un Victorin; un Tétricus; Claude II, 32 revers différents; deux au nom de Quintille, frère de Claude; un Constance, un Valens.

L'enfouissement de ce petit trésor a dû avoir lieu vers la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne, puisqu'on ne trouve qu'un des princes, prédécesseur rapproché de Théodose; il est à remarquer que ce dépôt trouvé en Gaule, chez les Véliocasses, ne renferme presque que les pièces de Gallien et de Claude, qui n'ont guère séjourné dans les Gaules, et, au contraire, nulle pièce de Postume père et fils, une seule de Victorin et une seule de Tétricus fils, princes qui ont régné dans les Gaules, à cette même époque de 260 à 270. Il est à croire cependant que ces pièces auront été frappées dans les Gaules par les partisans du pouvoir impérial romain, et ils devaient être nombreux encore à ce moment de trouble et de perturbation politique. Témoin : deux monnaies marquées au B et par conséquent frappées à Cabillonum, Chalon-sur-Saône, les nos affectés aux légions, X, XI, XII, dans le champ, la palme de la victoire séparée en deux parts, les caractères embrouillés, imp. IIII fr. p. II cos. II, *Divo Claudio*. Tout prouve que ces types appartiennent aux différents ateliers monétaires établis en Gaule, ou plutôt aux ouvriers chargés de la monnaie, et qui suivaient ordinairement le prince dans ses divers campements.

M. Meurice, propriétaire à Annay-la-Côte. Valens, R. *Gloria Romanornm*. — Imp. c. m. aus. Carinus Aug.

tête radiée à d. R. *Seculi felicitas*. Divinité, la lance en arrêt. D dans le champ.

Juin et juillet 1868. Canalisation pour l'établissement du gaz dans la ville d'Avallon. Colonie de Nîmes, place du Grand-Cours; Trajan, grand bronze, faubourg de Paris, proche la maison de M. Soisson; près de l'habitation de M. Abel Houdaille, rue de Lyon, Gallien Neptuno cms. Aug. et plusieurs autres médailles frustes. Un jeton de charité sous Henri IV, dans la rue des Odeberts. Le vaisseau de Paris, *Fluctuat nec mergitur*. R. *Prosperatum est opus in manu ejus*. Une médaille religieuse sur la place Saint-Julien. Grande rue, près de la maison de M. Sergent, potier d'étain, morceau de bronze assez considérable, représentant les plis d'un vêtement largement fouillés. Sous l'horloge, Hugues III, comte de Bourgogne. Rue Boquillot, hache en fer, à 1 mètre 10 de profondeur, longueur 20 c., largeur 7 c., assez semblable à celles dont se servent nos bûcherons, mais M. l'abbé Cochet donne le modèle d'une hache tout-à-fait pareille, trouvée dans une sépulture de la forêt d'Eu, fouilles faites en juin 1865.

15 octobre 1868. M. Aug. Morand, lieutenant de vaisseau. — Procès-verbal d'une saisie opérée aux environs de Pondichéry, en langue tamoule, sur cocotier-olaï (sorte de palmier). Ce sont des feuilles découpées, sciées et préparées pour l'écriture courante, au moyen d'un style ou pointe en fer, ressemblant au style des anciens.

Id. Chants et hymnes tirés du Védas, livre sacré du pays et traduits en sanscrit ou hindoustani. Démons familiers en cuivre rouge, figurant assez bien les dieux lares des Grecs et des Romains, provenant de la pagode de Villenour, à peu de distance de Pondichéry. — Sir-

vala, femme de Vichnou, 3e personne de la Trinité hindoue (Brahma, Siva, Vichnou) provenant d'un char sacré de la pagode de Villenour. Deux dieux, d'un bois très-dur et très-lourd, provenant d'un autre char, dit de Schallenbronn, sous les roues duquel les dévots hindous se faisaient broyer par centaines ; avaient été donnés au gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde, et ils ont été libéralement cédés à M. Aug. Morand, notre compatriote, qui nous les a rapportés. Le gouverneur actuel de Pondichéry est M. Bontemps, filleul de l'impératrice Joséphine, né en 1810 à la Malmaison. — Fanon d'arg. à la fleur de lis. Roupie hindoue du siècle dernier, avant la domination anglaise, frappée à Mysore, capitale du brave et dernier Nabab, Tipoo-Saheb, allié du général Bonaparte en 1799. — Florin hollandais, 1793, venant de Batavia. — Jeton : Isthme de Suez, bon pour 50 cent.

M. Jargot fils, charpentier, faubourg de Lyon, nous remet plusieurs pièces trouvées par lui et dans sa propriété à diverses époques : 1° Médaille consulaire, moyen-bronze, as romain. L. Titurius L. f. au-dessous, Sabinus. Proue de vaisseau. Lucius Tituris Lucii filius, Sabinus ; 2° Moyen-bronze de Domitien, avant d'arriver au trône, Cæsar Aug. t. Domitianus cos. C'est la première fois que ce prince parvient à la dignité consulaire, il avait alors 22 ans, l'an 73 de J. C. ; 3° grand bronze de Didius Julianus. Imp. Cæs. m. Did. Sever. Julian. Aug. R. fruste. Pièce rare.

Né à Milan, l'an de J.-C. 133, gouverneur de l'Afrique sous Commode, et commandant du guet *(præfectus vigilum)* sous Pertinax, l'empire ayant été mis à l'encan par les soldats prétoriens, après la mort de Pertinax, il l'em-

porta, en offrant la plus forte somme, et fut proclamé empereur l'an 193. A la nouvelle de l'approche de Sévère, élu empereur par les légions de Pannonie, il est mis à mort dans la même année, par l'ordre du sénat, après un règne de 66 jours.

Tel est l'état d'anarchie dans lequel était tombé le redoutable peuple romain ; le sénat eut bien quelque velleité de reprendre le pouvoir, mais Sévère arrive furieux, les sénateurs les plus illustres sont massacrés, le despotisme le plus dur s'étend sur l'empire, et deux cents ans de guerre vont s'ensuivre, au milieu d'un sénat avili, d'un peuple corrompu et d'une soldatesque qui fera et défera les empereurs à son gré ; 4° G. B. Trajan à cheval foulant un prisonnier dace; 5° G. B. Hadrien à cheval à d. haranguant trois soldats; les deux premiers tiennent chacun un étendard à la main.

M. Abel Perreau, contrôleur au Crédit foncier. Médaillon de bronze du roi L. Philippe. Donné par le comte de Paris. Orphéon. 21 mars 1847.

M. Prot, inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement d'Avallon. Denier d'argent trouvé à Cisery-les-Grands-Ormes. Hadrianus Augustus p. p. R. Cos. III. Une vestale assise.

Jeton d'argent, Louis XV. R. *Etplacido metuenda Jove.* Artillerie et génie. Un anonyme.

M. Ern. Gariel, 5 pièces grecques en bronze : une de Corinthe, deux de Syracuse, une d'Hiéron II, et la dernière d'Histiée, ville de l'Eubée, auj. Négrepont.

Denier d'argent. Hugo rex fr. Croix pattée, cantonnée de deux points. R. *Belnacus civitas.* Monogramme carolin. Pièce rare. Collection de M. Rousseau. Venise, Sequin. Marino Grimani. 1595-1606,

Marin. Grim. dux S. M. Venet. Le doge reçoit l'investiture du saint. R. sit χρι dat. q. *Tu regis iste ducat. Sit tibi, Christe, datus quem tu regis iste ducatus.* Que le Christ possède ce duché que le doge dirigera, en d'autres termes, le Christ règne et le doge gouverne. Jeton en argent de François Ier. Grand F couronné et traversant la salamandre au milieu des flammes. Légende : *Magna opera Domini.* R. Trois fleurs de lis couronnées et renfermées dans des arceaux. *In consilio justorum.* — Jeton, Louis XVI, R. Com. Occit. 1789. Pièce celtibérienne.

Poids du temps de Charles VI.

Charles-Quint, 1565, teston. — Henri III, 1589.

Charles X, 1591, bel exemplaire. — Henri IV, pour le Dauphiné, 1594.

M. Morache. Henricus II D.G. *Rex Navarræ.* Teston, R. *Gratia Dei sum id qd sum,* 1576. Vaches de Pau, marelles, fleurs de lis coupées, marelles. — 8me d'écu, teston, 1586. Ecusson tout différent. Les besans des Médicis, les alliances avec les maisons de Lorraine et d'Espagne. — Henri IV, 1592. Croix fleuronnée, évidée. Quart d'écu. *Sit nomen,* etc. L. Bayonne.

M. Bize, place du Grand-Cours. Phs *dux et comes Burgundiæ.* R. *Sit nomen,* etc.

M. Hérardot. Pièce gauloise, en laiton tourné, figurant en creux une sorte d'animal, trouvée également sur la place du Grand-Cours par les terrassiers du gaz.

M. Barbier, ancien voiturier. Ti. Cæsar August. f. imp. VIII. Id. Agrippa, trouvés au fond de la cour du Crime.

M. Desnoyers, faisant fonctions d'Ingénieur des ponts.

et-chaussées. Imp. Cæs. Domit. Aug. germ. cens. perp. Grange de M. Camus, en avant de l'abattoir.

M. Choudey, boulanger. Imp. Vesp. Aug. p. m., entre le pré de l'hôpital et le cimetière.

M. Gariel. 25 mai 1869. 10 grands bronzes d'une magnifique conservation. Néron, au quadrige; Domitien, *Jovi conservatori;* Trajan; Hadrien; Antonin, *Genio senatus;* Maximin; Gordien; Trébonien; Herennius Etruscillus, *Princeps juventutis.* 12 moyens bronzes. Agrippa, Germanicus, Vespasien, Lucius Verus, Commode, Trajan, *Via trajana*, Julia Domna, Otacile, 11 petits bronzes: l'un d'eux, Dioclétien, *Conservatori augustorum*, et à l'exergue, XXI. B. marque monétaire de Chalon-sur-Saône.

M. Dodoz, procureur impérial. Confédération des Français. Pièce dorée, remise à tous les délégués des provinces, le 14 juillet 1790. Elle a appartenu à M. Mocquot, représentant de la ville d'Avallon.

M. Baudot, secrétaire de la mairie. Domitien, M. B. trouvé dans la propriété de M. Segaust, vis-à-vis l'abattoir, ainsi qu'une pièce fruste, Rom. et Aug.

M. de Labrosse, président honoraire du tribunal civil. Médaillon. Charles X. R. J'ai promis comme sujet, etc. Médailles d'argent. La duchesse de Berry. Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus. Naissance du duc de Bordeaux. Vivez pour le servir, mourez pour le défendre.

M. Febvre, maire. Première pièce trouvée dans les fossés d'assainissement de la gare. Henricus 2 Dei g. Francor. rex. R. *χρς* et écusson couronné, accosté de deux H couronnées. G. frappé à Poitiers. Demi-teston.

M. Pierre Chantrier, Postume le fils, trouvé dans sa propriété.

M. Canot. Pièce de 20 f. frappée pendant les cent jours à Gand, la fleur de lis et l'r, si longtemps cherchés.

Licinius, consulaire et Constantin père et fils au casque perlé. Autun.

M. Moiron l'aîné. *Otacilia Severa*, R. *Concordia*, trouvé à Givry, dans une partie de son jardin, nouvellement défoncée.

M. L. Jaquand. Souvenir du centenaire de Napoléon I[er]. 1769-1869. L'aigle couronné et, sur un coussin, le petit chapeau, l'épée et la croix de la Légion-d'honneur. Médaillon de bronze doré.

M. Paillet, de Lormes. Ecu de 50 stuivers. Nap. Lodew 1, kon. van Holl. tête nue à d. R. Koningrijk Holland. (Royaume de Hollande). Ecusson couronné à 4 quartiers, deux lions de gueule et deux aigles d'azur, accosté de 50 S[s], dessous 1808, abeille, tranche cordonnée. Pièce rare. C'est le père de l'empereur qui régna sur les Hollandais pendant les années 1807 et 1808.

M. Baudot, secrétaire de la mairie. Emmanuel Philibert, duc de Savoie. R. *In te, Domine, confido*. 1564.

Em. Philibert, né à Chambéry en 1528, mort en 1580, gagna en 1557 la bataille de Saint Quentin sur les Français, épousa Marguerite de France, fille de François I[er], et put rentrer avec honneur dans ses états, que la guerre avait démembrés.

M. Viault, agent-voyer. Pièce d'or trouvée à Saint-Léger-Vauban. Ducat d'or. Joana et Carol. Double écusson couronné, à droite le signe du denier romain. R. Croix potencée dans quatre arceaux fleuris : *Hispaniarum reies : Cicie* (*Siciliæ*). De tous les catalogues que j'ai consultés, celui de Norblin seul mentionne au sujet

de Jeanne et de Charles : deux petites pièces, l'une en argent et l'autre en billon. Notre pièce d'or trouvée à Saint-Léger n'est donc pas sans valeur.

Ferdinand et Isabelle ont pour fille Jeanne, héritière de Castille, femme de Philippe, archiduc d'Autriche ; la jalousie la rendit folle. Charles-Quint va naître de ce mariage. Philippe meurt en 1506 à l'âge de 28 ans.

Ferdinand, père de Jeanne, est nommé régent et gouverne sous le nom de Jeanne jusqu'à sa mort, arrivée en 1516.

Charles, son petit-fils, ne fut nommé roi que sous la condition que, si sa mère recouvrait la raison, elle aurait seule l'autorité, et, dans tous les actes publics, son nom est à côté de celui de sa mère, qui mourut en 1555. La pièce dont il s'agit doit dater de cette association plus apparente que réelle.

M. Ch. Mignard. P. B. Une pièce romaine, trouvée à Noyers, dans la propriété de M. Collinot, porte : Hælena Augusta, tête à d., masse de cheveux soutenue probablement comme de nos jours par un paquet de crin, et serrée d'un bandeau, laisse passer sur le front six grosses mèches, collier à double rang de perles, manteau presque militaire. Les traits rappellent ceux de Constance II, la facture de cette pièce a quelque chose de barbare. Revers appartenant à la première Hélène : *Securitas reipublice*. Femme debout, tenant le bâton du commandement et marchant à g. à l'exergue : t. a. ◡ . r. l. — Comme cette Hélène ne ressemble en rien à la femme de Constance Chlore, je la regarde comme fille de Constantin-le-Grand et de Fausta, mariée à Julien, nommé César, l'an 365 de J.-C., morte peu de temps après que

son mari eut été proclamé Auguste par l'armée des Gaules.

Un jeton, provenant du même champ, nous a été remis également : M[e] Pierre de Salies Cons. et M[e] des qites : un cerf au pied d'un arbre dans un cartouche; au revers, une croix ornementée, fleurdelisée et cantonnée des lettres P. V. P. V. avec la légende : *Qui adjuvisti semper, miserere nobis.* Quel langage naïf et confiant !

Le terrain du champ où ces pièces ont été trouvées, est situé auprès du cimetière de Noyers et recouvre des substructions romaines, sur lesquelles on a bâti à une époque plus rapprochée; le propriétaire, en défonçant ce terrain, a trouvé une vingtaine de monnaies romaines et plusieurs autres, à partir du règne de Henri II jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

M. Andoche Febvre, fils de M. le maire. Sacre de l'empereur Napoléon I[er], en or; pièce donnée à M. Andoche Febvre, son grand oncle, délégué de la ville d'Avallon en décembre 1804.

22 septembre 1869. G. B. Septime Sévère.... R. La Victoire marchant à g. et portant une fleur, S. C. — Trouvé par Bonne, ouvrier paveur, dans la canalisation des eaux de la fontaine, derrière l'étude du collége.

29 novembre 1869. Jeton en arg. Fr. m. Bernard, vic. de Sassenay et de Chalon-s.-S., bar. du Tartre. *Et bello et pace*, sur ruban à d. et à g. de la couronne. R. Comitia Burgundiæ, 1702. Il descendait d'Et. Bernard, ami des ducs de Guise et de Mayenne. Ils portaient d'azur, à une fasce d'or, molette à six pointes; en chef, deux coutelas en sautoir, en pointe, un fanon oubannière.

30 décembre. Cinq pièces de monnaie ont été décou-

vertes dans les fondations de la maison Jargot, faubourg de Lyon.

Elles portent toutes l'effigie de Julianus Flavius Claudius, mort à quelque distance de Ctésiphore le 27 juin 365 de l'ère chrétienne. Deux d'entre elles sont d'un grand module. D. N. Fl. Cl. Julianus P. F. Aug., tête à d., diadème perlé et le manteau militaire. R. *Securitas Reipublicæ*. Le bœuf paré pour le sacrifice; on distingue le pointillé entre les cornes, l'étoile au-dessus et au-dessous de la tête, l'aigle tenant une couronne dans son bec. A l'exergue : T. Const. — Trois petits bronzes du même prince, frappés également à Constantinople. — Petit bronze de Néron. Imp. Nero Caes. Aug., tête nue à d.; R. Rome assise à g. sur des armes, tenant de la d. une couronne. — Faubourg de Lyon, enclos Chevalier, maison Simonin.

A Sery, pièce lenticulaire. — Valens P. F. Aug. R. *Gloriæ exercitus*; labarum entre deux soldats. M. Prot, inspecteur des écoles.

D. N. Magnentius P. F. Aug. Tête nue à d. sans bandeau ni couronne. A derrière la tête. R. Gloriæ D. D. N. N. Augg. et Caes. Couronne supportée par deux génies. Vota V mult. X. Au-dessous S. P. Impasse du Collége, M. Allourry.

Douzain. Henri III pour le Dauphiné, 1576.

Jeton. Mouton suis le Bel. Trouvés à Marmeaux, M. Halley.

8 mai 1870. M. E. Gariel. 22 pièces d'or du Bas-Empire. Deux Honorius-Arcadius, — 4 Valentinien III, — Marcien, — Julius Nepos, — 2 Anastase, — deux autres avec le monogramme de Théodoric, — 2 Justin, — Constantin III surnommé Pogonat. — 28 pièces diverses : —

Agathocle, roi de Sicile, — Tibère, — Emilien, — Volusien, — Julien, — Valentinien en arg. — 14 pièces romaines en bronze : — Théodahat, roi des Ostrogoths, en Italie. — Plusieurs pièces françaises et la plus petite pièce du règne de Louis XIV, surnommée la Mignonnette, la 128e partie de l'écu.

M. de Breuze, substitut au parquet d'Avallon, nous a cédé bon nombre de pièces : — Un maire de Dijon, 1571, Pax et Sanitas. — Armes parlantes, trois épis de millet dans un cartouche. Donum majoris Milliere. — Un jeton du temps de Louis XII, Vive le roi et bon vin. R. Ave maris stella Dei mater. — Jeton d'Orléans, 1625. Ex libertate commercii ubertas regionis. — Jeton de Blois. Camera computorum regiorum Blesis. — Ecu avec la vouire du Milanais. — 5 décimes, l'an II, Régénération française. 10 août 1793. — Poids avec portrait de Louis XIV enfant. — Pièces romaines, pièces étrangères.

M. Gossot, Remy, ancien élève du collége d'Avallon. 2 jetons de présence en argent, provenant de la succession de M. Caristie, membre de l'Institut. Société centrale des architectes et direction des travaux publics.

M. Adrien Desnoyers. Une pièce d'or cochinchinoise.

M. Henri Deffert. 25 pièces en bronze, frappées à Paris depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 18 juin 1871.

M. Ratat, capitaine de cavalerie. Deux pièces rapportées du Mexique : ce sont deux jetons en argent frappés, l'un en 1796, en l'honneur de Charles IV, et l'autre, de St-Luis Potosi, en 1828.

M. Chamoin, instituteur à Noyers. — Tibère, autel de Lyon ; — M. Aurèle, G. B., 24e puissance tribunicienne. — Jeton de 1585, Fraus virtute perit. Curia moneta-

rum. — Jeton de M. de Béru, 1708. R. Hoc paces habuere bonæ. Cette famille est originaire des environs de Noyers.

M. Arthur Tamiset. 9 pièces rapportées du Mexique. La plus ancienne, Carolus et Joanna reies Hispaniarum et Jndiarum. La plus petite servait comme de bouton aux indigènes.

M. E. Gariel. Geteoirs de la chambre des comptes de Dijon. Ecusson parti de Bourgogne et de Flandres, accosté des lettres P. M. (Philippe-le-Hardi, Marguerite de Flandres).

Jeton. Ludovicus cardinalis de Borbonio par Franciæ; R. arch. Senon. Galliar. et Germaniæ prims.

DONS FAITS AU MUSÉE

M. Ern. Gariel. Plomb de Jean XXII, pape français, né à Cahors. Il fut élu en 1316 après Clément V, et fut le second pape qui siégea à Avignon. Un sceau, *Conventus sanctæ beatæ Mariæ aureeiith.*

DÉSIGNATION DES OBJETS ENVOYÉS AU MUSÉE PAR M. AMELIN, PRÉFET DE LA MARNE.

Collier galois en verroterie	Somme-Tourbe.
Collier gaulois, ambre, verroterie	id.
Bracelet en verre	Auberive.
Bague en bronze avec phalange	Souain.
Poignard et coutelas	id.
Boucles de ceinture, fibule gauloise	id.
Trois vases de différentes grandeurs	id.
Javelot gaulois	Saint-Remy.
Couteau gaulois	La Croix-en-Champagne.
Deux vases	Jonchery-sur-Suippes.
Cruche de forte dimension	id.
Trois vases	Lépine.
Clous de chaussure	id.
Médaille gauloise	Camp d'Attila.

Somme-Tourbe, route de Suippes à Sainte-Menehould.

Souain, route de Suippes se dirigeant vers les Ardennes.

Saint-Remy, à droite de la Cheppe et de Saint-Etienne-au-Temple.

Notre-Dame-de-Lépine, à 2 lieues de Châlons route de Courtsols.

Camp d'Attila, entre Mourmelon-le-Grand, Suippes et Jonchery.

Auberive, près des sources de l'Aube, arrondissement de Langres.

Tous ces débris gallo-romains ont été trouvés dans les plaines de la Champagne, et nous ont été généreusement donnés par M. Amelin, préfet de la Marne. Cette délicate attention de notre ancien sous-préfet est d'autant plus précieuse qu'elle prouve que, de loin, comme de près, M. Amelin continue à ne pas rester indifférent à ce qui peut intéresser la ville d'Avallon, devenue depuis longtemps sa patrie d'adoption.

M. Hugnot, de Tour-de-Pré. Morceau de granit arrondi et troué; nous n'avons rien de pareil dans nos environs. Il a été trouvé, avec beaucoup de monnaies des successeurs de Constantin, dans une vigne appartenant à ce vigneron et située à l'ouest de Tour-de-Pré. C'est une pâte composée de parcelles quartzeuzes.

M. Chevalier fils, tuilier, sur les Chaumes. — Hachette romaine, à l'usage de sacrifices, semblable à celles que nous possédons déjà, trouvée par lui dans un champ situé à droite de la vieille route de Paris, à un kilomètre d'Avallon, lieu dit Derrière les Prés, entre la ruelle des Prés et l'enclos de M. Chopard : beaucoup de débris de poterie romaine s'y voient encore.

M. Chevalier, serrurier, au bas de la rue du Bel-Air, clé du 16e siècle, provenant du château d'Epoisses.

M. Verrier, Zoé, maire de Blacy, un carreau colorié du 16e siècle.

M. Dangeville-Degrelle. Hachette noire-verdâtre, trouvée dans le terrier d'où l'on extrait l'argile propre à la confection des tuiles, auprès du bois de la Troquette; elle était accompagnée de briques romaines, à un mètre de profondeur et placée sous deux tuiles, appuyées l'une contre l'autre en forme de toit.

M. Aubert-Charlut. Une conduite d'assainissement partant de la cave de ce propriétaire, fut dirigée sur la vieille église Saint-Martin et la maison occupée par M. le baron Schneit; dans le parcours, les terrassiers ont découvert trois pièces du Haut-Empire à peu de distance de l'habitation; sous le porche, le fond d'une amphore de grande dimension et le tiers d'une meule à moudre avec cette particularité qu'elle a été formée en lave du pays des Arvernes; à la partie basse du canal, on a traversé l'ancienne voie d'Agrippa, large de huit mètres en cet endroit, et le cimetière chrétien qui avoisine l'église, où l'on a trouvé une grosse clé, formant croix de Malte, avec quatre échancrures et un redan dans la partie antérieure (30 janvier 1868).

En coupant le terrain dans la ruelle qui joint la rue de Lyon à l'impasse de la vieille église, on mit à découvert environ deux mètres de terre noire, qui recouvrait une masse d'ossements, parce que ce lieu, voisin de l'église, servait aux inhumations. Mais au-dessous de ce terrain, on a trouvé un grand bronze de M. Aurèle avec Hygie au revers, le même absolument que celui qui provenait de

la maison Duchâteau, à l'angle de la rue des Jardins et de l'ancienne route de Paris; puis des débris de poterie, cinq goulots divers, huit fonds de vases, les uns en belle terre rouge; sur l'un d'eux se lit : Off. sans nom d'ouvrier; les autres sont d'une poterie grossière, mais d'une forme originale. Enfin, nous approchions de l'endroit où nous supposions le passage de la voie: en effet, les ouvriers sont venus se heurter à la base d'un chemin qu'il a fallu traverser dans une largeur d'environ huit mètres; il se composait de grosses pierres, d'un cassis noyé dans une espèce de terre grasse, qui s'était durcie à l'égal du mortier, et au-dessus de cette sorte de Nucleus se trouvaient sans doute les dalles de granit qu'on en avait enlevées. Trois anneaux en fer, avec le ciment qui les enveloppait, ont été trouvés sur la surface même de la voie. La creusée se continua et l'on mit la main sur une nouvelle pièce de monnaie, moyen-bronze : Divus Augustus pater, tête radiée à gauche. R. S. autel. C. Provident. Puis de nouvelles poteries rouges, une portant un cygne, une autre avec la fin du nom de l'artisan..... oJc.... N'oublions pas un petit morceau de verre antique, l'ourlet d'un vase qui pouvait le disputer, pour son peu d'épaisseur, à ce que nous appelons aujourd'hui verre de mousseline. Grâce à plusieurs fouilles pratiquées dans la rue des Jardins et dans le faubourg de Lyon, nous avions trouvé des indices assez certains de la présence et de la direction de la voie romaine, et tout se réunissait pour nous faire croire que, dans la fouille opérée par M. Aubert, on devait la traverser : le résultat a dépassé nos espérances, non-seulement nous l'avons retrouvée, mais dans un état parfait de conservation.

M. Morin fils, serrurier, ruelle Malost. Une clé de la Renaissance.

M. Ribailler, entrepreneur, demeurant à Island. Morceau de marbre blanc, ayant fait partie d'une corniche, et trouvé auprès d'une sépulture, à peu de distance du presbytère, sur la route nouvelle qui conduit de Pontaubert à Menades.

Des élèves de notre collége, en jouant sur l'emplacement du cimetière mérovingien qui occupe la colline située en face du Vault-de Lugny, ont trouvé, à la surface de la terre et roulée maintes fois par la charrue, une perle d'agathe taillée et forée, ayant appartenu au bracelet ou au collier d'une des personnes franques enterrées en cet endroit.

M. Ed. Compagnot... Deux hallebardes avec leurs hampes, l'une en fer coupant des deux côtés, terminée par un croissant; l'autre terminée par un fer pointu, en forme de lance, et un crochet.

M. Arthaud-Sauvagnat... La série des poids anciens : Livre, marc, once, gros, denier, grain.

M. Droit-Auret... Enseigne de la Renaissance. Au bon laboureur. Sculptures en bois plaquées sur fer.

M. Morache Faïence de Nevers, assiettes fabriquées en 1789. Vive la nation ! Le clergé, la noblesse, le tiers-état y sont représentés.

M. Brunet, Auguste. Faïence de Nevers, saint Jacques avec le vêtement de pélerin, la Vierge et l'enfant Jésus.

M. Guérard, inspecteur des forêts. Torques trouvé à Foissy dans les murgers, au-dessous des vignes, par le garde forestier.

M. Laboureau, armurier. 1° Hachette de forte dimension en jade, provenant de M. Légaré père, orfévre à

Avallon; 2° un sceau: Rép. Fr^se, canton d'Avallon — extra muros — juge de paix; 3° pointe de javelot en fer.

M. Darme, garde-pêche... Clé ancienne, trouvée sur le chemin qui longe le Montmarte, au sud; elle est évidée en croix avec six crans.

Fouilles opérées par les soins et sous la direction de M. Flye Sainte-Marie, receveur des finances à Sainte-Afrique et aujourd'hui à Avallon :

Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron : Dolmen du hameau des Costes, commune de Vardelesse, aux sources de la Sorgue. 2 pointes de flèches en silex, l'une barbelée, l'autre dentée en scie. 2 rondelles ou grains de collier, percées d'un trou à leur centre. 1 fragment d'anneau en bronze. 2 pierres de gré; est-ce bouts de flèches ou pierres à aiguiser? 1 pendeloque en pierre tendre, marquée de plusieurs signes. Eclat de poterie grossière et fort épaisse. Débris de charbon. Dents d'animaux.

M. Flye a encore eu la bonté de nous remettre un assignat, enfermé dans un cercle de cuivre. Louis XVI, roi des François, 1791. La tête du roi sur parchemin. R. Cinq livres dans le champ; la France sauvée en légende et, dans le pourtour, assignat de 5 l. hypothéqué sur les biens nationaux; sur la tranche, la Nation, la Loi, le Roi. — Je ne connais pas cette sorte d'assignat; est-ce un essai, ou bien ont-ils été émis au moment et en faveur de l'émigration ?

M. Gascard, huissier. Sigillum Johs dci Grime Reomen clerici. Sceau de Jean dit Grime, clerc de Réaume (Moutiers-Saint-Jean), trouvé par la femme Hubert Riotte, de Talcy, dans son jardin situé sur l'emplacement du vieux

château, ruiné par les Tirquit, seigneurs de Pisy. M. de Corcelles descend, du côté maternel, de M. Tirquit de la Barre, originaire de Bard-lès-Epoisses, et propriétaire de la terre de Vassy.

A signaler des débris de tuiles romaines, au fond de la vallée, près de l'usine à gaz, et d'autres poteries romaines, rue de la Vachère, dans la nouvelle construction des Ursulines.

M. Amelin. Nouveau présent. Juillet 1869. Délicieux vase en verre, complétement intact, trouvé à Jonchery ; largeur, 15 cent.; hauteur, 8 cent. — 2 cruches de grande dimension, Suippes. — 3 plats en terre rouge à larges rebords, Lépine. — Quatre vases funéraires de différentes grandeurs. — Une tête d'homme de conservation parfaite, le fémur mesurant 46 cent., et l'épée gauloise, dite framée, longue de 70 cent. et large de 7, ont été extraits du même tombeau. — Clous de chaussure, clous de cercueil.

Epée gauloise trouvée à Guillon dans les fouilles du lavoir Sainte-Marguerite.

L'épée gauloise en bronze, dit M. P. Lacombe, est longue, aiguë, tranchante des deux côtés, et rappelle, par sa forme, la feuille de sauge.

Pour la poignée, elle offre le type suivant : La soie est à peu près aussi large que la lame, elle est percée de trous ; on applique dessus, de chaque côté, une planchette. et on enfonce des rivets qui, traversant le bois des deux côtés et passant dans les trous, maintiennent le tout.

Telle est notre épée, percée de six trous, quatre et deux ; les rivets des premiers trous sont encore à leur place ; une sorte de trèfle termine le haut de la poignée.

Au-dessus de la garde, se trouve un pointillé en six carrés longs, faits à la main, et qui se voient des deux côtés de l'arme. Une rainure, partant du pointillé, fait le tour de l'épée et la dessine en proportions moindres. C'est à ce signe qu'on reconnaît les sabres gaulois, au dire de M. de Caumont dans son Abécédaire.

Deux boucles de ceinturon étaient jointes à l'épée avec des ossements humains, le tout à une profondeur de 1 mètre 80 dans une argile compacte, noirâtre et imprégnée d'humidité; elle mesure 66 de longueur sur 6 de largeur, parfaitement intacte, et couverte d'une belle patine, malheureusement enlevée sur les bords par les ouvriers, au moment de la découverte, mais qui fait mieux juger de celle qui reste; les arêtes coupantes sont encore très-vives.

Je présume que cette arme de luxe a appartenu à un prêteur ou à un préfet romain, qu'elle a été fabriquée dans un atelier gaulois, puisqu'elle en porte les marques. A toutes les époques les Romains ont emprunté leurs armes à la plupart des peuples vaincus, et celle-ci peut dater du 3e siècle, d'après la perfection de ses formes, — époque de transition glorieuse pour le pays gaulois. — Ce n'est pas la large framée en fer que portera plus tard le Franc mérovingien, ce n'est plus l'arme pliante et à pointe camarde que les historiens latins nous décrivent pour les avoir vues entre les mains des Gaulois en Italie. C'est un magnifique spécimen de la civilisation romaine à cette époque, et peut-être même sorti de nos localités.

Découvertes faites dans la maison Jargot père, faubourg de Lyon, en avant de l'abattoir :

1° Génie, aux jambes croisées à la façon des Orien-

taux; 2° inscription : Latino optati fil.; 3° tête qu'on suppose être celle de Latinus; 4° tronçon de colonne cannelée; 5° soubassement de colonne demi-circulaire; 6° reste de frise et chapiteau (Août 1869.)

Avant d'enfouir le Génie, pour une cause ou pour une autre, on lui avait cassé la tête et les ailes; reste le corps d'une femme penchée, les deux bras appuyés en dehors des genoux, les jambes croisées d'une manière impossible, puisque les pieds ressortent le long des cuisses; deux mamelles très-prononcées, quatre mamelons alignés au-dessous à droite et à gauche, les côtes et les reins assez bien figurés. La pose caractérise l'abattement et la douleur, c'est donc le Génie du deuil et du désespoir; les mamelles et les mamelons semblent indiquer les libéralités inépuisables que le personnage vivant a répandues autour de lui. L'inscription porte : A Latinus ses enfants d'adoption ou ses enfants chéris, bien-aimés. La tête de Latinus respire l'expression de la douceur et d'une bonté singulière, la bouche est souriante, le regard satisfait du bien qu'il a opéré pendant sa vie. Quant aux règles de l'art, elles ne sont guère observées. Cette tête, coupée à la base, indique qu'elle était placée sur une colonne dont nous possédons un tronçon, colonne qui devait s'appliquer à un mur, étant aplatie sur l'un de ses côtés. La frise et le chapiteau démontrent un édicule, entourant le monument de Latinus, situé à peu de distance de la voie d'Agrippa. On a rencontré à Pompeï plusieurs tombeaux en forme de petits temples, et, dans ces monuments tumulaires une colonne terminée par un buste. Tel devait être notre petit monument, et l'Avallon gallo-romain, ainsi ressuscité, se découvre à nos yeux d'une manière bien frappante; en effet, nous avons re-

trouvé de nos jours une suite de tombeaux dans la Grande-Rue, de nombreuses pièces de monnaie du Haut-Empire dans presque tous les quartiers, trois cippes funéraires dans la rue Neuve et dans la rue du Bel-Air; nous possédons, en outre, les quatre colonnes de cipolin qui ornaient le temple de Belus ou Belenus. Cette dernière trouvaille confirme de plus en plus l'ancienneté de la bonne vieille ville d'Avallon.

Le 30 décembre, en continuant les fouilles pour établir l'aire de la cave, les terrassiers ont mis à découvert les ossements du bonhomme Latinus. La mâchoire inférieure est intacte, et les doigts retenaient encore à la place de la poitrine une pièce de monnaie à l'effigie de Julien II, dit l'Apostat, mort en 363 de l'ère chrétienne. Quatre autres pièces du même prince accompagnaient ces restes mortels. Je les ai recueillies; l'une d'elles porte: D. N. Fl. Cl. Julianus P. F. Aug., tête à d., couronne perlée, manteau militaire. R. Securitas reipublicæ. Taureau au repos. Etoile au-dessus, aigle au-dessous de la tête de l'animal et tenant une couronne dans son bec.

A l'exergue: T. Const.

M. Joudrier, Laurent, serrurier. Deux clés du 17[e] siècle.

MM. Mias, G. et H. Deux bonshommes en plomb, caricatures de MM. les Anglais, fort en vogue de 1815 à 1818.

Collier d'une jeune Algérienne, douze pièces de monnaies, enlacées dans les anneaux de la chaînette en argent; trouvé à Avallon, rue Porte-Auxerroise.

M. Ravin, directeur du Jardin botanique d'Auxerre. Vase gallo-romain, trouvé dans un tombeau, à 500[m] d'Au-

xerre, sur la route de Monéteau, lieu dit Lanteau; ce vase, haut de 12 cent., en terre blanche, avec des stries depuis le renflement jusqu'à la base, renfermait des cendres et un petit bronze fort oxydé.

18 octobre 1869. Stèle égyptienne. Surmoulage donné par M. Ern. Gariel. Labourage à la charrue, à la pioche; femmes portant sur leur tête des fruits, des fleurs, des légumes, ustensiles variés, hiéroglyphes, ânes à l'abreuvoir, animaux, gros bétail, oiseaux.

M. Harpignies, peintre. Aquarelle représentant une vue d'Avallon, prise de la tour de la Vachère à la vieille église Saint-Martin, faite d'après nature et offerte au Musée de la ville d'Avallon, en bon souvenir du charmant pays qui l'entoure. 23 octobre 1869.

M. Ern. Gariel. Assignats de presque toutes les villes de Bourgogne :

Avallon. Millié, Berthaut.

Vézelay. Baudot, Vassal, Brotot, Montsaingeon.

Cravant. Yseb, Billout, Girardin, Vanner.

Châtillon-sur-Seine. Bazile.

Autun. Bonnet, Garnier, Bauzon.

Beaune. L. Terrand, Bourgeois, Pascal.

Nuits. Durand, Vergnet, Gillot, Moissenet.

Dijon. Verdin, Gilles, Ganière, Defay, Souet, Cotheret.

Chalon-sur-Saône. Batault, Cantin, Gautier.

Tournus. Accacy, Dubrivet.

Cluny. Palorne, Faron, Panier.

Pont-de-Veyle. Delorme, Tardy, maire.

Mâcon. Ligonnet a contresigné, Dt de Saône-et Loire.

Paray. Baudinot, Riballier, Batucas, Roret.

Thoissey. Guilliermin, Bertier.

Louhans. Godefroy.

Lagnieu. Guillon, Bonnelin, maire.

Bourg. Point de signature. Mandat de cinq sous.

D[t] de Rhône-et-Loire. cinq sols. Le nom de la localité est laissé en blanc.

Jussey, Haute-Saône. Henriot, Parison, Mouchotte.

Commune de Besançon. Louret, maire.

M. de Gouvenain, Bague gallo-romaine, montée en arg. avec une agate pour chaton, trouvée à Rhodez.

Lettre d'avis pour la convocation des Etats de Bourgogne, de l'année 1745. — à Mons. Dieudonné de Moncorps, seigneur de Chéry et Coulangeron. Signée, Louis — Phélippeaux.

M. Borda, gendre de M. Amelin, préfet du Gard. Chandelier en fer, à une branche, remontant aux premiers siècles du christianisme.

M. Arthaud, Grande-Rue. Mortier portant pour légende : Pierre Cortié. — Fransoise Bonnot. — Au-dessous, cinq médaillons, séparés par cinq fuseaux — I H S — Mar. cœur transpercé. — La Vierge avec l'enfant Jésus. — St-Pierre. — Tête de Méduse.

Ce mortier du XVII[e] siècle a appartenu à une ancienne famille d'Avallon, dont plusieurs membres se sont établis à Autun. Le dernier qui ait habité Avallon est le fils d'Alphonse Corthier, notaire royal à Autun et bourgeois de Couches ; il se nomma sur les registres de la municipalite d'Avallon, Corthier, Antoine-Louis, marié le 18 avril 1785 à Malot, Louise-Elisabeth, décédée en 1830 à Avallon.

M. E. Gariel. Quatre belles gravures. — Le Chevalier de la Mort, par Alb. Durer — L'Alchimiste au milieu de ses fourneaux, de ses alambics, et allant mourir à l'hôpi-

tal avec sa femme et ses enfants. Une Taverne hollandaise, un Jour de Mardi-Gras, par Bos, 1567. Tentation de Saint-Antoine.

M. Segaust, serrurier près de la Halle. Clé et marteau, en forme de casse-tête, trouvés dans une tranchée ouverte pour faire passer une conduite de gaz sur la place St-Julien. Sur la même place, Hugues III et Angrogue d'Auxonne.

15 février 1870. M. Alb. Hottot. Deux haches de guerre, fort curieuses, et deux fers de pique, trouvés à Cravant dans les terrains rouges dont on se sert pour la fabrication des tuiles. Deux éperons, dont l'un avec molette, une clé, un débris de mors, un fer de lance, presque semblable à un javelot à pointe carrée, ont été trouvés également, entre Cravant et Vincelottes, dans les terrains crayeux. Est-ce aux Bourguignons ou aux Français qu'appartiennent ces objets, qui remontent assurément à la bataille de Cravant, livrée en 1423, l'année qui suivit la mort de l'insensé Charles VI, et gagnée par Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, zélé partisan du duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur.

Statuette agenouillée, représentant une fondatrice d'ordre, vers l'an 1650. Est-ce Mme Victoire de Chastellux? Un voile est suspendu au-dessus de sa tête; le corsage et la guimpe datent de la minorité de Louis XIV; la jupé est traînante avec ceinture et aumônière. Nous l'avons retrouvée daus la maison de M. Charpentier, au bas du couvent des Ursulines. Tous les objets pieux renfermés dans cette maison ont été dispersés au moment de la Révolution, et le couvent lui-même était devenu une propriété particulière.

Les armoiries de la famille Seugnot, Signis noti, bien

conservées, faisaient partie d'un petit mur, dans la rue du Rempart. M. R. Baudenet a obtenu du propriétaire que cette pierre serait déposée au Musée.

M. Joudrier l'aîné. 4 clés anciennes provenant du chateau de l'Isle.

M. Bernasse, instituteur à Sermizelles. Sceau ou cachet particulier trouvé dans les vignes du pays, avec l'écu à bandes du vieux Bourgogne.

M. Varet, curé de Sermizelles. Caricature photographiée et retrouvée dans une des maisons de Pompéï : Une cigale traînée sur un char de triomphe par un gros perroquet jaune. La malice attache à la cigale le nom de l'empereur Néron, l'excellent chanteur, et au perroquet, le nom de Sénéque, son précepteur et son premier ministre.

Une pointe de flèche, en silex, a été trouvée, mai 1870, par M. Alphonse Chenal, au hameau de Lavère, à la surface du sol. D'autres pointes de flèche et des couteaux en silex avaient été trouvés, à une époque antérieure, par M. Fr. Moreau dans la grotte aux ossements, située à Arcy-sur-Cure, auprès des grottes d'Arcy.

Saint-Amand, patron de la paroisse d'Athie, a été donné par M. l'abbé Guignot, curé de ce lieu. Le saint tend la main à un enfant qu'il vient de sauver des flammes, et il le regarde avec une tendresse de père.

La chasuble, l'étole et la manipule représentent bien le faire du XVe siècle.

38 SCEAUX OU CACHETS ONT ÉTÉ DONNÉS AU MUSÉE.

Avallon, la tour, 1578. M. Picard, capitaine retraité.

Rép. fr. Municipalité d'Avallon, département de l'Yonne.

Rép. fr. Canton d'Avallon. Juge de paix, extra muros.

Bailliage de l'Isle-sous-Montréal.

Auxerre, contre-scel de Notre-Dame-de-la-d'Hors, XV[e] siècle.

François de Donadieu, évêque d'Auxerre.

Sceau de maître J. Michel Dubourg, de St-Pierre-le-Vif, de Sens. XVI[e] siècle.

Empreinte du sceau de saint Bernard, abbé de Clervaux.

Moutiers-Saint-Jean. Jean Dominique Grime, abbé de Réome.

Sceau de maître Chouard, armes du vieux Bourgogne.

Intendance de Bourgogne. — n° 4.

Canton de Dijon, arrondissement de l'Est.

Municipalité de Thorey, district de Dijon.

Sous-préfet de l'arrondissement de Beaune. Rép. fr.

Autun. Sigillum cancellariæ Eduensis.

Sceau de Léonor Chabot, gravé, en 1566, par maître Jehan Maugeard; écartelé au 1[er] et au 4[e] à trois chabots, au 2[e], au lion rampant, armé, lampassé et couronné, au 3[e], au soleil. L'écusson est surmonté d'une couronne de comte et entouré du collier de l'ordre de St-Michel avec ces mots : Léonor Chabot, comte de Charny. Le graveur a négligé de figurer sur l'écusson les hachures indiquant les émaux du blason.

Léonor Chabot, comte de Charny et de Busançois, (de la branche des Chabot de Brion), grand écuyer de France, nommé par Henri III lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, mourut au mois d'août 1597.

C'est lui qui refusa d'exécuter en Bourgogne les massacres de la St-Barthélemy, malgré l'ordre que Charles IX lui avait envoyé.

Il était propriétaire du comté de Charny (en Auxois) près Mont-Saint-Jean; la dignité de grand sénéchal héréditaire de Bourgogne était attachée au comté de Charny. Il était fils de Philippe Chabot, comte de Charny, amiral de France, gouverneur de Bourgogne et de Normandie.

BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES

AVALLON. — IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

12me & 13me ANNÉE — 1871-1872.



AVALLON

IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ

23, RUE DE LYON, 23.

1873

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

12me & 13me ANNÉE, — 1871-1872.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Au mois de décembre 1872.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALLOURRY Théodore, propriétaire à Avallon.
ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Anstrude.
BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.
BARDIN Alfred, ancien professeur au collége.
BAUDENET Robert, propriétaire à Avallon.
BAUDOUIN Paul, architecte à Avallon.
BERTIER (le comte de) Alphonse, à Sauvigny-le-Bois.
BREUZE (de) Anatole, substitut à Avallon.
BIDAULT Adolphe, juge honoraire à Avallon.
BONICHON, sous-inspecteur des enfants de l'hospice de Melun, à Avallon.
BORDA (de) Gustave, au château d'Island.
BREUILLARD Charles, docteur en médecine à Avallon.
CAMBUZAT, ingénieur en chef à Paris.
CHARMASSE (de) Anatole, à Autun.
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
COUTURAT-ROYER, banquier à Avallon.
DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, à Joux-la-Ville.
DESFOURNEAUX Jules, à Vézelay.
DESTUTT D'ASSAY Charles, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Henri, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Léonce, à Tharoiseau.
DODOZ Camille, président du tribunal, à Avallon.
DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.

DOMECY (le baron de), au château de Domecy.
DORNAU Frédéric, propriétaire à Maison-Dieu.
DROIT, curé d'Island.
ÉTAULES (D') Jules, commandant du génie en retraite, à Avallon.
FAULQUIER, propriétaire à Avallon.
GADRET Claude, curé, à Cure.
GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine à Avallon.
GAGNIARD Edmi fils, idem.
GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon, président de la Société d'Études.
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite, à Avallon.
GARIEL Ernest, propriétaire industriel à Vassy-lès-Avallon.
GARNUCHOT Charles, idem.
GARNUCHOT Ferdinand, idem.
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées à Avallon.
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, à Santigny.
GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire à Vézelay.
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
HEYNEMANS, peintre à Avallon.
HOTTOT Albert, propriétaire à Avallon.
JANIN, principal du collége d'Avallon.
JOACHIM, aumônier du collége et de l'hospice, à Avallon.
JORDAN Gabriel, avocat à Avallon.
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz d'Avallon.
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).
LAIROT, curé de Joux-la-Ville.

Laporte, directeur de l'école communale, à Avallon.
Lecomte Benjamin, rentier à Avallon.
Minard Jean, curé de Pontaubert.
Moreau François, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collége d'Avallon.
Motheré, curé de Vassy-lès-Avallon.
Odobé Émile, imprimeur à Avallon.
Perrin, juge d'instruction à Avallon.
Peslier Jean, ancien professeur au collége d'Avallon.
Petit Ernest, propriétaire à Vausse.
Poulin Frédéric, licencié ès-lettres à Avallon.
Pruneau, docteur en médecine à l'Isle-sur-le-Serein.
Radot, receveur municipal à Avallon.
Raudot Réglois, député, à Orbigny.
Raynaud Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.
Renaud fils, vétérinaire à Avallon.
Renoult, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
Richard Félix, agent général de l'*Abeille* à Avallon.
Richard Louis, propriétaire à Avallon.
Schneit (le baron), peintre d'histoire à Avallon.
Thébault Jules, avocat à Avallon.
Trébons (le vicomte de), propriétaire à Avallon.
Vaulgrenant (de) Gustave, propriétaire au Vault.
Virieu (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, à Dijon.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube à Troyes.

BEAU, curé de Mailly-la Ville.

BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).

BOROT, juge à Chaumont (Haute-Marne).

BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.

BRENOT, ancien chef d'institution à Dijon.

BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, à Paris.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, à Caen.

COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.

DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société éduenne à Autun.

GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.

GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.

MAGNIEN, ancien principal du collége d'Autun.

MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.

MARTIN, professeur au lycée de Rennes.

MEUNIER Camille, secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe.

PORTE, proviseur du lycée de Châteauroux.

PARROT Armand, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit séminaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.

RADOT Vallery, bibliothécaire du Louvre.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

SMYTTÈRE (de), membre de la Société des Sciences de l'Yonne.

VIBRAYE (le marquis de), à Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

La Société Archéologique, à Sens (Yonne).

La Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers (Nièvre).

La Commission Archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

La Societé des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).
La Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
La Société d'archéologie de Melun (Seine-et-Marne).
L'Académie de Maine-et-Loire.
La Société des sciences de Château-Thierry (Aisne).
La Société de statistique de Marseille.
L'Académie du Gard, à Nîmes.

MEMBRES

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1872.

Président.

M. l'abbé Gally, curé de Saint-Martin.

Vice-Président.

M. F. Moreau.

Secrétaires.

MM. Gabriel Jordan.
Edmi Gagniard père.

Trésorier.

M. Peslier, ancien professeur au collége d'Avallon.

Archiviste.

M. P. Baudouin, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred Bardin, ancien professeur au collége.

Membres de la Commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin de la Société d'Études.

MM. Robert Baudenet.
Bidault, juge honoraire au tribunal d'Avallon.
Poulin, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, à Avallon.

ÉGLISES

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

CANTON DE QUARRÉ-LES-TOMBES

La partie du Morvand enclavée dans le diocèse de Sens, et qui forme aujourd'hui le doyenné de Quarré-les-Tombes, était un pays pauvre, presque sans agriculture et sans voies de communication. Nous n'y rencontrons aucun ancien monument religieux digne de remarque. Aux XVe et XVIe siècles, le chœur de quelques églises avait été refait avec un peu d'élégance par des seigneurs ou des abbayes du voisinage; mais la générosité des bienfaiteurs se bornait généralement à cette restauration. La nef était laissée au compte de la paroisse, et, comme celle-ci était pauvre, les habitants se contentaient d'élever des murs grossiers à fenêtres étroites et inégales, le plus souvent sans vitres. Le dallage répondait à cette architecture rustique et ne se composait que de grosses pierres rapprochées.

Il y avait un assez grand nombre de chapelles dans le

pays ; elles n'avaient rien de remarquable, et ont, pour la plupart, disparu depuis la Révolution. Nous ne connaissons plus que celle de Saint-Grégoire, au territoire de Sainte-Magnance qui soit en assez bon état. La chapelle du château de Villarnoult faisait cependant exception : bâtie avec beaucoup d'élégance au XVIe siècle, elle devint bientôt le siége d'un prêche protestant pendant lesguerres de religion ; puis, abandonnée avec le château, elle tomba peu à peu en ruines et ne fut jamais rebâtie. Ce qui en reste fait regretter qu'une main intelligente et généreuse ne soit pas venue à temps pour sauver d'une démolition complète ce gracieux édifice. On dit que le P. Muard, à la recherche d'un site pour la construction de son monastère, visita ces ruines, et fut sur le point d'acheter la chapelle et l'enceinte du vieux château. Peut-être ne trouva-t-il pas le lieu assez éloigné des habitants : son amour de la solitude lui fit préférer le désert de la Pierre-qui-Vire.

Depuis que le Morvand s'est enrichi par diverses industries, les habitants ont compris que leurs églises ne pouvaient rester dans l'état de pauvreté où elles étaient. Presque dans toutes les paroisses on a entrepris des restaurations. Dans le seul canton de Quarré, il y a trois églises neuves : une abbatiale, celle de la Pierre-qui-Vire, et deux églises paroissiales, celle de Champmorlin et celle de Saint-Germain-des-Champs. On prépare des plans pour Saint-Brancher. De plus, partout le mobilier a été renouvelé. Si le mouvement imprimé par l'exemple de toutes ces restaurations n'est pas arrêté par nos malheurs, dans peu de temps la nudité traditionnelle des églises du Morvand aura disparu.

QUARRÉ-LES-TOMBES.

Pour entrer dans l'église de Quarré, on traverse l'ancien cimetière, où l'on voit encore cent cinquante de ces tombes qui ont fait à Quarré son nom et sa réputation. En 1871, un maire, de sa propre autorité, entreprit d'enlever les terres et les tombes de ce cimetière, sous prétexte de niveler et d'agrandir la place publique où se tiennent les foires et les marchés. Le curé protesta avec énergie, porta ses réclamations à l'autorité supérieure et fut compris. Les travaux déjà en voie d'exécution furent arrêtés. Avec un peu de goût et à peu de frais, on pourrait transformer cet emplacement, où les sépultures ne se font plus, en un jardin public aimé et respecté de tout le monde : l'étranger et l'habitant, le touriste et le chrétien y trouveraient d'intéressants souvenirs.

Ce qu'il y a de plus ancien et de plus nouveau dans l'église, c'est-à-dire le chœur bâti au XVIe siècle et les chapelles gothiques ouvertes en 1848, ne manque pas d'élégance. Mais comme architecture, c'est tout ce qu'il y a de bien. Ni la nef, ni le transsept, ni le dôme, ni le clocher n'ont de valeur : c'est l'ancien curé de Quarré, Blaise Bégon, de sainte mémoire, qui les a fait bâtir en 1782, époque peu heureuse pour l'architecture religieuse.

Les restaurations modernes ont été considérables; mais, faites successivement, avec de maigres ressources, sans plan déterminé, elles n'ont guère racheté les défauts de l'édifice primitif. Rendons hommage néanmoins au zèle et à la bonne volonté de M. Henry, curé-doyen. Il voulait surtout donner des places dans l'église à ses nombreux paroissiens, et, ne recevant aucun secours de la

commune, il a dû exécuter, de lui-même et presque toujours au milieu de contrariétés de toute nature, les projets que lui inspiraient les besoins de sa paroisse. Voici, d'après ses propres indications, les travaux les plus importants qui ont été accomplis, sous sa longue administration, dans l'église de Quarré (1).

En 1826, le grand autel construit en bois, fut transporté dans la chapelle dite aujourd'hui de Sainte-Anne, et remplacé par un autel en marbre gris de belles dimensions. Celui-ci, qui était d'abord au milieu de l'église, tout-à-fait sous le dôme, fut reculé de quelques mètres en 1859 et placé entre les piliers du dôme, ce qui est d'un meilleur effet. Des pilastres en marbre blanc, des consoles sculptées et dorées aux quatre angles, un médaillon au milieu de la face antérieure, relèvent cet autel, qui est surmonté d'un tabernacle en marbre rouge, simple, mais de bon goût. Le tout a coûté deux mille francs.

C'est aussi vers les débuts de son administration que M. Henry, à la demande de ses paroissiens, fit ériger à la mémoire de M. Blaise Bégon, leur ancien curé, dont il a écrit la vie, un petit monument en marbre qu'on voit au fond, ou, si l'on aime mieux, à ce qui devrait être l'entrée du collatéral droit.

Le clocher fut exhaussé d'un mètre en 1832. Il remplace une flèche qui se trouvait jadis, dit-on, entre le chœur et la nef. La nef plafonnée à la même époque présente un aspect aussi misérable que le clocher, bien qu'on y ait dépensé trois mille francs prélevés sur la vente des bois d'un hameau.

(1) M. Waast Henry a été nommé doyen de Quarré en 1823. Voir son ouvrage sur Quarré.

En 1841, un peintre italien fut appelé pour enjoliver le dôme. Il y a là des scènes de la création que l'obscurité ne permet guère de distinguer et qui probablement perdent peu à ne pouvoir être étudiées. Le curé paya huit cents francs les ébats de l'artiste. Dans les bras du transsept le plus primitif qu'il y ait au monde, se voient divers tableaux d'origine espagnole, dit-on, et achetés des héritiers d'un maréchal de l'empire, *qui les avait conquis pendant la guerre*. Nous ignorons ce qu'ils valent comme peinture.

Les travaux les plus considérables ont été exécutés en 1846. Malheureusement la révolution opérée dans l'architecture des églises avait encore peu d'écho dans le Morvand. Les bas-côtés entrepris pour l'agrandissement de l'église de Quarré se firent selon les errements du commencement du siècle : grandes fenêtres cintrées à grandes vitres carrées, portes et pilastres carrés, grec, roman, gothique, renaissance, tout pêle-mêle, parce que l'architecte qui dirigeait et le curé qui payait, se faisant des concessions réciproques, finissaient par se mettre d'accord aux dépens de l'art. Le côté nord coûta 3,500 francs, et le côté sud put s'achever, en 1849, pour 2,500 francs. Plusieurs paroissiens, dont la sépulture fut enfermée dans les nouvelles constructions donnèrent des sommes importantes pour ces diverses dépenses : Robert de Chevannes et Elisabeth de Morot, sa femme, 1,500 francs; Nicolas Guyard, 1,000 francs ; le comte de Chastellux, 300 francs ; le curé, pour la sépulture de ses parents, 800 ; le reste fut porté au compte de la fabrique.

Le portail est de 1851. C'est une sorte de roman assez imposant vu à distance. La grande porte est surmontée d'une fenêtre semi-circulaire qui sert de tympan. Le cin-

tre, porte de chaque côté sur des jambages renforcés de deux colonnettes monolithes, qui ont le tort de ne rien porter. Au-dessus de la grande porte et dans toute la largeur de la façade, règne un cordon à corbeaux qui sépare le bas de ce que l'on peut appeler le premier étage. Ici, la porte est remplacée par une grande fenêtre cintrée flanquée à droite et à gauche de niches où l'on a mis les statues des deux évangélistes saint Mathieu et saint Jean. Les deux autres évangélistes sont debout sur les pilastres du portail à la naissance d'un pignon triangulaire par lequel se termine le monument. L'intérieur du triangle, formé, par exception, de pierres tendres de Coutarnoux, est sculpté à gros reliefs et représente la sainte Trinité : le père à gauche du spectateur, le fils tenant la croix à droite, et, au milieu, le saint Esprit : aux angles inférieurs, deux anges en adoration. Le portail contient au premier étage une tribune qui transmet un jour utile à la nef du milieu. N'oublions pas que tout cela est en granit comme à la Pierre-qui-Vire ; mais le plan et le travail sont tout différents. La fabrique, à l'aide de quelques souscriptions, a payé les travaux, estimés 3,000 francs.

L'infatigable curé acheta, quelques années plus tard, la chaire à prêcher, qui est un assez curieux travail du temps de Louis XIV. Elle était dans une église de Saint-Jean-d'Angely, et on prétend que Fénelon y a prêché : le P. Muard y a fait entendre aussi une de ses dernières prédications en 1854. Ce double honneur fera sans doute conserver plus précieusement encore cette chaire, quoique le style soit en plein contraste avec l'édifice.

Enfin, dans une de ces chapelles gothiques, dont l'ouverture eut lieu en 1858 et qui ne coûtèrent pas moins de

deux mille francs chacune, M. Henry a fait placer, en 1864, un autel en marbre, d'ordre corinthien. Cet autel, dédié à la Sainte-Vierge comme la chapelle, fut exécuté par un artiste de Dijon, qui ne s'attendait pas probablement à le voir figurer dans une chapelle de ce style. Quoi qu'il en soit, c'est un beau travail. Au milieu du rétable, une Vierge en marbre blanc, haute de 1 mètre 55 centimètres, est une œuvre de large exécution, mais d'un mérite contesté : on lui préfère le groupe d'anges, en marbre blanc aussi, qui tient un diadème suspendu sur la tête de la Vierge. Le devant de l'autel est en marbre vert et présente un bas-relief de l'Immaculée-Conception, qu'on fait embrasser aux petits enfants du catéchisme, quand ils ont été bien sages. Cet autel a coûté 2,000 francs, et la statue de la Sainte-Vierge, 1,000 francs.

C'est le dernier ouvrage important qu'ait mené à bonne fin M. Henry. Il a fait préparer des devis et projets pour reconstruire la grande nef, mais il n'a pu trouver jusqu'à présent les sommes nécessaires pour cette restauration.

La commune n'a ni contrarié ni aidé le curé dans ces divers travaux. Il est regrettable qu'on n'ait pas eu dès le commencement un plan arrêté : les faibles sommes dont on a disposé à diverses reprises et à diverses époques auraient été plus heureusement employées. Cette église, continuée sur le plan du chœur, dans la position qu'elle occupe, aurait eu un aspect monumental. On a dépensé en pure perte, au point de vue de l'art, vingt à trente mille francs.

A six kilomètres de Quarré, au lieu dit les *Lavauts*, une chapelle en l'honneur de saint Eptade fut construite en 1860, pour remplacer l'ancienne, située aux *Mathieux*

et détruite pendant la révolution de 1793. Elle a dix mètres de long sur sept de large, est voûtée en briques et se fait remarquer par son air de propreté et d'élégance. Un petit clocher s'élève sur le pignon. Le troisième jour des Rogations et dans quelques autres circonstances, on dit la messe dans cette chapelle. Tout à côté est une desserte de la maison des Sœurs de Quarré. Deux religieuses y font la classe aux enfants des hameaux, qui, pendant l'hiver surtout, ne pourraient se rendre au chef-lieu.

Cet établissement, ainsi que la chapelle, est encore dû au zèle et à la libéralité de M. Henry.

BEAUVILLIERS.

Depuis longtemps nul curé ne réside en cette paroisse. Cependant l'église est en bon état. On l'a agrandie dans ces derniers temps en prolongeant l'unique nef. Ces travaux ont été exécutés aux frais de la commune.

BUSSIÈRES.

Eglise pauvre. En 1867 et 1868, M. Guichard, alors curé de cette paroisse, y a fait quelques réparations. Elles ont suffi pour donner de la propreté et de la décence à l'église ; mais elles ne constituent pas une restauration.

CHAMPMORLIN.

Il existait à Champmorlin-Touchebeuf une petite chapelle très-ancienne, dédiée à sainte Catherine, faisant partie autrefois d'une ferme vendue en détail aux habitants. Ce modeste et pauvre oratoire eut à changer plusieurs fois de maître jusqu'en 1858, où il devint la propriété des deux frères Chevy, qui en firent donation au pays, dans les circonstances que nous allons dire.

Les habitants des deux hameaux avaient coutume de se réunir dans cette chapelle, pour y réciter en commun le chapelet, dans l'après-midi, les dimanches et fêtes. L'église paroissiale étant éloignée de cinq kilomètres, on y faisait aussi la prière du soir, pendant le carême, et l'exercice du mois de Marie, au mois de mai.

En 1858, M. Delacoste, curé de Sainte-Magnance, paroisse de laquelle dépendaient alors les hameaux de Champmorlin et de Touchebœuf, ayant remarqué que cette chapelle tombait en ruines, en fit l'observation aux habitants, un jour des Rogations, et les exhorta à réparer promptement et même à agrandir cette chapelle, si c'était possible.

C'était une entreprise séduisante, mais difficile à exécuter. La chapelle était une propriété particulière, le hameau n'avait que de faibles ressources ; l'acquisition des terrains nécessaires, la construction d'une église entraîneraient des frais trop considérables.

Et pourtant on serait si heureux dans les hameaux éloignés de la paroisse de posséder une maison de prières !

On revint sur la proposition du curé, on se consulta, on s'encouragea, on forma des plans, des devis. Les frères Chevy promirent de donner la chapelle et un morceau de terrain attenant, lequel, augmenté d'une autre portion de terrain communal, fournirait un emplacement convenable pour l'église en projet. Le maire de Sainte-Magnance, qui était un habitant du hameau, obtint facilement de la commune la cession de cette parcelle, et, encouragés par ce premier succès, les habitants décidèrent l'érection de leur église.

Une souscription ouverte dans les deux hameaux produisit en quelques heures une somme de 1,320 francs, à laquelle se joignirent les dons suivants : 50 francs de Mgr Jolly, de passage à Sainte-Magnance; 250 francs de l'Empereur, par l'intermédiaire de Mgr d'Adras; 100 francs de M. Lecomte, député d'Avallon; 150 francs de M. Guyard, de Cure; 100 francs de M. Houdaille, de Railly; 65 francs de plusieurs personnes : total 2,035 francs.

En même temps, les habitants des deux hameaux prenaient entre eux l'engagement de faire gratuitement la quantité de charrois et de journées nécessaires pour les travaux de construction.

On sut se passer d'architecte en demandant seulement quelques avis à un homme du métier. Pierre Chevy, l'âme de l'entreprise, paysan adroit et industrieux de son naturel, se chargea de la conduite des travaux et des entreprises. Les sommes souscrites et tous les dons furent mis à sa disposition.

En mai 1858 eut lieu la bénédiction de la première pierre. La cérémonie était présidée par le R. P. Arsène,

Prieur de la Pierre-qui-Vire, assisté de sept prêtres. Pendant tout l'été, les travaux marchèrent rapidement, et le gros de l'édifice fut terminé avant l'hiver. Tous les bois de construction avaient été pris dans les affouages des hameaux, avec l'autorisation du conseil municipal.

Les premières ressources se trouvant épuisées, les hameaux demandèrent un secours au gouvernement. Ils obtinrent 2,000 francs, qu'on employa les années suivantes aux travaux intérieurs: voûtes, dallage, trois autels. En 1863, l'impératrice Eugénie fit don d'une belle statue de la Sainte-Vierge, en bois doré. La grande Aumônerie, de son côté, avait envoyé la garniture de l'autel en cuivre doré, portant l'écusson argenté de l'Empire.

Un clocher manquait encore. Une nouvelle souscription des habitants permit de le bâtir en 1863. Depuis cette époque jusqu'en 1870, rien ne se fit dans la nouvelle église, sinon l'installation d'une cloche, dont M. Thoret, valet de chambre de Mgr d'Adras, fut le parrain, et madame Velin, de Vieux-Château, la marraine.

Les gens de Champmorlin n'avaient pas dissimulé leur désir de se séparer de la paroisse de Sainte-Magnance et de faire ériger leur église en succursale. Le chef-lieu s'opposant nettement à ces prétentions, le curé n'avait osé ni bénir la nouvelle église, ni promettre d'y célébrer la sainte messe. De là un découragement profond parmi ces pauvres gens, dont *l'église ne devait servir qu'à loger des fourrages, et le clocher des pigeons*, au dire de leurs adversaires. Mais la Providence veillait sur eux. Pendant les années d'inaction, ils reçurent divers dons considérables :

1° Un ostensoir tout d'argent, gloire dorée, donné par Mgr d'Adras;

2° Un ciboire en vermeil, don de mademoiselle Alix Velin, à l'occasion de son mariage, à Paris;

3° Une très-belle bannière de la Sainte-Vierge, don de mademoiselle Marie Velin, sœur de la précédente;

4° Plusieurs aubes et linges sacrés, nappes d'autel, etc. donnés par Mgr Tirmache, évêque d'Adras;

5° Cinq cents francs offerts par M. Thoret pour l'acquisition d'une cloche;

6° Cent francs pour la lampe du Saint-Sacrement.

Ajoutons tout de suite qu'en 1871, M. Thoret, après la mort de son maître, envoya à l'église de Champmorlin quatre chasubles et la garniture en cuivre doré de l'autel de la Sainte-Vierge.

Enfin, les vœux de Champmorlin et de Touchebeuf furent comblés. Malgré l'opposition du chef-lieu, leur église fut érigée en succursale dans l'année 1870. Aussitôt François Chevy et son épouse, et Marie Chevy, héritière de Pierre Chevy, décédé, firent don d'une maison et d'un jardin de 12 ares, pour servir de presbytère.

Le successeur de M. Delacoste, M. Gogois, curé de Sainte-Magnance et bineur de Champmorlin, fit la bénédiction solennelle de l'église, le 8 septembre 1872.

L'église est une croix latine avec trois fenêtres au sanctuaire, une fenêtre à chaque extrémité du transsept et une fenêtre de chaque côté de la nef, qui n'a qu'une travée. Le clocher est au milieu du transsept, et a 22 à 23 mètres d'élévation. — La longueur totale de l'édifice est de 20 mètres, y compris l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, conservée au bout de la nef. La largeur est de six mètres. La hauteur de la voûte est de 6 mètres

50 centimètres sous clef; la voûte est en plein cintre et retombe sur des pilastres en granit grossièrement taillés et sans chapiteaux (1).

SAINT-BRANCHER.

Dédiée à saint Pancrace, dont le langage populaire a fait saint Brancher, cette église a été rebâtie en partie au XVIe siècle. Aujourd'hui elle est trop étroite pour la paroisse et tombe en ruines. Un projet est à l'étude pour la reconstruire.

Quelques travaux d'embellissement ont été faits dans ces derniers temps. La commune a fait construire à ses frais, en 1852, un clocher roman fort gracieux, dont M. Amé a été l'architecte. Il est malheureusement trop petit parce qu'on a lésiné sur la dépense, qui a été d'environ huit mille francs.

En 1862, M. le curé Matthieu, au moyen de quelques ressources de la fabrique et de dons particuliers, fit faire par les frères Espéron, d'Avallon, une chaire romane en pierre et un autel de la Sainte-Vierge, qui coûtèrent 1270 francs. C'est à lui qu'on doit aussi la construction et l'ameublement d'une petite sacristie. Il a dépensé environ 1,200 francs à ces derniers travaux.

(1) Tous ces détails sont empruntés presque textuellement à une note sur l'église de Champmorlin qu'a bien voulu me communiquer M. Gogois, curé de cette paroisse.

SAINT-GERMAIN.

Saint-Germain, paroisse de 12 à 13 cents habitants répartis dans 16 hameaux, n'avait qu'une église insuffisante pour sa population. Des additions d'une solidité et d'un goût douteux avaient été faites en 1818 et en 1842. Toutes sortes de raisons plaidaient pour la reconstruction de l'édifice, mais c'était une grosse entreprise et les gens craignaient de trop s'engager. Les plans proposés par M. Cullin, aujourd'hui curé de Lucy-le-Bois, échouèrent.

En 1869, M. Pion, successeur de M. Cullin à la cure de Saint-Germain, prépara un nouveau projet, et fit faire par M. Baudouin, architecte à Avallon, le plan d'une construction nouvelle qui devait agrandir notablement l'église ; ce plan, accepté par M. A. Houdaille, maire, fut soumis au conseil municipal, qui le discuta avec soin et finit par l'adopter à une voix de majorité (6 contre 5).

Le devis était de 28,300 francs, que l'on solderait au moyen des apports suivants :

1° Un don de M Morot de Lautreville,	12,000 fr.
2° Un don de M. Achille Houdaille,	2,000
3° Une subvention du gouvernement,	4,000
4° Somme fournie par la commune,	10,300
Total.	28,300 fr.

A ce projet s'ajoutait un plan pour réparer les anciennes parties de l'église et les relier au style de la nouvelle construction. Mais faute de fonds, on remit à une autre époque la discussion et l'adoption de ce second plan.

Les travaux commencèrent le 6 juillet 1868, le jour même que Mgr Bernadou, archevêque de Sens, faisait, à quelques lieues de là, la translation solennelle des reliques de sainte Magnance, l'illustre suivante de saint Germain. Poussés avec activité pendant les derniers mois de l'année, ils ne furent suspendus qu'aux approches de l'hiver, alors que les nouvelles murailles enveloppaient déjà à une grande hauteur l'ancien sanctuaire, qu'on n'avait pas voulu démolir afin que les offices religieux ne fussent pas interrompus.

Au printemps de 1869, on se remit à l'œuvre. L'ancien chœur fut démoli ; mais quand on voulut enlever un pignon, qui devait disparaître pour ménager la liaison de la nouvelle construction à l'ancienne, on s'aperçut du mauvais état des murs déconsolidés par les travaux de 1842. Malgré l'empressement qu'on mit à étayer, les arcs doubleaux se coupèrent par le milieu et les voûtes de toute une travée tombèrent.

Il n'y avait pas à hesiter. Ou des travaux considérables de consolidation et de reconstruction devaient être entrepris sur-le-champ, ou bien il fallait résolument accepter la seconde partie du projet, qui consistait à exécuter pour douze mille six cents francs de travaux, en restaurant, conformément au plan de l'architecte, ce qui restait de la vieille église. Le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le 8 août 1869 pour délibérer sur ce sujet, comprit la situation. Rassuré par le maire et par le curé sur la possibilité de se procurer les fonds suffisants, il décida que le plan proposé par l'architecte serait exécuté.

Le nouveau devis était de douze mille six cents francs. On obtint le revirement d'une somme de six mille six

cents francs affectée à l'acquisition d'un nouveau cimetière; M. de Lautreville, qui avait déjà donné deux mille francs pour les autels et sculptures portés au devis de cette 2e partie, promit encore 2,000 fr., et l'Etat, après l'adoption du plan, accorda 2,000 fr.

La construction votée en 1868 devait être terminée en septembre 1869. Des retards imprévus rendirent impossible l'exécution de la clause acceptée par les entrepreneurs. Néanmoins, l'ouvrage avança plus vite qu'on ne devait s'y attendre. Les voûtes, commencées seulement le 25 octobre, furent achevées le 1er décembre. Quatre ouvriers avaient fait deux cents mètres en trente jours de travail ! Le 8 décembre, tous les gros ouvrages étaient finis, le dallage et les autels posés, les fenêtres garnies de leurs vitraux : le curé bénit l'église et l'inaugura par une messe solennelle relevée de la cérémonie de 31 premières communions, heureux de fixer ainsi dans sa paroisse le souvenir de l'ouverture du Concile du Vatican.

Restait à accomplir la seconde partie du plan, qui consistait dans la réparation de deux travées et de la façade : On devait reprendre les travaux pendant l'été de 1870. La guerre contre la Prusse survint, et les événements désastreux se succédèrent avec tant de rapidité, que c'eût été folie d'exiger des entrepreneurs un travail qu'on n'était pas sûr de pouvoir payer, et qui d'ailleurs avait été suspendu par l'autorité départementale. Mais dès que la paix fût conclue, le curé se remit avec ardeur à ses projets. Il ranima le zèle de ses paroissiens, fit lever la suspense, pressa les ouvriers et réussit après bien des tiraillements à obtenir qu'on continuerait l'œuvre entreprise. Il eut même un succès inespéré. L'église ainsi reconstruite n'avait d'entrée qu'une sorte de galerie in-

forme, occupant dans le cimetière un espace inutile. Sur les observations du curé, le conseil municipal admit l'érection d'un portail avec suppression de la galerie, et vota un emprunt de 5,000 fr. pour couvrir cette dépense et celle des travaux supplémentaires. La restauration du clocher fut seule ajournée. Ce fut au moment que la commune faisait fermer les églises à Paris, que le petit bourg de Saint-Germain protestait contre cette impiété de la capitale, en décrétant l'achèvement de cet édifice, qui est, pour l'homme de la campagne surtout, le centre de toute son existence.

Moins d'un an après la reprise des travaux, l'église de Saint-Germain se trouvait prête pour sa consécration.

Le cinq février 1872 fut un jour mémorable pour la paroisse de Saint-Germain-des-Champs. L'archevêque de Sens, après avoir consacré à la Pierre-qui-Vire le nouvel évêque de Quimper, alla demander l'hospitalité au château de Railly, situé sur le territoire de Saint-Germain. Puis le lendemain, accompagné des évêques de Nevers et de Tarbes, qui lui avaient servi d'assistants à la cérémonie de la veille, il vint de grand matin au chef-lieu de la paroisse, où l'attendaient les habitants et un grand nombre de personnes du voisinage. Conduit processionnellement à l'église, et environné d'un nombreux clergé, l'archevêque de Sens fit la consécration solennelle du nouvel edifice, et pendant qu'il consacrait le grand-autel à Saint-Germain, patron de la paroisse, l'évêque de Nevers consacra l'autel du Sacré-Cœur, et l'évêque de Tarbes celui de la Sainte-Vierge du Rosaire. La cérémonie se termina par la bénédiction simultanée des trois prélats.

L'Eglise de Saint-Germain est du style roman de transition. Le peu qui reste du vieil édifice, c'est-à-dire la première travée, dont la voûte du milieu supporte le clocher, a été relié aussi heureusement qu'il était possible à la construction nouvelle. On y a refait les fenêtres latérales et la voûte du midi.

L'Eglise est à trois nefs avec un large transsept. Elle n'a pas de déambulatoire. L'abside n'est que la prolongation de la grande nef et se termine par un mur droit percé, au milieu, d'une fenêtre jumelle, avec un œil-de-bœuf bien posé entre les deux baies. Sur les côtés, la nudité des murs est un peu dissimulée par deux piscines et trois arcatures romanes supportées aux angles par des colonnettes. A chaque extrémité du transsept est une double fenêtre exactement semblable à celle du sanctuaire.

Les piliers sont très-simples, cantonnés en croix, sans colonnes, à l'exception de ceux de l'abside. Les arcs-doubleaux et les arcs-ogives, en pierre de Talcy, offrent des nuances agréables à l'œil. Les voûtes sont en briques et s'appuient à des nervures qui prennent naissance sur de simples corbeaux aux angles des piliers. De chaque côté du sanctuaire, on a construit des sacristies, dont la plus grande mesure environ 25 mètres carrés.

Dimensions de l'édifice : longueur totale, 28 mètres ; largeur, 14 mèt. 50 ; largeur de la grande nef, 7 mètres; longueur du transsept, 23 mèt. 50; la largeur du transsept est la même que celle de la grande nef ; profondeur de l'abside, 5 mètres ; hauteur de la grande voûte, 11 m. 30 ; hauteur des voûtes collatérales, 6 m. 30 ; la voûte de la première travée, restée intacte au milieu et au nord, est d'environ 8 mètres.

La fenêtre jumelle du sanctuaire est garnie de beaux vitraux, qui sortent des ateliers de Gesta, de Toulouse. Six médaillons représentent des scènes empruntées à la vie de Saint-Germain d'Auxerre, patron de la paroisse. Ils ont coûté, la pose et le grillage compris, environ 2,000 francs. C'est un don de M. Achille Houdaille, de Railly, ancien maire de la commune et capitaine des mobiles de l'Yonne, qui a fait la campagne de l'Est sous Bourbaki.

Des grisailles, exécutées par Lasson, peintre verrier à Paris, ornent les fenêtres du transsept. Elles ont coûté 60 fr. le mètre. La grisaille du midi ayant été soldée avec la rente des fonds laissés par M. de Lautreville, on a cru devoir conserver le souvenir de cette famille généreuse, en y reproduisant les armes de M. Morot de Lautreville et celles des Cromot, ses aïeux maternels.

Le maître-autel et les deux autels placés dans le transsept, en face des collatéraux, de manière à former chapelle, sont en pierre de Charly, et ont été sculptés à Bourges par maître Grasset. La partie antérieure de chacun d'eux présente un bas-relief. Le maître-autel, qui est surmonté d'une exposition, a coûté 1,300 fr., les deux autres 1,400 fr., y compris les crédences. Ils ont été donnés tous trois par Mme de Lautreville, dont les traits sont reproduits au bas-relief du maître-autel, sous la figure de l'impératrice Placidie.

La statue du Sacré-Cœur, qui coûte 200 fr., a été achetée au moyen de diverses souscriptions. Celle de la Sainte-Vierge est un don de M. et de Mme Faure. Les jeunes gens se sont cotisés pour acheter le Saint-Joseph, et les jeunes filles ont offert la statue de Sainte-Germaine de Pibrac. Enfin la lampe magnifique du Saint-

Sacrement, suspendue dans le Sanctuaire, et qui pèse 90 kilog., est un ex-voto de la paroisse. Le curé et ses paroissiens avaient promis à leur puissant patron ce gage de leur reconnaissance si le territoire de la commune était préservé des déprédations de l'ennemi. Le jour du bombardement d'Avallon, on vit des Prussiens sur la route de Lormes, mais ils s'arrêtèrent aux limites de la commune de Saint-Germain. Les habitants acquittèrent leur vœu, et la lampe, achetée à Paris au prix de 435 fr., fut offerte le 31 juillet 1871, jour de la fête de Saint-Germain.

SAINT-LÉGER.

Des réparations assez importantes ont été faites à cette église en 1857. Le chœur, ouvrage de la fin du XV[e] siècle, où l'on remarque un système de nervures ogivales bien entendu, était séparé par le clocher de la nef grossièrement bâtie et mal voûtée. C'est cette nef qui a été réparée, non pas dans les formes élégantes du chœur, mais à peu près dans le même style et de manière à ne pas trop choquer le regard. La voûte fut refaite à neuf, des fenêtres percées, et des contre-forts ajoutés. La commune fit les frais de cette restauration, sous l'administration de M. Lavencie, prêtre exemplaire, qui fut d'un grand secours au P. Muard lorsque celui-ci fonda la Pierre-qui-Vire. Le chœur de l'église fut réparé un peu plus tard.

En 1870, l'église de Saint-Léger s'est enrichie d'un bel autel en pierre, sculpté à Bourges par M. Grasset, au prix de 1,500 francs.

SAINTE-MARIE-DE-LA-PIERRE-QUI-VIRE.

Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire est la perle du Morvand avallonnais. Commencée en 1864, cette église était terminée et consacrée solennellement en 1871.

« L'histoire de la construction de ce monument, dit Victor Petit, qui a écrit sa notice sur la Pierre-qui-Vire avec le cœur d'un chrétien et la plume d'un artiste, ressemble à une légende.

« Depuis longtemps les Pères avaient le plus vif désir de commencer leur église. C'était une œuvre considérable et demandant des études approfondies, vu l'emplacement disponible et surtout la nature des matériaux à employer; on décida que l'un des frères partirait pour aller étudier les plus belles églises des diocèses environnants. Ce frère entreprit et mena à bonne fin ce curieux voyage. Il revint au monastère, muni de renseignements nombreux, et bientôt après l'œuvre fut commencée (1).

(1) Ceci n'est point exact. Le F. François a commencé ses plans et son travail sans avoir vu autre chose que Montréal, qu'il alla visiter avec le R. P. Bernard. Cette vue l'émerveilla et fut pour lui une révélation, Cette église se photographia, pour ainsi dire, dans son

« Les moyens d'exécution étaient restreints, mais le désir de bien faire était sans limite. Le travail marcha dans la mesure de l'importance des offrandes. Celles-ci, accueillies avec une vive reconnaissance, permirent de ne point interrompre l'œuvre à laquelle les frères de la communauté coopérèrent avec zèle dans la mesure de leurs forces. Un cheval fut acheté pour transporter les matériaux ; plus tard un âne lui fut adjoint. Des bienfaiteurs, des visiteurs, des pélerins, des curieux virent avec admiration la marche de l'œuvre, et s'associèrent aux sentiments élevés qui animaient les pieux fondateurs.

« Au point de vue archéologique, l'œuvre nouvelle n'est pas moins remarquable que sous le rapport de la construction. Le style adopté est celui qui caractérise l'église de Montréal. C'était là un excellent modèle. Il a été interprété avec intelligence, eu égard à l'emploi ingrat du granit. L'ensemble intérieur produit un grand effet et un véritable sentiment de surprise. »

Complétons cette légende, histoire très-véridique à part l'inexactitude que nous avons signalée en note, en révélant que l'architecte ne fut qu'un simple frère appelé jadis dans le monde Maurice Delalevée, né à Nuits-sous-Ravières, et dit en religion Frère François. Il fut le premier qui suivit le Père Muard dans la vie religieuse. Charron de son métier, il n'avait pas même une idée de dessin linéaire. Lire, écrire, un peu de calcul, pas

imagination, et ses idées furent arrêtées; il résolut d'en suivre toutes les grandes lignes, et d'en modifier certaines parties. Ce ne fut que plus tard, et quand son travail était déjà avancé, qu'il vit Vézelay et quelques autres églises.

(Note des Pères de la Pierre-qui-Vire).

beaucoup d'orthographe, tel était à cette époque, son petit bagage scientifique. Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire fut son coup d'essai, et la chapelle des Ursulines de Corbigny, son second ouvrage. Un autre religieux, Frère Bruno, autrefois plâtrier, a composé, cuit et placé toutes les grisailles et mosaïques des fenêtres de l'église.

Ceux qui ont vu, avant 1864, l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église, se rappellent que c'était le côté le plus âpre du rocher sur lequel est bâti le monastère. Une pente raide de vingt à vingt-cinq mètres au-dessus du ruisseau, hérissée de blocs énormes et garnie de chênes rabougris, dont on pouvait toucher la cime en se penchant sur le précipice ; puis, dans le bas où l'on voit maintenant se dessiner le potager, des rochers encore, des broussailles impénétrables, des marécages formés par le Trinquelin : tel était le coup d'œil que présentait le lieu où, dès l'année 1857, les Pères avaient planté une croix rouge pour désigner la place du maître-autel de leur future église.

Pendant l'hiver de 1864, on se mit au travail. Quatre mois d'un pénible et constant labeur furent employés à déblayer le terrain et à établir solidement les substructions nécessitées par l'inégalité et la pente rapide du sol. De puissantes terrasses donnèrent un niveau à peu près satisfaisant.

Ce ne fut qu'après ces travaux préliminaires qu'on bénit la première pierre de l'église. Cette bénédiction, pour laquelle M. Pichenot, archidiacre de l'Avallonnais, reçut de l'archevêque de Sens une délégation spéciale, garde son souvenir commémoratif dans une petite croix taillée en relief, qu'on aperçoit sur le socle des deux piliers où commence l'escalier de la crypte. La comtesse de Chas-

tellux fut invitée à frapper la première pierre, et le comte de Montalembert donna le coup de marteau sur la seconde.

On entre dans l'église par trois portes principales faisant face à la montagne, au flanc de laquelle le monastère est suspendu. La porte du milieu est surmontée d'un tympan formé de deux pierres calcaires d'Anstrude. Elles sont encore brutes et attendent la main du sculpteur. Une belle rosace en mosaïque s'élève au-dessus et dissimule un peu l'austérité du pignon, dont les angles sont ornés de clochetons à forme sévère.

Le monument a trois nefs correspondant aux trois grandes portes. Il se compose jusqu'au transsept de quatre travées, dont la première est tout entière occupée par une tribune en pierre, que l'architecte a ouverte seulement sur la grande nef. Cinq arcades ogivales soutiennent cette tribune. Les trois du milieu, plus étroites, sont supportées par d'élégantes colonnes monolithes de granit, dont le diamètre est de trente centimètres, et la hauteur, y compris la base et le chapiteau, est de trois mètres 85 centimètres.

Sur la face intérieure du tympan, qui se développe parfaitement sous la voûte de la tribune, on lit cette inscription en lettres majuscules :

In honorem SS. Cordium Jesu Christi et B.
Mariæ Virginis
Hæc ecclesia donis et impensis christi fidelium ædificata est
Anno Domini MDCCCLXIV incepta
Anno Domini MDCCCLXXI octavo Kalendas Augusti
consecrata a RR. et ILLme. DD. Victore Felice
Bernadou, Archiep. Senonensi

Feliciter regnante et XXVI sui pontificatûs annum
agente Pio Papâ nono
Congregationis Cassinensis à primœvâ observantiâ
abbate generali RR. DD. Petro Casaretto
Ejusdem congregationis pro provinciâ Gallicâ Provisitatore RR. D. Bernardo Moreau. Aderant....

Là s'arrête l'inscription parce que, au moment où les caractères en étaient tracés, on ignorait encore quels personnages honoreraient de leur présence l'imposante cérémonie de la consécration de la nouvelle église. Elle sera complétée plus tard afin de rappeler le nom des principaux témoins, qui furent Mgr Ravinet, évêque de Troyes; Dom Guéranger, abbé de Solesme; le R. P. Rémond, abbé des Prémontrés de France, etc., etc.

Les deux collatéraux et les bras du transsept sont terminés par des chapelles octogonales avec nervures. La nef principale se prolonge, au-delà du transsept, de trois travées, dont la dernière forme l'abside. Le sanctuaire est établi au milieu du transsept, et le maître-autel entre les deux premiers piliers du chœur des religieux, lequel se voit derrière le sanctuaire, dans le prolongement de la nef principale. Tout l'espace occupé par le sanctuaire et le chœur est élevé d'un mètre au-dessus du sol. Une petite galerie règne autour du sanctuaire, où l'on monte, par un grand escalier, dans la grande nef, et, par deux escaliers moindres, dans les nefs latérales.

La longueur totale du monument dans œuvre est de quarante-un mètres, la largeur, de seize mètres. La grande voûte mesure quatorze mètres de hauteur sous clef. Les piliers ont un quart de moins en grosseur que ceux de Montréal, parce qu'ils ont à supporter des voûtes

moins pesantes, attendu qu'elles sont en briques au lieu d'être en pierres. La proportion est la même pour les murs, les arcs-doubleaux, les nervures. Dans la grande nef, toutes les arcades et les arcs-doubleaux sont surélevés d'un mètre 20 cent., et, dans les bas-côtés, de 30 centimètres : ce qui donne plus de grâce à l'édifice.

Le style adopté est le style de transition. Le roman s'y marie au gothique d'une façon harmonieuse, et la sévérité du granit, employé à l'exclusion de toute autre pierre, se trouve tempérée soit par la lumière coloriée que les mosaïques laissent tomber sur cette roche au ton dur, soit par les moulures et les sculptures qu'on a multipliées autant que l'a permis la nature de cette pierre, si ingrate et si rebelle au ciseau.

Avant de descendre dans les cryptes, disons un mot des chapelles absidales. Celle qui est située dans le collatéral de droite est dédiée à saint Joseph : l'autel a été consacré par Mgr de Troyes. La chapelle du collatéral de gauche, où l'on conserve le Saint-Sacrement dans un tabernacle remarquable, sur un autel en pierre richement décoré et consacré par Dom Guéranger, abbé de Solesmes, est dédiée à la Sainte-Vierge.

Aux deux extrémités du transsept, sont deux autres chapelles, également gracieuses : l'une est en l'honneur de saint Benoît, l'autre en l'honneur de sainte Scholastique. C'est dans celle-ci qu'ont été déposés, en présence de Monseigneur l'archevêque de Sens, les restes du Père Muard, enterré primitivement dans le jardin intérieur du monastère. Cette cérémonie imposante avait attiré une foule immense. Le corps, exposé à découvert pendant toute la journée, fut visité par d'innombrables pélerins avides de contempler encore une fois cette figure vivante

dans la mémoire de ceux qui avaient connu le saint prêtre. Tout le monde voulait avoir un objet qui eût touché ces précieux ossements. Les Pères durent même protéger la dépouille mortelle de leur saint fondateur contre de pieux larcins. Le corps, descendu le soir dans un caveau préparé au milieu de la chapelle, fut recouvert d'une simple dalle, sur laquelle est gravée cette inscription :

Hic requiescit in pace
RR. Pater J. B. Muard
Fundator hujus monasterii
Vitâ functus die XIX junii
Anno MDCCCLIV
De alio in hoc sepulchrum translatus
Die XI octobris anno MDCCCLXVII.

La crypte ou église souterraine n'offre pas moins d'intérêt que l'église supérieure. On y descend par un double escalier, qui prend naissance au pied du grand escalier du sanctuaire. Quand on en a franchi les degrés, on arrive sur un palier qui réclame un instant l'attention. Au demi-jour d'une lumière d'emprunt, on aperçoit, de chaque côté, un parapet en granit, qui sert de base à deux rangs de gracieuses colonnettes destinées à soutenir la voûte romane sur laquelle est le sanctuaire. Au fond, c'est la *confession:* on appelle ainsi une sorte de tombeau, où, d'après les régles liturgiques, doivent être déposées, sous le maître-autel, les saintes reliques.

De là on descend, en revenant du côté de la grande porte, de nouveaux degrés, et, en avançant sous le palier qu'on vient de traverser, on arrive droit à la porte de la principale chapelle de la crypte. Cette chapelle

dédiée à saint Maur et à saint Placide, premiers disciples de saint Benoît, s'étend sous tout le chœur des religieux de l'église supérieure. Huit colonnes monolithes, très-sveltes, ornées de feuillages au chapiteau, supportent la voûte. Cinq fenêtres, garnies de vitraux, y distribuent une lumière douce, très-favorable à la méditation. L'autel, placé tout près de la porte d'entrée, et faisant face au rond-point de l'abside, est adossé à un retable flanqué de deux tourelles avec des créneaux, ce qui lui donne l'aspect d'un château fort. C'est dans cette chapelle que les Pères psalmodient l'office de la nuit, et qu'ils font l'exercice de l'oraison mentale.

A droite, sous la chapelle de Saint-Joseph est une autre crypte, qui sert de sacristie à la chapelle de Saint-Maur, et par laquelle on peut communiquer avec la partie basse du monastère. A gauche, sous l'extrémité méridionale du transsept et de la nef adjacente, on descend encore quelques escaliers, et on se trouve dans une nouvelle crypte à plusieurs absidioles, et tout particulièrement intéressante. D'abord, c'est là que le frère François a enfoui les essais moins heureux de ses débuts : on y remarque des colonnes défectueuses, des chapiteaux mal réussis. Mais, contraste saisissant ! là où l'architecte a caché ses inhabilités, le moine vient manifester hautement ses fragilités. Nous sommes dans la chapelle du chapitre ! Il n'y a d'autre meuble qu'une grande chaise tout en bois et quelques planches, sur lesquelles les moines se tiennent debout ou à genoux. Plusieurs fois par semaine, le P. Prieur s'asseoit sur cette chaise, où le R. P. Muard s'est assis le premier, et que fabriqua, par ses ordres, le F. François, encore charron à cette époque. Il entend la coulpe de ses frères humiliés à ses pieds,

leur impose une pénitence publique proportionnée à la faute et à la condition du pénitent, et quelquefois vient lui-même se prosterner devant le plus humble de ses enfants, donnant l'exemple de la mortification et de l'humilité. Que de triomphes sur les misérables passions du cœur humain ont déjà racontés au ciel les anges protecteurs de cette retraite !

Descendez encore et vous rencontrerez un dernier étage souterrain. Une petite chapelle étroite et longue, qui reçoit le soleil du midi par trois ouvertures, renferme une des plus précieuses reliques du monastère : l'autel en bois sur lequel fut offert, pour la première fois, le saint sacrifice dans les solitudes de la Pierre-qui-Vire, et qui, tant de fois, a été témoin de l'angélique ferveur du P. Muard.

A l'extérieur, le monument a été traité avec le même soin qu'à l'intérieur. La toiture est en tuiles de Pontigny, les murs du côté du monastère sont enduits en ciment, et, à l'ouest, un épais mortier à chaux et à sable les protége contre les pluies poussées par le vent. Cette précaution est d'autant plus sage que le granit de la Pierre-qui-Vire, spongieux et perméable si on le compare à celui d'Avallon, aurait pu, dans un temps donné, se couvrir de ces mousses qui entretiennent l'humidité et désagrègent la pierre assez rapidement, comme on voit que cela est arrivé dans de vieilles constructions de notre pays.

Ajoutons, pour compléter ces détails, qu'au centre du monument, une élégante flèche en bois, surmontée d'un paratonnerre, s'élève à la hauteur de vingt-six mètres au-dessus de l'édifice. Cette flèche se voit de Quarré-les-Tombes par une échappée entre les montagnes. Trois

cloches, qui y sont installées, semblent animer le désert quand, les jours de fête, elles envoient leur joyeux carillon aux mille échos de la vallée. On voit alors s'acheminer vers le monastère, par toutes les avenues de la forêt, des bandes de Morvandeaux aux costumes variés, de beaux équipages de la ville ou du château, des pélerins, des pauvres de tous les alentours, qui comptent sur une bienveillante hospitalité. Tout le monde entend pieusement la messe et le sermon que les bons religieux ne manquent jamais d'adresser à leurs hôtes. Puis, les uns vont chercher l'aumône ou le pain, qui ne leur est jamais refusé, les autres se dispersent dans le bois ou sur les bords du Trinquelin, pour y consommer les provisions dont ils se sont munis, sachant bien qu'au monastère la pitance est un peu maigre. Nul ne s'en retourne sans avoir fait, dans la mesure permise par la règle, la visite minutieuse du couvent; les nouveaux-venus pour en connaître toutes les merveilles, les anciens visiteurs pour s'enquérir du progrès de quelque construction qu'ils ont vu commencer.

Dire d'où sont venus les fonds employés à bâtir cette belle église, au milieu des bois, loin des voies ferrées et des grandes routes, sur un sol ingrat, serait presque aussi impossible aux Bénédictins de la Pierre-qui-Vire qu'à nous-même. Ils commençaient avec quelques centaines de francs, ils prenaient quelques ouvriers, travaillaient eux-mêmes quelques heures par jour. Quand la somme dont ils pouvaient disposer était près de s'épuiser, ils envoyaient quelqu'un de leurs frères faire une quête aux environs. Pendant ce temps-là, ils redoublaient

leurs jeûnes et leurs prières, puis, confiants dans la Providence, ils poursuivaient l'entreprise. On prenait parfois un peu moins d'ouvriers, mais l'ouvrage n'était pas interrompu.

Il est vrai qu'on ne payait guère que la chaux et la main d'œuvre pour le gros de la construction. Autour du monastère, le sol était jonché de blocs granitiques, qu'on fendait et qu'on taillait sur place, et que les frères amenaient à force de bras ou au moyen de leur *cheval*, aidé de son petit adjoint l'*âne*. Les débris de la pierre taillée, passés avec soin sur de longues claies, donnaient un sable excellent, et l'eau, qui venait de la montagne par une conduite habilement dirigée, servait à éteindre la chaux et à composer les mortiers, sans qu'il en coûtât presque ni temps ni travail.

Les Pères ont évalué la dépense totale à cent cinquante mille francs en numéraire. Cette somme est certainement trois fois moindre que n'est estimé le monument. Elle a été formée d'aumônes venues de toutes les contrées de la France et de toutes sortes de personnes, aumônes le plus souvent minimes, mais envoyées avec empressement, comme un hommage à l'éclat des vertus du Père Muard et de ses disciples. Il y a eu pourtant quelques dons plus considérables, soit en argent, soit en objets mobiliers.

Parmi les principaux bienfaiteurs, nous croyons pouvoir citer sans indiscrétion, en premier lieu, Madame la comtesse de Chastellux, fondatrice du monastère, qui a donné non-seulement la propriété où est enclos le couvent, mais encore une partie des bois de construction pour l'église, et, de plus toute a riche garniture du grand autel. MM. Gariel et, Garnuchot ont fourni gratuitement

tout le ciment employé dans la construction. Mgr Bernadou, archevêque de Sens, a payé de ses deniers le grand autel, œuvre remarquable de goût et de travail. Mgr Forcade, évêque de Nevers, a fait don du tabernacle qu'on voit à l'autel de la Sainte-Vierge. Le R. Père général de la Grande-Chartreuse, le R. Père abbé de Prémontré, plusieurs pères de la Pierre-qui-Vire ont fait de riches aumônes. Madame la princesse de Beauvau a donné la garniture, croix, chandeliers, etc., de l'autel de la Sainte-Vierge; Madame la baronne de Candras, le beau vitrail du Sacré-Cœur, exécuté par Claudius Lavergne, et qu'on voit au fond de la grande abside; M. le baron de Domecy, la rosace du transsept méridional. Cette rosace, au dessin gracieux, aux couleurs vives, est remarquée des artistes.....

L'Eglise de Sainte-Marie, quoique jeune encore, a été déjà honorée de grandes et imposantes cérémonies. Sans parler de sa consécration par l'archevêque de Sens, assisté des évêques de Nevers et de Tarbes, elle a vu la translation solennelle des restes de son fondateur, le P. Muard; le sacre de Mgr Nouvel, bénédictin de la Pierre-qui-Vire, évêque de Quimper, premier religieux appelé en France, depuis la grande Révolution, à la dignité épiscopale; la consécration du P. Bernard, premier abbé du monastère. Demain elle sera témoin discret des adieux qu'adressera à ses frères le P. Isidore (Dom Robot), envoyé par le P. abbé pour fonder en Amérique, sur les bords du lac Pontchartrain, une nouvelle Pierre-qui-Vire.

Autour du couvent rayonnent plusieurs monuments

religieux qui lui servent de ceinture, et que nous ne pouvons omettre :

I. La statue de la Sainte-Vierge, placée sur la pierre druidique qui a donné son nom au désert. Érigée par le P. Muard lui-même en accomplissement d'un vœu, elle domine tous les alentours, et s'élève, en y comprenant la base formée d'un bloc de granit et la roche qui lui sert de support, à une hauteur de dix mètres environ. La bénédiction de cette statue fut, en 1853, l'occasion d'une belle manifestation religieuse, qui vengea d'une manière éclatante le P. Muard et ses religieux des calomnies qu'on avait semées contre le monastère naissant. On trouve presque toujours au pied de ce monument des couronnes ou des bouquets de bruyère, que les visiteurs pieux déposent en souvenir de leur pélerinage.

II. Tout-à-fait à l'ouest et plus éloigné du couvent, est un Chemin de Croix grandiose érigé par les Pères, en 1858, sous les inspirations et la direction de M. Perret, artiste lyonnais. Il fut inauguré et béni par Mgr Dufêtre, évêque de Nevers. Le chemin de croix s'ouvre, au fond de la vallée, sur les bords du Trinquelin, par une première station, dont la solitude dispose admirablement au recueillement et à la méditation. Puis il se continue quelques pas encore le long du ruisseau, grimpe une colline en contournant les flancs d'un énorme rocher, et se termine brusquement au pied d'un Christ monumental, qui est comme suspendu sur un abîme, Les tableaux en fonte des stations sont encadrés tantôt dans des blocs de granit dressés artificiellement en pyramides, tantôt dans le rocher même.

A mi-côte, une délicieuse statue de la Sainte-Vierge, appuyée au tronc d'un arbre à triple tige, invite le visi-

teur à se reposer sous son doux regard, à l'ombre du vieux chêne.

Quand toutes ces pierres se seront couvertes de mousse, quand tous les arbustes auront grandi, et que toutes ces fleurs du désert, dont on jette les graines autour des pyramides, s'y seront acclimatées, les auront tapissées de leur verdure ou émaillées de leurs vives couleurs, le cœur sentira mieux encore qu'aujourd'hui ce contraste d'émotions, qu'on éprouve en considérant, d'un côté, ces tableaux, qui rappellent la perversité humaine, et de l'autre, cette nature aussi calme que gracieuse.

Le Chemin de la Croix, de la première station à la Croix, embrasse un parcours d'environ deux cents mètres.

III. En face de l'entrée du monastère, et assez avancé sur la hauteur pour le dominer, est un oratoire qui s'encadre gracieusement dans les arbres de la forêt et se détache dans les airs au-dessus des touffes de verdure. « Le P. Muard voulait couronner toutes ses œuvres en érigeant au Sacré-Cœur de Jésus un monument de sa dévotion et de son amour. La mort lui envia cette joie, et cette dette sacrée échut à ses enfants : ils l'acquittèrent en 1863 (1) ».

Il y a trois parties dans l'édifice : une voûte souterraine, qui sert de réservoir aux eaux amenées du haut de la montagne par des canaux, l'oratoire et la statue qui domine le monument. L'oratoire, où l'on dit quelquefois la messe, présente une façade d'environ dix mètres de hauteur ; le pignon, en forme de triangle isocèle, a ses deux côtés armés de crochets ; à sa naissance, est une rosace

(1) Guide et souvenir d'un pélerinage à la Pierre-qui-Vire.

d'un goût très-simple, et au-dessus un trilobe, où est gravée cette inscription : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris.* C'est une allusion pieuse au parti qu'on a tiré du sous-sol, en même temps qu'une invitation à saluer, dans le Cœur de Jésus, la source de toutes les grâces. « La statue est haute de 2 mètres 85 centimètres. Elle représente Jésus-Christ debout, abaissant ses regards vers la terre et montrant son cœur figuré en relief sur la poitrine. C'est un type juif du plus beau choix, dû au ciseau de M. Thierry, artiste milanais. On en admire le fini du travail, la grâce des draperies, la vérité de la pose et la douce majesté du regard (1) ».

Ce monument fut béni le 24 septembre 1863, par M. Pichenot, vicaire-général de Sens, et, depuis, évêque de Tarbes.

SAINTE-MAGNANCE.

Le chœur de l'église de Sainte-Magnance est de style ogival et bâti au seizième siècle. Deux chapelles forment la croix : celle du nord, où l'on voit le tombeau de la sainte, paraît conserver des traces d'un édifice antérieur à ce qui existe aujourd'hui : l'autre chapelle dédiée à la Sainte-Vierge est de même époque que le chœur. La nef, sans architecture, a été plafonnée en 1830. Le projet de la voûter échoua, parce qu'on doutait de la solidité des murs.

(1) Guide et souvenir d'un pélerinage à la Pierre-qui-Vire.

Il y avait dans l'église de Sainte-Magnance un sarcophage aussi intéressant pour le chrétien que pour le savant. C'était le tombeau de la patronne du pays, œuvre curieuse des moines de Moutiers-Saint-Jean, au douzième siècle. M. Amé, architecte à Avallon, obtint que ce tombeau, relégué depuis de longues années à la porte de l'église, fût restauré aux frais du gouvernement. En 1850, on le plaça dans la chapelle du nord. Avant d'en sceller la pierre antérieure, M. Delacoste, curé de la paroisse, assisté de l'archiprêtre d'Avallon, et en présence de plusieurs témoins, y déposa quelques reliques de sainte Magnance.

En 1866, M. Delacoste, qui a laissé de si bons souvenirs dans cette paroisse, dont il fut pendant cinquante ans l'infatigable pasteur, entreprit, à l'aide des faibles ressources de la fabrique et de quelques personnes généreuses, de restaurer l'église bien délabrée. L'ancien autel, fort misérable, fut remplacé par un autel en marbre blanc, du prix de quinze cents francs.

Il fit ouvrir au fond du chœur une grande fenêtre ogivale condamnée depuis longtemps. Les vitraux dont elle fut garnie sortent des ateliers de Seignelay, et ont coûté environ huit cents francs. Il y a trois compartiments occupés par des personnages : celui du milieu représente le bon Pasteur, rapportant sur ses épaules la brebis égarée ; à sa droite est saint Pierre, patron de l'église avant la découverte du corps de sainte Magnance ; à sa gauche, c'est la sainte, sous le vocable de laquelle l'église est placée depuis le neuvième siècle, et qui a donné son nom au pays. Au-dessus de ces personnages, sont des médaillons, dont deux se rapportent à la vie de sainte Magnance.

L'enfoncement, en forme de placard, qui existe encore dans la muraille, à l'entrée du chœur, du côté de l'évangile, était autrefois fermé d'une porte en fer. On y déposait un buste en argent, où était conservé précieusement le chef de la sainte.

Ce buste, volé pendant la Révolution, a disparu; mais on a pu sauver de la profanation la tête et les ossements de sainte Magnance. Recueillis précieusement et gardés dans un reliquaire en bois, ils furent l'objet d'une reconnaissance authentique en 1823. A l'époque de la restauration de l'église, le curé, désireux de relever dans la paroisse le culte autrefois si célèbre de la patronne du pays, fit venir de Paris une belle châsse en bronze doré. Les reliques de sainte Magnance y furent enfermées après une constatation juridique des anciens sceaux, et Mgr l'archevêque voulut bien présider en personne la procession solennelle qui eut lieu à l'occasion de cette translation.

Nous ne mentionnons pas divers travaux de moindre importance, pour la propreté intérieure et extérieure de l'église, qui ont été, comme la châsse, l'autel et les vitraux, payés par les aumônes de pieux paroissiens.

M. GALLY.

LA CORDELLE

Sur le penchant de la montagne de Vézelay qui regarde le village d'Asquins, et tout près du tertre sur lequel saint Bernard prêcha la croisade, on voit quelques bâtiments de peu d'apparence. Il faut les regarder de près pour y découvrir les restes d'une chapelle et quelques fenêtres de style roman, enchâssées dans des murs à demi-ruinés. Sur le sol, couvert d'herbes et de ronces, d'une cour fermée de tous côtés, on distingue l'entrée d'un caveau. La chapelle est carrée : elle renferme des colonnettes, des fenêtres, dont le style rappelle celui de Vézelay, et un écusson aux armes de Beauvoir de Chastellux. Cette ruine a toujours porté le nom de la Cordelle.

C'est là qu'en 1217, deux religieux, envoyés par saint François d'Assise, fondèrent leur premier monastère en France ; ils frappèrent d'abord à la porte de l'abbaye de Vézelay. Mais laissons parler une inscription en forme de tableau et sur toile, placée sur la porte du réfectoire en 1707 (1); ensuite nous demanderons aux documents con-

(1) Le P. Nolot était l'auteur de cette inscription. Il composa aussi des notes tirées des archives du couvent.

temporains l'histoire du monastère et les nombreuses péripéties de son existence.

« Pour mémoire éternelle, saint François ayant envoyé plusieurs de ses disciples pour la mission de France, le bienheureux frère Pacifique et le frère Louis, son compagnon, tous deux chefs de mission, arrivèrent en cette ville de Vézelay l'an 1217. Ils logèrent d'abord dans un petit ermitage dédié à saint Fiacre, situé près d'une église dédiée à l'honneur de Sainte-Croix l'an 1145 par Pierre, évêque de Marseille, légat du pape Eugène III, en mémoire de la croisade prêchée en cet endroit par saint Bernard en présence de Louis VII, roi de France. »

En ce temps là Pierre était abbé de Vézelay : il fit bon accueil aux deux religieux qui frappaient à sa porte, et leur permit de célébrer l'office divin dans l'église de Sainte-Croix ; mais son successeur Guichard, investi de la crosse en 1230, ne montra pas la même bienveillance pour ce monastère, dont il redoutait la concurrence ; aussi poussa-t-il ses religieux à renverser le modeste abri que les cordeliers s'étaient déjà construit ; ces pauvres frères, menacés d'être chassés du pays, résolurent de se bâtir un monastère qui leur fût propre, et se firent confirmer par sentence apostolique dans la possession de l'église et de ses dépendances. En 1233, ils se mirent à l'œuvre et obtinrent une licence du Saint-Siége pour quêter dans les diocèses d'Auxerre, de Nevers, d'Autun et de Langres ; ils en profitèrent pour frapper à la porte des châteaux : ce fut surtout à Chastellux qu'ils trouvèrent des secours abondants ; Artaud III, seigneur dudit lieu, montra beaucoup d'empressement à les aider, et, dans leur reconnaissance, ils lui décernèrent le titre de fondateur. Ils trouvèrent aussi en lui un appui contre les tra-

casseries des moines de Vézelay, dont ils avaient eu beaucoup à se plaindre pendant l'absence de ce seigneur, retenu en Égypte, où il était allé combattre auprès de saint Louis. Selon une tradition constante, Artaud III fut inhumé à la Cordelle ; ses enfants continuèrent à faire du bien au monastère, et en 1324, Guy, sire de Chastellux, lui fit legs d'un lit et d'autres choses ; sa veuve, Laure de Bazoches, et son fils empruntèrent à cet effet quarante livres tournois à Jean Grisille et à Huguenin Pourrete, bourgeois de Vézelay.

En 1331, une délibération de la commune de Semur accorda aux Cordeliers de Vézelay la faculté de venir quêter dans cette ville, de préférence à leurs confrères de Châtillon-sur-Seine.

En 1390, un incendie dévora le couvent élevé avec tant de peine ; la maison de Chastellux était éteinte depuis soixante ans ; mais la famille qui l'avait remplacée sur les bords de la Cure était aussi favorablement disposée en faveur du couvent, et peut-être y avait-il des liens de parenté entre Simon de Montréal, père gardien et successeur du père Noble, et Guillaume de Beauvoir, sire de Chastellux. Ce seigneur, à sa mort, arrivée le 6 juin 1408, fut inhumé dans l'église du couvent, ainsi que sa veuve, Jeanne de Saint-Verain, décédée treize ans plus tard.

En 1491 la Cordelle eut à subir un nouvel incendie ; elle fut reconstruite de nouveau, et l'église consacrée par Albert, évêque de Bethléem, en présence du père Jean Lorin : ce religieux était confesseur de Marie de Savoie, veuve de Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin : cette princesse visita sans doute le monastère, car elle se trouvait le 9 août 1502 à Asquins pour le mariage de

sa nièce, Barbe de Hochberg, avec Philippe de Chastellux ; peut-être la bénédiction nuptiale leur fut-elle donnée dans l'église du couvent.

En 1549, les cordeliers reçurent le corps de Jeanne de la Roëre, épouse de Louis de Chastellux : cette jeune femme, frappée à la fleur de l'âge, avait demandé à reposer dans le caveau de sa famille.

Sur ces entrefaites, éclatèrent les guerres de religion; il est inutile de parler des calamités qu'elles entraînèrent à leur suite. Vézelay, qui avait pour abbé un cardinal indigne de la pourpre, devint la place forte des huguenots, qui se répandirent de là dans le pays pour tout mettre à feu et à sang : ils s'emparèrent du père Brille, gardien de la Cordelle, et du curé d'Asquins, et les enterrèrent tout vifs jusqu'aux épaules ; ensuite ils s'en firent un but pour jouer à la boule avec les têtes des autres religieux. Ce cruel martyre était à la fois une gloire et un désastre pour les cordeliers ; ceux qui avaient pu se soustraire à cet horrible massacre se tinrent cachés fort longtemps, et à leur retour il ne restait que des ruines ; ils écrivaient même à Sixte-Quint que jadis ils avaient été au nombre de vingt-cinq, et que le malheur des temps les avait réduits à sept.

Ce ne fut que bien des années après qu'on songea à faire disparaître les traces de cette époque affligeante : en 1639 l'église fut rebâtie par les soins d'Érard de Rochefort, abbé de Vézelay, et d'Hercule de Beauvoir, comte de Chastellux : il en reste encore un témoignage dans un quadruple écusson visible aujourd'hui à côté d'une porte : les armes qu'il réprésente sont Beauvoir de Chastellux, le Genevois de Blaigny, Clermont d'Amboise, Anglure. La tombe de Guillaume de Beauvoir, brisée par les hu-

guenots, fut aussi rétablie ; à cet effet M. de Chastellux fit venir de la carrière d'Yrouerre une pierre de neuf pieds de long, de quatre de large, et d'un pied et deux pouces d'épaisseur; il paya la somme de cent vingt livres tournois à Gabriel de la Roche, écuyer, sieur de Larchièvre, et à Nicolas Marchand, voiturier, demeurant à Noyers. L'inscription ne fut pas rétablie d'une manière bien exacte. Quant au reste du couvent, il sortit graduellement de ses ruines par les soins des PP. Languinot et Desrosiers, gardiens.

Les cordeliers furent non moins bien accueillis au château de Vésigneux : par un acte du 9 février 1640, Louise de Montmorillon, comtesse de Bourbon-Busset et dame de Vésigneux, leur constitua une rente perpétuelle de douze livres, à la charge de célébrer son anniversaire ; en effet elle mourut, en 1651, fort âgée.

En 1695, les cordeliers virent arriver le cœur de César-Philippe comte de Chastellux, confié aux soins de l'abbé Bocquillot ; le cortége funèbre venait d'échapper à un grave accident au pont de Saint-Père. La remise de ce précieux dépôt fut accompagnée d'un discours où Bocquillot s'étendit longuement sur les vertus du défunt, que beaucoup de personnes tenaient pour mort en état de sainteté.

En 1723, Nicolas Enlart, gardien de la Cordelle, acheta moyennant 60 francs, à Nicolas Morlet, maçon à Asquins, des appuis pour correspondre aux piliers du côté du cloître, vers la porte d'obédience ; en 1729, Antoine Larcher, gardien, reçut, pour le tabernacle de l'église, 48 livres des mains de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, qui avait déjà donné de l'argent et des matériaux

pour les réparations, l'entretien des vignes et le vêtement des religieux.

Ainsi les traces des malheurs passés avaient disparu, et le couvent commençait une nouvelle existence; mais on était arrivé au XVIIIe siècle, si funeste pour les ordres religieux. La ferveur allait toujours en s'affaiblissant, et les vocations religieuses devenaient rares : en 1760 il n'y avait plus qu'un frère profès et trois ou quatre prêtres, souvent mis en réquisition pour desservir les paroisses voisines; c'est ainsi qu'en 1743 le frère François et le frère Hanotelle passèrent plusieurs mois à Asnières pour y exercer les fonctions sacerdotales. L'office divin n'était plus célébré au monastère, et la charité se refroidissait : les pauvres frères, désespérés de leurs quêtes infructueuses, se voyaient réduits à faire argent de tout : c'est ainsi que le père Lasalle vendit les meubles, les tuiles, les charpentes et les carrelages. On conseilla au comte de Chastellux de solliciter un arrêt du Conseil tendant à mettre en séquestre les biens du monastère, parce que les fondations de sa famille n'étaient plus exécutées, et que les religieux avaient abandonné leur église et leurs biens. Il était même question de mettre le temporel du couvent entre les mains des Visitandines d'Avallon, mais la Révolution arriva sur ces entrefaites, et ne trouva que les quatre murs. On procéda à la vente des effets du couvent les 3, 4 et 5 novembre 1790 : on y vendit jusqu'à des pierres pour réaliser une somme de cinq cents livres. Le caveau de la famille de Chastellux fut ouvert par curiosité; il était au milieu du chœur de l'église. On y trouva deux têtes, des ossements et deux boîtes en plomb; le tout fut remis dans le caveau, et on en mura l'entrée.

Dans l'église même on lisait l'épitaphe du frère Paci-

fique; celle du père François-Étienne Clément, prédicateur célèbre, religieux profès, mort le 13 mars 1639; celle du frère Gabriel-Lazare Courtot, mort en 1687; celle de François Courtot, ministre provincial; enfin celle de Nicolas Maupin, prêtre, mort le 3 mai 1696.

Le sieur Aupepin, marchand à Vézelay, se rendit acquéreur du couvent et de ses dépendances: ces biens devinrent plus tard la propriété de M. Charbonneau, percepteur à Vézelay.

En 1824, le comte César-Laurent de Chastellux, voulant rendre un dernier hommage à la mémoire de ses aïeux, conçut le projet de donner à leurs ossements une sépulture plus convenable, et acheta l'enclos du monastère; l'ouverture du caveau eut lieu le 29 juin 1838 en présence du sieur Blandin, ancien domestique du couvent, demeurant à Asquins. On y trouva les débris d'un cercueil en bois, puis un squelette gisant à fleur de terre; ensuite six têtes et des ossements empilés avec soin; plus loin se trouvaient les fragments d'une espèce de cuvette en faïence à dessins bleus sur fond blanc, à anses cordelées, recouvrant un crâne humain, et une tablette de pierre polie saus aucune inscription. Tous ces débris furent placés dans un cercueil de plomb, et confiés à la garde du curé de Vézelay; enfin le 6 octobre 1851, on les retira de la crypte de la Madeleine pour les transporter à Chastellux, et les déposer dans les caveaux de la famille, sous l'église.

Le comte César-Laurent de Chastellux est mort sans avoir exécuté le projet qu'il avait eu de construire une chapelle sur l'emplacement de la Cordelle, destinée à rappeler l'existence de ce couvent et le souvenir de la seconde croisade. Ne serait-il pas bon d'y placer les ar-

moiries de Chastellux, de Beauvoir et de Hochberg, et de rétablir les inscriptions funéraires qu'on y lisait autrefois?

Les archives de l'Yonne ne possèdent qu'un état des rentes dues au couvent en 1790; celles de Chastellux conservent les rares parchemins échappés à mille désastres. Nous en donnons quelques-uns ici. Les voici :

I.

Comment icy fust faicte l'esglise et couvent de monseigneur sainct Françoys souhz Vezelay où par avoit esté édifiée une chapelle de Saincte Croix, pour ce que aud. lieu fust célébrée la tierce croysée et expédition contre les Turcs par Eugène pape 3e, Corad empereur d'Alemaige, Loys le Maisné roy de France, et pluseurs aultres princes cristiens tant eclésiastiques que séculiers et par espécial le glorieulx abbé de Clarevaux monsr Sainct Bernard. 1145.

Eugène de celluy nom 3e, tenant lors la papalité et ouyant les piteuses nouvelles de la perdition de Rohaiz et les grandes conquestes que faisoient les Turcs et Sarrasins contre les cristiens d'oultre-mer en la Terre-Saincte et ailleurs, envoya pluseurs prelatz et grans clers prescher la croysée contre les infeaulx, et par ses lettres et belles admonitions et aussi par ses propres légaulx pria et requis tous les princes et peuple cristiens et par especial de France, d'Italye, d'Alemaigne, d'Espaigne et d'Angleterre qu'ils voussissent brief entreprendre et éle-

ver une croysée, affin que la Terre saincte et les peuples cristiens y demeurans feussent scouruz et gardés contre les impétueux assaux de leurs très-anciens et cruez ennemys, et ouvrirent le trésor de l'Esglise, donna plain pardon et rémission de peine et de culpe de tous péchez à tous et à ung chacung de ceulx qui en faveur et pour aider la Terre-Saincte prendroient l'enseigne de la Saincte Croyx et iroient en icelluy voyaige, et combien qu'il eust lors ès diverses parties de crestienté pluseurs seigneurs, docteurs et prelatz, toutesfoiz reluisoit par icelluy temps entre eulx, comme l'estoille journal au point du jour entre les aultres estoilles, le très-glorieux abbé de Clerevau, mons[r] Sainct Bernard, lequel, nonobstant ce qu'il fust jà fort brisé par force d'abstinance, de veilles et de jeûnes, entreprint et comença l'an mil cent quarente et cinq par l'ordonnance du pape à presché ceste saincte croysée pour esmouoir les ceurs des princes, barons et peuple du réaulme de France, allégans entre ses nobles admonitions pour deux triumphes principaulx, chacung bon cristiens non ayant licite excusation ne pouvoit refuser prendre la croysée et entreprandre le sainct voyaige, l'ung et le premier, parcequ'il acquéroit l'honneur et la gloire du monde plus que pour aulcung aultre affaire come eulx cobattans pour le patrimoine de Jesu-Crist, et l'aultre par ce que en ce faisant ilz acquéroient aussi la gloire céleste en laquelle, sans aulcune exception, iroient glorieusement tous ceulx qu'en celluy voyaige trespasseroient de cestuy monde, et aussi ceulx qu'ilz l'auroient faict sans souffrir nulles peines de purgatoire, se ainsy estoit qu'ilz se missent en estat de grâce comme ung chacun bon cristien doibt faire, et parceque ce bon sainct abbé estoit feible et fort desbrisé,

il envoya aussi de ses vénérables religieulx en Allemaigne, Lorraine et en aultres diverses contrées, en chascune desquelles fust moult acceptable celle saincte prédication, et pour laquelle mettre à bon acheuement ordonna et feist ung parlement de tous les prélatz et barons de France en la ville de Vézelay : le très-noble et très-vaillant roy Loys le Maisné lors régnant sur les Françoys, et ainsy appellé parce que le roy Loys le Gros qui estoit trespassé navoit gaires avoit heu deux filz; l'aisné desquelz appellé Philippe fust au vivant de son père mesme et par son voloir en oing et sacré roy à Rains, mays l'an propre de son coronement ainsy qu'il alloit jouer ès rues hors Paris, se mist par cas d'adventure ung porc entre les piedz de son cheval, qui le tresbucha, et le jeune roy Philippe dessoubz, tellement navré qu'il mourut bien VIII jours après, en différence duquel, parce qu'il estoit aisné de cestuy roy Loys le Maisné qui fust faict roy après, il avoit été paravant appellé en latin junior et en françoys le mainsné, luy est tousiours par le plus des hystoriens celluy surnom tant pour la première imposition comme aussi pour estre myeux congneu entre les roys de France appellés Loys. Et quant le temps de parlement fust venuz et que la plus part de tous les prélatz et barons de France feurent assamblez à Vézelay, et mons[r] sainct Bernard eust faicte très-noble prédication pour esmouoir les ceurs des présens à prendre la saincte croix, le très-vaillant roy Loys demanda le premier à estre croisé et présent mons[r] Sainct Bernard et tous les aultres prélatz, princes et barons, voua qu'il entreprenoit le sainct voyaige et print la croix que luy mist sur son espaule l'évesque de Mersailles, légat du pape, à l'exemple duquel vouarent aussi et entreprinrent

le sainct voyaige et feurent là croisés le très-noble prince et de bonne mémoire Henry, per de France et conte de Champaigne, et qui fonda l'esglise collégiale de sainct Estienne de Troye, et douze aultres avec treze hospitaulx et duquel dit la cronique de France qu'il estoit vaillant jeune homme et de grand ceur, fust filz du bon conte le vieil Thibauld, qui lors vivoit encore et depuis sa mort feust enterré à Laigny. Entreprinrent aussy celluy sainct vouayaige et se croysèrent Alphons conte de Thoulouze et de Gilles, Thyerry conte de Flandres, Guy conte de Nevers, Regnauld son frère, le conte de Tonnerre, le conte Robert du Perche, frère du roy Henry d'Angleterre, Yves conte de Soisson, Guillaume conte de Pontieu, et Guillaume conte de Garencé, Archembaud de Bourbon, Hues de Lusignen, Enguerrand de Coussy, Geuffroid de Manton, Guillaume de Courtenay, Regnauld de Montargis, Ytiers de Coussy, Gauches de Mantray, Gérard de Brennen, Dreucs de Moncy, Meneciers de Bugliers, Anceau de Tenel, Garin son frère, Guillaume le Boutillier, Guillaume Aguillon de Trye et pluseurs aultres chevaliers, sans le populaire dont se croisa très-grand nombre de preslatz; mesmes se croisarent aussy lors Symon évesque de Noyon, Godefroid évesque de Langres, Arnauld évesque de Lysieulx, Aubert évesque de Sainct Pol et pluseurs aultres prélatz; en l'honneur de laquelle saincte croisée et en mémoire de celle saincte assamblée, fonda l'évesque de Mersailles au lieu et en la place où feust faicte la prédication par le glorieux abbé mons^r Sainct Bernard une esglise de Sainte-Croix au pendant du teltre soubz Vezelay, qu'estoit le champ là où feurent prisent et baillés les sainctes croix, tenant icelluy parlement entre Aquien et led. Vézelay. En laquelle

esglise de Saincte Croix a faict Nostre Seigneur depuis maintz grandz miracles ; laquelle esglise print lors son commencement courant l'an de Nostre Seigneur mil cent quarante et cinq, et puis après l'espace d'environ octante et sept ans, corant lors mil deux cens trente et deux, feust lad. esglise ou chapelle de Saincte Croix baillé aux religieux de monsieur Sainct-Françoys, car en ce temps se trouvarent en ced. lieu frère Pacifique, premier ministre de France, lequel puis s'en alla en Laons en Artoys, ouquel lieu gist son corps jusques à présent, et frère Loys, compaignon dud. Pacifique, demeura en ce lieu avec pluseurs aultres religieux, lesquelz deux religieux feurent des premiers qui passarent delà les monts dud. ordre, ouquel temps commençoit encore lad. relligion à florir en dévotion et en toutes humilitez ; et le seigneur de Chastellux, voyant la dévotion desd. frères, y eslargist de ses biens en amplifiant et édifiant pluseurs selles et chambres pour lesd. religieux, et pour ce ont lesd. seigneurs de Chastellux et plusieurs aultres seigneurs esleu leurs sépultures jusques à présent. Puis feust consacrée ceste présente esglise, au prochatz de vénérable et scientifique personne maistre Jehan Lorin, docteur en théologie et gardien dud. convent, confesseur de madame la marquize de Hohberg et de Rothelin, contesse de Neufchastel, lequel y fist à l'aide de lad. dame pluseurs grandes réparations, par révérend père en Dieu messire Albert, évesque de Bethleam, l'an de Nostre Seigneur mil IIII^c IIII^xx et XI, auquel jour frère Loys Regnard, natif de Monceau le Conte, religieux dud. convent, célébra sa première messe le neuf^me jour d'octobre 1491.

II.

Permission donnée par le légat apostolique pour faire des quêtes.

Frater Jacobus, miseratione divina Penestrinus episcopus, apostolice sedis legatus licet indignus, universis Christi fidelibus per Nivernensem, Autissiodorensem, Eduensem et Lingonensem dioceses constitutis, salutem in Domino. Quoniam, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi recepture prout in corpore gessimus, sive bonum fecerit sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire ac eternorum intuitu seminare in terris quod concedente Domino cum multiplicato fructu recolligere valeamus in celis, firmam spem fidutiamque tenentes, quoniam qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur domus fratrum minorum Virziliacensium, Eduensis diocesis, edificari ceperint nimis opere sumptuoso nec ipsi habeant, nisi a vobis subveniatur, unde dictum opus valeat consummari, universitatem vestram monendam duximus et hortandam, vobis in remissione peccaminum injungentes quatinus eis ad hoc cum ad vos venerint, pias elemosinas et grata caritatis subsidia erogetis, ut per subvencionem vestram hujusmodi pium opus valeat consummari ; et vos per hec et alia bona que Domino inspirante feceritis ad eterne possitis felicitatis gaudia pervenire. Nos autem de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omni-

bus vere penitentibus et confessis qui ad ipsius operis consummationem manum subvencionis porrexerint, triginta dies de injunctis sibi penitenciis misericorditer relaxamus. Datum apud monasterium Sancti Johannis, Kalendas septembris anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo.

III.

Délibération de la commune de Semur.

Universis presentes litteras inspecturis, nos maior et scabini ville Sinemuri in Auxeyo totaque ejusdem loci communitas notum facimus quod nos supplicacionem et requestam conventus fratrum minorum Virziliacensium, Eduensis dyocesis, nobis ex parte dicti conventus propositam cum diligentia qua decet perpexisse et super contentis in dicta supplicacione seu requesta deliberationem inter nos habuisse per modum et formam que inferius continetur, videlicet quod secundum quod propendere seu perspicere possumus nobis videtur quod conventus fratrum minorum de Castellione magis distat a villa predicta Sinemuri quam conventus Virziliacensis antedictus, magisque stat predictus conventus Virzilacensis vicinus ville Sinemuri quam de Castellione conventus, nobisque videtur quod majorem frequentationem ad villam Sinemuri fratres de conventu predicto Virziliacensi gesserunt ac

eciam habuerunt temporibus retroactis et adhuc habent de presenti quam fratres predicti de Castellione. Quare secundum Deum et equitatem ac intuitu rationis naturalis ad conventum Virziliacensem et fratres ipsius affectum gerimus vicinalem, ut debemus ratione maioris vicinitatis et diocesis Eduensis, de qua diocesi, ut est conventus Virziliacensis antedictus, villa Sinemuri esse dinoscitur, et ad recognitionem predictorum sigillum commune Sinemuri presentibus litteris duximus apponendum. Datum apud villam predictam Sinemuri vicesima quinta die februarii anno gratie millesimo CCC quinquagesimo primo.

IV.

Obligation consentie par Laure de Basoches, dame de Chastellux, et son fils.

A touz ceus qui verront ces présentes lettres nous Lore de Basoiches, dame de Chasteluz, et Jehans, ses fiz sires de Chasteluz, faisons asauoir que nous devons et sumes tenuz pour cause et en non des frères meneours de Verzelay, à Jehan Grisille et Huguenin Pourrete, bourgeois de Verzelay, en la some de quarante livres tournois de fin conte et acort fait entre nous et lesdiz frères pour cause dou lais dou lit et des autres choses qui appartiennent au testament de feu monseigneur Guiz,

jadis sire de Chasteluz, lesquies quarante livres de tournois nous Lore et Jehans dessusdiz promettons et sumes tenuz uns chascuns pour le tout en bone foy et sur le lyen et obligacion de touz nos biens mobles et héritaiges présenz et avenir, rendre et payer ausdiz Jehan Grisille et Huguenin Pourrete, ou à l'un daus ou à leur messaige portant ces lettres senz procuration demander ou avoir, ès termes ci dessouz nommez; c'est asavoir dix livres tournoiz dedanz la quinzene de Pasques prochement venent, et quinze livres tournois à la feste de touz Sainz, tantost après ensignant, et les autres quinze livres tournois demoranz de la some dessus dite à la feste de Penthecouste tantost après ensigant, ansamble touz couz, domaiges, perdes et despens que il faroient ou auroient par le deffaut de la paie de ladite some de deniers non mie faite aus termes ci dessus nomez ou à l'un. Sus lesquies couz, domaiges, perdes et despens nous promettons croirre ou l'un d'aus par leur simple sairement senz autre procuracion requérir; et à plus grant seurté de rendre et paier ladite somme de deniers aus termes dessuz nomez avec les couz, domaiges, pertes et despens dessusdiz, Perrenez Chenet, de Chasteluz, Johannet Michaut, de Chasteluz, li Repliz, de Baisoiches, et Regnaudins, de Basoiches, nos homes, de notre mandement, de notre volenté et de notre assentement, se sont obligiez en la main desdiz Jehan Grisille et Huguenin Pourrete principans, rendeont et ploiges. Liquies ont promis et uns chascuns pour le tout par leur foy et par leur sairement et sur l'obligation de touz leurs biens mobles et héritaiges présenz et à venir, rendre et paier au deffaut de nous la dite some de deniers aus termes dessus nomez avec touz les couz, les domaiges, perdes et despens des-

sus diz, et volons nous et nosdiz homes et outroions estre controins à tenir fermement, garder et acomplir parfeitement toutes les choses dessus dites et une chascune d'icelles pour la prise, par la vendue et par l'esploit de touz les biens de nous et de nosdiz hommes, quelque part qu'il soient ou qu'il puissent estre trouvé, et par quelque justice ou seignorie que lidit Jehans Grisille, Huguenin Pourrete ou li uns daus ou leur diz messaiges voudront requérir, soit de roy, de conte ou d'autre prince, de la juridicion desquies quant à ceu nos soubmettons nous, nos diz homes, nos biens et les biens de nos diz hommes, et renonceons pour nous et pour nos diz homes, en bone foy et de certaine science en ce fait à toute fraude, barat, et déceuement, costume, établissement, à touz privilége donez et à doner, à la chose nommé, faite si que dessus est dit ; au bénéfice de restitucion en anterin et à toutes autres raisons, exceptions, allégacions qui pourrient estre dites ou opposées contre ces présentes lettres, et au droit qui dit que généraus renunciation ne vaut pas. Ou tesmoing de laquel chose nous avons scellé ces lectres de nos sceaus. Donné l'an de grâce mil CCC vint et quatre, le jour de la feste de la cheere Saint Père, ou mois de feurier.

Comte DE CHASTELLUX.

LA PAPETERIE

DE VÊVRE.

Vêvre, hameau situé entre le Cousin et la colline au-dessus de laquelle sont bâties ces maisons qu'on appelle encore aujourd'hui les Granges-de-Vêvre, n'existe plus depuis longtemps. Mais il a laissé son nom à plusieurs localités du voisinage. Outre les Granges-de-Vêvre, on connaît la Prairie-de-Vêvre, la Papeterie-de-Vêvre, etc.

La Papeterie-de-Vêvre, un des plus anciens moulins à papier de Bourgogne, selon la tradition, est situé à quatre kilomètres d'Avallon, en amont de Cousin, dans une gorge profonde, environnée de bois et de rochers. Vers la fin du siècle dernier, elle était devenue le rendez-vous de la bourgeoisie avallonnaise. Son site pittoresque, la fraîcheur de ses ombrages, la cordialité de ses habitants et la considération dont jouissait le chef de la maison, y amenaient en été, les jours de dimanche et de fêtes chômées, une foule de promeneurs. On ne travaillait jamais à la papeterie ces jours-là; mais on ouvrait volontiers toutes les portes de l'habitation et de l'usine aux visiteurs qui, après quelque politesse aux maîtres et aux enfants, se répandaient, les uns dans les ateliers pour se faire expli-

quer la fabrication du papier, les autres dans les prés et dans les îles, pour pêcher sur les bords du Cousin.

Le jeu de l'*Oiseau*, supprimé en ville en 1740, s'était perpétué à la papeterie. Tous les ans, une société choisie de tireurs s'y réunissait un dimanche d'été : on clouait à un grand chêne, au bout de l'île, l'oiseau en bois, sur lequel chaque prétendant devait déployer son adresse. Une foule de curieux se pressait à cet exercice piquant, et toutes les fois qu'une balle faisait voler quelque éclat de l'oiseau, des bandes d'enfants se précipitaient dans le pré ou dans la rivière pour courir à la recherche du précieux débris, que le tireur rapportait en ville plus ou moins triomphalement, selon la nature de son succès. Un banquet sur l'herbe terminait ordinairement cette intéressante journée.

Quatre-vingt treize mit fin aux joyeuses promenades. Les temps étaient sombres : le maître de la papeterie, blessé dans ses sentiments politiques et religieux, devenait froid et réservé à l'égard de tous ceux qui ne venaient chez lui que par désœuvrement. D'ailleurs d'autres visiteurs appelaient sa sollicitude et ses sympathies. Ceux-là venaient le plus souvent la nuit, sous toutes sortes de déguisements, fatigués, affamés, cherchant à dérober leur tête à l'échafaud. Ordinairement, c'étaient des prêtres poursuivis pour refus de serment à la constitution civile du clergé et pour exercice héroïque de leurs fonctions ; quelquefois des proscrits politiques vinrent aussi demander à la papeterie de Vêvre un asile et du pain. Le maître de l'usine leur ouvrait généreusement sa porte, et, au péril de sa vie, cachait ces victimes du fanatisme révolutionnaire. Il y eut du courage à braver ainsi pendant plusieurs années une mort que les lois sanglan-

tes de l'époque décrétaient contre tout recéleur de prêtres ! Mais ce fut aussi une merveilleuse protection de la Providence que, dans cette maison habitée et fréquentée par de nombreux ouvriers, dans cette famille de sept enfants, dont l'aîné avait à peine vingt ans, pas une indiscrétion ne livra le secret de la charité aux bourreaux de la révolution.

Le soupçon planait cependant sur la papeterie de Vêvre. Il y avait là dans la cour une croix en pierre érigée par ses ancêtres, que le maître papetier n'avait pas encore fait disparaître. Des hommes vinrent et le sommèrent d'abattre ce monument de la superstition. Il ne fit point de résistance, mais cette croix lui appartenait, il déclara qu'il voulait l'enlever lui-même. Pendant qu'il allait, avec un ouvrier compagnon, chercher une échelle et des outils, les hommes se ruèrent sur la croix et la brisèrent à coups de marteau. Ils étaient de Cousin, et, peu après, d'eux d'entre eux périssaient misérablement.

Cette profanation fut le signal de la persécution. On dénonça à la ville, au département, le maître et la maîtresse de la papeterie ; on surveilla les enfants, les compagnons, les visiteurs ; on ordonna des perquisitions (1).

(1) 6 thermidor, an VI. Au département.

Lors de l'envoi des dernières pièces relatives aux visites domiciliaires, nous vous avons annoncé qu'il serait fait une nouvelle recherche chez le citoyen Couty, résidant à la papeterie de Vèvre. Les Commissaires chargés de cette opération l'avaient retardée dans l'espérance de la remplir avec plus de succès en choisissant une époque plus reculée de la première. C'est le 2 du présent mois qu'ils ont fait investir pendant la nuit la maison de ce citoyen par la gendarmerie et des gardes nationaux. A l'arrivée du jour, ils se sont introduits dans

Les gens de la justice cernèrent la maison pendant la nuit, fouillèrent les granges, l'usine et les appartements. Mais toutes les recherches furent vaines. Tantôt le sang-froid du maître et la réserve de ses gens, tantôt l'adresse du proscrit et les avis secrets de quelques amis de la ville déjouaient toutes les recherches de la police.

Un jour, des prêtres épuisés de fatigue entrèrent à la papeterie. L'un d'eux était Edme Sergent, curé de Magny-sur-Lormes, qu'on surnomma plus tard le Saint du Nivernais, et qui, toujours aussi gai qu'intrépide, parcourait en apôtre les contrées du Morvand, se riant de tous les périls et administrant tous les malades. Il arrivait de loin et venait de dérouter par sa présence d'esprit deux agents municipaux. A peine s'étaient-ils mis à table pour prendre une réfection dont ils avaient grand besoin, qu'un étranger se présente dans la cour et appelle le maître de la maison. Il lui confie à voix basse que les sans-culottes méditent une descente à la papeterie, et disparaît rapidement sans dire son nom. Les proscrits, avertis sur-le-champ, abandonnent la table dont ils n'ont encore que goûté le pain hospitalier, traversent la rivière et se jettent dans le bois. L'alerte était fausse : on le sut plus tard ; mais les pauvres prêtres ajoutèrent à leurs souffrances l'angoisse de longues heures passées dans le creux d'un rocher.

cette maison et dépendances. Mais ils n'y ont point trouvé d'individus dans le cas de l'arrestation. Depuis ce moment, nous n'avons procédé à aucune autre visite domiciliaire, rien ne nous donnant plus de soupçon que notre commune recèle des personnes de celles du nombre indiqué par votre arrêt du 22 messidor dernier.

(Archives de la ville).

Une autre fois, M. Antoine (c'était le nom de guerre de M. Perdu, homme plein d'amabilité, qui mourut curé de Santigny) s'était réfugié à la papeterie. On connaissait sa présence dans Avallon, et on le surveillait. Un marchand suspect arriva, sous prétexte d'affaires, peu de temps après lui. Accueilli avec bonhomie, l'espion crut d'abord avoir perdu la piste du proscrit; mais, entendant ensuite quelques pas dans une chambre haute où personne ne pouvait se trouver en ce moment, il prit tout-à-coup un air soupçonneux qui inquiéta les gens du logis. Ses affaires étaient finies, la bouteille même qu'on lui avait offerte gracieusement était vidée et cependant il multipliait les questions indiscrètes, traînait sa visite en longueur, en un mot donnait tout lieu de craindre qu'il n'eût l'intention formelle de surprendre et de dénoncer l'hospitalité donnée à un prêtre. On crut même un instant que la papeterie était cernée, et on se hâta de prévenir secrètement M. Antoine. Celui-ci n'était pas homme à s'effrayer: il prit rapidement son parti.

Vêtu comme les gens de Cousin, parmi lesquels il avait vécu plusieurs mois, sous le titre d'ouvrier tisserand, chez un maître qui, seul, connaissait sa vraie profession, il avait peu de chose à changer à son accoutrement. Il se contenta de s'armer d'une longue paire de ciseaux, mit sept ou huit aiguilles sur la manche de sa veste, puis descendit l'escalier en fredonnant une petite chanson républicaine. Arrivé au rez-de-chaussée, il se trouva en face de l'espion et au milieu de toute la famille. Plus d'un cœur battit plus vite qu'à l'ordinaire à cette apparition inattendue : les yeux du marchand se fixèrent avec avidité sur le prêtre. Mais celui-ci, avec une parfaite indifférence se tournant vers la maîtresse du logis : « Mère

Jeanne, lui dit-il, pendant que je vais faire un tour, cherchez-moi un morceau de doublure pour finir la veste. » Puis il se dirigea vers la porte. L'espion fut déconcerté; il excusa comme il put la longueur de sa visite et rentra à Avallon, jurant ses grands dieux qu'il n'avait rencontré qu'un tailleur à la papeterie.

Cependant la messe se disait presque tous les jours dans ces nouvelles catacombes; il s'y faisait des baptêmes, des mariages et des premières communions. Plus de dix prêtres y trouvèrent à diverses reprises un asile pendant les mauvais jours. Ceux qu'on y vit le plus souvent furent : M. Perdu, dont nous venons de parler, et qui avait le don particulier de se faire chérir des enfants de la maison; M. Chenal, curé de Tharot; M. Constantin, bon vieillard au cœur simple, curé d'Athie; M. François Perrigot, de Joux-la-Ville, ancien professeur au collége de Cambrai, qui mourut curé d'Annay-la Côte; M. Bourrey, plus tard curé de l'Isle-sur-Serein, homme d'une force physique extraordinaire, qui fit sentir plus d'une fois la vigueur de son poignet à ceux qui cherchaient à s'emparer de sa personne. Au nombre des prêtres qui ne firent qu'un séjour passager à la papeterie nous pouvons citer encore M. Lombard, qui mourut curé du Vault; M. Sergent, curé de Magny en Nivernais; M. Maillard curé de Saint-Lazare d'Avallon. Ce dernier avait d'abord émigré. De retour à Avallon, il fut obligé de se cacher de nouveau. Il le faisait assez négligemment, et plusieurs fois il ne dut son salut qu'au dévouement de ses amis et à la connivence de certains agents de la commune. Au dernier tir de l'oiseau, qui eut lieu en 1796 ou 1797, il se trouvait à la papeterie, où une maladie contractée en Suisse l'avait obligé de venir prendre des bains de rivière. L'un des organi-

sateurs du tir, M. Barban, maître de poste, instruit secrètement de sa présence, voulut qu'il eût sa part du banquet du tir, et lui fit porter une large portion.

La fin du Consulat envoya encore un proscrit à la papeterie : Lafon-Ladebat, impliqué dans une conjuration contre Bonaparte, s'y réfugia pendant quelques jours. En traversant le bois Dieu, il avait, racontait-il, déposé une assez forte somme d'argent au pied d'un chêne, qu'il ne put jamais reconnaître.

Après la Révolution, la papeterie perdit beaucoup de son attrait pour les Avallonnais. Le maître avait vieilli, les enfants étaient dispersés, les malheurs du temps avaient interrompu les promenades traditionnelles. On abandonna peu à peu les chemins difficiles du Cousin : la grande ligne, qui devait ramener la jeunesse au bois Dieu et de là à la papeterie, fut une dépense stérile et peu goûtée. La société nouvelle avec ses cafés, ses billards, ses journaux, s'était créé d'autres lieux de rendez-vous. Il n'y eut plus que quelques fidèles de l'ancien régime, vieux et intrépides promeneurs, qui continuèrent à diriger leurs pas vers la solitude de Vêvre, dont le vénérable patriarche s'éteignit, environné de sa nombreuse famille, en 1831, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

M. GALLY.

MÉDAILLIER

D'AVALLON

MAIRES DE DIJON, 135.

JETONS APPARTENANT AU MUSÉE D'AVALLON.

(Le mot *Abest* précède les 14 jetons qui manquent à la collection.)

1. — *Abest.* — *Pro camera compotoru: ville.* R. Un porc-épic, et, au-dessous la date : M.V.VIII. *Ipsi peribunt tu permanebis.* Ps. 101, verset 27. Ils passeront, mais vous demeurerez.

Bénigne de Cirey mourut en 1529 après avoir été réélu douze fois maire de Dijon. Il fut l'un des otages emmené par les Suisses en 1513.

2. — *Abest.* — J. de Sauls vicomte maie. Ecu aux armes de la ville de Dijon. R. Quatre pênes de clé disposés en croix. 1525-1526.

3. — *Abest.* — Getoirs pour la Chambre des Comptes

de la ville de Dijon. Ecu aux armes de Dijon, (16e siècle.) R. Croix pattée.

4. — *Pro camera compotr : ville*. R. *Soli Deo gloria*, 1531. Saint Paul à Timothée, épit. 1re, ch. 1er., v. 17. Jehan Noel, emmené aussi par les Suisses.

5. — Variété du même jeton.

6. — *Abest*. — *Pro camera compotr* : *ville*, mil cinq cens trant : six. Pierre Sayve, seigneur de Flavignerot. *Donec totum impleat orbem*. Jusqu'à ce qu'elle achève son cours (la lune).

7. — *Abest*. — *Pro camera compotr : ville*. R. *Soli Deo gloria* 1540. Jehan le Marlet, docteur ès droits. Gloire à Dieu seul.

8. — *Pro camera compotor. ville*. R. *Donec totum impleat orbem*. Un H couronné avec croissant dessous. Jehan Jacquot, maire de 1548 à 1550.

9. — *Abest*. — *Pro camera compotr. ville*. R. *Tunc satiabor*, 1553. Une brebis paissant. Guillaume Berbisey.

La rue Berbisey a pris son nom de Jean de Berbisey, qui légua, en 1748, son hôtel aux premiers présidents qui lui succédèrent.

Tunc satiabor. Alors je serai rassasié.

10. — *Pro camera compotor. urbis*.

R. *Bene beate feceris*. 1557.

Chrestien Godron, élu le 10 février 1555.

11. — *Abest*.—B. M. Autour, les têtes du maire et des vingt échevins. R. *Non unus sufficit orbis*, 1559. Un monde ne lui suffit pas. (Lucain, Pharsale, liv. 5.)

Bénigne Martin, docteur en droit.

12. — *Abest*. — *Pro redd. ration. urb*.

Parta labore quies. 1560. (Virgile, Enéide, livr. 3, v. 495 et livr. 7, v. 598.) Repos gagné par le travail.

Armes de Dijon et armes de Jehan Maillard, bourgeois, élu maire, le 21 juin 1560.

13. — *Abest.* — *Nomini tuo da gloriam.* 1561. Divion.

Equitas, abundantia, felicitas.

Jean Maillard ou Bénigne Martin.

Collection de M. Gueneau d'Aumont.

14. — *Abest.* — *Pro ration. redd. urb. Divion.*

Les armes de Dijon entre ces deux lettres B. M. (Bénigne Martin). Autour, les têtes du maire et des vingt échevins. 1564.

15. — *Pro camera divionensi.* 1566.

Hœc domus edificatur sapientia.

Un cartouche dans lequel est une verue; ce sont des armes parlantes. Cette maison est l'édifice de la sagesse.

Jacques La Verue, avocat, élu maire, 21 juin 1566.

16. — A chacun garde son droit.

Jhésus tu es grand, 1569.

Anagramme de Hugues Tisserand.

Hugues Tisserand, qualifié bourgeois dans les registres de Dijon.

17. — *Abest.* — Variété de la même pièce, 1571, mais d'un plus petit module. Deux cygnes affrontés avec une étoile en abîme.

18. — *Donum maioris Milliere.*

Pax et sanitas. 1571. Paix et santé.

Armes parlantes. Trois épis de millet.

Guillaume Millière, Léonor Chabot et Pierre Jeannin ont préservé la Bourgogne des massacres de la Saint-Barthélemy.

19. — *Bernardus Desbarres, ma. urb. Divio.*

Sine largitione et ambitu, 1575. Sans brigue, sans ambition.

Bernard Desbarres, avocat, est le premier à inscrire son nom et son prénom sur les jetons de la mairie de Dijon.

20. — *Abest.* — Jehan Le Marlet, vicomte mayeur, 1578.

Nieqz demissus neqz elatus. Sans orgueil comme sans bassesse.

Jehan Le Marlet, écuyer; écu incliné avec casque, cimier et lambrequins.

21. — I. Petit, *major urbis Divionis,* 1580.

Je loue Dieu.

Armes de J. Petit dans un cartouche soutenu par deux anges.

22. — *Urbis stemmata divæ,* la ville sainte (*divus, Divio*). Emblème de G. Royhier, vicomte maieur de Dijon.

Guillaume Royhier, avocat, maire en 1581, avait pris pour devise: Roy hier, demain rien. Il fut encore choisi pour échevin en 1589.

23. — *Magnanimitas justiciæ comes,* 1584.

G. Royhier, vicomte maieur de Diion.

G. Royhier, ardent ligueur, croyait qu'il était plus à propos de se rendre au Turc que de reconnaître le roi Henri IV. Sa devise est : La magnanimité compagne de la justice.

24. — *Urbis stemmata divæ.*

Pascitur ut pascat, 1584. Le bœuf se nourrit, puis il sert à la nourriture de l'homme. Image du maire au nom duquel se perçoivent les impôts et qui pourvoit aux besoins de la cité.

Pierre Bouhier, lieutenant en la chancellerie.

Les armes de Bouhier d'azur au bœuf d'or.

Armes parlantes.

25. — *Providencia, justicia et pace ubertas.* Prévoyance, justice et paix font l'abondance.

Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine. Protégez-moi, Seigneur, à l'ombre de vos ailes.

Jacques Laverne, avocat, maire en 1566, réélu le 21 juin 1587. Les armes des Laverne sont à trois demi-vols, chargés en cœur d'une rose.

26. — *Providencia, justicia et pace ubertas.*

Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine.

Au bas les armes de Dijon, 1590. Jacques Laverne.

27. — *Probus, illæsus et inexpugnabilis.*

Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine.

L'homme probe et sans tache est inattaquable avec l'aide du Seigneur.

Une enclume et le marteau au-dessus d'une pointe de diamant. Ecu incliné avec cimier, lambrequins et demi-vol, au-dessous des armes de Dijon, 1591. Jacques Laverne.

28. — *Vis nescia vinci.* 1592.

Sana luce virebo. Rien ne saurait ébranler ma foi en la sainte religion.

Deux figures, au milieu desquelles se trouvent les armes de la ville. Jacques Laverne, bien que zélé ligueur, est soupçonné d'avoir voulu livrer Dijon à M. de Vaugrenant, commandant à Saint-Jean-de-Losne pour le roi Henri IV, qui venait d'entrer dans Paris ; sur ce soupçon il est arrêté, condamné et exécuté le 23 octobre 1594.

29. — *Abest.* — *Fortuna alternante vices.* 1594.

Gratiam et gloriam dabit Dominus. Alternatives de la fortune ; Dieu nous donnera gloire et faveur.

René Fleutelot, procureur au Parlement.

Un laboureur conduit sa charrue, ayant au-dessus de lui le soleil et la grêle.

30. — *Sit nomen Domini benedictum.* 1594. Béni soit le nom du Seigneur.

Gratiam et gloriam dabit Dominus.

René Fleutelot reçut Henri IV à son entrée dans la ville de Dijon, juin 1595. Il fut anobli à cette occasion ; les échevins seuls furent changés ainsi que les conseils de la ville.

31. — Variété du même jeton. 1595.

32. — B. Fremiot, c. destat, p. à la c., v. ma. de Dijon.

Sic virtus super astra vehit. 1597. L'homme ferme s'élève au-dessus de tout. Voici comme la vertu s'élève jusqu'au ciel.

Bénigne Fremiot, conseiller d'Etat, président au Parlement de Bourgogne, avait présidé le Parlement royaliste retiré à Semur. B. Fremiot fut le père de madame de Chantal, née à Dijon, morte en odeur de sainteté, 1640.

33. — Jehan Jaquinot fils, vicomte mayeur.

Dieu soit ma guide. 1600.

Jehan Jaquinot, bourgeois, élu le 21 juin 1600.

On voit sur ce jeton les armes de la ville et les armes de Jaquinot.

34. — J. de Frasans, ad. av. parl., vic. ma. de Dijon.

Nec rogata nec empta potestas. 1603.

Il n'a ni sollicité, ni acheté le pouvoir.

Jean de Frasans, avocat, élu maire, juin 1603.

35. — J. de Frasans, ad. av. parl., vic. ma. de Dijon.

Res nova, sana fides. 1604.

Nouvelle est la dignité, entière est la foi.

36. — E. Joly, cons. m^re des comp., viconte ma. de Dijon.

Sic recta et candida virtus. 1605.

Droiture et candeur de la vertu.

Edme Joly, avocat, maître extraordinaire à la Chambre des Comptes.

37. — J. Perrot, viconte ma. d. Diion.

Telle est ma foy. 1606.

Jean Perrot, bourgeois, fait placer sur la porte de l'hôtel-de-ville de Dijon la statue de Henri IV.

38. — E. de Loisie, c. d. r. p. d. c., v. m. de Dijon. 1607.

Sors et virtus miscentur in unum.

Hasard et mérite confondus ensemble.

Deux figures représentant la Fortune et la Vertu; au bas de celle-ci : *Virtus.*

39. — J. de Frasans, adv. au p. de B., co. au gou. d. m.

Coadjuteur au gouvernement du mayeur, Chrestien de Masque, mort en juillet 1608. R. Une tour, deux dogues endormis et deux oies vigilantes.

Dormit unus, vigilat alter. 1608.

Pendant que l'un dort, l'autre veille.

40.— E. Humbert, c. d. roy, con. g. d. t. en B., v. m. de Dijon.

Etienne Humbert, contrôleur général du timbre en Bourgogne, fut élu maire en juillet 1609; il a pour armoiries deux lions affrontés.

Excubant et arcent. 1610.

Ils veillent prêts à la défense.

41. — N. Humbert, con. d. roy, m. d. cont., v. ma. de Dijon.

Mens omnibus una est. 1611.

Même intention, même but.

(Virg., Géorg., lib. IV, v. 212.) Nicolas Humbert, maître des comptes, fut nommé maire par ordonnance du roi.

42. — Le même N. Humbert est continué dans sa magistrature. Il frappe ce nouveau jeton :

Et sine fastu scriptus bis fastis. 1612.

Et sans faste, je suis inscrit deux fois dans les fastes de la mairie.

43. — J. Boussuet, c. en Parl., vic. maieur de Dijon.

Cadens resurgit major. 1613.

Il tombe et se relève plus grand.

Jacques Boussuet, conseiller au Parlement, est inscrit ainsi sur les registres de l'église Saint-Jean.

Cadens resurgit major, jeu de mots au sujet du mot *major*, maieur, maire.

44. — *Rebus inest velut orbis.* 1614.

Le même. Allusion aux armes de la famille : les choses tournent comme dans un cercle, trois roues, et à la décomposition du mot Boussuet, *bos suetus labori.*

45. — Esme Joly, con. m. d. comptes, vic. maieur d. Dijon.

Sicut lilium inter spinas. 1615.

(Cantique des cantiques, ch. 2, v. 2.) Le lis, emblème de la famille, se rapporte-t-il au nom Joly ou peut-il signifier : Tel qu'est le lis entre les épines, tel je suis entre les échevins ?

46. — *Magnes amoris amor*. 1616.

Le même. Comme l'aimant attire le fer, ainsi l'amour que je porte à mes subordonnés attire leur confiance, leur amour.

47. — Est. Arviset, con^er^ secr^e^ d. roy, vic. mai. de Dijon.

Emitur sola virtute potestas. 1516.

Ce n'est point la brigue, c'est le mérite qui l'a porté au pouvoir.

48. — *Non emit non vendidit*. 1617.

Le même fut continué maire et sa devise : Je n'ai ni acheté, ni vendu le pouvoir, indique encore la droiture de son caractère.

49. — P. Fourneret, c. d. roy, rec. g. d. t. en B., v. ma. d. Dijon.

Et procerum et populi plausu. 1618.

P. Fourneret n'arrive aux honneurs qu'avec le concours et aux applaudissements des grands et des petits, du peuple et de la noblesse.

50. — Jacq. Venot, con. d. roy, m^e^ d. comptes, vic. m. d. Dijon.

Illustrat nec peredit. 1619.

Les armes de Venot sont une montagne d'où sortent des flammes qui éclairent et ne détruisent pas.

Elles éclairent sans consumer.

51. — *Pondus amor patriæ levat*. 1620.

Le même. L'amour de mon pays allége mon fardeau.

J. Venot mourut dans l'exercice de sa magistrature.

53. — Bénigne le Compasseur s^gr^ de Cortivron, vicomte maieur de la ville de Dijon.

Benigne et juste. 1621.

Armes parlantes, des compas, puis il porte le nom du

grand saint de la Bourgogne, saint Bénigne ; il gouverne avec bénignité et justice.

54. — Le même, *Prævidet et providet.* 1622. Prévoir et pouvoir.

Prévoyance et providence.

55. — J. Tisserand, c. d. r., lieut. en la chanc., vic. m. d. Dijon.

Quæ pondera sustinet æquat. 1623.

Le maire Tisserand est au niveau de ses fonctions.

Il est à la hauteur de sa tâche.

56. — *Qui sua metitur pondera ferre potest.* 1624.

Le même. Il peut supporter un poids en proportion avec ses forces. Mesurer son fardeau, c'est pouvoir le porter.

57.— Jacq. de Frasans, esc., c. d. roy, vic. maieur de Dijon.

Hæreditario populi amore. 1625.

Le peuple, en le nommant, s'est souvenu de l'amour qu'il portait à son père. L'amour des Dijonnais pour sa famille est héréditaire.

58. — *Per tot discrimina rerum.* 1627.

Le même fut continué maire en 1626. (Virg., Enéide, l. 1er, v. 280.) A travers tant de périls ; la province était obérée, la misère du peuple extrême, la guerre civile recommençait, et Richelieu venait d'entrer au Conseil.

59.— E. Humbert, con. g. d. t. en B., v. ma. de Dijon.

Satis est prostrasse leoni. 1627. Il suffit au lion d'avoir terrassé son ennemi.

Etienne Humbert, contrôleur général du timbre, supplante Jacques de Frasans, et se trouve en présence de la révolte ; la province craignait pour ses franchises me-

nacées par Richelieu, et Gaston d'Orléans favorisait les mécontents.

60. — *Terror nocentium*. 1628. La terreur des coupables, l'effroi des méchants.

Etienne Humbert reçoit le roi Louis XIII à son entrée à Dijon, qui se fit dans un morne silence.

Des garnisons sont établies dans les principales villes de la province,-qui paya un million six cent mille francs d'amende. C'est à ce prix que le roi pardonne et consent à ce que la Bourgogne conserve ses franchises.

61.— B. Euurard, ad. au Parl., visc. c. d. r., mayeur d. Dijon.

Intaminatis fulget honoribus. 1629.

La vertu brille d'un éclat que rien ne ternit.

(Horace, liv. III, ode 2ᵉ.) Ce fut sous ce maire que la société de la Mère-Folle fut supprimée ; les esprits étaient loin d'être tranquilles, et l'on avait à craindre un mouvement populaire et contre Richelieu et contre le gouvernement.

62. — Pierre Terrion, cons. et pr. du roy, v. m. de Dijon.

Arbitrio regis patrum plebisque. 1630.

L'élection se fit régulièrement avec l'assentiment du roi, de la noblesse et du peuple. Mais, le 20 fév. 1630, l'émeute grondait dans les rues de Dijon ; les vignerons redoutaient de nouveaux impôts, des bandes s'organisent, pillent des maisons et traînent par la ville le portrait du roi, en s'accompagnant de l'air du Lanturlu. Des décharges d'artillerie tuent une quinzaine d'hommes, et le maire faillit être pendu par les ordres de Richelieu pour n'avoir pas su prévenir la révolte.

63. — Jacques de Frasans, élu pour la seconde fois.

Fœlix ruina tanto reparatore. 1631.

Les maux ont été grands, mais il y a heureusement un réparateur à tant de misères, c'est le prince de Condé, nommé gouverneur de Bourgogne, à la place du duc de Bellegarde, et sur lequel on fonde les plus belles espérances.

64. — Jacques de Frasans est continué dans sa magistrature.

Firmabit qui restituit. 1632.

Le prince qui a rétabli les affaires de la province saura les affermir; c'est la colonne au fût de laquelle sont suspendues les armes de Dijon.

65. — Jacques de Frasans...

Public. verberib. dictamum invenit. 1633.

Aux maux de sa patrie, il trouva le remède.

J. de Frasans a trouvé le dictame, c'est à dire le baume propre à guérir, par la douceur de son administration, les plaies faites au pays. Le cerf blessé par les flèches représente la Bourgogne qui a supporté les fléaux de la famine et de la guerre civile.

66.— J. Tisserand, c. d. r., lieut. en l. chanc., vic. m. d. Dijon.

Pulverem non concham procella movet. 1635.

La guerre de Trente ans occupait alors tous les esprits; l'année 1635 avait commencé par un succès qui n'avait pas empêché les Impériaux de pénétrer en Bourgogne, et les Espagnols en Picardie; mais bientôt, refoulés de toutes parts, la province reprit sa tranquillité, et, comme le dit la devise, l'orage qui a soulevé le sable de la mer n'a point eu de prise sur la coquille du blason de J. Tisserand.

67.— F. Moreau, adv. au Parl., vic. maieur de la ville d. Dijon.

Quid timeas authore bono. 1636.

Qu'y a-t-il à craindre sous un si bon maître. Ne vous défiez pas de la Providence.

La peste régnait cependant dans une partie de la Bourgogne ; Avallon, Guillon, étaient décimés par la peste et manquaient de bras pour les récoltes, fort abondantes cette année

68.— François Moreau, avocat au Parlement, fut continué.

Turbant sed extollunt. 1637.

Hoc sidere tutus.

Le calme renaît lentement dans les esprits, les vents soufflent encore, mais, s'ils produisent quelques troubles, on voit paraître aussi un plus grand amour du peuple pour le roi et surtout pour Monseigneur le prince gouverneur.

Sous cet astre vivez tranquilles. *Hoc sidere tuti.*

69. — Le même. *Audendum sapere rebus in arduis.* 1638.

Quelles sont les circonstances difficiles dans lesquelles a triomphé l'audace jointe à la sagesse ?

Dans les moments de crise osons être sages.

70. — Jacques de Frasans.

Probat acta priora ter repetitus honos. 1638.

En renommant J. de Frasans, on approuve ses actes passés et la conduite qu'il a tenue à d'autres époques. Les honneurs souvent répétés prouvent qu'on les a mérités.

71. — Jacques de Frasans.

Etiam in septimo non licuit quiescere. 1639.

Ce rapprochement avec la Genèse : *Et requievit Deus die septimo*, fit que le jeton fut supprimé par arrêt du Parlement, à cause de la hardiesse de la devise. C'est la septième fois que Frasans occupe la place de maire.

72.— René Perret, con[er] d. roy au Parl., v. ma. d. Dijon.

Natus senatui renatus urbi. 1640.

Il disparaît pour le sénat, il reparaît pour être à la tête de la cité.

René Perret, qui occupait une place au Parlement, est appelé à régir les affaires de la ville.

Natus, *renatus*, René, jeu de mots.

73. — P. Terrion, con[er] et p[r] du roy, v. maieur d. Dijon.

Inter tres magnos bis major. 1641.

Autre jeu de mots sur le nom Terrion, le monosyllabe *ter*, *tres*, et deux fois maire.

74. — Le même : *Crescit et superat malis*. 1642.

La misère s'accroît, la contagion cause une grande diminution de la population, et le passage des troupes, les grosses armées qu'il faut entretenir, ruinent le pays, et cependant le maire semble dominer cette malheureuse situation.

75.— P. Comeau, c. du roy, lieut. g[nal] crim., v. m. de Dijon.

Illustrant radiis non crine minantur. 1643.

Armes parlantes, une comète dont les rayons éclairent et ne sont point une menace.

76. — Le même, avec la même devise. 1644.

77. — Le même. *Inter magnos semper major qui melior*. 1645.

Parmi les hommes de distinction, le plus vertueux

l'emporte toujours. C'est faire de soi un grand éloge, mais qui démontre combien cette charge de maire était honorable.

78. — Ja. Soirot, vicomte maieur de Dijon.

Nulli prodesse recusat. 1645.

Jacques Soirot, trésorier de l'extraordinaire des guerres, ne refuse à personne ses bons offices, caractère franc, ouvert, toujours disposé à rendre service.

79. — Le même. *Infra idem supraque manet.* 1646.

Il est prêt à obliger après comme avant son élection. En bas, en haut, il reste toujours le même, et avec la même affabilité.

80. — C. Bossuet, c. en Parl., vic. maieur de Dijon.

Currunt exemplo majorum. 1647.

Claude Bossuet était fils de Jacques Bossuet, qui fut maire en 1613; c'est l'oncle de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. Aussi la devise fait-elle allusion aux roues de leur blason : Elles courent à l'exemple des anciennes, la dignité de maire en est la preuve.

81. — Cha. Ema. de Mongey, c. en Parl, vic. maieur d. Dijon.

Nulla perit vitæ pars.

Charles-Emmanuel de Mongey est un des ancêtres de Moncey, duc de Conegliano, maréchal de France sous le premier empire. L'existence des Moncey est employée au service de la patrie : rien n'est perdu dans leur vie.

82. — Marc. Ant. Millotet, con. dest., adv. gen., v. m. d. Dijon.

Scopulus pyratarum. 1651.

Antoine Millotet se compare à Pompée, vainqueur dans la guerre des pirates, pour avoir fait pendre en effigie quelques faussaires qui avaient falsifié les rôles du con-

seil; selon Alex. Thomas, pour avoir fait la guerre aux emprunts et à ceux qui en profitaient; mais il n'a pas détruit le mal dans sa racine, et les emprunts recommencèrent.

Néanmoins il s'intitule : l'écueil des pirates.

83 — Fr. Maleteste, adv. en Parl., vic. maieur de Dijon.

Vicit amor patriæ. 1652.

(Virg., Enéide, lib. VI, v. 823.) L'amour de mon pays l'a emporté sur mes répugnances.

L'amour de la patrie a triomphé.

Ant. Millotet l'avait fait nommer maire à sa place. D'où le couplet :

> Vive la Fronde de Monsieur Millotet!
> Il n'est plus maire, mais c'est lui qui l'a fait.

84. — Le même Millotet reparaît l'année suivante.

Non ego perfidum dixi sacramentum. 1653.

Il s'agit d'une intrigue de cour, quand Condé fut sorti de prison où Mazarin l'avait enfermé pendant la guerre de la Fronde, les adversaires de Millotet s'engagèrent par serment à suivre le Prince dans une seconde guerre civile, mais le maire Marc-Antoine n'a point prêté un serment aussi perfide. Je n'ai pas prêté un faux serment.

85. — Le même est continué dans sa magistrature.

Libertatemque tueri ausus. 1654.

Les Dijonnais, en le renommant, ont donc approuvé sa conduite et la hardiesse de sa devise, qu'il était le défenseur, le champion de leurs libertés.

86. — Ja. Soirot, vicomte maieur de Dijon.

Quærunt post nubila solem. 1655.

Jacques Soirot, déjà maire en 1645, est réélu dix ans plus tard. Le soleil revient après l'orage. La Fronde est

terminée et le pouvoir de Mazarin affermi. Après la pluie on recherche le soleil. Le grand règne commençait.

87. — Jean Siredey, con. du roy, vic. maieur de Dijon.

Regi devotus et urbi. 1655.

J. Siredey est dévoué au roi et à la ville. Tout pour le roi, tout pour la ville, les opinions s'accentuent.

88. — Le même. *Acri potior prudentia dextra.* 1656.

Plus fait douceur que violence.

89. — Pierre Comeau, déjà maire trois années de suite, est élu de nouveau.

Monstrant sapientibus viam. 1657.

(Proverb., ch. IV, V. 2.) Les comètes qui forment les armes parlantes des Comeau ne présagent rien de funeste, elles montrent au contraire le chemin de la sagesse.

90. — Le même : *Sicut aqua effusus sum.* 1658.

91. — id. *Quot astra tot anni.* 1659.

Les années de sa magistrature se sont écoulées comme une eau tranquille. P. Comeau fut élu trois fois de suite, nombre égal aux comètes de son blason.

92. — H. de la Croix, c. du roy, tr. p^r d. g^s de la c^r., vic., mai. de Dijon.

Stravit stratisque pepercit. 1660.

Hugues de la Croix, trésorier payeur des gages de la cour, est nommé par le roi, mais l'élection populaire lui avait été favorable. Contre qui s'acharne-t-il en disant : Il a terrassé ses ennemis et n'a épargné que ceux qui étaient abattus.

93. — Le même. La croix approuve les bons et réprouve les méchants.

Improbos reprobat, probos crux probat. 1661.

Le roi et Mazarin ont triomphé, il est vrai, de la guerre civile et du Parlement ; le président Brulard à

l'encontre est exilé dans les Pyrénées pour avoir défendu pied à pied les libertés de la Bourgogne.

94. — Jacques de Frasans, élu maire de Dijon pour la huitième fois.

Juvenisque senexque tuetur. 1662.

Jeune et vieux, il représente, il protége la ville.

Il mourut, selon les uns, dans l'exercice de ses fonctions à l'âge de plus de 70 ans, et, selon d'autres, l'année suivante.

95.— P. Guillaume, adv. en parl., vic. maieur de Dijon.

Tutam te littore sistam. 1663.

Dijon s'embellit, une des plus belles rues dela ville, la rue Guillaume lui doit son nom ; il était conseiller des Etats de Bourgogne et du prince Louis de Condé, gouverneur de la province. Marié à Jacqueline Morisot, il mourut à Dijon à l'âge de 83 ans, en laissant le pays tranquille et prospère.

96. — Bénigne Boulier, con. du roy, vic. mai. de Dijon.

Quid patriæ non audet amor. 1665.

Que n'ose point entreprendre l'amour de la patrie? Sans doute la prospérité augmente. Le jeton représente un amour qui tient dans sa main droite la ville de Dijon avec ses clochers et ses fortifications.

97. — Le même : *Amor meus pondus meum.*

Une main tient des balances, dans l'un des plateaux est un cœur, et, dans l'autre, des poids qui n'égalent pas l'amour que Boulier porte à sa chère patrie.

98. — Jean Joly, c^r du roy, m^re des comt., v. mai. de Dijon.

Auxit virtute decorem. 1669.

Jean Joly s'écrie après son élection : Cet honneur a

augmenté mes forces, la vertu relève ma gloire, toujours l'allusion au mot Joly, *decus*, *decoris*.

99. — Le même. *Septemviralis potestatis anno primo*. 1669.

Le nombre des échevins est réduit de vingt à six; ce n'est plus qu'une commission municipale à la tête de laquelle se trouve le maire, élu pour deux ans, à commencer de l'année 1670. Première année du gouvernement des Sept.

100. — J. Catin, c. au parl. S. de Villotte, vic. mai. de Dijon.

Primus julio sub sidere consul. 1671.

Catin n'a point laissé de jetons; cependant le coin existait.

Quinze jetons ont été refrappés à la monnaie avec l'ancien coin déjà fendu; il s'est rompu tout-à-fait au seizième. Nous possédons un de ces jetons récemment frappés; la brisure coupe les armes de Dijon et ne se montre pas sur le revers. Le mayeur de Dijon, le représentant de la Bourgogne, n'est plus que le consul chargé de veiller aux intérêts de la province avec l'approbation et sous l'influence du grand roi. Passage de la république modérée à la monarchie absolue.

101. — B. P. Baudinot, Sgr de Selorre, c. au Parl.

Vicomte maieur de la ville de Dijon. 1675.

L'élection n'a plus lieu chaque année; on s'en rapporte au choix indiqué par Monseigneur le duc de Condé. Benoit Palamède Baudinot est continué dans sa charge de maire, en vertu d'une ordonnance royale.

102. — P. Monin, adv. à la cour, vic. mai. de Dijon.

Majorum quo me vestigia ducunt. 1678.

Je marche dans la voie de mes ancêtres. Pierre Monin

appartient à une famille qui compte bon nombre de représentants au Parlement de Bourgogne.

103. — B. P. Baudinot, vic. m., pour la 2ᵉ fois, de Dijon. 1680. Nouvelle faveur que lui accorde son puissant protecteur. Le roi daigne relever la Bourgogne agenouillée : *Servat et ornat*. Il conserve et embellit.

104. — Jean Joly est élu de nouveau. 1681.

Stat septem fulta columnis, Divio.

Ces sept colonnes se rapportent au maire et aux six échevins. La province est appuyée sur l'écusson de Bourgogne.

105. — M. de Badier. *Amor omnibus unus*. 1685.

Tout se confond dans un même amour. C'est le moment le plus brillant du règne de Louis XIV et de la toute puissance du grand roi.

106. — Le même Mathieu de Badier. 1686.

Amore majores fidelitate maximi.

Grands par leur amour, plus grands par leur fidélité envers le grand roi.

107. — Jean Joly, 1689. *Non novit senectutem*.

Les mêmes personnages reparaissent à tour de rôle jusqu'à la fin de leur carrière, ils ne sont plus que les figurants du pouvoir royal.

108. — Fr. Baudot, cons. du Roy, Mtre de comp., v. m. de Dijon.

Tuto te littore sistam. 1691.

Les armes de la province sont attachées au vaisseau de l'Etat, c'est là qu'elles trouvent un repos assuré. Allusion aux armes des Baudot, une ancre, à trois étoiles de fasce.

109. — Ph. Jannon, cons. au Parl. de Bourg., v. m. de Dijon.

Duplex me purpura vestit. 1693.

Création d'offices héréditaires de maires perpétuels; à partir de 1692, les charges de maires vont être vendues, puis payées à nouveau. La Bourgogne est attachée à l'Etat comme la vigne à l'olivier.

110. — Fr. Baudot pour la seconde fois. 1694.

111. — Fr. Baudot, réélu, 1701.

Nec debilior in duplici climacterico.

M. Baudot nous apprend qu'il a 63 ans et qu'il est maire de Dijon pour la septième année; ce qu'il appelle la double année climatérique; 63 renfermant le nombre neuf sept fois, chiffre néfaste qui n'empêche pas M. Fr. Baudot de remplir les devoirs de sa charge.

112. — Jul. Clopin, esc., cons. au Parl., vic. maieur de Dijon.

Non flore sed fructu. 1705.

Julien Clopin resta en place jusqu'en 1711, il porte un *pin* dans ses armes; le fruit du pin, c'est la pomme de pin, et la fleur du pin est chose peu connue; il sera donc un magistrat plus utile que brillant; d'où la devise, point de fleur, mais du fruit.

113. — Nicolas Labotte, tr^er^ de France, vic. mayeur de Dijon.

Non est sine lumine robur. 1713. La lumière se joint à la force.

Armes de Labotte: Une tour d'où s'élancent des flammes.

114. — M. Baudinet, vic. mai. 1716. La ville de Dijon.

His astris cito floret et odorat. 1716.

Armes de Baudinet : deux étoiles, deux constellations qui produisent fleurs et parfums.

115. — Le même. Et. Baudinet, éc., c. p. du roy au bureau d. fin., vic. maieur de Dijon.

Cuncta sub fausto sidere florent. 1719.

Tout prospère sous cet astre propice. Allusion au nouveau règne.

116. — Le même. *Quò fortiùs instant, firmiùs assurgo.* 1722.

Et. Baudinet résiste avec d'autant plus de force que les circonstances sont plus difficiles. Le système de Law et sa chute ont ébranlé toutes les fortunes. Il fait alors frapper un nouveau jeton avec cette devise :

Et dux et major comes excitat. 1722.

C'est un aigle et ses aiglons fixant le soleil, c. à d. le duc gouverneur et le vicomte mayeur se tournant vers le jeune roi Louis XV.

117. — Le même : *Nunquam sub mole fatiscit.* 1725.

Il ne se laisse point accabler sous le fardeau.

118. — *Cum virtute diu stabit honos.* 1727.

L'alliance de la dignité et du mérite, réunie en la personne de M. Et. Baudinet, fait qu'il ne succombe pas aux devoirs de sà charge. Allusion aux longs services qu'il a rendus pendant les quatorze années de sa magistrature.

119. — Philib. Baudot, cons. m des comptes, vic. m. de Dijon.

Hac stabo qua stetit ante pater. 1730.

Philibert Baudot, fils de François Baudot, trois fois maire de Dijon en 1691, 1694 et 1711 ; c'est ce qui lui a fait prendre cette fière devise : Je saurai me tenir où s'est tenu mon père avant moi.

120. — Jean-Pierre Burteur, cons. au Parl., v. m. de Dijon.

Regit patrius amor. 1733.

Il était fils de Jean-Pierre Burteur, aussi conseiller au Parlement, et il se propose de suivre les traces de son père. C'est à cette époque que Dijon fut érigé en évêché.

121. — Le même : *Vulnus fert et opem.* 1736.

Burteur porte dans ses armoiries des flèches qui blessent et guérissent.

122. — Le même : *Vulnere amico corda petunt.* 1739.

Ces flèches gagnent les cœurs par de bienveillantes blessures.

123. — Id. *Certæ contingere metam.* 1742.

Sûres d'atteindre le but.

124. — Id. id. 1745.

125. — Id. id. 1748.

Allusion aux trois flèches qui composent les armes de Burteur ; elles portent des coups et les guérissent, elles s'insinuent dans les cœurs, certaines d'atteindre le but.

Nous sommes arrivés à l'époque où le roi nomme les maires pour un temps indéterminé. Aussi Burteur reste-t-il en place pendant dix-neuf années consécutives.

126. — Claude Marlot, ad[t]., doyen des subst. de M. le p. g. au Parl., vic. may. de Dijon.

Rectè et sedulò. 1751. Avec soin et droiture.

Claude Marlot, doyen des substituts de M. le procureur-général, fut élu maire en 1750, et reste en place jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1763.

127. — Le même : *Qualis ab incepto.* 1754.

Claude Marlot se montra bon et soigneux administrateur pendant tout le temps qu'il demeura en exercice.

128. — M. Claude Rousselet, cons. m. des comptes, vic. may. de Dijon. 1763.

Omnibus idem. Le même pour tous.

129. – Le même : *Omnibus idem*. 1766.

Le soleil qui brille dans les armes de Rousselet, avec une brebis en pointe, est le même pour tous les hommes; la brebis représente plus spécialement ses administrés.

130. — Id. id. 1769.

131. — Guillaume Raviot, écuyer, vicomte mayeur de Dijon.

Regi et patriæ fidelis. 1772.

132. — 1775. 1778.

133. — Fidèle au roi et à la patrie. La patrie, c'est déjà la France, — ce n'est plus *patrius amor*, l'amour du pays dijonnais, l'amour de la Bourgogne. L'emblème de la fidélité est représenté par deux lévriers qui supportent les armes de G. Raviot.

134. — id. id. 1781.

135. — Louis Moussier, écuyer, vic. may. de Dijon.

Hac mea magna fides. 1787.

(Enéide, lib. XI, v. 55.)

M. Moussier se promettait de retrouver la monarchie saine et entière, après de rudes épreuves; il en avait l'intime confiance, et il aura été déçu dans son espoir comme tant d'autres esprits éclairés et abusés.

Période révolutionnaire. 1790 — 1800.

M. de Bretennière, maire de Dijon. 1802 — 1806.

M. Durande — id. — 1806 — 1818.

M. Morelet et M. Le Compasseur. 1818 — 1830.

M. Hernoux, d'août 1830 à 1837.

MOUVEMENT DU MÉDAILLIER

ANNÉES 1871, 1872.

M. Ed. Nailly, maire de Saint-Moré. Denier d'argent trouvé sur l'ancienne voie d'Agrippa. *Imp. caes. nerv. trajan. optim. germ. dac.* R. *Parthico p. m. cos. VI p. p. S. P Q. R.*

M. Pichotte, fermier à Montréal. Jeton du temps de Louis XII. Vive le bon roy de France. Écusson royal.

M. Manifacier, négociant à Auxerre. 4 pièces modernes. Pierre et Georges Ier, rois de Portugal ; Georges IV, roi de Hanovre, caricature de l'empereur Napoléon III.

M. Kwiatkowski, propriétaire à Avallon. 6 pièces grecques de Vélie ou Vélée, ancien nom d'Élée, auj. Castellamare, à l'embouchure du Hélès, sur la mer tyrrhénienne. Cinq pièces d'argent représentant l'empereur Hadrien ; l'une d'elles, la plus rare, porte au revers : *Tellus stabilis*. Une bague étrusque et deux jetons d'argent, *Hungariæ patrona*. 1694 et 1698.

M. Chopard, propriétaire à Avallon. Jeton de Louis-le-Grand, trésor royal, 1700. *Arma prius, nunc dona*. Médaille de Napoléon Ier et de Louis-Philippe en regard, 1806-1836. Barrière de l'Étoile.

M. Laporte, directeur de l'école communale. *Diva Faustina Augusta*, tenant l'asphodèle. Hadrien à la galère. Gallien, *abundantia aug*. B. Constance au bouclier, *p. cons*. Constance,

assis, à l'exergue. L'empereur entre deux labarum, *Concordiæ militum*..Ferdinand VII, un duro, 1808. Id., grand écu d'Espagne, 1816. Id., demi écu, 1818.

Royal d'or acheté pour le Musée. Charles IV. *K'rol rex franco*, trouvé à Sauvigny-le-Bois, par Edme Breton, ouvrier maçon, dans la démolition d'un vieux mur attenant à la maison d'école.

M. Ern. Gariel. 25 méreaux du chapitre de Beaune, *Capitulum belnense*. Jeton de Charles-le-Téméraire. Médaillon de Louis XVI, je jure fidélité à la Constitution, etc. La pièce portant pour titre, métal de cloche. Bonaparte, premier consul. France rendue à l'Europe; jeton d'argent, 1814. Crédit foncier, jeton en argent.

Un habitant de Lormes. *Nerva, cos. III*, trouvé dans les fouilles de la Gergovie des Boïens, près de Saint-Révérien.

M. Faulquier, ancien substitut d'Avallon. Douze médailles différentes entre elles, provenant de l'exposition de 1867.

9 mai 1872. Reçu de M. Ern. Gariel. Jeton de Marguerite de Bourgogne, fille de Robert II, et mariée à Louis-le-Hutin. Jeton de Jean-sans-Peur, *Johes dux com. Burg. flad.* Armes de Bourgogne et de Flandre. R. Cotte de mailles dans un cercle fleurdelisé. Getoir du bureau du côte destampes. Armes de France. Lambel d'Orléans. R. Se bien en vient, se bien en viet. Les bâtons noueux entrelacés. Magnifique médaille en argent. Anthoine, grand bastart de Bourgoigne. Tête nue à d., cheveux coupés en rond, ceints d'un bandeau de perles, fermé par un nœud de diamants. R. Nul ne s'y frote. Feuillage de houx autour d'un guidon.

Antoine, grand bâtard de Bourgogne, seigneur de Beures et de Vassy, était fils de Philippe de Bourgogne et de Jeanne de Prully, et naquit en 1421. Il était brave, et ses actions d'éclats lui valurent le titre de Grand. Il passa avec Baudoin, son frère, en Barbarie et força les Maures à lever le siége de Ceuta. De retour en Europe, il alla combattre les Liégeois

pour le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. En 1476, il commandait l'avant-garde à la bataille de Granson. Il fut fait prisonnier en 1455 à la bataille de Nancy. Depuis, il servit Louis XI, qui lui donna les comtés de Grandpré, de Château-Thierry et de Châtillon-sur-Marne. Charles VIII le fit chevalier de Saint-Michel et lui donna des lettres de légitimation en 1486. Il mourut en 1504.

Jeton de Ch. de Stainville, seigneur de Pouilly. 1567. Croix ancrée. R. *Sic monstra domantur*. L'amour armé du carquois, à cheval sur un lion qu'il dirige à l'aide de rênes tenues de la main gauche, un fouet est dans la main droite.

Jeton de G. de Coulligny, seigneur de Chalon, amiral de France. Aigle éployé et couronné dans un cartouche formé par une ancre. R. *Sat voluisse*. Deux ancres en sautoir, traversées par un trident.

Médaille en bronze. Lud. XIII, fr. et nav., *regi rupell. anarch. domitori invicto*. Buste à d. tête laurée, armure de guerre. R. Cabillunum ad Ararim. 1629. La Saône en aval, vue de la vieille ville à d. et à g. du pont.

Caisse métallique, 1792.

Manufacture de porcelaine, rue de Crussol. Potter, 1792.

Liberté, l'an cinq, coupé et frappé en même temps par Ph. Gengembre.

M. Lefebvre, agent-voyer de la commune d'Avallon, *Répub. Peruana*, 1827. R. *Por la union firme y feliz*. Année de l'indépendance péruvienne, par l'union ferme et heureuse. Républica de Chile, 20 cent. R. *Por la raison o la fuerza*, 1866. République du Chili. Par la raison ou la force.

Pièces provenant de la vente du médaillier de M. le marquis de Moustier.

M. B. Hadrien, au revers de l'hippogriffe. Id. du dieu Mars, armé en guerre et montant à l'assaut. Id. de l'empe-

reur sur un cheval au galop. Id. la Monnaie debout, les balances à la main, avec le bonnet d'affranchie. Id. de Cérès tenant des épis et un plateau de fruits. Id. la Galère avec cinq rameurs.

Lucius Aurelius Verus. R. *Concord. Augustor. M. Aur. Antoninus* (Caracalla). Pièce des colonies, *Julia Maesa Augusta*, R. *Saeculi felicitas*; femme debout devant un autel, tenant d'une main le caducée et de l'autre une patère. Julie Mésa, sœur de Julie Domna, femme de Septime Sévère, eut deux filles, Julie Soémis, mère d'Héliogabale, et Julie Mammée, mère d'Alexandre Sévère.

M. Champy, caissier de la marine, à Paris. Un médaillon. Pupilles de la marine, 15 novembre 1862. A l'exergue : Le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies.

Petites médailles en argent. Napoléon Ier et Marie-Louise, par Andrieu, 1810. Sacre de Charles X, *Coronam, favente Deo, suscepit*, 29 mai 1825, et de plus, Ferdinand le Catholique, teston couronné, frappé à Barcelone, pièce rare. Jeton en cuivre, *Livius Odescalcus, cap. gen. S : R : E : sede vacante*, 1689, renfermé dans une couronne de palmier. R. Pavillon, couronne ducale, deux clés en forme de fanons, et un cartouche renfermant un aigle couronné et éployé, etc.

Livius Odescalcus est le neveu de Benoit Odelcaschi, pape de 1676 à 1689, sous le nom d'Innocent XI; son successeur fut Alexandre VIII.

M. Conseil Duménil, directeur des contributions indirectes à Cherbourg.

Le Vast, près Cherbourg, 10 centimes. Emission de 1795. Fabrique du Vast, p. f. Fontenilliat; dans le champ, 10 cent. R. lisse, 5 cent., même type. F. d. C. 10 fr. Collection J. Rousseau.

Médailles du mariage du duc d'Orléans, de la naissance du

comte de Paris, de la mort du duc d'Orléans. Le duc de Nemours, tuteur du comte de Paris, majeur à dix-huit ans accomplis. Loi du 30 mai 1842, médaillon. Innocent XIII, beau médaillon. Plusieurs autres pièces.

M. Jules Renard, de Cormarin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Constantine. Médaille oblongue du pacte fédératif, 14 juillet 1790. R. Nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume.

M. Kieffer, directeur du gaz avallonnais. *Antonia Augusta*, son buste à dr. coiffé en cheveux. R. *Ti. Claudius caesar aug. p. m. tr. p. imp. S. C.* Claude debout à g. tenant la simpule ; M. B. trouvé à Langres, à 100 mètres des fortifications, dans une conduite pour le gaz, et donné au Musée par M. Kieffer, notre compatriote

M. Gabriel Jordan. Loys XIII, roi de France et Navar. R. Double lorrain, 1637, trouvé à Courterolles dans sa propriété·

Nancy et la Lorraine furent conquis sur les Allemands en 1634

M. Gombault, propriétaire à Avallon. Assignat de quatre cents livres de la création du 21 novembre 1792, l'an premier de la République, hypothéqué sur les domaines nationaux. Gatteaux *inv.*, Tardieu *sculp.* Fleuriel. Un aigle, porteur de la foudre, tient la double hache entourée de faisceaux et surmontée du bonnet phrygien. Branches de chêne et d'olivier entrelacées autour d'un serpent qui se mord la queue. Je vois cet assignat pour la première fois.

Un anonyme. Louis XVIII à son aïeul Louis-le-Grand; rétablissement de la statue de Louis XIV, 25 août 1822. Tout pour et par la France, Henri. Nos cœurs sont à lui. L. Philippe-Albert, comte de Paris, 24 août 1838. Jeton de Louis XIII. *Ave Maris Stella, Dei mater*. Vive le roi et bon vin. Jeton de Laverne, maire de Dijon, 1590. *Sub umbra*, etc. De

la surintendance du marquis Deffiat. *Amor populi, divitiæ domini*. L'amiral Vernon et le commodore Brower. Monneron de 1791. Jeton des courses. La sagesse fixe la fortune, 50 jetons. Le coureur, char traîné par un coq, 10 jetons. L'infortuné, 1 jeton.

DONS FAITS AU MUSÉE

Pierre tombale de Marcilly, hameau de Provency.

Ci. gist. mon. segneur. Houdart. Destables. chevaillier. mestre. dostel. du. roy. ntres. jadis. mestre. de. lescurrie. Ci. gist. la. femme. de. Mgr. Houdart. Destables. chlr. mestre. dostel. du. roy. ntres. jadis. mestre. de. lescurie. z. fille. Mgr. Guille. Danou. chlr. q. trespassa. la. m. ccc.

Hauteur, 2 m. 16, largeur, 1 m. 47. Caractères gothiques d'une grande pureté. Encadrement de figures jumelles par un décor des plus gracieux. Quatre oiseaux séparent les personnages. Tête casquée, probablement en marbre ou en métal, autrefois saillante, aujourd'hui en creux. Armoiries du vieux Noyers à droite et à gauche du cou. Poitrine où se rejoignaient les mains aussi en saillie. Bras, cuisses, genoux couverts de la cotte de mailles. Surtout et petit manteau par-dessus. Jambards, pieds recourbés, appuyés sur une levrette. La dame, dont le visage est figuré par une partie creuse, a les mains jointes. A droite et à gauche du corsage se trouvent les aigles éployées de la famille d'Anglure. Robe qui recouvre les pieds appuyés sur une très-petite chienne remarquable par trois menus grelots.

Courtépée dit, dans son Histoire de Bourgogne : « Avant

qu'on eût réparé l'église de Marcilly, j'y ai vu, en 1760, les tombes d'Houdard, seigneur d'Étaules, maître de l'hôtel du roi, petit-fils de Bure de Prey, fondateur, et d'Agnès d'Avoult, sa femme ; de Guillemie d'Etaules, vicomtesse de Saulieu, femme de Jean d'Etaules, 1246 ; d'Eudes du Vaux, époux de Marguerite d'Avoult, 1272 ; de Jacques d'Avoult, seigneur de Prey et de Marcilly ; de Jean d'Avoult, sire d'Étaules, 1394 ; d'Elie de Clugny, seigneur d'Étaules, 1688. »

Cette pierre tombale est le seul monument qui nous reste. Comment concilier ce nom de Danou avec le nom de d'Avoult, vu par Courtépée sur toutes les tombes de l'abbaye de Marcilly ?

M. Gallois, d'Auxerre, juge-suppléant au tribunal. Vase à incinération provenant du cimetière gallo-romain d'Appoigny, près d'Auxerre.

M. Magnien, propriétaire à Avallon. Boucle de ceinturon romain trouvée dans les terres rapportées de son jardin.

Hachette en jade trouvée dans la sablière de Givry, à une certaine profondeur. Cette sablière est située à 300 mètres du Cousin et à gauche de l'ancienne route de Vézelay ; elle occupe tout le versant, élevé de cent pieds au-dessus de la rivière. C'est un composé de sable et de cailloux roulés, que l'habitant délaisse, en passant dans des claies le sable pour l'épurer. M. Antony Moiron, voulant faire un petit mur en rocaille, avait transporté chez lui ces pierres de différentes couleurs et avec elles notre hachette.

M. Degoix, vétérinaire. Anneau en bronze, trouvé dans les défrichements de son jardin, situé sur les Chaumes.

Autre débris de hachette, trouvé dans la prairie de Vassy-sous-Pisy, par le fils de M. Perdu, mécanicien à Avallon. Fleur de lys, imprimée sur le bois d'un arbre longtemps avant

la révolution, recouverte par l'écorce et retrouvée intacte avec le nº 2, en l'année 1870.

Vase ou godet en verre antique, trouvé dans les fondations du pavillon Duru, place Saint-Etienne, nº 1, à Auxerre. Il fut donné à M. de Villennes par M. Duru lui-même, qui ne s'occupait pas encore de collectionner. C'est la fille de M. de Villennes, mariée à M. Armand Moiron, propriétaire du château de Givry, qui a donné au musée ce précieux objet.

M. Clavey, employé du chemin de fer, à Sermizelles. Un angon ou javelot mérovingien trouvé en avant de la montée de Voutenay, ainsi qu'un style en cuivre trouvé au même endroit.

Pierre coquillière, provenant du Panthéon et abattue par les bombes prussiennes le 9 janvier 1871, et envoyée par M. Darme, ancien garde-pêche à Avallon et aujourd'hui concierge du Panthéon.

M. le docteur Emond, ancien élève de notre collége, adresse au musée un éclat d'obus prussien tombé dans son salon, pendant le bombardement de Paris, avec les marques distinctives de plusieurs personnes préposées aux ambulances.

Hache en jadéite, d'une merveilleuse conservation; longueur 22 c., largeur, 8 c., trouvée en Chaumot, près Vassy-lès-Avallon, à 70 cent. de profondeur, janvier 1872. Il n'y en avait pas une pareille à l'exposition de 1867, histoire du travail. Elle a été offerte au musée par M. Ferd. Garnuchot, directeur de la mine de Vassy. Avril 1872.

M. Chevalier fils, tuilier aux Chaumes, nous a remis l'agencement d'un moulin romain. La pierre où l'on mettait le grain et qui se tournait à bras d'homme, la pierre où se broyait le blé et d'où tombait le son et la farine. Le tout a été trouvé à l'entrée de la gare, anciennement maison Ravisy.

C'est dans la démolition d'un petit mur, longeant la voie romaine, que les ouvriers avaient déjà mis au jour huit pièces du haut empire, et un peu plus bas, à la jonction de la rue des Jardins et de la rue de Paris, une sépulture renfermant plusieurs monnaies, divers ornements en bronze, donnés par M. Barbier-Duchâteau, et aujourd'hui au Musée.

ACQUISITIONS.

M. Hélie, agent général d'assurances à Avallon. Fragment de l'ancien maître-autel de l'église de la Madeleine, à Vézelay, XIII[e] siècle (Sainte-Madeleine).

Statuette trouvée dans une vigne près de Vézelay, 13[e] siècle. Clés du château de Vézelay. Carreaux venant des ruines du château de Vézelay. Trois vases à incinération avec deux grands bronzes d'Hadrien et objets divers provenant du cimetière antique découvert en mai 1870 à peu de distance de Vincelles, à 10 kilomètres d'Auxerre.

Alise. Tête en marbre, jadis doré, d'une impératrice romaine, venant des ruines d'Alise. Un bandeau royal orne la tête de la princesse, peut-être Julie Mammée. Deux figurines, l'une en pierre avec le bonnet d'affranchie, l'autre en bronze, à demi écrasée. Deux coins, nommés celts, ou haches gallo-romaines en bronze ; l'une d'elles avec anneau est creuse. Autres haches en silex et en serpentine. Anneaux, bracelets, bagues, fibules, spatules, épingles en os, fers de lance et de javelot, projectiles en fer, ornements de toutes sortes en cuivre, provenant des ruines d'Alise. Trente pièces gauloises anépigraphes. Quarante-huit monnaies romaines. Anse d'amphore avec le nom du potier, *Quinti sérvii Rubri officina.*

DÉCOUVERTES.

OUROUX (Nièvre).

Environ soixante pièces d'or ont été trouvées par un maçon dans un hameau de cette localité. Commençant à François Ier elles finissent à Charles IX et Henri III, date probable de l'enfouissement. La trouvaille ne renfermait pas un teston. Une seule pièce, François Ier pour le Dauphiné, a été acquise pour le Médaillier.

ARCY-SUR-CURE.

Deux pièces d'or, Honorius, etc. R. *Victoria Augg. m. d.* dans le champ, *conob.*, à l'exergue, onté té trouvées à Arcy-sur-Cure, à peu de distance du chemin de fer ; elles appartiennent à M. Bailly, Amédée. Deux amphores accompagnaient ces pièces ; l'une reste à M. Bailly, l'autre à M. Bélenger, garde de rivière.

PONTAUBERT.

Tombe du 13e siècle, sous le porche de l'église, avec cette inscription :

« Gaufridi genitor Guido jacet hic tumulatus,
Tam genitor...quàm genitus genitore beatus. »

« Gît enseveli sous cette pierre Guy père de Gaufroid, puisse le père être aussi heureux que le fils qui lui doit le jour ! »

Sans doute Gaufroid est mort en Palestine, le père a survécu, mais, privé de son fils, il a traîné une vieillesse languissante et a conservé le seul espoir de partager avec son cher enfant les béatitudes célestes que méritait, à ce dernier, son titre de croisé.

Le second vers ne saurait se scander qu'en mettant *sit* à la place du sigle peu distinct venant après le mot *genitor*. —*Genitore genitus* est une antithèse dans le goût du temps, né de son père, sorti des flancs paternels. Il semble que le père, en répétant son titre mêlé deux fois à celui du fils, est plus sûr encore de retrouver son fils et de revivre avec lui dans le séjour des bienheureux.

AVALLON.

Rue Neuve.

Le 23 décembre 1872, en présence de MM. A. Brunet, sous-préfet, Quatrevaux, docteur-médecin, Mathé, maire, et Chevalier, conseiller municipal, on a reconnu dans la rue Neuve, entre la maison Brunet et l'école des frères, un tombeau, que venait de découvrir la pioche des ouvriers occupés à creuser un canal d'assainissement. Enfoncé à deux mètres de profondeur, long de 1 m. 80, plus large à la tête qu'aux pieds, orienté de l'ouest à l'est, il était en pierre blanche de Courson, avec couvercle plat, sans un signe quelconque.

Les ossements n'étaient point dérangés, une odeur fétide sortit du tombeau, une boucle en cuivre avec la base de l'ardillon touchait à la poitrine du mort, ainsi que le fragment d'une pièce datant du 4e siècle. Un débris de mâchoire enlevé sur place dénote un homme déjà âgé et un homme de guerre, la boucle du ceinturon en est l'indice. La terre tombée dans le cercueil, déposée avec précaution dans un panier, puis lavée avec soin, n'a fourni aucune donnée nouvelle.

Ce brave homme avait été inhumé dans la terre végétale

de son jardin. Dans la maison des Frères, à quelques mètres de là, et à une profondeur pareille, a été retrouvée une stèle qui devait être adossée à un mur et y adhérer, la pierre étant perforée de part en part. La stèle, aujourd'hui au Musée, représente un personnage qui devait jouir d'une certaine aisance, car il tient une cruche de la main gauche, et, de la droite, un vase sans pied. Ce versant de notre ville, situé vis-à-vis des Chaumes, fut habité par la partie indigène de la population avallonnaise, quand les légions romaines eurent approprié la presqu'île de la rue Bocquillot à leur usage particulier. C'est dans cet espace compris entre la tour de la Vachère et la vieille église Saint-Martin, où se retrouvent les colonnes de cipolin qui ornaient un temple d'Apollon, que nous avons rencontré une quantité de médailles romaines, une dizaine de vases de toutes formes, et, de plus, les restes du monument de Latinus enfouis dans les fondations des maisons Jargot et Noirot, faubourg de Lyon, le long de la voie d'Agrippa.

En remontant la rue Neuve, deuxième tombe sans couvercle, renfermant des ossements et une boucle semblable à la première. Elle était en pierre de Coutarnoux. Au-dessous de l'Hôtel-de-Ville et à la partie basse de l'hôtel de Nesle, nouvelle tombe en grès, déjà visitée, et d'un grain si friable, que mouillé comme il l'était, il perdait à l'air toute consistance. Les terrassiers ont trouvé dans les terres environnantes deux monnaies du commencement de l'empire romain : 1° un petit bronze bien conservé : *Imp. Caesar*, et au revers : *Augustus divi f.* Taureau cornupète. Cette pièce est rapportée à l'an 727 de la fondation de Rome et à l'an 27 avant l'ère chrétienne. La tête nue d'Auguste fait conjecturer que le premier soin d'Octave fut d'émettre, dès la première année de la pacification, quantité de pièces consacrant le nouveau nom qui lui était décerné, et le Sénat, qui, seul, frappait les monnaies de cuivre, ne manqua pas, en cette occasion, de rendre public les

titres glorieux qu'il venait de déférer au jeune empereur. 2° Moyen bronze. *Caesar pont. max.* Autel de Lyon. *Rom. et Aug.* C'est la 12° pièce semblable qui se retrouve dans Avallon.

Rue Bocquillot.

Fragment d'anse en marbre blanc trouvé en arrière de la crypte de Saint-Lazare d'Avallon. Ce morceau précieux a appartenu à un vase servant aux purifications. L'endroit d'où il a été retiré devait être le *Sacellum* du *Castrum aballonnense.* Le prétoire et la prison devaient être vis-à-vis et y sont encore ; le cirque à main droite; on a retrouvé les bancs circulaires dans les fondations de la maison du chanoine Martenot, et M. Radot père a dernièrement rencontré deux de ces bancs enfouis sous sa vinée à 70 c. de profondeur ; à gauche, était le logement des chefs, et, dans le pourtour, les baraquements militaires renfermés dans une enceinte continue, et défendus par les ouvrages avancés de la partie septentrionale, qui fermaient complètement la presqu'île faisant face au Morvand.

C'est sur l'emplacement du sacellum, édicule ou petit temple, qu'aura été construite la primitive église chrétienne dédiée à Notre-Dame. Ce n'est pas la première fois que pareille coïncidence a lieu ; et l'on a de nombreux exemples qui tendent à prouver que le christianisme s'est substitué au paganisme, après avoir fait disparaître les traces du culte des fausses divinités. L'église de Lormes s'élève sur la hauteur qui domine la ville à la place du chêne druidique qui attirait les populations. Plainefas, *planities fatuarum*, la plaine des fées, est située à peu de distance, la pierre de Boule (boule haute de six mètres), les pierres levées, rien n'y manque. Vaupître, *vallis petræ*, la religion a consacré cette pierre, longue de 2m 50, à sainte Diétrine. Plusieurs églises de notre voisinage

sont fondées aux sources mêmes des fontaines consacrées aux nymphes, à Domecy-sur-le-Vault, à Givry, à Annay, à Tharoiseau, à la Chapelle Saint-Grégoire. D'autres sont établies à proximité de ces mêmes sources, à Civry, Dissangis, Lucy-le-Bois, Cussy, etc.

On a retrouvé souvent, chose plus surprenante, des *ex-voto* païens enfouis dans le sanctuaire de nos grandes cathédrales. A Nantes, on signale une statue de Cybèle et une inscription au dieu Mars, trouvées sous le chœur de l'église Saint-Pierre et conservées au musée de la ville.

L'architecte gaulois des premiers siècles n'aurait-il pas laissé subsister à dessein des témoignages d'un autre âge, semblable en cela au fondeur de la statue de Henri IV, qui aurait glissé une statuette de Napoléon Ier dans le soubassement du monument équestre qui orne le Pont-Neuf, et ce fait s'est passé en 1817, en pleine Restauration.

Rue du Collége.

Morceau d'ivoire trouvé dans un puits creusé au pic, profond de dix-huit pieds, en tout semblable à celui qu'on appelle le Grand-Puits et qui a donné son nom à la place du Grand-Puits à Avallon.

En sondant la cave de la maison située entre la rue du Collége et la Tour-de-l'Horloge et au pied de la tour elle-même, on a découvert un ancien puits qui avait été comblé, et, en le vidant, on a trouvé de gros débris de poteries rouges, un morceau de marbre blanc et l'objet en ivoire dont il est question.

Etait-ce un style du temps des Romains ou une épingle à cheveux, comme les dames romaines en portaient au deuxième siècle ? La dénomination de style ou d'épingle ne convenait point à notre trouvaille, d'après la réponse de M. l'abbé Cochet, et cependant c'était l'un et l'autre, en lisant ce qui suit dans

le compte-rendu de la Société de Numismatique du 1er avril 1870 :

« Comptes royaux. — 1395 ; Pour six gravouères d'ivoire blanc, VII s. parisis.

Comme le gravouère, le style avait aussi la forme d'un poinçon ; mais il en différait en ce que, pointu par l'une de ses extrémités, il était toujours aplati à l'autre bout, lequel servait à effacer les caractères tracés sur la cire. Le gravouère est une sorte de poinçon qui servait à faire la raie des cheveux ; il s'appelait aussi brochette et faisait partie de la pignère, sorte d'étui pour dames, qui contenait tous les objets nécessaires à la toilette de la tête.

Notre gravouère, style, poinçon ou brochette peut donc remonter au quatorzième siècle.

Faubourg de Lyon.

Il a été fait mention de quatre colonnes de marbre cipolin, aujourd'hui encastrées dans notre vieille église de Saint-Martin, et attribuées à un temple consacré à Apollon. En effet, l'emplacement de cet édifice est situé à l'orient de la ville, le ruisseau de Saint-Jean coule à peu de distance, et la fontaine dite Berdelaine est placée au-dessus. De là le rapprochement avec les dénominations de Bel, Bélus, Bélenus, surnom d'Apollon.

On lit dans les Mémoires de l'Académie du Gard : Amulette de la forme d'un œuf, portant en caractères grecs le nom du dieu gaulois Bélénus, divinité que les Gallo-Romains identifiaient avec l'Apollon grec, adoré dans la Gaule et plus particulièrement dans le centre de la France actuelle. Et plus bas : Abraxas, mot persan qui signifie Dieu, portant en caractères grecs, le nom du dieu gaulois Bélénus, et représentant un vieillard à longue barbe, coiffé d'une mitre. A droite de cette tête,

on lit les caractères Βηλ et à gauche ενος. Ces deux groupes réunis forment le nom de la divinité gauloise Bélénus. Ce petit monument a été trouvé à Nîmes :

Β η λ ε ν ο ς

$$2 + 8 + 30 + 5 + 50 + 70 + 200 = 365.$$

Nombre exact des jours de l'année.

Société de Numismatique. Mars 1870.

Sou d'or ayant pour légende, *Beleno castro*, et attribué, par M. d'Amécourt à la ville de Beaune, *Belenum castrum*, *Belenus vicus*, *Belna urbs*. Béalne, Beaune. Une statue de Bélénus fut découverte à Beaune en 1768, suivant Gaudelot. La ville est construite auprès de deux sources abondantes, et c'est sur le bord des eaux que les Gaulois pratiquaient le culte du dieu Bélénus.

A quelle époque notre temple aurait-il été détruit? Le dernier Bulletin de Semur nous le donne à penser.

La dévastation du temple de Sequana ne saurait être attribuée qu'au passage de saint Martin dans les contrées où le paganisme subsistait encore. L'érection de chapelles élevées au grand saint dans ces mêmes localités le prouve également. A 7 kil. des sources de la Seine, se trouve le village de Saint-Martin-du-Mont. L'église de Saint-Martin-d'Avallon dépendait de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun.

L'intervention personnelle du saint dans la destruction de ces temples ne saurait être historiquement prouvée. Toutefois une tradition accréditée signale la venue de saint Martin au mont Beuvray, à Autun, Saulieu, Lormes, Avallon, dans l'Auxois et jusqu'aux sources de la Seine.

BARDIN.

POÉSIES

LUES EN SÉANCE A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

LE FEU ET LA FUMÉE

FABLE.

Frère et sœur Siamois, et ne se quittant pas,
Le Feu disait à la Fumée :
« Je ne puis donc faire un seul pas,
« Sans voir, hélas ! de toi ma trace parfumée ;
« Certes, je brillerais d'un bien plus vif éclat,
« Si ce n'était ta maussade présence ;
« Et s'il ne me fallait, parfois, un long débat
« Pour faire triompher ma juste préséance.
« Enfin, l'hiver, sans toi, je me ferais chérir,
« Dans l'âtre, où trop souvent nous disputons ensemble !
— « Bah ! (répond la Fumée), il faut bien me souffrir,
« Puisque, fatalement, le destin nous rassemble,
« Car, c'est vain qu'on me maudit,
« Dans la nature comme en fait de renommée,
« Un ancien proverbe le dit :
Il n'est pas de Feu sans Fumée.

LE SAUVAGEON ET LE POMMIER

FABLE.

Un Sauvageon, plein de vigueur,
Poussait en liberté ses rameaux sans culture ;
Mais n'offrant que des fruits d'une triste nature,
Du sort il accusait, sur ce point, la rigueur :
« A quoi me sert ma tige florissante,
« (Se disait-il), et ce bois abondant,
« Dont, chaque année, elle s'augmente,
« Sans nul profit, sous le soleil ardent;
« Tandis que ce Pommier, dont la forme est moins belle,
« Mais dont le mérite est ailleurs,
« Chaque automne produit sa récolte nouvelle
« De fruits dorés et des meilleurs.
« *La nature envers moi me semble bien injuste ;*
« Pour devenir parfait j'étais né si robuste ! »
Un passant lui répond : « Votre fâcheux destin
C'est, jadis, qu'une main habile,
Vous oubliant, — greffa votre jeune voisin ;
Et depuis lors, par un travail utile,
Émonde incessamment tout son branchage vain.
Voilà ce qui le rend fertile,
Quand vous-même ne rendez rien.
Avec les plus beaux dons ce n'est pas tout de naître,
Si, dès l'enfance, ils ne sont cultivés;
Les savantes leçons et les bons soins du maître
Font seuls les talents achevés.

LE PROMENEUR ET SON PARAPLUIE

FABLE.

Un Promeneur, qui, certain jour d'orage,
Dans la plaine s'était au loin aventuré,
Fut heureux de trouver, quand creva le nuage,
Sous son cher Parapluie un refuge assuré.
« Fidèle compagnon, que tu me rends service,
« (Dit-il), et que je t'en sais gré!
« Va, de ton précieux office
« En tout temps je me souviendrai.
« Sans toi, cette maudite averse,
« Survenant si mal à propos,
« Pendant une longue traverse
« M'aurait pénétré jusqu'aux os.
« Mais, quoi! grâce à ton patronage,
« Qui m'a sauvé d'un rude échec,
« Au bout de mon pélerinage,
« J'arrive enfin, gaillard et sec. »
Notre homme donc, sans besoin qu'on l'essuie,
Entré chez un ami prompt à le recevoir,
Dans quelque coin obscur jette son Parapluie,
Se donnant tout à l'hôte enchanté de le voir.
Puis, sa visite terminée,
Et quand le ciel s'est bientôt rassaini,
L'oublieux Promeneur achève sa tournée,
Laissant là le Riflard qu'il avait tant béni.

Oh! que l'ingratitude est une triste chose!
Et qu'elle est commune, mon Dieu!
Au juste je n'en sais la cause;
Mais, ainsi qu'en tout temps, elle règne en tout lieu.

LES TROIS SŒURS

FABLE.

Trois Sœurs, à peu près de même âge,
Mais que le sort, dans son partage,
Avait voulu traiter diversement,
Entre elles discouraient (c'est l'ordinaire usage),
Sur leur mutuel agrément.
« Admirez, (s'écriait l'aînée),
« La faveur de ma destinée,
« Ma riche taille, et ce beau port
« Qui du rang vulgaire me sort.
« Cependant, au fond, je m'étonne
« Qu'on fête si peu ma personne,
« Lorsque, dans le monde où je vais,
« En souveraine j'apparais. »
— « Et moi, que plus petite on répute jolie,
« (Dit la seconde), mais qu'on prétend moins polie,
« Dans ce même monde on m'oublie,
« Pour y prôner sans fin notre plus jeune Sœur. »
— « Ah ! (reprend celle-ci d'un ton plein de douceur),
« Ne vous creusez pas tant, mes chères, la cervelle,
« Mon histoire n'est point nouvelle,
« Car, n'étant ni grande ni belle,
« Si j'obtiens quelque attention,
« C'est sans nulle prétention.
« Je suis loin d'être audacieuse ;
« Je ne fais pas, non plus, la précieuse;
« Mais on me trouve gracieuse.
« Or, on l'a souvent répété :
« Gracieuseté passe beauté.
« Sans donc y chercher autre chose,
« De mon succès voici la cause. »

AD. BIDAULT.

TABLE DES MATIÈRES

AVALLON. — IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON.

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON.

14me ANNÉE. — 1873.



AVALLON.
IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ
23, RUE DE LYON, 23.

1874

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

14me ANNÉE. — 1873.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1873.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALLOURRY Théodore, propriétaire, Avallon.
ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Anstrude.
BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.
BARDIN Alfred, ancien professeur au collége.
BAUDENET Robert, propriétaire, Avallon.
BAUDOUIN Paul, architecte, Avallon.
BERTIER (le comte de) Alphonse, Sauvigny-le-Bois.
BREUZE (de) Anatole, substitut, Avallon.
BIDAULT Adolphe, juge honoraire, Avallon.
BONICHON, sous-inspecteur des enfants de l'hospice de Melun, Avallon.
BORDA (de) Gustave, au château d'Island.
BREUILLARD Charles, docteur en médecine, Avallon.
CAMBUZAT, ingénieur en chef, Paris.
CHARMASSE (de) Anatole, Autun.
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
COUTURAT-ROYER, banquier, Avallon.
DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, Joux-la-Ville.
DESFOURNEAUX Jules, Vézelay.
DESTUTT D'ASSAY Charles, Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Henri, Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Léonce, Tharoiseau.
DODOZ Camille, président du tribunal, Avallon.
DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.

Domecy (le baron de), au château de Domecy.
Dornau Frédéric, propriétaire, Maison-Dieu.
Droit, curé d'Island.
Étaules (d') Jules, commandant du génie en retraite, Avallon.
Faulquier, propriétaire, Avallon.
Gadret Claude, curé, Domecy-sur-Cure.
Gagniard Edmi père, docteur en médecine, Avallon.
Gagniard Edmi fils, idem.
Gally Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon, président de la Société d'Études.
Gand Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite, Avallon.
Gariel Ernest, propriétaire industriel, Vassy-lès-Avallon.
Garnuchot Charles, idem.
Garnuchot Ferdinand, idem.
Gaulon, conducteur des ponts-et-chaussées, Avallon.
Goureau Charles, colonel du génie en retraite, Santigny.
Guillier Léonard, capitaine en retraite, ancien maire Vézelay.
Henry Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
Heynemans, peintre, Avallon.
Hottot Albert, propriétaire, Avallon.
Janin, principal du collége d'Avallon.
Jauffret, procureur de la République, Avallon.
Joachim, aumônier du collége et de l'hospice, Avallon.
Jordan Gabriel, avocat, Avallon.
Jordan Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
Kieffer, propriétaire de l'usine à gaz, d'Avallon.
Labarre (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).
Lairot, curé de Joux-la-Ville.

LAPORTE, directeur de l'école communale, Avallon.
LECOMTE Benjamin, rentier, Avallon.
MINARD Jean, curé de Pontaubert.
MOREAU François, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collége d'Avallon.
MOTHERÉ, curé de Vassy-lès-Avallon.
ODOBÉ Émile, imprimeur, Avallon.
PERRIN, juge d'instruction, Avallon.
PESLIER Jean, ancien professeur au collége d'Avallon.
PETIT Ernest, propriétaire, Vausse.
POULIN Frédéric, licencié ès-lettres, Avallon.
POULIN, juge-suppléant, Avallon.
PRUNEAU, docteur en médecine, l'Isle-sur-le-Serein.
RADOT, receveur municipal, Avallon.
RAUDOT Réglois, député, Orbigny.
RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.
RENAUD fils, vétérinaire, Avallon.
RENOULT, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille*, Avallon.
RICHARD Louis, propriétaire, Avallon.
SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire, Avallon.
THÉBAULT Jules, avocat, Avallon.
TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire, Avallon.
VAULGRENANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.
VIRIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, Dijon.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube, Troyes.
BEAU, curé de Mailly-la-Ville.
BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
BOROT, juge, Chaumont (Haute-Marne).
BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.
BRENOT, ancien chef d'institution, Dijon.
BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, Paris.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, Caen.
COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, Paris.
DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société éduenne, Autun.
GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.
GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.
MAGNIEN, ancien principal du collége d'Autun.
MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.
MARTIN, professeur au lycée de Rennes.
MEUNIER Camille, secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe.
PORTE, proviseur du lycée de Châteauroux.

PARROT Armand, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit séminaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, Auxerre.

RADOT Vallery, bibliothécaire du Louvre.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

SMYTTÈRE (de), membre de la Société des Sciences de l'Yonne.

VIBRAYE (le marquis de), Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.

La Société Archéologique, Sens (Yonne).

La Société Éduenne, Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, Nevers (Nièvre).

La Commission Archéologique de la Côte-d'Or, Dijon.

La Societé des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).
La Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
La Société d'archéologie de Melun (Seine-et-Marne).
L'Académie de Maine-et-Loire.
La Société des sciences de Château-Thierry (Aisne).
La Société de statistique de Marseille.
L'Académie du Gard, Nîmes.

MEMBRES

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1873.

Président.

M. l'abbé GALLY, curé de Saint-Martin.

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.
EDMI GAGNIARD père.

Trésorier.

M. Peslier, ancien professeur au collége d'Avallon.

Archiviste.

M. P. Baudouin, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred Bardin, ancien professeur au collége.

Membres de la Commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin de la Société d'Études.

MM. Robert Baudenet.
Bidault, juge honoraire au tribunal d'Avallon.
Poulin, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, Avallon.

NOTICE

SUR

M. F. RAGON

Heureux, a dit un philosophe, les peuples qui n'ont point d'histoire. Heureux, pourrait-on dire aussi, les écrivains dont la vie toute studieuse ne présente aucune aventure, et se dérobe, en quelque sorte, à la plume du biographe. Ainsi, dans l'exercice d'une profession savante, dans l'étude des langues anciennes et modernes, les travaux historiques et les délassements littéraires, s'est écoulée la longue et honorable vie que j'ai à retracer pour les lecteurs de ce recueil. En vain j'ai opposé au vœu qui m'a été si courtoisement exprimé l'insuffisance de ma plume et le manque de documents. On n'a pas tenu compte de mes objections. Il a fallu promettre; il faut dégager ma parole. Mais je dois acquitter une première dette en adressant à M. le Président de La Brosse, d'abord, puis à M. François Moreau,

cousin de M. Ragon, et enfin à M. Filon, directeur de l'école municipale Lavoisier à Paris, l'expression de toute ma reconnaissance pour l'obligeance qu'ils ont mise à me transmettre des renseignements que je me félicite de pouvoir ajouter à mes souvenirs personnels.

François-Philibert Ragon naquit à Avallon, le 24 novembre 1795. Son père, originaire du Nivernais, avait fait de très-bonnes études à notre collége. Par ses succès d'écolier, par sa conduite de jeune homme, il s'était recommandé aux meilleures maisons de la ville ; et, aussitôt qu'il fut d'âge à se marier, il eut le bonheur d'obtenir la main d'une jeune fille accomplie, qui devint une femme remarquable par son intelligence, son caractère et ses vertus. Les nouveaux mariés se retirèrent à la campagne peu de temps après la naissance de leur premier-né. Ils possédaient dans le canton de Corbigny un domaine qu'ils se plurent à cultiver jusqu'au moment où les soins nécessaires à l'éducation du jeune François, que sa mère appelait Félix, les rappelèrent à Avallon. Le père y remplaça ses occupations rurales par les fonctions de secrétaire de la mairie, et le fils passa sans murmure de son oisive liberté à la discipline scolaire.

François ou Félix Ragon, alors âgé de neuf ans, ne s'était pas encore assis sur les bancs d'une école. Tout son savoir, qu'il devait aux leçons maternelles, se bornait à lire et à écrire. C'est avec ce mince bagage qu'il fut envoyé comme externe chez une insti-

tutrice dont quelques écoliers, aujourd'hui vénérables, ont conservé le souvenir. M[lle] Moreau lui donna les premières notions de grammaire française et de grammaire latine. Il fit des progrès très-rapides. Aussi, au bout de quelques mois, fut-il jugé capable de suivre le cours de latin qu'un oncle de l'institutrice, M. Moreau, ancien jésuite et professeur expérimenté, faisait dans la pièce voisine. Quatre ans après, Félix Ragon entrait en seconde au collége d'Avallon. Le moins âgé de tous ses condisciples, il eut cependant trois couronnes à la distribution des prix. Il les eut à peu près toutes en rhétorique, et il avait fini ses classes avant d'avoir atteint quinze ans.

Ceux de ses camarades qui lui ont survécu disent qu'il était doué d'une mémoire extraordinaire et qu'il les étonnait par sa facilité d'esprit et de travail. Ses leçons étaient sues presque aussitôt que lues, et il paraît que ses devoirs ne lui coûtaient pas plus de peine. Tout en les écrivant, il répondait aux questions de ses voisins embarrassés, soufflait un mot à l'un, dictait une phrase à l'autre, sauvait à celui-ci un solécisme dans son thème, à celui-là un contre-sens dans sa version, et sa besogne n'en souffrait pas. C'était un dictionnaire vivant, doublé d'une grammaire, et assez complaisant pour s'ouvrir de lui-même à la page et au mot dont on avait besoin.

Sortir du collége à quinze ans, même après avoir eu des prix en seconde et en rhétorique, véritablement c'est trop tôt, pour toutes sortes de raisons. Les parents du jeune Ragon décidèrent avec sagesse

qu'il irait à Paris doubler sa rhétorique au lycée Bonaparte, qui devint collége Bourbon, redevint lycée Bonaparte, et s'appelle aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, le lycée Condorcet, en attendant d'autres baptêmes. Cet établissement n'admettant point d'internes, Félix Ragon fut confié à l'un des maîtres de pension qui y conduisaient leurs élèves.

Il se distingua au lycée, eut des succès au grand concours, fut quelque temps répétiteur dans la maison même où il avait été reçu comme pensionnaire, et entra à l'Ecole normale à dix-huit ans. Onze mois après, le 15 octobre 1814, l'école fut licenciée.

Félix Ragon revint frapper au lycée Bonaparte, c'est-à-dire au collége royal de Bourbon, ainsi qu'on l'appelait alors. Il y fut accueilli comme professeur suppléant et se vit, malgré sa jeunesse, momentanément installé dans la chaire de rhétorique. Le titulaire, M. Planche, l'auteur du dictionnaire grec dont toute une génération fit exclusivement usage et consomma tant d'exemplaires, jugea Félix Ragon assez instruit et assez ferme pour diriger en son absence une classe si importante, et la confiance mise en lui fut pleinement justifiée.

Loin de fléchir sous son fardeau, le jeune suppléant ne craignait pas d'y ajouter. Il était en même temps le discret collaborateur du professeur qu'il remplaçait, et contribuait avec zèle aux nombreuses publications classiques dont M. Planche seul avait le profit et l'honneur. Dans son ardeur infatigable,

il trouvait encore le moyen d'étudier à fond l'histoire, afin de pouvoir obtenir une des chaires nouvelles que le gouvernement se disposait à créer pour développer un enseignement qui avait été jusqu'alors très-incomplet dans les colléges.

Il atteignit le but qu'il s'était proposé. De simple suppléant il devint, en 1818, agrégé spécial d'histoire au collége royal de Bourbon, et professeur titulaire en 1820.

Huit ans plus tard, il fut nommé professeur de rhétorique au même collége.

C'est à cette époque de sa vie que j'ai commencé à le connaître plus particulièrement. Quoique nous fussions compatriotes, je ne l'avais guère vu jusqu'alors. Quelque temps après la révolution de Juillet, le cours de mes études m'amena dans sa classe, et je pus profiter, pendant plus de dix mois, de ses précieuses leçons.

Il s'exprimait avec une clarté parfaite, mais sa manière d'enseigner était un peu trop grave pour un jeune auditoire. Il voulait nous instruire, et ne se croyait pas obligé de nous plaire. Réservé jusqu'à la froideur et nous tenant tous à distance, il professait toujours, il ne causait jamais.

Lorsque la classe était finie, son front devenait moins sévère, son regard moins intimidant. Pendant qu'il mettait en ordre les papiers épars sur sa chaire, il m'appelait assez souvent auprès de lui, et nous échangions quelques mots, tantôt sur la littérature, tantôt sur le charmant pays où il avait passé,

comme moi, son enfance et laissé, comme moi, ses affections les plus tendres. Telle fut l'origine de nos relations, qui, sans avoir jamais été très-intimes ni très-suivies, devinrent amicales et ne furent jamais rompues.

J'ai montré M. Ragon dans son rôle de professeur, il reste à le montrer maintenant dans son naturel. Je vais donc, si je puis, pour ceux qui ne l'ont point connu, peindre l'homme, ses traits, sa physionomie, son esprit et son caractère. Il était de stature moyenne et d'apparence assez robuste. Il avait quelque chose d'un peu ramassé, non pas seulement dans la taille, mais encore dans le visage; la bouche, d'une expression fine et discrète, les yeux spirituels et doux, avec une petite pointe d'inoffensive raillerie, un crâne largement développé, mais surtout un beau front, dont les proportions et les courbes heureuses auraient certainement fixé l'attention de Lavater. L'intelligence la plus ouverte, le jugement le plus sain, le goût le plus pur, la parole facile et le talent d'écrire, d'écrire en vers ainsi qu'en prose, il réunissait tous ces dons, et l'honorabilité du caractère était égale en lui à la distinction de l'esprit. Cet esprit et ce caractère se dégageront peu à peu des faits que je rapporterai.

M. Ragon n'avait guère plus de trente-neuf ans, et, par conséquent, il était dans toute la force de l'âge quand une maladie très-grave, évidemment causée par l'excès du travail, une altération du foie ou de l'estomac, peut-être de ces deux organes,

l'obligea de quitter sa chaire et toutes ses autres occupations. Un repos absolu et prolongé lui fut prescrit, et il se vit dans la nécessité de demander une suite de congés, qui durèrent de 1834 à 1838.

Revenu enfin à la santé, il reprit un service actif, reçut le titre d'inspecteur de l'Académie de Paris, et remplit dix ans cet emploi avec la conscience, le zèle et le talent dont il avait fait preuve dans le professorat. C'est en qualité d'inspecteur qu'en 1844, il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur.

En 1848, lorsque le proviseur du lycée Bonaparte, M. Bouillet, eut été relevé de ses fonctions (gracieux euphémisme de la bureaucratie), le ministre de l'instruction publique chargea M. Ragon de diriger l'établissement.

Au milieu de la fermentation produite jusque dans les lycées par les événements politiques, le nouvel administrateur maintint l'ordre avec fermeté, et c'est à sa conduite dans cette circonstance qu'il dut son élévation au grade d'inspecteur général. Il ne l'accepta pas sans peine ; il fit observer au ministre que M. Cayx, son collègue, plus ancien que lui dans l'inspection, et pouvant alléguer d'aussi honorables services, devait être promu avant lui à un grade supérieur. Les services de M. Cayx n'étaient pas contestés, mais il passait pour un ardent orléaniste et l'on ne voulait pas de lui. On répondit à M. Ragon que, s'il n'acceptait pas la place, ce ne serait pas M. Cayx qui profiterait de son refus.

Il fut lui-même dénoncé. Des lettres anonymes

le signalèrent au général Cavaignac comme un « panégyriste acharné de la royauté de Juillet, » accusation sans preuves, comme sans signature, qui n'empêcha pas le président de la République de signer son brevet d'inspecteur général.

Ce fut, selon toute apparence, cette investiture républicaine qui le fit mettre prématurément à la retraite, sous le ministère de M. Fortoul. On le disait républicain en 1852 par la même raison qu'en 1848 on l'avait dit orléaniste ; manœuvre de jaloux. La vérité est que M. Ragon, tout en suivant d'un œil très-attentif, avec les sentiments et les vœux d'un bon citoyen, la marche des idées et des événements en France, se tint constamment en dehors des intrigues et des passions politiques. Le peu de loisir que ses fonctions lui laissaient était consacré tout entier à la composition de ses ouvrages.

Après avoir donné les états de service du haut fonctionnaire de l'Université, je ne saurais me dispenser d'énumérer, au moins, les œuvres publiées par le laborieux écrivain. C'est presque un catalogue à faire ; et, même en écourtant les indications bibliographiques, pour ne désigner que le titre, le nombre et le format des volumes, je vais mettre à l'épreuve la patience du lecteur. Heureusement il peut passer l'énumération que m'impose mon office de biographe.

Je divise d'abord ce catalogue en trois séries, et je range dans la première onze ouvrages historiques :

1. — **Abrégé de l'Histoire générale des Temps modernes, depuis la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la mort de Louis XIV. . . . . . . 2 vol. in-8°.**
2. — **Histoire générale du XVIII° Siècle. . 1 vol. in-8°.**
3. — **Précis de l'Histoire moderne. . . . 1 vol. in-12.**
4. — **Précis de l'Histoire de France, à l'usage des établissements d'instruction primaire supérieure. 1 vol. in-12.**
5. — **Petite Histoire de France, à l'usage des écoles primaires. . . . . 1 vol. in-18.**
6. — **Précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté. . . . . 1 vol. in-18.**
7. — **Précis de l'Histoire de Flandre, d'Artois et de Picardie . . . . 1 vol. in-18.**
8. — **Précis de l'Histoire de Lorraine. . . 1 vol. in-18.**
9. — **Précis de l'Histoire d'Alsace. . . . 1 vol. in-18.**
10. — **Précis de l'Histoire de Champagne . . 1 vol. in-18.**
11. — **Précis de l'Histoire sainte, à l'usage des écoles primaires. . . . . 1 vol. in-18.**

Voilà pour l'enseignement de l'histoire.

Voici maintenant pour l'enseignement du grec, du latin et du français :

12. — **Analyse et Extraits des discours de Démosthènes, d'Eschine, de Lysias et d'Isocrate . . . . 1 vol. in-12.**
13. — **Analyse et Extraits des discours de Cicéron, 2 vol. in-12.**
14. — **Analyse et Extraits des chefs-d'œuvre de l'Eloquence française, — 1re partie, Orateurs sacrés. 1 vol. in-12.**

A ces trois ouvrages il faut joindre celui-ci, qui se rapporte aux mêmes études :

15. — **Traduction de l'Histoire romaine de Florus, publiée dans la collection Panckoucke. . . . . 1 vol. in-18.**

Nous arrivons maintement aux délassements littéraires de M. Ragon :

16. — Traduction en vers des Œuvres complètes d'Horace. 4 vol. in-12.

17. — Traduction en vers du poëme de Childe Harold, de lord Byron . . . . 1 vol. in-12.

18. — Traduction en vers du poëme de Lara, de lord Byron. . . . . 1 vol in-8°.

19. — Traduction en vers du poëme des Lusiades, de Camoëns. . . . . 1 vol. in-8°.

20. — Traduction en vers de Roland furieux, de l'Arioste. 2 vol. in-12.

A cette série d'ouvrages en vers se rattache le livre suivant :

21. — Essai de Poésies bibliques, précédé d'une Notice sur la Littérature biblique en France. . . . 1 vol. in-12.

La liste est longue. Est-elle complète ? Je le crois, mais je n'en voudrais pas répondre.

En admettant qu'elle comprenne tous les ouvrages que M. Ragon a fait imprimer, elle ne comprend certainement pas tous ceux qu'il a composés. Sans parler des publications dont il est en partie l'auteur, et qui ne portent point son nom, je l'ai vu occupé d'une traduction en vers de l'*Iliade;* il m'en a lu le premier chant. J'ai eu tout récemment entre les mains un autre travail de lui, également en vers, mais d'un genre assez différent, un travail destiné au Théâtre-Français. Pourquoi non ? Luce de Lancival, qui fut, comme lui, professeur de rhétorique dans un des lycées de Paris, n'avait-il pas donné au

Théâtre-Français sa tragédie d'*Hector*? Malgré ce précédent, l'idée étonne un peu de la part de M. Ragon et vaut la peine d'être expliquée.

Voltaire, dans ses commentaires sur Corneille, dit que *La suite du Menteur,* bien que n'ayant pas réussi, est au fond plus intéressante et ferait à la scène plus d'effet que le *Menteur* même, si une main expérimentée en corrigeait le style, où les négligences abondent, et en perfectionnait, par quelques modifications habiles, l'intrigue parfois languissante. M. Ragon, qui n'était pas seulement un professeur très-lettré, mais qui était de plus un intrépide versificateur, entreprit d'améliorer *La suite du Menteur*, d'après les brèves indications de Voltaire. Entreprise hardie jusqu'à la témérité. Voltaire s'en était tenu au conseil, et, prudent de sa nature, quoique sujet à des escapades d'enfant terrible, il avait laissé à d'autres le péril de l'exécution. M. Ragon se mit à l'œuvre, avec sa résolution tranquille, ne se dissimulant pas les difficultés de la tâche, mais espérant bien s'en tirer. Il osa retoucher quantité de vers de Corneille, en supprimer un certain nombre comme décidément mauvais, substituer à ceux qu'il avait condamnés des alexandrins de sa façon, remanier des scènes, et même en faire de nouvelles. Il osa, et il réussit, du moins selon mon jugement, qui n'a pas grande autorité, et ne porte d'ailleurs que sur les quatre premiers actes. Je n'ai pu lire le cinquième. Le manuscrit était divisé en plusieurs cahiers, et le dernier s'est égaré, justement le plus curieux ; car

la part de M. Ragon dans la conduite et dans le style de la pièce allait toujours croissant à mesure que l'action se rapprochait du dénouement.

Pourquoi n'a-t-il pas eu la satisfaction de voir représenter sur la scène française *La suite du Menteur* restaurée et refaite en partie de sa main ? comme il aurait été heureux et flatté, intérieurement, si cette comédie, mal accueillie à sa naissance, avait eu, deux cents ans plus tard, un beau succès dont il eût partagé, jusqu'à un certain point, l'honneur avec le grand Corneille ! Mais, timide et fier tout ensemble, il recula devant les démarches et les sollicitations auxquelles il eût été contraint de se soumettre pour arriver à la réalisation de ce rêve. Se sentant incapable de forcer une porte obstinément fermée, plus incapable encore de se glisser par la serrure, il enterra sans pompe son manuscrit dans un carton, et passa à d'autres travaux.

On n'attend pas de moi que j'examine et juge ici, l'un après l'autre, les vingt et un ouvrages publiés par M. Ragon. L'analyse la plus rapide, le jugement le plus sommaire m'entraîneraient encore trop loin. Disons pourtant que ces ouvrages, sans avoir la même valeur, sont tous, quel qu'en soit le sujet, faits avec le même soin, et, si le mot convient ici, avec la même probité. Tous ceux qui se rapportent à l'enseignement de l'histoire attestent de laborieuses et consciencieuses études. Mais il faut réfléchir pour s'en apercevoir. L'auteur ne nous avertit pas, en accumulant au bas des pages les annotations et les

citations savantes, de la peine qu'il s'est donnée et des recherches qu'il a faites ; il ne nous montre pas, comme le font tant d'autres, la sueur dont il s'est couvert en défrichant pour nous les champs épineux de l'histoire. Il garde le secret de ses efforts et de ses veilles, et en met simplement le fruit à la portée de notre main. Les faits sont bien groupés, bien exposés et bien jugés. Le style est pur et clair ; jamais rien d'affecté, pas plus dans la pensée que dans l'expression, et partout le cachet d'un excellent esprit.

Des travaux historiques faits par M. Ragon, les plus importants de beaucoup sont les deux premiers de la liste, c'est-à-dire l'*Histoire des Temps modernes* et l'*Histoire du XVIIIe Siècle,* qu'il a réunis plus tard sous un seul titre : *Histoire générale des Temps modernes*, d'abord en 3 volumes in-8°, puis en 4 volumes in-12. Ce grand travail, qui embrasse toutes les années comprises entre 1453 et 1789, s'étend de la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'au commencement de la Révolution française.

Les autres publications de la même série sont des ouvrages élémentaires. En les qualifiant ainsi, je n'ai pas la pensée d'en diminuer le mérite. Un bon ouvrage élémentaire, Laromiguière le disait, ne se produit pas aisément. Ceux de M. Ragon sont faits, on peut le dire, de main de maître. S'il fallait entre tous désigner le mieux réussi, je désignerais le *Précis de l'Histoire de France* à l'usage des établissements d'instruction primaire supérieure.

Augustin Thierry était assurément un juge irrécusable en pareille matière. Un ami de province le priant, par écrit, de lui indiquer pour son fils une histoire de France très-abrégée, mais pourtant bonne : « Je ne puis, répondit le grand historien, vous indiquer rien de meilleur que le Précis de M. Ragon. »

Les extraits des chefs-d'œuvre de l'éloquence grecque, latine et française que j'ai rangés dans la seconde série sont des livres spécialement destinés aux classes supérieures des établissements d'instruction secondaire. Il est inutile de dire que les modèles en chaque langue ne sauraient être mieux choisis.

J'arrive aux ouvrages de la troisième série, aux traductions d'Horace, du Camoëns, de l'Arioste et de Byron, toutes en vers français ; ce qui fait neuf volumes de traductions en vers ; on pourrait même en compter dix si l'on y comprenait les poésies bibliques, imitations des livres saints. On se récrie sur de pareils travaux entrepris et menés à fin par un homme chargé de fonctions publiques, qui n'étaient pas des sinécures et dont il s'acquittait religieusement. Mais ces travaux lui semblaient des récréations. Il ne connaissait pas de plus agréable passe-temps que de tourner des vers, non-seulement des vers français, mais encore des vers latins, où il pouvait se dire expert, témoin l'anecdote suivante, qui me vient de très-bonne source.

Il était en tournée d'inspection, et il examinait la

classe de rhétorique. De quel collége? peu importe; je crois que c'est celui d'Auxerre. Il prie le professeur de lui communiquer les copies du dernier devoir. C'était une pièce de vers latins. M. Ragon jette un coup d'œil sur chacune de ces copies, met à part les moins imparfaites, les lit à haute voix, fait ressortir les bons passages, relève indulgemment les fautes, indique les corrections nécessaires, passe ensuite aux améliorations désirables, propose d'heureuses variantes et joint, en les proposant, les observations de l'homme de goût aux conseils de l'homme du métier; après quoi, prenant de mémoire, dans chaque copie, ce qu'il y a de mieux, il rattache, il ajuste, il réunit tous ces fragments, et, enfin, récite aux élèves une pièce de vers qui est à peu près leur ouvrage, mais qu'ils ne reconnaissent plus, tant ils la trouvent embellie.

Telle était sa dextérité à manier les vers latins; elle était bien plus grande encore à manier les vers français. Un jour qu'il se rendait de Lormes à Avallon avec quelques amis, dans une voiture de louage, il en donna une preuve qui m'est restée dans la mémoire, malgré bien des années écoulées depuis ce temps-là. On venait d'assister ensemble à un festin de noce, festin large et bien arrosé, dont les « santés » et les chansons avaient prolongé le dessert. On avait été sobre en dépit des mauvais exemples; mais le bruit, la chaleur montent aux cerveaux les plus sages; on s'était un peu animé et l'on s'en ressentait jusque dans la voiture, M. Ragon

comme les autres. Vous le représentez-vous, ce sage et circonspect M. Ragon, chantant à ses amis une enfilade de couplets dans le style de Cadet Buteux, style que Désaugiers avait mis à la mode, plus de trente ans auparavant, à l'époque de la *Vestale*? Il les avait commis lui-même, dans la matinée, en se faisant la barbe, disait-il (traduction libre du *Stans pede in uno* d'Horace), et son intention était d'en égayer la noce à table. Mais, le moment venu, il n'avait pas eu le courage d'entonner son cantique en si nombreuse compagnie, et il en régalait le petit comité d'amis entassé dans le véhicule. On riait, on faisait chorus, et, quoique la chanson fût longue, on la trouva trop tôt finie.

Il y avait parmi les voyageurs un ancien élève de M. Ragon, rimeur moins chevronné, mais non pas moins déterminé, qui eut la fantaisie de continuer cette chanson comme on a fait pour Dagobert, pour La Palisse et pour Malborough, et il improvisa des couplets insensés, qu'il se mit à chanter aussi. Sa voix était encore pire que ses couplets; fausse à faire grincer les dents des auditeurs! On voulut bien louer le talent du nouveau Pradel; mais on le conjura, en grâce, de débiter ses rimes, au lieu de les chanter. Il renonça à la musique, et, passant d'une folie à une autre, il proposa à M. Ragon de causer en vers tous les deux, comme les bergers d'une églogue. La proposition fut acceptée gaiement et, jusqu'à la fin du voyage, entre le docte professeur et son pupille émancipé, la conversation, sans en être

moins vive, ne cessa pas de se produire sous la forme d'alexandrins, au grand amusement des témoins de cet assaut d'armes, où personne ne lâcha pied, mais où le plus âgé eut décidément l'avantage, de l'aveu même du plus jeune.

Je n'aurais pas raconté cette histoire frivole si elle n'aidait à comprendre comment un fonctionnaire de l'Université, aussi occupé que M. Ragon, a pu donner au public tant de traductions en vers, qui sont plus remarquables qu'elles n'ont été remarquées. Evidemment la fée aux rimes s'était penchée sur son berceau et l'avait doué d'un talent qui fut le charme de sa vie. Loin d'en contrarier le développement, les circonstances le favorisèrent.

Au collége d'Avallon, le professeur d'humanités enseignait l'art de faire des vers dans la langue de Racine comme dans celle de Virgile, et, pour l'enseigner mieux, il joignait bravement la pratique à la théorie. Dans ces temps fabuleux, parmi les prix de rhétorique, figurait bel et bien un prix de poésie française, fort désiré, fort disputé, à tel point que Félix Ragon, voudra-t-on le croire aujourd'hui? n'eut que le premier accessit. L'autorité centrale, qui étend partout ses longs bras avec des instincts de Procuste, a coupé, dans notre collége, cette branche d'enseignement. Mais les vers sont toujours aimés à Avallon ; on y continue à rimer publiquement ou en cachette, et mon vénéré maître, malgré sa regrettable expatriation, resta jusqu'au bout, sur ce point, un véritable Avallonnais.

Quant à l'application spéciale qu'il a cru devoir faire de ses facultés poétiques, il faut l'attribuer, premièrement à ce qu'il y avait en elles d'incomplet, ensuite à des exemples et à des encouragements qui l'entrainèrent et le maintinrent dans cette voie.

La plupart des hommes de lettres gardent toute leur vie l'empreinte de quelque écrivain préféré qui florissait dans leur jeunesse. On a cru avoir avec lui une certaine affinité de sentiments et de talent, et l'imitation inconsciente ou volontaire a augmenté bientôt, sinon créé la ressemblance. On finit par se croire l'égal de son modèle, et, en cultivant le même genre, on espère le même succès. Espérance illusoire dans un pays où le goût change tous les vingt-cinq ans environ, et n'est guère plus stable que le gouvernement. Lorsque M. Ragon entrait à l'Ecole normale, Delille était en pleine gloire. La traduction dés *Géorgiques* passait encore pour un chef-d'œuvre. Elle avait valu à son heureux auteur la chaire de poésie latine au Collége de France et une place à l'Académie française. Ce talent, cette renommée, cette fortune littéraire firent une impression profonde sur l'imagination du jeune versificateur. Il suivit le chemin que lui avait montré Delille.

Une influence plus directe devait, à un autre âge, pousser encore plus fortement son esprit sur la même pente. Le hasard, qui semble parfois agir avec réflexion, lui fit prendre un appartement dans la maison modeste où vivait, loin du monde, vieux.

aveugle, oublié, un poëte autrefois célèbre. C'était le traducteur en vers de la Jérusalem délivrée et des poëmes d'Ossian, lisez de Macpherson. C'était Baour-Lormian. Entre lui et M. Ragon, la connaissance fut bientôt faite. Leurs goûts étaient semblables, leurs caractères sympathiques. Les rapports de bon voisinage insensiblement se changèrent en véritable intimité. Dieu sait si l'on parla de vers et de traductions en vers ! Le poëte chargé d'années, et délaissé dans sa retraite, fut trop heureux d'avoir sous son propre toit, sous sa main, un appréciateur éclairé de ses œuvres, grâce auquel il put récolter, malgré sa saison avancée, un dernier regain de louanges. Il ne connaissait pas encore les ouvrages de son confrère en poésie. Il ne pouvait les lire, mais il n'eut pas de peine à en obtenir la lecture, qui occupa, remplit, charma bien des soirées trop courtes pour les deux amis.

Que de fois Baour-Lormian, dans le cours de cette lecture, manifesta son étonnement de ce qu'un traducteur-poëte, d'un talent aussi souple et aussi distingué, n'était pas de l'Académie, comme Delille, comme lui, comme Saint-Ange, Aignan et enfin Pongerville ! « Vous en serez, lui disait-il ; c'est vous qui occuperez mon fauteuil et qui prononcerez mon oraison funèbre sous la coupole de l'Institut. Persévérez dans ces travaux, et, lorsque vous aurez achevé les Lusiades, attaquez Roland furieux. Le Tasse est un admirable poëte ; *ma Lodovico Ariosto!* quel divin génie ! ah ! si j'étais moins vieux, c'est

lui que je voudrais traduire. Vous, cher ami, qui le pouvez, tentez cette grande entreprise. Vous verrez quel plaisir pour vous, et quel honneur ! »

Avec sa vivacité méridionale que l'âge n'avait pas amortie, c'est ainsi que parla sans doute le vieux poëte toulousain. M. Ragon résume ce lyrisme en deux lignes où il se peint lui-même plutôt qu'il ne peint son ami. Après nous avoir dit, dans l'avant-propos de son Arioste, que Baour-Lormian lui avait exprimé souvent le regret de ne pouvoir plus entreprendre un aussi long travail que la traduction du Roland, M. Ragon ajoute, et je crois l'entendre en personne : « Un jour, voulant railler sans doute, il m'invita à l'y suppléer. » Que cela est modeste et fin, tout à la fois! en un mot, comme c'est bien lui! « Sans prendre cette invitation au sérieux, continue-t-il, j'essayai de versifier les deux premiers chants, et, je l'avoue, j'y trouvai un plaisir extrême... » Bref, il se laissa entraîner, comme j'allais vraiment me laisser entraîner moi-même à citer tout au long les agréables pages où, plus causant que d'habitude, M. Ragon, dans sa soixante-quatorzième année, offre au public son dernier livre.

Je me vois obligé de faire, pour ses ouvrages en vers, ce que j'ai fait pour ses ouvrages en prose. Il ne m'est pas possible de m'arrêter à chacun d'eux. Sur les uns, comme sur les autres, je ne saurais énoncer, je ne veux pas dire prononcer, qu'un jugement très-court et portant sur l'ensemble. Qu'a-t-il manqué à ces dix volumes de vers pour valoir à

leur auteur une grande réputation ? En premier lieu, il leur a manqué l'opportunité, condition indispensable pour réussir.

Ils sont venus trop tard, dans un monde trop vieux.

La démocratie moderne, tout enivrée de politique, boisson de plus en plus frelatée et malsaine, a l'esprit insensible au charme de la poésie. Les vers si goûtés autrefois, dans notre ancienne et bonne France, sont devenus impopulaires, et, à moins qu'ils ne soient signés par deux ou trois noms éclatants, on n'en lit plus, on n'en veut plus.

Il leur a manqué autre chose : l'originalité. Un critique, ou plutôt un détracteur de Lafontaine, lui contestait l'invention. On répondit très-justement que, si Lafontaine n'avait pas inventé ses fables, il avait inventé son style. Une telle réponse ne saurait être admise en faveur de M. Ragon. Ses vers sont, en général, d'une irréprochable facture ; pleins et harmonieux, ils satisfont l'oreille sans offenser le goût. J'étends expressément l'éloge aux *Poésies bibliques*, précédées d'une intéressante notice sur la littérature biblique en France. Mais si bien faits qu'ils soient, ces vers ont le défaut de ressembler à d'autres également bien faits. Au XVII[e] siècle, les traductions en prose de Perrot d'Ablancourt, parfaitement écrites, mais assez inexactes, furent qualifiées, par des censeurs malins, de « belles infidèles. » A de pareils censeurs, les traductions en vers de

M. Ragon pourraient bien aujourd'hui faire venir l'idée de *beautés trop faciles*.

L'auteur, qu'il ne faut pas surfaire en le louant, est plutôt, je le reconnais, un versificateur qu'un poëte. Mais, dans cet ordre secondaire, il mérite une place honorable. Delille, s'il pouvait revenir au monde, ce qui ne serait pas à souhaiter pour lui, ne désavouerait pas ce disciple rival. Un traducteur en vers, passant d'Horace à lord Byron, du Camoëns à l'Arioste, et soutenant la lutte, sans trop d'infériorité, avec ces idiômes, avec ces génies différents, osant même aborder la Bible, est un esprit qui joint une haute culture à de rares dispositions. Malgré la modestie dont M. Ragon s'enveloppait, au fond il sentait sa valeur, et il aurait su gré à ses contemporains de la sentir ainsi que lui.

A ce propos, un vieux souvenir s'offre à moi, et, puisque j'ai la plume en main, je vais le consigner ici. C'était en 1842, M. Ragon venait de publier la première édition de sa traduction des Lusiades ; car elle a eu deux éditions, comme celle d'Horace, à la satisfaction visible de l'auteur. M. Pelletan, le député actuel, rédigeait alors, dans la *Presse*, un compte-rendu hebdomadaire de la littérature courante ; son feuilleton était signé : Un inconnu. Quelqu'un, qui prétendait bien connaître cet *inconnu* et se flattait d'avoir sur lui quelque influence, conseilla à M. Ragon d'envoyer, avec une lettre, un exemplaire de son ouvrage au critique de la *Presse*, lui promettant un bel article. Plusieurs semaines s'écoulè-

rent sans qu'il fût question de l'ouvrage recommandé. Enfin M. Ragon, qui guettait les comptes-rendus, aperçoit le mot « *Lusiades.* » Il lit, et au milieu d'une troupe de livres passés vite en revue et jugés à la Turque, il voit le pauvre Camoëns défilant à son tour, d'un pas accéléré, comme ses camarades. Voici ce *bel article* tout entier, en moins de trois lignes : « Les Lusiades, poëme de Camoëns, traduit en vers français par M. F. Ragon, œuvre de conscience et de patience. » Pas un seul mot de plus.

J'étais présent à la lecture de cette dédaigneuse et laconique mention ; j'ai donc pu en saisir l'effet sur la physionomie du plus calme des hommes et du plus philosophe. On a beau être calme et plastronné de philosophie, on n'est jamais invulnérable. Il est telle piqûre qui nous atteint au vif et dont nous ressentons encore, par intervalles, le froid subit, après un grand nombre d'années. Vingt-deux ans avaient passé sur le feuilleton de la *Presse* quand fut écrit l'avant-propos dont j'ai détaché un fragment. Je vais en transcrire un autre passage. Veuillez lire attentivement ces quelques lignes de la dernière page qu'ait publiée M. Ragon : « Le temps n'est plus, dit-il, où les traductions en vers pouvaient être pour leurs auteurs un titre littéraire et même académique. Aujourd'hui, ces exercices de style, ces luttes de la patience contre le génie n'ont plus guère à attendre qu'un dédain systématique ou au moins l'indifférence. »

Dans la seconde phrase, où, sous la résignation du vieillard, perce une pointe d'amertume, toutes les expressions seraient à souligner : *indifférence, dédain systématique. exercices de style*, et surtout *ces luttes de la patience contre le génie. De la patience !* le mot, le propre mot de l'*Inconnu!* Mais, dans la phrase précédente, avez-vous remarqué ceci? un titre littéraire et même *académique!* son secret lui échappe.

Le Tasse exprime, en un seul vers, un des plus charmants qu'il ait faits, l'amour ardent et contenu. Cet amour, il le prête à l'un de ses héros ; mais le poëte, dans ce vers, peint, je n'en doute pas, sa propre passion pour la princesse Léonore : « *Brama assai, poco spera e nulla chiede.* »

Tel me paraît avoir été M. Ragon à l'égard de l'Académie. « Il désirait beaucoup, espérait peu et ne demandait rien. »

Il avait pourtant des amis dans cette assemblée d'immortels ; mais des des amis moins prévenants que ceux du *Monomotapa,*

> « Qui cherchent vos besoins au fond de votre cœur,
> Et vous épargnent la pudeur
> De les leur découvrir vous-même. »

Un jour, l'un des quarante, qui avait été son élève, lui adressait de grands éloges sur ses traductions en vers. « Je ne m'exagère pas, répondit-il d'un ton modeste, la valeur de pareils travaux... Et cependant avec cela, ajouta-t-il en souriant, on

pouvait prétendre autrefois à un fauteuil académique. » Qu'on me pardonne le rapprochement bizarre qui me vient à l'esprit malgré moi. Ce mot ainsi jeté me fait penser à Galathée, la folâtre bergère qui lance à Damète une pomme et s'enfuit du côté des saules. Je ne sais s'il fut dit avec intention, mais il ne fut pas relevé par le Damète aux palmes vertes.

M. Ragon n'insista point. Le « petit grain d'ambition » qui s'était logé dans sa tête n'altéra en rien la sérénité de sa vieillesse. Comme il avait vécu avec Horace dans une longue intimité, il s'était pénétré de sa philosophie pratique, mais en se détournant du troupeau d'Epicure, où se complaisait trop son maître, et en faisant passer sur cette morale païenne, qui a besoin d'être assainie, le souffle pur de l'Evangile.

Lorsqu'il fut mis à la retraite, assez brutalement dit-on, dans un âge peu avancé, dans toute la plénitude de son intelligence, il ne se plaignit point, et, libre désormais de résider où il voudrait, il chercha un Tibur pour y transporter ses pénates, un Tibur conforme à ses goûts, c'est-à-dire plus rustique et surtout moins voisin de Rome.

Je comprends bien qu'il ait fixé sa résidence à la campagne, et qu'arrivé à l'âge où ceux mêmes qui ont beaucoup aimé le monde commencent à s'en fatiguer, il ait voulu donner à ses dernières années la calme liberté des champs qui avait charmé les premières. La vie humaine en finissant aspire à retourner vers son point de départ; le couchant veut jouer

l'aurore. Resté célibataire comme un bénédictin, il n'avait à considérer que ses convenances personnelles. Loin de lui faire peur, la solitude lui plaisait. Il s'y trouvait heureux avec un livre et une plume. Ce que je ne puis m'expliquer, c'est qu'il ait acheté, pour y finir ses jours, une propriété rurale aux environs de Blois, où aucun souvenir que je sache ne l'attirait, plutôt que de s'établir dans les environs d'Avallon, au sein de son pays natal, dont il aimait, dont il vantait les sites et les habitants.

Dans son *Précis de l'Histoire de Bourgogne*, publié en 1833, un tout petit volume, abrégé d'abrégé, il saisit un prétexte de nommer Avallon, et lui, si avare de notes, met en note au bas de la page : « Sans contredit, une des plus jolies villes de France par sa situation pittoresque, par ses alentours délicieux, et plus encore par l'affabilité des habitants et par leur amour héréditaire des lettres et des arts. » Peut-on comprendre, après une telle déclaration d'amour, ce que j'ai appelé son expatriation, ce que j'appellerais volontiers son divorce ?

Il l'a voulu ; il est allé vieillir et mourir en Touraine. Je l'ai vue autrefois cette terre heureuse et fertile ; je l'ai vue, je l'ai admirée. Mais je n'en suis pas moins surpris que notre cher compatriote ait délaissé pour elle les bruyères, les bois, les rochers de notre Morvand, et les Iles-la-Beaume, qui furent si longtemps la promenade matinale et les délices de son père.

La maison de campagne où il se retira fait partie

de la commune d'Orchaise dans le département de Loir-et-Cher, commune dont il devint maire, et qui, probablement, n'en aura jamais un meilleur. C'est là qu'il égréna sa dernière dizaine d'années, vivant avec une simplicité villageoise, moins à la manière d'Horace qu'à la manière de Virgile, qui, tout en méditant ses vers, cultivait son petit domaine. C'est là qu'en se promenant dans son jardin rempli de fleurs, et en quittant souvent son livre et son carnet pour la bêche et pour l'arrosoir, il poursuivit, il acheva la traduction du Roland. C'est là enfin que, le 27 juin 1872, dans sa soixante-seizième année, sans maladie, sans agonie, sans aucun signe de souffrance, venant peut-être de relire dans son bien-aimé Lafontaine :

« La mort ne surprend pas le sage,
Il est toujours prêt à partir, »

M. Ragon ferma paisiblement les yeux pour ne plus les ouvrir, comme un bon ouvrier s'endort quand il a fini sa journée.

Le dernier entretien que j'aie eu avec lui remonte à l'année 1869. Il fit à cette époque un voyage à Paris. Je ne l'avais pas vu depuis longtemps, et naturellement je le trouvai un peu vieilli. L'âge avait alourdi sa marche ; mais, encore vigoureux, il me semblait de force à suivre le bon exemple de sa mère, qui atteignit presque cent ans. Il tenait à me remettre lui-même un exemplaire de son Arioste, et il venait me l'apporter à la bibliothèque du Lou-

vre, où je passais alors ma vie; malheureuse bibliothèque destinée à périr dans un avenir si prochain comme celle d'Alexandrie!

Nous causâmes une heure ensemble, de son Arioste beaucoup, un peu de la Bourgogne et aussi de cette Touraine, où il espérait, me dit-il, que je viendrais le voir un jour. Je ne l'ai plus revu, ni en Touraine ni autre part. J'aurais dû au moins lui écrire pour lui faire savoir que j'avais lu et apprécié cet ouvrage qu'il s'était fait un plaisir de m'offrir de sa propre main, après avoir tracé sur la première page mon nom suivi du sien, et de ces simples mots que je ne relis pas aujourd'hui sans émotion : « son vieux professeur et ami. »

Il me semble que la notice dont on m'a confié le soin est comme une réparation que je lui fais, pour ne lui avoir pas écrit à son ermitage d'Orchaise. Je me demande, en finissant, ce qu'il penserait de ces pages, si elles pouvaient lui être communiquées. Il trouverait assurément bien des corrections à faire dans ce devoir tardif de son ancien élève. Il me conseillerait peut-être de supprimer certaines choses qui ne devaient pas être dites, et peut-être, en revanche, m'en ferait-il ajouter d'autres qui ne devaient pas être omises.

Mais, tout bien pesé, j'aime à me persuader qu'il se montrerait indulgent pour un travail où j'ai tâché de reproduire exactement l'idée qui m'est restée de lui, et de rendre justice autant aux qualités de l'homme qu'au mérite de l'écrivain. Si l'on

peut inférer de cette étude impartiale que plusieurs dons lui ont manqué ou n'ont pas été suffisants pour qu'il s'élevât au rang de nos contemporains les plus illustres, il faut en inférer aussi qu'il possédait de remarquables facultés, qu'il en a toujours fait un excellent usage, et qu'enfin, sa vie tout entière a été une vie de travail et d'honneur.

Ses ouvrages lui survivront ; sinon tous, du moins quelques-uns. Son *Histoire générale des Temps modernes*, complétée, perfectionnée à chaque édition nouvelle, sera son meilleur titre aux yeux de la postérité, si la postérité, que déjà nous voyons éclore, lit autre chose que des journaux, et songe à consulter l'histoire. Quoiqu'il en soit, M. Ragon figurera toujours dans la biographie universelle, où ses travaux seront mentionnés avec estime. Les Avallonnais, qui se piquent du très-louable sentiment qu'on appelle, avec ironie, *patriotisme de clocher*, doivent tenir fermement à ce que l'on n'ignore point qu'il fut un enfant de leur ville, un élève de leur collége. Aujourd'hui, nous le savons tous ; mais nous disparaîtrons, nous serons remplacés par d'autres. Afin que nos descendants n'oublient pas le double lien qui le rattache à Avallon, ne pouvons-nous, dès maintenant, faire pour un concitoyen aussi bon à revendiquer ce qui a été fait pour Bocquillot et Odebert, c'est-à-dire donner son nom à une des rues de la ville? C'est une idée que je soumets très-humblement à qui de droit. Si, comme il

est possible, quelqu'un propose plus et mieux, je me joins à lui de grand cœur.

VALLERY RADOT.

Paris, avril 1874.

NOTE.

S'il était permis d'ajouter, rétrospectivement, un mince fleuron à la couronne, si bien sertie, de notre cher compatriote, M. Ragon, dans la Notice qu'on vient de lire, je rappellerais qu'aux époques où florissait à Avallon la *Société Mélophile* (disparue, hélas, avec tant d'autres choses), M. Ragon, sans en être membre titulaire, mais cultivant la musique et aimant les musiciens, prenait part volontiers à notre banquet annuel en l'honneur de la Sainte-Cécile, où plusieurs de nous apportaient leur chansonnette, parfois réussie, toujours bien reçue. Lui, ne manquait pas alors d'y fournir son aimable contingent; improvisant à l'occasion ces couplets faciles, dont son fidèle biographe lui attribue véridiquement le secret.

Sa présence à la réunion de 1843, après une lacune assez longue, m'ayant inspiré, sur lui-même, des rimes qui furent

goûtées, surtout en faveur du sujet, je ne crois point déplacé de les reproduire dans cette note, comme un humble appendice à l'éloge, si mérité d'ailleurs, de notre regrettable ami.

I

Que voulez-vous que je vous chante ?
De mes vers le flot s'est tari,
Sera-ce une plainte touchante,
Ou quelque joyeux pot-pourri ?
L'un ou l'autre est trop difficile ;
D'ailleurs, puis-je donner le ton,
Lorsqu'ici, pour fêter Cécile,
Vous avez l'aimable Ragon ?

II

De l'union franche et complète,
Où l'on vit sans fiel, sans noirceur,
De l'amitié vraie et parfaite
Vous chanterai-je la douceur ?
Pour vous faire goûter ses charmes,
Je ne serais que le second ;
Lorsqu'ici (rendons-lui les armes),
Vous avez notre ami Ragon.

III

De la tendresse filiale
Vanterai-je un modèle pur ?
Certes, sans quitter cette salle,
De le trouver je serais sûr.
Mais une défense secrète
Bientôt m'interdirait son nom...
A moins que la rime indiscrète
D'avance n'eût dit : C'est Ragon !

IV

Célèbrerai-je la musique,
Notre merveilleux élément,
Et la devise symbolique (1),
Qui pour nous est un noble aimant?
Rien qu'à me voir prendre la lyre,
Chacun s'écrirait hors des gonds :
« Calme ton impuissant délire ;
« Laisse-nous entendre Ragon. »

V

De science, de poésie
Dois-je, enfin, vous entretenir?
J'aurais peur de quelqu'hérésie,
Que j'oserais mal soutenir.
Peut-être ma muse ignorante
N'essairait qu'un triste jargon
Quand vous avez, riche et brillante,
La muse de notre Ragon.

VI

Depuis déjà plusieurs années
Sa présence ici nous manquait.
Néfastes étaient les journées,
Qui, sans lui, virent ce banquet.
Aujourd'hui, d'*impromptus* en foule
Il nous redoit un plein fourgon.....
De source l'on sait comme il coule
L'impromptu de notre Ragon.

(1) Cette devise se composait des mots latins : *Societatis vinculum harmonia.*

VII

Vous le voyez, il faut me taire,
Et je ne saurais faire mieux ,
Ou, sans un effroi salutaire,
Vous parler la langue *des dieux*.
Bien boire est beaucoup plus facile,
Qu'on soit auteur célèbre ou non.
Buvons donc, buvons à Cécile,
Et puis à l'aimable Ragon.

A cette *attaque* imprévue, car je m'étais bien donné garde de l'en prévenir, dans la crainte d'effaroucher, peut-être, son habituelle modestie, M. Ragon riposta aussitôt par le couplet suivant, improvisé à l'instant même :

« Mes bons amis, qu'à sa joyeuse table
« Cécile assemble en ce jour de bonheur,
« Pour terminer un repas délectable
« Vous demandez le café, la liqueur.
« Mais je ne puis, en bonne conscience,
« De vos clameurs comprendre les raisons.
« Il est aisé de prendre patience,
« Quand de Bidault l'on entend les chansons. »

Et il m'envoyait le lendemain, avec une lettre charmante, que j'ai précieusement conservée, ce qu'il voulait bien y appeler *une pâle contre épreuve de mes couplets*, en nombre pareil, et où, se jouant avec la rime, il s'était plu à substituer mon nom au sien.

Ad. BIDAULT.

COMPTES

DES

RECETTES & DÉPENSES

DE LA VILLE D'AVALLON.

PRÈMIÈRE PARTIE — 1404-1500.

Plusieurs écrivains se sont occupés d'Avallon et ont fouillé ses archives, qui leur ont fourni une partie des matériaux à l'aide desquels ils ont fait l'histoire de cette ville.

Par eux, nous avons appris que les Avallonnais, affranchis au commencement du XIIIe siècle, organisèrent leur commune sans tarder, et choisirent, en assemblée générale, des échevins et des notables chargés des affaires publiques.

Du XIIIe au XVe siècle, nous connaissons peu ce qui s'est passé à Avallon; mais, à partir de 1404, de précieux renseignements historiques sur la vie communale à cette époque nous sont fournis par

les comptes des recettes et dépenses que rendait annuellement un receveur élu par les habitants, comptes vérifiés et contrôlés par des commissaires également élus.

Un de nos compatriotes ayant eu l'excellente idée d'analyser les cahiers renfermant les comptes de ces receveurs, a bien voulu communiquer son travail à la *Société d'Etudes,* qui en publie, cette année, la première partie comprenant les comptes de 1404 à 1500. Les lecteurs du *Bulletin* ne suivront pas sans un vif intérêt cette nomenclature qui esquisse en rapides traits les principaux actes de nos ancêtres pendant le xv[e] siècle presque tout entier.

Ils pourront se rendre compte de la nature des ressources de la cité à une époque éloignée de nous de plusieurs centaines d'années : Taxes ou impositions directes, levées ou réparties sur les habitants; aides ou contributions indirectes sur le vin, le blé et le sel ; impôts sur les animaux, le pain, la boucherie, les menues denrées, la tannerie, la draperie; amendes pour défaut de guet; et, plus tard, c'est-à-dire au milieu du xvi[e] siècle, produits de la vente des bois et écorces appartenant à la ville.

Quant aux dépenses, qu'elles soient faites pour le roi, pour la province ou pour la commune, les époques, les événements, les besoins, les circonstances les font varier à l'infini pendant ce long espace de temps. Leur simple énonciation est instructive au possible, et nous initie à la connaissance

intime du caractère, des mœurs, des coutumes, des habitudes de ceux qui nous ont précédés et ont aimé, comme nous l'aimons, la vieille cité avallonnaise.

ANNÉES 1404-1408.

CC. — Cahier in-4°, papier de 12 feuillets.

Compte des fortifications et emparements de la ville d'Avallon, rendu par Simon Bouche, receveur, pour quatre ans entiers, commençant le lundi après les « huictaines de la feste sainct Martin d'estey mil IIII^c et quatre et fenissant le lundi après les huictaines sainct Martin d'estey mil quatre cent huit et dès là jusqu'à la feste de la Nativité N. S. ou dit an. » Vérificateurs : Nicolas Chrétien, J. Mangeart, J. Broillée, Sadon Gaffey, Guillaume de Praelles et autres.

RECETTES :

De Guiot Mangeart, grenetier du grenier à sel, sur ce qu'il peut devoir de l'aide du sel, « lequel aide est de deux frans d'or sur chacun muy de gros sel de mer vandu ou dit grenier et pour chacune charge de sel de Salins, la charge contenant quatre *benastes*, chacune *benaste* contenant douze *salignons*, pour chacun *salignon*, un denier, » en plusieurs fois, 280 fr.

Des villes et bourgs voisins d'Avallon pour « ung certain giest et queste qui a esté faicte et gecté en l'an mil IIII[c] V », 105 fr. 1 gros.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillaume Bruley, charpentier, pour « les ponts dormants devant le chauffault devant la Grant-Porte et le pont volant devant ladite Grant-Porte, » 100 s. t.

Au même, pour la charpente d'une tour ronde « faicte de nouvel ès murs d'Avallon, assis près de la Grant-Porte » (description des travaux), 45 francs.

A Jehan Breton, serrurier, pour une verge de fer pesant 28 liv. à mettre « au plommeau de la tour et y mectre une bannière pointe aux armes de monseigneur de Bourgogne, » 14 gros.

Les autres travaux sont décrits et appréciés.

A Guillaume Bruley, pour sa peine de faire deux « colevrines en la porte Maulvost qui y failloient et pour mectre à point la porte de *Malvoischien*, » 1 fr. et demi.

A Pierre Poulet et Jehan Monin, maçons, pour refaire et redresser un grand pan de mur qui « estoit choit, et redrecier, boucher et mectre à point plusieurs autres pertuis, » 43 francs.

Aux mêmes pour « boucher et estouper quatre grands pertuis, » 39 fr. et demi.

Entreprise à Jehan Baudet, autrement Baudoyn, de la fourniture et mise en place de 200 toises de pierre de taille qui ne « sialera » point, pour faire « les alées des murs de la ville, » au prix de dix gros-tournois la toise.

A Guillaume de Roilly, « institué cappitain d'Avalon, » ses gages à raison de 10 fr. par mois quand il fonctionne.

Pour dépens à l'hôtel Guiot Mangeart, lors de la « cerche des fouaiges, » 5 fr.

Pour un mandement du bailli d'Auxois permettant de « traire terre rouge convenable à fere mortier pour les euvres de la ville ès courtilz devant la Grant-Porte, » 3 gros.

Pour mandements, pour faire le pain de pois, pour « adjuster les escuelles du minaige » contre les « seurres qui tannoyent cuirs » et pour « adjuster les escuelles des molaiges des molins, » 2 fr.

A Jehan Lefort pour un grand muid de vin vermeil, présenté au comte de Nevers, venu à Avallon en 1407, 8 fr.

ANNÉES 1408-1410.

CC. — Cahier in-4°, papier de 19 feuillets; quelques feuillets blancs enlevés.

Compte de Guiot Gaucher, receveur des deniers, « questes et aides mis, faiz et ordonnés sur les bourgeois, manans et habitans de la ville d'Avalon, sur les manans et habitans des autres villes, des prévosté et chastellenie dudit Avalon, pour les fortiffications et emparements de ladicte ville et autres nécessitez d'icelle, » du mercredi après la Nativité N. S. 1408 jusqu'au neuvième jour de mars 1410.

RECETTES :

Impôt sur la ville, bourg et paroisse d'Avallon, et sur les autres villes de la châtellenie et prévôté, pour les fortifications 489 fr.

Impôt pour les gages du capitaine de la ville, 44 fr. 11 gros.

Autre, pour le procès que les habitants d'Avallon ont contre ceux de Saint-Léger-du-Foucheroy, de Saint-Andeux, Joux et Ferrières, sur le fait des emparements et fortifications d'Avallon, 19 fr. 10 g. 5 d.

Autre, pour envoyer six hommes armés et trois archers au siége de Valesson, 59 fr. 11 gr. et demi.

Aide du sel.

Total : 865 fr. 3 d. t.

DÉPENSES :

Payé :

A Jehan Baudot, maçon de Guillon, qui se charge de fournir et mettre en place les 200 toises de pierre de taille dont il est parlé au précédent compte, pour les allées des murs de la ville, le marché du précédent compte n'ayant pas été suivi d'effet, 74 f. 5 s. 5 d. t.

Pour l'achat « d'une quehue à charier eaue pour l'euvre dessus dicte, 6 s. 8 d.

Fourniture d'importantes quantités de chaux et d'arène.

A Hugues Tirant, charpentier « pour chevrons et autres choses qui avoyent esté despeciés en la tour devers Burdelaine pou le temps et oraige environ Penthecoste 1409, » 30 s. t.

A Guillaume Bruley, pour faire un pont levis entre la Grant-Porte et le « chauffaut devant ladicte Grant-Porte » et autres ouvrages sur le même point, 13 f. 7 g.

Pour une demi-livre « d'oint pour oindre ledit pont quant il fut assis afin de le lever plus ligièrement, » 8 d.

A des maçons et maneuvres qui aidèrent, le dimanche après la chandeleur 1408, à murer à sec et boucher la

porte Mauvot « qui estoit toute desbouchée, pour les menaces qui avoyent esté faictes à ladicte ville par aucuns ses malvueillans, » trois pains, le pain 5 den., et trois pintes de vin, la pinte 10 d. (On continue le lendemain).

A Guy de Bar, chevalier, pour « ses gaiges et salaire d'un mois entier, desservis à garder la ville et forteresse d'Avalon, lui quatrième à cheval, pour cause des gens d'armes qui lors estoyent sur le pays, » 25 fr.

Pour dépenses faites en un voyage entrepris dans le but de voir le chancelier de Bourgogne au sujet des lettres à obtenir pour l'aide du sel et les huitièmes du vin, 10 fr. et demi.

A maître Jacques le Mue, de Saulieu, « pour la visitation de Guillaume Bouley, *infait de mésalerie*, 33 s. 9 d.; une seconde visite, même somme.

A Guillaume de Montruillon pour poissons destinés à un présent à madame de Coulches, 2 fr. 13 s. 4 d.

A Hugues... « pour une journée de lui faicte à gaitier où cloichier de l'église d'Avalon quant le frère de la royne et Montagu furent à Avalon, » 2 s. 6 d.

Pour la dépense faite le 30 janvier 1408 par Jehan de Saint-Yler, seigneur d'Epoisse, Guy de Bar, chevalier, Guiot de Jaucourt, écuyer, Hugues de Pignet et leur suite, qui vinrent au bourg d'Avallon pour parler aux gens d'armes qui étaient sur le pays, 4 liv. 4 s.

Pour le salaire « des queulx qui appareillèrent à disgner, seucre, oblies, tartelettes, un quarteron d'areus, demi-porc et une cuisse de buef, » 27 s. 6 d.

Pour présent au prévost de Paris qui fut et vint à Avalon en octobre 1410, deux setiers d'avoine, et 25 pintes de vin, 2 fr. 10 d.

A Jehan Aubertin, sergent du roi, pour la copie du

mandement du roi au sujet du procès entre Avalon et Pontaubert sur le fait du guet et contribution pour les fortifications d'Avalon, laquelle copie est en parlement *en France*, 20 s. t.

Nombreuses démarches et production d'une grande quantité de pièces au sujet des procès de Pontaubert, de Saint-Léger, etc.

ANNÉES 1414-1416.

CC 3. — Cahier in 4°, papier de 24 feuillets.

Compte des recettes et dépenses des fortifications de la ville d'Avallon. rendu par Thevenin Lelièvre, receveur, élu par les habitants, et institué (1412-1415) par Jean Mangeart et (1415-1416) par Droin Mauvoisin, lieutenants de Guy de Bar, bailli d'Auxois, et vérifié, le 12 février 1420, par Droin Mauvoisin, Jehan Boinges, châtelain d'Avallon, Guillaume de Bessy, grenetier, Guillaume de Praelles, et Jean Lebaul, bourgeois.

RECETTES :

Aide du sel :

Des habitants de Tharot-lès-Girolles, 1 fr. 9 gros pour défaut de guet.

De cinq habitants de Tharoiseau, pour la même cause, 5 francs.

De Jean de la Verrière, chanoine, qui prêta 6 fr. 9 gros « pour impétrer le mandement de la courte pinte. »

L'aide de la courte pinte est amodiée 114 francs par an.

Impôt de 250 fr. pour solder un don fait au duc de Bourgogne.

DÉPENSES :

Payé :

A Perreau Michin, « gaite du clochier de St-Ladre, » pour huit journées entières, 13 gros 3 blancs.

A Mathieu Chevoneau et à Germain de Reposeur, charpentiers, pour les enarmemeuts des deux bombardes et du canon de la ville, chacun six journées, 2 fr.

A Jean Petite, pour l'achat de 20 livres de poudre de bombarde, 7 fr.

A Droin Mauvoisin, qui reçut mission d'acheter *du trait* à Dijon, 7 fr. 10 gros.

Pour un millier de « garros à arbeleste de lin, » 9 francs.

Pour 13 livres de salpêtre et 11 livres de soufre mis en « pouldre de bombarde, » 6 francs.

A Jehan Poulier, maçon, pour avoir fait le pertuis de bombarde en la « grant tour ronde neuve, » 8 gros.

Pour travail analogue « ès murs de l'ostel de monsieur de Chastellus, » 2 francs.

« A Jehan l'arbelestier de Verzelay pour arres à lui baillies sur la marchandise d'empenner un millier du trait de la ville, » 6 gros; dépense entière, 22 gros.

Pour les « despens des massons et autres gens qui murirent la porte Auxerroise, le mercredi après la Magdelene mil quatre cens et quatorze, » 6 gros.

Pour la dépense de Jehan de Chapes, bailli de la Montagne venu à Avallon pour y ordonner ce qui y est à faire, 8 gros.

Pour miner les créneaux depuis la tour de Pontaubert jusqu'à la tour Quarrée et en boucher d'autres, diverses sommes.

Pour vin et pain donnés aux gens d'armes que Guillaume de Roilly amena à Avallon pour garder la foire de la St-Ladre de septembre, 2 gros 2 deniers.

A maître Jehan Mangeart, pour 52 toises de bois de chêne équarri, 3 fr. 2 blancs.

A Germain de Reposeur, pour faire et soigner un chauffault sur la grant tour Quarrée, 315 francs.

Pour 6 quartiers de pierre de Champ Rotart mis au pertuis de la grosse tour ronde pour les bombardes, 9 gros.

A Julien Martenot, qui porta lettres closes à Mgr de Bourgogne à Argilly sur le fait des « Armignas. »

A Jehannin, l'artilleur de Vézelay pour « faire de son bois et empenner 1,200 de trait, » 6 fr. 9 gros.

Réfection du pont levis de la Grant Porte.

Diverses dépenses au sujet des procès avec Pontaubert, St-Léger, etc.

Pour don en pain, vin, avoine, à M. le comte de Nevers, venu à Avallon, environ 8 francs.

Pour don et dépense à l'abbé de Moutiers-St-Jean, au bailly, commissaires sur le fait des emparements de la ville, environ 4 fr.

Détail de frais faits à l'occasion de la présence à Avallon du duc de Bourgogne.

Pour le coût du mandement du huitième sur le vin, 9 fr. 4 gros.

Dépense du bailli d'Auxois à ses assises à Avallon.

Don de 250 francs au duc de Bourgogne.

A Jehau Choireaul, pour être allé à Auxerre savoir quel chemin les Armignas qui étaient au pays tiendraient, 6 gros.

Gages de Guy de Bar, bailly d'Auxois, 60 fr.

De Jehan de Digoingne, capitaine d'Avallon, 6 fr.

Du receveur, 10 francs.

ANNÉES 1428-1429.

CC 4. — 2 cahiers in-4° réunis. — 36 feuilles ; 4 feuilles enlevées, probablement du papier blanc.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Pierre Grillot, receveur, élu par les habitants, et institué par Droin Malvoisin, lieutenant de Jehan le Digoine, bailli d'Auxois. — Droin Malvoisin, Henry Chastellain et Guillaume de Presles commissaires à la vérification des dépenses. — Approbation définitive.

RECETTES :

Restes à payer des anciens receveurs Jehannin Dehan, Jehan Millot, Jehan Malvoisin, Perrenet Chassevaul, Colas Bouche.

L'aide de la courte pinte, 111 fr. 4 gros.

L'aide du sel, à compte, 82 fr. 8 gr. 2 den.

Recette aléatoire pour défaut de guet.

Longue énumération des défaillants d'Avallon, du Bourg, des Cousins, d'Annay, Annéot et Tharot, de Magny, Estrées et Melusien, de Sauvigny-le-Bois et Biarry, d'Etaules, Vassy, Marcilly, Thory et la Vère, de Tharoiseau.

Impôt pour la *rançon du maréchal de Bourgogne*, 42 fr. 4 gros.

Autre impôt pour la vuidange du château de Voutenay occupé par les ennemis, et la refonte de la cloche de la guette de St-Ladre, qui était rompue, 88 francs.

DÉPENSES :

Payé :

A Perrenot du Ru, guette, 75 fr. 6 gr. 1 blanc, à 2 sous 1 denier par jour.

Don en vin et avoine au maréchal de Bourgogne, 9 fr. et demi.

A Jehan Lubie, charpentier, pour une eschiffe de bois, sur le pan de mur fait « de nouveaul là où estoit la grant tour ronde près de la Grant Porte, » 10 francs.

Pour la réfection d'un pan de mur tombé derrière le presbytère, 45 fr. 1 gros et demi, pour la façon seulement.

Pour le salaire de quatre maçons et de quatre charpentiers envoyés pour abattre Mailly-le-Château après le départ des ennemis, 5 fr. et demi.

Au trompette de Perrenot Grassat, qui apporta l'avis de la vuidange d'Entrains par l'ennemi.

A Guillaume de Presles, pour renouveler les solives du pont gisant entre la barrière volante et la seconde porte de la Grant Porte, 9 francs.

Au receveur qui fut à L'Isle pour le temps que Nicholas Vacherie fut emprisoné par le moyen d'un valeton de Molasmes, qui l'inculpa d'estre Armignac pour empescher la femme dudict Nicholas qu'elle ne parlast audict valeton, 1 gros 1 blanc.

A Guiot Tirant et Germain du Moult, charpentiers, pour avoir redressé le pont levis de la Grant Porte, « qui estoit du tout chuct, » et autres travaux, 2 fr. 3 gros.

A Pierre du Bourg, maréchal, pour la rançon de son valet, pris par es ennemis le 1er mai 1427 à la Brosse au Loupat-lez-Avallon, et pour que, par son moyen, l'ennemi fut découvert, 8 livres.

A Morisot Kathin, maçon, pour refaire l'entablement des murs vers les tours de Beurdelaine et de Pontaubert, et relever un pan de mur, 20 fr. 9 gros.

A un messager de Vézelay apportant nouvelles et lettres touchant les ennemis, 3 gros.

Et pour don fait au maréchal de Bourgogne se rendant à Auxerre, pain, vin, avoine, etc., 11 fr. 4 gros.

A Hennequin, valet du bailli d'Auxois, envoyé au-devant des Picards du comte de Savoye, afin « qu'ilz en vinssent es marches de par de çà, » 3 gros.

A Germain du Moult, charpentier, pour les deux barrières volantes de la Petite et de la Grand'Porte, 11 francs.

A un messager de Vermenton, apportant des nouvelles de l'ennemi, 3 gros trois blancs.

La ville envoie des messagers à Semur, à Noyers, à Châtel-Gérard.

A un messager que Jehan Thibou envoya de Coulanges-la-Vineuse à Avallon pour avertir que l'ennemi avait entrepris de courir la foire du Bourc (?), 3 gros.

A Hugues le maire d'Avallon, demeurant à Paris, docteur en théologie, « pour faire sa feste touchant la dicte science, » 32 francs.

A Jehan le Potier, de Semur, pour l'entreprise de la refonte de la « cloiche de la guete du cloichier de Saint-Ladre, » 20 fr.

A Laurent Regnard et à Félix d'Auxerre pour l'achat de 308 liv. de mestail pour la dicte *cloiche*, 24 francs 10 gros.

A Jehan Naulot, pour « copper les buissons, ronces et espines, pour faire le chemin autour de la ville pour mener la procession pour la mortalité, » 1 gros.

Pour la chandelle faite, offerte et mise « en rouhe en

l'esglise de St-Ladre en espérance de cesser la mortalité, » 45 livres de cires, 19 fr. 9 gr. 3 bl.

Payé par Avallon pour sa cote-part pour la vuidange de Voutenay par l'ennemi, 35 fr.

A Germain Trouvé, procureur d'Auxois, pour certains mandements du chancelier de Bourgogne relatifs à l'aide du sel, 31 fr.

A Jaquot Espiart, receveur d'Auxois et commis à recevoir les emprunts octroyés pour la rançon de monseig^{r}. le maréchal de Bourgogne, 40 fr.

Total de la recette : VII c IIII xx X fr. I gros XVII den.

Dép. VI c III xx XIX f. VIII gr. IX den.

ANNÉES 1429-1430.

CC 5. — Un cahier in-4° décousu dont il n'a été probablement enlevé que des feuilles blanches. — 12 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Guillaume de Praelles, receveur, sous le contrôle de Henri Chastellain et Jean Mauvoisin.

Les recettes ou une portion des recettes sont seulement indiquées à la fin du cahier : Aide du sel, ferme de la petite pinte.

DÉPENSES :

Payé :

A Germain du Mous, charpentier, et à ses deux associés, 8 livres sur 18 livres formant le prix du marché fait pour la réfection à neuf de l'*eschauffault* qui est dessus la tour de la viconté d'Avallon.

Pour deux muids de vin donnés à M. de Villarnoul, 12 livres.

Pour boucher les créneaux, 4 fr.

Pour le souper de Jehan Mauvoisin, Jehan Lebaul, Guillaume Belin, Guillaume de Praelles et Guiot Serpereaul, qui furent vers Mgr de Villarnoul à Villarnoul pour savoir ce qui avait été appointé au conseil, à Dijon, par les trois États, 6 gros.

Dépenses faites par des délégués envoyés plusieurs fois à Semur et à Dijon pour avoir « rabat de l'impost, » 6 fr.

A Colas Politie, envoyé au Vaul porter à messire *Salahadin* un message relatif au siége de Larrey, 4 blancs.

A Jehan Chouard, pour une procuration des habitants de la ville à Jehan Mauvoisin et Guillaume de Praelles, « esleuz pour envoier à Dijon où estoient assemblez les trois Estatz, » 20 sous.

A Pierre Potier de Semur, pour une couleuvrine, 3 fr. 10 deniers.

A Gilet Symon, pour aller à Noyers porter nouvelles concernant le comte de Foix, qui était arrivé à Gien-sur-Loire et qui voulait courre sur les gens d'armes, 3 gros.

A Guillaume Belin, pour les dépenses de Guiot Merlin et de son sergent venus à Avallon pour recevoir l'impôt de Larrey, 3 f. 9 gros.

Pour la dépense des gens de Perrenot Grasset qui « furent courre après la garnison de Noyers cuidans que ce fussent Armignas, » 4 gros.

A deux femmes qui furent veoir en Plausse découvrir pour ce que « l'on disoit que les Armignas y estoient, » 4 blancs.

A Bertrand le paveur, pour ce qu'il avait « ovré en la

ville à paver en la rue *Anthoine de Chippre* et Auxerroize, 2 francs.

A la dame de *l'Escu de France*, pour le vin bu de la marchandise faite aux maçons qui ont haussé la muraille, 2 gros.

A divers, qui ont fait le guet hors de la ville, 6 blancs.

A des messagers envoyés à Vézelay et à Montréal pour faire savoir aux « compeignons qu'ils venissent à Naintry avec ceux d'Avalon, 2 gros, et pour la dépense des compaignons d'Avalon qui furent à Naintry vers Mgr le mareschal pour aler à Troyes, » 22 gros.

Et quittances de différentes sommes payées au guetteur.

ANNÉES 1434-1435.

CC. 6. — 1 cahier in-4°, de 38 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Jehan Mercier, receveur, institué par Jehan Maulvoisin, lieutenant de Guillaume du Boys, écuyer, conseiller et premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, sur le choix des habitants; ledit compte vérifié le 5 décembre 1439.

RECETTES :

L'aide de la courte pinte, fermiers Guillemin Belin, Thévenin Lelièvre et Jehannin Dehan pour partie de l'année, 30 fr. 10 gros; d'un autre 90 fr.

L'aide sur le blé « mis hors de la ville, » 124 fr.

Par Robin de Beauveoir, châtelain et grenetier d'Avallon, sur l'aide du sel, 17 fr. 4 gr. 4 bl. 1 d.

De Philippe Colin et Guillaume Belin, amodiateurs des deux huitièmes de vin, 39 fr. 2 gros.

Des cinq deniers levés pour les réparations, 24 fr. 1 gr.

Des « non gardans la porte, » au nombre de 72, 35 f. 10 gr. 2 bl.

Et impôt pour le procès et autres affaires de la ville, 50 fr.

Recette générale, 492 fr. 1 g. 6 den.

DÉPENSES :

Payé :

Aux frères Mirebeaul, maçons, de marché fait avec eux par Hatherin de Nozeray, lieutenant de M. de Chastellux, capitaine d'Avallon, et plusieurs bourgeois, pour abattre l'*arnoul* de la première porte devant le pont levis de la Grant Porte, abattre un autre *arnoul* et le rétablir, hausser un mur, etc., 9 fr. 3 gros.

A messire Guy de Bar, seigneur de Praelles, venu à Avallon, en décembre 1434, pour le fait de la vidange de Mailli-la-Ville, alors occupé des ennemis, sa dépense, 1 fr. 3 gr. 4 doubles.

A Huguenin Bierge, d'Etaules, et autres pour la façon en tâche de faire la *soif* (sic) d'épines (clôture sèche) autour de la ville, 5 fr. 2 bl.

A Jehan Maulvoisin, lieutenant du bailli d'Auxois et à Pierre de Praelles, commis par les habitants pour représenter la ville à l'assemblée des trois États à Dijon, 5 fr.

A Hatherin de Nozeroy, lieutenant de Mgr. de Chas-

tellux, gouverneur et capitaine d'Avallon, qui avait été malade « et pour lui relever, » 2 fr.

Guillemin Belin, « pour les despens du bastard de Chastellux et de ses compaignons et de plusieurs autres de la dicte ville assemblez, » 3 gr.

A Guillaume du Vaul, qui alla à Dijon porter au duc de Bourgogne des lettres sur le fait du siége de Coulanges-la-Vineuse, 2 fr.

Autre messager envoyé à Semur, 3 gros.

A Germain Trové, licencié en lois pour avoir « gecté et minué ung cas de nouvelleté pour les habitans d'Avalon contre les chanoines de l'église collégiale d'Avalon touchant leur minaige, » 16 gros.

Pour une copie d'un mandement d'appel pour les habitants d'Avallon contre M. de Chastellus, l'original ayant été pris au porteur par les ennemis, 3 gros.

A Jehan Grenoille, « pionnier et terroillon » détenu aux prisons de l'ennemi à Saint-Florentin, 5 fr. à titre de prêt, dans l'intention de le « gaignier de son mestier es fossez de la ville.

Pour trois fers mis au cheval de Haterin de Nozeroy, lieutenant du capitaine d'Avallon, envoyé du gouverneur de Bourgogne, qui venait devant Coulanges, 1 gr.

Pour deux muids de vin donnés au gouverneur, 14 fr.

A Jehan Camus, chambroilleur, pour avoir enchâssé deux barres de bois en la poterne que l'on fait à côté de la tour neuve de Burdelaine.

A Jehan Arnault et à Jehan Tommereaul pour abattre le « fiens et la terre du boulevart qui est devant la tour du coin de Burdelaine, que l'on fait neufve, » 3 gr.

A Jehan de Bourgogne, charpentier, pour faire le pont levis et la planche de la Grant Porte, 9 fr. 2 gr.

A Jehan Potier, de Semur, pour avoir mis à point le « relouge de la ville qui estoit despecié, » 1 fr. 8 gros.

A frère Heude Boiret, cordelier, chapelain de M. de Praelles, pour avoir apporté une lettre que Germain Trové envoyait de Vézelay pour informer les habitants d'Avallon que l'ennemi était sur les champs.

A Guillaume le Pirart, chaufournier de Charbonnières, pour 45 queues de chaux amenées devant la tour neuve de Burdelaine, 10 francs.

A d'autres chaufourniers pour le même objet, le prix de 98 queues de chaux.

A Jehan Pichelin, maçon, pour l'entreprise de la tour de Burdelaine, 76 fr. 7 gros.

Pour le paiement de témoins envoyés à Auxerre au sujet du procès que les habitants d'Avallon ont avec le chapitre pour le minage, 1 fr. 4 gros. (Guillaume Driart, avocat.) Appel au parlement.

A Jehan le peintre, de Saulieu, pour faire les armes du duc de Bourgogne pour mettre au premier portail de la Grand Porte, 3 fr.

Le connétable de Richemont passe devant Avallon, le 21 décembre 1434.

A deux sergents de Dijon, pour Philippe de Moutot, sur ce que la ville pouvait lui devoir, 26 fr.

ANNÉES 1437-1438.

CC. 8. — 1 cahier in-4°, de 23 feuillets (quelques feuilles blanches déchirées).

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Colas Bouche, receveur, institué par Jehan Mauvoisin, lieutenant de Guillaume du Boys, bailli d'Auxois, sur le choix des habitants. Contrôlé, en 1439, par Jehan Mauvoisin, Robin de Beauvoir, châtelain d'Avallon, Guillaume Belin, procureur, substitut d'Andry Justot, procureur d'Auxois, et avec eux Jean Lebaul, Guillaume de Praelles, Pierre de Praelles, Guiot Chastellain et autres, bourgeois.

RECETTES :

De Guillaume Belin, amodiataire de la courte pinte, sur les 240 fr. qu'il doit pour l'année, 137 fr. 20 deniers.

Ferme des cinq deniers sur chaque bichet de blé, 150 fr.

Exemption de guet.

Impôt de 40 fr. levé sur les habitants et octroyé à M. de Sée pour être en garnison à Mailly-la-Ville contre Fortespice.

Autre impôt de 30 fr. pour la portion de la ville dans un don au duc de Bourgogne.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillaume Belin, pour le vin de la marchandise de la maçonnerie de Cousin-le-Pont faite à Colas Mirebeaul pour le prix de 45 fr. et 20 sous t.

A Thévenin le Gentilz, *serrurier*, pour *un quarteron* d'huile d'olive pour « oindre le relouge, » 3 bl.

A Jehan Mauvoisin, pour la place qu'il a laissée à la ville à la Petite Porte, qui « estoit de son courtil appelé Corberault, » 5 fr.

A Jehan Corneaul, gouverneur de la Maison-Dieu d'Avallon, pour le bois qui fut pris « es bois de la dite Maison-Dieu pour faire paulx pour la haye de la ville, » 1 gr.

A Guillaume de Santigny, pour le charroi de 220 charretées de pierre, charroyées du Boury jusques devant la tour de Burdelaine, et pour le charroi de 74 queues d'arène, 10 fr. 2 gros.

A 110 hommes, payés un gros par jour, et à 120 payés 5 blancs, pour avoir curé et réparé le « grant foussé du costé de vers Charrière, » 21 fr. 8 gros.

A Oudin Ferré et Perrin Técot, chaufourniers, pour 66 queues de chaux employées à la grosse tour de Burdelaine, 30 francs.

A Pichelin, maçon, pour parfaire la dite tour, 57 fr.

A Jehan de Chassy, de Paris, à cause de sa femme, sur leur part des 20 fr. de rente qu'avait sur la ville feu Jehan Hue, doyen d'Ostun, 25 fr.

A d'autres héritiers, de Noyers, de Vitteaux, etc., 140 fr.

A Jacob Espiart, receveur d'Auxois, pour la portion des habitants d'Avallon sur un aide de 7,000 fr. accordés par les trois États. (V. la recette.)

Au receveur de l'aide, de 1,500 francs accordés au comte de Fribourg par les trois états, la part d'Avallon montant à 40 fr., laquelle somme fut donnée à M. de Sée pour être en garnison à Mailly-la-Ville contre Fortespice, qui était à Mailly-le-Château. (V. recette).

A Guiot de Vignes et Alexis Tirant, charpentiers,

pour la marchandise du pont de Cousin-le-Pont, 14 fr.-2 gr.

ANNÉES 1438-1439

CC. 9. — 1 cahier in-4°, de 27 feuillets (quelques feuilles blanches déchirées).

Compte des recettes et dépenses de la communauté d'Avallon, rendu par Thévenin de Lignières, receveur, institué par Jehan Mauvoisin, lieutenant du bailli d'Auxois, après l'élection des habitants. Approuvé, en 1440, par les mêmes contrôleurs que pour le compte précédent.

RECETTES :

Aide des deux huitièmes de vin, 240 fr.

Aide du petit blanc qui se paie sur chaque bichet de blé, 120 fr.

Sommes assez importantes dues sur les fermages des années précédentes.

Aide du sel.

Sorte d'abonnement pour le guet du clocher St-Ladre, 12 fr. 3 gr., longue énumération de noms.

Impôt jeté en vertu de la composition faite avec le capitaine Floquet, lequel « estoit lors loigiez à Pontaubert et au Vaul à grosse compaignie de gens d'armes, et lors ransonna les blefs estans aux champs, » 35 francs.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillaume Belin, pour les dépens de Jehan Loirant,

charpentier, appelé de Chablis pour marchander avec les charpentiers d'Avallon trois tours, la tour de Burdelaine, celle du coin de Cousin-le-Pont et celle du coin de Cousin-la-Roche, adjugées au prix de 80 fr., — 4 fr.

A Perrin Gauvain, pour le bois nécessaire à ladite charpente, 10 fr.

A sa femme *pour pouldre fine à elle donnée à cause de ladite marchandise*, 1 gr.

Différentes dépenses pour la façon de l'eschiffe de la Petite Porte.

Aux voituriers qui ont amené les quartiers de pierre pour faire la fontaine de Burdelaine, 4 fr., laquelle pierre Morisot Cathin doit fournir moyennant 17 francs.

Différentes sommes payées pour le curage du grand fossé et la réfection et réparation de la haie « d'entour les murs de la ville », en tout 26 fr. 3 gr. 2 doub.

A Guiot du Bourg, pour avoir été jusqu'à Marrault pour savoir si les *Ecorcheurs* avaient pris la dite place de Marrault, 1 gr.

A un manouvrier qui aida à charroyer, *le jour de la Toussaint*, la pierre pour murer la petite porte « pour le doubte des Escorcheurs, 2 bl.

Pour trois livres de plomb pour faire des plombées pour couleuvrine, 6 blancs.

Pour une corde pour « l'aubeleste que la ville a achetée de Guillaume Belin, 5 blancs.

A Hymbault Musart, pour avoir été à Ostun quérir mandement pour esprouver ladres, 12 gros.

Aux tieulliers des Bons- Hommes sur 20 milliers de tieule, un cent de cornillées et 80 quarreaulx de foyer achetés par la ville pour le prix de 31 fr., 6 fr.

A François Audebert, qui alla à Mailly-la-Ville pour savoir du « nepveur (!) Fortespice qui cuida prandre Toussy, » 3 gros.

A Guillaume Belin, pour les dépens du sergent du receveur d'Auxois et de son clerc quand ils demandaient les *fouaiges pour les Escorcheurs*, 2 francs.

Au receveur d'Auxois, sur ce que la ville peut devoir pour l'impôt des Écorcheurs, 17 fr.

A Maistre Pierre le « phizicien, » pour avoir éprouvé Pierre Saige et plusieurs personnes soupçonnées d'être ladres, 2 saluz d'or.

A Jacot le boiteux, barbier, pour avoir assisté le « phizicien », 9 gros.

Dépense de Jehan Mauvoisin, Pierre de Praelles et autres bourgeois « *en faisant* » la dite épreuve, 10 gros.

A Girart Challiffot, pour être allé à Ostun quérir le mandement pour « gecter les ladres », 8 gros.

A Pierre Coitant et à Perrenot du Ru, pour avoir été dehors de nuit écouter si les Écorcheurs venaient, 2 gros.

A plusieurs, qui faisaient taudis contre les murs et arrondissaient pierres pour canons, le jour de la saint Georges, 1 fr.

Au bâtard de la Trémouille, qui vint à Avallon, pour deux bichets d'avoine, 18 gros.

A Pierre Saige, pour trois aunes et un quart de drap gris « quant ledit Pierre Saige fut gectez (V. plus haut), 15 gros. — A Clément le Couturier, pour la façon du « tabart » dudit Pierre, 2 gr. — Audit Pierre, « pour une paire de ganz, ung antonneur et ung barry, 1 gros. Pour une besace, une tartevelle de bois et une écuelle, 5 blancs 1 double.

Au capitaine Floquet (voir à la recette), 22 fr.

A Guillaume de Praelles, qui alla en Flandre près du duc de Bourgogne réclamer de lui de nouvelles lettres d'octroi pour le sel, le blé, etc., pour trois ans, 30 fr.; 2 gr. 1 bl. pour sa dépense et celle de son cheval, et 11 fr. pour ses gages; le voyage dura environ 40 jours.

Scel et écriture des lettres, 33 fr. 3 bl.

Pour 150 liv. de *métaille* et 13 livres d'estain mis en la cloche du *reloige*, 13 fr.

Il y eut des bannières mises et assises sur la grosse tour de Burdelaine.

(Le receveur et sa femme sont morts avant l'approbation définitive dudit compte.)

ANNÉES 1439-1440.

CC. 10. — 1 cahier in-4°, papier, 24 feuillets; 6 feuillets blancs déchirés.

Compte des recettes et dépenses de la communauté d'Avallon, rendu par Jaquot Barrault, receveur, institué comme ses prédécesseurs et par les mêmes personnes. — La vérification a eu lieu, le 30 novembre 1440, par les mêmes commis, en plus Jehan Dehan et Robinet le Preffe, bourgeois; ce dernier, clerc des marchands du grenier à sel. — V. CC. 7.

RECETTES :

Aide du vin.

Aide du blé comme précédemment.

Taxe pour l'exemption du guet, énumération de noms.

Pour la part d'Avallon dans l'aide de 3,000 fr. accordés par les États pour le « reboutement des Écorcheurs, un impôt de 36 fr. 10 gr.

DÉPENSES :

Payé :

A un messager du châtelain de Montréal, qui apporta une cédule « comment Fortespice avoit entrepris sur la dite ville, » 2 gros.

A Guiot, de Vignes, sur l'entreprise des trois tours désignées au précédent compte, 34 fr.

A Perrin Trouppeau, pour avoir fait la lucarne qui est devers la ville (de la tour de Burdelaine?), 21 fr.

A Guillemin Boyn, potier d'étain, pour avoir fait les cinq « plommeaulx » de la tour (Burdelaine?), 21 fr.

A Thévenin le Gentiz, serrurier, pour avoir fait les quatre barreaux de fer à mettre les quatre *bannerettes*, 4 fr. 7 gros.

A Colas Mirebeaul, pour *ambler* et couvrir la dite tour, 12 fr.

Pour un présent (pain, vin,) fait à M. de Villarnoul, 21 gros.

A Anthoine de Chippres, pour le « forestaige des paulx miz en la soif d'espines, 2 fr.

A Colas Mirebeaul et Girard Gaillart sur la besogne de maçonnerie du pont de Cousin-le-Pont, 24 fr.

Pour la dépense de Jehan Dehan, Jehan Milot, Perrenot Gauchier et Pierre Hirmer, bourgeois, chargés d'asseoir l'impôt mentionné à la recette, 18 gros.

A Guillaume Belin, pour poisson envoyé à Semur aux noces de maître Pierre Brandin, de par les habitants d'Avallon, 2 fr.

A Guiot Chastellain, pour avoir été aux trois États, à Chalon, 3 fr. 9 gros.

A Girart Challifot, pour avoir été à Monceaulx pour enquérir sur les Écorcheurs, 3 gr.

A un messager qui apporta une lettre « comment les Écorcheurs devaient repasser par le pays, » 1 gr.

A Guiot du Bourg, pour être allé à Vézelay querir Regnault le Roux, lequel on manda pour lui donner la charge de capitaine d'Avallon, 3 gr.

A Guiot Chastellain, sur le « louaige de la maison où demeure le capitaine, laquelle coste 4 fr. l'an, » 2 fr.

A Jaquot de Vezon, « sirorgien, » qui visita Jehan Bognat, lequel a été trouvé malade et « infect de meselerie », 1 fr.

Mandement pour « gecter » ledit Jehan Bognat, 9 gr. (On munit celui-ci comme le ladre du précédent compte).

A un cordelier, qui prêcha la passion le vendredi saint, 1 fr.

A maistre Guillaume Froment et maistre Pierre Guérin, maître en ars et maistre des escoles de ladite ville, auquel lesdits habitans, affin de les retenir et leur faire prendre la charge desdictes escoles, leur ont donné pour leur entrée et commencement, » 5 fr.

A Jehan Colin, « faiseur et ouvrier de cloiches pour la cloiche du reloige, » et autres dépenses pour la refonte, 23 fr.

Pour la part d'Avallon dans l'impôt de 3,000 fr. levé pour les frais de l'ambassade nouvellement envoyée devers le roi « pour le traictié de la pays », 15 francs.

10 fr. pour les frais du reboutement des Écorcheurs. (V. plus haut.)

A Regnault le Roux, capitaine de la ville, pour une demi-année de ses gages, 20 fr.

ANNÉES 1440 (août) - 1441.

CC. 11. — In-4°, papier, 26 feuillets ; 6 ou 8 feuillets blancs déchirés.

Compte de recettes et dépenses rendu par Jaquot Barrault, receveur. — Vérificateurs : Jehan Maulvoisin, lieutenant du bailli d'Auxois ; Robin de Beauvoir, châtelain d'Avallon; Guillaume Belin, procureur, substitut du procureur d'Auxois ; — Guillaume de Praelles, Pierre de Praelles, André Petite, Jehan Dehan, Guiot Chastelain et autres, bourgeois.

RECETTES :

Même recette :

Impôt de 56 fr. 4 gros sur l'aide de 4,800 votée par les trois États.

Recette totale : 417 fr. 7 gr.

DÉPENSES :

Payé :

Différentes sommes pour la réfection de la Grant Porte, et notamment à Barthelemier Robinaul, 9 fr. 2 gr. pour 460 liv. de fer.

A Guillaume de Queure et Henry Besançon, maréchaux, pour le gros ouvrage de fer, 9 fr.

Pour un présent fait à Miles de Bourbon, le 10 janvier, quand les Écorcheurs étaient à Pontaubert, 16 gros.

A Jean Milot, pour deux peaux de mouton devant faire des sacs à poudre, 2 gros.

A Henry Besançon, serrurier, pour 55 chauchetrapes (sic) et autres travaux, 9 gros.

Pour réparations faites en « l'ostel Mgr le duc, » 52 fr. 1 gr. 1 bl.

A Jehan Maulvoisin, député de la ville aux États, 5 fr.

A Pierre de Praelles, pour la dépense faite chez lui par le procureur de l'évêque d'Autun et le curé de Montréal, commis par l'évêque pour informer sur le fait de la cure d'Avallon, à la requête de tous les habitants, 7 fr.

Pour la dépense de Miles de Bourbon et ses compaignons, lors de la présence des Écorcheurs à Pontaubert.

A Guiot du Bourg, pour aller à Auxerre « quérir ung saulmon pour envoyer à Semur à Mgr le président, » 20 gros.

Dépense analogue pour Guiot Brandin et le procureur d'Auxois, Andry Justet, quand ils vinrent visiter les comptes.

Pour leurs peines, 6 fr. 10 gros. Pour leur dépense, 7 fr. 1 gr.

Pour vin donné es gens d'armes de « Mgr de Jougny, quand ilz passèrent en alant au siége, » 1 gros.

A compte à Morisot Cathin sur la marchandise de la montée des degrez de la Grand Porte, 8 fr.

Pour sept arbelestes d'acier et une de fer achetées à Chalon, par crainte des Écorcheurs, ainsi que 600 de trait, 42 fr.

A Jaquot le maréchal, de Saulieu, pour trois coulevrines de fer, 6 fr. 1 gros.

ANNÉES 1441 (août)-1442

CC. 12. — In-4°, papier, 30 feuillets. — Un autre, in-4°, papier, de 10 feuillets, contenant les quittances.

Registre de vérification des dépenses faites par Guiot Chastellain, receveur. — Mêmes vérificateurs que pour le précédent compte.

Dépenses pour travaux à la Petite Porte, à la tour de Chastellain; une mardelle pour le puits de la Grant Porte, 15 gros.

A Jaquet le chambroilleur, pour six tarquoys aux arbelestes de la ville, 6 gros.

A Jehanne, femme Guillaume Baquereaul, pour une livre de fil à faire cordes es arbelestes, un gros et demi.

Pour un présent de neuf pintes de vin et de deux bichets d'avoine donné à Bernard de Foys, qui vint loger à Avallon.

Deux journées de guet en la tour ronde, au mois d'octobre, pour doute des Écorcheurs.

On hausse les garde-fous du pont de Cousin-le-Pont.

A Thévenin le Gentilz, serrurier, pour avoir mis à point le relouge, lequel fut rompu *en sonnant le soir de la Toussaint*, 7 gros.

A Guillaume de Quehure, pour la dépense des chevaux pris sur les Écorcheurs, lesquels chevaux furent délivrés à Blancheffort, 5 gros.

Dépense pour une tour *dressée* derrière « l'uys messire Pierre Ferrand.

A Jehan Baron, royer, pour deux poulies mises au clocher de St-Ladre pour la cloiche de la guete, 1 gros.

Le bâtard de Chastellux envoie à Avallon des nouvelles des Écorcheurs.

On envoie sur différents points des messages au sujet des Écorcheurs.

Pour la dépense de Jehan de Rochefort, maître d'artillerie du duc de Bourgogne, venu à Avallon pour chevaucher les écorcheurs, 5 fr. 4 gr.

Pour une couleuvrine de cuivre *à trois chambres*, 2 fr.

A Hugues Georget, cordier, pour 25 frondes, 4 gros.

32 gros pour huit septiers d'avoine menés à Aunay au maréchal de Bourgogne le jeudi après la St-Martin d'hiver.

Autres provisions.

Présent d'un saumon à M. de Villarnoux, qui était à Marrault, 6 gr. 1 bl.

Une députation de bourgeois d'Avallon se rend à Semur auprès du maréchal de Bourgogne et lui fait présent de trois saumons.

Le bailli de Dijon vient à Avallon pour informer au sujet de certaines besognes de la ville.

Pour un saumon porté à Marrault pour la bienvenue de Philibert de Jaucourt arrivant de Flandre, 7 gros.

Pour ung millier de feustz d'arbelestes acheté de Colin de Praelles, 5 fr.

La ville paie dix fr. d'impôt pour sa part de l'aide de 2,700 fr. pour le fait de la résistance des Écorcheurs.

A Henriet de Besançon, serrurier, pour un millier de viretons d'arbalète, 9 fr.

A Guillaume Lougy, qui alla à Autun requérir un mandement pour éprouver ladres, 1 gr. et demi.

A maistre Pierre Saulnier, physicien d'Autun, venu à

Avallon, pour éprouver Jehan Carré et autres, soupçonnés d'être ladres, 4 fr. 6 bl.

Dépense faite pour jeter Jehan Carré et le munir des objets nécessaires. (V. les précédents comptes).

On a marchandé neuf vingts queues de sable de rivière pour faire la tour dessus la Petite Porte, 15 fr.

Réparation du « baffoy » de St-Julien.

Dépenses au sujet du renouvellement des lettres d'octroi sur le blé, le vin et le sel (passim).

ANNÉES 1442-(août) 1443.

CC. 13. — In-4o, papier, de 44 feuillets; 10 feuillets blancs enlevés. — Autre registre, in-4o, papier, de 28 feuillets, formant comme le registre des mandats des vérificateurs, Jehan Maulvoisin, Guillaume et Pierre de Praelles.

Compte de recettes et dépenses rendu par Guiot Chastellain, receveur. — Mêmes vérificateurs que pour les précédents comptes; au nombre des bourgeois figurent Robinet le Preffe, Jehan Martenot, de Viteaul, et Simon Serpereaul.

RECETTES :

De l'aide du sel, de la courte pinte, du petit blanc sur le blé sortant de la ville, de la « guaite » du clocher de St-Ladre, 20 fr. 2 gr.

Impôt de 322 fr. formant la quote-part de la ville dans la somme de 30,000 fr. accordée, en deux fois, au duc de Bourgogne par les trois États.

Total de la recette : 847 fr. 8 gr. et demi.

DÉPENSES :

Payé :

Pour la construction du boulevard de la Grant Porte à des maçons, des charretiers, des manœuvres et à d'autres ouvriers, ainsi que pour la fourniture de matériaux, 161 fr. 3 gr. 2 bl. et demi.

Aux petits murs du boulevard, il devait y avoir quatre créneaux et trois canonnières de pierres de taille de la perrière de Thory; les petits murs ont été enchaperonnés de pierre de taille; portail de pierre venant de Pontaubert.

A Philbert de Choix, charpentier, Estienne Boulin, chambroilleur, à Thévenin le Gentilz, serrurier, à Droin Mirebeaul, couvreur, à Guillot Boitvin, potier d'étain, et autres, pour réparations faites à la tour et aux deux poternes de la Petite Porte, suivant les indications des marchés, 108 fr. 2 gr. 1 bl.

A Guillaume le Lièvre, charretier, à Morisot Cathin, maçon, à Oudin Ferré et Perrin Teton, chaufourniers, à Jehan Poulier, entrepreneur maçon, à des manœuvres, etc., pour construction de faulses brayes autour de la ville depuis la tour du coing de Cousin la Roiche jusques à la tour de Burdelaine, 202 fr. 4 g. 1 bl.

A maître Jehan Darcy, pour quatre livres de salpêtre pour faire pouldre de canon, 14 gros.

A Philippe Michiel, maréchal, pour avoir refait une des couleuvrines de la ville, laquelle avoit esté rompue en gectant contre les Escorcheurs, 3 gr. et demi.

A Jehan Poillefoul, capitaine de Marrault, pour avoir « soigné cinc piez de chaigne » donnés par M. de Villarnoul pour la tour de la Petite Porte, 1 fr.

On demande que les gens d'église et ceux du retrait de la ville contribuent à l'entretien des fossés, murs et bois voulant.

Pour un muid de vin donné au prédicateur de la Grant Semaine, 4 fr.

Au bâtard Belin, sergent du duc de Bourgogne, venu à Avallon pour contraindre et ajourner ceulx qui « seroient refusans à prester, » 1 fr.

A Guillaume de Praelles et à Jehan du Puis, députés à Autun et à Dijon pour obtenir une diminution dans la contribution de la ville.

Pour présent de vin et avoine à Mgr l'archevêque de Besançon, venu en pélerinage à St-Ladre, le 18 mai, 2 doubl.

Présents de vin et d'avoine à M. de Villarnoux et à M. d'Epoisses, aussi venus en pélerinage.

Remise de 25 fr. obtenue à Saulieu sur la contribution de 100 fr. ; 75 fr. sont payés.

Députation envoyée à Ostun auprès de l'évêque, au sujet d'un procès mu entre l'église d'Ostun et l'église St-Lazare, pour moitié de la dépense, 7 gr.

Gages du receveur, 10 fr.

Du « guete » 1 gr. par jour employé, en tout 16 fr. 2 gros.

ANNÉES 1443 (août)-1444.

CC. 14. — 2 cahiers in-4°, papier; le 1er de 24 feuillets, le 2e de 20; 4 feuillets blancs déchirés. — Un cahier de quittances de 12 FEUILLETS.

Cahiers de vérification ou de mandats, tenus par Jehan Maulvoisin, lieutenant du bailly d'Auxois, et Guillaume et Pierre de Praelles, commis à la vérification des comptes de Symon Serpereaul, receveur.

RECETTE :

L'archidiacre d'Autun prête 100 fr. à la ville d'Avallon.

DÉPENSES :

Payé :

Pour despens faits par les commis et les chanoines de St-Lazare au sujet de l'acquisition par la ville, moyennant 15 francs, d'une place séant devant l'ostel Pierre Arnier (rue des Merciers, v. le cahier des quittances), 1 fr.

A maistre Hugues Poulier et messire Moingin Guiot, chanoines d'Avallon, pour un voyage à Lyon et à Marseille afin de relever « l'appellacion par eux faicte touchant le chief de Mgr St-Ladre » contre l'official d'Autun, 10 fr.

Pour une douzaine de « chiez de poulaille donnez à Mgr l'arcediacre d'Avalon touchant le fait de la revisitacion de l'esglize de St-Père, » 6 gros.

Présents de pain, vin et avoine à MM. de Jouvelle, de Charny, au gruyer de Bourgogne.

A maistre Hugues Poulier, pour un voyage à Lyon au sujet du procès touchant le chef de St-Ladre, 6 francs.

Pour pain et avoine donnés au receveur général de

Bourgogne et à MM. de la chambre des comptes venus à Avallon « *pour le fait de la mine d'argent,* » 11 gros 4 doubl.

A Richart du Deffois, sergent du roi, pour l'achat de deux coffres de « chaigne ferrèz et ung guindal à tandre aubelestes, » 2 francs 3 gros.

Lettre de MM. du Conseil de Dijon touchant les Escorcheurs.

Jehan de Saulx envoie de Clamecy des nouvelles des Écorcheurs.

Aussi M. de Chastellux.

On fait faire le guet de nuit sur les chemins le jour de Saint-Antoine parce que les Écorcheurs devaient quitter le comté de Nevers.

M. de Chastellux fait savoir, le dimanche avant carême, que les Écorcheurs sont logés près d'Aunay.

On fait de la poudre à canon.

On fait encore le guet dehors le 8 avril et le jeudi benoit.

Au valet de Jehan Grasset, de St-Verin, qui apporta des nouvelles des Écorcheurs pour lors à Clamecy (dim. de Quasimodo 1444), 2 gr.

Travaux de détail aux fortifications

Gages de Jean de Beauvoir, bâtard de Chastellux, seigneur de Courson, capitaine d'Avallon, pour une demi-année de ses gages, 40 fr.

A Estienne le chambroilleur, pour avoir refait à neuf le pont levis de la Petite Porte et cinq barbacanes, etc., main d'œuvre, 2 fr.

Pour le guet de nuit en la tour ronde, derrière l'hôtel

du pourpointier et en l'eschiffe où l'on fait la tour neuve, 22 gr. et demi.

On renforce la garde de la Grant Porte de trois compaignons le jour de la foire du 1er mai, de crainte des Écorcheurs, pour ce 2 gros.

François Odebert porte à Semur des lettres demandant à MM. du conseil « l'excusacion » de la ville d'aller aux États, 6 gros.

On mure à sec la porte Auxerroise, au mois de janvier.

Les délégués des bourgeois visitent les celliers et les maisons situés sur les murs de la ville, pour cause des mines dont l'on se doubtoit, leur dépense, 4 gr.

Pour tirer de la pierre « ou viez chastel de la Boichière, » 1 fr. 2 bl.

Entreprise de travaux de charpente à la tour neuve et d'un engin de bois à lever maisons et oster l'eschiffe, 20 fr., pour les vins, 1 fr.

Pour vin donné aux compaignons qui ont le « plaixy des fossez, » 6 bl. 2 doub.

Pour 6 pintes de vin vieux envoyées à Philbert de Jaucourt venu à Avallon, 10 bl.

Pour couvrir et soubzmurer les deux eschiffes de la Grant Porte, 2 fr. 3 gr.

Prix de la chaux, 5 gr. la queue.

Dépense habituelle pour la femme Jehan Ligeon « laquelle fut gictée ladre. »

A Jehan Pichelin, de Seignelay, pour avoir fait la maçonnerie de la tour derrière l'hotel de Pierre de Praelles, 80 francs.

Présent de vin et d'avoine au bailli de Dijon revenant



d'un voyage auprès du dauphin. Au maréchal de France à Pontaubert, et au maréchal de Bourgogne, qui se rend auprès de lui.

Au receveur d'Auxois, 50 fr. sur l'impôt de la ville, qui est de 62 fr. sur 6,000 fr. octroyés.

On s'engage pour 12 fr., et des députés dépensent 5 fr. dans un voyage à Dijon pour retirer l'engagement.

200 quartiers de pierre de Thory pour la tour neuve, 14 fr.

Remboursement à Pierre Bas, d'Arnay-le-Duc, des 100 fr. qu'avait prêtés à la ville feu son frère l'archidiacre d'Autun.

ANNÉES 1444-1445.

CC. 18. — 1 cahier in-4°, papier, 33 feuillets, et 1 feuillet blanc enlevé.

Cahier de vérification ou de mandats, tenu par les mêmes commissaires, pour les dépenses du même receveur.

DÉPENSES :

Diverses sommes payées pour paver le boulevard de la Grant Porte.

Le travail des maçons a coûté 12 fr.

Journées de manœuvres employés à couper des épines pour les faulses brayes, 5 fr.

Payé au receveur d'Auxois la part de la ville dans l'impôt de 6,700 fr.

60 fr. à Guillaume Milot, de Lucy-le-Bois, pour le vin de demi-arpent de bois qu'il mesura es Bois-le-Roy pour la dite ville pour faire la tour darrière l'ostel Pierre de Pracilles, 3 gr.

Réglement de compte avec Morizot Cathin, maçon, pour les degrés et le boulevard de la Grant Porte, la fontaine Burdelaine, etc.

Dépenses assez importantes en journées de maçons, de manœuvres, de charretiers afin de couvrir les faulses brayes d'épines et de murs à sec.

A Jasseran, capitaine de Mailly, pour le vin d'un quartier de bois ès Bois-le-Roy, 6 bl.

A un serrurier de Beaune, qui vint mettre à point le « reloige en la Karesme, » 1 fr.

Le guetteur de jour reprend son service en la semaine sainte par crainte des Ecorcheurs.

Épines et paulx pour la *soif* vers la tour Maulvot, le charroi, 22 gros.

Payé 57 fr. au receveur d'Auxois pour les fouages octroyés au duc de Bourgogne et montant pour la ville d'Avallon à 62 fr.

Pour 4 setiers d'avoines donnés à 53 charretons qui ont amené du bois pour la tour neuve, 16 gros.

A Girart Gaillard, maçon, pour le travers de murs des fausses brayes. etc., soit 25 toises de 5 pieds et demi, 9 fr. 7 gr. 1 bl.

Cent charretées de pierre pour paver devant la croix de la Grant'Porte, 15 gros.

A Philbert de Cloyes, charpentier, 5 fr. sur la marchandise de la tour neuve, qui est de 20 fr.

A Jehan Milot, 40 liv. t. pour aller en Flandre, en la compagnie de Mgr de Nevers, impétrer et prolonger les mandements des aides.

33 liv. lui ont encore été payées par la suite pour frais, dépens, perte d'un cheval, plus 11 liv. pour aller à Dijon faire vérifier les lettres obtenues.

Présent de deux saumons à Mgr de Nevers étant à Marrault, 2 fr.

A André Petite, bourgeois d'Avallon, pour un courtil à la Petite Porte, 6 fr.

A Jehan Martenot, délégué aux États, pour ses dépens, 1 fr.

A Jehan le peintre, d'Auxerre, pour avoir fait « l'excusseaul » qui est à la Grant'Porte et où sont les armes du duc de Bourgogne, 9 fr.

A Oudin Ferré et Perrin Telon, pour chaux et tuile, pour les différents travaux exécutés aux murs de la ville, 19 fr.

A Droin Mirebeaul, couvreur, pour couvrir et sousmurer la tour neuve, cinq fr. 1 gros.

Pour les plombeaux, 4 fr. et demi.

A Jasseran, capitaine de Mailly-le-Chastel, pour l'achat du bois pris au bois d'Arviault pour la tour derrière l'hôtel de Pierre de Praelles, 9 gr.

ANNÉES 1445 (1er novembre) -1446

CC 16. — Cahier in-4o, papier, de 6 feuillets; 2 feuillets blancs déchirés.

Cahier de quittances servant au compte de Symon Serpereaul, receveur. Les déclarations de paiement sont faites devant les commis à la vérification, Jehan Dehan, Guiot Chastellain, J. Martenot, Lebaul.

DÉPENSES :

Payé :

A Oudin Ferré et Perrin Teton, chaufourniers, en différentes fois, 54 fr. 2 gr. pour 141 queues de chaux employée aux fausses braies.

A Colas Mirebeaul, maçon, et deux autres, 159 fr. pour la construction des fausses braies.

ANNÉES 1446 (novembre)-1447 (31 décembre)

CC. 17. — Cahier in-4o, papier, de 42 feuillets. — Un cahier in-4o, de 12 feuillets, contenant les quittances données devant les commis à la vérification (1446-1447).

Compte des recettes et dépenses de la ville rendu par Symon Serpereaul, receveur.

RECETTES :

Ferme des deux huitièmes de vin pour 14 mois, 327 fr.

Aide du sel pour un an, 447 fr.

Recette du guet de St-Ladre suivant le rôle, 12 fr. 8 g. 5 doub.



Impôt de 16 fr. pour faire éprouver certaines personnes soupçonnées d'être infectées de la lèpre.

Autre impôt de 80 fr. pour la part de la ville dans la somme de 6,500 fr. accordée au duc par les États.

Défaut de guet, 10 fr.

Pour l'imposition des bêtes à quatre pieds, pour un an, 40 fr.

Pour la ferme de l'impôt du pain, 23 fr. pour un an.

Impôt de la boucherie, 35 fr.

Impôt sur les menues denrées, 50 fr.

Impôt sur la tannerie, pour un an, 20 fr.

Impôt de la draperie, 10 fr.

Impôt du vin, 20 fr.

Rente sur la maison de Guiot Marthenot, tenant à la Grand-Porte, 7 gr.

DÉPENSES :

Payé :

Diverses dépenses affectées à une tour récemment faite « pour aler droit de la maison du presbitère darriers l'ostel Jehan Camus » ; on travaille toujours aux fausses braies ; grand nombre de journées de manœuvres ; pierre, chaux, charrois, pics, pioches, coins ; ensemble 382 fr. et demi, dont 53 fr. 4 gr., à Colas Mirebeaul et Girart Gaillart, maçons.

A Jacot Barrault, à Jehan Poulier, maçon, à Jehan de Beaugrant, pour 400 quartiers de pierre, lors de la réparation de la tour de la Porte Auxerroise, ensemble 91 fr. 10 gr. et demi.

A un « prescheur qui prescha le jour de Noël et avant la fête, » 7 gros.

A maître Jehan Saulnier, physicien, et à deux barbiers, ses aides, pour avoir éprouvé plusieurs personnes, de

marché fait, 3 fr. 9 gr., plus 2 fr. et demi pour leurs dépens.

Pour les dépens de Jacques Sausé, Pierre de Praelles et Guiot Chastellain, envoyés à Autun pour obtenir des mandements afin d'éprouver ladres, 8 fr.

Dépenses pour la femme de Gautherin Maquereaul, jetée comme ladre.

Procès à Autun contre Guillaume Broillie (sans doute soupçonné de ladrerie car on l'y ajourne).

A maistre Nicolas, le phisicien, d'accort fait à lui pour la part de la ville, pour le fait de Guillaume Broillie, c'est assavoir pour la mort, 2 fr. et 4 gr., à Jacot de Vezon, barbier.

Pour les dépens, en l'hôtel de Pierre de Praelles, de Jacques Sansé, le curé de Montréal, Guillaume de Praelles et autres, qui furent avec maître Nicolas, 18 gr.

A un chevalier pélerin, passant son chemin, pour l'amour de Dieu, 6 gros.

Au receveur d'Auxois, la part de la ville dans l'aide de 6,500 fr., 62 fr.

Gages du receveur, 11 fr. 8 gr.

Recette totale: 578, 10 gr., 5 doub. — (Inférieur au produit des fermes)

Dépense ; 609 fr. 4 gr. 5 doub.

ANNÉES 1447-1448

CC 18. — Cahier in-4°, papier, 24 feuillets; un cahier pareil formant double. — Cahier de vérification des dépenses, in-4°, papier, 18 feuillets; — (16 feuillets blancs coupés.)

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Symon Serpereaul, receveur, institué comme précédemment de la volonté des habitants.

RECETTES :

Impôt des deux huitièmes de vin, 240 fr.

Aide du sel, 55 fr.

Impôt de 4 gr. et demi par feu, devant produire 72 fr. pour la refonte de la cloche « de la guayte de St-Ladre » et pour la dédicace des églises St-Pierre et St-Julien.

Autre impôt de 51 fr. pour la part de la ville dans l'aide de 5,000 fr.

DÉPENSES :

Payé :

Aux maçons, chaufourniers, charretiers et manœuvres, désignés au précédent compte, pour la continuation des travaux à la tour Porte-Auxerroise, en tout, 239 fr. 6 gr. et demi.

Pour la façon de la cloche du guet, 25 fr.

Au scelleur de l'évêque d'Autun, et par accord fait, pour les officiers qui ont dédié les églises St-Julien et St-Pierre, et béni les autels de St-Julien, 34 fr. 4 gr. et demi. Pour « beneistre » l'autel neuf de St-Julien, deux saluts d'or valant 2 fr. 9 gr. Cire, 2 fr. 3 gr. 3 bl. Encens, 4 gr. et demi. Toile pour couvrir les autels, 3 gr. Un

mouton gras donné aux officiers de l'évêque, 8 gr. A maistre Pierre Micel pour avoir fait « les rondeaulx et les croix en significacion de la dédicacion, » 3 fr.

A Colas Mirebeaul, pour l'eschiffe de la vicomté, 3 gr.

A Guillaume de Praelles, délégué aux trois Etats à Dijon, 2 fr.

Et pour un autre voyage au sujet de l'aide du sel, 2 fr. 11 gr.

Au receveur d'Auxois, 50 fr. pour l'aide de 5,000 fr.

Pour ouvrir et fermer, pendant un an, les portes de la ville, 3 fr.

On rédige un mémoire contre Jacquot Barrault, clerc des marchands du grenier à sel, dépens à l'hôtel, 1 fr.; il y a compromis à Semur.

Mêmes délégués : Guiot Chastellain, Guillaume et Piorre de Praelles, l'aîné.

ANNÉES 1448-1449

CC. 19. — Cahier in-4°, papier, 18 feuillets ; 6 feuillets blancs déchirés.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Symon Serpereaul, receveur ; — mêmes commis ordonnateurs.

RECETTES :

Ferme des deux huitièmes de vin.

Aide du sel.



Impôt de 100 livres formant la part de la ville dans la contribution de 8,000 fr. votée par les Etats.

DÉPENSES :

Payé :

A Jehan Poulier, maçon, pour ses travaux de la tour Porte-Auxerroise, 48 fr. 3 gr., en 5 fois.

A Guiot Nauldin, pour deux journées passées à couvrir la tour neuve derrière sa maison, 3 gr. et demi.

A Oudin Ferré, pour 58 queues de chaux employées à la tour de la Porte-Auxerroise, 22 fr. 1 gr.

Nombreuses journées de manœuvres et de charretiers pour le même travail.

Pour le vin du marché fait avec Colas Mirebeaul, pour recouvrir les tours et eschiffes de la ville et pour parfaire les fausses brayes, à raison de 8 gros la toise, 2 gr. et demi

Au receveur d'Auxois, 92 fr. sur les 100 que doit la ville.

Total de la recette : 277 fr. 7 gr.

Total de la dépense : 266 fr. 11 deniers t.

Procès-verbal de l'arrêt de trois comptes (novembre 1446, fin décembre 1449).

Redoit le receveur 37 fr. 2 gr. 10 deniers ob. t.

Signé : Jehan Maulvoisin, Robert de Beauvoir, chastellain d'Avallon, Pierre de Praelles, contrôleur du grenier à sel, Jehan Milot, prévost ; Guiot Chastellain, Guillaume de Praelles et Jehan Lebaul le jeune, substitut du procureur d'Auxois ; — 26 juin 1450.

ANNÉES 1449-1450

CC. 20. — Cahier in-4°, papier, de 20 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Symon Serpereaul, receveur.

RECETTES :

Aide du vin et du sel.

DÉPENSES :

Payé :

116 fr. à des manœuvres, à des charretiers et à d'autres ouvriers pour la continuation et l'entretien de fausses braies.

A Colas Mirebeaul, maçon, pour 60 toises de murailles aux fausses braies, 48 francs.

Au receveur d'Auxois, pour la moitié de l'amodiation du huitième du vin, 31 fr. et demi.

A Jacot Dehan et Guillaume Poulier, qui transportèrent à la ville la ferme du huitième de vin dont ils étaient fermiers, 10 fr.

Au receveur, ses gages pour la visite des tavernes, 10 fr.

Total de la recette : 273 fr. 9 g.

Dépense : 231 f. 4 g.

ANNÉES 1450-1452

CC. 21. — Cahier in-4°, papier, 24 feuillets.

Cahier de vérification des comptes de Symon Serpereaul, receveur, par les commis précédemment désigués pour contrôler les dépenses et signer les mandats.

DÉPENSES :

Payé :

A Jehan Dehan, qui alla « à la Roiche de Brugny pour le fait de la ville contre madame dudit lieu, à cause d'un débat sur le fait du *péaige* qu'elle demandoit aux habitans, » 4 gr.

A Jehan de Rup et à Jehan Regnart, pour avoir mené Gillet le fou jusqu'à Bunroy, 3 gr.

On bâtit une tour neuve derrière l'hôtel Guiolot ; et Colas Mirebeaul et Jehan Poulier, maçons, reçoivent différentes sommes pour la maçonnerie.

Pour un présent envoyé à maistre Jehan Rassy, qui venait du pardon de St-Denis, le jour de la foire grasse, 12 gr. 5 doub.

A Perrenot Jarry, de Pré, 6 gr. sur les 100 quartiers de pierre qu'il doit fournir, moyennant 12 fr., pour la tour en construction.

Au prescheur qui vint avec le fils Jean Lebaul, la somme de 5 fr. 5 gr., dont l'on trouva par la ville trois fr. 7 gr. 1 bl.

Chaux pour commencer la tour que l'on veut faire derrière l'hôtel, au pourpointier, 4 fr. 2 gr. (Est-ce la tour Guiolot ?)

A Jean Baron, royer, pour un millier de paulx à faire

des râteaulx pour les murs ès pertuis des eschiffes qui ont esté boischées, 9 gr.

Au receveur et à Jean Milot, députés aux Etats, 3 fr. 4 gros.

A Colas Mirebeau, pour avoir couvert toutes les tours et eschiffes et pour avoir abattu plusieurs méchantes eschiffes et les avoir murées, 14 fr.

Au prieur d'Autun, qui a fait la prière de St-Pierre, de marché fait avec lui, 8 fr. 3 gr.

A Jean Bonny, pour toile teinte par lui pour mettre en la chasuble de St-Pierre, 2 gr. et demi.

Pour deux douzaines et demie de perdrix portées à Dijon à MM. des Comptes, 17 gros.

A Louis de Mitraulx, pour aller en Flandre solliciter les lettres des aides, 30 livres, soit, pour son salaire, 15 livres si son absence ne dure pas plus d'un mois.

ANNÉES 1451-1452

CC. 22. — Cahier in-4°, papier, 18 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Symon Serpereaul, receveur. — Vérificateur en 1454, Jean Maulvoisin, Jean Leprince, châtelain d'Avallon, Guiot Chastellain, André Petite, Guillaume de Praelles, Jean Martenot, Jean Millot, prévôt.

RECETTES :

Ferme de la courte pinte, 110 fr.; huitième du vin, 100 fr. pour un an, dont Mgr le duc prend la moitié.

Aide du sel, 2 sous 8 den. pour une charge.

Impôt de 108 fr. 6 gr. et demi, sur lequel on prélève 91 fr. formant la part de la ville dans l'aide de 30,000 fr.

DÉPENSES :

Payé :

A Louis de Mitraulx, pour aller à Dijon quérir les lettres des aides et pour payer les sceaux et vérifications, 50 fr.

A Michel Michot, charpentier, pour avoir fait de toutes façons les barrières volantes de la Petite-Porte et de la Grand'Porte, 9 fr.

Pour une anguille et un brochereaul envoyés au receveur d'Auxois, 7 gr.

Pour les dépens de Jean Milot, Jean Lebaul, Pierre Maugart et du receveur qui allèrent aux Usages au sujet d'un débat entre la ville et M. de Villarnoul, 2 gros.

On envoie un demi-veau et un demi-mouton à M. de Villarnoul, par le lieutenant Pierre de Praelles, Jacobt Dehan et André Petite, 9 gros.

On continue la tour derrière la maison Guiolot.

Pour deux darnes de saumon et deux cymarres de vin données à Mgr de Jaucourt, 2 gr.

Au maistre de l'escole auquel avoit esté promis donner dix francs, la somme de cent sous.

A Jehan Marchand, de Joux en Auxerrois, pour bois achetés dans la forêt d'Airvault, pour la charpente des trois tours neuves, 9 fr., à compte 4 fr.

A Huguenin Georgeot, cordier, une corde pour le gros contrepoids du « reloige, » 5 gros.

Aux frères Darcy, pour l'achat d'une maison, 26 fr. 9 gr.

A Jehan Poulier, maçon, pour la tour Guiolot, 60 fr.
Total de la recette : 349 fr. 2 gr.
Dépense . 327 fr. 8 gr. demi-blanc.

ANNÉES 1452-1453.

CC. 23. — Cahier in-4°, papier, de 10 feuillets. (2 feuillets blancs enlevés).

Cahier de vérification des comptes de Symon Serpereaul.

DÉPENSES :

Payé :

A Philbert des Cloyes, charpentier, sur ce qui peut lui être dû à cause des tours en construction, 26 fr. en deux fois.

Pour les dépens d'un frère prêcheur, la semaine après *Oculi mei*, 13 gros.

A Jean Marchant, de Joux, pour un arpent de bois pour les tours, 5 fr., payés à Mlle de Marrault et 2 fr. pour 50 pieds de bois à faire des chevrons, 2 fr.

A Jehan Johannis, physicien de M. de Viteaulx, pour avoir visité les enfants Jehan Legeon et Gaultherin Maqucreaul, des Granges, soupçonnés d'être atteints de la lèpre, 16 gr. et demi. (Les mères ont été jetées. — V. les préc. comptes).

Pour les dépens de 61 charretiers dénommés, lesquels ont amené le bois des tours, 5 fr. 1 gr.; « lesquelx n'ont gaigné que leurs despens. »

Il a encore été payé pour le transport de 201 voitures de bois et pour les dépens des voituriers, 72 fr.

Jean de la Court, sergent, porte à Semur au bailli de Mâcon, 20 fr. donnés à madame la duchesse.

Pour fromages envoyés à Mgr de St-Martin d'Autun, 16 gros.

ANNÉES 1453-1454.

CC. 24. — Cahier in-4°, papier, de 17 feuillets; — (7 feuillets blanc enlevés).

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Bonny, receveur.

RECETTES :

Aide de la courte pinte, affermée 100 liv., et le huitième, 89 liv., dont la moitié pour le duc de Bourgogne.

Aide du sel, 90 fr. 18 sous.

Pour la bascule du pont-levis de la Grand-Porte, 5 sous.

Impôt de 108 fr., sur lequel on prend 72 fr. pour l'aide de 30,000 fr.

DÉPENSES :

Payé :

A Philibert des Cloyes, charpentier, sur l'entreprise de la tour de la Porte-Auxerre, de la tour derrière l'hôtel Guiolot, et la tour de Mgr le Duc, 60 fr.

A Droin Mirebeaul, couvreur, pour les mêmes tours, 10 fr.

Pour 4100 d'endolement et 2100 lattes, 7 fr. 9 gr.

19000 clous à latte, 4 fr. 9 gr.

A Perrin Teton, 14000 tuiles, 23 fr. 4 gr.

Au même, pour 400 corneliers, 5 fr.

Pour abattre et refaire deux pans de murs derrière la maison de Jehan Lebaul et derrière l'hôtel Pierre de Praelles, 15 fr. 7 gr. 3 bl.

Pour réparer l'entablement des murs et refaire les allées autour de la grosse tour, 27 fr. 10 gr.

Pour un veau gras envoyé à l'abbé St-Martin d'Autun, qui était à Girolles au mois de janvier et avec lequel dînèrent audit lieu plusieurs bourgeois d'Avallon, 10 gr

Au receveur d'Auxois, la part de la ville dans l'aide de 30,000 fr., 72 francs.

Pour les dépens de l'abbé de St Martin chez Guillaume de Praelles, le jour de la Saint-Valentin, 2 fr.

A messire François l'Arragonnais, seigneur de Pisy, venu aux assises, pour vin et avoine, 2 gr. et demi.

A Jacobt Dehan, pour le procès de Guillon, 27 fr. 4 gros.

Aux compagnons qui firent les jeux de la vie de saint Jean-Baptiste, 5 francs.

A Jean Poulet et autres, pour 27 journées passées à amender les chemins de Cousin et rompre les roches, 27 gros.

A Jean Lebaul, pour avoir ouvert et fermé la Porte-Auxerroise pendant un an, 3 fr.

On paie 2 fr. pour la Grant-Porte, et un fr. pour la Petite-Porte.

Compte clos le 17 novembre 1755 par Pierre de Prael-

les, lieutenant du bailli; Jean Maulvoisin, lieutenant du gruyer; Jean Leprince, châtelain d'Avallon; Guiot Chastellain, André Petite, Guillaume de Praelles, Jean Martenot, Jean Milot, prévost.

ANNÉES 1454-1455.

CC. 28. — Cahier in-4°, de 22 feuillets — Cahier in-4°, papier, de 8 feuillets; (2 feuillets blancs enlevés).

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Bonny, receveur.

RECETTES :

Mêmes recettes.

Impôt de 410 fr. pour la part de la ville dans l'aide de 60,000 fr.

DÉPENSES :

Payé :

A Guiot Chastellain et André Petite, députés aux Etats, 5 fr. et demi.

Aux paveurs qui sont venus visiter le *pavement* de la ville, 3 gros.

Doléances pour obtenir la remise du premier terme de l'octroi de 60,000 francs.

A Jehan Prevoust, serrurier, pour une « moulaicte et ung resort pour le reloige, » 1 gr. et demi.

Au receveur d'Auxois, pour la part de la ville dans l'aide de 60,000 fr., 228 fr.

Pareil paiement en novembre, pour le premier terme de 30,000 fr.

A Jacques de Vezon, barbier, pour avoir éprouvé le fils de Jean Lijon et la fille Gautherin, des Granges, qu'il a trouvés malades (de la lèpre), 16 gros et demi.

A Perrin Teton, pour 5 milliers de tuile pour couvrir la tour derrière la maison de Jean de Clugny, 8 fr. 4 gr.

Au même, pour dix charretées de *pesat* employé à la cheminée et au pan de la même tour, 18 gros.

A Antoine Gaigneaul, pour 300 quartiers de pierre, 33 fr.

A Guiot Chastellain, pour quatre bannerettes qu'il a fait faire et venir de Paris, 6 fr.

A Guillaume Poulier, pour être allé à *Tesy* (*Thisy*) soutenir une journée contre le curé de Monreaul (Montréal), « lequel avoit fait adjourner lesditz habitans et receveur à cause qu'il disoit que le semetière estoit pouly (pollu), et que Jaquet Boicheron, maistre de la maladrerie, avoit esté enterré excommenié, » 9 gros.

A Jean Verly, serrurier de Vézelay, mandé exprès pour réparer l'horloge, 16 gros.

Au receveur envoyé à Autun avec procuration des habitants ajournés à la requête du cardinal évêque d'Autun, au sujet du cimetière, 14 gros.

A Hugues Georgeot, cordier, une corde, pesant 30 livres, pour monter et baisser la grille de la Porte-Auxerroise, 12 g. et demi.

Pour pointes, liens, chevilles de fer employées à cette grille, le tout pesant 254 livres, 11 fr.

Au receveur de l'aide de 60,000 fr., 388 fr.

Dépenses pour la construction de la porte de la Boucherie.

ANNÉES 1455-1456

CC 26. — Cahier in-4°, papier, de 48 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Bonny, receveur. Mêmes vérificateurs au mois de janvier 1457, le receveur était mort. — Le lieutenant du bailli est Pierre de Praelles, et le bailli d'Auxois, Geoffroy de Thoisy.

RECETTES :

Mêmes recettes.

De Jehan de Clugny, qui a acheté le droit de se servir de la vis faite auprès de la tour de la Porte-Auxerroise, pour entrer dans sa maison, 30 liv. t.

De Guillaume Colin, 8 fr., parce que l'on a fait en son droit une fenêtre d'ouvroir sous le portail de la même tour.

Pour la guette St-Ladre, 9 fr. 4 gr.

De 521 défaillants, tant d'Avallon que d'ailleurs, pour le guet de nuit, 41 fr. 9 gr.

DÉPENSES :

Payé :

A Jean Berry, Jean de Biches, Jean Beaulcourt, Jean Poulier, Jean de Nyvelle, maçons, et à beaucoup d'autres ouvriers travaillant tous à la journée au portail de la Boucherie, sur lequel les habitants ont intention de faire une tour pour mettre l'horloge de la ville, en tout, 536 f. 6 g. 3 bl. 2 doub. Les ouvriers étaient payés toutes les semaines.

On a été obligé de découvrir la maison de Germain du Mont pour faire la maçonnerie de la tour.

A Antoine Gaigneaul, pour 14 toises d'entablement, 4 fr. 8 gr.

A Guillaume Poulier, pour un voyage à Autun et un autre à Lucenay au sujet du procès de la ville avec le cardinal, touchant le cimetière et les fonts de l'église Saint-Pierre, 2 fr. et demi.

A Perrin Teton, pour 6 milliers de tuiles pour couvrir les tours qui sont derrière la maison de Guiot Nauldin et derrière le presbytère, et pour 18 queues de chaux, 16 fr. 9 gros.

A Etienne Boulier, chambroilleur, pour la porte du milieu de la Grant-Porte, 6 fr.

Pour un présent à l'abbé de Vézelay et à M. de Pisey, venus à l'enterrement de M. de Villarnoul, 14 gr. 5 doub.

Pour le déchet des luminaires des confréries de N.-D. et de Saint-Pierre, portés à la suite du corps de M. de Villarnoul, 12 gr. 7 den.

Pour un présent au bailli d'Auxois, 10 pintes de vin à 5 *niquets* la pinte; un veau, 8 gros; et un sextier d'avoine, 6 gr.; 18 gros 8 niquets.

Présent de carpes, de vin et d'avoine à l'archidiacre (M. de Clugny) d'Avallon, 2 fr.

A M. de Croy et à Symon de Lalain, 19 gr. 10 niquets.

Une livre d'épices de chambre, aux mêmes, 5 gros.

ANNÉES 1456-1457

CC. 27. — Cahier in-4°, de 30 feuillets ; (6 feuillets blancs déchirés.) — Autre cahier de vérification de 5 feuillets ; (3 feuillets blancs enlevés).

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Guillaume Poulier, receveur ; vérificateurs Jean Mauvoisin, Pierre de Praelles, Jean Martenot

RECETTES :

Aide du vin et du sel.

Des chanoines de la Collégiale, 10 l. sur les 30 l. promises pour la tour de l'horloge.

De Jean Petitbault, neveu de Dimanche Guiot, prêtre, celui-ci ayant promis de régenter l'escole, 10 fr., par composition pour les dépens faits contre lui.

Impôt pour jeter certains méseaulx (lépreux), pour les croix des cimetières St-Julien et St-Pierre, et pour le procès qui a existé au sujet de la réconciliation du cimetière, 26 fr. 10 g. 1/2.

Regnart Daubenton, de Semur, prête 21 fr. 3 gr. à la ville.

Impôt de 30 fr. pour payer un agent député en Flandre.

DÉPENSES :

Payé :

Pour la continuation de la tour de la Boucherie ou de l'horloge, aux maçons, aux perriers (Champrotard), aux charretiers et manœuvres, 258 liv. 15 s. 10 d.

A Huguenin Georgeot, pour la corde de l'engin de la

ville et pour les cordes du « bar et du croichet, » lesquelles pèsent 121 liv., 6 fr. 8 g. 1.2.

A Jean Leprince, châtelain d'Avallon, pour avances, 9 fr. 4 gr.

Pour un présent à Jean de Croy, bailli de Hainault, et Simon de Lalain, capitaine de L'Escluse, et autres, au nombre de 30, 10 fr. 2 gr.

Pour les dépens de Guillaume de Carnay et de sa suite, au mois de mars 1456, pour visiter l'artillerie de la ville et voir ce qu'était devenue celle du duc du temps du siége, 23 gr.

On a donné au prieur des carmes de Semur, qui a prêché l'Avent, 5 fr. 1 gr.

A André Petite, bourgeois d'Avallon, 61 fr. qu'il avait prêtés lors du voyage du receveur en Brabant pour obtenir la prorogation des octrois.

Frais faits pour éprouver deux lépreux trouvés infectés, 9 fr. 1 bl.

Dépenses pour le procès des écoles (V. plus haut), 4 fr. 7 g. et demi.

Procès contre Guiot de Digoine, seigneur de Champien, qui s'oppose à ce que les vaches de la ville paissent en ses prés.

Total de la recette : 472 l. 19 s. 6 ob.

Dépense : 444 l. 8 s. 1 d.

ANNÉES 1459-1460.

CC. 28. — Cahier in-4°, papier, de 12 feuillets.

Cahier de vérification des comptes de Jean Martenot de Viteaux, receveur d'Avallon. Vérificateurs commis, Pierre de Praelles, Jean Mauvoisin et Guiot Chastellain.

DÉPENSES :

Payé :

A Etienne Bouley, chambroilleur, pour les fenêtres à châssis des deux chambres de la tour Neuve, 5 fr.

A Jacot de Vezon, « selorgien, » (il n'était que barbier précédemment), pour avoir éprouvé Jean Mireaul, soupçonné d'être ladre, de marché fait, 16 gr. et demi.

A Jean Gouret, étranger à Avallon, pour avoir passé huit jours à réparer l'horloge, 3 fr. 5 gr.

Frère Vincent *Lermite* est chargé de mettre à point le chemin sous l'étang aux Moines pour aller à Cousin-la-Roche.

On marchande de paver la ville à la toise au prix de trois gros; mais on paie les aides en dehors; le paveur reçoit 15 fr. à compte en plusieurs fois.

Payé : pour un mandement du bailli d'Auxois, par vertu duquel il est commandé à ceux qui doivent paver devant leurs maisons que, dedans huit jours, ils eussent pierre et sablon devant leurs dites maisons, à peine de soixante tournois à appliquer à Mgr le duc, 3 gros.

ANNÉES 1461-1462.

CC. 29. — Cahier in-4°, papier, de 14 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Saugeot, receveur.

RECETTES :

Mêmes recettes.

La ville a donné à rente deux jardins derrière la tour Maulvot, moyennant 3 g. 6 bl.

Impôt de 102 fr., pour la part de la ville dans l'aide de 11,000 fr.

A Guillaume Gasquin, pour deux pintes d'huile « à faire les couleurs au plombeau » pour la tour du reloige, 5 gr.

A Perrin le plombeur, huit fr. et demi pour la pour-paye de la somme de 18 fr. qui lui étaient due pour la plomberie de la tour.

A Jehan Sonnois, pour « le louage d'un lit de plume ou quel a couchié le plombeur, » 4 gros.

Pour un présent de vin et d'avoine à M. de Coulches, 6 gr. et demi, et un autre au même, 6 gros.

A Guillaume Boyvin, pour le reste de 210 livres de plomb employé en la terrasse de la tour de l'horloge, 7 fr.

A Guiot Belin et à deux autres, de marché fait pour « creuser la fontaine Darbault, » les huctiz (outils) aux dépens de la ville, 3 fr. 6 bl.

Aux mêmes, pour chercher la *doix* de la vieille fontaine Darbaut.

Au receveur d'Auxois, 97 fr. 9 g.

Total de la dépense, 167 fr. 5 gros.

ANNÉES 1462-1463.

CC. 30. — Cahier in-4°, papier, de 10 feuillets.

Cahier de vérification des dépenses de Jean Saugcot, receveur.

Les procès de la ville contre le seigneur de Champien, d'une part, et les habitants de Guillon, de l'autre, dure toujours.

DÉPENSES :

Payé :

Aux enfants de l'école, pour avoir porté la tuile en l'eschiffe messire Jacques Barbier auprès du puits devant la grange du chapitre.

Présent au bâtard St-Pol, venu à Avallon, 8 gr. 8 doubles.

Un autre à madame la chancelière de Bourgogne, 5 gr. 2 doubles.

A un nommé Hanotin (étranger), serrurier, pour avoir remis à point l'horloge, 3 fr. et demi.

A Jean Leprince, châtelain d'Avallon, pour sceaux et droits au sujet de la prolongation de l'octroi de la courte pinte, 40 fr.

A Huguenin Choessier, pour avoir terré de terre trois planchiers en la tour de l'horloge, 3 fr. (25 voitures de terre).

ANNÉES 1463-1464.

CC. 31. — Cahier in-4°, papier, de 28 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Saugeot, receveur, mis en cour devant Pierre de Praelles, lieutenant du bailli, Jean Maulvoisin, lieutenant du gruyer, André Petite, Guiot Chastellain, Jacques Leprince, châtelain d'Avallon, Jean Martenot, Jacot de Han et Symon Serpereaul.

RECETTES :

Octroi de la courte pinte, 90 fr.

De Colin Langlois, cordier, pour l'avoir souffert, de son métier de cordier, devers les fossés, à trois gros par an, 6 gros.

Impôt de 63 fr., pour acheter du « mectail » à faire une cloche pour l'horloge et le guet.

Autre impôt de 110 fr. pour la part de la ville dans l'aide de 12,000 fr.

DÉPENSES :

Payé :

A Guiot Chastellain et André Petite, délégués aux Etats tenus en mars, 4 fr.

Autre voyage dans le même mois pour faire réponse, de par la ville, au maréchal de Bourgogne et au Président *touchant le voyage de Turquie.*

Pour un sac de toile à mettre *le procès* du receveur et collecteur de la ville, contre André Dresnay, potier d'étain, 2 blancs.

Pour vin donné aux Limousins, maçons, qui vinrent

« pour cuidier mectre à point la tour de l'Ault Pan, » 1 gros.

A Hugues Coiffier, torcheur, pour avoir terré le dernier plancher de la tour qui est dessus « le movement du relouze, » 11 gros.

Pour *quatre grans eschielles de bois et pour emmancher les crochets et forches de fer qui ont esté ordonnées estre faictes pour la deffense du feu*, 8 gros.

On relève le pan de mur appelé le *Haut Pan*, dépense relativement importante ; le travail s'exécute à la journée.

Pour un présent de vin et d'avoine à M. de Couches, vénu à Avallon, 7 gr.

A Jean Moguelin, de Thisy, pour dix toises d'entablement de pierre de taille, 6 fr. 2 bl.

Pour le charroi, 5 fr. 2 gr. et demi.

Pour 213 charretées de pierre prises en Touillon pour être employées à la muraille du Haut Han, 4 fr. 3 gr. 1 bl.

Pour 26 toises de bois équarri pour étayer la tour carrée du Haut Pan, 13 gros.

Pour 125 quartiers de pierre de taille de Champrotard destinés à la tour carrée, 15 fr.

A Guillaume Barbe, serrurier, pour deux clefs pour la Grant-Porte, « pour ce que les autres avoient esté dérobées, » 2 gros.

A Regnault Daubenton, receveur d'Auxois, la contribution de la ville, 97 fr. 9 gr.

Dépense totale : 429 fr. 4 gr. 1 den. t.

ANNÉES 1464-1465.

CC. 32. — Cahier in-4°, papier, de 60 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Saugeot, receveur.

RECETTES :

Ferme de la courte pinte.

Impôt de 53 fr. 2 gr. 1 bl., pour la réparation des fortifications, les gages du capitaine et l'acquisition de munitions; sur cette somme, les chanoines de St-Lazare fournissent 10 fr. (l'impôt a eu lieu en juillet 1465; on lit cependant que le compte part de janvier 1464 pour finir l'an 1465).

Impôt de 128 fr. (1465), pour la part de la ville dans l'aide de 14,000 fr.

Rôle du guet, 42 fr. 11 gr.

Défauts de guet, 26 fr. 6 gr.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillot Boivin, hôtelier, pour la dépense de ceux qui défendirent et gardèrent le feu de la maison Jean Bernart, 8 gr.

Au porteur d'une lettre de M. de Villarnoul, ordonnant de faire le guet, 1 fr.

A Jean Leprince, châtelain d'Avallon, député à Dijon pour avoir de l'artillerie, 1 fr.

A Claude Sonnois, qui alla à St-Martin-du-Puits pour avoir des nouvelles, 2 gr.

A André Petite, pour 22 ais de chêne destinés à

faire la porte de Corberaul qui tient à la Petite-Porte, 9 gr. 2 doub.

A ceux qui amassèrent le salpêtre sous le pont de Pontaubert, deux blancs pour boire.

A Jean de la Vaul, parrochien de Bracy, pour avoir terré le plancher de la tour de l'Ault Pan et le plancher de la tour Mauvot, 7 gr.

Pour six douzaines de traits d'arbalète, 4 gr.

Pierres pour murer la porte Auxerroise, 4 gr. et demi.

A Jean Quinet, de Chalon, pour 20 livres de soufre destinées à faire de la poudre à canon, 20 gr.

Au receveur, pour être allé à Auxerre auprès de M. de Villarnoul, pour avoir un capitaine, 1 fr.

Le receveur se fait accompagner pour le doute du danger.

Dépense du bailli de Château-Chinon, 3 fr. 9 gr.

On envoie à Auxerre pour savoir des nouvelles de Mgr de Charolais.

On réunit à Annay-la-Côte et à Lucy-le-Bois quantité de douves de vieux fûts pour mettre sur les murs de la ville et les couvrir.

On fait un mur à sec hors de la ville à l'endroit de la tour de Pontaubert.

Pour les dépens de l'archidiacre d'Avallon, *le soin et la belle chière*, comme pour six gros baillés aux filles et chambrières, 18 gros 11 doubles.

A Jacot Julien et à Pierre Nolot, lesquels sont allés en l'armée pour la ville au secours de Mgr de Charolais; dépens faits par eux, 1 fr. 1 gr.

Ceintures et aiguillettes, 6 gr.

A Jean Cappet, médecin, qui visite Antoine Moireaul, 16 gr. et demi.

A Guiot Billy, pour un quartier de drap blanc, pour faire les bandes à mettre la livrée de Mgr de Charolais, dessus les hoquetons de Pierre Piolot et Jacot Julien, 5 bl.

A Estienne Parisot, pour être allé de nuit à Montréal, vers Jean de Barges, pour l'avertir qu'il se donnât garde des garnisons de Nivernois, qui voulaient courre en Bourgogne, 6 bl.

A Hugues le Bourg, pour un fourreau à mettre la trousse de *floisches* de Jacot Julien, 1 gros.

Au receveur d'Auxois, 120 fr. 9 gr., pour la part de la ville dans l'aide de 14,000 fr.

ANNÉES 1465-1466.

CC 33. — Cahier in-4°, papier, de 17 feuillets; (3 feuillets blancs enlevés.)

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jean Saugeot, receveur, lequel compte a été arrêté le 27 octobre 1467.

RECETTES :

Octroi de la courte pinte.

DÉPENSES :

Payé :

A maître Pierre Petit, pour son salaire d'être procureur de la ville, 1 fr.

Pour avoir dépendu la cloche de la Maladière qui était en l'eschiffe de la vicomté et l'avoir pendue en ladite Maladière, 1 gros.

A Jacques Maugier, médecin, pour éprouver Remy le Brun, qui a été reconnu ladre, 9 gr.

Pour avoir charroyé des pierres qui étaient au *pré au prévost, près de St-Ladre.*

A Jean de la Croix, enclumier, tant en dépense comme pour son salaire d'avoir fondu une serpentine pour la ville (trois cents et demi de fer, douze sommes de charbons, le louage des soufflets. [Salaire de l'ouvrier, 2 écus d'or,] les aides), 17 fr. 4 gr. 8 doubles.

A Jean de Montréal, maréchal, pour avoir enchâssé la serpentine de fer de la ville, 6 gr.

A Pierre Besset, pour 16 livres de salpêtre à faire de la poudre, 3 fr.

Pour avoir converti le salpêtre *en poudre,* 2 gr.

A messire Pierre Poillefoul, de Marrault, chapelain de M. de Villarnoul, pour le droit de forestaige du bois donné par M. de Villarnoul, pour faire le boulevart de la Porte-Auxerroise, 3 gr.

Pour le droit d'Estienne Humbert, capitaine de Marrault, 8 gr. 1 bl.

On prend aussi du bois à Chastellux.

A frère Jean Goux, curé de Pontaubert, pour le prix d'une couleuvrine par lui vendue à la ville, 18 gros.

A Jean Baron, royer, un essieu (assy) et deux rouelles pour l'enchâssement de la serpentine, 1 gr. et demi.

On paie seulement les dépens des charretiers qui amènent le bois du boulevart de la Porte-Auxerroise.

A Guillaume Disien, pour 14 milliers d'aissy, pour la lanterne de la tour de l'Horloge, 9 fr. 4 gr.; 9 fr. 8 gr. pour la pose.

Pour la dépense du maréchal de Bourgogne, 8 fr. 9 gr. et demi.

Pour la dépense de M. de Thianges et de M. de Ruères, qui vinrent visiter les fortifications, 2 fr. 8 gros.

Le receveur s'acquitte définitivement de ce qu'il pouvait redevoir à la ville, le 1er février 1470.

ANNÉES 1466-1467.

CC. 34. — Cahier in-4°, papier, de 34 feuillets.

Cahier de vérification des dépenses faites par Perrin de Praelles, receveur. — Vérificateurs, Jean Maulvoisin, Petite.

DÉPENSES :

Payé :

Pour les dépens de Jacot de Han et du receveur députés aux Etats, 4 fr. 8 gros.

A Jean Bonny, pour 4 pintes d'hypocras données au maréchal de Bourgogne, et à MM. de Villarnoul, de Ruères et de Thianges venus à Avallon, 18 gr.

Présent de 8 chapons, de deux moutons et de deux setiers d'avoine, 2 fr. et demi; la dépense, 8 fr. 9 gr. et demi.

A Jacot de Han, qui alla à Pisy pour un veuglaire que prêta M. de Pisy, ses dépens, 6 bl.; au charretier qui amena le veuglaire, 7 gr.

On couvre d'épines les fausses braies.

A noble homme Louis de Longchamp, écuyer, échappé des prisons du roi, lequel fut pris à Mont-le-Héry, à la journée de Mgr de Charolais, qui passa à Avallon et y fut malade un jour entier, 5 gros.

A Symon Rabache, charpentier, qui fit la chambre et *lougis* du veuglaire, 1 fr.

A Guillaume Daubenton, avocat, pour avoir aidé à Jacot de Han « à avoir l'élection à Avallon, » pour faciliter l'assiette des fouaiges, 33 gros.

A Guillaume Lelièvre, charreton, pour avoir amené de Praesles trois serpentines, deux couleuvrines, un moule à faire plombée et 30 livres de poudre, le tout prêté par M. de Praelles, 4 gr.

A noble homme Henri de Remigny, écuyer, seigneur de Joux en partie, pour le bois de cinq arpents au bois d'Arviaulx, pour faire les boulevarts et barrières d'Avallon, 3 fr. 3 gr.

A Guillaume Barbe, serrurier, pour les ferrements du veuglaire amené de Pisy, de deux serpentines de cuivre venues de Praesles et le canon de la ville, 3 fr.

A Jean Guygnet, de Chalon, pour 50 livres de salpêtre et 36 livres de soufre, 12 fr. et demi.

A Hymbert Duys, pour une journée passée à battre la poudre à canon, 7 doubles.

A Guiot Quarrey, de Pisy, faiseur de trait et de poudre, pour trois cents de trait et 19 liv. et demie de poudre, 3 fr. 1 gr. demi bl.

A Guiot Belin, pour 100 charretées de pierre pour la loge et le pont-levis de la Porte-Auxerroise, 18 gr.

A Jean Marchiret, chevaucheur de l'escuierie de Mgr

de Bourgogne, qui apporta des lettres touchant la mort de Monseigneur, 3 gr.

Le maire de Dijon appelle des délégués au sujet de l'élection des fouages, la ville envoie Jacot de Han auprès du président du conseil à Chalon-sur-Saône.

Maître Jean le physicien vient de nuit à Avallon pour avertir qu'on se donnât garde des Nivernois de Geoffroy de Vignole, 23 août.

A Guillaume *Rauldot*, collovrenier, pour une collevrine vendue à la ville, 11 gros.

Le guet de jour se fait presque toute l'année.

A un chevaucheur du duc, qui vint, le 19 novembre, donner des nouvelles des Liégeois et de la prise de Saint-Yon, 3 gr.

La ville demande rémission de la somme de 195 fr. formant sa part dans les aides accordées au duc.

Envoi de députés à Dijon.

On creuse un fossé de la Grant-Porte à la Porte-Auxerroise.

On fait vingt toises de pavé au boulevart de la Porte-Auxerroise.

A noble Jean Triffonneaul, capitaine de la ville, pour deux mois de gages, 6 fr. 8 gr.

Le duc mande aux gens de guerre de ses pays de se mettre *sus* pour tirer à Saquenay et de là à Saint-Quentin.

A André Petite, pour une « salade à visière » par lui donnée à Jacot Julien, quand il fut institué archer pour la ville, 20 gr. et demi.

A M. de Pisy, 6 fr. 8 gr. pour le lonage du veuglaire.

Au receveur d'Auxois, 178 fr., pour l'aide de 10,000 écus pour le ravalement du charroi du sel, et celle de 10,000 fr., accordée par les États.

ANNÉES 1467-1468

CC. 35. — Cahier in-4°, papier, de 26 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Perrin de Praelles, receveur.

RECETTES :

Recette de la courte pinte, 103 fr.

Impôt de 41 fr., pour les archers nouvellement mis *sus* par les gens du conseil.

Guet de jour en la tour de l'Horloge suivant rôle, 20 fr. 5 gr. 3 bl.

DÉPENSES :

Payé :

A Etienne Bruley, chambroiller, pour la façon du boichot de pertuis de la tour l'Eslu, en laquelle l'on fait l'eschauguet, 6 bl.

A Jean Trillonneaul, écuyer, capitaine d'Avallon, son gage du mois de janvier, 3 fr. 4 gr.

Présent à M. de l'Isle, 4 gr. 3 bl.

A André André, paveur, pour 27 toises de pavé devant l'église Saint Julien, 5 fr.

A Jean de Molesmes, secrétaire du duc de Bruxelles,

pour le renouvellement des lettres d'octroi de la courte pinte, 14 gr.

A Guillemin Voulant, forestier, pour avoir mené Michel Michot, charpentier, voir le bois donné par madame de Villarnoul, aux habitants d'Avallon, pour refaire le pont de Claireaul, 3 gr.

Pour avoir équarri le bois, 1 fr.

A Jean de Grand Vaul, maçon, pour enrocher les murs derrière la grange Jehannin Frère, 31 gros.

A Droin Deschamps, receveur de certains impôts, 30 fr., pour fournir aux gens d'armes.

Pour le prix d'une *trompette* donnée en garde à Jacquin Chauveaul, pour faire les cris de la ville, 2 fr.

Pour une requête contre les chanoines de St-Lazare, auxquels la ville demande de payer le tiers de la dépense des archers, 4 gr.

A Laurent Boissenot, pour avoir fait le bois de la fermette du cimetière St-Julien, 2 fr. ; 4 gr. aux charretiers qui ont amené le bois.

A Thévenin du Vaul, pour 15 jours qu'il garda la porte d'Avallon en temps de vendanges, alors que les gens de guerre tenaient les champs, 15 gr.

A Pierre de Clugny, le prix d'un *aubergeon* vendu par feu son père aux habitants, pour un archer envoyé par eux en Liége et à Montlhéry, 16 gros.

Dépense totale : 128 fr.

ANNÉES 1467-1468-1469

CC. 36. — Cahier in-4°, papier, de 28 feuillets; (1 feuillet blanc enlevé).

Cahier de vérification des dépenses de Perrin de Praelles, receveur d'Avallon. — Mêmes vérificateurs. — Au commencement du cahier, reproduction du compte des dépenses de l'année précédente.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillaume Barbe, serrurier, une poulie de fer pour descendre la cloche de l'horloge, et autres choses, 11 gr.

A Guillaume de Queure, pour son courtil situé à Cousin-la-Roche, au lieu dit en « Tour-aux-Anes, » 1 fr.

A Jean Gillot, pour le chemin du gourd de Claireaul, 15 gros.

A Huguenin Gaultherin, méseaul (lépreux), pour obtenir son mandement du cardinal évêque d'Autun, pour le faire « gectier » à la Maladière, 18 gr.

Procès avec Chastellux au sujet du guet (Villeurbin).

A Pierre Colas, paveur, pour 24 toises de pavé depuis le puits de la *Grant-Rue* jusqu'à la Grant-Porte, 4 fr.

Pour la lettre d'accord entre les chanoines et les habitants au sujet des sépultures et du minage, 16 gr. et demi.

On continue la clôture du cimetière St-Julien.

Difficultés avec M. de Chastellux au sujet des usages d'Avallon et de la vicomté.

A Jean Coitan (Coettand), pour porter en Flandre 27 fr. et demi, afin de faire appointer le mandement de

la courte pinte, 16 gros pour sa peine; « dont il ne besongna riens et fit des XX escus d'or ce que bon lui sembla. »

A Ogier Doucet, pour apporter un annexe d'Autun, contre Jean Coistant, du reste de 13 fr. et demi restant à payer de la somme de 20 escus d'or *pour faire excommunier* ledit Coistant, 2 bl.

Au receveur, député aux Etats, où l'on n'accorde pas ce qui était demandé au nom du duc « et furent continuez jusqu'au XVe d'octobre et furent baillées instructions et remonstrances pour envoyer à Mgr pour sçavoir les causes non mouvans le peuple à riens bailler pour le propos proposé par Mgr le président, » 2 fr.

Pour un présent de vin et d'avoine à Tristan de Tholoujon, gouverneur d'Auxerre, venu à Avallon 3 gr.

A Henri Brecillat, maignien, pour 23 livres de métail employées à la cloche de l'horloge, 2 fr. 11 gr. 1 bl.

Élection d'un capitaine.

On rend le veuglaire de Pisy.

Pour la dépense de Henri, bâtard de Thoisy, Benoist de St-Remy, Pierre de Villiers, Jean Bayote, commis à la visite des fortifications, 4 fr. 3 gr.

Mandat de mettre sus les gens de guerre et de faire le guet.

Les habitants obtiennent qu'on ne leur impose pas un capitaine.

Payé à Jean Lailler, couleuvrinier, pour une couleuvrine de fer *à chambre*, 2 fr. 4 gr.

ANNÉES 1469-1470.

CC. 37. — Cahier in-4°, papier, de 28 feuillets.

Cahier de vérification des dépenses opérées par Jacot Odebert, receveur. Vérificateurs, Jean Maulvoisin, Pierre de Praelles, Guiot Chastellain.

On prend dans les bois du chapitre, près Moutmardelin, les trois grandes pièces de bois du pont-levis de la Grant-Porte.

DÉPENSES :

Payé :

Pour cinq tiers de mouton ayant servi au dîner des charretiers qui ont amené le bois du pont-levis, 2 gr. et demi.

Pour la paille dont a été fait le mortier destiné à terrer les tours de l'Ault Pan et Maulvot, 1 bl.

A Henri Bressillat, pour 56 livres de *mytaille*, employé à la cloche de l'horloge, 5 fr.; une autre fois, 200 livres pour le même motif, 18 fr.

Aux maçons qui ont fait le mur d'autour du pont-levis de la Grant-Porte, 2 fr. 8 gr.; pour la charpente, 7 fr.

A *Guillaume Rauldot*, d'Auroux en Morvand, pour deux couleuvrines, 2 fr. 9 gr.

Pour la dépense du couleuvrinier du duc de Bourgogne, qui vint visiter l'artillerie de la ville, 8 gr.

A Albin Jehannin, qui alla à Château-Chinon pour la ville voir les lettres du duc qui instituaient le bailli de Château-Chinon capitaine d'Avallon, 8 gr.

A ceux qui firent le dénombrement des feux des villes et villages de Bourgogne, 5 fr.

A Robert Thirion, sellier de Vézelay, qui vint à Avallon chercher l'épée et dague d'un compagnon de guerre de la garnison de Vézelay, laquelle lui avait été ôtée par Jacques Chauveaul, sa dépense, 1 gr.

A Pierre de Clugny, qui alla en Flandre pour faire abolir les lettres par lesquelles Jean Boudault (bailli de Château-Chinon), voulait être capitaine de la ville, 3 fr.

Ajournement par la ville dudit Boudault devant la cour du conseil à Dijon ; le duc intervient, à la longue, en sa faveur.

A M. de Ragny, lieutenant du duc, qui apporta des lettres de Philippe de Savoie qui contraignaient les habitants de Pontaubert, d'Island, de Domecy, de Voutenay et autres villages à faire le guet à Avallon.

Au porteur de lettres annonçant que Boudault se désiste, 6 gr.

M. de Ragny demande à M. de Pisy le veuglaire dont il est question au précédent compte, à raison de trois blancs la livre.

L'engin est amené à Avallon.

A Pierre de Mongeliart, pour avoir ébranché sur la Morlande quatre chênes qui empêchaient de voir le guetteur de jour, 1 gr.

A Albin Jehannin, qui alla à Huilly demander si on mettrait ou non une garnison dans la ville, 16 gr.

A Etienne Juillis, pour la façon de 80 livres de poudre faite pour l'artillerie de la ville, 4 fr.

A Pierre Besset, marchand à Avallon, pour 19 livres de salpêtre, 3 fr. 11 g.

A Jacot Finelle, chambroilleur, pour 4 chevalets de serpentine et 4 manches de couleuvrine, 18 gros.

On renouvelle les clefs et les chaînes des portes.

On envoie à Dijon au sujet des gens d'armes que M. de Villarnoul voulait mettre en la ville, 4 fr. 4 gr.

Au receveur d'Auxois, 120 liv. pour la part de la ville dans l'impôt de 15,000 liv.;

On emploie beaucoup d'épines et de *paulx* aux fausses braies.

ANNÉES 1470-1471.

CC. 38. — Cahier in-4°, papier, de 33 feuillets; (3 feuillets blancs enlevés.)

Cahier de vérification des dépenses faites par Jacot Odebert, procureur et receveur des bourgeois et manants d'Avallon. Vérificateurs : Jean Mauvoisin, lieutenant du bailli; — Jean Petitbaul, chanoine, délégué du chapitre; — Pierre de Praelles, lieutenant de la chancellerie; — Jean Dehan, Guillaume Regnauldin, délégués des bourgeois.

DÉPENSES :

Payé :

Pour pain et vin porté en présent, à Etaules, au bailli d'Auxois et autres seigneurs se rendant en garnison à Auxerre, 9 gr.

A Etienne Juilliet, qui alla à Dijon chercher du salpêtre pour faire de la poudre, 5 fr. et demi; 22 janvier.

A Jean du Boisson, maréchal, pour réparer la voiture qui monta la serpentine de fort, 4 gr.

On mure les deux *huis* des fausses braies vers la tour St-Brancher et la tour Friant.

A Estienne Chastellain, royer, pour deux rouelles et un essieu pour la serpentine de cuivre, 4 gr.

Jehan de Tholongeon, hérault du duc, couche à Avallon, revenant de vers le roi.

A Droin Milot, le prix de 16 sacs de cuir à mettre de la poudre, cinq grands pour cinq serpentines, un moyen pour une couleuvrine à chevalet, et dix petits pour dix couleuvrines, 18 gr. et demi.

A Jacot Finelle, chambrilleur, un coffre de *chaigne* pour mettre les comptes, quittances et autres écritures de la ville, 18 gr.; ferrure, 10 gr.

Pour deux pierres employées à faire les canonnières de la Grant-Porte, 2 gr.

A des compagnons de Précy-sous-Pierre-Perthuis, qui vinrent de nuit faire savoir qu'il y avait des gens d'armes à Monceaul s'assemblant pour venir *contre* en Bourgogne, 3 gr.

A Antoine Taupinot, de Pontaubert, pour un millier de trait et vires à arbalète, 5 fr. 9 gr.; pour 800, 4 fr. 8 gr.

A Jean de Montréal, maréchal, pour 1,500 de fers de vires et trait à arbalète, 12 fr., en trois fois.

A M. de Raigny, capitaine d'Avallon, quatre mois de gages, 10 fr.

A Guillaume Poulier, qui alla à Chalon porter une lettre qui demandait le maintien, à Avallon, de M. de Ragny, capitaine de la ville, attendu que toute l'armée de Bourgogne tirait vers Cluny, 3 fr.

A Guillaume Assequin, pour 12 livres de poudre à canon, 3 fr. et demi.

On députe à Epoisses, vers M. de Couches, pour demander qu'il n'y eût point de garnison à Avallon.

A Jean Legrant, barbier, pour avoir conduit à Pisy Guillaume Dubois, capitaine de Mailly-le-Château, pour savoir s'il pourrait avoir des gens de M. de Pisy pour lever le siége de Coulanges-sur-Yonne, 6 bl.

On prend du bois en Plauxe, pour faire le pont dormant de la Grant-Porte.

A Robinet Bonny, pour un muid de vin blanc donné aux « retrahans de lad. ville qui estoient venus en *basconnes* (?) pour aler lever le siége qui estoit à Colanges-sus-Ydonne, et les estoit venu querre Guillaume Duboys, capitaine de Mailly, » 14 gr.

A Perrin Teton, chaufournier, pour onze queues de chaux employée à faire le pan tombé du boulevart de la Grant-Porte, 3 fr. 8 gr.

A un messager qui va à Chalon pour *assentir* s'il était vrai que Mgr de *Soye* était venu de Flandre pour secourir l'armée de Bourgogne, 1 fr.

Madame de Chastellux fait savoir que la garnison de Pierre-Perthuis devait courir le lendemain et qu'on « fist retraire les retrahans de la ville. »

Le prieur de Chisy envoie des copies de lettres faisant connaître comment le duc de Bourgogne avait pris Amiens.

A Jeannot Lyart, pour une somme de charbon de *saulce* à faire de la poudre, 9 blancs.

Jacot Dehan, Jean Martenot le jeune, Jean Saugeot sont députés aux États (mai), leurs dépens, 8 fr.

A Pierre Besset, marchand à Avallon, pour 146 livres de salpêtre, 32 fr.

Pour un *corsset* donné à M. de Ragny, capitaine de la

ville, pour *évader* de faire des *piotons* à la ville, 8 fr. 9 gr.

Le bailli ordonne de lever des *piotons* pour l'armée du duc (semaine avant l'Ascension).

L'artillerie est portée à la maison de MM. du Chapitre, pour le danger du feu qui était en la maison de Jean de Clugny.

A Thévenin Calart, pour une trompette à faire cris et publications, 3 écus d'or (4 fr. 6 bl.).

A l'enquêteur de la foi en l'évêché d'Autun, lequel a prêché à Avallon, pendant environ un mois, 3 écus d'or.

A Hugues de Thoisy, bailli d'Auxois, pour l'artillerie qu'il a vendue à la ville, 22 fr.

A Henri Brecillat, maignien, pour la façon d'une serpentine de *mytaille*, 3 fr.

Au receveur d'Auxois, pour la part de la ville dans l'aide de 20,000 f., 162 f.

A Etienne Juilliet, pour la façon de 60 livres de plomb, 16 g. 1/2.

ANNÉES 1471-1472.

CC. 39. — Cahier in-4°, papier, 39 feuillets; (3 feuillets blancs enlevés).

Compte des recettes et dépenses de la ville, rendu par Jacot Odebert, receveur, ledit compte *mis en cour* le 22 mars 1472.

RECETTES :

Octroi de la courte pinte, 250 fr.

Prestation en argent, pour le guetteur de jour, rôle

contenant 126 noms, 39 fr. 9 gr., pour Avallon, les Cousins, le Bourg et les Châtelaines.

Défaut de guet, 13 f. 5 g. 1 bl.

Impôt de 142 fr. 6 gr., pour la part de la ville dans l'aide de 15,000 fr (décembre 1472).

DÉPENSES :

Payé :

Pour un présent fait à M. de Villarnoul, qui a donné plusieurs fois du bois à la ville, 10 fr. 13 doubles (un baril de harengs, 8 fr. ; 3 liv. 1/4 de *seucre* fin, 17 gr. 3 bl. ; 11 liv. de figues).

Pour la dépense de noble Didier de Mandelot (réponse portée à Cisery), apportant des lettres du duc invitant les habitants à recevoir ledit Mandelot comme capitaine de la ville, sa dépense, 4 fr. 3 gr.

A un nommé maître Jean Mangeart, artilleur, pour deux serpentines de fer, à 6 écus la pièce, 16 fr. et demi, et 2 fr. 9 gr. pour les avoir fournies plus longues et plus grosses.

Pour le charroi de cent une toises de bois équarri employé à faire lęs deux *monniaulx*, l'un près de la tour du Haut-Pan, et l'autre entre la tour de Beurdelaine et la Grant-Porte, 5 fr.

Au receveur, qui alla à Cisery dire à M. de Cisery de venir exercer l'office de capitaine, au lieu de Didier de Mandelot, son fils, 6 bl.

On mande de faire bon guet, le comte d'*Aulmartin* étant à Clamecy.

A six hommes qui ont gardé les portes, le jour de la foire de mai, 5 gr. et demi.

Pour un présent à M. *Deschenay* (sic) qui vint visiter

les fortifications, le samedi après l'Ascension, 8 gr. doubles; sa dépense, 5 fr. 4 gr.

A Pierre Chastellain et à Guillaume Poulier, qui all rent à Semur pour « *evader que l'on ne feist nulz piétons* 1 fr.

A maître Jean Meangeart, artilleur, 187 liv. de f employées à monter les serpentines qu'il a faites pour ville, 7 fr. 9 gr. 3 bl.

M. de Chastellux informe (le vendredi avant la Pe tecôte) que la garnison de St-Liénard est assemblée.

M. de Villarnoul informe qu'il a vu *les trèves* de guerre octroyées par le duc et que l'on ne feist pl nulles courses.

A Claude de Mandelot, seigneur d'Ouroux (plus lo on dit seigneur de Cisery), pour avoir desservi l'offi de capitaine, pendant le mois de mai, au lieu de Didi Mandelot, 2 fr. 1/2.

Pour 130 fers de vires d'*aubelestes*, 1 fr.

Au receveur, pour être allé à Montbart porter les le tres au bailli d'Auxois, faisant mention qu'il y avait d gens d'armes en Nivernois, et aussi pour faire protest tion que s'il s'en aloit hors du pays et qu'il en advînt a cunz inconvénient, qu'on s'en deschargeroit sur lui (s medi après St Nazaire), 8 gr.

On prévient M. de Villarnoul, à Montréal, que les ge d'armes de « Nyvernois estoient sarrez à Clamecy. »

Pour la dépense du bailli d'Auxois, du bailli de Montagne, de M. de Villarnoul et de plusieurs seigneu venus à Avallon, le samedi avant St-Laurent, 3 fr. 11 g 1 bl.

A plusieurs, pour picz, pieuches, marteaulx, tacoises, leviers, pelles ferrées, ung millier de pain, tonneaulx pour icellui enfoncer, pavoix, cognies, ciseaulx et autres menuz ferremens, lesquelz furent envoyez à Mgr de Villarnoul et à Mgr le bailli d'Auxois quand ils furent assiéger Sacy et le chastel de Quincy, avec autre artillerie de ladite ville, qu'il a promis rendre comme appert par sa cédule signée de sa main, 40 fr. 4 gr. 7 doubles.

A un pauvre gentilhomme, pris en l'armée du duc devant *Beauvoir* en Beauvoisin, 6 bl.

A Jacot Finelle, chambroilleur, pour l'enchâssement et monture de trois serpentines, 25 gr.

Mademoiselle de Chastellux fait prévenir de faire bon guet, la semaine avant St-Remi, entendu que les garnisons de Clamecy et de St-Liénard étaient assemblées.

A Bernard Royer, qui va à Semur informer M. de Villarnoul que les Français étaient dedans Tonnerre, 6 gr.

On va chercher à Vignes les chevaulx du bailli pour mener son artillerie à Noyers.

Payé pour la dépense de MM. de Romond et de Villarnoul et de leurs gens lorsqu'ils retournaient de leur garnison de l'Auxerrois, 40 fr. 10 gr. 8 doubles.

On emploie pendant longtemps trois pionniers à réparer les chemins de Cousin-le-Pont, de Cousin-la-Roche et de la Porte-Auxerroise à l'étang aux Moines.

Payé au receveur d'Auxois la part de la ville dans l'aide de 15,000 fr., 110 fr.

ANNÉES 1472-1473.

CC. 40. — Cahier in-4°, papier, de 9 feuillets ; (7 feuillets blancs enlevés).

Cahier de vérification des dépenses de Jaquet Odebert, receveur de la ville.

DÉPENSES :

Payé :

A 18 hommes qui gardèrent les portes, le lundi après la St-Valentin, qui fut le jour de « lossicque » de feu M. de Villarnoul, 18 gr.

Un article de dépense rappelle un prêt de 30 écus au duc.

A Guillaume Poulier, pour une portion d'ouche sur laquelle doit passer le chemin de Cousin-la-Roche par la Goulotte, 2 fr.

A Jean Dehan, qui alla *porter des lettres au devant du paiement des gens d'armes* jusqu'à Arnay, 1 fr.

Pour un ajournement à Semur sur ce fait qu'on ne voulut point relâcher les prisonniers (c'étaient des gens de M. de Chastellux) qui avaient *pollu* le cimetière St-Julien, 6 bl.

Pour la dépense du bailli d'Auxois et de sa compagnie, qui vint chercher les prisonniers, 6 fr. 1/2.

A Jean Payen, de Crevant, pour une cloche de métail pesant 523 livres qu'il a vendue à la ville, 39 fr. 3 gr.

A Guillaume des Loges, écuyer, pour 83 livres de métail, 5 fr. et demi.

A Perrin de Praelles, député de la ville aux Etats, 3 fr.

Pour réparer le chemin du « guey de Vesvre » 4 fr. env.

Pour un veau, un mouton et six chapons donnés à M. de Villarnoul, 2 fr. 2 gr.

Pour la dépense du bailli d'Autun et autres faisant la recherche des feux, 2 fr.

A Didier de Mandelot, capitaine de la ville, 30 fr.

Au guetteur, 1 gr. par jour pendant toute l'année.

ANNÉES 1473-1474

CC. 41. — Cahier in-4°, papier, de 15 feuillets; (7 feuillets blancs enlevés).

Cahier de vérification des dépenses de Jaquet Odebert, receveur.

DÉPENSES :

Payé :

A un envoyé de Jean de Barges, capitaine de Pierre-Perthuis, qui informe que 400 hommes de guerre sont entrés à Vézelay le 2 janvier, 5 bl. 2 d.

A deux compagnons qui portèrent deux serpentines en la tour de l'Horloge, 2 bl.

Pour trois milliers de fers à vires à *aubelestes*, 35 fr.

A ceux qui aidèrent à pendre une cloche que voulait vendre à la ville le bailli d'Auxois et qu'on fit pendre pour savoir si elle avait bon son, 2 gr.

A un messager du duc, qui vint à Avallon pour y faire loger la garnison, 3 fr. 7 gr.

Pour un présent fait au capitaine de la garnison, 4 fr. 5 gr. (vin, avoine, foin et paille).

Pour 140 livres de soufre, 11 fr. 8 gr.

A Jean Martenot, qui est allé à Dijon à l'arrivée du duc, 2 fr.

A Jean Martenot et à Pierre Chastellain, qui allèrent à Dijon à l'enterrement du duc, 9 fr. 9 gr., (cire, écussons).

Pour la façon de 220 livres de poudre, 3 fr.

A un frère jacobin d'Auxerre, qui prêcha pendant le carême, 2 fr.

Pour l'achat de 34 livres de poudre, 2 fr. 10 gr.

A Didier de Mandelot, capitaine de la ville, qui alla vers le maréchal de Bourgogne pour « évader qu'on n'eust point de garnison, » 3 fr.

On envoie à Dijon 160 fr., formant la part de la ville dans les emprunts.

Le procès de la ville avec M. de Champien n'est pas terminé.

On paie 15 fr. d'honoraires à maître Jean Regnauldin.

A François Chenal, pour avoir gouverné l'artillerie en novembre. 2 fr.

Le maréchal de Bourgogne envoie une serpentine et un « quaque » de poudre.

A divers, pour l'achat d'une meule de moulin achetée pour faire un moulin à cheval, 6 fr.

A Jean Dehan et à Jean Saulgeot, pour avoir vaqué pendant un mois à mettre en besogne ceux qui ouvraient ès fossez, 4 fr.

A Guillaume Perreaul, prêtre, qui fut à Dijon près du maréchal pour éviter la garnison de Jean de Dommarien, 5 fr.

A Jacot de Corcelles et à Jacot Bierry, sur leurs gages d'avoir été en l'armée du duc comme *piotons*, 4 fr.

A Michel Michot, charpentier, moitié de ce qui lui est dû pour le boulevart de la Porte-Auxerroise, 7 fr. et demi.

A Jean Vurry, conseiller du duc de Bourgogne, 60 fr., pour la portion de la ville dans un emprunt accordé.

Au receveur d'Auxois, 190 fr.

A Jean Saugeot, pour les vins de la marchandise du moulin de la ville et autres dépens, 11 gros.

A Jean Belin, pour la façon du pont de Cousin, 11 fr. et demi.

Pour le charroi du bois, 8 fr. 5 gr. 3 bl.

ANNÉES 1477-1478.

CC 42. — Cahier in-4°, papier, de 16 feuillets ; (6 feuillets blancs enlevés).

Cahier de vérification des dépenses de Jean Coytant, *d'Avallon*, receveur de la ville. — *Vérifieulx* : Thibaut Choppart, prêtre, Jean Martenot le jeune et Perrin de Praelles.

DÉPENSES :

Payé :

Pour un présent de vin et d'avoine à M. de Baudeuille, maréchal de Bourgogne, 9 gr.

Pour deux sextiers d'avoine que le chapitre d'Avallon est allé offrir à noble Jean Barrabin, lieutenant général de l'artillerie du roi à Vézelay, 18 gr., auquel la ville paie encore 10 fr.

A Simon Belle, médecin, qui a éprouvé Jean Grauley soupçonné de ladrerie, comme aussi à Perrin de Praelles, qui a fourni *le vin et le feu* pour l'épreuve, 2 fr. 3 gr.

Pour un cahier de papier « pour escripre et limiter les disainnes sur la meuraille de la ville, » 3 bl.

Pour dix pelles de bois (29 avril), données à Jean Barrabin, écuyer, seigneur de Beauregard, maître de l'artillerie, étant de présent en la ville, 6 bl.

A maître Jean Regnauldin, lequel est allé « devers le roi pour ordonner de la ville et de nous, le dernier jour d'avril, » 15 fr.

Pour vin de Beaune et avoine à Mgr d'Albret et au bâtard de Nevers, 2 fr. et demi.

Pour une petite cloche mise en la guette de la viconté, 21 gr.

Pour six sommes de bois à faire le feu du guet de nuit, six blancs par jour.

A Guillaume Assequin, son voyage pour aller à Paris auprès du cardinal solliciter le gouvernement de la Maladière, qui a été concédé, 7 fr. 8 gr.

M. d'Albret écrit au roi en faveur de la ville.

A Pierre Tonnelier, maçon, pour 13 toises de maçonnerie aux fausses braies, 5 fr. 7 gr. et demi.

A Jean Regnauldin, procureur de la ville, sur ce qu'il a payé pour le coût d'un mandement du roi qui accorde à la ville un secours de 2,000 livres à prendre sur ses revenus de la ville, 5 fr.

On élève un portail sur le pont dormant du boulevart de la Grant-Porte.

On place un écusson aux *armes du roi* sur la Mala-

dière pour indiquer « la possession d'icelle aux bourgeois. »

A noble François du Mont, commissaire du logis de la compagnie de Salesart, à son arrivée à Avallon, 4 gr., et ensuite 7 fr. 6 gr. et demi.

A Germain Charmoy, *apothicaire,* pour six pintes d'hypocras données, 4 à Jean de la Rochette, doyen d'Avallon. et 2 à Guillaume de Tiersaut (sic), capitaine de la ville, 2 f. 2 gr.

A Jehan Dehan (qualifié noble), pour les dépens faits en son hôtel à la reddition des comptes de Jaquet Odebert (3 jours), 5 fr. 9 gr.

Pour le prix de six moutons « soubz lesne blanche » donnés vivants au cardinal évêque d'Autun, 6 fr. 2 gr. 1 bl.

On donne de même six moutons vifs à la *mareschaude* de Bourgogne.

6 gros aux compagnons faisant le guet autour de la maison Odot Chrétien, qui venait d'être brûlée.

Au receveur d'Auxois, sur l'impôt de 90 fr., 6 gr. 3 bl.

A Germain Billy, qui mena à Cravant une queue de vin donnée à messire Guérin le Groint, « *luy disant pour lors seigneur d'Avallon,* » 1 fr.

ANNÉES 1479-1480.

CC. 43. — Cahier in-4°, papier 31 feuillets (3 feuillets blancs enlevés).

Compte de recettes et dépenses de Jean Coytant, receveur.

RECETTES :

Reliquat, 335 fr. 6 gr. 7 niq. 1 d. ob. t.

Ferme de la courte pinte, 266 liv. t.

Fouage du château de Dijon, deux demi-années, 290 fr.

Aide du sel, 118 fr. 5 gr. 5 niq. ob.

Pour 18 muids de vin blanc menés à Dijon pour l'approvisionnement de l'armée du roi, 102 fr. 2 bl.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillaume Regnauldin, député à Dijon, pour obtenir une diminution sur les fouages, y compris 2 fr. 6 gr. employés à acheter figues, raisins, sucre, amandes, riz, dragées et autres épiceries, 7 fr. 8 gr. 8 niq.

Pour la dépense de Jean Barrabin, conducteur de l'artillerie, 18 fr. 11 gr.

A Jean Martenot, député à Dijon pour la *marchandise* du grenier à sel, 10 liv.

On achète du vin et du blé pour l'approvisionnement de la garaison royale de Dijon.

On contraint les gens d'église et autres habitants de faire conduire au comté de Bourgogne de grandes quantités de lard, des bœufs et des moutons gras.

Pour vin et avoine donnés à Guillaume de Tiercent, capitaine d'Avallon, 11 fr.

Difficultés avec le procureur du roi au sujet des dîmes et *trousses* de foin.

A Perrin de Praelles et à Guillaume Regnauldin, députés aux Etats du 18 août, 5 fr. 9 gr.

Au dit Perrin de Praelles, qui alla réclamer contre une ordonnance qui interdisait de tenir « aucun jour ni juridiction à Avallon, » 27 gr.

Pour recouvrir les tours et eschiffes, 5 fr.

Pour enlever la cloche du guet de la tour de l'horloge et la replacer au clocher de St-Ladre, 2 fr.

Pour la dépense de Bertrand de Lignères, de Guillaume Guerry et Jean Gayan, écuyers, commissaires aux logements des gens de guerre, 18 fr. 9 gr.

A l'église Saint-Julien, le remboursement d'un prêt de 23 fr. 5 gr. fait en la ville en son nom pour les fortifications.

Pour un mandement de l'official d'Autun qui permît de jeter hors de la ville et en la maladière Pierre Oudot, 16 gros.

Autres dépenses pour le lépreux Oudot.

A Pierre Charpentier, marchand, le prix de 189 livres de *mytaille*, employé à une cloche pour le guet et l'horloge, 16 fr. 1 gr.

A Henri Brecillat, maignien, le prix de 1,900 livres de *mytaille*, à 10 fr. 3 gr. le cent et 200 l. de *métal*, à 14 fr. le cent, pour la cloche du guet et de l'horloge, 125 fr. 4 gr.

Au receveur d'Auxois, pour le fouage du château de Dijon, 237 fr.

Paraissent exempts d'impôts : le clerc des vérificateurs des deniers de la ville, certains anoblis, ceux qui disent n'avoir feu ni lieu, les soldats, ceux qui demeurent en l'Hôtel-Dieu, le geôlier de la ville, le trompette de la ville.

ANNÉES 1480-1481

CC. 44. — Cahier in-4°, papier de 42 feuillets.

Compte de recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Jean Coitant, receveur, choisi par les habitants et institué par Jean Martinot, écuyer, conseiller et échanson du roi, lieutenant du bailli d'Auxois.

RECETTES :

Produit de l'octroi de la courte pinte, 250 fr.
Reliquat des anciens comptes 262 fr.
Impôt pour le château de Dijon, 244 fr.
Octroi du sel, 145 fr.

DÉPENSES :

Payé :

A Albin Jeannin, pour la moitié de ce qui lui était dû ponr le procès de la ville contre le curé d'Annay-la-Côte et consorts, au sujet du dîmage des vignes, 9 fr. 6 bl.

Pour la dépense de Guillaume de Parthenay, écuyer, capitaine d'Avallon, 23 fr. 8 gr. et demi.

Différentes dépenses de bois, charbon, huile, suif, 275 *œufs*, cordes, fer, charpente, etc., etc., pour le moule de la cloche de la guette et de l'horloge (passim) ; on achète

1,900 livres de *métaille* chez deux marchands de la ville; on en emprunte 87 livres à la paroisse de St-Père, on en ajoute une certaine quantité que possédait la ville; on joint 400 livres d'étain, qu'on emprunte à Etienne Juillier, et qu'on va acheter à Troyes pour les rendre (42 hommes occupés le jour où l'on a fondu la cloche).

A Morisot Michelin, pour agrandir le pertuis de la tour de l'Horloge pour passer la cloche, 4 gros.

A Simon Boisot, pour la façon de la cloche, 30 fr.

Pour les deux tiers de la dépense de M. de Baudricourt, gouverneur général de Bourgogne, venu à Avallon, 5 fr. 8 g. 4 niq.

Pour un présent à M. d'Aubijoux, capitaine d'une compagnie de gens d'armes, 22 gr. 3 bl. et demi (il y a un pain de sucre fin pesant cinq quarterons et demi-once).

Pour reporter l'horloge de l'église St-Julien en la tour de l'Horloge, 6 fr. 9 gr.

A un religieux de l'ordre de St-François, qui a prêché le carême en l'église St-Ladre, 3 fr.

Pour conduire et guider un sieur Petit Jean, *poste du roi*, diverses sommes (Semur, Saulieu, Toucy)..

On refond la cloche en juin, parce qu'elle n'était pas propre à sa destination.

A Hugues Corbier, charpentier, pour sa « peine et péril d'avoir descendu la cloche, » 16 gros.

Les mêmes dépenses que plus haut se renouvellent pour la fonte de la cloche.

Différents frais pour un procès avec Guillaume de Partenay, capitaine d'Avallon.

A Jean Rabier, lieutenant du bailli d'Auxois à Avallon, pour un voyage à Tours, où se trouvait le roi, « pour

obtenir de luy mandement pour abouler et consentir que tous les deniers qui avoient esté despenduz par les affaires communes dud. Avalon et qui auroient esté prins sur les deniers de la fortiffication de lad. ville fussent rabatuz ausd. habitans et à leur receveur, que huy se regarde comme s'ils avoient esté employé à la fortiffication et autres réparations dud. Avalon, ce qu'il a obtenu, » 11 fr. 26 gr. et demi.

A Pierre Chastellain et Jean Serpereaul, bourgeois, pour un voyage à Thouars, auprès du roi, afin d'obtenir certaines lettres-patentes touchant *les libertés* des habitants d'Avallon, etc., 50 fr.

Pour la quote-part de la ville dans un impôt (château de Dijon), 260 fr.

Clôture du compte, 2 mai 1483; apurement définitif en vertu de lettres obtenues par les habitants, le 25 février 1489.

ANNÉES 1481-1482

CC 45. — Cahier in-4°, papier, de 28 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Jean Coitant, receveur. — Vérificateurs : Jean Rabier, lieutenant du bailli; Albin Jeanuin, substitut du procureur du roi; Nazaire Daubenton, licencié en lois; Pierre Chastellain, Robinet Bonny, Jacot Odebert, Guillaume des Loges et autres.

RECETTES :

Octroi du sel, 219 fr. 9 gr.

De la courte pinte, 300 fr.



Impôt de 64 fr. 8 g. 1/2.

Autre impôt de 148 fr. 3 gr. et demi, suivant accord avec Guillaume de Parthenay, capitaine de la ville, au sujet du guet de nuit.

Autre impôt de 252 fr., pour l'édification du château de Dijon.

Produit de la démolition du moulin à cheval, 17 fr. 9 gr.

DÉPENSES :

Payé :

A Henry Brecillat, maignien, le prix de 400 livres de *métail* pour une cloche en l'église St-Pierre, 48 fr.

Différentes dépenses pour la réédification d'un pan de mur tombé du côté de la tour de Beurdelaine, auprès de la tour de l'Eschauguet.

A Robinet Bonny, bourgeois de la ville, et au receveur, pour certains voyages au sujet du procès de St-Lazare, 27 fr. 10 gr. 10 niq.

Pour une jument achetée pour les négoces et affaires « commungs » de la ville, 7 fr.

Pour un message au sujet du traité de paix entre le roi de France et les Flamands, 1 fr.

A Guillaume de Parthenay, capitaine de la ville, 129 fr. à compte sur les 160 écus d'or qui lui étaient dus en conséquence du traité au sujet du guet de nuit.

A Bonnet Porraut, pour une corde de « grant longueur et grosseur » achetée pour monter la cloche du guet, 3 fr.

Pour le louage d'un cheval mené par *les postes du roi*, 2 fr.

A Pierre Pacault, qui alla à Dijon au sujet du ravitaillement des gens de guerre, 1 fr.

Au receveur d'Auxois, pour le château de Dijon, 252 fr.

A Guillaume Griveaul, pour 417 liv. d'étain employées à la cloche de l'horloge, 52 fr. 10 g. et demi.

A Bertrand de Lignières, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, 8 écus au « lasset » à lui promis pour éviter la *foule* des gens de guerre.

(Deniers non reçus de Jean Martinot, qui se dit noble et récemment anobli).

Les habitants d'Avallon perdent leur procès contre le curé d'Annay au sujet des dîmes des vignes.

On rembourse aux chanoines de St-Lazare 84 fr. 9 gr. 7 niq. 1/3, pour le tiers des frais du procès entrepris au sujet du chef de St-Lazare.

On emprunte à la fabrique de l'église paroissiale, 88 fr. 4 gr., pour employer aux fortifications.

Au receveur, pour sa récompense d'avoir en temps d'imminent péril (1477) assis le guet et ouvert et fermé les portes de la ville au moyen d'une clef *secrète*, 2 fr.

Les vérificateurs du compte sont payés 4 fr. « en suivant le train des autres comptes. »

Gages du greffier des élus de la ville pour 3 ans, 5 fr.

A Pierre Chastellain, qui a surveillé les manouvriers travaillant pour la ville, et cela pendant quatre ans, 3 fr.

A Guillaume des Loges, pour la voûte et taille d'un portail mis à la Grant-Porte, 10 fr.

Clôture du compte, 6 juin 1483; apurement définitif, 25 fév. 1489.

ANNÉES 1484-1485.

CC. 46. — Cahier in-4°, papier, de 26 feuillets. — 46 *bis*. Cahier de 11 feuillets, contenant les dépenses de la même année avec les notes des vérificateurs, Jean Piget, Guilllaume des Loges, Jaquet Odebert et Jean Paultot.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Etienne Jullier, receveur (2e compte), mis en cour le 18 avril 1486, après Pâques, devant Jean Rabier, lieutenant du bailli, Jean Chalmeaul, substitut du procureur du roi, Pierre Chastellain, Guillaume Desloges, Jean Paultot, Jaquet Odebert, Antoine Lebeaul, Germain de Denesvre, Antoine de Vozon, Jean Boyvin et autres habitants.

RECETTES :

Reliquat, 200 fr. 15 gr. 3 bl.

Octroi de la courte pinte, 220 fr.

Impôt pour un don au maréchal de Bourgogne, pour l'exemption des gens d'armes, 186 fr. et demi.

Autre impôt de 320 fr. cinq gros 7 engrognez et demi, dont 195 fr. et demi formant la quote part de la ville dans la somme de 30,000 fr. accordée au roi, et le reste pour les dépens du procès de la ville contre Guy de Dygoine, seigneur de Champien, au sujet des prés des *Mouillères*.

Octroi du sel, 89 fr. 9 gr. 3 bl.

DÉPENSES :

Payé :

Au maréchal de Bourgogne, pour la pourpaye de 200 fr. à lui accordée pour l'exemption de garnison, 170 fr.

Pour des planches employées au pont Claireau, 7 fr. et demi.

Pour la dépense du maréchal de Bourgogne, au mois de janvier, 14 f. 3 gr.

A Vincent Guyart, verrier de Vézelay, « pour 14 pieds de verre, à 9 bl. le pied, en trois panneaulx, mis en la tour du relouge, » 2 fr. 8 gr.

Pour la copie d'une ordonnance du maréchal de Bourgogne, qui prescrivait de loger à Avallon des gens de sa compagnie au lieu des *Lombards*, 3 fr. 8 gr.

Pour un livre couvert de couverture rouge destiné à recevoir les appointements faits aux assemblées de la ville, 22 gros.

A Jean Paultot, qui alla à Dijon réclamer l'administration du grenier à sel par la ville, 8 fr.

Dons à certaines personnes qui se sont entremises pour la ville à ce sujet.

On mande de faire bon guet au mois d'août.

A Pierre Champion, pour un « conteur, douze escabelles et ung banc enfoncé à mectre dans la chambre de la tour du relouge, » 15 fr. et demi (plus 2 fr. et demi pour la ferrure).

Au receveur d'Auxois, les 195 fr. dont il a été question plus haut.

A Catherine de la Rivière, veuve de Guy de Digoyne, seigneur d'Uxelot et de Champien, sur les dépens dont il a été question, 100 fr.

A l'article Deniers non perçus, il est question de *pestilence* qui règne dans la ville.

Payé pour les gages des vérificateurs, 8 fr.

A Jean Nauldin, clerc élu, pour ses peines d'avoir assisté aux assemblées et aux « geetz » qui ont été faits, 2 fr.

(Apurement du compte définitif, le 26 février 1489.)

ANNÉES 1487-1488.

CC. 47. — Cahier in-4°, papier, de 26 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Jehannin Piget, procureur et receveur des deniers communs.

RECETTES :

Reliquats payés par les anciens receveurs, 376 fr.

Octroi de la courte pinte, 300 fr. ; du sel, 173 fr.

DÉPENSES :

Payé :

A cinq manouvriers employés à défendre le chemin de la Creuse de l'eau du ru de l'étang aux Moines, 5 gr.

Deux muids de vin offerts au bailli d'Auxois, pour sa bienvenue (un de rouge et un de blanc), 15 fr.

Pour visiter les bois des Usages rompus et mis en pré par les habitants des Granges, 3 gr.

Pour un mandement contre les habitants des Granges et un nommé Aubert de Reposeur, qui avait commencé de construire un moulin aux Usages, 9 gr.

Pour le sablon amené de Clamecy et employé à « gecter le plonc pour couvrir la tour d'orloige, » 1 fr.

(Travaux de plomberie à la tour, détails, couverture).

Pour six cents de fin or battu à la grand'forme et pour trois cents d'or à la moyenne forme, employé à dorer la plomberie de la tour de l'Horloge, 15 fr. 2 gr., et encore pour deux cents et demi, 3 fr. 9 gr.

Pour six pintes d'hypocras et 8 pintes de vin de Beaune données à Mad^{e} de Nevers, venue à Avallon, 3 fr. et demi;

Et pour quatre pintes d'hypocras données à l'évêque d'Autun, 2 fr.; 12 chapons, 2 fr. 8 gr.

Aux barbiers appelés pour éprouver la femme Perrin Oullat et Odot Boirot, soupçonnés d'être atteints de la lèpre, 3 fr. 3 gr.

Au receveur, qui alla à Paris chercher du plomb, 2 f. 1/2; à *Vézelay*, marchander de l'ardoise, 3 gr.

A Etienne Juillier, potier d'étain, pour la façon de la plomberie de la tour de l'horloge, 60 fr.

Différentes sommes pour rechausser les murs et fausses brayes.

A André Brossier, chambrilleur, pour « le bois et façon d'une chambre mise autour du mouvement du horloige, » 5 fr.

A Etienne Juillier, pour 118 liv. d'étain employé à la soudure de la plomberie de la tour de l'Horloge, pour une *demi-once d'azur* pour peindre la bannière et pour le bois employé à fondre le plomb, 21 fr.

Pour avoir conduit d'Avallon à Asquins cinq ou six cents Allemands, qui allaient en Bretagne au service du roi, 5 gr.

A Pierre Loichard, pour plusieurs « danrées par lui baillées comme *vermeillon et autres estouffes*, pour paindre la plomberie de la tour, » 4 fr.

Pour mettre à point le puits derrière St-Ladre, diverses petites sommes.

Pour l'achat d'un tapis mis sur le *conteur* de la chambre de l'horloge, 2 fr.

Pour 18 milliers d'ardoises, venant de Vézelay, 81 fr.

Pour 2,126 liv. de plomb, 63 fr. 9 gr.

A Guillaume Petit, pour placer l'ardoise, 40 fr.

On paie 15 fr. la peinture du crucifix et autres images de l'église St-Pierre.

Compte clos et arrêté le 3 février 1488.

ANNÉES 1487-1488.

CC. 47 *bis*. — Cahier in-4°, papier, de 18 feuillets.

Cahier de vérification des dépenses portées au précédent compte ; chaque page signée : Chastellain, Regnauldin Jullier, Millot.

ANNÉES 1488-1489.

CC. 48. — Cahier in-4°, papier, de 30 feuillets.

Compte des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Pierre Piget, procureur et receveur.

RECETTES :

Recettes analogues.

DÉPENSES :

Payé :

A Jean de Praelles, pour achat d'or et de couleurs pour dorer le dessus de la vis et peindre les lucarnes de la tour de l'Horloge, 5 fr. 3 gr.

Pour blanchir et enrocher les cheminées de la tour, 2 fr.

Pour une pinte d'huile et la chaux blanche dont a été blanchie la cheminée de la tour, 4 gr.

On paie diverses dépenses résultant d'un débat entre la ville et M. d'Espiry, qui voulait vérifier les comptes.

A Simon Chiquereaul, prieur des Carmes de Semur, pour avoir prêché le carême, 3 fr.

A Pierre Louchart, pour 481 livres de fer employées à ferrer le pont levis de la Grant-Porte, 7 fr. 2 gr. 8 s.

Pour un pommeau de plomb pesant 50 liv. mis sur la tour de Pontaubert, 3 fr. et demi.

Pour les dépens d'une nuit du gouverneur de Bourgogne, de sa femme et de leurs gens, 20 fr. 7 gr.

A Perrin Channat, pour avoir fait le décombrement des murs derrière la maison Thébault Choppart, 8 fr.

Pour la pose et fourniture du pont du gour de Claireau (un chevalet garni de deux poutres), 3 fr. 7 gr.

A un huissier d'armes, qui vint faire crier le traité de paix, le jour de la Toussaint, 3 fr.

Deux milliers de tuiles pour couvrir la tour de Saint-Brancher, 3 fr. 3 gr.

A Etienne Jullier, pour la façon de quatre *cymarres* d'étain, pesant 61 liv., 15 fr.

Pour la dépense de M. d'Espery, du bailli d'Auxois

et de Didier de Mandelot, venus afin de visiter les fortifications, 46 fr. 10 bl.

Pour l'achat de 112 queues de chaux à employer aux fortifications, 40 fr.

(Salaire de charretiers, de manouvriers, de maçons).

Pour 400 liv. de plomb employé à achever la lanterne de la tour de l'Horloge, 17 fr.

Pour l'obtention de lettres royaulx abolissant les revendications à exercer au sujet de l'emploi aux affaires communes des deniers destinés aux fortifications, 87 fr. et demi.

Pour la vérification des comptes, par Gauthier Brocard, lieutenant général du bailli, et par Girard Ogier, greffier du bailliage, 30 fr.

Clôture du compte le 26 février 1489.

ANNÉES 1488-1489.

CC. 48 *bis*. — Cahier in-4°, papier, de 8 feuillets.

Cahier de vérification des dépenses portées au précédent compte, chaque page signée : Perrin de Praelles, Robinet Bonny, Julier et Pautot.

ANNÉES 1489-1490.

CC. 49. — Cahier in-4°, papier, de 21 feuillets ; (feuillets blancs déchirés).

Compte (deuxième) des recettes et des dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Pierre Piget, receveur.

RECETTES :

Octrois de la courte pinte et du sel.

Impôt de 207 fr. pour la quote-part de la ville dans une contribution de 42,000 fr. pour le roi.

Autre impôt de 169 fr. 7 gr., pour fournir aux frais du procès du chef de St-Ladre.

DÉPENSES :

Payé :

A maître Edme Pillot, d'Autun, pour avoir informé sur les droits que pouvait avoir la Maison-Dieu d'Avallon sur les chaumes de la communauté d'Avallon, 2 fr. et demi (prises à rente de la Maison-Dieu et de la Maladrerie).

A Jean Rabier, pour la dépense de la maréchale de Bourgogne, qui séjourne une nuit à Avallon en juillet, 15 fr. 7 gr. 5 niq.;

Du gouverneur, 40 fr.

Pour le transport de 600 quartiers de pierre de Champrotard, pour le boulevart de la Grant-Porte, 72 fr. (achat 48 fr.).

A Jean Odot, maçon, pour des réparations à l'église St-Julien, 20 fr.

Pour le devis du boulevard de la Grant-Porte, 10 fr.

Au receveur d'Auxois, pour le don fait au roi, 200 fr.

Différentes sommes, pour frais relatifs au procès du chef de St-Lazare, et enfin pour la dépense des commissaires du Parlement qui ont fait l'enquête, 83 fr. 7 blancs.

Clôture définitive, le 27 février 1491. Signé : de Praelles, Nauldin, Piget.

ANNÉES 1490-1491.

CC. 50. — Cahier in-4°, papier, de 18 feuillets.

Cahier des dépenses de la ville d'Avallon, acquittés par Jean Pinard, receveur.

DÉPENSES :

Payé :

Pour la dépense de Jean Dumont et d'Hugues d'Espery lorsqu'ils vinrent prendre possession de la capitainerie d'Avallon, 13 francs.

A Guillaume Bataille, pour avoir fait une enquête dans le procès du chef de St-Lazare, 31 fr. Autres frais.

Au 2ᵉ commissaire, Guy de Fraisant, scribe, 17 fr. 18 blancs.

Pour les dépens des commissaires, 25 fr. 3 gr.

Au « beaul père » de L'Isle, pour avoir prêché le carême, 5 fr.

Assemblée pour décider si l'on fera guet et garde.

Pour le souper de plusieurs qui furent moissonner et lier les blés que ceux des Granges avaient faits aux Usages, 7 gr.

A Jean Odot, maçon, pour la façon des galeries de la vicomté, 37 francs.

A Guillaume Poulin, maçon, pour la façon de trois piliers du pont du gourd de Claireau, 40 fr.

Au prieur des Bonshommes, pour 30 queues de chaux employée à faire la voûte et les degrés de la Grant-Porte, 10 fr. 11 gr. 3 blancs.

A Nicolas de Montigny, député, pour faire le logis des

Ecossais, don à lui fait pour avoir élargissement de dix lances et de vingt archers, 7 fr.

Pour l'achat de 50 moutons donnés au gouverneur de Bourgogne et pour d'autres menus dons, 98 fr. 11 gr. et demi.

A Jean Turreaul, curé de Sauvigny-le-Bois, pour remettre aux greffiers d'Autun, pour la sentence St-Ladre, 3 fr.

A Jean Belin, charpentier, pour l'achat et façon du pont du gourd de Claireau, 23 fr.

A l'archiprêtre d'Avallon, recteur de la Maladière et de la Maison-Dieu, pour la rente annuelle des chaumes et terres labourables assises entre le ru de l'étang au Duc et le ru de la fontaine de Chassigny, tendant à Melusien et la rivière de Cousin, 4 fr. (V. le compte de 1492-1493).

ANNÉES 1492-1493

CC. 51. — Cahier in-4°, papier, de 30 feuillets; (2 feuillets enlevés).

Compte (2e) des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Jacques Odebert, receveur.

RECETTES :

Recettes habituelles.

Impôt de 100 livres pour l'acquisition de six chevaux et un char pour l'artillerie.

Répartition entre 14 villages et hameaux.

Autre impôt pour la réparation du pavé, 84 fr. 10 d. t. (1008 toises de pavé).

DÉPENSES :

Payé :

A Gillet Dubois, pour avoir fait le guet par crainte des gens d'armes allant au comté de Bourgogne, 6 s. 3 d.

Pour l'achat de 4 aunes de drap rouge et un quartier de noir, délivré à Philbert le Bègue, pour une robe et une paire de chausses en récompense de soins aux portes et au guet, 4 liv. 6 s. 8 d.

A Picart Voulley, pour le temps de six chevaux et un char employés à l'avitaillement de l'armée, 65 fr.

Pour cinq *émines* de blé et trois bœufs menés à Auxonne, 53 liv.

Différentes sommes pour travaux de réparations aux murs et aux portes de la ville.

A Germain de Dencsvre, pour un jardin assis devant la tour du Haut Pan, 13 fr.;

Et pour un autre jardin à Esmond Longis, 9 liv.

Un autre à Jean Troillart, 17 l. 10 s.

Pour fournir aux frais du mystère de la Passion, joué le Vendredi saint, 60 s. t.

Pour l'achat d'un bichet de blé à *essayer* afin de fixer le prix du pain blanc, 6 sous 8 d.

Pour la moitié de la dépense faite pour mener la procession au lieu de Vézelay, 8 liv. 8 s.

Pour 7 journaux de terre enlevés dans les Chaumes, cent sous ;

Et dix autres journaux en la Brosse au Louat, finage de Chassigny, 6 liv.

Pour 19 huis et trois fenêtres devant fermer les tours de la ville, 19 l. 2 s. 10 d.

(Logement des Ecossais).

Frais d'enquête, contre le procureur du roi, au sujet des comptes, 39 liv. 17 s. 9 d. ob.

A Jean Regnauldin et au receveur, députés aux États de Semur, 6 l. 4 s. 2 d.

Pour la dépense d'un héraut de roi, venu apporter des lettres au sujet de la police des garnisons, 4 s. 2 d.

A Jean Oudot, maçon, à compte sur la somme de 310 liv. pour la maçonnerie d'une nouvelle tour en la muraille du Haut Pan, 180 liv.

Au capitaine de la ville, pour gages et don, 50 liv.

Aux marguilliers de St-Julien et autres, pour avoir sonné les cloches de St-Ladre et de St-Julien, pour le *danger du temps*, 20 s.

Pour le charroi de tous les matériaux employés en la tour du Haut Pan, 464 liv. 14 s. 4 d.

Pour la façon de 1,165 toises 1/2 de pavé, 218 liv. 10 s. 7 d. ob.

Compte clos le 12 mars 1496.

ANNÉES 1493-1494

CC. 52. — Cahier in-4°, papier, de 22 feuillets (8 feuillets déchirés.)

Compte (3°) des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Jacques Odebert, receveur.

RECETTES :

Courte pinte, 450 l.

Sel, 78 liv.



Impôt de 143 liv. 15 s., pour la part de la ville dans le don de 30,000 fr. au roi.

On loue les tours et les portes.

DÉPENSES :

Payé :

Au représentant de l'évêque d'Autun, pour la rente des Chaumes, 4 fr.

Pour les frais faits à conduire 30 prisonniers à Saulieu par ordonnance du *roi d'Yvetot*, député par le roi, 25 liv. 7 s. 1 d., et pour 18 autres, venus de Cravant pour Saulieu, 18 liv. 15 s.

Au receveur d'Auxois, la part de, la ville sur l'impôt de 30,000 l., 143 liv. 15 s.

A Gillet Dubois, qui a fait le guet de jour pendant 17 jours, 28 s. 4 d.

Les frais faits pour l'impétration et la vente du sel de mer, 62 liv. 10 s.

(La compagnie de M. de Gyé loge à Avallon).

A Jean Rabier, député aux Etats de Dijon, à l'entrée du roi, 4 liv. 10 s.

A plusieurs compagnons, qui gardèrent le feu dans la rue aux Porrissons, le 7 août, 50 sous.

Pour 67 journées de pionniers occupés à rompre la roche du pont de Claireau, 6 l. 14 s.

Pour l'achat de cinq chevaux à mettre à un char qui doit être conduit en l'armée du roi au royaume de Naples, 105 fr. 6 gr. 4 niq., dont 37 liv. 16 s. 4 d. ob. pour la ville.

Pour la façon d'un « relouge fait de nouvel » par Huguenin Galloys, *serrurier*, 100 l. 4. s. 9 d.

Compte clos le 4 mars 1496. — Présents : Jean Regnauldin, Albin Jehannin, Pierre Loichat, Robinet Bonny, Jean Odebert, Thibaul Barbotte, Etienne Juillier, Jean Pinard et autres bourgeois.

ANNÉES 1494-1495.

CC. 53. — Cahier in-4°, papier, de 22 feuillets.

Compte (1er) des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Guillaume de Praelles, receveur.

RECETTES :

Recettes de même nature que les précédentes.

Impôt de 146 liv., pour payer la quote-part de la ville dans un octroi de 35,000 au roi.

(Les tours et eschiffes continuent à être louées).

DÉPENSES :

Payé :

Pour des lettres quérimoniales émanées de l'officialité d'Autun et impétrées pour la part de Thibault Barbette, cinq sous.

A Jean Rabier et à Louis Dumont, députés aux États de Dijon, pour une absence de neuf jours, 9 livres.

A Jean Rabier, qui alla à Dijon faire enrôler la ville d'Avallon avec les autres villes du duché, pour avoir lieu « d'esleuz ès Etatz et impotz qui par cy après seront ouctroyez, » 3 liv. 10 s.

Différentes dépenses au sujet des difficultés survenues entre la ville d'Avallon et le bailli d'Auxois, au sujet de l'audition des comptes.

A Jean Regnauldin et au receveur, qui allèrent à Moulins, pour avoir provision touchant le sel marin et le ressort et l'audition des comptes, 19 liv.

Au « beaul père » qui a prêché le carême, cent sous, et pour sa dépense, cinquante sous.

A six femmes, pour aller quérir de l'eau de fontaine le mardi de la Pentecôte pour les processions qui vinrent à Avallon, 10 d.

(Le bailli d'Auxerre met à exécution les lettres-patentes touchant le ressort).

Pour l'achat de 50 moutons donnés au gouverneur de Bourgogne, 57 fr.

A Jean Belin, charpentier, de Montigny, pour la façon de nouvelles barrières aux Porte-Auxerroise et Grant-Porte, 6 liv. 5 d.

A Etienne Pillerault, pour la dépense faite en son hôtel à monter « le horloige neuf, » 60 sous.

Au receveur d'Auxois, 155 fr. 5 s., pour la part de la ville dans les 50,000 fr. octroyés au roi.

Pour dédommagement à Jean Fragier, marchand de Paris, obligé de transporter le sel du grenier d'Avallon à celui de Tonnerre, attendu que le roi avait disposé du privilége en faveur du prince d'Orange, 120 liv.

On ne recouvre pas 20 d. d'impôt sur la femme Regnault parce qu'elle est « baille » et que de tout temps les « bailles » ont été exempts.

Compte clos le 15 mai 1499. — Signé : Coitant, Darmes, Regnaudin, Nauldin, Barbette, Gaffet, Odebert, Depraelles.

ANNÉES 1495-1496.

CC. 54. — Cahier in-4°, papier, de 26 feuillets.

Compte (2e) des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, rendu par Guillaume de Praelles, receveur.

RECETTES :

Recettes habituelles.

Impôt de 138 liv., pour payer la portion de la ville dans une somme de 35,000 fr. accordée au roi.

DÉPENSES :

Payé :

Pour deux *cognasses* de vin tenant 7 pintes envoyées à Pierre Delauge, commissaire à loger garnison à Avallon des gens du grand bâtard de Bourbon, 3 s. 6 d., plus sa dépense, 5 liv. 10 s.

Aux deux marguilliers de St-Julien, pour avoir sonné au temps qu'on gardait les portes, par ordonnance de M. de St-Marcel, lieutenant des gens d'armes logés à Avallon, sous la charge du comte de Ventadour, 10 s.

A Jean Rabier et Pierre Piget, députés aux Etats à Dijon, 45 liv. 15 s.

A Guyot Poillot, charpentier, pour 5 échelles de six toises devant servir en cas d'incendie, 35 sous.

Pour 7 pintes et demie de vin données à un des maîtres d'hôtel du roi, venu à Avallon pour faire déloger les gens d'armes, 3 s. 9 d.

A Louis Perrier, prêtre, envoyé à Genay, près de Guy Cassart pour savoir s'il voudrait prendre la charge des écoles, lesquelles vaquaient par décès (2 jours), 15 s.

A un maître ès arts de Coulanges-les-Vigneuses, venu par mandement, 20 sous.

Au receveur, qui porta des lettres à l'évêque touchant le refus de maître Germain Parisot, qui voulait avoir les écoles d'Avallon, 30 s.

On va chercher le maître de Coulanges.

La ville d'Avallon poursuit contre Autun le *tour* des bonnes villes de Bourgogne.

A plusieurs compagnons envoyés pour garder les ponts et passages autour d'Avallon, afin d'appréhender, de par le roi, Pierre de Praelles, d'Avallon, 70 s.

A Guichard Ravereaul, charpentier, pour avoir refait à neuf le pont-levis de la Grant-Porte, 103 s. 4 d.

Le prévôt des maréchaux de France envoie son lieutenant pour punir les gens tenant les champs et villages circonvoisins d'Avallon.

Pour une transaction avec le bailli d'Auxois et ses officiers, au sujet de l'audition des comptes d'Avallon, 60 livres.

Pour 201 voitures de terre employée au mortier de la muraille du Hault Pan, 15 liv. 4 s. 10 d.

361 voitures de pierre, 23 liv. 8 s. 9 d.; chaux, etc.

Aux maçons, sur ce qui peut leur être dû (11 gros la toise), 45 liv. 10 s.

Au receveur d'Auxois, la part d'Avallon dans l'impôt pour le roi, 120 liv.

Remise du fermage des tours, lesquelles n'ont point été occupées.

Compte clos définitivement le 16 mai 1499.

ANNÉES 1499-1500

CC. 85. — Cahier in-4°, de 8 feuillets, avec quittances. (Incomplet).

Cahier de vérification des dépenses payées par Jean Odebert, receveur de la ville. — Vérificateurs : Jean Regnauldin, Jean Rabier, Jean Piget et Thibault Barbotte, bourgeois et marchands.

DÉPENSES :

Payé :

A Guillaume Desloges, pour la dépense de ceux qui ont fait les logis de la compagnie du capitaine Robinet, de Sermizelles, 7 liv. 10 s.

A Jean Rabier, pour 7 journées qu'il vaqua aux Etats à Dijon, 3 liv. 10 s.

A Claude Fèvre, pour avoir décombré le chemin où devait passer la procession dans laquelle fut porté le précieux et digne chef de Monseigneur St-Ladre, 3 s. 4 d.

Au frère Jean d'Establis (de Stabulis, d'Establis ou d'Etaules ; la quittance est signée Detables), qui prêcha le carême, cent sous.

A Simon Viteaul, pour 36 membres destinés à l'achèvement de la tour neuve du Haut Pan, 4 liv. 10 sous.

Aux sergents Mahuet Baudart et Jean Bresine, qui se sont occupés de l'avitaillement des gens d'armes de la compagnie du capitaine Robinet, 3 fr.

Une lettre du bailli annonce que la ville est imposée à 195 f. et demi, pour sa part dans l'aide de 40,000 fr. accordée au roi lors de son sacre.

DEUX PIÈCES DE VERS

(INÉDITES ?)

On trouve parfois des choses neuves dans les vieux livres. C'est du moins ce qui est arrivé, suivant toute apparence, à notre digne Président : il me charge de signaler à la *Société d'Études* d'Avallon et aux Sociétés correspondantes, deux pièces qu'il a découvertes dans la Bibliothèque de notre ville : nous serons heureux, l'un et l'autre, de recevoir, à ce sujet, des éclaircissements et, s'il le faut, des rectifications.

I.

La première de ces pièces est écrite à la main, en caractères gothiques, sur le verso de la première page d'un in-folio, également gothique ; le titre porte : *La Vie des Pères, tant d'Egypte que de Syrie et plusieurs autres pays, composée par Monseigneur saint Hiérosme et imprimée nouvellement à Paris, mil DXLV.*

La voici, dans toute la simplicité de son style et de son orthographe :

SONET CRÉTIEN.

La voix qui fit le tout de lung à l'autre paule
Fit de rien tout ce tout, en disant qu'il soit faict
Christ, filz de cette voix ou la voix en effaict
Nous a laissé son corps par sa seule parolle.

Cesse donc huguenot de dire en ton escolle
Que Jesus a laisse ce propos imparfait
Il a dit cest mon corps sy la dict ꝯ la fait
Et pour le sensurer Ta cervelle est trop moslle.

Viens sa viens respons moi tu tiens que Christce peuit
Tu crois bien qui la dictsy la dict Il le veult
Sy le peult et le veult, tu tiens qui le doibt faire

Or le propos de Dieu n'est jamais ~~imparfaict~~ effaict
Sy le peult et le veult, Il le dict Il le faict,
Il le peult Il le veult, Il la faict, le faut croire (1).

Ce qui frappe surtout dans ce sonnet, c'est la rigueur logique — et théologique — des raisonnements. Il nous reporte au plus fort des discussions religieuses qui agitèrent le XVIe siècle, et, si le nom de l'auteur reste inconnu, la date de l'époque est marquée, pour ainsi dire, à chaque vers. Celui-ci surtout en indique une assez précise :

« Cesse donc huguenot de dire en ton escolle. »

Outre le terme, alors si usité, de *huguenot*, ne pourrait-on pas voir, dans celui d'*escolle*, une allusion à l'école dont parle Ronsard en son *Discours sur les misères du temps* :

« Et bientôt s'ouvrira l'*Ecole Bèzienne*? »

d'autant plus que Théodore de Bèze, le chef de cette école, était de Vézelay, comme on sait : il ne serait pas étonnant qu'il se fût trouvé quelque Avallonnais pour réfuter l'erreur favorite des calvinistes. Bèze avait un

(1) On prononçait autrefois *craire*, ce qui a permis de faire rimer ensemble *faire* et *croire*.

frère, chanoine de Saint-Lazare d'Avallon, qui combattit vaillamment l'hérésie, et il serait piquant qu'il fût l'auteur de notre sonnet.

Quel que soit cet auteur, on ne peut nier la vigueur de son argumentation. Il part de la toute-puissance que Dieu a déployée dans la création, dans ce miracle qui explique tous les autres, pour en inférer la possibilité de celui de l'Eucharistie. Puis, de ce que, selon les protestants eux-mêmes, Jésus-Christ a dit : « *Ceci est mon corps* », il conclut qu'Il l'a fait ; donc *il le fault croire*.

On ne voit pas trop ce que l'*Escolle Bèzienne* pouvait répliquer à cette dialectique serrée et pressante ; toutefois les échappatoires ne manquaient pas, et Bossuet, un siècle après, dans son *Histoire des Variations*, énumère, avec une complaisance quelque peu assaisonnée d'ironie, *soixante et quelques* interprétations différentes, par lesquelles la féconde subtilité des sectaires s'était ingéniée à éluder la force de la vérité.

J'ai nommé Bossuet ; j'aurais dû nommer Corneille, qui s'est rencontré d'une manière frappante avec notre auteur. C'est dans sa traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* ; cette traduction est plutôt une paraphrase, mais une paraphrase souvent poétique ou éloquente, toujours exacte. On va en juger par la manière dont il a rendu ce passage *du plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes ;* (c'est dans le IVᵉ livre de l'*Imitation*, chap. 2, vers. 4). « *O quam admirabilis operatio tua,* « *Domine? quam potens virtus tua! quam ineffabilis* « *veritas tua! Dixisti enim et facta sunt omnia et hoc fac-* « *tum est quod ipse jussisti.* »

Qu'en cet effort d'amour tes œuvres admirables
Montrent de ta vertu le pouvoir éclatant!
Et que ces vérités sont pour nous ineffables,
Que ta voix exécute aussitôt qu'on l'entend !

Ta parole jadis fit sitôt toutes choses,
Que rien n'en sépara le son d'avec l'effet ;
Et ta vertu passant dans les secondes causes,
A peine l'homme parle, et ton vouloir est fait.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble entendre, dans ces accents solennels et convaincus de l'illustre auteur de *Polyeucte*, comme un écho agrandi des vers qu'avait tracés, sur la première page du livre mentionné plus haut, l'auteur modeste dont nous cherchons le nom.

Quel est cet auteur? Nous n'avons à cet égard que bien peu d'indications.

Ainsi le livre, imprimé en 1545, fut acheté, en 1554, par Germain de Denesvre, un des ancêtres de l'honorable famille de Domecy. C'est ce qu'atteste le quatrain suivant, mis à l'intérieur de la couverture:

Qui ce présent livre trouvera
A Germain de Denesvre le rendra
Et grand mercy lui dira
Et voulontiers le lui payera.

Plus bas on lit :

« Ledit Germain de Denesvre décéda le 9e jour de « janvier 1591 et est échu le présent livre à Albert de « Denesvre fils du susdict. »

Albert le donna aux Minimes, comme l'atteste cette suscription de la première page :

De conventu Minimorum Avallonensi, ex dono Alberti de Denesvre.

En comparant ces trois notes manuscrites avec le sonnet, on trouve des rapports si frappants de ressemblance entre l'écriture du sonnet et celle d'Albert de Denesvre, que l'on est porté à attribuer à ce dernier, tout au moins la copie, sinon l'invention de la pièce.

Ce qui inclinerait à faire croire qu'il l'a composée, c'est la rature du mot *imparfaict*, à la fin du 12e vers, et la substitution de celui d'*effaict* ; le mot *sans* est évidemment omis : et une correction s'explique mieux chez l'auteur que chez le copiste....

Les Denesvre étaient une des plus anciennes familles de l'Avallonnais ; dès 1480, on rencontre un autre Germain de Denesvre, *bourgeois d'Avallon* ; en 1593, le plus ancien des échevins de la ville était un Lazare de Denesvre, ligueur déterminé. Serait-il l'auteur du sonnet ?... En tous cas, il ne l'eût pas désavoué.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, que nous donnons pour ce qu'elles valent, la pièce nous a paru curieuse et digne d'être remise en lumière. Le temps et les révolutions — plus meurtrières que le temps — ont laissé subsister de si rares vestiges d'un passé trop méconnu ! Nous nous féliciterions d'avoir provoqué la solution d'un problème qui n'est pas sans difficultés, ni, ce nous semble, sans intérêt.

II.

C'était, paraît-il, la mode d'écrire, en ce temps-là, des vers de toutes sortes sur les livres dont on se servait.

On en trouve de latins et de français à l'intérieur de la couverture d'un volume intitulé : *Breviarium Romanum*. C'est le fameux bréviaire dit du cardinal Quignonius et dédié au Souverain-Pontife Paul III. Cet exemplaire fut imprimé à Lyon, de 1552 à 1556, chez Thibauld Payan.

Parmi les pièces fort diverses qui tapissent, au commencement et à la fin, la couverture du livre, il en est une qui nous a paru, par sa singularité, valoir la peine d'être relevée. Elle a pour titre :

EXHORTATION AUX VIVANTZ

POUR PRIER POUR LES MORTZ

Frères humains, qui par ici passés,
Addressés vous sur nostre sepulture :
Nous sommes ci les pauvres trespassés,
Dont les vivantz nont plus au monde cure :
Retornés vous devant la pourtraicture
De Jésus-Christ le Roy de paradis
Et nous donnés d'une volunté pure
De l'eau beniste et un de profundis.

Long temps y a, que sommes amassez
De divers lieux, en cestuy territoire ;
Et nuict et jour sommes ici mussez
Mis en obly et petit auditoire :
Voz frères sommes qui attendons la gloire
Qui point ne fault, hélas ! pensez nos dictz,
Et nous donnés cy en nostre oratoire
De l'eau beniste et un de profundis.

Au monde biens vous avons quis assez
Dont vous prenez aujourd'hui nourriture ;
Un temps viendra que serés tous passez
Et comme nous aux vers ferés pasture :
Telz que vous estes nous fusmes par nature ;
Telz que sommes vous serés absconditz.
Donnez-nous donc au lieu de pourriture
De l'eau beniste et un de profundis.

O gens d'eglise, et tous qui compassez
Ce lieu, priez qu'ayons brief mieux que pis
De nous donner ne soyez point lassés
De l'eau beniste et un de profundis.

FIN.

Le style de cette pièce semble plus ancien que celui du sonnet que nous avons transcrit ci-dessus. Bien des termes ont vieilli et demandent une explication.

Ainsi : *addressez vous sur...* pour : *faites attention à...*

Cure pour *souci*, qu'on trouve pourtant encore chez Lafontaine : .... *le meunier n'en a cure.*

Mussés pour *cachés*. Une musse, dit le *Dictionnaire français de Rivarol,* en terme de vénerie, c'est un trou de lièvre ou de lapin, un terrier.

Absconditz a le même sens ; mais il sent la Renaissance et l'imitation savante du latin : c'est peut-être le seul mot postérieur au XV[e] siècle.

Quis est mis pour *acquis*.

Compassez pour *passez ensemble*.

Il est enfin plus d'un tour pénible et parfois obscur : que signifie par exemple :

.... la gloire
Qui point ne fault, hélas ! pensez nos dictz...

Il faut sans doute entendre par là : la gloire *qui ne finit point* : hélas ! pensez *à ce que vous nous disons...*

> Donnez-nous donc au lieu de pourriture

pour dire : *en ce lieu....*

> ... Priez qu'ayons brief mieux que pis

c'est-à-dire *que nous soyons bientôt plus heureux.*

Notons encore quelques négligences de versification, comme ces quatre rimes masculines qui se heurtent les unes contre les autres dans le dernier couplet.

Bref, cette pièce de vers est loin d'être un chef-d'œuvre, et nous la donnons surtout à titre de curiosité.

Et pourtant, il y a quelque chose dans cette réminiscence plus ou moins poétique du *De profundis*, de ce chant qui remue toujours si profondément le cœur humain. Seulement ici, au lieu de s'adresser à Dieu, les morts s'adressent aux vivants, comme dans cet autre passage des Livres Saints : *Miseremini mei, saltem vos amici mei.* Mais, dans leur supplication, la tristesse des idées est tempérée, en quelque sorte, par la naïveté des sentiments et du langage ; et les sombres demeures de ces âmes qui attendent la *gloire sans fin du paradis*, sont comme éclairées par un reflet d'espérance.

On a remarqué que le dernier couplet n'avait plus que *quatre* vers au lieu de *huit*; est-ce lassitude de la part de l'auteur? est-ce pour ramener plus vîte ce refrain plaintif, si touchant dans sa simplicité : *de l'eau beniste et un de profundis* ? On serait tenté de le croire ; en tous cas, l'effet est produit et l'on ne regrette plus les quatre vers qui semblent manquer au commencement du couplet. C'était d'ailleurs l'usage, chez nos anciens poètes

français, de terminer leurs pièces par un *Envoi* assez court qui ramenait le refrain des couplets précédents.

Toutefois, chose curieuse, nous avons hésité si nous ne complèterions pas celui-ci, en le faisant précéder *d'un quatrain de même mesure* qui se trouve, *écrit de la même main*, à la suite de cette pièce. Il a pour titre :

A TOUS CONVIENT MORIR.

Quand on a faict grands guerres et combas,
Acquis trésors, pris plaisance mondaine,
Fault prendre fin en ce mortel domaine :
Quand fruict est mur, de l'arbre tumbe en bas.

Ce qui nous y a fait renoncer, outre le mot *fin* à la suite des supplications, et le titre mis à ce quatrain, ce sont les mots qui le suivent immédiatement : *cogita mox,* et qui semblent en faire une pensée détachée.

Le ton du quatrain semble d'ailleurs plus relevé et plus ferme, il est quelque peu sentencieux ; mais le dernier vers est d'une mélancolie pleine de grâce et de résignation :

Quand fruict est mur, de l'arbre tumbe en bas.

Cette comparaison si naturelle ne rappelle-t-elle pas le vers si justement vanté du vieux poète Villon :

Mais où sont les neiges d'Antan ?

Il y a d'ailleurs ici une maxime d'autant plus facilement accueillie qu'elle se présente sous le voile transparent d'une image :

Quand fruict est mur, de l'arbre tumbe en bas.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier une certaine parenté

entre ces deux pièces de vers, et nous comprenons qu'on les ait rapprochées l'une de l'autre.

Maintenant, quel est l'auteur de l'*Exhortation aux vivants pour prier pour les morts* ?

Il n'y a absolument rien ici qui puisse nous guider. L'écriture est gothique, comme était celle du sonnet, ce qui indique le seizième siècle; car le livre lui-même, postérieur de sept ans seulement aux *Vies des Pères*, est déjà imprimé en caractères romains, qui commençaient à prévaloir.

Un seul nom propre est écrit en tête du livre, c'est celui de *Bocquillot*, le fameux chanoine de la fin du XVII[e] siècle, avec ces mots au-dessous: *Ex libris sacerdotum doctrinæ christianæ collegii Avall.*

Par où l'on voit que Bocquillot avait possédé ce bréviaire et qu'il l'avait légué, avec toute sa bibliothèque, au Collége d'Avallon, tenu alors par les Prêtres de la Doctrine chrétienne.

Mais, c'était plus d'un siècle après qu'une main inconnue avait tracé sur la couverture du livre une foule de vers latins et quelques pièces en vers français, dont nous avons reproduit les deux plus remarquables.

Nous en sommes donc réduits aux conjectures.

Ne peut-on pas croire que ces vers furent inspirés à quelque Avallonnais du XVI[e] siècle, par un usage touchant qui existait depuis longtemps déjà, mais qui venait d'être consacré par une récente fondation ?

Voici ce qu'on lit dans Courtépée (*Duché de Bourgogne, Description d'Avallon, paroisse Saint-Julien*) :

« Pernette Jollivet, veuve de Gengon de Vezon, donna « des fonds, en 1508, pour faire et entretenir le cri qui « se fait chacun lundi à une heure après minuit, parmi la

« ville, au son de deux petites clochettes, pour la com-
« mémoration des trépassés. Le cri était : Réveillez-
« vous, bonnes gens qui dormez, et priez Dieu pour les
« trépassés. »

Dans une ville où l'on réveillait les vivants afin de prier pour les morts, n'a-t-il pas pu se trouver un poëte pour se faire l'exécuteur testamentaire de Pernette Jollivet?..

Il n'y a pas bien des années qu'on lisait encore sur la porte du cimetière d'Avallon, ces deux vers :

« Tous ces morts ont vécu ; toi qui vis tu mourras :
« L'heure fatale approche et tu n'y penses pas. »

Ne pourrait-on pas les voir en germe, pour ainsi dire, dans ceux-ci de notre auteur inconnu?

« Tels que vous estes, nous fusmes par nature :
« Tels que (nous) sommes, vous serez absconditz. »

Sans doute, se sont là de ces vérités qui sont de tous les temps et de tous les pays ; aussi sommes-nous loin d'affirmer que les vers en question soient un produit de notre sol ; nous aimons surtout à y voir, à défaut d'autres mérites, un témoignage, peu connu peut-être, des fortes croyances et des religieux sentiments de nos pères.

Frédéric POULIN.

POÉSIES

LUES EN SÉANCE A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

STANCES

POUR L'INAUGURATION

DE LA STATUE DE VAUBAN & DU CHEMIN DE FER

A AVALLON

26 octobre 1873.

I.

Ce jour, enfin, est arrivé,
Où, sur notre horizon qu'anime un air de fête,
Le soleil joyeux s'est levé
Pour faire resplendir notre double conquête.

Oui, dans l'humble cité, trop longtemps à l'écart
Du progrès et de sa science,
Les multiples bienfaits de l'art
Ont aujourd'hui signalé leur puissance.

C'est, tout d'abord, du fer le sillon précieux,
Qui, traversant nos campagnes fertiles,
Et poursuivant son cours victorieux,
Joint, en quelque façon, l'une à l'autre nos villes.

Car, malgré leur distance, et grâce à la vapeur,
En tous lieux où le chemin passe,
Sa vitesse, qui charme à la fois et fait peur,
Semble avoir supprimé l'espace.

Honneur donc, grand honneur au génie inventif
Qui nous dote, à la fin, de cette ligne heureuse,
Imprimant un essor plus vif
Aux aspirations d'une ardeur généreuse !

Industrie et commerce, on vous vit désirer
Pendant de bien longs mois cette route féconde,
Qui vers d'autres climats saura nous attirer,
Et qui fait qu'Avallon n'est plus au bout du monde!

II.

Maintenant, sous d'autres aspects
Si nous envisageons cette fête locale,
Saluons de tous nos respects
D'un héros du pays, l'image triomphale !

Vauban, l'illustre mort, reparaît à nos yeux,
De sa tombe évoqué par l'habile sculpture;
Un talent mâle et vigoureux
Nous a rendu cette noble figure.

Natif du rustique Morvand,
Enfant prédestiné de notre voisinage,
Nul, depuis, comme auparavant,
N'a mieux, par sa naissance, honoré son village.

A vingt ans, déjà mûr pour l'art
De défendre aussi bien que de forcer les villes,
Son génie, et non le hasard,
Le place au rang des plus habiles.

Puis, ce sont des remparts nouveaux,
De nouveaux ports de mer qu'il fonde,
Des plans, des écrits, des travaux
En tout genre, sortis de sa veine féconde.

Enfin, dans le fort des combats,
De nos guerriers il surpasse l'élite.
Les grandeurs ne le changent pas :
Sa modestie égalait son mérite.

Applaudissons donc tour à tour
Notre chemin de fer, notre belle statue !
Fêtons nos visiteurs, nos chers hôtes d'un jour,
Leur souhaitant la bien-venue !

LES MOUTONS

FABLE.

Des Moutons frais tondus au Destin se plaignirent ;
Sous de noires couleurs le Berger dépeignirent.
« Croiriez-vous (disaient-ils), qu'il nous tond tous les ans ?
« Que sans cœur, et malgré nos plaintifs bêlements,
« Jusqu'au plus léger brin il nous ravit la laine
« Qui des frimas, pour nous, rendait l'atteinte vaine.
« En sorte que, pendant de longs mois, nous restons
« A la bise exposés de toutes les façons.
« Aussi, dans nos transports qu'aisément on devine,
« Nous appelons sur lui la vengeance divine.
— « Ah (répond le Destin), mes pauvres animaux,
« Vous accusez ici le moindre de vos maux.
« Si l'homme (qui vous fait de bien autres misères,
« Lui, qui, pour le boucher, vous arrache à vos mères),
« Vous ôte, une fois l'an, votre riche toison,
« Il ne le fait jamais qu'en la belle saison ;
« Et remettant ainsi toute chose à sa place,
« D'un inutile poids, l'été, vous débarrasse.
« Or, ne savez-vous pas que le Dieu de bonté,
« Le Maître Souverain, veille à votre santé ;
« Que ce Dieu, protégeant sa faible créature,
« Quand l'hiver va sévir sur toute sa nature,
« Prend soin que votre habit repousse auparavant ;
« D'où le dicton ancien, rappelé bien souvent,
« C'est qu'à *Brebis tondue il mesure le vent.* »

AD. BIDAULT.

MUSÉE D'AVALLON

MOUVEMENT DU MÉDAILLIER

ANNÉE 1873.

M. Ernest Gariel.

Jeton de Charles-le-Téméraire.

K majuscule, entouré de deux fusils ou briquets. Légende : *Vive Bourguingne. C'est nostre Roi.*

R. Ecusson de France, Bourgogne et Flandre, sommé d'un briquet, lion en cœur. Couronne entre deux grenetis, composée de fleurs trilobées, de lions et de lis.

M. G. Jordan.

Jérôme, roi de Westphalie, pièce de 20 francs.

Hieronymus Napoleon. Tête laurée à gauche.

R. 20 *frank* dans une couronne de laurier, *Kœnig v. Westph.*, *fr. pr.* 1808.

Tranche. Dieu protége le Roi.

M. Nettre, chef de section aux chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Deux grands bronzes de Trajan et d'Hadrien, auxquels manque la patine ; ils ont été malheureusement nettoyés avec des acides, et deviennent des objets presque perdus pour la science, et de peu de valeur dans le commerce.

M. Bourdin l'aîné, employé au Ministère de la Marine.

Ludovicus XVIII, Franc. et Nav. rex.

R. Voyage autour du monde de la corvette *la Coquille*. S. A. R. le duc d'Angoulême, Amiral de France ; M. le marquis de Clermont-Tonnerre, Pair de France, Ministre de la Marine ; M. Duperré, Lieutenant de Vaisseau, commandant l'expédition. 1822.

Grand médaillon de bronze.

M. Moreau, François, ancien professeur.

Deux médaillons ayant appartenu à M. Félix Ragon, Inspecteur général de l'Université, mort en juin 1872.

1. — Henrico de Vatimesnil, Galliarum Universitatis Præsidi, annis 1828-1829.

R. *Quod multa quœ bonarum litterarum disciplinis prodessent exsecutus est, plura voluit.*

Henri de Vatimesnil fut Ministre de l'Instruction publique en 1828, sous le ministère Martignac ; il fit d'utiles réformes, et améliora le sort des professeurs. M. de Polignac, arrivé au pouvoir le 8 août 1829.

2. — Les professeurs et élèves de l'Université de France au duc d'Orléans, élève de l'Université comme Henri IV. 1842.

3. — Jeton en argent.

Ludovicus magnus rex.

R. *Dant ultrò pro rege animas.*

Ordinaire des guerres, 1706.

M. Paul Poulin, juge-suppléant au tribunal d'Avallon.

Les empereurs Claude avec le revers de *Vesta*;

Domitien, avec le revers de *Moneta augusta*;

Néron, grand bronze. Rome assise tenant la Victoire.

Hadrien, grand bronze.

Fortuna aug., moyen bronze, Antonin.

Ælius Cæsar.

Commode ; au revers : *Imp. VIII cos. V p. p.*

Gordien, *Jovi Statori.*

Maximin, *Victoria germanica.*

Postume. *Herc. deusoniensi.*

Cette épithète a souvent embarrassé les collectionneurs. Ne pourrait-elle pas représenter un nom de lieu ?

Deuso apud Francos cæsi sunt Saxones, Deusone in regione Francorum. Aujourd'hui Duyzbourg, dans le voisinage du Rhin.

Postume, empereur des Gaules, a pu en venir aux mains avec cette tribu des Francs Ripuaires et frapper monnaie en l'honneur de la divinité adorée dans cette contrée.

D'autres revers portent bien : *Herculi Erymantino..... Gaditano..... Nemaro.....*, etc.

Autre pièce plus curieuse encore ; elle a été frappée dans l'une des colonies romaines, et porte en caractères grecs du IVe siècle :

Aκ MAKAPOC CEB. *αυτοκρατωρ καισαρ Μακαρος σεβαστος.*

Imperator Cæsar Macarus Augustus.

Tête laurée à droite, épaules couvertes du manteau militaire, cheveux courts, comme on les portait du temps de Gallien et de Claude-le-Gothique.

-R. Un aigle debout, qui désigne l'atelier monétaire d'Alexandrie, ville d'Egypte, ou un *Consecratio* quelconque, c'est-à-dire l'apothéose d'un de ces petits tyrans d'Asie dont le nom est même inconnu à Goltz, qui en cite tant d'autres et sans preuves.

M. L. Santigny, employé des postes, à Paris.

Règne de la Loi. Le Génie écrivant le mot *Constitution* sur la table de bronze qui soutient un autel, au bas duquel est inscrit le nom de Dupré. A gauche, le bonnet phrygien ; à droite le niveau égalitaire.

R. République française, 1793, et dans une couronne de chêne : Pièce d'essai.

M. Baudot, secrétaire de la Mairie.

Jeton de Nicol. Cupif, esc. seig. de Teildras, maire d'Angers.

R. *Labori reddita merces*, 1671.

Id. *Deus nobis hæc otia fecit*, 1791.

Liverpool, half penny.

Portsea, half penny, 1794.

One cent.

R. United States of America. Epervier, 1858.

Buchanan présidait alors la république des Etats-Unis.

M. Moiron, Armand, à Givry.

Gallien. *Jovi coms. aug*. Trouvé dans une de ses propriétés au climat de la Bataille.

M. L. Dumarcet, directeur de l'usine de ciment romain, à Vassy.

Deux pièces d'or japonnaises.

Elles ont la forme d'un carré long, et sont couvertes de caractères hiéroglyphiques.

Jeton de présence de la banque de France, an VIII.

R. La Sagesse fixe la Fortune.

Ce jeton octogone est en argent.

Nous devons au bon souvenir d'un ancien membre de la Société, M. Ragon, agent-voyer d'arrondissement à Joigny, et par l'intermédiaire de M. Laporte, notre digne collaborateur, deux pièces trouvées à Chailley, canton de Brienon-l'Archevêque, un Vespasien, moyen bronze et un quinaire de Probus, bien conservé.

A l'avers, *Virtus probi aug.*, l'empereur marchant à gauche, avec l'armure de guerre, le casque en tête et la haste sur l'épaule droite.

R. *Concord. milit.*

Le prince entre deux enseignes militaires, E dans le champ, p. XXI à l'exergue.

Est-ce sur l'emplacement occupé par la vingt et unième légion qu'a été frappée notre monnaie? ou bien ces chiffres indiquent-ils seulement la vingt et unième station des Gaules, qu'habitait alors Probus avec son armée?

Ces stations militaires, ces camps retranchés devaient être distingués chez les Romains par un numéro d'ordre comme, chez nous, les divisions militaires, les régiments de cavalerie et d'infanterie, les routes nationales, etc.

Cette pièce n'est citée dans aucun des auteurs que j'ai consultés, mais elle ne doit pas être inédite puisqu'o

connaît plus de 2,000 petits bronzes de Probus avec des différents monétaires; remarquons que ce prince a régné en tout six ans, de l'an 276 à l'an 282.

Plusieurs pièces de monnaie ont été découvertes dans le nivellement du nouveau chemin qui doit relier Pierre-Perthuis à Précy-le Moult.

M. Pause, entrepreneur de la route, a remis sa trouvaille à M. Bertier de Sauvigny, petit-fils de M. le comte de Vibraye, possesseur des ruines de la forteresse féodale d'Enguerrand de Marigny.

Ce sont des pièces égarées et sans valeur, mais qui nous conduisent du temps des Romains jusqu'à nos jours.

Constantin.

R. *Soli invicto comiti. Gosedus cos. Giemisca.*

Denier de Gien, monogramme immobilisé de Foulques.

Un jeton, imitation des angelots d'Edouard III, qui ne trompe personne, car la légende du pourtour inscrit ces mots : Je sui de laton bel... Je suis beau, quoique de laiton.

Autre jeton en cuivre, du temps de la ligue, et appartenant à l'Espagne.

Jetton del Gesu.

Un liard de 1639 et un petit ornement en cuivre, avec la main droite ouverte, en signe de bonne foi ou de chose sainte ou sacrée.

M. Jacob, docteur-médecin à Sermizelles.

Imp. Caes. M. Ant. Gordianus aug.

R. *P. m. tr. p. II, cos. p. p.*

Trouvé à Vaudonjon, sur une petite voie romaine allant

de Châtel-Censoir à Chora, station militaire en avant de Saint-Moré, se reliant à la grande voie d'Agrippa, *via agrippina*, venant de Girolles, tombant à Sermizelles, à l'entrée du pays, puis qui longe la rivière de Cure, monte à Voutenay et se voit encore aujourd'hui jusqu'aux abords du pont de Saint-Moré.

M. Kieffer, propriétaire de l'usine à gaz d'Avallon.
Ludovicus II, Bavariæ rex.
R. *Patrona Bavariæ.*
La Vierge à l'enfant, 1866.
Thaler.
Pièces aujourd'hui refondues par ordre de M. de Bismark.

M. Ernest Gariel.

Deux jetons de Bourgogne, provenant du médaillier de M. Ad. Jouvenot d'Avallon, capitaine de hussards, mort dans la campagne de Prusse, août 1870.

Encore le premier est-il un cliché introduit frauduleusement dans cette collection. Ce jeton appartient au règne si court de François II, 1559. *Non unus sufficit orbis.* Allusion au mariage de ce prince avec Marie Stuart, reine d'Ecosse. La devise est renfermée dans une banderolle occupant la partie basse de la pièce; une main mouvant à dextre tient une sphère droite, coupée par l'écliptique; à gauche, *F* couronné et un lis au-dessus. Au revers, la tête du maire Bénigne Martin et de ses vingt échevins; au centre, cartouche, accosté de B M, renfermant les armes de la province de Bourgogne.

(1561-1565.) *Pro. ratio. redd. urb. Divion.* Main mouvant à droite et tenant dix tiges de jonc espacées, dix

joncs, Dijon; que nos pères aimaient donc ces sortes de jeux de mots ! Le champ est rempli par un semé de fleurs de lis au nombre de dix.

R. Le maire, Bénigne Martin, avec les vingt échevins, qui nous sont tout-à-fait inconnus, et B M accostant les armes de la province contenues dans un cercle ovoïde. *Comitia Burgundiæ. Liberatori debitam rependo.* 1653. Jeton en argent.

Ducat d'or. *Lodew. Nap. kon. van. Holl.* Tête nue, frisée, à g.

R. *Holland. Koningrijk.* 1810. Abeille. Les armes de Hollande et de France couronnées. Tranche rayée.

Saint Martial. *Lemovicensis.* Figure vue de face.

Pièce gauloise en argent. *Commius.*

C'est l'atrébate qui commandait l'une des divisions venues au secours de Vercingétorix, assiégé dans Alise. Vergasilannus, l'Arverne; Eporédorix et Viridomar, Eduens, dirigeaient les autres corps de troupes de l'armée auxiliatrice.

M. Paulard, vigneron.

Quinaire en bronze ou pièce lenticulaire, trouvé dans une vigne au bas de la promenade de la Petite-Porte.

Constans p. f. aug. Tête à d. bandeaux perlé.

R. Deux Victoires tenant des couronnes. Légende : *Salus Caes. augg. q. n. n.* Exergue : *S. Ara.* Station gauloise d'Arles.

M. Febvre, Andoche, étudiant.

1° Médaillon. *Urbanus VIII, pont. max. A. IIII.* (1627).

R. *Sancti Petri basilica consecrata. Roma.*

2° Médaillon en argent. Chambre de justice. 1716. Légende : *Vindex avaræ fraudis*. Dans le champ, figurant une grotte, Cacus assommé par Hercule ; on aperçoit dans le lointain les bœufs volés par le brigand.

Celui-ci habitait un antre du mont Aventin. *Enéide*, liv. VIII.

A l'avers : *Ludovicus XV, D. g. Fr. et Nav. rex*. Louis XV enfant, la tête ceinte de branches de chêne retenant les cheveux, qui tombent gracieusement sur le cou du royal enfant.

Signatures : J.-C. Roett f. Duvivier. Belle et curieuse pièce.

M. Lagneau, jardinier à Avallon.

Magnence, grand module, avec le monogramme du Christ.

M. B. Lecomte, propriétaire à Avallon.

Deux petites monnaies d'argent.

L'une de Venise, au lion de Saint-Marc ; l'autre d'Angleterre, véritable obole, avec portrait de la reine Elisabeth. (1533-1603).

Elis. D. g. rosa sine spina. Tête jeune, couronnée, à grands yeux modestement baissés, collerette montante.

R. *Londin. civitas*. Croix pattée coupant la légende, armes de France et d'Angleterre, fleurs de lis et léopards.

Assurément, c'est une monnaie, mais, par la représentation de la reine et la légende inusitée « Rose sans épine, » on croirait plutôt à une médaille religieuse ; chose possible, puisque, à cette époque, Elisabeth devenait chef de la religion réformée. Ou bien la fille

d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn fait-elle allusion à la guerre des deux Roses terminée en la personne d'Elisabeth, sa grand'mère, femme de Henri VII; et alors partisans d'York et de Lancastre n'ont rien à redouter. Elle réunit les droits et les prétentions de ces deux maisons rivales et met réellement fin aux guerres suscitées par les prétendants de la Rose blanche et de la Rose rouge.

Le Médaillier d'Avallon compte une vingtaine de jetons qu'on peut attribuer à la Ligue fomentée en France par Philippe II durant les trente dernières années de sa vie. (1560-1598.)

1. — *P. His. Dei. gracia. rex. catolicus.* 1560. Tête nue à double visage sévère et barbu, épaules et cou bardés de fer.

R. G. du bureau des finances (de Besançon), armoiries composées. (Franche-Comté).

2. — *Fidei victrici,* sur le devant d'un autel ; au-dessus, deux mains jointes tenant la double croix de Lorraine surmontée d'une couronne. 1563.

R. Les deux écussons de Lorraine, et à l'exergue : *Homo non separet.*

Cette devise de la *Foi victorieuse* reparaîtra, 18 ans plus tard, en Bourgogne, et le président Brulard montrera, dans son discours de 1591 que la Province ne veut aucunement se séparer de la *Foy catholique.*

3. — La Lorraine sera l'une des dernières provinces de France à reconnaître les droits de Henri IV au trône, comme ce jeton le prouve suffisamment.

Franc. a lot. com. Vademont et c. Armes de Lorraine couronnées.

R. *Unita triumphant.* Arc tendu, carquois, flèches, couronnes et la date de 1597.

La Sainte-Union était alors dissoute, et toutes les grandes villes de France avaient ouvert leurs portes au roi Henri.

4. — G. de Coulligny, seigneur de Chalon, amiral de France. Aigle couronnée posée sur une ancre.

R. *Sat voluisse.* Trident coupé par deux ancres.

5. — Ch. de Stainville, seigneur de Pouilly. Cartouche renfermant une croix ancrée. 1567.

R. *Sic monstra domantur.* L'Amour monté sur un lion le mène à sa guise.

6. — *Civitas nivernensis.* Dans le champ, lion dressé et billettes. 1568.

R. *Unitas auspicata.* Main mouvant d'un nuage à dextre et tenant sept dards la pointe en haut. 1568.

7. — *Civitas nivernensis.* Lion et billettes renfermés entre deux branches d'olivier. 1592.

R. *Auspicata sub rege unitas.* Les mêmes sept flèches horizontalement placées.

Voilà donc vingt-quatre ans pendant lesquels l'influence funeste de Philippe II plane sur nos provinces du centre de la France. Il y a quelques années on a retrouvé, au sud de Saulieu, sur la route d'Arnay, en déracinant un arbre, un enfouissement de trois cents écus d'Espagne appartenant à Philippe II. Le Médaillier en possède un seul, en voici la description :

8. — *Phs. Dei. g. Hisp. Z. rex. dux. gel.* Dans le champ, bâtons noueux enlacés. 1569.

R. *Dominus. mihi. adjutor.* Armes de Franche-Comté, de France, de Bourgogne et de Flandre, entourées du cordon de la Toison-d'Or.

Ces magnifiques pièces sortaient toutes de l'atelier monétaire de Besançon.

9. — *Urbs antiqua Senon: nulla expugnabilis arte.* Couronne qui enserre les armes de la ville de Sens, c'est-à-dire une tour avec un semé de lis.

R. *Sic nostra viret fiducia concors.* Deux mains unies sur trois flèches, la pointe en bas, accostées de deux branches d'olivier, et la date 1579.

On n'a pas besoin de se demander si la ville de Sens tenait pour la ligue, et sous les auspices de qui!

10. — Le vaisseau de Paris, toutes voiles déployées. *Hæc capit unitos navis pellitque rebelles.*

R. *Unus Deus, unus rex, una fides, una lex.* Un ange descend du ciel, porté sur les nuages, il est environné d'étoiles, et tient d'une main une couronne, et de l'autre un saint ciboire. Au-dessus, *Unio.* A l'exergue, 1581.

11. — Les événements ont marché. Le vaisseau de Paris se tient avec peine en équilibre. La devise mentionne : *Remigio fluctus superans.* Au bas de la ligne de support, *Lutetia.*

R. *Dum clavum rectum teneam.* Le roi assis, la tête couverte du bonnet légendaire, tient d'une main le gouvernail, et de l'autre suit avec attention, sur une table dressée devant lui, des figures géométriques qu'éclairent

les rayons d'un astre passant au travers des nuages amoncelés. 1588.

N. H. P. Initiales des noms du fondeur, du graveur ou de l'inventeur.

LA LIGUE EN BOURGOGNE.

12. — L'abbaye de Cîteaux fut la première à jeter l'alarme :

Sancte. Andrea. ora. pro. nobis.

Dans le champ, saint André debout, nimbé et s'appuyant sur sa croix.

R. Ecusson de Bourgogne, traversé par la crosse abbatiale, accosté de sept fleurs de lis.

Cistercium. totius. ordinis. mater.

13. — *Domine, conserva nos.* La Vierge assise, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et les pieds posés sur la boule du monde.

R. *Aquarum viventium.* 1573. La margelle d'un puits avec le seau plein en dehors, accostée de deux briquets bourguignons s'appuyant sur la croix de Saint-André.

13 *bis.* — Un second jeton semblable, mais infiniment mieux conservé, porte dans le champ la date de 1576 partagée à droite et à gauche du puits avec la sainte Face au-dessus.

Quelles sont ces eaux vives auxquelles on doit s'abreuver ? Assurément à celles qui donnent la vie, à celles du catholicisme. D'ailleurs, la Vierge à l'enfant qui domine le monde, la sainte Face, sont mises là en opposition avec les doctrines des Huguenots.

14. — Ici se place un méreau frappé par la Sainte-Chapelle.

Justus ut palma florebit. Le roi debout, couronne en tête, couvert du manteau royal fleurdelisé, tenant de la droite l'épée haute. 1579.

R. *Insignia sacri sacelli regii Divionen.* Deux branches de chêne, séparées par une main levée et un vase à pied, entourent l'écusson formé d'une palme et de sept mouchetures.

Pendant que la Sainte-Chapelle frappe ce jeton élogieux en l'honneur de Henri III, pour le rappeler peut-être au sentiment du devoir, des ligues ou confréries s'établissent dans presque toutes les villes de la Bourgogne.

15. — Jeton inédit, qui se rapporte à celui de 1587, qu'on attribue à l'amiral de Joyeuse.

C'est un grand aigle éployé serrant une ancre posée horizontalement avec cette devise : *Refugium meum es tu.* Le revers *Alterutrum beabit* comprend une palme et une branche de chêne contenues dans une forte couronne ducale.

Henri III peut être désigné par la palme, et Mayenne par la branche de chêne. Mais auquel des deux appartiendra la couronne? Quel sera le sauveur de la Bourgogne? L'indécision est encore frappante.

16. — *Patet fallatia tandem.* 1587.

Archimède, tourné à droite, tient suspendue la couronne du roi Hiéron au-dessus d'un vase dans lequel il verse de l'eau.

R. *Erd. alne. as. s. clenf.*

Ce jeton, frappé à l'étranger, annonce bien la peur que

l'on avait du Béarnais; celui-ci venait de traverser Dijon pour aller rejoindre le roi Henri III; mais aussi le jeton s'écrie-t-il : La fraude est patente, *patet fallatia!*

17. — J. Laverne, maire de Dijon, en vue de conserver son poste et de s'acquérir de la popularité, a répandu à Dijon des milliers d'exemplaires du jeton suivant :

Probus. illæsus. et. inexpugnabilis.

Les armes de Bourgogne sont gravées sur l'enclume, un gros diamant intact est entre le marteau et l'enclume, avec la date 1591.

Au revers, trois demi-vols, armes des Laverne, et la légende : *Sub umbra alarum tuarum protege me, Domine.*

Ce qui ne l'a pas empêché de porter sa tête sur le billot l'année suivante.

18. — *Victrici fidei.* Coffre où se joignent deux mains surmontées d'une couronne fleurdelisée renfermant une croix et accostées de deux palmes. 1591.

R. *Servet quam prima recepit.* Armes de Bourgogne entourées d'un serpent qui se mord la queue.

Le jeton ligueur s'étaie sur la royauté, mais il lui faut un roi catholique dans toute la force de l'expression.

19. — *Miles ducis pugnat ad exemplum.* Un lion portant un étendard et suivi de trois cerfs; un cerf portant un étendard et suivi de trois lions.

R. *Fructus in labore.* Couronne de chêne entourant un cartouche avec deux cigognes, portant à leur bec une couronne.

Ce jeton est inédit; il semble se ranger du côté du roi de Navarre, Henri IV, et reconnaître que c'est dans cet

infatigable prince que son travail et ses efforts doivent attendre leur récompense.

20. — Pierre Canquoin, prevost de la monnoie de de Dijon. 1593. Ces derniers mots dans une double couronne.

R. *Laborare et letari.* Au milieu, une espèce de chardon, des écus, deux étoiles, les coins, le marteau, instruments du monnoyage.

C'était pour rappeler aux *Politiques* de Semur, qui avaient émis des pièces de mauvais aloi, que ces monnaies cesseraient d'avoir cours en Bourgogne, qu'il y avait à Dijon un prévôt de la monnaie travaillant consciencieusement et voulant jouir de son travail.

M. L. Peslier, orfèvre.

Double thaler de Frédéric de Saxe, 1853.

Thaler d'Ernest-Auguste de Hanovre, 1840.

R. *Nec aspera terrent.*

Louis XVIII, roi de France et de Navarre. Deux jetons en argent, signés Andrieu et Dépaulis.

R. Avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation. Livre ouvert. Loix. *Vir probus legum peritus.*

M. Clicquot de Meung, commandant au 3e cuirassiers.

Plusieurs pièces de monnaie, au nombre desquelles : Philippe II, comte d'Arras, *Comes atr.*, la date 1586 et le rat au-dessous du portrait royal ; Ferdinand, archevêque de Cologne, *arch. col.*, et une pièce d'argent du

royaume d'Annam, avec les dragons lançant la flamme à droite et à gauche.

M. Segaust, serrurier, proche la Halle.

Deux Tétricus trouvés dans les terres de son jardin, type des plus grossiers, la Victoire surtout.

Les médailles barbares de Tétricus père et fils sont en nombre incalculable ; elles ont été émises longtemps après la mort de ces princes, et il est probable que les Mérovingiens et même les Carlovingiens ne se servaient pas d'autre monnaie d'appoint.

ACQUISITIONS.

Trois écus d'or, du maçon, auteur de la découverte d'Ouroux.

Charles VIII. Ecu au soleil. *Karolus, Dei gr. Francorum rex.* Ecu surmonté d'un soleil.

R. *XPS regnat,* etc.

François I[er]. Ecu à la croisette. *Franciscus, Dei g. Francor. rex.* Ecu surmonté d'un soleil.

R. XPS, etc. Croisette carrée dans un cercle à 12 festons ; frappé à Toulouse.

Charles IX. Ecu au soleil. *Carolus VIIII, D. g. Francorum rex.*

R. *Christus regnat, vincit et imperat.* Croix fleurdelisée. Frappé à Riom.

DÉCOUVERTES DE MONNAIES

A Brécy, commune de Saint-André-en-Terre-Plaine, et à Anstrude (mars 1873).

BRÉCY.

M. Chanut, ayant acheté de M. Noirot, marchand de bois à Cussy, une vieille maison située à Brécy, a trouvé, sous les marches d'un escalier enfoncé en terre, différentes monnaies dont voici la description :

5 pièces d'or se rapportant au règne de François Ier; l'une d'elles a été frappée pour le Dauphiné. Ecu d'argent de Philippe II, 1557, dont le revers est fruste. Quatre testons de Henri II, un demi ; plusieurs pièces de Franche-Comté et de Savoie; une pièce de Jean de Portugal fort endommagée. L'humidité du sol a détérioré presque toutes les monnaies d'argent.

Cet enfouissement peut remonter au commencement du règne de Henri III, et prouve une fois de plus les malheurs de cette triste époque.

ANSTRUDE.

457 petits bronzes ont été trouvés par Tircuit, Désiré, tailleur de pierres à Anstrude, sur le territoire de Fain-lès-Moutiers (Côte-d'Or), dans le courant de mars 1873, au lieu dit les Chaumes-Rotte ou Champ-Robin, à 1,200 mètres environ à droite de la route d'Anstrude à Aisy, à peu de distance de la limite commune des territoires de Fain (Côte-d'Or) et d'Anstrude (Yonne).

(M. Labalte, conducteur des ponts et chaussées à Avallon).

Ces pièces ont été découvertes en piochant dans un champ et dans l'enceinte d'une construction entièrement détruite, qui aurait eu 32 pieds de long sur 27 de large.

Cette trouvaille renfermait 58 types différents dans l'ordre qui suit :

Antonin, m. b., fruste. Faustine jeune, id. Philippe l'Arabe, argent saussé. Gallien, deux petits bronzes, Maximin Daïa. Licinius Licinianus. Licinius aug. Licinius nob. c. Hélène, *Securitas reipubl.* 3 revers différents. Crispus, 3 ; Constantinopolis, 4. Constantin, 13. Constantin jeune, 5. Constant, 4. Magnence et Décence, 11. Constance, 6.

C'est donc dans les dernières années de ce règne que l'habitation aura été détruite et que les pièces bien communes que nous retrouvons auront été enfouies, il y a environ quinze cents ans.

Ajoutez 14 petits bronzes de Constantinople ;
48 de Constantin-le-Grand ;
39 appartenant à ses enfants ;
159 pour Magnence ;
14 Décence.

Le reste de ce petit trésor est fruste et répète les mêmes princes avec les mêmes revers.

Une épingle en bronze, une perle en pâte bleue et un débris d'agrafe, tels sont les objets recueillis sur cet emplacement.

M. Ambroise Gillot.

Trois pièces.

Révolution française, 1792.

Bon pour Marseille, Nantes, Strasbourg, etc., 1791.

Confédération françoise, 1790.

Ces pièces ont appartenu à M. Baudenet-Bouësnel.

Cette dernière, en cuivre doré avec bélière, lui avait été donnée à l'anniversaire de la prise de la Bastille, comme délégué du district d'Avallon Nous possédions déjà la même médaille commémorative du 14 juillet 1789 de M. Isidore Mocquot, grand-père de Mme Dodoz, femme du président du tribunal civil d'Avallon, et celle de M. Laureau de Thory, député à l'Assemblée législative:

Mme d'Anthès, femme du commandant de ce nom, tué sous les murs de Sébastopol.

Plusieurs bractéates des évêques de Bâle, de Zurich, de Fribourg; l'une porte les initiales de TEN. 22 pièces.

M. Kieffer, propriétaire de l'usine à gaz.

Série de monnaies obsidionales. Ville de Langres. Invasion 1870-1871.

Place de Langres. Cinquante francs. Monnaie obsidionale autorisée par le gouvernement (Dépêche du 3 décembre 1870), remboursable après la guerre.

Le Général commandant le Département,

ARBELLOT.

Le Préfet de la Haute-Marne,

HAVET.

Id. Vingt francs. Id. Dix francs.

Le Sous-Préfet de Langres, faisant fonctions de Préfet,
GUIGNET.

Le Général commandant le Département,
MEYÈRE.

Autre. Bon pour dix francs.

A vue, cent de ces bons seront remboursés en billets de la Banque de France à la recette particulière.

Trois jetons en carton.

Monnaie obsidionale autorisée par le gouvernement. Place de Langres. Cinq francs. (Remboursables après la guerre).

Id. Deux francs.

Id. Un franc.

DONS EN LIVRES.

M. L. Richard.
Histoire de Bourgogne, par Garreau.

MM. Et. Flandin, Febvre Andoche, Desvoyes.
Brochures concernant le maréchal Vauban.

Livres de Numismatique.
20 brochures, toutes reliées, de MM. Lenormand,

Sabatier, Bonachich, G. Vallier, Labatut, historien de la préture romaine, et Cleuzion, auteur de la *Céramique gauloise*.

Marguerite de Bourgogne, par M. Marcel Canat.

18 bandes de parchemin étaient jointes à l'envoi de M. E. Gariel.

Un de nos collaborateurs, aussi modeste qu'instruit dans l'art de lire les écritures du XIVe siècle, a bien voulu transcrire un de ces feuillets qui nous donnera l'idée exacte de certaines dépenses de la duchesse de Bourgogne aux années 1383 et 1384.

Le livre de M. Canat, président de la *Société d'Histoire et Archéologie* de Chalon-sur-Saône, commence en 1385 ; c'est un vrai chef-d'œuvre d'érudition historique pour notre province de Bourgogne. Permettez-moi, Messieurs, d'en détacher certains passages qui nous feront connaître l'ouvrage de M. Canat en raccourci.

Avec Philippe de Rouvre, mort en 1361, s'éteignit la première branche royale des ducs de Bourgogne.

Philippe-le-Hardi lui succède et épouse Marguerite de Flandre, sa veuve.

La duchesse Marguerite avait cinq enfants, en 1385 : Jean, connu sous le nom de Jean-sans-Peur, Antoine, tué à Azincourt, et trois filles.

« Est-il sans intérêt, s'écrie l'auteur, de suivre pas à pas cette duchesse, sœur et tante de deux rois, princesse grande et généreuse, mais altière, mal endurante, et d'un caractère vraiment gaulois, et de la trouver tantôt voyageant au milieu de l'abondance et des hommages, et tantôt habitant dans des lieux où à peine trouvait-elle quelques

murs mal blanchis pour y suspendre les tapisseries de sa chambre ; puis, se mêlant à ses serviteurs et les comblant de biens, faisant les frais de leurs noces et les dots de leurs filles ? Est-il sans intérêt de surprendre cette princesse, dont la table était si royalement servie, recherchant les jouissances de la vie quasi-bourgeoise, dînant sur l'herbe sous le toit des forêts, et se donnant le plaisir de manger, sur l'herbe, des cerises, et d'acheter elle-même le poisson de la disnée ; puis, sans songer à ses magnifiques écrins et à ses joyaux magnifiques, faisant provision, pour elle, de fuseaux de bois, et, pour ses enfants, de lignes à pêcher et de trompettes, floges et sifflets, qu'elle achète à Saint-Claude ? »

La maison de la duchesse était divisée en quatre offices principaux, auxquels présidait le maître-d'hôtel, Philippe de Jaucourt.

De la *Paneterie* dépendait le service du linge destiné à la table de la duchesse. Les serviettes étaient déjà ce qu'elles sont encore et ont toujours été, tandis que les nappes diffèrent de celles dont nous nous servons. Elles se composaient de deux parties distinctes, la nappe proprement dite, qui recouvrait la table, et la toile, qui pendait tout autour. Les toiles étaient séparées des nappes, auxquelles on ne les réunissait qu'au moment de s'en servir. Les unes et les autres portaient, en guise de marque, une fleur de lis brodée ; c'est ce qu'on appelait *signer* les nappes.

Une branche de ce service concernait aussi la salade, le sel et la moutarde ; la moutarde surtout, dont la consommation était considérable. La ville de Dijon avait-elle conquis déjà, en 1385, la réputation qu'elle s'est acquise

depuis et conserve encore dans la confection de ce précieux condiment?

Quant à la salade, elle figure ordinairement sous le nom d'herbes; seulement, de temps en temps, on y voit figurer la laitue et le cresson.

Echansonnerie. La duchesse Marguerite, obéissant à cet instinct de magnificence propre à sa race, aimait à faire des gratifications à ceux qui l'entouraient. Les dons de vin figurent souvent dans ses comptes. Jamais un varlet de l'hôtel ne se mariait sans recevoir en nature les choses les plus nécessaires à ses noces, et le vin y figurait pour une large part; maître Lambert de Sermizelles, *physicien*, en recevait aussi quelquefois.

On faisait, dans ce temps-là, un fréquent usage de vins épicés préparés de différentes manières. Marguerite de Flandre paraît avoir beaucoup aimé ces mixtures, car dans les comptes figurent souvent l'*Hypocras* et le *Galant*.

L'*Hypocras* était du vin vieux sucré, dans lequel on faisait infuser des épices, et qu'on filtrait dans un sachet de *blanchet*.

Le *Galant de Madame* était une façon de vin cuit avant sa fermentation et saturé d'épices. On le confectionnait à *Talant* avec le produit des vignes du duc.

Cuisine La duchesse ne dédaignait pas de choisir elle-même le poisson destiné à la confection de certaines galantines réservées, qui ne devaient paraître que sur la table ducale. Voici le menu d'une de ces galantines : 3 maquereaux, 18 brochets, 18 anguilles, 20 carpes et 16 brêmes; le tout mis en pâté pour le dimanche.

Un cent d'écrevisses se payait alors 12 sols; un panier d'huitres, quantité inconnue il est vrai, 36 s. = 99 fr, Le sou = 2 fr. 75 c.

Pour avoir la marée en temps utile on se servait des chevaucheurs chevauchant, courriers habitués, par métier, à brûler les chemins ; de sorte qu'il arrivait souvent à ces chevaucheurs de faire double office, et porter par devant le sac de cuir aux dépêches, et par derrière la bourriche au poisson frais. Aussi la marée ne manquait-elle presque jamais à la cuisine : soles, merlans, moules, harengs, rougets, carrelets, morue, etc.

C'était une coutume usitée parmi les grands que celle des cadeaux d'amitié. Le duc de Bretagne envoie à la duchesse de Bourgogne des lamproies salées pour le carême ; la duchesse envoie de Corbeil à Mme la duchesse d'Orléans, quoi? deux paniers de pruneaux.

Les petits pois nouveaux parurent, cette année 1385, le 17 mai ; en somme les légumes sont peu variés, le melon, le potiron, l'artichaut, l'asperge, la tomate, manquent complétement. Mais on consommait beaucoup de pâtés de viande, de volaille et de gibier. On faisait aussi des carpes au fenouil, crespes, gaufres, beignets et pets d'Espagne.

Quant au *Boichet* ou bouchée de Mme la duchesse, elle était composée de fine fleur de farine et de miel blanc, auxquels on ajoutait du levain ; et c'est en Bourgogne que se confectionnait surtout cette friandise, dont la composition a tant d'analogie avec celle d'un des plus fameux produits domestiques de Dijon ; je soupçonne que le *Boichet* est l'ancêtre du pain d'épice. On achetait beaucoup de truffes, de vraies truffes bourguignonnes, originaires surtout de Lanthenay. Deux espèces de poires seulement sont nommées dans les rôles, c'est la poire d'*angoisse*, et notre *bon chrétien*, qui valait huit sous le cent en octobre.

L'usage des épices était un luxe permis à peine aux grands seigneurs. On cite cependant le gingembre, la canelle, le girofle, le safran, le poivre long. Le sucre blanc ou en pierre y est coté 8 s. la livre = 22 fr. 50. C'est avec ces ingrédients dispendieux que les officiers de la *Fruiterie* façonnaient ces friandises variées, connues sous les noms de confitures, dragées, épices, qu'il était d'usage d'offrir, à table et dans les salons, sur des drageoirs d'or et d'argent. La Fruiterie devait fournir encore les chandelles et les *mestiers*. La chandelle de cire était affectée au service intérieur des chambres; quant aux *mestiers*, c'était une sorte de chandelle placée sur des chandeliers nommés *mestiers*, destinés surtout au service de la table.

Ecurie et Fourrière. La litière de Mme de Bourgogne était couverte d'un toit en cuir, et ornée à l'intérieur de bancs ou *chaires* d'osier, sur lesquels on étendait des oreillers de feutre et de riches étoffes.

La duchesse usait peu de sa litière depuis qu'elle avait à sa disposition un véhicule bien plus confortable. C'était une caisse fermée, montée sur quatre roues et juchée si haut qu'il fallait une *échelette* pour s'y introduire. Le confesseur et son compère, les seuls hommes qui ne fussent pas tenus de voyager à cheval, avaient à leur service un char d'une forme différente, couvert de toile cirée, avec *fenestre* et *dossière* en cuir.

Quand, dans un voyage, on logeait dans une simple auberge, il fallait tout d'abord nettoyer les murs et laver les planchers ; puis on commençait à déployer les tapisseries, dont une partie devait être suspendue contre les murs, à l'aide de crochets, et on fixait au plafond les *ciels* des lits destinés à porter le restant de ces tapisse-

ries. Toutes les salles étaient jonchées de paille fraiche, et la première duchesse de la chrétienté ne craignait pas, le cas échéant, de marcher et coucher sur la litière.

Sur les paillasses bien bourrées, on empilait les *coultres* et les coussins, on étendait les draps, les *linceuls* et les toiles que fournissaient les coffres de la Fourrière, et les lits étaient prêts. L'âtre aussi est bien garni de bois qui flambe longtemps d'avance pour *oster le malayr*. On avait même tiré d'un sac de cuir les cendres destinées à alimenter le foyer de la chambre où devait reposer la duchesse. Bref, tout est prêt : Marguerite de Flandre trouvera, en descendant de son char branlant, bon lit, bon air et bon feu.

SÉJOUR

DE MARGUERITE DE FLANDRE, DUCHESSE DE BOURGOGNE, A CONFLANS.

Copie de l'écroue (ou escroc) du 26 mai 1384.

Le franc = XVI sous parisis.

Jeudi XXVIe jour de May mil CCCIIIIxx et quatre, Madame et Monseigneur le compte de Nevers et Mademoisellez Marguerite, ses enffanz, tout le jour à Conflanz, et y fut Monseigneur au sopper et madame la duchesse de Bart et plusieurs autres estrangers.

FRUTTERIE PAR LUCOT.

Cire de garnison, compte XXIII de ce mois.

En torches, X livres.

En chandoillles, XV livres.

Maroigne la fructière, pour IIII^{c} de pommes, le cent VIII sous, valeur XXXII sous.

Lucot, qui a payé pour cerisses XII sous.

A lui, qui a payé pour fresses et pour esporter le frut dessus, VIII sous.

Somme de cire, XXV livres,

Argent, LII sous.

ESCUERIE PAR GUIOT D'ORGE.

Jehan de Maillot, pour IIII mille de foin pour garnison, le cent VIII sous, valent XVI livres.

Jehan Odoit, pour VII voitures qui ont amené ledit foin de Paris à Conflans, la voiture II sous.

Guillaume du Reaul, pour sa dignée, qui a esté à Paris pour faire venir ledit foin, XVI deniers.

A Jehan de la Male, pour ses despens et de son cheval, qui a esté hors faire venir lix pour Monseigneur le conte, XVI deniers.

L'oste du Doffin du pont de Chalanton, pour despans de IIII chevals pour Jehan de Buxeul pour un jour, c'est à savoir au soir la soppée de la nuit passée et la dignée d'au jour duy, pièce II sous (qui valent 5 fr. 50 de notre monnaie).

Jehan le mareschal pour XXIV fers, feré en son ostel au pont de Chalenton aux cheval de Monseigneur le conte de Nevers, pièce XII deniers, valent XXIV sous.

A lui, pour demi-cent de grant cloux à cheval pour les dit chevals, XVIII deniers.

Guillaume, bourgeois de Paris, pour louaige de XII lix pour l'escuerie, les porter et resporter aux comptes devant les maistres d'ostel et Guiot d'Orge, escuier d'escuerie, valent V sous.

Guillaume Rosse, pour l'estaiche de VIII chevaux pour Madame et pour Guiot d'Orge, VIII deniers.

L'oste du Heaume, pour l'estaiche de II chevaux et loaige de un lit pour Hugues de Monestoy, VI deniers.

Le curé de Conflans pour semblable, pour les confesseurs, III chevaux, III deniers.

Mayet Rebilart, pour loaige de V lix pour l'escurie de Monseigneur le compte, XX deniers.

A lui, pour V charetée de feure tant pour les lix que pour les litières aux chevaux, la charetée V sous IIII deniers, valent XXVI sous VIII deniers.

Somme XXI livres V deniers.

FOURIÈRE PAR JEHAN LESCOT.

Jehan de Saisons pour loaige de IIII coutes, et IIII cussans de plumes, le lit et le cussans, III deniers, valent XII deniers.

Colin Millot, pour erbes pour les chambres, VI sous.

Belon la Favote et sa seur, loaige de XVI lix garny, pièce V deniers, valent VI sous IIII deniers.

Symon Gremaut, LX lix, audit prix, valent XX sous.

Gauthier le cordouannier, pour mousnes pour Madame, XVI sous.

Somme, XLIX sous IIII deniers.

PANETERIE PAR LE PETIT JOBIN.

Pierre-le-Conte, pour CXII douzaines de pain, la douzaine, X deniers, valent IV liv. XIII s. IIII d.; duquel pain il reste à despenser VIII douzaines.

A lui, pour II pintes de vin aigre, II sous.

A lui, pour V pintes de creyme, X sous.

A lui, pour herbes, II sous.

Jehannin du Tour, pour oublées, XVI deniers.

Somme, CVIII sous VIII deniers tournois.

Le franc égale 20 sous tournois.

CUISINE PAR JAQUOT DE GRANÇON.

A Aubin Cousin, pour II buefz, faisant CVIII pièces, CVIII s.

A lui, XXIX moutons, pièce X s., valent XIIII liv. X sous.

A lui, pour VII veaux, pièce XII s., valent IIII liv. IIII s.

A lui, pour XIII chevriaux, pièce IIII s., valent LII s.

A lui, pour XXIV oissons, audit prix, valent IIII l. XVI s.

A lui, pour VIII chappons, audit prix, valent XXXII s.

A lui, pour III^{c} poulles, pièce XII deniers, valent XV liv.

A lui, pour XLVIII lapperiaux, pièce II s. 4 d., valent CXII sous.

A lui, pour I^{m} d'eufz, L sous.

A lui, pour VI fromages, IIII sous.

A lui, pour III bendes de lart, XLVIII sous.

Le concierge de Conflans, pour demi lart, XXIV sous.

A lui, pour amener yaue en cuisine, VIII sous.

Jaqueline-la-Baillette, pour II broiches, une carpe et II perches, XXVI sous.

A lui, pour escrevices IIII[c], XX sous.

A lui, pour loches, XV sous.

Jehanne Polle, pour I minot de sel, XX sous.

A lui, pour porée et pressil, IIII sous.

A lui, pour un boisseau et demi de fèves nouvelles, VIII s.

A lui, pour pois nouveaux, XL sous.

A lui, pour faire apporter lesdites choses de Paris à Conflans, II sous.

Simon de Corbian, pour IX mosles de busches, XXXVI s.

Guillaume du Prés, pour VIII sas de charbon, XL sous.

A lui, pour mesurage dudit charbon, II s. 8 deniers.

Ranvoy, pour VI anguilles, XII sous.

Jehan de Lancenay, pour façon de VII douzaines de pastez, XI s. II d.

Jehan Lallier, pour aux, pressil et osseille, II sous.

Somme, LXXII l. VI s. X d. parisis.

M. Depoid, commissaire-priseur, à Avallon.

15 parchémins et 11 sceaux appendus aux diplômes émanant des facultés de médecine de Montpellier et de Reims.

1. — Le doyen de la faculté de médecine de Montpellier accorde à Pierre Bouësnel, de Vézelay, *artium*

magistro et medicinæ bacchalaureo, l'autorisation de soutenir sa thèse de licence, du 13 août au 13 novembre 1681, *ad sonum campanæ, cum toga et birreto quadrato.*

2. — Le même jour, le chancelier en donne connaissance, *universis et singulis præsentis litteris visuris et audituris, salutem in Domino qui est omnium vera salus.*

3. — Autre parchemin indiquant le nom des examinateurs.

4. — Id. Attestation favorable des docteurs, licenciés, bacheliers et étudiants, *In aula regia medicorum monspeliensium.*

5. — Examen de licence... *In severissimo illo examine quod rigorosum appellamus.* Nous, docteurs et autres, prions Mgr de Pradel, évêque de Montpellier, d'accorder à Pierre Bouësnel le grade de licencié, l'autorisation d'aspirer au doctorat, et le pouvoir d'exercer la médecine, *Non tantum in hac civitate, sed in toto terrarum orbe.* 10 mars 1682.

6. — Le vicaire général et Monseigneur donnent leur adhésion, *Attendentes quod ex amaris artium radicibus dulces et gloriosi debeant colligi fructus.* 14 mars.

7. — L'évêque lui-même sanctionne la décision des juges et valide le diplôme du doctorat en ces termes : « *Ego authoritate quâ fungor in hac parte, do tibi licentiam accipiendi insignia doctoralia.* » Du 26 au 29 juin.

Pierre Bouësnel reçoit en effet les insignes du doctorat, à 9 heures du matin, le 25e jour du mois de septembre 1682.

Byrretum quadratum flosculo serico rubeo ornatum illi concedendo, lumbosque ejus aureâ zonâ cingendo, cathedrâ doctorali donando, libro clauso et aperto, manusque illius muniendo annulo aureo, cum osculo pacis et benedictione paternâ, Doctoratûs honorem obtinuit et obtinet Petrus Bouësnel... Eumdem dicimus, declaramus, approbamus et asserimus et has litteras chirographo nostro obsignavimus, appenso sigillo novo nostro rotundo. 25 sept. 1682.

Certificat sur papier libre... avec sceau du collége...

Falier, curé de Saint-Martin, ex-professeur de philosophie au collége d'Avallon, donne, en 1724, l'attestation que Pierre Bouësnel a suivi pendant deux ans le cours de philosophie, et qu'il a soutenu sa thèse sur toutes les matières de l'enseignement, *publicè et solemniter*.

De là, Pierre Bouësnel, d'Avallon, est allé à Reims prendre ses grades jusqu'au doctorat.

Datum et actum Remis in Antonianis medicorum scholis. 1724, 7 fév.

Et nous, conseiller, médecin ordinaire du Roy au bailliage d'Avallon, certifions avoir vû, lû et examiné les lettres de médecine de Maître Pierre Bouësnel, en date du 7 fév. 1724; en foy de quoi nous les avons signées et scellées de nos armes, lesdits iour et an.

Signé : Raudot.

En 1761, sept autres parchemins concernant un nouveau membre de cette famille, portant le même prénom de Pierre Bouësnel, d'Avallon, du diocèse d'Autun, *apud Burgundos*.

Les formalités sont alors bien simplifiées ; les majuscules enluminées, les lettres dorées disparaissent, le format des parchemins s'est raccourci.

Pierre Bouësnel soutient sa thèse sur le rhumatisme et les maladies articulaires et obtient la licence, puis le doctorat, aux écoles de Montpellier ; mais toujours avec l'autorisation épiscopale, en prêtant serment sur les Saints Evangiles d'être fidèle aux statuts de l'Université.

Néanmoins, les professeurs et les examinateurs se rendent en corps, au son de la cloche, à la demeure du nouvel élu, qu'ils accompagnent jusqu'à la Cour, et là, le chancelier le revêt des insignes de sa profession.

C'est le docteur Bouësnel qui vivait au commencement de ce siècle, et qui est le père de Mme Baudenet-Bouësnel, morte en 1873, à l'âge de 92 ans.

Elle ne laissa point d'enfants, mais sa belle-sœur, Mme Bouësnel-d'Etaules, a marié sa fille à M. de Corny, du pays messin, et père de deux enfants, garçon et fille.

DONS FAITS AU MUSÉE.

ANNÉE 1873.

M. Motheré, curé, desservant Vassy-lès-Avallon.

Statuette en bronze du Mars romain, haute de 9 c.

Le dieu porte sur sa tête un casque à aigrette, il est couvert de l'armure de guerre, le bras droit arrondi tient sa lance fixée en terre, et le bras gauche s'appuie sur la hanche.

Les deux pieds manquaient lors de la découverte.

M. Thierry, notre compatriote, bien connu par sa rare habileté à manier les métaux, a opéré cette restauration délicate. Il a rétabli les pieds et les a vissés à un support en parfaite harmonie avec le reste de la statue, qui devient par là un des objets intéressants du Musée.

M. Lucien Santigny, ex-employé des Postes à Paris.

Vase en porcelaine de Sèvres, fondu et contourné de la plus horrible façon dans l'incendie des Tuileries.

Blé brûlé, coagulé et luisant encore, provenant de l'incendie des halles de Paris.

Douloureux souvenirs de mars 1871.

Faïences de Nevers.

Sabot d'enfant, mesurant 12 centimètres.

Petit tonneau, dit biberon, portant pour inscription : Denis au vin.

Gourde de 1579.

Saucière... etc.

Athie-sous-Montréal... Statuette en bronze...

M. Breton possède le terrain occupé par une ancienne motte féodale ; on voit encore la trace des fossés ; mais, pour rendre à la culture les terres d'inégale hauteur, on a rencontré des substructions assez importantes.

On a retrouvé, en outre, le buste d'une statuette en bronze, recouverte d'une belle patine, haute de 10 c., large de 8, représentant une princesse du temps des Antonins, avec la coiffure élevée qui caractérise cette époque. Elle pourrait être prise pour une Amazone, car l'un des seins est fort prononcé, et l'autre est à peine voilé par les plis d'un léger vêtement qui le prend en écharpe. Derrière, un morceau de cuivre, en forme d'anneau, montre que cette statuette était adaptée à un meuble ou à une cheminée, peut-être même à un casque, enfin qu'elle avait été scellée à un objet quelconque. M. Thierry a choisi pour piédestal une bille d'ivoire, qui relève la beauté de cette statuette donnée au Musée d'Avallon par le propriétaire lui-même.

Quelques débris de poteries et de tuiles à rebords laissent supposer qu'une habitation romaine avait été élevée sur cet emplacement, auquel a succédé la manse seigneuriale. Des biscaïens de différentes grosseurs et un sceau en fer de forme cylindrique, avec armoiries aux extrémités, sont en la possession de M. Breton.

M. Moreau, ancien professeur.

Partie supérieure d'une amphore de grande dimension ; cette sorte de *dolium* a été trouvée dans des substructions, près l'église Saint-Martin, lors de l'agrandissement de cet édifice, quand il fallut donner un pendant à la chapelle occupée autrefois par les religieuses de Sainte-Marie. Cette poterie grossière fut rencontrée avec une soixantaine de petits bronzes, qui dataient du quatorzième siècle, à partir de Postume et de Tétricus jusques et y compris les fils de Constantin. Ces monnaies font partie de la collection de M. Baudouin, membre de la Société d'Etudes et architecte préposé à la restauration de cette église, qui ne remonte qu'à l'époque de Louis XIV ; cependant les substructions du voisinage prouvent que ce terrain, à l'est de la ville, a été occupé par les Gallo-Romains.

Sceau du XVI[e] siècle.

S. magistri Galteri reomsis.

Vase à large panse et à col étroit dans lequel s'abreuvent deux oiseaux et supportant une branche de lis ornée de quatre fleurs vues de face. Sceau trouvé dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu (Saint-Germain, à Auxerre, lors de la reconstruction), et donné par M. Théophile Vachez, receveur des contributions indirectes à Quarré, par l'intermédiaire de M. l'abbé Gally, notre honorable président.

Saint-Jean-de-Réome est aujourd'hui Moutiers-Saint-Jean.

M. Lefebvre, voyer de la ville.

Deux panneaux ou dessus de porte, peints par une personne qui a laissé des souvenirs à Avallon.

Le peintre Chanel est l'auteur des anciens décors du théâtre. Nous avons vu chez M. Monfoy, au couvent des Ursulines, dans un cabinet appartenant à M. Poulin, avoué, et dans la maison Jordan, aujourd'hui destinée à l'éducation des filles, plusieurs spécimens de cet artiste, qui travaillait dans la première partie de ce siècle.

M. Morand, ancien huissier à Vézelay.

Hachette en silex, trouvée dans sa propriété.

Ornement d'un ceinturon romain, avec bélière, représentant un cœur, entre un fer de lance et un croissant; au-dessous, deux trous qui ont servi d'attaches.

Tuile romaine, de forte dimension et complétement intacte.

M. Meunier, gardien de la Madeleine de Vézelay.

Moulage d'une rosace de l'église, entourée de ses fleurons.

Une figurine qui décorait un pilier des bas côtés, et, de plus, le couronnement d'un chapiteau en pierre.

Hachette en pierre de grés, d'une forme inusitée, trouvée dans le grenier de M. Moreau, ancien professeur, rue Bocquillot.

Cet instrument, couvert d'une patine terreuse et ouvré à petits coups de marteau, mesure quinze centimètres de longueur sur dix de largeur, et se termine par une dépression en forme de manche, qui permet de la saisir à la main et de s'en servir comme d'arme défensive ou offensive; il laisse aussi la facilité d'y adapter un manche en bois propre à tout autre usage. Sa découverte dans

un endroit sombre du grenier montre qu'il aura été déposé avec d'autres débris, dans l'intention d'y revenir, après la construction entière de la maison, qui eut lieu en 1765. En effet, le chanoine Martinot a élevé son bâtiment sur l'emplacement de la grange des dîmes; à la Révolution, le district s'en est emparé pour y tenir ses assemblées; M. Dornau a acheté la propriété, l'a revendue à M. Moreau, et l'objet en question est toujours resté à la même place qu'il a occupée en principe. Déjà, dans les fondations de la maison, on avait retrouvé les restes d'un théâtre romain, une pièce gauloise et plusieurs *aureus* du Haut Empire. Courtépée, dans son *Histoire de Bourgogne*, précise chacun de ces faits, qu'il tenait de la bouche des deux frères Martinot, grands amateurs d'antiquités.

Ajoutons que M. Sergent, plombier et distributeur des eaux de la ville, en creusant, en 1866, le fossé qui conduit les eaux du ru d'Aillon à la cure, a trouvé, vis-à-vis de cette habitation, la plus belle de nos médailles gauloises concernant le peuple des Sénons. De plus, une hache en fer fort oxydé a été rencontrée, aux mêmes lieux, par des ouvriers occupés à d'autres terrassements.

Ces deux haches, l'une en fer, l'autre en grés, et la pièce au cheval à patte recourbée, appartiennent au Musée et nous confirment dans l'idée que cette partie de la ville a été habitée dès la plus haute antiquité.

M. Clavey, conducteur des travaux de construction du chemin de fer, à Sermizelles.

Ossement de mammouth long de 61 centimètres, large de 20. Vertèbre complète avec les apophyses; passage

médullaire, diamètre 7 centimètres. D'autres os faisant partie du même animal.

Une tranchée fut ouverte, à un kilomètre en aval du pont de Sermizelles, au mois de mai 1873, par les ouvriers du chemin de fer, pour se procurer le ballast nécessaire à la confection de la voie ferrée de Cravant à Avallon. A la profondeur de trois mètres, et sur une étendue prolongée jusqu'à peu de distance de la rivière, on a rencontré une masse de débris calcaires fournis par le débouché des eaux de la vallée de Voutenay. Nos ossements gisaient sur le sable recouvrant le granit et au-dessous des grèves. En outre, cette coupure dans le sol a mis à nu un puits entouré de pierres juxtaposées qui ne présentaient pas d'intérêt; mais deux traces de trous, l'un conique, et l'autre presque carré, creusés dans le sol primitif à une profondeur de deux mètres, et larges de un mètre quatre-vingts, avec des parois durcies par une sorte de ciment séché au feu, ont excité l'étonnement des assistants et des entrepreneurs eux-mêmes.

Etaient-ce des silos propres à conserver des céréales, comme les Arabes les pratiquent encore? A quelle époque ont-ils pu être utilisés par les habitants de cette contrée?

Une monnaie de Trajan, moyen bronze, jaune-clair, usée au point de ne laisser voir qu'un peu le relief de la figure, sans trace de revers ni de légende, est venue lever les incertitudes. Elle a été trouvée au fond de l'un de ces trous.

Ces excavations ne remontent donc pas au-delà de l'époque romaine.

M. Sadon, notaire, maire de Voutenay.

Plaque en fer argenté et ciselé, portant trois clous, deux et un, longue de 15 centimètres et large de 7 centimètres à la base.

Trois cercueils en pierre tendre ont été mis au jour, dans le mois de mars 1873, par les travailleurs occupés à relever les terres autour du cimetière de Voutenay. Ils ne renfermaient que des ossements et un liard de 1614, ce qui annoncerait qu'ayant déjà servi de sépultures, le long de la voie romaine, ils ont été employés à de nouvelles inhumations.

Cependant une quatrième tombe non fouillée renfermait, avec quelques restes humains, une bague d'argent, qui s'est décomposée entre les mains des ouvriers ; plusieurs pièces lenticulaires d'Arcadius et notre plaque de ceinturon en fer argenté.

Diverses tombes semblables existent encore en avant du cimetière, avec cette particularité que toutes ont à leur extrémité une pierre droite fichée en terre, marque de reconnaissance pour désigner l'endroit où elles sont enfouies. Il nous a semblé que ces bières étaient vides au commencement du XVIIe siècle, et qu'on les a utilisées de nouveau en y renfermant la dépouille mortelle de certains habitants du pays morts à la suite de différentes pestes, comme on le voit à Sermizelles à l'entrée du chemin de Girolles, à Guillon à l'entrée du chemin de Vignes, à Avallon sur les Chaumes, etc.

Hachette en silex, trouvée par les élèves de M. Laporte, directeur de l'école communale, dans les déblais de la villa du Montmarte.

Le *Lararium* qui renfermait les divinités païennes, aujourd'hui au Musée, nous rend, presque tous les ans, dans ses décombres, tantôt une hache, tantôt quelque ustensile en fer ou en bronze. C'est la sixième hache que nous en retirons, deux en jade, quatre en silex, et toutes de forme différente.

M. Alphonse Chenal.

Silex travaillé, trouvé à la surface du sol, sur la hauteur de Chaumot, près Vassy ; cet instrument, en forme de fer de lance, pouvait servir à ouvrir la veine, tant il est coupant.

M. Hippolyte Marlot, de Cernois, commune de Vic-de-Chassenay, près Semur.

Epoque préhistorique. Station de Montfôte et de Guillon.

Marteau ou percuteur en quartz.

Silex ouvré, provenant d'un nuclens.

Débris de poterie avec marque de doigt.

Ossements recueillis sous les roches éboulées du calcaire à entroques de Montfôte, côté de Guillon et du Montot.

Série de pointes taillées.

Petit perçoir.

Silex diversement taillés, débris de couteaux, racloirs, lancettes, etc.

D'autres ont subi l'action du feu, ainsi que l'indiquent le fendillement et la décoloration en résultant.

Nombreux éclats de silex ouvrés, débris de couteaux, grattoirs, etc., provenant de la surface du sol au-dessous des vignes, et récoltés de 1869 à 1873.

M. Montandon, de Moutomble, maire de Sainte-Colombe, en défrichant la chaume voisine de son habitation, a rencontré, il y a une vingtaine d'années, le squelette d'un guerrier, quatre anneaux en bronze, une plaque de ceinturon, une épée et une broche propre à retenir les plis du manteau.

M. Alphonse Chenal, directeur de l'usine de Vassy, gendre de M. Montandon, a fait don au Musée des quatre bracelets, les autres objets ayant été brisés ou perdus.

L'amoncellement de pierres affaissé par le temps conservait encore la trace d'une forme pyramidale à quatre faces. Situé à 200 m. du châtelet de Moutomble, il occupait le point le plus élevé dans la direction de Sainte-Colombe, et dominait d'un côté la vallée bornée par le mont Ancy et Provency, de l'autre la Cour-d'Origny et Origny. Pour que le souvenir du tas de pierres ne se perde pas, on a planté un arbre à l'endroit même, et le champ nouvellement défriché a pris la dénomination de champ du *Devant*, par la raison qu'il touche à la demeure de M. Montandon.

Le squelette regardait l'Orient; étendu sur le sol, il a été recouvert, au moment de l'inhumation, d'un énorme monceau de pierres plutôt petites que grosses, qui l'ont préservé jusqu'à nos jours.

Celui de ces anneaux qui est intact mesure six centimètres au diamètre intérieur, et neuf à l'extérieur; il se compose de dix coquilles présentant la surface convexe, et la onzième est séparée en deux pour servir à la fermeture du bracelet. Ce genre d'anneau est d'une forme que nous n'avons pas rencontrée jusqu'ici, bien que le Musée en possède bien des variétés, toutes recueillies sur

le sol de l'Avallonnais. Il pèse en outre 150 grammes, ce qui devait le rendre fort gênant. Un autre, tout-à-fait semblable, est brisé en trois places ; le troisième, composé de perles plus petites, est aussi brisé en différents morceaux, qui forment cependant un anneau complet ; le quatrième est intact, d'un moindre diamètre, lisse et à fermoir.

Un Christ en bronze de l'époque bysantine, privé de la tête et des jambes, a été trouvé dans la cour intérieure. Cet objet, d'un bon style, a été remis gracieusement au Musée d'Avallon, par MM. Montandon et Chenal.

M. Paul Houdaille, avocat.

Fiole ou lacrymatoire en verre blanc, trouvée à Avallon dans son jardin. Ce petit objet, d'une ténuite extrême, haut de cinq centimètres, a la partie basse entièrement contournée par suite de l'action du feu, et cependant il se retrouve intact à plusieurs pieds de profondeur.

Comme la maison et le jardin sont situés sur le granit nu et au versant de la colline, il est probable que ce témoin d'un ensevelissement quelconque vient de terres rapportées de la ville.

Coquillages de la plaine de Berck, près Boulogne, souvenir de M. Louis Tripier, élève du collége d'Avallon.

RENSEIGNEMENTS.

18 Juin 1873. M. l'abbé Droit, curé d'Island, nous a conduits, M. Moreau et moi, à la chaume du Murger, où il avait l'intention de faire exécuter des fouilles.

Nous avons visité ensemble l'emplacement, qui est un parallélogramme de 16 mètres de long sur 10 de large; le sol était entièrement déblayé, les pierres petites et moyennes employées à l'empierrement de la route, et les grosses, qui formaient un mur d'enceinte contigüe, gisaient à peu de distance; beaucoup d'entre elles n'appartiennent pas à la localité. Des ossements humains reposaient à la surface du sol avec des débris de poterie grossière et plusieurs anneaux en bronze. M. le curé en possède trois; l'un présente une boucle fort épaisse, de 9 centimètres de diamètre, et tout-à-fait lisse; les deux autres, qui ornaient les poignets, sont à charnière, le reste a été éparpillé parmi les travailleurs.

Des sacrifices souvent réitérés ont dû être offerts, en avant de la tombelle, aux mânes du guerrier, car la terre, imprégnée de cendre et de charbon, est noire jusqu'à une certaine profondeur.

Ce monument primitif, et qu'on peut qualifier de gaulois, ne remonte pourtant pas à une haute antiquité; ce sont les insignes gallo-romains du ve siècle retrouvés au Vault, à Domecy-sur-le-Vault, à Foissy, à Moutomble. Le bois contre lequel il s'appuie est bordé sur toute sa sa longueur par une défense d'environ 200 mètres, avec une seule ouverture pour le service du retranchement. A l'extrémité du bois, se voient encore, de distance en distance, des tas de pierres sur lesquelles rien n'a poussé

et qui pourraient être fouillés cet hiver avec l'assistance de notre bon collaborateur, M. le curé d'Island.

Du reste, ce plateau est rempli de souvenirs encore récents. « Derrière le bois, nous disait un cultivateur pas bien âgé, était la pierre Riotte, sur laquelle nous allions sauter dans notre jeune temps et même nous mettre à couvert en des moments d'orage entre les pierres massives qui la soutenaient. Sa longueur était d'environ trois mètres. » C'est bien là le dolmen.

Après avoir visité la fontaine Boyard, située à l'autre extrémité du retranchement militaire, nous sommes revenus à la cure, en nous entretenant des eaux abondantes de la source, de ce nom de Boyard, *Boii*, *Boiorum*, nos voisins du sud-ouest, dont j'ai retrouvé trois pièces dans le faubourg de Lyon. M. le curé m'a montré deux gauloises appartenant au peuple des Sénons, trouvées dans le jardin du presbytère avec un Arcadius lenticulaire, d'une rare conservation. A peu de distance de la maison curiale, existait une riche *villa*, dont on a retrouvé les bains ou du moins le *tepidarium*, ainsi que les tuyaux en plomb de l'hypocauste, des marbres, des poteries rouges, etc. L'emplacement de cette *villa* est traversé par la nouvelle route aboutissant à l'église d'Island; on voit dans les déblais les restes d'une voûte, les fragments de tuiles y abondent. M. R. Baudenet y a recueilli un morceau de porphyre vert antique.

M. Breuillard, curé de Savigny.

Gantelet en pierre de Courson de F. de la Madelaine, seigneur de Ragny ; statue colossale qui se trouvait à l'entrée de la chapelle servant de tombeau aux membres de cette famille.

Inscription retrouvée à Marcilly-lès-Avallon.

L'an mil V^c et XVI furẽt finis et
parachevés les cloestres de séãs
par vénéré d. père en Dieu, frẽ
Loys de Maury V abbé de séãs.

L'an mil cinq cent et seize furent finis et parachevés les cloîtres de céans par vénérable seigneur, père en Dieu, frère Louis de Maury, cinquième abbé de céans.

Le cinquième abbé de Marcilly est appelé *Ludovicus de Meyre* dans le *Gallia christiana*, tome IV, p. 503, *Francisco regnante, anno primo*. Il n'y pas à douter sur le personnage mentionné dans l'inscription.

Cette pierre a été retrouvée dans un mur servant de clôture au jardin et encastrée récemment en face de la sortie de l'habitation, du côté de la rue du village.

Dans une grande construction à gauche, à vingt et quelques pieds d'élévation, on a renfermé, de l'un et de l'autre côté du bâtiment, deux portraits qui pourraient être la représentation de Marie d'Anglure et de Bure de Prey, son mari, fondateurs de l'abbaye de Marcilly.

ANTIQUITÉS.

Découvertes sur le territoire de St-Brancher.

En novembre 1873, M. Moreau et moi sommes allés à Villers-Nonain visiter des travaux qui s'exécutent dans

ce hameau, sous la direction des propriétaires de la houillière de Sincey-lès-Rouvray.

Là, nous avons prié M. Santigny de nous conduire dans un de ses champs, où des mineurs creusent un puits qui a déjà atteint près de cent pieds de profondeur; ils traversent en ce moment des masses de galets formant le bord septentrional du terrain houillier.

Arrivés encore plus bas, ils comptent, par une galerie à travers bancs, aller retrouver les couches d'anthracite dont on voit de beaux affleurements de l'autre côté de la rivière du Trinquelin. Ces affleurements ont été mis à nu par la construction d'une route nouvelle, qui va de Villers-Nonains à Villarnout.

Puisse cette tentative tourner à bonne fin et procurer à nos usines de tout genre le combustible dont elles éprouvent chaque jour un besoin de plus en plus pressant!

Je me rappelai alors que M. Santigny, maire de Saint-Brancher et grand père de notre guide, m'avait dit autrefois qu'il y avait, sur des hauteurs du voisinage, des restes d'habitations, des murs dont les pierres ne se détachaient que difficilement, des tuileaux, des scories, etc.

Nous avons trouvé en effet, sur un plateau appartenant à M. Soilly des débris de tuiles à rebord, des tessons, des substructions en divers sens, qui indiquaient une certaine agglomération d'habitations.

« Vous en trouverez bien d'autres aux Chambrottes, nous dit quelqu'un du pays, elles appartiennent au père Soupault, que vous y trouverez; c'est sur le monticule à droite se rapprochant de Saint-Brancher. »

En effet, nous avons vu le possesseur du terrain, qui

nous a montrés des restes de murs, dont un entre autres dépasse le sol, en certains endroits, et n'a pas moins de 80 m. de longueur; des chambres ayant de 4 à 5 m. sur chaque face lui sont adossées du côté du sud. D'où est venu sans doute le nom de Chambrettes, Chambrottes, Brottes et maintenant Brottes Soupault.

L'aire de ces logements était enduite d'un béton composé de chaux vive et d'arène et, dans d'autres parties, de cailloutis empâtés dans un ciment rouge de briques broyées. Nous avons rapporté des échantillons de l'une et de l'autre sorte.

Deux grands bronzes ont été trouvés dans les portions fouillées, car chaque hiver on extrait ce que l'on peut de ces maçonneries afin d'utiliser ces terrains propres à la pâture. Trois briques rondes et épaisses y ont aussi été déterrées; ce sont des rondelles d'hypocauste rencontrées au Montmarte, à Island, au bois des Chagniats, etc. On y voit du machefer en quantité, ce qui annoncerait l'existence de forges situées à proximité des bois dont ce climat a dû être couvert dans les temps anciens. Cussy-les-Forges confirme cette supposition.

« Ce qui nous a occasionné le plus de peine, nous disait encore le propriétaire c'est que le long de cette haie, nous ne pouvions enlever les petites pierres qui formaient un bloc plus dur que la roche, ainsi que de plus grosses étendues par-dessus. »

C'était tout simplement une petite voie romaine, qui, partant de Cordois, passait à Bussières, Villarnout, Marrault, Avallon, où elle se raccordait à la voie d'Agrippa.

———

Dalle tumulaire à Cousin-le-Pont, maison de M. Coulbois fils aîné, tanneur.

Cette pierre, en forme de rectangle, porte inscription de trois côtés, le quatrième a été brisé pour ouvrir plus facilement un passage de descente à la rivière du Cousin.

On lit distinctement : « Femme de Hubert Borot, notaire royal, conseiller du roi au bailliage d'Avallon, décédée en sa maison de Pontaubert par suite de la contagion de 1637.

Lux æterna luceat ei ;
Cum Sanctis tuis in æternum quia pius es. Amen.

Cette inscription bien simple nous fait remonter dans le passé et nous est un nouveau témoignage de cette peste survenue en 1636, qui a laissé de si nombreuses traces dans Avallon, Guillon, Sermizelles, Voutenay, Pontaubert et dans toute notre contrée si malheureusement atteinte par le fléau dévastateur.

« Voilà pourquoi j'aime à lire une inscription, disait Bernardin de Saint-Pierre, il semble qu'une voix humaine sorte de la pierre et se fasse entendre à travers les siècles, en nous montrant qu'une pensée a pu survivre à bien des ruines, à bien des empires. »

Décembre 1873.

Dans l'élargissement de la rue de Cousin-la-Roche, et dans l'abaissement du sol, afin de faciliter le tracé de la route de Lormes par la vallée du ru de Montmain, on a pu retrouver l'emplacement du cimetière de la chapelle Sainte-Marthe, vis-à-vis le moulin Chanut et servant encore de cour à fumier.

La fontaine Sainte-Marthe subsiste seule, mais il ne reste plus de trace de la chapelle, qui devait occuper un enfoncement à gauche sur le chemin et à une petite distance de la fontaine.

A l'équarrie de la maison Chanut se trouve la moitié d'une niche en pierre de taille sur la base de laquelle on lit :

Vous qui par cy passez,
Priez Dieu de pardonner.

Et sur une autre pierre encastrée au-dessus de la porte de la cour intérieure, d'autres lettres gothiques peu faciles à déchiffrer.

EST au tem q sed pour
ung aultre priez Dieu por
luy pardonne ses fautes.

Fectz MVCIX.

Est au temps dit que, mais pour un autre, priez Dieu pour qu'il lui pardonne ses fautes.

Fait en 1609.

Cette deuxième inscription indiquerait qu'elle a été posée à la même époque que la précédente et dans le même but, c'est-à-dire de prier pour un habitant de Cousin-la-Roche enterré dans le cimetière de la chapelle Sainte-Marthe.

Il faut avouer que l'ouvrier qui a gravé les lettres de cette tombe n'était pas fort habile, et la conjonction *sed*, mais, a lieu d'étonner.

BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES

AVALLON. — Imprimerie Émile ODOBÉ, rue de Lyon, 23.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

15me ANNÉE. — 1874.



AVALLON
IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ
23, RUE DE LYON, 23

1875

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

15me ANNÉE. — 1874.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1874.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALLOURRY Théodore, propriétaire, Avallon.

ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Anstrude.

BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.

BARDIN Alfred, ancien professeur au collége.

BAUDENET Robert, propriétaire, Avallon.

BAUDOUIN Paul, architecte, Avallon.

BERTIER (le comte de) Alphonse, Sauvigny-le-Bois.

BÉTHERY DE LA BROSSE, Théodore, Avallon.

BREUZE (de) Anatole, substitut, Avallon.

BIDAULT Adolphe, juge honoraire, Avallon.

BONICHON, sous-inspecteur des enfants de l'hospice de Melun, Avallon.

BORDA (de) Gustave, au château d'Island.

BREUILLARD Charles, docteur en médecine, Avallon.

CAMBUZAT, inspecteur général des ponts-et-ch., Paris.

CHARMASSE (de) Anatole, Autun.

CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.

COUTURAT-ROYER, banquier, Avallon.

DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.

DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, Joux-la-Ville.

DESFOURNEAUX Jules, Vézelay.

DESTUTT D'ASSAY Charles, Tharoiseau.

DESTUTT D'ASSAY Henri, Tharoiseau.

DESTUTT D'ASSAY Léonce, Tharoiseau.

DODOZ Camille, président du tribunal, Avallon.

DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.
DOMECY (le baron de), au château de Domecy.
DORNAU Frédéric, propriétaire, Maison-Dieu.
DROIT, curé d'Island.
ÉTAULES (D') Jules, commandant du génie en retraite, Avallon.
FAULQUIER, propriétaire, Avallon.
GADRET Claude, curé, Domecy-sur-Cure.
GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine, Avallon.
GAGNIARD Edmi fils, idem.
GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon, président de la Société d'Études.
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite, Avallon.
GARIEL Ernest, propriétaire industriel, Vassy-lès-Avallon.
GARNUCHOT Charles, idem.
GARNUCHOT Ferdinand, idem.
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées, Avallon.
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, Santigny.
GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire, Vézelay.
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
HEYNEMANS, peintre, Avallon.
HOTTOT Albert, propriétaire, Avallon.
JANIN, principal du collége d'Avallon.
JAUFFRET, procureur de la République, Avallon.
JOACHIM, aumônier du collége et de l'hospice, Avallon.
JORDAN Gabriel, avocat, Avallon.
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz, Avallon.
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).

Latrot, curé de Joux-la-Ville.
Laporte, directeur de l'école communale, Avallon.
Lecomte Benjamin, rentier, Avallon.
Liebhaber (baron de), ingénieur, Avallon.
Minard Jean, curé de Pontaubert.
Moreau François, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collége d'Avallon.
Motheré, curé de Vassy-lès-Avallon.
Odobé Émile, imprimeur, Avallon.
Perrin, juge d'instruction, Avallon.
Peslier Jean, ancien professeur au collége d'Avallon.
Petit Ernest, propriétaire, Vausse.
Poulin Frédéric, licencié ès-lettres, Avallon.
Poulin, juge-suppléant, Avallon.
Pruneau, docteur en médecine, l'Isle-sur-le-Serein.
Radot, receveur municipal, Avallon.
Raudot Réglois, député, Orbigny.
Raynaud Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.
Renaud fils, vétérinaire, Avallon.
Renoult, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
Richard Félix, agent général de l'*Abeille*, Avallon.
Richard Louis, propriétaire, Avallon.
Schneit (le baron), peintre d'histoire, Avallon.
Trébons (le vicomte de), propriétaire, Avallon.
Vaulgrenant (de) Gustave, propriétaire au Vault.
Viribu (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, Dijon.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube, Troyes.
BEAU, curé de Mailly-la-Ville.
BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
BOROT, juge, Chaumont (Haute-Marne).
BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.
BRENOT, ancien chef d'institution, Dijon.
BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, Paris.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, Caen.
COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, Paris.
DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société éduenne, Autun.
GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.
GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.
MAGNIEN, ancien principal du collége d'Autun.
MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.
MARTIN, professeur au lycée de Rennes.
MEUNIER Camille, secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe.
PORTE, proviseur du lycée de Châteauroux.

Parrot Armand, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

Poulin Albert, professeur de mathématiques au petit séminaire d'Auxerre.

Quantin, archiviste de l'Yonne, Auxerre.

Radot Vallery, ancien bibliothécaire du Louvre.

Rossignol, conservateur du musée de Saint-Germain.

Soultrait (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

Smyttère (de), membre de la Société des Sciences de l'Yonne.

Vibraye (le marquis de), Paris.

Villefosse (de), archiviste paléographe, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.

La Société Archéologique, Sens (Yonne).

La Société Éduenne, Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, Nevers (Nièvre).

La Commission Archéologique de la Côte-d'Or, Dijon.

La Societé des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).
La Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
La Société d'archéologie de Melun (Seine-et-Marne).
L'Académie de Maine-et-Loire.
La Société des sciences de Château-Thierry (Aisne).
La Société de statistique de Marseille.
L'Académie du Gard, Nîmes.

MEMBRES

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1874.

Président.

M. l'abbé GALLY, curé de Saint-Martin.

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.
EDMI GAGNIARD père.

Trésorier.

M. Peslier, ancien professeur au collége d'Avallon.

Archiviste.

M. P. Baudouin, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred Bardin, ancien professeur au collége.

Membres de la Commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin de la Société d'Études.

MM. Robert Baudenet.
Bidault, juge honoraire au tribunal d'Avallon.
Poulin, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, Avallon.

PHYSIOLOGIE DU REPOS

ÉTUDE

SUR LE

REPOS DU DIMANCHE

AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE ET PHYSIOLOGIQUE

L'homme n'est ni ange ni bête, il est homme ; ne soyons ni moralistes, ni vétérinaires, soyons médecins. Dr TESSIER.

INTRODUCTION

I.

Depuis un siècle environ, et surtout depuis un demi-siècle, un grand nombre de découvertes scientifiques et d'inventions industrielles ont transformé le travail de l'homme. En même temps que ces inventions et ces découvertes, un nombre au moins

égal d'idées nouvelles ont surgi qui ont modifié considérablement les sentiments de l'homme et sa manière de vivre.

Ces modifications apportées si promptement dans les idées et les mœurs ont été étudiées et expliquées avec plus ou moins de succès par un grand nombre de philosophes et de moralistes, qui, en se plaçant à des points de vue différents, ont tiré des conséquences également très-différentes.

L'autorité et la compétence nous font défaut pour juger ce qui a été dit concernant l'influence de ce que l'on appelle les *idées nouvelles* sur l'économie politique, la morale et la religion : nous nous attacherons simplement à montrer comment, au seul point de vue de l'hygiène, le mouvement fébrile imprimé de nos jours à l'activité humaine produit des modifications considérables, bien que peu étudiées jusqu'ici, dans le développement physique et intellectuel de l'espèce humaine, modifications se révélant par toutes sortes de maladies et de dégénérescences que nous ne ferons qu'indiquer de la façon la plus sommaire, laissant à d'autres plus expérimentés le soin de diriger leurs investigations et leurs travaux vers ce sujet encore tout nouveau.

Sans vouloir entrer dans le détail des causes qui ont produit cette suractivité dans le travail de l'homme, on peut affirmer que l'imprimerie, la vapeur, l'électricité et, en général, toutes les inventions dues au progrès des sciences physico-chimiques, en facili-

tant et multipliant les relations ainsi que les moyens d'instruction, et en satisfaisant tous les besoins de la vie matérielle, ainsi que les caprices et les exigences du luxe, ont singulièrement changé le cours des idées et la manière de vivre de la génération actuelle.

Parmi ces idées nouvelles, on peut citer en première ligne certains principes qui, à tort ou à raison, mais sans aucun doute au détriment de l'hygiène, sont définitivement entrés dans les mœurs et la plupart des lois de la société contemporaine : nous voulons parler de l'égalité civile et de la liberté.

Un aliéniste distingué, dans un travail sur lequel nous reviendrons (1), a particulièrement insisté sur ces deux causes pour expliquer l'accroissement considérable et progressif des maladies mentales à notre époque. On ne peut nier que la suppression de la liberté testamentaire, suppression qui a donné lieu à l'égalité des enfants devant l'héritage paternel, et que la proclamation de l'égalité absolue des citoyens devant toutes les carrières et les emplois publics, n'aient considérablement accru l'ambition et le travail de l'homme, par suite de la nécessité où se trouve ce dernier de reconquérir par le travail son patrimoine amoindri, en même temps qu'une concurrence sans limites l'oblige à redoubler d'efforts et d'activité pour ne pas se voir distancer et abattre par ses rivaux, qui ne manquent jamais.

(1) Lefebvre, — *De la Folie paralytique* ; — Bruxelles, 1870.

Une école d'économistes, à la tête de laquelle se trouve M. Leplay (1), a jugé fort sévèrement certaines innovations du code civil, et principalement l'abolition de la liberté testamentaire, qui, selon l'éminent publiciste que nous venons de citer, est une mesure niveleuse et révolutionnaire au premier chef; car elle amène la stérilité des mariages, le partage forcé, la ruine de la petite propriété et la formation de ce que cet auteur a appelé les propriétaires indigents.

Quoi qu'il en soit de ces doctrines, que, pour notre compte, nous adoptons sans restriction, mais à propos desquelles de graves dissensions se sont élevées dans le monde savant, un fait indéniable et dont nous ne nous chargeons pas d'énumérer les différentes causes physiques et morales, c'est que, de nos jours, l'activité humaine a pris, sous toutes ses formes, un accroissement considérable, qui se trouve être en complet désaccord avec les lois et les conditions les plus élémentaires du fonctionnement normal de la vie. « De nos jours, dit le docteur Lefebvre (2), l'humanité s'est éprise d'une activité fébrile. Il y a entre la vie morale des générations qui nous ont précédés et la nôtre, la même différence qu'entre l'état apyrétique, où le pouls est calme et la peau fraîche, et l'état fébrile, où la peau brûle et le pouls se pré–

(1) Leplay — *De l'Organisation de la Famille*; — Paris, 1871.

(2) Ouv. cit., p. 19.

cipite. Nous ne saurions plus marcher du pas tranquille et pacifique de nos aïeux ; nous traversons la vie au pas de course, et notre devise à tous, c'est la devise ardente des Américains : en avant, en avant ! C'est tellement là le besoin de notre temps qu'il semble que le génie industriel moderne ait concentré ses efforts sur un seul problème : aller vite, dévorer le temps et l'espace, faire voyager l'homme avec la rapidité de l'ouragan, et la pensée avec la rapidité de la foudre ; construire des machines qui produisent en un jour, en une heure, ce que nos pères produisaient en une année..... » Rien de plus exact que ce tableau de l'activité dévorante de la génération actuelle, activité qui fait, tous les jours, de trop nombreuses victimes, et à propos de laquelle un physiologiste éminent a pu dire : « Avec nos mœurs, nos passions, nos misères, l'homme ne meurt plus, il se tue (1). »

On pensait et on a répété sur tous les tons qu'après l'invention de la vapeur et des engins innombrables qui remplacent et centuplent la force humaine pour la confection de tous les objets nécessaires à la vie, le travail manuel serait beaucoup moins assujettissant, et que l'ouvrier aurait plus de temps à lui pour se livrer à des occupations plus nobles et se rapprocher autant que possible de l'idéal de l'homme libre, jouissant en paix de tous les biens de l'existence. Il n'en a rien été de tous ces beaux rêves, et c'est même tout le contraire qui est arrivé,

(1) Flourens. — *De la Longévité humaine.* — Paris, 1871.

par suite des besoins croissant toujours avec la consommation, et de la passion insatiable du luxe.

Il serait facile de montrer, à l'aide de nombreux documents, comment l'ouvrier d'aujourd'hui travaille incomparablement plus que celui d'autrefois. Sans vouloir remonter trop haut, voyons ce qui se passait à cet égard, il y a un siècle et demi. Vauban, dont le témoignage a une grande valeur, nous apprend, dans son livre sur la Dîme royale, qu'au commencement du dix-huitième siècle (1), le nombre des jours de travail se réduisait à cent quatre-vingts par an. Pour faire ce calcul, Vauban prend pour exemple l'ouvrier tisserand, et suppute, d'une façon aussi exacte que curieuse en détails, les différents jours de repos. On voit qu'à cette époque, le peuple, en comptant le repos obligé des dimanches et fêtes chômées qui lui plaisait fort, ne travaillait pas en réalité et ne demandait pas à travailler plus d'un jour sur deux. Inutile d'ajouter qu'en dehors de ces nombreux jours de repos, les journées laborieuses étaient beaucoup moins bien employées, et cela, pour plusieurs raisons d'ordre économique et moral : on était moins âpre au gain, et puis le travail *à la journée* était presque général, tandis que le travail *à la tâche* ou *aux pièces* date d'une époque relativement très-récente.

On trouvera, sans aucun doute, qu'au point de vue du progrès de la civilisation, en attachant à cette

(1) Vauban — *Dixme roïale*, page 93. — 1708.

expression le sens qu'on lui donne de nos jours, les jours de repos étaient beaucoup trop nombreux à cette époque, mais nous espérons ne pas être contredit en affirmant qu'au point de vue de la limite naturelle des forces de l'homme et de la manifestation normale de ces forces, ce genre d'existence était plus conforme aux lois de la nature. D'ailleurs, si l'on ne veut pas exagérer les choses, il faut tenir compte de la façon dont le peuple se nourrissait à la même époque. Vauban nous apprend, dans le même ouvrage, que l'ouvrier ne mangeait de viande que deux ou trois fois par an, et ne buvait jamais de vin; sa nourriture consistait en pain d'orge et d'avoine non blutées, en laitage, fruits et légumes. L'organisme ne pouvant produire plus de forces qu'on ne lui en donne, on comprend qu'avec un pareil régime le rendement de la machine humaine devait être bien inférieur à celui d'aujourd'hui. Cent soixante ans se sont écoulés depuis cette époque, à laquelle vivaient nos arrière-grands-pères, et nous voyons un changement radical survenu dans les habitudes des populations laborieuses. Aujourd'hui l'ouvrier, surtout des villes, mange, tous les jours, de la viande, de beau pain de froment, et boit du vin; il est également mieux vêtu et mieux logé; par contre, il travaille avec beaucoup plus d'activité, et cela, presque tous les jours de l'année. Peut-on dire cependant qu'au commencement du dix-huitième siècle, la race était moins belle, moins vigoureuse et moins prolifique qu'aujourd'hui? Beaucoup d'ob-

servateurs ne le pensent pas, et nous ferons en sorte de faire prévaloir cette opinion, en montrant qu'en plein dix-neuvième siècle, il existe encore certaines populations qui, pour différentes causes, restées rebelles aux influences des idées et des mœurs contemporaines, ont conservé cette force physique et cette vigueur morale, complétement inconnues désormais partout où règnent ces idées et ces mœurs.

II.

En étudiant l'influence nécessaire et bienfaisante du repos, principalement du repos hebdomadaire, sur la santé et le développement de l'homme, nous aurons surtout en vue la forme la plus générale de l'activité humaine, c'est-à-dire le travail, qu'il soit physique ou intellectuel, pourvu qu'il soit productif. Toutefois, nous ne cesserons pas d'avoir présente à l'esprit cette activité considérée sous toutes ses formes, même quand elle a pour objet le plaisir, et nous

essayerons de montrer que, dans tous les cas, cette activité a besoin d'une trève, d'un repos périodique pour se retremper et pouvoir continuer à se manifester dans le sens de ses destinées.

C'est à tort, selon nous, que les observateurs contemporains qui ont décrit les différentes causes de dégénérescence de la race humaine, ont omis complétement ou n'ont guère fait que mentionner à la légère le travail violent, fiévreux et incessant auquel l'homme se livre de nos jours. Morel (1), qui, dans son excellent ouvrage sur les dégénérescences de l'espèce humaine, a étudié l'action des émanations palustres, d'une alimentation exclusive, ou insuffisante ou délétère, de l'habitation dans des centres trop populeux ou malsains, de l'opium, du tabac et surtout de l'alcoolisme, s'est quelque peu appesanti sur l'atmosphère et les labeurs de certaines industries, mais sans parler de l'influence du travail en général. Thouvenin, dans son Mémoire sur l'influence que l'industrie exerce à l'égard de la santé des populations, admet qu'à part un certain nombre d'exceptions peu nombreuses, l'industrie en général n'exerce pas directement d'influence fâcheuse sur la santé des ouvriers (2). Il constate le mauvais état sanitaire qui règne toujours dans les centres

(1) B.-A. Morel — *Traité des Dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés maladives.* — Paris, 1857.

(2) *Annales d'Hygiène*, t. XXXVII, p. 110.

industriels, mais il en trouve la raison dans les conditions de la naissance, dans le vice des habitations, dans les prédispositions héréditaires aux affections scrofuleuses, vénériennes, tuberculeuses, etc. ; dans l'insuffisance des aliments, dans l'immoralité précoce, dans l'ivrognerie, dans le travail prématuré, et, nulle part, il ne mentionne le travail exagéré comme une cause permanente et majeure de dégénérescence. Nous montrerons qu'un grand nombre de ces mauvaises conditions, telles que le vice des habitations, l'alimentation insuffisante, etc., existent chez certaines populations agricoles, sans que pour cela leur état sanitaire ne soit très-satisfaisant, relativement à celui des populations industrielles. Nous ferons également en sorte de montrer, dans le cours de cette étude, que tous ces vices dont on a étudié et mis au jour les tristes connaissances, ont le plus souvent leur origine et leurs causes dans le travail excessif que l'homme s'impose à notre époque, travail qui l'oblige, physiologiquement parlant, à gaspiller et, pour ainsi dire, à brûler son existence.

Cette lacune que nous venons d'indiquer dans deux auteurs estimés, on la constate chez tous les hygiénistes contemporains. Le plus grand nombre des médecins, dans les conseils qu'ils sont appelés à donner à leurs malades, omettent presque toujours la prescription du repos, qui est cependant le meilleur remède à employer dans la plupart des maladies chroniques affectant les gens occupés. Pour remplacer cette prescription si simple et si utile, ils ont

recours à un grand nombre de médicaments plus ou moins violents et dangereux, qui, tout en procurant aux malades une amélioration plus apparente que réelle, ne font guère que précipiter ou enrayer la marche des symptômes, sans que le résultat soit plus satisfaisant. Ce n'est pas que nous voulions nier la bonne influence d'un grand nombre d'agents thérapeutiques employés à propos, mais nous croyons devoir signaler un abus auquel ont trop souvent recours les médecins; ils s'en excusent, il est vrai, par la raison, assez plausible malheureusement, qu'ils sont impuissants à lutter contre le courant qui semble entraîner irrésistiblement la génération actuelle.

La dégénérescence, ou, pour nous servir d'une expression moins exagérée, l'abâtardissement de la race humaine par le travail continu, ne faisait aucun doute pour les anciens, dont l'état social, admirable sous certains rapports, avait pour principal fondement l'esclavage, fait considérable, oublié trop souvent par certains hommes politiques contemporains, qui donnent comme exemples à imiter les républiques antiques. Les récits des différents auteurs s'accordent tous dans la description de cette race d'hommes, qui n'étaient pas regardés comme des personnes, mais comme des choses, et dont le nombre était de beaucoup supérieur au chiffre des citoyens libres. Par contre, ces derniers, grâce à leur genre de vie, qui les exemptait de tous les travaux pénibles et grossiers, et à la direction toujours noble qu'ils donnaient à leur activité, en

prenant part à l'administration des affaires publiques, et en cultivant, sous toutes leurs formes, le beau et bien, constituaient une race d'hommes véritablement supérieure au physique comme au moral. Malgré tout, les esclaves, qui représentaient une partie de la fortune de leur maître ayant sur eux droit de vie et de mort, et qui, en somme, constituaient également la fortune de l'Etat, étaient ménagés en ce qui concerne la quantité de travail qu'ils avaient à produire; chez les Hébreux, ils bénéficiaient du repos du sabbat; chez plusieurs autres peuples, ils avaient également leurs jours de repos, tels que les Saturnales chez les Romains. A Athènes, par exemple, l'esclavage était relativement fort doux : lorsqu'un maître maltraitait un esclave, il était permis à ce dernier de le citer devant le magistrat, et de demander à être vendu à un autre maître. Le christianisme est venu pour détruire cette inégalité, qui constituait un état de choses si déplorable pour la majorité des êtres humains; il prescrivit aux maîtres de nouveaux devoirs, et donna aux esclaves de nouveaux droits; c'est ainsi qu'on est arrivé progressivement à l'égalité devant Dieu et devant la loi.

Aujourd'hui, en même temps que la doctrine du christianisme est battue en brèche par un grand nombre d'écoles philosophiques, et que la morale de l'Evangile est de moins en moins pratiquée dans toutes les classes de la société, la situation physique et morale de l'ouvrier, surtout de celui qui travaille dans les ateliers et les manufactures, semble devenir

de plus en plus pénible, de telle sorte que, si on la compare à celle de l'esclave antique, elle peut, dans bien des cas, paraître encore plus précaire. En ce qui concerne la quantité de travail produite, par exemple, il n'est pas douteux que l'ouvrier du dix-neuvième siècle travaille beaucoup plus que l'esclave antique, qui n'était pas stimulé par l'aiguillon de la faim et des passions. Selon M. Leplay (1), ce malheureux sort fait aux ouvriers, et dont ils se plaignent amèrement, est dû en grande partie à l'oubli des traditions et des anciennes coutumes, que, depuis un siècle environ, on s'efforce de calomnier et de tourner en ridicule sans la moindre raison. C'est ainsi que l'isolement, l'abandon dans lesquels se trouve l'ouvrier, sont le fait de la suppression d'anciennes institutions, telles que les corporations, les maîtrises, qui n'ont été remplacées par aucune institution nouvelle. Il ne s'agit pas, bien entendu, de revenir complétement à ces anciennes coutumes, qui sont incompatibles avec la liberté du commerce et de l'industrie, mais on aurait pu au moins conserver ce qu'elles avaient de bon dans le sens général, pour l'adapter aux nouvelles conditions d'existence faites aux ouvriers par les exigences de l'industrie nouvelle. Parmi ces traditions tombées dans l'oubli, au grand détriment de tous les travailleurs, celle du repos hebdomadaire est, selon nous, la plus importante, d'autant plus qu'ayant son fondement sur la grande loi physiologique du repos,

(1) *De l'Organisation du Travail.* — Paris, 1871.

elle ne peut être remplacée par aucun expédient. Aussi les nations les plus libres du monde civilisé, telles que l'Angleterre et la République des Etats-Unis, ont-elles senti dans leur sagesse pratique qu'il était d'une importance capitale de maintenir chez elles le respect et l'observation d'une tradition aussi salutaire. Ces peuples, chez lesquels l'industrie et le commerce ont atteint le plus haut degré de prospérité, et dont la devise « *times is money,* » le temps c'est de l'argent, traduit merveilleusement leur âpreté au travail, ont cependant compris que le repos du dimanche était une coutume tellement indispensable au progrès économique et social, qu'ils n'ont pas craint, malgré leur culte bien connu pour la liberté individuelle, de rendre ce repos obligatoire par une législation très-rigoureuse.

III.

Depuis un certain nombre d'années, la question du repos hebdomadaire a préoccupé assez vivement les esprits en France; aussi, plusieurs écrivains

philosophes, moralistes ou chrétiens, se sont-ils appliqués à montrer, chacun dans leur sphère, les avantages qu'on peut retirer de cette bienfaisante coutume, tant au point de vue économique et social qu'au point de vue religieux. Tout dernièrement encore, l'Académie des Sciences morales et politiques mettait ce sujet au concours, dans les termes suivants : « De l'utilité du Repos hebdomaire pour les Enfants et pour les Adultes au triple point de vue de la Morale, de la Culture intellectuelle et du Progrès de l'Industrie..... » Ce programme a provoqué l'apparition de deux ouvrages importants, couronnés par l'Académie, qui forment ensemble un tout complet, et dans lesquels, outre un grand nombre d'idées originales, se trouve reproduit et commenté tout ce qui a été dit jusqu'ici sur la raison d'être et la grande utilité du repos hebdomadaire. L'un de ces ouvrages, celui qui contient le plus de développements est de M. Lefort (1), avocat à la Cour d'appel, auteur déjà connu par plusieurs ouvrages d'économie politique; l'autre, plus court, mais non moins substantiel, est de M. Hayem (2), grand manufacturier qui, à une connaissance pratique des besoins de la classe ouvrière, joint une vaste instruction. Nous n'entreprendrons pas d'analyser ici ces deux ouvrages rem-

(1) *Du Repos hebdomadaire au point de vue de la Morale, de la Culture intellectuelle et du Progrès de l'Industrie*, par Lefort, avocat à la Cour d'appel. Paris 1874.

(2) *Le Repos hebdomadaire* (Origine, histoire, législation, utilité, application aux classes ouvrières), par Julien Hayem. Paris, 1874.

plis de faits intéressants et de raisons concluantes en faveur de la thèse qu'ils soutiennent. Nous nous permettrons seulement de regretter qu'après avoir accumulé autant de preuves si convaincantes, ces deux auteurs, fidèles d'ailleurs au programme qui leur était tracé par l'Académie, aient critiqué assez vivement, bien qu'avec modération dans les termes, la célèbre loi de 1814, qui, selon eux, devrait disparaître de nos codes.

En exprimant ce regret, nous sommes heureux de partager l'opinion de la majorité des auteurs qui ont traité du repos hebdomadaire : ils n'ont trouvé qu'un moyen pratique pour faire respecter ce repos ; c'est d'avoir recours à une loi rigoureusement observée. Et cependant, parmi ces auteurs, on peut citer des hommes professant les opinions les plus contraires en philosophie et en religion : tels que Proudhon et Mgr Dupanloup, Pierre Leroux et le marquis de Ségur (1), et un grand nombre d'économistes et de jurisconsultes, dont il serait superflu d'énumérer les noms.

Ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, l'importance hygiénique du repos hebdomadaire est un sujet tout nouveau ; à peine a-t-il été effleuré par plusieurs des auteurs qui ont traité la

(1) *Le Repos du Dimanche considéré comme loi de liberté et de salut public*, par le marquis de Ségur, conseiller d'Etat. — Paris, 1874. Cet ouvrage, bien que très-court, est selon nous, le plus beau qui ait été écrit sur l'utilité du repos du dimanche.

question au point de vue social et religieux ; toutefois, on doit signaler parmi eux M. Lefort (1), qui, par des citations et des chiffres statistiques puisés aux meilleures sources, a fait ressortir, en quelques pages bien écrites, les inconvénients physiques du travail excessif.

Nous devons ajouter, pour être complet, que la question du repos dominical a été discutée d'une façon incidente à l'Académie de Médecine de Belgique pendant quelques séances des années 1873, 1874 et 1875, à propos du Mémoire du docteur Lefebvre sur la folie paralytique (2). L'auteur y développe, dans un excellent style et avec une grande richesse d'arguments, cette idée que « les causes physiques de la folie paralytique peuvent se résumer en peu de mots : la fièvre de la vie moderne, ses ardeurs dévorantes, ses ambitions sans frein, ses douleurs. » « Quel est le remède à proposer, dit-il (3), faut-il enrayer le magnifique mouvement dont nous sommes les témoins, décourager cette noble émulation du travail qui s'est emparée des individus et des peuples, éteindre enfin tout ce joyeux bourdonnement de la ruche humaine, et prêcher aux peuples l'oisiveté et la mollesse ? Non, mille fois non! » Et l'auteur en arrive à indiquer le repos dominical comme le meilleur contrepoids à cette activité dévorante du

(1) Lefort, — ouv. cit , p. 80 à 90
(2) Lefebvre, — ouv. cit.
(3) Ouv. cit., p. 94.

siècle, qui a pour conséquences l'exagération de l'individualisme et ses effets désastreux sur le système nerveux.

Les orateurs qui ont pris part à la discussion de ce Mémoire n'ont rien dit de remarquable à propos de l'influence du repos dominical considéré comme prophylactique de certaines maladies nerveuses. Il faut dire que la question était peut-être trop spéciale, ce qui a empêché qu'on entrât dans le cœur du sujet : nous le regrettons, car la discussion eût pu jeter de la lumière sur une question complétement délaissée jusqu'ici.

Il est inutile, croyons-nous, de s'arrêter aux différentes objections *d'ordre général* qu'on a l'habitude de présenter aux partisans de la bienfaisante coutume que nous avons entrepris de défendre dans l'intérêt de l'hygiène. Ces objections reposent, pour la plupart, sur des mots aussi vides que sonores, tels que liberté, sens commun, loi naturelle, raison, progrès, etc., mots qui, à notre sens, sont de simples vues de l'esprit, et dont on a le tort de faire un trop grand abus de nos jours. Cette façon de penser peut sembler paradoxale, ou tout au moins exagérée; cependant nous ne faisons qu'exprimer l'opinion de Bentham, Stuart Mill, Leplay et de plusieurs autres philosophes et économistes d'une nouvelle école, qui ont toujours répudié ces procédés peu scientifiques pour se renfermer dans le domaine des faits. C'est souvent avec ces mots assez élastiques pour se prêter à

toutes les interprétations, que les partis les plus contraires luttent à armes égales, sans pouvoir faire avancer d'un pas les questions pour lesquelles ils se passionnent.

Pour ce qui est du mot *progrès*, par exemple, que l'on emploie volontiers quand il s'agit de répudier les traditions les plus anciennes, dont on nie la salutaire influence en les reléguant trop facilement dans le domaine des vieilleries, il serait facile de montrer que ce mot est loin d'avoir la portée qu'on lui attribue généralement. Nier le progrès d'une façon absolue serait nier l'évidence, surtout en ce qui concerne les sciences naturelles et physico-chimiques, mais, dans un autre ordre de choses, serait-il téméraire de constater un recul plutôt qu'un progrès? Si nous restons dans le domaine de la médecine, par exemple, nous voyons que, par suite d'une meilleure observation de l'hygiène, les épidémies sont moins fréquentes et moins meurtrières qu'autrefois, que les maladies aiguës présentent moins de dangers parce qu'on les reconnaît plus vite ou plus exactement, que la chirurgie a été transformée à l'aide d'instruments ingénieux et de procédés opératoires entièrement nouveaux ; mais nous voyons, d'autre part, et c'est le point sur lequel nous voulons insister, que les affections chroniques, dont la principale cause réside dans la dégénérescence des tissus, ont pris, de nos jours, un accroissement considérable, contre lequel il est d'au-

tant plus difficile de lutter que la prophylaxie et le traitement de ces affections consistent presque entièrement dans un genre de vie qui se trouve être en complet désaccord avec les exigences de la civilisation moderne. Tout en possédant des spécifiques merveilleux contre la douleur, tels que l'opium, le chloroforme, le chloral, etc., nous n'avons encore découvert aucun remède contre la dégénérescence des tissus amenant à sa suite la dégénérescence de la race, et obligeant l'homme à subir l'invincible nécessité de la mort plus tôt que le comporte sa nature.

Parmi les progrès que l'on désire voir se réaliser dans les nombreuses questions économiques et sociales soulevées de nos jours, nous n'en voyons pas de plus important que l'amélioration et la conservation de la race humaine ; malheureusement on est obligé de convenir, avec la majorité des observateurs, que la race humaine dégénère sous plusieurs rapports et pour plusieurs causes, dont la principale consiste, selon nous, dans le mauvais emploi que nous faisons de nos forces.

Nous nous attacherons donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, à montrer que le travail à outrance, tel qu'on le pratique dans la société contemporaine, n'a pas son fondement dans la nature. Pour atteindre ce but, nous nous servirons de la méthode expérimentale; c'est à cette méthode que sont dues les belles et nombreuses découvertes d'une science toute nouvelle : la biologie. Nous verrons que la physiolo-



gie semble confirmer cette parole de la Bible : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front..; » indiquant ainsi le travail comme la plus grande punition qui puisse être infligée à l'homme.

Mais le médecin n'est à la hauteur de sa tâche que s'il complète ses études spéciales par la connaissance de la nature morale, qui, seule, place l'homme à la tête de la création ; nous montrerons donc qu'il n'y a pas d'hygiène physique sans hygiène morale, et que le repos hebdomadaire qui, pour Moïse, était non-seulement une mesure hygiénique, mais encore un précieux instrument de gouvernement, est encore aujourd'hui, à tous égards, une loi de salut public.

Nous étudierons les effets du repos sur l'homme tout entier, dans toutes les conditions de sa vie réelle, sans cependant abandonner notre point de vue purement physiologique et médical, et nous ferons tous nos efforts pour mettre en pratique cette pensée de Pascal, complétée et commentée si virilement par le docteur Tessier : « *L'homme n'est ni ange ni bête,* il est homme ; ne soyons ni moralistes ni vétérinaires, soyons médecins. »

En un mot nous essayerons d'éclairer la question du repos en général, et particulièrement la tradition du repos hebdomadaire, avec les lumières de la physiologie moderne.

D^r^ Ch. BREUILLARD.

ACCIDENTS

ARRIVÉS AU CLOCHER

DE L'ÉGLISE ST-LAZARE

D'AVALLON

1592. — 1601. — 1632.

INTRODUCTION

L'église Saint-Lazare est le plus ancien et le plus remarquable monument de notre ville. Bâtie au douzième siècle, elle présente à l'intérieur ce mélange de style roman et de style ogival qu'imprimaient à toutes leurs œuvres les artistes de cette époque de transition.

Ils l'avaient décorée d'un beau portail roman à trois baies, si richement ornementées que leurs restes mutilés font encore l'admiration des connaisseurs.

Sur la gauche de ce portail s'élevait, dit un manuscrit du temps, une belle tour à trois couronnes, surmontée d'une pyramide de seize pieds. L'histoire ne nous dit rien des causes qui, avant 1590, ont pu enlever à ce monument son aspect primitif, mais nos archives nous fournissent des documents précis sur trois terribles accidents survenus à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, et qui ont ruiné sa belle tour, détruit une grande partie de son portail, et altéré plus ou moins la solidité de l'édifice lui-même, en ébranlant plusieurs de ses voûtes.

D'abord, en 1589, le 8 mai, veille de la Pentecôte, à 8 heures du soir, le feu du ciel incendia la tour ; la charpente fut entièrement consumée, et les cloches fondues. En 1594, ce fut le petit clocher qui était au milieu de la nef qui fut frappé de la foudre. Ici pas d'incendie, mais destruction presque complète dudit clocher, et ébranlement des voûtes de la nef et surtout de la voûte qui était au-dessous.

Le jeudi 5 juillet 1601, l'église fut découverte, et la tour du portail à moitié détruite par un ouragan, qui, en moins d'un quart-d'heure, découvrit et ruina plus de cent vingt maisons, tant à Avallon qu'aux faubourgs de Cousin-la-Roche et de Cousin-le-Pont, et fit sept brèches considérables aux murailles de la ville. Enfin, le 16 janvier 1633, cette tour, dont l'intérieur avait été calciné par l'incendie de 1591, et plus ou moins bien réparée de-

puis l'ouragan de 1601, s'écroula, et, dans sa chute, entr'ouvrit les voûtes de l'entrée de l'église, entraînant avec elle une partie considérable du portail et du mur latéral, et remplissant, de ses débris, le cimetière qui était devant l'église et la rue adjacente jusqu'à la hauteur de trente pieds.

Ce fut l'année suivante, 1634, qu'on reconstruisit, suivant le goût du temps, la tour et le clocher tels que nous les voyons, et dont l'architecture, lourde et massive, contraste si fort avec le reste de l'édifice.

Mais, pour avoir une idée complète de ces tristes événements, il faut en lire le récit dans les rapports du temps, écrits sous l'impression du moment, et où la naïveté du vieux style ajoute encore à l'intérêt. Celui des accidents de 1590 et 1594, nous est fourni par une attestation dont nous allons donner le texte (1).

(1) Nous le devons à l'obligeance de M. Quantin, archiviste du département. Cette pièce fut demandée par les chanoines, en 1607 seulement, à l'occasion des difficultés qui s'élevèrent entre eux et la commune, probablement pour le paiement des travaux de restauration, qui, à peine terminés en 1600 (le compte porte cette date), durent être repris à nouveau à l'occasion du désastre de 1601.

I.

1590-1595. — INCENDIE.

Attestation par témoin de la chûte de la foudre sur l'église et la tour de Saint-Lazare d'Avallon, en 1590 et 1595.

George Filzjehan,.... et Champgachot, conseiller du Roy nostre Sire au bailliage d'Auxois, siège et ressort d'Avallon.... Pardevant nous, séant au lieu ordinaire dudit siège, ont comparu et se sont présentés les.... chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame et Saint-Lazare dudit Avallon, par Me Jehan Borot, leur procureur..... De la part desquels vénérables nous a esté dict et remonstré en la présence de Me Jehan Boursault, procureur du Roy aud. siège, qu'il leur est besoing avoir attestation de ce qu'en l'année mil cinq cens quatre-vingt dix, la veille de la feste de Penthecoste, le tonnerre et feug du ciel tomba sur le clocher de la grande tour de ladite église, qui estoit couvert d'ardoise; et à ce moien fut entièrement bruslé et consommé ensemble, tout le bois et charpenterie, bauffroys et planchers de ladite tour, et quatre grosses cloches qui estoient suspendues ausdits bauffroys, toutes fondues par l'ardeur du feu. Ce qui a appourté une très-grande perte, dommage et...

ausd. vénérables, à cause de la grande haulteur, grandeur et..... clocher, et bonté desdites cloches; comme aussy de ce qu'en 1595, le tonnerre et feug du ciel tumba sur ung autre petit clocher de ladite église, fracassa et meit... une partie du bois d'icelluy, rompit des chevrons de la. . de la grande nef, et la vôte au-dessoubs, toute l'ardoise... mit aussy en pouldre. Ce qui a accreu grandement le dommage dudit chapitre. Pour de quoy dire et rapporter, ils nous ont produit honnorables hommes, Mrs Pierre.... pour Sa Majesté, au grenier à sel de ce lieu et ville d'Avallon,..... Pirot, bourgeois, Mes Etienne et Regné Mynard, notaires, Mes Jehan Martenot et G. Curé, apothicaires, Germain Reg..... Nicolas Filzjehan, Gabriel Brudeau et Pierre Bizot, marchands, desquels ont requis le serment estre prins, et de ce qu'ilz savent du faict cy-dessus bailler acte pour servir ausdiz vénérables ce qu'il appartiendra.

Inclinant à laquelle réquisition, ouy M. le procureur du Roy, nous ayans des susditz Pirot, Mynard, Curé, Regnard, Filzjehan, Brudeau et Bizot, tous présens et suffisamment eagez, prins et receu le serment aux Sainctz Evangilles de Dieu, moiennant lequel ilz ont juré, affirmé et attesté pour vérité se bien resouvenir que, en ladite année 1590, la veille de Penthecoste, le tonnerre et feug du ciel tomba sur ledit grand clocher, qui estoit des plus beaux et couvert d'ardoise. Lequel fut entièrement consumé, ensemble tout le bois et charpenterie de ladite tour..... où estoient suspendues les cloches grosses, belles et bonnes. Et lesdites cloches fondues entièrement. Et dura le feug despuis les sept heures du soir jusqu'à trois heures du matin. — Se ressouviennent aussi que, en l'année 1595, le tonnerre et feug du ciel tomba sur le

petit clocher de ladite église, lequel à ce moyen fut très-endommagé, une partie du boys transporté, toute l'ardoise et les lattes perdues; la couverture de la grande nef et vôte endommagez; — Tous lesquels dommages et pertes receues que ils ne pourroient estre remédié, et les choses au mesme estat qu'elles estoient au paravant ces accidentz, pour quatre ou cinq mille escus, ce qu'ils dient sçavoir pour les raisons par eulx rapportées, avoir veu et estre présent lors du tonnerre et feug dont ilz ont parlé. Ce que d'habondant ils ont juré, affirmé et attesté véritable, et de leurs dires et deppositions avons baillé et ottroyé acte pour valoir et servir ausdiz vénérables, partout où il apartiendra, ce que de raison.

En tesmoin de quoi nous avons signé le présent acte d'attestation et icelluy fait signer par le commis au greffe dudit siége, le 19e jour de septembre, l'an 1607, à sept heures du matin

Signé : Filzjehan et Boursault.

Et au dessous, Minard, avec parafes (1).

Les archives du département nous donnent sur les travaux de réparation qui suivirent ce désastre les indications suivantes:

1592 à 1594. — Refus par les échevins de contribuer à la réparation de cloches et clocher. (Archives d'Avallon).

(1) La pièce sur papier était en très-mauvais état.

1594. — Bois amenés pour être employés à la réparation du petit clocher.

1597. — La charpenterie de la grande tour marchandée à Nicolas et Philibert Godinot, charpentiers dudit lieu, pour 120 livres. — Marché fait avec Jean Dubois et Jean Jacquin, pour fonte d'une cloche de 8 milliers, et autre pesant 2 milliers.

1599. — Achat de 100 livres d'étain pour être employées à la grosse cloche. — Trente-deux livres aux fabriciens de Saint-Julien, pour une cloche destinée à la fonte de la grosse cloche.

1600. — Compte des travaux faits à la tour.

1601. — Parrain et marraine de la grosse cloche, François de la Magdelaine, marquis de Ragny, et Marguerite d'Amboise, femme d'Olivier de Chastellux (1).

(1) La cloche désignée ici sous le nom de grosse cloche n'est pas notre *grosse cloche* actuelle, qui ne fut fondue qu'en 1624, c'est probablement celle de 8 milliers.

II.

1601. — OURAGAN.

Ce fut la même année 1601, peu de temps après l'installation des cloches dans la tour à peine restaurée, que vint fondre sur la ville et ses faubourgs l'ouragan qui fit de si terribles ravages.

L'église et ses clochers furent fortement atteints.

Les habitants, dans leur détresse, s'adressèrent à Henri IV pour qu'il leur vînt en aide, en les déchargeant d'impôts. Les démarches qu'ils firent à ce sujet, la manière dont elles furent accueillies, leurs insistances réitérées, nous retrouvons tout cela avec des détails pleins d'actualité dans des pièces officielles conservées dans les archives de notre ville.

La première est la supplique qu'ils adressent à la cour des Etats de Bourgogne, pour provoquer une enquête constatant l'étendue du désastre, et dont voici le texte :

« Supplient humblement les vénérables doyen, chanoi-
« nes de l'église collégiale Saint-Lazare d'Avallon,
« echevins et sindicq de ladite ville, pour tous les corps
« divers, et disent : que jeudi, cinquième jour du présent

« mois de juillet, sur les deux ou trois heures après
« midi, il s'est levé un grand orage de foudre, tempête,
« sur ladite ville et fauxbourgs, que, par leur violence et
« impétuosité, deux clochers des églises Saint-Lazare et
« Saint-Pierre ont été transportés avec les cloches, cou-
« vertures et débris desdites églises, et, en outre, grande
« quantité de maisons descouvertes et ruinées,....... des
« murailles et tours qui servent à la fermeture et garde
« d'icelle ville démolis et abattus, les fauxbourgs de
« Cousin-le-Pont et la-Roche, du tout ruinés, les hérita-
« ges circumvoisins endommagés, un grand nombre
« d'arbres fruitiers, tant dedans que hors ladite ville, les
« ungs arrachés par les racines, les aultres fracassés et
« rompus. Chose lamentable et déplorable à voir qu'il
« ne se peut s'exprimer ; outre la perte, qui est de plus
« de mille escus ; et pour ce que lesdicts supplians
« désirent rechercher et implorer l'ayde et faveur de sa
« Majesté, pour l'informer desdictes ruines, afin de l'é-
« mouvoir de pitié envers eulx, ce qu'ils ne peuvent
« faire *quand* les véritables descripts desdictes ruines et
« dommages.

« Ce considéré, il plaise à ladicte cour commettre et
« déléguer le bailly d'Auxois, ou son lieutenant au siège
« dudict Avallon. En outre, les commissaires qu'elle sau-
« ra adviser pour procéder à la description des choses
« contenues dans la présente, et fera justice. »

Suivent les signatures, MONET, Doyen,
et G. de CLUGNY.

En marge de la supplique :

« La cour a commis et commet le lieutenant général

du bailliage d'Auxois, siège principal à Semur, pour procéder à la visitation des ruines et dresser procès-verbal de la visite du contenu en la présente requête.

« Fait à Dijon, en ce jour, le septième de juillet mil six cens cinq.

« BRULART. »

Procès-verbal de visitation

5 Juillet 1601.

« Claude de Bretaigne, seigneur de Nan-soubs-Thil, conseiller du Roy et lieutenant général au bailliage d'Auxois, à tous qu'il appartiendra sçavoir faisons que, le neuvième jour du mois de juillet mil six cens et ung, en notre hôtel de Semur, y siégeant pour jugement, se sont présentés les habitants de la ville et fauxbourgs d'Avallon, par maistre Pierre Besson, procureur syndicq, et maistre Symon Pirot, Recepveur de ladicte ville, lesquels nous ont présenté l'arrêt de la cour, du septième du présent, donné sur leur requête, par lequel nous sommes commis pour procéder à la visitation des ruines advenues aux

églises Saint-Lazare et Saint-Pierre dudit Avallon, tours et murailles servant à la fermeture et garde de ladicte ville, maisons particulières de *l'enclos* et des fauxbourgs d'icelle, que des dommages faits ès héritages circumvoisins dudict Avalon, fracassemens, ruptures des arbres fruitiers qui étaient plantés tant au dedans du dit Avalon que hour iceluy, advenus par l'impétuosité d'un grand foudre et tempête, qui se fit sur ladicte ville jeudi dernier, cinquième du présent mois de juillet; nous requérant de procéder incontinent à ladicte visitation, et, à cet effet, nous nous sommes transportés sur les lieux pour dresser procès-verbal de ce qui nous apparoîtra desdictes ruines afin d'en informer Sa Majesté et se pourvoir devers icelle. Suivant quoy, veu ledict arrest, nous avons dit que, conformément à iceluy, il sera par nous procédé au faict de ladicte commission, et, pour ce faire, nous sommes acheminés ès ladite ville d'Avallon, et avec nous maistre Jacques Lemulier, notre greffier, où étant arrivés ledict jour, nous avons procédé à la visitation desdites ruines et continué icelle les dix, onze et douzième jours dudit mois de juillet, que nous avons été conduits par les lieux où les dites ruines sont advenues, par maistre Georges de Cluny, juge de la prevôté dudict Avallon, Sébastien Goureau, advocat au bailliage d'Auxois, audit siège d'Avalon, Estienne le Lièvre, contrôleur au grenier à sel, Jean Borot, procureur, tous echevins dudit, Besson, procureur-syndicq, et maitre Symon Pirot, recepveur de ladicte ville.

« Procédant à laquelle visitation, il nous a apparu y avoir deux cents faîtes, tant maisons, granges, que aulcuns bastimens, non compris les églises, tours et fermetures de ladicte ville, et maisons du chapitre dudit Avalon,

qui se sont treuvées la plus grande part descouvertes entièrement, d'aultres ruinées de fond en comble, et le reste fort endommagé, et leurs couvertures. Les bois et thuiles brisées et cassées, qui sont encore en abondance par les rues et places publiques. Des arbres fruitiers et aultres, qui étoient implantés au dedans la ville dudict Avalon, à prendre trois maisons plus haut que la tour de l'Horloge jusqu'à la Petite-Porte et aux environs de ladicte ville ; mesmement ès fauxbourgs appelés les Cousins, entièrement ruinés, les ungs rompus, les autres, les plus puissans, arrachés ; les *septs* des vignes rompus, les chenevières *placées* en sorte qu'il n'y a apparence d'en tirer à l'avenir aulcung fruit. Selon que lesdictes ruines sont particulièrement rapportées ci-après :

Premièrement : La Tour quarrée en forme de pavillon(1), servant de portal pour descendre aux fauxbourgs des Cousins, ayant au couvert trois grandes flamanches servant de *meurtrières*, cy-devant couvertes de thuilles, de présent descouvertes entièrement, et les lattes emportées par l'impétuosité de l'orage. Icelle tour contenant en longueur quatre toises, et en largeur trois toises et demie.

Une tour ronde appelée la tour de Bayse (2), distante de ladicte tour quarrée de sept toises et demie, à main droite sortant de ladicte ville d'Avalon, ladicte tour ci-devant couverte de thuiles, le comble de laquelle, tant en charpenterie que couverture, est entièrement emporté par l'orage, ni ayant apparence de couverture ni de la charpenterie, sinon de quelques bois qui sont brisés,

(1) La Petite-Porte.

(2) La tour de la maison habitée par Mlle Chauvelot.

rompus, demeurés sur le plancher de ladicte tour. Le corps de garde hors la porte, qui était couvert d'asseaume, est entièrement découvert. La barrière près ledict corps de garde arrachée, et renversée par terre.

Entre ladicte tour de Bayse et une aultre tour nommée la tour Pacquaut (1), le parapet de la muraille est renversé en dedans la ville, de la longueur de vingt-neuf toises, de *dix* pieds de haulteur, ladicte muraille d'épaisseur d'un pied et demi, auquel parapet y avoit une sentinelle qui a été ruinée avec ladite muraille.

La tour Pacquaut, estant en forme de demi-rond, qui étoit couverte de thuilles est en tout le rond descouverte.

La tour Aillvot (2), autrement Noblot est découverte en grande partie, le reste estant encore couvert de thuilles.

La guérite estant à l'éperon de ladicte Petite Porte (3), est entièrement découverte, laquelle en apparence estoit ci-devant couverte en thuilles.

Une aultre sentinelle derrière la Grange-des-Dixmes est entièrement ruinée en couverture, tant en bois, lattes que *asseaumes*.

Entre ladicte guérite et celle estant derrière la maison de la Maîtrise s'est treuvé ung grand pand de muraille abattu par le hault, de la longueur de dix toises.

Six pieds de hauteur des grosses murailles de la courtine.

Ladicte sentinelle derrière la Maîtrise, découverte de

(1) La tour de M. Allourry.

(2) Tour qui se trouvait à la place de l'étude du Collége.

(3) Ici le rapport, qui a décrit les ravages causés sur les fortifications à droite de la Petite-Porte, décrit à partir de la même porte ceux qui se sont produits à gauche.

la thuille seulement, n'y restant que les bois et les lattes.

Entre l'église Saint-Lazare et la petite tour estant derrière le puits, il y a une bresche de six toises de long, qu'il faut reprendre de fond en comble, comme aussi recouvrir laditte tour de thuilles comme elle étoit.

La tour de l'Escharguet, estant de huit toises de rond, est à moitié descouverte, le reste de la couverture étant de thuilles.

Une autre bresche, proche l'esperon de Beurdelaine, estant de longueur de sept toises, laquelle il faut reprendre par le pied. Sur laquelle muraille étoit une guérite qui a été ruinée, et dont les bois sont tous meslés avec les pierres en lesdictes ruines.

L'église de Saint-Pierre (1), première et principale paroisse dudict Avalon, composée de six vostes de long en la grande nef, et de basses vostes de mesme longueur que lesdictes grandes vostes.

Le comble qui servoit de couverture auxdictes grandes et petites vostes est entièrement fracassé tant en bois, lattes que thuilles, le tout estant pesle mesle sur lesdictes vostes, avec les pierres de taille des trois-quarts de la tour du clocher de ladicte église, et autres menues pierres de ladicte tour, qui ont tellement étonné deux desdictes grandes vostes et deux des petites qu'elles en sont ouvertes, et quelques parties du butin tombées dans l'église.

Le clocher qui estoit sur ladicte tour, faict à trois cou-

(1) Le rapport désigne à tort l'église dont il décrit les ruines. L'église Saint-Pierre, d'après ce qu'il suit, est évidemment l'église Saint-Lazare. Tout l'indique : six voûtes, voûtes grandes et petites, sept verrières emportées, etc.

ronnes et une pyramide au-dessus, couvert d'ardoises, le tout en haulteur de quarante-cinq pieds, au rapport de Henry Seurat, maître couvreur, icelluy clocher emporté, partie sur lesdictes vostes. Une aultre partie des bois aux environs de ladicte église, et l'ardoise transportée en divers endroits, hors ladicte ville et jusques à demy lieue, où nous a apparu sur le chemin venant en ce lieu, y avoir desdictes ardoises semées mesme au grand chemin venant du village de Chassigny audict Avallon.

La seconde cloche qui estoit audict clocher, estant tombée au bas du baufroy, et la petite suspendue sur un *fenestrage* en la tour qui est *ouvert* et prest à tomber, tellement qu'elles ne peuvent sonner.

La verrière du grand autel rompue en trois endroits, la verrière de l'autel Notre-Dame, deux pans emportés, et en trois autres endroits du dessus rompue, comme aussi sept autres verrières de ladicte église fort endommagées et rompues. Chacune des dictes verrières contenant *sept* toises de haulteur (1).

Le portal de ladicte église, en forme de plate-forme, couvert de plomb, icelluy enlevé par l'impétuosité de l'orage d'environ une toise.

La tour de l'Horloge, couverte d'ardoise, est découverte en quelques endroits.

Le rapport entre ensuite dans le détail des dégâts constatés dans chaque maison d'Avallon, il en cite six, trois granges et une establerie, en donnant,

(1) Le manuscrit porte sept toises; il y a évidemment erreur, au lieu de hauteur il faut lire superficie.

pour chacune d'elles, le nom du propriétaire. Cette indication, qui suffisait alors pour en préciser la position, permettait de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la marche de l'ouragan. Aujourd'hui, ce renseignement ne nous est pour cela d'aucune utilité. Cependant si l'on remarque que la tour Malvol ou Noblot et l'esperon de Beurdelaine sont indiqués comme les points extrêmes des ravages causés sur les fortifications de chaque côté de la ville, et que, d'autre part, la première maison mentionnée est celle d'Edme Trubert, située dans la rue du Pas-Français, on voit, en jetant les yeux sur le plan de la ville que ces trois points sont sur une même ligne droite, qui serait du côté du nord la limite des ravages de l'ouragan, et permettrait d'en préciser la direction.

Sans vouloir entrer, ainsi que le fait le procès-verbal, dans le détail de chaque ruine, comme ce sont toujours à peu près les mêmes accidents, il suffira de citer ce qu'il dit de la maison du roi :

« La maison du Roy, consistant en trois corps de logis, le palais, l'auditoire et la conciergerie avec la tour des prisons, qui est fort ruinée de couverture, la plupart de la thuille et les faîtières et une partie de la latte tombée par terre. »

On doit cependant faire mention spéciale :

« D'une maison, joignant la Tour d'Horloge, appartenant

à Edme Pirot, tissier de toile, qui est du tout ruinée et renversée de la sommité jusque dans la cave, nous ayant apparu les bois et les butins meslés avec les meubles et qui ont défoncé un muid de vin qui étoit dans ladicte cave. »

Les deux Cousins furent encore peut-être plus endommagés que la ville. D'après le procès-verbal, on compte, à Cousin-le-Pont, 99 corps de logis atteints par l'ouragan, parmi lesquels 37 sont complétement ruinés, et à Cousin-la-Roche, 39 plus ou moins découverts, sur lesquels 18 complétement détruits. En tout 120 bâtiments.

Outre les maisons d'habitation, granges et estableries, on trouve à Cousin-le-Pont trois moulins, vingt-deux tanneries, quatre battoirs à écorce, un foulon, une thuilerie et un four à chaux. A Cousin-la-Roche, outre les maisons d'habitations, granges et estableries, une hasle à broyer l'écorce, un moulin et une tannerie.

De plus, une maison appartenant à Jean Pirot appelée le Château, avec deux pavillons. Où se trouvait cette maison? Nous n'en voyons aucune à laquelle on puisse appliquer ce nom, ni même aucun reste qui puisse le faire soupçonner. Il en est de même de la thuilerie de Cousin-le-Pont, ainsi que du four à chaux, nous n'en voyons aucune trace qui puisse en indiquer la position. Quant aux tanneries, si nombreuses, puisqu'on en compte jusqu'à vingt-deux, cela prouve que chacun avait sa petite

exploitation, et qu'en ce temps-là ce genre d'industrie était déjà bien développé dans nos faubourgs. D'après le rapport, le nombre des moulins était, à Cousin-le-Pont, le même qu'aujourd'hui ; et comme on n'en mentionne qu'un à Cousin-la-Roche, cela porterait à faire croire que l'ouragan n'a pas dépassé la fontaine Sainte-Marthe.

Munis de cette attestation officielle de l'étendue des pertes qu'ils avaient eu à subir, les habitants d'Avallon adressèrent au roi la pièce suivante :

Supplique au Roi.

« Au Roi et à Messieurs du Conseil.

« SIRE,

« Les eschevins et habitans de la ville d'Avallon en vos pays de Bourgogne vous remonstrent très humblement que le cinquiesme jour de juillet dernier, sur les deux à trois heures apprès midy, survint en ladicte ville un vent et orage si impétueux et effroyable, qu'en moins d'un demi quart d'heure, il renversa toute la couverture de l'église Saint-Pierre, principale paroisse d'Avallon, avec le clocher d'icelle, et partie de la tour d'iceluy. Du mesme orage, les murailles de ladicte ville auroient été renversées en sept endroits, les tours en partie ruinées et toutes descouvertes, et les guérittes et sentinelles, touttes par terre, avec une infinité d'aucunes ruynes. Ce

qui apporte une très grande perte et dommage en ladicte ville, et ne se peuvent les ruines remettre et réparer de dix ans, par les habitans, et de sur leur revenu, leurs tailles et charges déduites, ayant encore iceulx supplians, oultre ce que dessus souffert en leur particulier de grandes ruines par desmolition et renversement de leurs maisons et bastimens, notamment des couvertures toutes rompues et emportées. Ils seront contraints, iceulx supplians, pour n'avoir, la pluspart, moien de les faire réparer, faire misérablement leur demeure en ce qui reste de leurs maisons. De quoi, informations et enquêtes auroyent esté par austorité de votre Court du Parlement dudict pays. Ce considéré, Sire, et qu'il appert de ce que dessus, par lesdictes informations et enquêtes ci jointes, il plaira à votre Majesté avoir pitié des pauvres supplians, et, afin qu'ils ayent moien de se remettre et fournir à de si grandes despenses, spécialement en ce qu'il est nécessaire pour faire réparer les murailles et fortifications de ladicte ville, afin de la maintenir sous votre obéissance, leur accorder exemption de toutes tailles, subsides et impositions pour le tems et terme de neuf ans, à commencer l'année prochaine, à la charge que les deniers qui en prouvyendront seront employés à la réparation desdictes murailles, tours, guérittes, sentinelles et autres réparations aux fortifications de ladicte ville, église et clocher d'icelle, et d'autant que cela ne pourra suffire à ce que dessus, et qu'il leur est dues plus de quatre mille escus, employés aux réparations et *réparations* comme il ont fait apparoir par l'estat et comptes qu'ils ont représenté à Monsieur de Rosny, il vous plaise aussi de leur accorder la continuation de l'octroi et levée de dix sols sur chacun minot de sel vendu au grenier à sel de la ville, et pour semblable

temps de neuf années, à commencer du jour de l'expiration de leur dernier octroi, pour les employer aux effets auxquels ils sont destinés, et ils prieront Dieu pour la prospérité de votre Majesté. »

Réponse du Roi.

« Extrait des registres du Conseil d'Etat.

« Sur la requête présentée par les eschevins et habitans, attendu la grandeur, il lui plaise exempter de taille, pour 9 années consécutives, à partir de l'année prochaine;

« Le roi en son conseil ordonne :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos chers et bien amés les Elus des trois Etats, en notre pays de Bourgogne, salut. Nous, en suivant l'arrest dont l'extrait est attaché sous notre scel, aujourd'hui donné en mon conseil, sur la requête à nous présentée par les eschevins et habitans de la ville d'Avallon, nous mandons et enjoignons que, procédant par vous aux impositions des sommes qui seront permises de lever en mes estats et pays de Bourgogne, en vertu de nos lettres patentes, vous ayez à mettre en considération et avoir égard aux pertes et dommages reçus par lesdicts supplians en leurs églises et maisons, à cause des vents et orages advenus en leur ville, au mois de juillet dernier, *a plain* mention de ladicte requête, afin qu'ils puissent avoir moien de se remettre et fournir aux gr andes dépen-

qui apporte
ville, et ne
ans, par
et charg
ce que
ruines
et ba
et e
n'
s

... réparer les murailles ... car tel est notre bon ...

... le 22 jour de septembre, l'an de ... et de notre règne le treize.

Par le Roi, en son conseil.

« PIRET W. »

Fort de cette pièce, le sieur Boreau vient, au nom de la ville, présenter à la Cour des États la requête des habitants et l'ordonnance royale.

Suit un récépissé en ces termes :

« Récépissé donné au sieur Boreau, représentant la ville d'Avallon, de l'arrest du Roi, procès verbal, requeste et autres pièces, déposées par celui-ci sur le bureau, et qui seront présentées aux Estats assemblés pour procéder au département du taillon, afin d'y pourvoir, suivant la volonté et intention de Sa Majesté, le plus au soulagement desdicts habitans que faire se pourra.

« JOLY. »

Les États, mis en demeure, répondent par une lettre dont voici la conclusion :

« Ont délibéré, qu'en procédant au département du taillon, entretenement de garnisons et autres impositions de la présente année, ils réduiront à la moitié les contributions que lesdicts habitans devroyent supporter, et

pourvoyront cy-après à leur soulagement, suivant qu'ils jugeront le dommage reçu par eux, le mériter.

« Fait en la chambre des Eslus, à Dijon, le douzième jour de febvrier mil six cents et deux.

« JOLY. »

Supplique des habitants d'Avallon (sans date) qui voulaient avoir assurance pour l'avenir.

« Supplient humblement les habitants de la ville d'Avallon et disent que les grandes pertes vous sont assez congnues, et suivant la volonté de sa Majesté, sur les neuf années qu'ils auroient demandées d'exemption et immunités, avez commencé avoir esgard, non toutefois tel qu'en leur conscience ils estiment raisonnable de faire à l'équipollant de leurs susdictes pertes et peu de feus qui sont en leurs dictes villes, partie des habitants d'icelle ont employé tous leurs biens à faire réparer les choses gastées et aultres, en oultre aussi sont grandement endebtés et obbérés, si qui n'ont moyen de rien payer. Que contraints, lesdicts suppliants recourir à vous, ad ce que votre plaisir soit, ce que dessus considérant, réduire et modérer leur imposition, que sans lesdictes pertes ils pourroient supporter un quart, un tiers au plus, et ferez justice.

Réponse des Élus.

« Les Esleus des Etats du duché de Bourgogne et pays adjacents, sur la requête des habitants d'Avallon, et la délibération du douzième febvrier dernier, par laquelle ayant égard aux pertes, etc., ils auraient été deschargés de la moitié des cottes qui seroient sur eux imposées la présente année, nous avons délibéré que, outre la décharge accordée aux dicts habitants, par ladicte délibération, qu'en procédant au département de l'octroi, taillon et autres impositions, durant les années six cent trois, six cent quatre, nous reduisons à la moitié les cottes que lesdits habitants debvroyent supporter, et ce sans tirer à conséquence.

« Faict en la Chambre des Esleus, à Dijon, le trentiesme may mil six cens deux.

« Joly. »

Autre supplique.

« Supplient humblement les habitants d'Avallon et disent qu'en considération des..... vous auriez, par délibération de may dernier, trouvé raisonnable de les descharger de toutes impositions pour le triennal présent, et néantmoings ils ont été advertis que, par l'imposition délibérée par vous, Messieurs, jetées sur les villes et bourgs

fermés pour le sol pour livre, ils sont imposés comme ils auroient été par le précédent impost, de même nature ou à si peu près qu'ils ont occasion de croire que la modération et descharge, à eux justement accordées, ayt été prétermissses auxdits derniers impots qui leur serait une grande charge et périlleuse conséquence à l'advenir.

« C'est pourquoi ils vous supplient, Messieurs, sçavoir qu'en ensuyvant votre délibération du moys de mai, il vous plaira modérer leur cottes à la moitié ou aultrement pourvoir comme il vous plaira à ce qu'ils puissent jouir de la descharge à eux accordée et ferez bien et justice.

« PIROT-LELIÈVRE. »

Réponse des États mise en marge.

« Les supplians paieront entièrement la cote des impositions du subside des impositions du sol pour livre, sauf en cas qu'il se trouve de la surcharge, d'estre pourvu à la modération de leur cotte des impositions de l'annnée prochaine, dict leur en estre faict diminution sur icelles.

« Fait en la Chambre desdicts, à Dijon, le vingt octobre mil six cens deux.

« JOLY. »

III.

ÉCROULEMENT ET CHUTE DU CLOCHER

14 janvier 1633.

Rapport de Georges de Clugny.

« George de Clugny, conseiller du Roy et lieutenant au bailliage d'Avallon : Sçavoir faisons que, aujourd'hui, quatorzième jour du mois de janvier mil six cent trente-trois, heure de huit du matin, ont comparu les sieurs vénérables doyen, chanoines du chapitre de l'église collégiale Notre-Dame Saint-Lazare d'Avallon, par M. Pierre Guérin, chanoine syndicq du chapitre, assisté de Monsieur Jean Borot, procureur, par la voix duquel ils nous ont faict dire et remontrer en la personne de monsieur Nicollas Seguenot, advocat du Roy audict bailliage, que, mercredi dernier, à une heure ou minuit, seroit arrivé par malheur que la Grande-Tour au-dessus de laquelle estoit basty le clocher de ladicte église seroit tombée et auroit emmené avec elle la première voûte de ladicte église, laquelle ruine aurait été si grande qu'elle auroit desmoly ladicte tour et parement de l'église jusqu'au grand portail de ladicte église, et celui qui était au-dessous de ladicte tour entièrement ruinée, et l'esca-

lier par où montait, en forme de tour ronde, toute de pierre de taille, pour la pluspart ruinée, et l'autre disloquée et disjointe, et les deux autres voûtes joignant icelle qui est tombée entièrement jusques au chœur de ladicte église, et qui auroit, en outre, causé que tout le parement en pierres de taille estant au-dessus du grand portail et de icelui joignant du costé de ladicte église Saint-Pierre jusques à hauteur que ladicte grande église *estoit* bastie après coup; et en tel estat qu'il le faut desmollir, et par le moyen des pierres de ladicte tour et tour ronde en forme d'escalier qui seraient cheuttes et tombés tant dans le cimetière que rue, auroient desmolly deux bâtiments dépendant dudict chapitre, et jetté le pignon de l'un desdicts logis entièrement par terre avec les planchers et l'autre logis aussi ruiné, et les planchers d'en bas mis à fond tellement qu'il est nécessaire de desmollir ledict logis et jetter le reste par terre, ny ayant aucune seurthé, et parce qu'il importe de faire dresser procès-verbal desdictes ruines et autres qui ne sont, de leur congnoissance, ils nous ont requis nous transporter sur le lieu pour illec avec experts dresser procès-verbal de la visite et estat desdictes ruines, à quoi inclinant, nous nous *sommes*, avec M. Nicollas Seguenot, advocat du roy, appellé, Me Thomas Minard, notre greffier, transportés au-devant l'église Saint-Lazare dudict Avallon, où estant, avons reconnu :

La grande tour de la grande église, le clocher qui estoit basti et construit sur icelle, cheus et tombés entièrement par terre, jusqu'à la hauteur du grand portail de ladicte esglise, et d'un petit qui est à main gauche en entrant audict grand portail. Les matériaux de laquelle tour et closcher ont rempli le cimetière

qui est au-devant de ladicte esglise, et rompu une grande croix de pierre de taille qui estoit construite audict cimetière, avec l'enclos de muraille séparant ledict cimetière d'avec les rues voisines, qu'avons vues aussi pleines et remplies des matériaux, tant de pierres de taille que de butin, jusqu'au devant de la conciergerie, de la haulteur de cinq ou six pieds, et dans le cimetière et rue à main gauche, de la haulteur de trente pieds, parmy lequel butin avons veu trois cloches qui estoient pendues audict clocher, qui ont été tirées à terre dans ledict cimetière par la ruine de ladicte tour, et sont sy fort engagées et remplies de pierres de taille et aultres buttins qu'on ne peut cognoistre ni juger l'estat auquel elles sont, et dans la rue qui est à main gauche, et entrant avons recongneu deux bâtiments qu'ils nous ont dit dépendre du chapitre de ladicte esglise, qu'avons veu avoir été abatus, sçavoir : le pignon de la première, du costé de la prison, entièrement ruiné, avec les planchiers des chambres haute et basse, jusque dans la cave, par le moyen des ruines et grosses pierres de taille qui sont tombées de ladicte tour et closchier, dont ladicte maison est encore pleine, en sorte qu'il n'est resté de ladicte maison que la couverture, dont une grande partie du bois et couverture est rompue, le surplus n'estant soutenu que sur les matériaux qui sont tombés de ladicte tour, laquelle couverture conviendra estansonner en décombrant lesdits mathériaux ; et pour l'autre logis, nous a aussi apparu que le pignon qui estoit basti de bois et torchis, a été enfoncé par le dessoubs avec le planchier de la chambre basse, jusque dans la cave ; n'estant resté du pignon que l'esguile, qui est appuyée et soutenue par les mathériaux et butin qui sont tombés de ladicte tour, dans ladicte mai-

son, et à costé de ladicte maison. Nous avons veue une petite tour qui peut avoir quatre pieds de diamètre, bastie de fond en comble de pierres de taille, servant de vis d'escaillier pour monter au closchier et voûte de ladicte esglise. Le dessus de laquelle tour a été tout emporté par la ruine du clocher, et une autre partie disloquée quasi jusqu'à la moitié, et l'un des deux engives qui soutenoient en dehors ladicte tour endommagés et chuttés une partie. Ayant encore recongneu les pierres et les massoneryes qui paraissent au-dessus du grand et petit portail, et les murailles qui supportoient la grande tour, de couleur noirastre et de couleur de cendre, comme sy elles avoient passé par le feu, en sorte qu'en les maniant, elles se mettoient en poussière et en cendres, qu'il nous a dit provenir du feu du ciel qui auroit bruslé ledict closcher et tour en l'année mil cinq cens quatre-vingt et neuf, en laquelle année le bois dudict closcher brûla et fit fondre les cloches qui y estoient. De là, nous sommes acheminés en ladicte esglise, et pour entrer en icelle, sommes passés par celle dédiée à Sainct-Pierre, qui est joignant et contigue, à cause que le butin et ruine de la grande tour ont bouché et occupé entièrement les portes et entrées. Où estant, nous avons recongneu la grande voûte de la nef de ladicte esglise, entièrement abattue, et les mathériaux, pierres, bois, thuilles de ladicte ruine, sont dans ladicte esglise, et bouchent les entrées et portes en dedans, en sorte que de onze ou douze degrés dont on descendait en ladicte esglise, on n'en peut voir ni descouvrir aucun, d'un bout à autre, estant encore ladicte ruine et butin par-dessus les degrés de haulteur de dix ou douze pieds, lequel butin, en tombant, auroit encore rompu l'entrée d'une chapelle, à main gauche, appelée

la chapelle de Villarnout, dans laquelle il y a aussi quantité de pierres de taille, butin. Dans ladicte église, avons recongneu la voûte qui joint icelle, qui a esté ruinée, qui a esté sy fort estomée et esboulée de la cheutte, qu'elle en est entr'ouverte et fendue en quelques endroits.

Et pour congnoistre ces autres ruines qui ne paroissent à l'œil, et qui peuvent dépendre du rapport et visite des experts, et que, outre, il seroit dangereux de monter dans les voûtes et par l'escaillier qui menassoit quelques ruines, nous avons nommé pour prudhommes et experts, Edme Gougelet et Anthoine Meraut, maîtres massons; Daniel Poingt et Toussaint Grosley, maîtres charpentiers; Guérard et Phillipe Pruneau, couvreurs à Avallon, pour recongnoistre, chacun en leur mestier, les ruines.

Lesquels, mandés, s'étant présentés par devant nous et d'iceux le serment pris en tel cas requis, et après avoir visité ladicte esglise, nous ont dict, sçavoir lesdicts Edme Gougelet et Anthoine Meraut, que la tour du clocher portait d'haulteur, despuis le carreau de l'esglise jusqu'à l'entablement, cent seize pieds avec trente-trois pieds de long et trente pieds de toutes parts hors œuvre, laquelle est entièrement ruinée, à la réserve de la petite vis servant d'escaillier, qu'il faudra desmollir jusqu'à vingt pieds de terre et jetter à bas toute la massonnerie, depuis ladicte vis jusqu'au grand portail, y compris le petit portail, d'autant que ladicte massonnerie et petit portail ne vallent rien, les pierres dont ils sont bastis, brûlées et la pluspart en cendres, ce qui a causé la chute et la ruine de la tour, parce que, venant à se fondre, réduire en cendres, le haut qui était basti, a été contrainct de suivre et tomber, à quoi on ne pouvait

remédier, d'autant que ledict mal estoit au milieu de la massonerie de ladicte tour, et qu'il faudra encore jetter à bas une muraille qui est joignant le grand portail tirant sur la chapelle de Villarnout, de longueur de deux toises, comme aussi jetter à bas la première grande arcade en entrant dans l'esglise, laquelle faisoit une largeur de la tour, et soubtenoit icelle et séparoit le grand portail d'avec le petit portail, d'aultant qu'icelle est toute rongée et bruslée, et que la grande voûte joignant celle qui est cheutte est grandement endommagée, et la muraille qui est de travers, entr'ouverte en plusieurs endroicts a en danger de tomber. Laquelle besongne, pour la mettre en réparation en l'estat qu'elle estoit auparavant, affirment ne vouloir entreprendre en ce qui est de leur art pour la somme de quatre-vingt-dix mil livres ; et lesdicts Poingt et Grosley, charpentiers, nous ont dit avoir recongneu que la charpenterie qui estoit dans le closcher étoit bonne comme ils l'ont veu auparavant, et pour la refaire et mettre en tel estat qu'il estoit auparavant, à tout fournir le bois, à la réserve du vieux bois qui pourroit servir, dix mil livres à peine y pourroient fournir, outre qu'il faut encore, sur la nef de ladicte esglise, au devant dudict grand portail, reffaire tout à neuf le couvert de ladicte voûte de trente pieds en carré, qui peut couster trois cens livres, plus il faut aussi refaire le couvert de vingt-deux pieds de long et de vingt pieds de large, des basses voûtes joignant la tour et l'escalier qui auroit esté rompu par le moyen de la cheutte des pierres dudict escalier ; laquelle despense monteroit à plus de six vingt livres, et lesdits Guérard et Pruneau ont dict que, pour remettre l'esguille dudict clocher en l'estat qu'elle estoit, tant pour l'endolement, clouds, plastre, ardoises, que autres

mathériaux, et pour la façon, il faudroit pour le moing la somme de trois mil livres. Outre quoi, faut encore couvrir l'entrée de la nef qui est desmolie, ensemble sur les basses voûtes et partie du couvert de ladite esglise, joignant les desmolitions, qui a esté endomagé, qui pourroit couster, à tout fournir, quatre mil livres.

Dont, et de quoi nous avons octroyé acte auxdits sieurs vénérables pour leur service, et à valloir ce que de raison. En témoing de quoi nous nous sommes soubsignés, avec ledict sieur Seguenot, ledict sieur Guérin, Borot, Poingt, Grosley, Gougelet et notre greffier. Les autres experts ne signent, enquis.

Ainsi signé en la minute, Gougelet, Poingt, Grosley, Guérin, de Clugny, Seguenot et Minard, greffier.

MOREAU.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

ET MORALE

SUR LE

JOURNAL D'UN VOLONTAIRE D'UN AN

Par M. RENÉ-VALLERY RADOT.

Au moment d'aborder un sujet aussi actuel et aussi controversé, nous avons éprouvé un scrupule. Ce sujet était-il de notre compétence? — Nullement à coup sûr. Était-il du moins de notre domaine? La *Société d'Études d'Avallon* s'attache surtout, il est vrai, à ce qui concerne l'Avallonnais. Mais il nous a semblé que le *Journal d'un Volontaire d'un an* n'était pas tout à fait étranger à notre pays. L'auteur est fils d'un Avallonnais distingué, qui donnait naguère une fête à la *Société d'Études*, en racontant,

ici même, la vie de M. Ragon, son ancien maître (1). Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour lui payer la dette de notre reconnaissance. De plus, ce livre, si nous ne nous trompons, a été composé à Avallon, et plus d'un souvenir du pays et de la famille vient de temps en temps lui donner un certain goût de terroir, qui nous autorise presque à le revendiquer comme nôtre.

Aussi, avons-nous pensé que cet ouvrage, d'un intérêt si général, pouvait intéresser tout spécialement les habitants de notre ville.

Quant à discuter toutes les questions qu'il soulève, rien n'est plus loin de nos prétentions. Qu'il nous suffise de savoir qu'un autre enfant de notre pays, colonel de cavalerie, a donné son approbation la plus chaleureuse à l'œuvre que nous étudions. Nous nous bornerons, pour notre part, à un rôle plus modeste; nous l'examinerons au point de vue *littéraire*, puis au point de vue *moral*.

I.

Et, d'abord, c'est un *Journal*, c'est-à-dire le récit, presque jour par jour, de cette vie militaire, si nou-

(1) Voir le Bulletin de 1873. *Notice sur M. Ragon*, par M. Vallery Radot.

velle pour l'ancien élève des Jésuites de Vaugirard, hier encore étudiant en droit et secrétaire de M. Buloz à la *Revue des deux Mondes*. En entrant dans cette carrière, toute provisoire, le jeune écrivain s'est promis de la mettre à profit en vue de sa carrière définitive, qui paraît être la littérature. Son journal, comme il le dit lui-même en terminant (p. 264), « l'a encouragé, consolé, lui a fait prendre « patiemment et gaiement ses fatigues et ses corvées. « Toutes les fois qu'il lui arrivait une vive contra- « riété, il se disait : *Bon pour mon Journal.* » Nous pourrions dire aussi : Bon pour les lecteurs. C'est ainsi qu'il nous empêche de regretter le contre-temps fâcheux qui lui fit manquer toutes les personnes auxquelles il était recommandé, lors de sa première visite à Bourges, et qui nous vaut un des meilleurs chapitres de son livre : *Le Premier Dimanche.* Nous n'en citerons que ces deux lignes : « Heureusement « il y a la cathédrale ! Les deux tours se lèvent « comme deux bras éternellement levés pour la « prière (p. 30). »

Ce qui fait le charme de ce livre, c'est la variété, c'est l'imprévu des scènes et des épisodes qui se succèdent, dans un désordre plein d'art, et nous font, suivant le précepte du maître,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Un exemple fera mieux sentir le contraste :

Page 71, on lit ce qui suit : « 13 avril. Ce matin,

« jour de Pâques, on me remet, à mon réveil, une « lettre bordée de noir. J'ouvre d'une main trem- « blante; les lignes se brouillent sous mes yeux : « ma mère m'écrit que ma grand'mère a été frappée « d'une attaque d'apoplexie foudroyante, que mon « père est parti précipitamment pour Avallon, mais « qu'il n'arrivera que pour embrasser sa mère morte. « Pauvre grand'mère, que je quittais il y a trois « mois, vaillante encore, et qui me donnait rendez- « vous au mois de mai 1874. Comme je me promettais « de me promener avec elle, par les chauds soleils, « dans le jardin si soigné, si coquet, tout embaumé « de violettes ! Qu'il doit être triste aujourd'hui, « ce charmant jardin, avec ses premières feuilles et « ses premières fleurs ! Et vous, mon cher grand'- « père, vous, frappé d'un tel coup à quatre-vingt- « sept ans, qu'allez-vous devenir dans cette maison « vide, où pendant soixante ans vous avez été deux, « où maintenant vous voilà seul.

« Dans ma chambrée déserte, j'entends les cloches « de Farges sonner à toute volée. J'écoute, le cœur « serré, ce gai carillon ; je pense au service funèbre « qu'à cette même heure, on célèbre dans la cha- « pelle de Saint-Pierre, et à la fosse ouverte dans « le cimetière d'Avallon. »

Quelle émotion simple et vraie dans cette page ! Tournez quelques feuillets et vous lisez :

« 15 *mai* (1). Savez-vous ce que fait l'armée en

(1) Il faut lire 16 *mai*, sans doute, comme le prouve ce qui suit.

« France, en Algérie et dans les colonies, le 1er et le « 16 de chaque mois? Le 1er, elle boutonne à droite, « et le 16, elle boutonne à gauche. La capote et la « tunique ont deux plastrons, et les deux plastrons « s'usent ainsi en même temps.

« Aujourd'hui, à l'appel, pendant qu'immobile, « les talons réunis, la tête droite, j'ouvrais les deux « mains et donnais ce que nous appelons le coup « de nageoire, le sergent Trochon s'arrête devant « moi, et, les bras croisés :

« Comment, vous êtes boutonné à droite, vous, « un homme de ma section ? Vous ne savez donc pas « que nous sommes le 16 ?

« Vous ne vous êtes donc pas dit ce matin : on « boutonne à gauche ! Mais à quoi pensez-vous « donc, si vous ne pensez pas à ces choses-là ? Et çà « se croit des soldats, çà ! »

« Le sergent Trochon en laissa tomber sa pipe.

« Vous aurez vingt-quatre heures de salle de « police. Caporal, conduisez-moi cet homme à la « boîte.

« Le caporal me donna une capote de corvée, qui, « celle-là, ne se boutonnait ni à droite, ni à gauche, « car elle n'avait pas de boutons. »

C'est ainsi qu'aux scènes émouvantes et sérieuses, succèdent les anecdotes piquantes, semées de traits heureux et qui touchent parfois à la haute comédie.

Il faut dire aussi que le style relève singulièrement ce que le sujet aurait pu offrir parfois d'aride, de

vulgaire ou de monotone. L'ouvrage tout entier est écrit avec soin, on pourrait dire avec amour. Pas une phrase démesurée, pas un mot inutile. Rien de vague ni d'à-peu près. Tout est vif et net, limpide et ciselé ; on dirait un vase de cristal, qui fait briller sa liqueur à travers ses parois diaphanes. Ce style rappelle involontairement celui d'Eugénie de Guérin, dont le *Journal* émerveilla la France entière, il y a une douzaine d'années. Nous osons prédire un succès analogue au *Journal d'un Volontaire*.

Aussi bien il en est digne, par le fond comme par la forme.

II.

Ceci nous amène à l'examen du côté moral. Le but de l'auteur est d'inspirer de l'estime pour ce rude apprentissage de la vie militaire qu'on appelle le *Volontariat d'un an*. Il n'en dissimule ni l'uniformité, ni les fatigues, ni les minuties, — comme on a vu, — parfois incroyables. Mais il donne la raison de tout cela :

« Pensons, dit-il quelque part (p. 247), que la France a besoin de soldats. On nous fait épeler pour que nous sachions lire. »

Il a, d'ailleurs, eu le bonheur d'avoir pour chefs

des hommes d'élite, et le portrait qu'il en fait est un des plus grands attraits de son livre.

C'est d'abord le général de Fontanges, « cette « figure si sympathique, où, sous les délicatesses de « l'homme du monde, percent les mâles résolutions « du général, prêt à se faire tuer à la tête de sa « brigade (p. 34). »

Puis, le colonel Mercier de Sainte-Croix, qui, d'ordinaire, « sourit d'un bon sourire, » mais qui, dans les heures lugubres de la capitulation de Metz, « détournait la tête pour cacher les grosses larmes « tombant sur sa moustache blanche (Ib.). »

Puis le capitaine Roques, « un homme rompu au métier, qui n'a d'autres études en tête que les études militaires, d'autre parti politique que le parti de l'ordre, et ne connaît que le devoir (p. 79). »

Le lieutenant de Laidet, lui, cause familièrement « avec ses hommes, les encourage par une parole « bienveillante, leur répète à tout instant qu'il a « souffert comme eux, et que, comme lui, ils fini- « ront par aimer cette vie rude et saine (p. 80). »

M. Aubert, le sous-lieutenant, « est un jeune « homme d'une douceur, d'une amabilité char- « mante, qui parle au milieu d'une chambrée « comme s'il était dans un salon (p. 37). »

Mais la physionomie la plus accentuée de tout le régiment, c'est encore celle du sergent Trochon, avec sa rude franchise et ses jurons formidables, sa

passion pour son métier et ses fautes de français désopilantes :

« C'est moi que je vous commande, s'écrie-t-il fièrement (p. 37). »

« Vous êtes bachelier, et vous partez du pied droit! dit-il ailleurs (p. 45). »

Ou encore : « On m'a dit, et je veux bien le croire, que vous étiez des jeunes gens intelligents. Eh bien! prouvez-le, en manœuvrant comme des mannequins (*sic*) (p. 44). » J'en passe, et des meilleures.

Après les chefs, viennent les soldats, et surtout les *Volontaires*.

Au premier rang brillent ceux qu'on surnomme les *Chauvins*, qui trouvent tout charmant, et fredonnent sans cesse le refrain connu : *Ah! l'bel état qu'l'état d'soldat*, qui partent gaiement à toutes les corvées, voient le bon côté dans toutes choses, et attachent au moindre détail de la vie matérielle une idée qui le relève (p. 55).

Après eux, viennent les tièdes, qu'on appelle aussi les *Couci-Couci*, qui, sans avoir une aversion très-vive pour le régiment, ont hâte de le quitter, et passent tous les soirs, comme des collégiens, une raie noire sur le jour écoulé (Ib.).

Puis, les fils de famille, les *Volontaires Gentilshommes*, qui ne voient dans le volontariat qu'une corvée, et qui s'attachent à la rendre aussi douce que possible (p. 59).

Enfin, il y a le *Volontaire malgré lui*, qui, chaque

fois qu'on le tire de son sommeil ou de ses rêveries pour aller à un exercice ou à un cours, murmure entre ses dents : « Quel métier ! (p. 56). »

L'auteur ne se cache pas d'appartenir à la première de ces catégories, et il dirait volontiers, comme son lieutenant (p. 80) : « Il n'y a plus, « comme autrefois, la nation et l'armée ; il y a la « nation armée, et le volontariat peut réaliser le « rêve de tous les bons citoyens, la fusion des « classes. »

Oui, mais à la condition qu'il sera sérieusement pratiqué, comme il le fut au camp d'*Avor*, sous la direction ferme et paternelle du brave général Ducrot (1).

A la condition aussi qu'on y respectera les lois éternelles de l'humanité, et qu'on n'y laissera pas s'enraciner cette barbare coutume du duel, dont l'auteur nous cite un si terrible exemple et dont il faillit lui-même être victime. Nous sommes tout-à-fait de l'avis du chirurgien (encore une bonne figure de troupier) : « C'est bien la peine d'élever des « enfants pendant vingt ans, pour qu'ils aillent tout

(1) Une récente circulaire du ministre de la guerre donne raison à ce système ; elle insiste pour que « les engagés conditionnels ne « soient l'objet d'aucune faveur particulière, mais qu'ils se pénètrent « bien de l'idée que, placés vis-à-vis de leurs camarades dans une « position exceptionnelle, ils doivent à ceux-ci l'exemple du travail « et de la bonne conduite. »

(Circulaire du 31 octobre 1874.)

« compromettre bêtement (*sic*) en un quart-d'heu-
« re! »

Nous regrettons, en effet, que l'auteur,— chrétien pourtant, — se soit spontanément soumis à un usage qu'il déplore.

C'est la seule tache d'un livre que nous eussions peut-être désiré plus sérieux dans la forme, mais qui l'est toujours au fond. Sous une apparence légère et frivole parfois, — condition de succès apparemment par le temps qui court, — il renferme de solides enseignements, il est rempli d'observations justes et de sentiments honnêtes, et il peut contribuer, pour sa part, à la régénération de la France.

F. POULIN.

MUSÉE D'AVALLON

MOUVEMENT EN 1874.

MÉDAILLIER

DONS & ACQUISITIONS.

M. François Hennequin, maçon, rue du Rempart.

Petit bronze. *D. N. Valens pius aug.*

R. La Victoire tenant une couronne de la droite. *Securitas reipublicæ.*

Dans le champ, *Of. III. Officina tertia.*

Troisième atelier monétaire.

M. Mynard, propriétaire à Vassy-lès-Avallon.

Petit bronze de *Constantinopolis.*

Au revers du génie, armé du casque et de la cuirasse, appuyé de la main gauche sur le bouclier, tenant le *Labarum* de la droite, et voguant sur une proue de galère.

A l'exergue : P. L. G. *Positio lugdunensis.*

Deux jetons :

Je sui de laton bel.

R. *Ave Maria gratia plena.*

Et un autre plus ancien à l'écu losangé.

R. Jetton sui noume.

Sou d'or. Valens.

D. N. Valens p. f. aug.

Tête diadémée à d., manteau militaire.

R. *Victoria augg.*

Deux personnages assis, l'empereur Valentinien et l'empereur Valens. Derrière et au-dessus d'eux, est la Victoire ailée, les bras masqués par une table figurant un X, autrement dit chevalet; entre l'un et l'autre empereurs, une branche d'olivier fichée en terre.

A l'exergue : *Tr. obs.*

Cette pièce paraît être d'une certaine rareté.

De tous les catalogues du Musée, une seule collection, celle de M. Dassy, de Meaux, possédait un valens d'or avec cette mention :

Valens.

Deux empereurs soutenant un globe.

Il faut remonter ensuite jusqu'à l'année 1788 et à la vente de la collection d'Ennery, pour trouver une pièce qui se rapporte à la nôtre, avec de notables différences.

Valens.

R. *Victores Augusti.*

La Victoire volant pose une couronne sur la tête de l'un et de l'autre empereurs; à l'exergue : *Tr. ob.*

Triens d'or.

Tête à droite, diadème perlé.

Croix. *Lug — duno fit.*

R. Croix à deux degrés, accostée de *L. U.*

Légende : .....*atus mo.*

Cercle en grénetis, formé par une anille au-dessous de la croix.

Le sou d'or de Valens et ce triens ont été trouvés à Besançon et rapportés du cabinet d'un amateur de cette ville par M. Morache, notre compatriote.

M. François Hennequin, paveur, rue du Rempart.

G. B *Cn. Mes. Quinct. Traj. Dec. aug.*, avec le revers : *Gen. illyrici.*

Le prince, debout, tient la patère et la corne d'abondance. Son règne de deux ans promettait, comme il n'est pas rare dans les proclamations de cette époque, prospérité et abondance. Le Sénat même, par adulation, avait renouvelé en sa faveur le beau titre de Trajan, et ce nouveau Trajan-Dèce, né en Pannonie, en 201, périt en 251, dans un combat contre les Goths, par suite de la trahison de son lieutenant, Gallus, qui agit envers lui comme il avait agi à l'égard de son prédécesseur, Philippe l'Arabe.

Dans une tranchée qui conduit le gaz de l'extrémité des Capucins à la maison Chatey, rue des Jardins, les ouvriers ont trouvé plusieurs pièces de monnaie :

Nerva Trajan, moyen bronze ;

Un grand bronze du même prince, entièrement fruste ;

Un jeton du XVI[e] siècle. *Mouton sui le bel ;*

Douzain de Henri IV, 1593;

Denier de Gaston, frère de Louis XIII, 1650.

Toutes les époques sont, pour ainsi dire, représentées dans cette simple trouvaille; la période romaine, la fin du moyen âge, jusqu'aux menues pièces courantes, à l'effigie de Gaston d'Orléans.

Hubert Letors disait en 1780: « On ne peut qu'applaudir au zèle des magistrats qui ont bâti un hôpital, élevé l'Hôtel-de-Ville, établi des lanternes, percé, dans le voisinage, des routes aisées, impraticables auparavant, formé des promenades publiques. Ils ont fait ouvrir la ville, en abattant des vieilles portes, aussi obscures que massives, il n'y manque qu'une fontaine publique, souvent projetée et qui, sans doute, s'exécutera bientôt. »

Il appartenait à notre époque de réaliser ce projet; nous possédons la fontaine tant désirée, et nos arrière-neveux pourront s'étonner, plus que M. Letors lui-même ne s'étonnait de son temps, en voyant les changements opérés par la municipalité avallonnaise, de l'année 1825, première année de mon séjour à Avallon, jusqu'en 1875.

Les eaux du ru d'Aillon, amenées à Avallon et distribuées par 16 bornes-fontaines dans tous les quartiers de la ville.

Un lavoir public élevé sur la place du Marché aux bestiaux; ce marché est de création récente.

Des abreuvoirs à chacune des extrémités de la ville.

L'étang des Minimes desséché.

L'avenue du chemin de fer, éclairée au gaz et plantée, faisant suite à la promenade des Capucins.

120 becs de gaz tiennent lieu des quatre-vingts réverbères.

Construction d'un abattoir commun à toutes les boucheries.

Réédification de la prison.

Un presbytère spacieux remplace l'ancien.

Transformation des salles de l'Horloge en Musée avallonnais.

La flèche de l'Horloge, reconstruite.

Théâtre orné de nouveaux décors.

Collége, restauré et approprié aux besoins du moment.

Ecole communale des garçons, bâtie rue du Collége.

Ecole communale des filles, acquise dans la Grande Rue.

Le pavage de presque toutes les rues de la ville, renouvelé en pavés de granit, provenant de la rivière du Cousin.

Des trottoirs partout; des rues mieux alignées et mieux aérées.

Des promenades bien entretenues.

Le petit Cours, augmenté de la portion du bas, qui longe la route de Lormes.

Le grand Cours, orné de la statue du Maréchal Vauban.

La place de la Halle, élargie, et un escalier de desserte sur le boulevard extérieur.

Communication établie entre les faubourgs de Cousin-la-Roche et de Cousin-le-Pont.

Chemin Cambon, reliant les routes de Lormes et de Paris.

Chemin qui suit le ruisseau de Saint-Jean, au-dessous des jardins, à l'est de la ville, etc., etc.

Oh! jolie ville d'Avallon !

Les particuliers ont voulu rivaliser de zèle avec l'édilité, et deux nouveaux quartiers ont pris naissance ; celui de la Gare et celui du faubourg de Lyon, qui va devenir un des plus beaux de la ville.

Ajoutons à ces progrès en tout genre :

L'église de Saint-Pierre, rachetée ; Saint-Lazare, consolidé, assaini, rendu à sa forme primitive, et cela par voie de souscription ; Saint-Martin, agrandi ; l'hôpital, presque doublé ; un orphelinat de jeunes filles y est annexé ; l'école des Frères, fondée, ainsi que les écoles de la Sainte-Enfance ou salle d'asile, et celle de la Providence, si utile aux habitants des Chaumes, de Meluzien et de Chassigny.

La ville est redevable au département de l'acquisition d'un hôtel de Sous-Préfecture et de l'établissement du télégraphe électrique.

Tel est le résumé des améliorations exécutées dans la cité avallonnaise pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler.

Sept monnaies d'argent conservées depuis longues années.

Denier de la guerre sociale.

Veturia. Famille patricienne. Ti. Vet. (*Tiberius Veturius*). Buste de Mars, avec un casque orné d'une crinière.

R. *Roma*.

Deux soldats debout, armés chacun d'une haste, touchent avec une baguette une truie que soutient un homme à genoux.

Le revers de cette médaille représente une alliance, sans qu'on puisse préciser à quelle occasion et entre qui

elle eut lieu ; il est indubitable cependant que c'est à la famille Veturia qu'elle appartient.

(Cavedoni. H. Cohen.)

Trajan.

Denier en argent ; belle pièce.

L'Equité assise tient la balance d'une main et la corne d'abondance de l'autre.

Hadrien, id. Col nu, figure sans barbe, avec le revers de *Parthicus*, *f. divi.*, *Nerva nepos*, *cos.*

Dans le champ : *Pietas*, femme debout.

Ce denier date de la première année du règne de ce prince, 117 de l'ère chrétienne.

Gordien, consul pour la première fois, sacrifie aux fêtes de son avénement.

Philippe, *Victoria aug.* Blanc de Louis XII ; point sous la 18me lettre.

Et Charles-Quint, *Moneta civitatis bisuntine.* 1542.

M. de Trébons, à son retour d'Italie.

Série en bronze des monnaies du pape Pie IX.

M. Bouché, principal clerc de Me Chrétien, notaire à Avallon.

Mère folle, tenant oiseau et fleur de la main droite, et de la gauche, pièces d'or qui s'échappent d'une bourse.

R. Légende indéchiffrable ; armes de la Franche-Comté. Cependant cette pièce et beaucoup d'autres semblables que nous avons trouvées, tant à Avallon que dans les environs, semblent provenir de Dijon.

On voit encore à Dijon, chez M. H. Baudot, président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, les bâtons et guidons de la Société de la *Mère folle.*

Nous possédons la batte du dernier roi de la Basoche, avec la date de 1636.

M. François Rouard, maçon.

Grand bronze d'Hadrien, trouvé lors du pavage de la rue *Carrebarreau*.

Le nom de cette rue est mal orthographié ; il devrait s'écrire *Carrebarrault*. Il existait dans cette rue, au siècle dernier, une maison *franche*, appartenant aux sieurs Champion et Denesvre.

Un arrêt du Parlement de Dijon affranchit du droit de *minage* les grains qui sont vendus par les propriétaires de cette maison, tous les jours de la semaine, sans excepter les jours de foires et marchés. Cette maison avait été primitivement affranchie par Hugues II, duc de Bourgogne, en faveur de Gauterin-le-Moine; elle passa ensuite à Jacot *Barrault*, qui la possédait dans le quatorzième siècle.

C'est sans doute de cette maison, qui formait un carré, qu'est venu le nom *Carrebarrault*, que porte depuis longtemps la rue où est placée la maison qui fut à Jacot *Barrault*. *Carre, carré, de quadrivium*.

Cette maison appartenait, en 1784, à la famille Champion. Pierre Champion obtint, contre le chapitre d'Avallon, sentence au bailliage, 22 mars 1747, qui confirme la franchise et les privilèges de sa maison du *Carrebarrault*, et cette sentence a été confirmée de nouveau par arrêt du Parlement de Dijon du 9 juillet 1748.

Dans le XVIe siècle, cette maison appartenait aux Regnauldin, et Jeanne Regnauldin, veuve de Jean de Bellesource, la vendit, en 1577, à Martin Champion, suivant

acte rédigé par Regnard, notaire à Avallon, et collationné par Segault, étant aux archives de l'abbaye de St-Martin d'Autun. C'est en 1832 que la susdite maison a été vendue par la famille Champion, après une possession de près de trois cents ans.

Cette *franchise* était importante; le blé et autres céréales, qui se vendaient à la halle ou chez les particuliers, étaient redevables, au profit du chapitre de la Collégiale de St-Lazare, d'une écuelle perçue par bichet égalant quatre boisseaux, et huit écuelles formaient un boisseau; donc, le chapitre prélevait le 32e de la vente. Il a fallu presque s'insurger à diverses époques pour que les autres farineux, pois, fèves, lentilles, noix, noisettes, etc., ne fussent point assujettis à l'impôt du droit de *minage*.

M. Coindeau, terrassier.

Alexandre Sévère, moyen bronze, au revers de *Pontif. max.*, trouvé dans l'élargissement du chemin de Cousin-la-Roche, juin 1874.

Pontifex vient-il de *pontem* ou *pontes facere*?

Assurément, au moyen âge, il y eut des confréries de pontifes ou faiseurs de ponts, mais cherchons autre part l'étymologie de ce mot en remontant aux origines de Rome. Numa établit un collége de prêtres, à la tête desquels il place le Pontife; plus tard, les attributions du grand Pontife sont augmentées, et il décide des cérémonies du culte, du choix des Vestales, des jugements à exercer sur les prêtres et les prêtresses; puis, il devient un homme politique, il règle seul les jours fastes et néfastes, c'est-à-dire des jours où il est permis

de plaider ou non, par conséquent, de reculer ou d'avancer, à son gré, le jugement de certaines affaires.

L'interprétation du calendrier, jusqu'au moment où il sera réformé par J.-César, permettra au grand Pontife d'intercaler un nombre indéterminé de jours qui accroîtront ou diminueront l'année, selon les nécessités du triomphe de tel ou tel parti, de tels ou tels hommes.

Aussi, voyons-nous les plus grands noms de la République romaine, généraux ou magistrats, ambitionner ce titre de grand Pontife. Aussitôt que le pouvoir impérial fut fondé, Octave, devenu Auguste, se déclara le chef de la religion, et ne prit qu'à la mort de Lépide le titre de grand Pontife. Tibère, son successeur, se contenta de cet unique titre; d'autres princes l'imitèrent aussi, comme on le voit par la pièce de bronze qui vient d'être découverte. Enfin, pendant deux cents ans, les monnaies romaines cuivre, argent et or, reproduisirent uniformément ***P. M. Pontifex maximus***, et les empereurs, à partir de cette époque, gardèrent cette qualification jusqu'à Gratien, qui la répudia à son avénement au trône, en 375.

Mais nous voici bien loin des constructeurs de ponts sur les fleuves et sur les rivières. ***Pontifex***, pontife, a passé de Numa jusqu'à nous, parce que cette prononciatiou a paru plus douce à l'oreille, par l'introduction du son nasal, que ***Potifex***, mais ce dernier mot est composé du véritable radical ***pot***, qui a formé ***potis***, ***possum***, ***potes***, ***potens***, ***potestas***, ***potentia***, puissance; l'étymologie complète est donc ***pot-esse***, ***posse***, ***facere***, qui signifie avoir autorité pour faire, diriger et commander les sacrifices, les cérémonies religieuses, etc. En un mot, être grand pontife, c'est être le chef de la religion, avoir

en main l'autorité, la puissance que renferme ce titre si vivement disputé de nos jours.

MONÉTAIRES EN BRONZE.

As de bronze trouvés dans le faubourg de Lyon et dans la cour de M. Schneit, sur l'emplacement attribué au temple de Bel, surnom d'Apollon.

Ce mot *as* présente des ramifications qui semblent également justifiées. *Aes*, *œs*, airain, *ærarium*, lieu où se déposait l'airain, trésor public. *Ae* s'est contracté en *a*, *as*, *assis*, *assi pondium*; l'airain ou l'as se livrait au poids. Pour distinguer l'*as* d'un lingot du même métal, on y mit l'empreinte d'un animal *pecus*, *pecu*, *pecunia*, *undè* et *pecunia appellata*. Pline.

Sur les *as* que nous possédons, se voit d'un côté la figure du roi Janus, et, de l'autre, la proue du vaisseau qui avait porté Saturne en Italie. Janus bâtit, sur une colline de la rive droite du Tibre, une bourgade qui, de son nom, fut appelée Janicule.

A la monnaie de cuivre, succède la monnaie d'argent, frappée au temps des guerres puniques.

Les deniers *denarii*. *deni asses* valurent dix as, *denœ œreœ*, dix pièces d'airain représentèrent d'abord des biges et des quadriges, *bigœ*, *quadrijugœ*, chars attelés de deux ou de quatre chevaux, servant au grand ou au petit triomphe; l'ovation où l'on immolait une brebis, *ovis*, et le grand triomphe, *triumphus*, où l'on immolait trois sortes d'animaux, *taurus*, *sus*, *ovis*.

Le quinaire, *quinæ æreæ*, moitié du denier, valant cinq as; sesterce, sixième partie.

Les préposés à la monnaie ne laissèrent pas longtemps subsister cet état de chose, et ils remplacèrent les victoires nationales par les hauts faits de leurs aïeux, puis, à partir des Césars, la tête des empereurs se montre seule sur les monnaies de cuivre, d'argent et d'or, qui conservent leurs anciens noms.

Dix deniers d'argent valent une pièce d'or, qui fut nommée *Solidus*, sol, sou d'or, le *Triens*, tiers de sou d'or, etc.

M. Lezeleuc, juge de paix à Poullaouën, frère de Monseigneur d'Autun, par l'entremise de M. L. Dumarcet, directeur de l'usine de Vassy.

Médaille gauloise, en bronze, trouvée à Poullaouën, moyen module.

Tête à droite, cheveux hérissés, cordon perlé, et, en avant, sigle ressemblant au poisson de mer qu'on appelle raie, entre deux points. Pièce légèrement bombée.

R. Lignes à peine tracées d'un bige, conduit par la Victoire.

Pièce rare et bien authentique.

Jean II, duc de Bretagne, obole, 1286-1303.

Johannes dux. Ecusson de Dreux et Bretagne.

R. Croix droite, hermeline au 2e canton.

Britannie. Alphonse, comte du Poitou. 1241-1271. obole.

Alfunsus comes. Croix.

R. *Pictavientsis*.

Le Poitou avait été donné en apanage par saint Louis

à son frère Alphonse, qui mourut sans enfants, et ce comté revint à la couronne sous Philippe-le-Hardi, 1271.

Foulques III, dit Nerra ou le Noir, comte d'Anjou, 987-1040. Denier.

Croix pattée et cantonnée de deux F. Légende. *Fulco comes.*

R. *Fulco* en grand monogramme. *Urbs andecavis.*

Ce même Foulques mit à sac la ville de Saumur, puis, pour expier son crime, il entreprit le voyage de la Terre-Sainte et entra à Jérusalem, le corps nu, les épaules chargées d'un joug et criant : « Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques. »

M. Louis Peslier, orfévre, Grande Rue.

Franc de Henri III, frappé à Toulouse, un an après la mort de ce prince, par le parti des politiques ou catholiques modérés, qui s'étaient ralliés aux protestants et reconnaissaient pour chef Henri de Navarre.

Henricus III. D. G. Franc. et Pol. rex. M, point sous la 5e lettre. 1590. Buste lauré à d., mais plus large de tête et la figure vieillie.

R. *Sit* etc. Croix feuillue et fleurdelisée, avec H. en cœur.

M. Laporte, directeur de l'école communale d'Avallon.

Pièce d'argent de Hong-Kong. 1867. Twenty cents. Caractères chinois.

Victoria Queen. pièce en cuivre, grand module. Half Anna. India. 1862.

Victoria Queen. La reine est représentée dans sa jeunesse, vêtue d'étoffes chinoises, et sa couronne est ornée

de deux fleurs de lis, serait-ce pour raviver le souvenir des rois d'Angleterre et de France?

Hongs-Kong signifie île des marchands, elle fut cédée aux Anglais en 1842, par le traité de Nankin, et est située dans la baie de Canton, à peu de distance de Macao.

M. Raynaud, professeur de musique au collége d'Avallon.

Médaille commémorative. *Franciscus Petrarcha florentinus*. Portrait.

R. Souvenir des fêtes en l'honneur du 5e centenaire de Pétrarque. Avignon, 18, 19 et 20 juillet 1874.

M. Métayer de Chambourcy, propriétaire à Valloux.

Constantinus jun. nob. c.

R. *Providentiæ cæss.* Porte du camp, surmontée de deux tourelles, une étoile au-dessus. A l'exergue : S-T, séparés par une palme. *Statio Trevirensis.*

Cette pièce a été trouvée dans les terres de M. Métayer, situées entre la route de Girolles et la route de Paris à Avallon, le long de l'ancienne voie romaine, encore visible en cet endroit par un renflement, et se reliant au chemin breton.

M. Bize-Charlut, place du Grand-Cours.

Petit bronze trouvé par lui, à Cisery-les-Grands-Ormes.

D. N. Constans aug.

R. L'empereur debout sur la galère de l'Etat.

Constant, troisième fils de Constantin, fut tué en 350 par Magnence, dans les Pyrénées-Orientales.

M. Simon Clère, vigneron à Givry.

Maximien, trouvé dans les vignes au-dessus de la plaine de la Bataille.

Imp. Maximianus p. f. aug.

Maximien, bien conservé, porte la couronne radiée, la cuirasse et l'armure de guerre; les cheveux et la barbe sont taillés en brosse.

R. *Jovi conservat. augg.* A l'exergue : XXII.

Il y avait alors, l'an 286 de l'ère chrétienne, deux Augustes, Dioclétien et Maximien Hercule, deux Césars ou héritiers présomptifs de l'empire, Constance-Chlore et Galerius.

Un étranger.

Pièce grecque de *Pæstum*, ville de Lucanie, dans la Grande Grèce; aujourd'hui Salerne, royaume de Naples.

Tête laurée de Neptune à droite.

R. Amour tenant un trident et une couronne, monté sur un dauphin allant à gauche. Jolie composition et belle conservation.

M. l'abbé Barbe, curé de Pierre-Perthuis.

Crispus nob. cæs.

R. *Beata tranquillitas. Vota XX.* Trouvé dans le jardin du presbytère, au pied de la tour.

Un collectionneur anonyme.

Quarante pièces romaines du Haut-Empire.

Monétaire d'Auguste. Tibère, autel de Lyon, avec la refrappe *NDIA* qu'on peut interpréter, *N, nummus; DIA, DIAENSIS*, monnaie de *Die, Dea Vocontiorum*, chef-lieu d'arrondissement du département de la Drôme. Cela est d'autant plus probable que des pièces de Claude portent

en contre-marque : N P, qui signifient *nummus probatus*, monnaie approuvée, garantie.

M. de Saulcy disait dernièrement, dans une séance de la Société Française de Numismatique : « L'étude des contre-marques est très-intéressante et donnera de curieux résultats ; on peut même y trouver des noms de villes gauloises qui n'ont pas d'autres monnaies. Ainsi, sur des monnaies frappées à Lyon, on lit les deux contre-marques, VAP. CIC., c'est-à-dire, *Vapencum*, Gap, et *Colonia Julia Carpentoractæ*, Carpentras. »

Notre Tibère refrappé est donc une de ces précieuses découvertes, puisqu'elle attribue une monnaie particulière à la ville de *Die*, qui n'a jamais eu d'atelier monétaire. Nous comptons dans le médaillier cinq pièces contre-marquées ; la plus rare est assurément celle de *Die*. Sur une colonie de Nîmes, trouvée dans le jardin de M. Rochefort, pépiniériste au faubourg de Lyon, on lit : *D D*, *decreto decurionum*.

Un Néron, moyen bronze, est poinçonné par un carré en creux sur le cou, absolument de la même manière qu'est marquée aujourd'hui l'argenterie moderne.

Grand bronze de Caligula, au revers d'Agrippine, Drusille et Julie, ses sœurs.

Claude, *Constantiæ augusti*.

Antonia augusta. Vestale tenant le *simpulum*.

Néron, temple de Janus.

Vespasien.

R. La monnaie, *Æquitas augusti*.

Grand bronze de Domitien. Mars debout.

Hadrien. *Hilaritas*, deux enfants se jouent aux pieds de Sabine, leur mère, tenant une branche de palmier.

Hadrien. Fortuna aug.

Antonin-le-Pieux. Salus aug.

Vota suscepta.

Marc-Aurèle.

Lucius verus armeniacus.

D. Clod. Septimius Albinus cæs.

Alexandre Sévère.

Gordien III.

Philippe l'Arabe, Æternitas augg. Eléphant monté par le jeune fils de l'empereur.

Cette pièce a été frappée l'an 247 de J.-C. et l'an *mille* de la fondation de Rome.

11 petits bronzes de Probus.

Victoria germanica. A l'ex., séparées par une tresse, les lettres r, a.

Mars Victor. Jovi Statori.

Comes aug. Pietas aug. Securit perp. A l'exer :VIXXI. *Securitas orbis. Temp. felicit. (Temporum felicitas).*

Quelle sécurité ! Quel temps ! Quelle félicité !

Samuel-Prosper-Justin-Napoléon de Chasseloup Laubat, né en 1805, mort en 1873. Portrait.

R. Ce monument a été érigé par souscription publique à Marennes (Char.-Inf.) le 13 septembre 1874.

Médaille en bronze donnée par M. Champy, caissier de la Marine, à Paris, par l'intermédiaire de M. Lecomte, propriétaire, près de la ruelle d'Auvergne.

Ce nom de ruelle d'Auvergne a piqué la curiosité d'un chercheur avallonnais, qui a retrouvé aux archives qu'en 1601 la ville avait fait un don d'hypocras au grand prieur d'Auvergne, venu à Avallon. L'arrivée de ce personnage,

auquel on offre du vin épicé, devait avoir quelque attache dans la ville, pour qu'on lui rendît un pareil honneur. C'était peut-être le prieur des Commanderies du Saulce et de Pontaubert. Peut-être aussi possédait-il une habitation ou un domaine sur l'emplacement désigné de nos jours par ruelle d'Auvergne. Le souvenir s'en serait perpétué jusqu'à nous, en conservant ce nom au passage qui relie la partie basse du Cours à la rue de la Maladière. L'espace occupé par la promenade et limité par la grande porte, la porte Auxerroise, l'Hôpital et la rue des Odeberts, était couvert de jardins, de clos, de chenevières successivement achetés par les échevins d'Avallon pour former la place du Cours, telle que nous la voyons. Le grand cimetière s'étendait de la porte de Dijon à la chapelle Saint-Nicolas, et c'est en vue de le rétrécir que l'édilité a concédé les terrains sur lesquels ont été construits les bâtiments du nouvel hôpital, en 1719. L'ancien hôpital Joachim ou Maison-Dieu confinait à l'église Saint-Julien, aujourd'hui place du Marché.

Deux pièces d'argent ont été trouvées :

L'une au Montmarte, par l'instituteur de Domecy-sur-le-Vault.

P. Sept. Geta cæs. pont.

R. *Vota publica.* Vestale debout.

Et rue des Jardins, dans la propriété de Madame Brunet-Paqueau.

Imp. cæsar Vespasian. aug.

R. *Salus publica.*

DONS FAITS AU MUSÉE.

M. Jean Rosier, jardinier, à Cousin-la-Roche.

Tabatière en cuivre, provenant de son aïeul, et reproduisant, au repoussé, les principaux traits des combats de Carthagène et de Rosbach.

M. le curé de Vassy-lès-Avallon.

Plaque de bronze, représentant l'embaumement de Notre-Seigneur ; le corps est porté sur les genoux de la Vierge ; à sa droite et à sa gauche sont deux anges avec une chevelure qui rappelle, assez fidèlement, la perruque des dernières années de Louis XIV.

Légende : *Mater Pietatis.*

Stèle de Thory, haute de 39 c., large de 20 c., en pierre de l'endroit, c'est-à-dire tirée des bois de Thory.

Personnage en relief : derrière, un arceau en forme de niche ; tête nue et frisée. Manteau retenu par une agrafe sur l'épaule droite, et recouvrant le *sagum*, saie, sayon

ou espèce de blouse, telle qu'en portent encore nos campagnards morvandeaux, descendant jusqu'aux genoux; jambes nues et bien proportionnées. De la main gauche, il tient un maillet, et, de la droite, la bourse appelée *marsupium*.

Ce petit monument a été trouvé à la profondeur de deux mètres, par M. Viteau, fermier de M. de Trébons, qui aplanissait le sol pour jeter les fondations d'une maison à lui appartenant, longeant la route de Lucy-le-Bois à Thory, et en avant de l'église.

Il y a une douzaine d'années, on a rencontré, sur le terrain assez élevé qui touche à l'habitation nouvelle, plusieurs tombes en laves du pays, qui ne renfermaient, au dire des gens du voisinage et du propriétaire lui-même, que des ossements et les débris d'une épée rongée par la rouille, qu'on a de nouveau recouverts de terre.

M. Gombault, brasseur à Avallon, faubourg de Paris.

Portrait de Vauban au siége de Cambrai, dessiné par Bouchot, et gravé par Charon.

Huit cahiers, formant la ceinture de Paris ou Recueil des 48 barrières qui entourent la capitale, par J.-B. Palaiseau, 1819-1820.

Vauban, à l'âge de 43 ans, est représenté sur la porte de sa tente, tête nue, tournant le dos à la citadelle et à la ville de Cambrai, qu'on aperçoit dans un fond entouré de montagnes.

Il tient d'une main un sabre passé derrière lui, et de l'autre son mousquet. La joue droite porte l'empreinte de la blessure qu'il a reçue au siége de Douai, dix ans

auparavant. La bouche petite et le menton fendu donnent à sa physionomie une expression de douceur, formant contraste avec les paroles de Saint-Simon, qui trouva dans les traits du Maréchal quelque chose de dur, de *féroce* même, ajoute-t-il. Il est vrai que l'œil est sévère et scrutateur, les pommettes accentuées indiquant la rudesse des enfants du Morvand. Mais il y a loin de cet aspect au terme désobligeant dont s'est servi l'annaliste français.

M. Bartholdi a bien rendu cette grave figure dans la statue qui orne la place du Grand-Cours. C'est l'attitude de la méditation, on y reconnaît l'auteur de la *Dîme royale* et de la *Statistique concernant la généralité de Vézelay*.

M. Clavey, employé au chemin de fer de Sermizelles à Avallon, a rapporté d'un voyage fait à Menton une certaine quantité d'objets provenant des grottes récemment découvertes dans cette localité, sous la direction de MM. Rivière et E. Clavey.

Ce sont des grattoirs, des poinçons, des pointes en silex, des ossements travaillés, une corne de renne ou chamois, différents coquillages.

Le tout est déposé au Musée.

M. Prot, inspecteur des écoles primaires.

Cachet en cuivre du siècle dernier. De sable, trois rats, deux et un. Deux lions pour supports.

M. Em. Brain, de Chablis.

Coquilles et spécimens des terrains de ce canton.

M. l'abbé Gally, curé de Saint-Martin.

Pierre tendre d'Irancy, sous forme de brique, 12 cent. sur 7, trouvée dans une chapelle de l'église de Saint-Léger-de-Fourcheret.

Elle porte cette inscription en quatre lignes :

P. BUSSIÈRE.
LA MORT ME SUIT
POUR ME JETER
DANS CE CHERNIER.

Le caveau de cette chapelle renfermait les restes mortels appartenant aux familles de Bussière et de Sainte-Maure.

Une pensée aussi triste aura été inspirée, sans doute, à une personne âgée et souffrante, qui n'envisageait plus que les derniers moments de sa vie.

Madame d'Anthès.

Marbres provenant du palais des Césars à Rome.

Morceaux de porphyre, de serpentin et de marbre africain, découpé en forme de poires et s'ajustant entre eux pour dessiner des mosaïques.

M. L. Richard, premier adjoint de la ville d'Avallon.

Manuscrit des commencements du XVI[e] siècle, remarquable par ses enluminures. Ce psautier avait déjà du service lorsqu'il fut donné à Lazare Bille, par André Regnard, son affectionné camarade d'études, le 27 janvier 1597.

Horæ datæ mihi L. Billæo ab Andrea Regnard, studiorum comite providissimo.

Ce recueil de prières passe ensuite en d'autres mains.

On lit sur la couverture en bois des plaisanteries enfantines, qui se retrouvent sur les grammaires de nos jeunes collégiens :

« Ce présent livre appartient à Jehan Germinot, fils de Michel Germinot. Je prie celui ou celle qui le trouvera de le remettre à son maître, et je lui payerai le vin de la Fontaine-Saint-Martin.

« Signé :
« Jehan Germinot. »

Et plus loin : « Je payerai l'épaule de mouton chez la belle hôtesse. »

Le livre se compose d'un calendrier ; en tête de chaque mois se lit un vers latins, qui désigne le jour ou les jours dont il faut se défier :

Prima subit mortem, prosternit tertia fortem.
Tertia septembris et denus sunt mala membris.

Puis les psaumes, la liturgie, les litanies des saints, et quelques hymnes romaines.

Lazare Bille, père sans doute de notre étudiant, a rempli les fonctions de principal du Collége d'Avallon pendant quarante ans, de 1575 à 1615.

Les Regnard et les Germinot occupent, à cette époque, les fonctions les plus importantes de la cité, comme échevins ou comme receveurs des deniers communaux.

André Regnard est mort chanoine de Montréal.

On voit dans l'obituaire d'Avallon, de 1768 : 14 janvier. *Anniversarius solemnis pro Andrea Regnard, canonico ad altare ; duo canonici, ministri.*

Anniversaire solennel pour André Regnard, chanoine, au grand autel ; officiants, deux chanoines, un diacre et un sous-diacre.

Michel et Jean Germinot ne sont mentionnés dans aucun des emplois de l'édilité avallonnaise.

Ce livre d'Heures sera venu par transmission à la famille Gaudot, florissante au XVIII[e] siècle, et de là au x fils de M. Richard, gendre Gaudot, et lui-même avocat distingué, et ancien maire de la commune d'Avallon.

Un manuscrit in-folio, appartenant à la Bibliothèque de la ville, porte la date de 1471. Il se recommande par la richesse des majuscules coloriées, l'ampleur des caractères, les abréviations moins fréquentes et plus nettes que dans notre manuscrit, qui, d'ailleurs, est palimpseste, enfin par la grosseur du volume orné des notes du plain-chant, ce qui en fait un des livres précieux du moyen-âge.

Le nom de *Regnard* et une foule de noms propres de cette terminaison en *ard*, si usitée encore aujourd'hui, invitent à rechercher l'origine de cette désinence.

Nous la voyons apparaître dès les anciens temps, et surtout dans notre localité :

Godard, prêtre, 1486; Edme Bougard, doyen, 1526 ; Jean Debard, 1546;

Au siècle dernier :

Broüard, prêtre; Burgard, doyen; Menard, prêtre; Voillard, chanoine, 1768 ;

A notre époque, quoi de plus commun que cette appellation ?

Bougard, Boussard, Breuillard, Chauffard, Chopard, Collard, Gagniard, Gaspard, Gérard, Gouard, Gouillard, Guérard, Guettard, Guignard, Guyard, Linard, Minard, Paulard, Pautard, Picard, Pinard, Renard, Richard, Rouard, Testard, Tribouillard.

Un denier du roi Raoul semble mettre sur la voie.

Château-*Gaillard*, près des Andelys, y est désigné par *Castrum Walliarum forte*. Donc, Château-*Gaill-ard* est la traduction de Château fort des Gaules, et la terminaison *ard* signifiait fort, forte; en effet, les noms bavard, brouill-ard, buv-ard, grogn ard, pill-ard, poign-ard, soul-ard, traînard, vant-ard, présentent cette signification: grogn-ard, grogne-fort; poign-ard, poigne forte. Le radical de certains noms propres nous échappe, la plupart ne sont souvent autres que des sobriquets, mais la terminaison est toujours le synonyme des mots fort, forte, fortement, employés comme superlatifs de supériorité.

M. E. Raynaud, professeur de musique au collége d'Avallon.

Statuette en bronze représentant Jupiter nu; une écharpe part du bras droit, tourne les reins et se replie en double sur l'épaule gauche; les deux mains manquent, mais le bras gauche est levé et semble s'être appuyé sur la haste; la main droite tenait la foudre. La figure du dieu est sévère, barbue; de longs cheveux retombent sur le col, une espèce de coiffe, formant diadème, recouvre la tête et les cheveux. Le pied droit manque également. La statuette porte huit centimètres de hauteur. Elle a été trouvée à Narbois, hameau de la commune de Saint-André-en-Morvand.

Extant nummi veteres Jovis propugnatoris simulacrum et nomen continentes.

Jovis propugnatoris ædes in Palatio fuit à Domitiano constructæ.

SUÉTONE.

Le Montmarte, ou Antiquités découvertes sur cette montagne, près d'Avallon, département de l'Yonne, en 1822, poème, par le frère Lazare, anachorète; Avallon, chez Comynet, imprimeur-libraire, 1826.

Réponse au frère Lazare, sur ses antiquités du Montmarte, par le frère Marcellin, secrétaire des Ermites, 1827. Auxerre, imprimerie de Gallot-Fournier.

M. Malot, auteur de cet opuscule, fut procureur du roi avant la Révolution, et procureur impérial sous le premier Empire, de 1811 à 1815. Il professa la rhétorique au collége d'Avallon, de 1798 à 1811 et de 1819 à 1825. Il sut se concilier, à ces deux époques, l'esprit de ses élèves, qui ont gardé bon souvenir de sa manière d'enseigner et surtout du bienveillant accueil qui accompagnait les leçons du professeur, soit dans la chaire, soit dans les excursions du voisinage; père de M. Malot, avocat distingué, et bisaïeul de MM. Jean et G. Bouchardat; il résidait ordinairement à Pontaubert. Aux derniers moments de sa vie, ses pensées le reportaient toujours à ses promenades favorites: « O mes Iles Labaume, je ne vous reverrai donc plus! » Il ne se promenait jamais que nu-tête et un livre à la main: « Mon livre, c'est mon ami, » disait-il souvent. Lorsqu'il lisait le programme de la distribution des prix, il avait un mot aimable pour chaque enfant de la ville. A celui-ci, ses larmes de l'année dernière ont arrosé ses lauriers d'aujourd'hui; à celui-là, il sera le soutien et la consolation de sa famille. Des relations d'intimité le liaient à M. Legrand, proviseur du lycée Bourbon, sous la Restauration, et d'une ancienne famille de légistes avallonnais, connu aussi par ses productions littéraires.

M. Malot s'est éteint, à un âge avancé, sur la fin de 1828.

Les Malot occupaient, à Avallon, les fonctions de directeur de l'enregistrement de père en fils ; cette famille, fort nombreuse, était alliée à presque toutes les bonnes maisons d'Avallon.

Partie tranchante d'une hachette en silex, trouvée par M. Moreau, Fr., sur le territoire d'Étaules, proche la maison du garde-barrière. Elle reposait sur le sol d'un champ nouvellement labouré. La charrue seule aura occasionné les quelques cassures qui se font remarquer sur le pourtour.

Mercure, en bronze, hauteur 12 cent.

Cette statuette a le corps nu, avec deux ailes sur le front. La main droite a été mutilée, la gauche tenait sans doute le caducée ; le dieu est représenté assis, les jambes écartées.

Il a été trouvé dans des fouilles qui eurent lieu, pendant la moisson dernière, à Blimes-Poussignol, commune de l'arrondissement de Château-Chinon, près des propriétés de M. de Sermizelles, à Quincize.

M. Jules Bouché.

Pancarte où se voit l'autographe de Bonaparte, premier consul.

Confirmation du droit d'exercer le notariat donné à Marie-Nicolas Houdaille, le 29 brumaire an XII, en exécution de la loi du 25 ventôse an XI, contenant organisation du notariat,

Le citoyen Houdaille avait été reçu en qualité de notaire, le 4 prairial an III.

Au nom du Peuple français, Bonaparte, premier consul de la République.

La République, coiffée d'un casque surmonté d'un coq, tient l'épée d'une main, et de l'autre trois couronnes.

Vu par le grand juge, ministre de la justice, REGNIER. Hugues MARET, secrétaire d'Etat, et signé BONAPARTE, de la main même du premier Consul. BALME, greffier en chef du Tribunal d'Avallon.

Décoration du *lis*, accordée aux simples gardes nationaux, en 1817.

Au nom du roi, Ch. Philippe de France, fils de France, Monsieur, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, etc.

Nous étant fait représenter les services de M. Guilloux, Nic., né à Avallon, département de l'Yonne, le 7 décembre 1782, garde dans la compagnie des grenadiers de la garde communale d'Avallon.

Nous avons autorisé ledit sieur Guilloux, Nic., à porter la décoration du *lis*, suspendue à un ruban blanc moiré, coupé dans le milieu d'une bande noire, tel qu'il a été déterminé par l'ordonnance royale du 2 octobre 1816, pour les gardes nationales du département de l'Yonne.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent brevet.

Donné à Auxerre, le 23 octobre 1817.

LE M[is] DE VILLEFRANCHE.

Bénitier du XVI[e] siècle.

Il est en bronze, à cinq pans, d'une forme évasée et orné d'une attache en cuivre avec palmettes. Cet objet devait être suspendu dans l'oratoire de quelque châtelaine de la Renaissance, puis tombé, sans doute, entre les mains de vieux domestiques, il est arrivé jusqu'à nous dans toute sa valeur première.

M. Joachim, aumônier du collége et de l'hôpital.

Autre bénitier en bronze, provenant d'une personne d'Avallon, décédée à l'hospice.

Deux anges supportent la croix, et le bénitier proprement dit est formé de la tête de Notre-Seigneur, dont la longue barbe et les longs cheveux encadrent la figure d'une façon aussi originale qu'ingénieuse.

Hauteur 14 centimètres.

M. Leclerc, avocat, Grande-Rue, près la Tour-de-l'Horloge, a donné au Musée :

1° Un marc ancien, c'est-à-dire un poids de huit onces avec les subdivisions. La boite en cuivre est ouvragée et le fermoir est complet.

2° Hausse-col du XV[e] siècle en fer ciselé et ornementé, portant blason d'azur, bandé de gauche à droite, et accosté de deux croix d'argent.

Deux idoles chinoises, de la part de Mgr Delaplace, évêque de Pékin, qui aime à se rappeler le département de l'Yonne, où il est né.

Elles ont été envoyées en présent à M. Michel Gally,

curé de Saint-Martin d'Avallon, qui en a fait don au Musée.

Island. — Chemin de Vézelay aboutissant à l'église d'Island.

Anse d'amphore, mesurant 25 centimètres de longueur, et la courbure en est à peine sensible :

Deux morceaux de verre antique, polis d'un côté, dépolis de l'autre ;

Petit plat ou plutôt assiette avec pied en terre bleuâtre.

M. Fr. Moreau.

Almanach de cabinet, 1693.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Il a existé dans la Forêt-au-Duc, au Gué-des-Etangs, sur le point où est établie la maison des gardes, près des Lavaults, hameau de Quarré-les-Tombes, une verrerie dont personne n'a souvenance ; le garde Brain, cherchant à aplanir un endroit hérissé de toutes sortes de débris, a mis à découvert, entre autres scories :

1° Un éclat du pot qui servait à contenir le sable, la soude, les matières solubles ;

2° Un morceau du four en partie vitrifié ;

3° Du verre fondu à l'état brut.

Ces objets ont été remis au Musée par le jeune fils du garde.

A Sully, communément appelé Soeilly, hameau de Beauvillers, sur le chemin qui mène à Saint-Brancher, se trouve une ancienne croix d'un bon style, portant au-dessous des croisillons un écusson surmonté d'une cou-

ronne de comte : ; il représente un double ovale ; dans celui de gauche, un léopard et deux croisettes, dans celui de droite, un léopard hissant. Cette croix, par suite de l'élargissement de la route, se trouve suspendue sur le fossé et menace de tomber. Devant le piédestal s'allonge une table en granit poli, c'est la pierre sur laquelle avaient lieu les publications, la vente aux enchères, etc. Ce double blason appartient-il aux Defresne, alliés aux Davout, de Vignes ? Plusieurs membres de cette famille ont été seigneurs du lieu ; le nom de Mlle de Sully est encore connu des personnes âgées.

•

La sablière de Sermizelles, borne kilométrique 39, appartenant à Jean Perrin et nouvellement ouverte, avait déjà fourni quelques débris de poterie grossière bientôt égarés ; aujourd'hui, en élargissant la creusée, on a découvert d'autres fragments consistant en poteries de l'enfance de l'art, non cuites, faites à la main avec du sable et de la terre grasse qu'on rencontre sur place en différents endroits. Ce sont des pourtours de vases, percés de distance en distance par des trous propres à donner passage à une corde de chanvre ou à des brins d'osier ; un fond de pot et la partie supérieure d'un vase plus considérable. Il paraît vraisemblable qu'il y avait sur ce revers de la colline un établissement de potier à l'époque probable des VIII[e] ou IX[e] siècles, où les connaissances humaines étaient tombées dans la barbarie des premiers âges. Jusqu'à ce moment il n'a été retrouvé ni ossements, ni pièces de monnaie. Ce sable de rivière qui présente une couche fort épaisse, à trente mètres au-dessus de la Cure, s'emploie très-bien pour le mortier

des constructions en tout genre et revient à un prix moindre que le sable amené par les eaux de la rivière.

Au-dessus de l'abreuvoir, à gauche du cimetière d'Avallon, se trouve le chemin de desserte dont les fossés amènent l'eau dans ce réservoir aujourd'hui, empoissonné. Des terres rejetées sur la route renfermaient des débris de plâtre portant l'empreinte d'une couche assez épaisse de couleur verdâtre. Des monnaies romaines ont été trouvées fréquemment dans les environs. M. Moreau a rapporté jadis, de cet endroit, un morceau de frise en marbre blanc qui est conservé au Musée. Plusieurs sources rendaient autrefois ce passage impraticable dans la mauvaise saison. Y aurait-il eu en ce lieu assez rapproché de la voie d'Agrippa un petit monument propre à recueillir les eaux, qui sourdent abondamment, et qui eût été de plus consacré à quelque divinité du paganisme?

SOUVENIRS DU VIEIL AVALLON

COUSIN-LE-PONT.

On appelait chemin de Saint-Jacques le pavé qui mène à Cousin-le-Pont, et la rue qui s'appelle aujourd'hui rue du Pont-Barré n'était autre chose que l'ancien chemin de Chastellux à Avallon.

L'ermitage Saint-Jacques était situé au-dessus de la montagne des Alleux et desservait la grande Châtellenie, les Gâties et la Grange-au-Bois, tandis que la chapelle Saint-Jacques et la *Baume* ou grotte se trouvaient à deux cents mètres en aval du pont, sur le même chemin.

Il y avait, en 1486, un foulon à draps au lieu dit *la Baume*, tirant à Pontaubert. Les îles *la Baume* prendraient donc leur nom de cette grotte, de cette *Baume*, consacrée à saint-Jacques, et, plus loin se lit encore:

Vannages et rouages des moulins et batteurs du Sieur Perrin, au lieu dit de Cousin-le-Pont, appelé le Moulin-du-Sauvaige, ledit batteur et l'île entre deux rivières, c'est-à-dire entre deux cours d'eau.

Au-dessus et à droite du pont actuel se voit la Taupinette, fontaine qui procurait une eau pure aux gens du voisinage, mais qui n'est plus ce qu'elle était.

Sur la route de Pontaubert, à l'extrémité de l'avenue nouvellement plantée, se trouve la croix Gagnepain, chemin qui mène à Champien-le-Haut, et à l'entrée duquel fut assassiné, en 1734, le seigneur de Jaucourt, par Guy Chartraire, seigneur de Ragny.

« Amodiation de 112 journaux de terre, revenu de la Maladière et du Collége, à Jean Gagnepain, à partir de 1664. » La Maladière était placée sur la Morlande, entre le grand chemin d'Avallon à Pontaubert et le chemin finerot d'Avallon au Vault. La chapelle a été détruite en 1754; elle mesurait cent pieds de long, et avait un clocher en bois et une flèche.

Entre la nouvelle route de Paris et le chemin d'Annéot, Croix-Sirot, où s'élevaient les signes patibulaires.

La fontaine d'Arbeau, sur le chemin qui conduisait à l'Étang-aux-Moines, aujourd'hui le cimetière et l'enclos

voisin, a été recouverte dernièrement par le trottoir qui longe la maison de Mme Bouësnel.

La fontaine du Prêche vient d'être retrouvée, maison Testot, entre les deux ruelles.

Chapelle Saint-Nicolas, nouvelle érection en 1535.

La Belle-Croix, dont il existe des restes, était placée vis-à-vis le milieu du marché aux bestiaux : Là commençait la rue des Loges, joignant la ruelle d'Auvergne, dans la direction de la Grande-Porte. Celle-ci se composait d'un massif de fortifications qui, avec le château de la Vicomté, la tour du Haut-Pan et la tour de l'Oiseau, défendaient la presqu'île d'Avallon. Un fossé s'étendait de la pointe de Château-Chiray à la porte d'Auxerre ; une partie servait d'abreuvoir, et le pont-levis fermait toute issue de ce côté, le seul qui n'eût pas de défense naturelle.

Au centre de la ville, était la Boucherie (vinée Finot), la croix des Bouchers, sur la place du Grand-Puits ; la porte de la Boucherie s'ouvrait sous l'Horloge. La Porte-Neuve ou du Petit-Cours fut percée en 1717. Le nom de Corberean était donné à l'emplacement occupé par la maison *Bonne*, au-dessous de l'habitation *de Gouvenain*.

Saint-Julien, les Sainte-Marie, les Capucins et les Minimes ont été en partie détruits. Le prieuré de Saint-Martin, le cloître, les cours et les dépendances étaient clos par une enceinte de murailles.

Route de Lyon. Péage du pont de Salce, aujourd'hui du pont de Cerce, au profit des abbesses de Marcilly.

Etang Thobi, propriété des grands parents de Sébastienne Thobi, femme de François Guigneau (Guignot), bourgeois de Chassigny, en l'année 1543.

PROCESSIONS, USAGES DIVERS, CONFRÉRIES.

Mercredi des Cendres.

Cendres distribuées sur la pénultième marche de l'escalier du grand portail de Saint-Lazare.

Dimanche des Rameaux.

Procession de Saint Lazare à l'église du faubourg Saint-Martin ; station où l'on bénit et distribue les palmes.

Jour de Pâques.

Procession de Saint-Lazare à Saint-Julien, pour Georges et Pierre Filzjean, en chantant : *O Filii*.

Saint-Marc.

Procession à Saint-Julien, en passant sous le Grand-Cours. 1768.

30 avril.

Translation des reliques de Saint-Lazare, procession générale par la ville.

Rogations.

Processions sous le Grand-Cours et au dehors de la ville.

Processions du Saint-Sacrement.

Station à la chapelle Cromot, qui est dans le cimetière de l'église Saint-Julien.

2 juillet, jour de la Visitation.

Procession au monastère des filles Sainte-Marie.

26 juillet.

Procession générale par la ville, pour un vœu des citoyens, à cause de la peste.

Idem. Le 16 août.

29 septembre, jour de Saint-Michel.

Matines sonnées à une heure du matin et procession à quatre heures.

13 novembre.

Procession générale en action de grâces de la récolte des fruits de la terre.

Procession des reliques de Saint-Lazare.

Procession de la confrérie de Sainte-Anne.

Procession pour fondations pieuses, presque tous les dimanches de l'année, dans les églises seulement.

Procession de la *Saussisse*; on s'y préparait la veille, par l'abstinence.

Procession de la Délivrance. Id.

20 décembre.

Anniversaire solennel dans la chapelle des Sept-Douleurs, au collége, pour Messieurs Odebert.

Messes de fondation.

Messe coptée ou coupetée, sonnée à coups distancés, de 4 heures et demie à cinq heures du matin, pour Saint-Lazare, et à Saint-Julien, de 6 heures 1/2 à sept heures du matin, chacun jour de l'année.

Confrères du Saint-Sacrement, en 1655 :

Nic. Préjan; Lardery; Morizot; Raudot; Caillat; Gilot; Garnier; Poulin; Houdaille; Teurreau; Nic. Drouhin.

Terrier fait par Jean Cousin, en date du 17 mars 1485 et signé par : Huguenin Rémond; Jean de Clugny; Guil. Barbier: Jean Compère, d'Annay; J. Davout, seigneur de Prey; Georges Moreau, à Thory; G. Voullant, des

Granges; Michel Michaut, du Bouchat; Guyod Germinot; Germain le Reposor; Jehannin Darcy et J. Garnier; foulon du Chantre-Souris, sur le Cousin; J. Prevost, au moulin de la Roiche.

Gens de métier: J. Morillon: J. Darcy; Mariglier; Jean Millot; J. Bonnard; Jean Coettant; Guyod Darcy; J. Champenois; ces trois derniers étant bouchers.

Perrin-Carillon, notaire, en 1486.

Acte d'assemblée des habitants d'Avallon, à l'occasion de l'établissement des prêtres de la Doctrine chrétienne, 1666.

Ont signé: Bernard Arthault, conseiller; François Arthault, juge-prévot; Jean Comynet, notaire; Hugues Monfoy, bourgeois; Charles Gourlet, notaire; Jean Magdelénat, marchand; Claude Morizot, apothicaire; André Raudot, apothicaire; Lyard, tanneur; Est. Germinot, tanneur; Pierre Garnier, huissier; Simon Dondenne, drapier; J. Colas Cromot, grenetier; J. Regnard, drapier; Phil. Sergent, sellier; Laz. Morizot, tanneur; Cl. Borot, bourgeois; Joseph Bertrand, drapier; Joseph Basseporte, boulanger; Nic. Thomas, procureur; de Denesvre; de la Fondrée; Borot; Chevalier; Prevost de Clugny; Normant et Prevost.

Notre savant collégue d'Avallon fait part à la Société de quelques rapprochements entre le langage écrit et le

langage parlé, entre quelques mots de l'ancien français et certaines expressions restées dans le patois de la contrée.

Dans le département de l'Yonne et dans quelques autres, la syllabe *gny* termine le nom d'un grand nombre de localités. Nous savons qu'un endroit planté d'aulnes, ou autrement dit de vernes, est une aulnaie, une vernaie, ou une aulnée, une vernée; qu'un lieu où le chêne est commun, est une chênaie, une chênée, etc. Mais, dans le Morvand, dans la Côte-d'Or, l'*n* final se mouille souvent et le Morvandeau dit: *demaingne* au *matingne*, pour demain au matin, *dou paingne* et *dou vaingne*, pour du pain et du vin. Ainsi le chêne, chesne ou chaisne s'est dit et se dit du châgne, du chaîgne. La vergnée, la châgnée, c'est l'endroit où le verne domine, où le chêne l'emporte sur les autres essences. Or, dans l'Avallonnais, dans l'Auxois, l'é de gné, comme l'é terminal de beaucoup de mots se prononce en patois *i*; on dit la *poignie* (poignée); la *châgnie* (châgnée, chênaie); la plessie (plessée, haie formée de branches entrelacées), etc. Partant de cette donnée, qui paraît sûre, la terminaison *gny* signifie dans notre pays, *le lieu du*, *de la*, *des*.

La valeur de la terminaison *gny* admise, il restera toujours à trouver la valeur des radicaux, et c'est alors que le langage des premiers habitants du sol doit fournir des données aussi sûres qu'ingénieuses, car nos villages ne remontent pas tous aux Celtes, tant s'en faut. Essayons pour deux ou trois de notre voisinage.

SAUVIGNY.

Que peut bien signifier *Sauvigny* ?

Sauvigny doit avoir son origine dans *Salvia*, mot de

basse latinité, désignant des bois, des broussailles, des endroits de pacage, et comme *sal* s'est prononcé *sau*, d'après une règle générale, *Sauvigny* a été le lieu du bois, des broussailles. (C f. Saint-Jean de *Sauves*, la *Sauve*, la *Sauvin*). Puis, comme d'autres habitations se sont élevées à peu de distance, dans les mêmes conditions, des surnoms ont été nécessaires et, c'est ainsi que s'est formé une sorte de pléonasme, Sauvigny-le-Bois, auprès duquel il restait un bois plein, par opposition à Sauvigny-le-Beuréal, où tout le terrain a été défriché, ce qui s'applique aussi à Savigny.

MAGNY.

Meix, Mée dans le Nord; Mas dans le Midi; c'était la maison de peu d'importance, le logement du serf, du colon, le bâtiment agricole, le hangar couvert de chaume ou de genêt. Pour qui entend parler les gens de la contrée, le Mée s'est dit le Mégne, qu'on trouve encore écrit : *Meigny*, *Maigny*, *Magny*.

VAULT-DE-LUGNY.

Le Vault-de-Lugny et le Vault-de-Jaucourt appartenaient à deux familles puissantes du XVe siècle; elles étaient séparées par le pont, situé à l'entrée du village; à droite, le Val d'Oligny, de Lugny; à gauche, les de Jaucourt. C'était simplement le vau, le val, la vallée, mais l'état d'anarchie dans lequel on vivait, avait nécessité l'édification d'un mur d'enceinte, d'où le Vault, *vallatum*, endroit fortifié. Il en fut de même de Blannay, Girolles, Sermizelles, dont on voit encore les restes de fortifications.

CHARBONNIÈRES.

La terminaison *ière* correspond *à l'endroit de, à l'endroit d'où.*

Charbonn-ière, cressonn-ière, sablonn-ière, houblonn-ière, houill-ière, équivalent à l'endroit d'où l'on tire, d'où l'on extrait du charbon, de la houille, du sablon, etc.

MORELANDE, ISLAND, MORVAND.

Nous avons, à Avallon, un lieu de promenade, bien connu, même des étrangers à la ville, c'est la *Morelande* (More *land*-e, avec la prononciation française), terrain élevé, montueux, accidenté. Si un terme de la langue anglaise ou saxonne s'est implanté dans le pays, il n'y aurait rien d'impossible à ce que, dans le voisinage, une dénomination de même nature eût persisté. Or, *Island* n'est autre chose que *highland*, les lettres de gh, intermédiaires, ne produisant qu'une sorte d'aspiration.

Comme *Moreland*, *highland* sont des mots anglais composés de *high* et de *land* et signifient pays haut, pays élevé, pays de montagnes, pourquoi notre vieux *Morvan* lui-même n'aurait-il pas pris le nom de *Morven*, la célèbre montagne d'Ecosse?

BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES

AVALLON. — Imprimerie Émile ODOBÉ, rue de Lyon, 23.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON.

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

16me ANNÉE. — 1875.



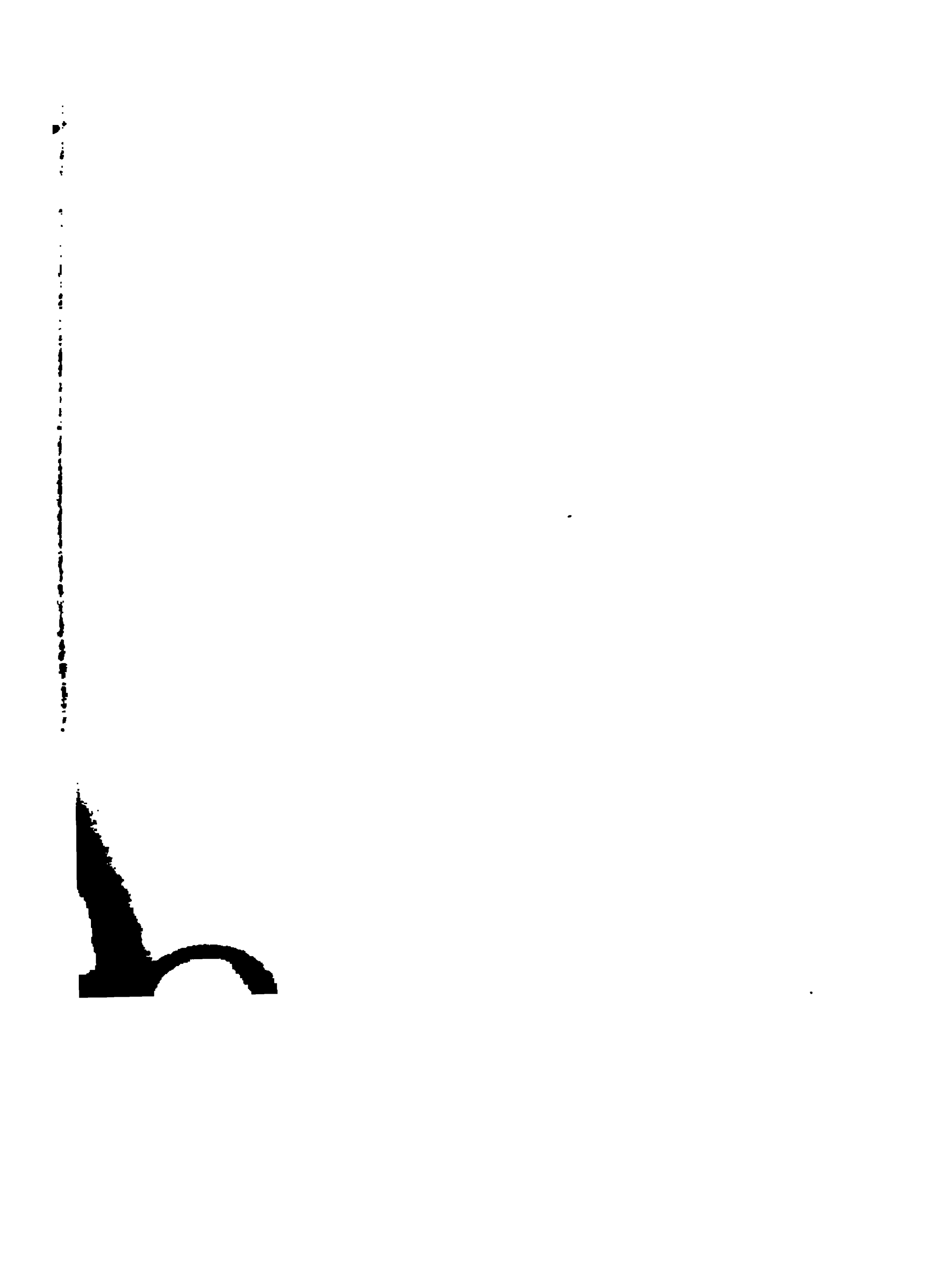
AVALLON

IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ

23, RUE DE LYON, 23.

—

1876.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

16me ANNÉE. — 1875.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1875.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALLOURRY Théodore, propriétaire, Avallon.
ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Anstrude.
BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.
BARDIN Alfred, ancien professeur au collége.
BAUDENET Robert, propriétaire, Avallon.
BAUDOUIN Paul, architecte, Avallon.
BERTIER (le comte de) Alphonse, Sauvigny-le-Bois.
BÉTHERY DE LA BROSSE, Théodore, Avallon.
BIDAULT Adolphe, juge honoraire, Avallon.
BONICHON, sous-inspecteur des enfants assistés, Avallon.
BORDA (de) Gustave, au château d'Island.
BREUILLARD Charles, docteur en médecine, Avallon.
CAMBUZAT, inspecteur général des ponts-et ch., Paris.
CHARMASSE (de) Anatole, Autun.
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
COUTURAT-ROYER, banquier, Avallon.
DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, Joux-la-Ville.
DESFOURNEAUX Jules, Vézelay.
DESTUTT D'ASSAY Charles, Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Henri, Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Léonce, Tharoiseau.
DIZIEN, directeur de l'école communale, Avallon.
DODOZ Camille, président du tribunal, Avallon.
DOMECY (le baron de), au château de Domecy.

DORNAU Frédéric, propriétaire, Maison-Dieu.
DROIT, curé d'Island.
ÉTAULES (D') Jules, commandant du génie en retraite, Avallon.
FAULQUIÈR, propriétaire, Avallon.
GADRET Claude, curé, Domecy-sur-Cure.
GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine, Avallon.
GAGNIARD Edmi fils, idem.
GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon, président de la Société d'Études.
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite, Avallon.
GARIEL Ernest, propriétaire, Vassy-lès-Avallon.
GARNUCHOT Charles, idem.
GARNUCHOT André, propriétaire, Avallon.
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées, Avallon.
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, Santigny.
GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire, Vézelay.
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
HEYNEMANS, peintre, Avallon.
HOTTOT Albert, propriétaire, Avallon.
JANIN, principal du collége d'Avallon.
JAUFFRET, procureur de la République, Avallon.
JOACHIM, aumônier du collége et de l'hospice, Avallon.
JORDAN Gabriel, avocat, Avallon.
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz, Avallon.
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).
LACOUTURE Paul, substitut du procureur de la République, Avallon.

Lairot, curé de Joux-la-Ville.
Laporte, inspecteur des écoles primaires.
Lecomte Benjamin, rentier, Avallon.
Liebhaber (baron de), ingénieur, Avallon.
Minard Jean, curé de Pontaubert.
Moreau François, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collége d'Avallon.
Odobé Émile, imprimeur, Avallon.
Perrin, juge d'instruction, Avallon.
Peslier Jean, ancien professeur au collége d'Avallon.
Peslier, Louis, orfévre, Avallon.
Petit Ernest, propriétaire, Vausse.
Poulin Frédéric, licencié ès-lettres, Avallon.
Poulin, juge-suppléant, Avallon.
Pruneau, docteur en médecine, l'Isle-sur-le-Serein.
Radot, receveur municipal, Avallon.
Raudot Réglois, ancien député, Orbigny.
Raynaud Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.
Renaud fils, vétérinaire, Avallon.
Renoult, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
Richard Félix, agent général de l'*Abeille*, Avallon.
Richard Louis, propriétaire, Avallon.
Schneit (le baron), peintre d'histoire, Avallon.
Trébons (le vicomte de), propriétaire, Avallon.
Vaulgrenant (de) Gustave, propriétaire au Vault.
Virieu (le comte de) Ludovic, propriétaire, au château d'Annoux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, Dijon.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube, Troyes.
BEAU, curé de Mailly-la-Ville.
BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
BOROT, juge, Chaumont (Haute-Marne).
BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.
BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, Paris.
CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, Caen.
COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, Paris.
DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société éduenne, Autun.
GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.
GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.
MAGNIEN, ancien principal du collége d'Autun.
MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.
MARTIN, professeur au lycée de Rennes.
PORTE, proviseur du lycée de Châteauroux.

Parrot Armand, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

Poulin Albert, professeur de mathématiques au petit séminaire d'Auxerre.

Quantin, archiviste de l'Yonne, Auxerre.

Radot Vallery, ancien bibliothécaire du Louvre.

Rossignol, conservateur du musée de Saint-Germain.

Soultrait (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

Smyttère (de), membre de la Société des Sciences de l'Yonne.

Vibraye (le marquis de), Paris.

Villefosse (de), archiviste paléographe, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.

La Société archéologique, Sens (Yonne).

La Société Éduenne, Autun (Saône-et-Loire).

La Société nivernaise des sciences, lettres et arts, Nevers (Nièvre).

La Commission archéologique de la Côte-d'Or, Dijon.

La Société des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).
La Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
La Société d'Archéologie de Melun (Seine-et-Marne).
L'Académie de Maine-et-Loire.
La Société des Sciences de Château-Thierry (Aisne).
La Société de Statistique de Marseille.
L'Académie du Gard, Nîmes.

MEMBRES

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1875.

Président.

M. l'abbé Gally, curé de Saint-Martin.

Vice-Président.

M. F. Moreau.

Secrétaires.

MM. Gabriel Jordan.
Edmi Gagniard père.

Trésorier.

M. PESLIER, ancien professeur au collége d'Avallon.

Archiviste.

M. P. BAUDOUIN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, ancien professeur au collége.

Membres de la Commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin de la Société d'Études.

MM. Robert BAUDENET.
BIDAULT, juge honoraire au tribunal d'Avallon.
POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, Avallon.

LA VISITATION

D'AVALLON

La naissance de l'Ordre de la Visitation peut se rattacher aux souvenirs de l'Avallonnais. Non loin de ses limites se trouve le château récemment restauré de Bourbilly, où la vénérable mère de Chantal passa les années les plus heureuses de sa vie, et reçut le coup qui la sépara du monde ; aussi le pays eut-il sa bonne part dans la fondation de ce nouvel Ordre, et c'est de la maison de Semur qu'est sortie celle d'Avallon. La mère Marie-Hélène de Chastellux, formée à la vie religieuse par la mère de Chantal et par la mère de Bréchard, tenait beaucoup à cette fondation, et son frère Hercule la seconda dans l'exécution de ce dessein ; malgré la mort de ce dernier,

elle eut la satisfaction de voir ses filles spirituelles s'installer dans leur nouvelle maison au mois d'avril 1646 ; cependant, toujours en voyage pour les affaires de l'Ordre, elle ne put gouverner sa maison par elle-même, mais elle y était revenue lorsqu'elle rendit le dernier soupir le 3 mai 1663, avec la consolation de voir son œuvre suivre une voie régulière.

Les archives de ce couvent ont été détruites ou dispersées lors de la Révolution, et il n'en reste qu'un petit nombre de papiers à Auxerre ; c'est un livre de recettes et de dépenses, avec quelques constitutions de rente et quelques registres de vêture.

Le couvent d'Avallon n'étant point soumis au régime funeste de la commende, les élections de supérieure y avaient lieu tous les trois ans. La mère Marie-Philiberte Malteste succéda à la mère de Chastellux et, en 1675, à la mère Anne-Marie Fichot.

Ici une lacune considérable qui nous mène en 1712, où Anne-Josèphe de Bertier était abbesse ; le 2 juin 1718, Marie-Anne-Catherine Dupuy exerça le pouvoir jusqu'au 29 mai 1720 ; on mit à sa place Jeanne-Charlotte Garnier, qui fut réélue en 1724 ; la mère Dupuy le fut le 16 juillet 1727 ; Marie-Marguerite Guényard le fut le 17 mai 1733 ; la mère Dupuy, réélue le 30 septembre 1739, mourut le 27 avril 1740, et fut remplacée par la mère Garnier ; la mère Guényard revint au pouvoir le 26 mai 1746.

18 mai 1752, Marie-Catherine Demorey de Vianges ;

4 avril 1758, Anne-Marie Bureau ;
1er février 1764, Marie-Séraphine de Thomassin ;
31 mai 1770, Marie-Anne-Gertrude Hinselin de Moraches ;
25 mai 1776, Marie-Xavier de Bretagne ;
18 mai 1782, la mère de Moraches, réélue ;
5 mai 1788, Marie-Hélène Le Normant.

Les religieuses de la Visitation n'avaient pas beaucoup de bien, et se reposaient sur la Providence et la charité des fidèles. Elles apportaient, il est vrai, des dots à leur entrée en religion, mais, en général, ces dots étaient modiques. Le livre de comptes dont nous avons parlé permet de suivre pas à pas leur situation financière. Le système de Law leur causa un préjudice considérable ; le compte de 1720 constate une diminution de 25,186 livres 12 sous sur les revenus des deux années précédentes, parce qu'un arrêt du 16 avril 1720 avait interdit à tous les gens de mainmorte de placer leur argent ailleurs que sur la Compagnie des Indes.

Il fallut dépenser 2,117 livres 14 sous, pour recouvrir de plomb le clocher menacé d'une ruine prochaine, et 500 livres pour remonter un vieux cabinet d'orgue dont on avait fait présent aux religieuses.

Au 29 mai 1721, ces dernières avaient en caisse un capital de 20,598 livres 10 sous, dont elles n'osèrent faire le placement, à cause de la mauvaise situation financière du pays. Elles se contentèrent

d'employer une partie de cette somme à un cheptel de bestiaux, dont elles prirent une certaine quantité chez elles pour les faire valoir ; c'était un moyen de réduire leurs dépenses et d'observer plus exactement leur sainte clôture.

Le compte de 1723 accuse une nouvelle diminution, causée par la misère des temps, qui ne laissait aucun moyen de placer l'argent sans en risquer la perte ou le remboursement en billets de banque ou de liquidation ; en effet, les bonnes sœurs avaient appris à se méfier de ces papiers d'une valeur aléatoire. Cette triste situation se prolongea pendant plusieurs années ; les pauvres religieuses ne vécurent guère que d'aumônes et de cadeaux et en faisant argent de tout ; plusieurs même furent obligées de sortir du couvent pour ne pas mourir de faim ; cependant, le monastère était convenablement meublé.

En 1728, les religieuses contribuèrent pour trente livres aux frais de la béatification de la mère de Chantal, et pour cinquante-quatre livres au séjour de l'abbé Piard, délégué par l'évêque d'Autun pour vérifier la guérison miraculeuse, due à l'intercession de la Bienheureuse, de la sœur Gabrielle-Angélique Morel, boiteuse depuis sa naissance.

Du 25 mai 1727 au 27 mai 1730 les fonds augmentèrent de 2,922 livres, sans y comprendre le remplacement fait sur ceux-ci d'un principal de 300 livres de rente remboursé par MM. de Jaucourt

et de Fontenay; dès lors la situation financière du couvent s'améliora, malgré la cherté excessive du blé en 1731.

Le compte de 1738 accuse une légère diminution de 720 livres provenant du remboursement d'une obligation par M. du Puy, seigneur d'Avrigny; les religieuses furent obligées d'entamer ce capital à cause de l'insuffisance de leurs revenus.

Le 14 mai 1739 était le jour désigné pour l'élection d'une nouvelle supérieure : on la différa jusqu'au 30 septembre par l'ordre de Mgr d'Autun, qui comptait venir avec ses grands vicaires la présider et en même temps faire la visite du monastère; mais leur voyage fut empêché par des affaires importantes. Le confesseur du couvent, M. Champion, vint à mourir, ce qui jeta les religieuses dans un grand embarras, d'autant que plusieurs ecclésiastiques d'Avallon étaient entachés des erreurs du jansénisme.

Dans le compte de 1740, il est fait mention d'une veuve Jacob, qui était entrée le 18 juillet 1739 « s'estant ménagée cette grâce pendant plus de douze ans; son mari, qui estoit honneste homme, connoissant parfaitement les désirs de sa femme, se fit une consolation en mourant de penser qu'elle viendroit finir ses jours chés nous et qu'elle y aporteroit le peu de biens qu'ils avoient aquis par leur petit comerce. Tout le monde étoit au fait de leurs dispositions à cet égard, et l'on a esté égallement surpris de l'in-

constance de cette veuve, qui n'a demeuré chez nous qu'environ 13 mois et qui nous a donné pendant cet espace de tems tant d'ennuis, de chagrin et de déplaisir que, craignant d'en recevoir encore de plus grands par sa mauvaise conduite, on a consenti avec joie à la demande qu'elle a fait de sortir et de remporter ce qu'elle avoit aporté. On donna 7 livres 10 sous à Dondenne, qui l'avoit gardée 15 jours chez lui. »

En 1747, le couvent envoya trois cents livres à Annecy, pour contribuer aux frais de la béatification de sainte Chantal.

En ce temps-là, le Gouvernement défendit aux communautés de recevoir des novices, à moins qu'elles ne fussent en mesure de subvenir à leur entretien. Les Visitandines d'Avallon réclamèrent contre cet arrêt, en 1737, et obtinrent gain de cause l'année suivante, grâce à l'influence de la mère Marie-Cécile de Tillières, du couvent de la rue du Bac, à Paris, et de la sœur Joseph-Thérèse d'Alsace. L'abbé Chartraire de Givry disait que le couvent d'Avallon était la Trappe de la Congrégation, à cause de sa grande régularité (1).

L'hiver de 1788 fut tellement rigoureux que la maladie se mit dans le monastère; les comptes ne purent être rendus que le 26 janvier 1789. Les religieuses s'occupaient alors d'améliorer leur position,

(1) Archives nationales, O2 621.

ainsi qu'on le voit par cette lettre adressée à Mme de Chastellux :

De notre monastère d'Avallon, ce 8 juin 1783.

« Madame,

« Quoique nous n'ayons pas encore l'honneur d'être connues de vous, vos vertus et vos qualités, qui sont connues partout, nous ont apris ce que l'on pouvoit espérer de votre bienfaisance; il suffiroit, d'ailleurs, d'être madame de Chatelux, maison à laquelle nous devons tout, pour nous enhardir à implorer vos bontés avec la plus grande confiance.

« Notre première fondatrice, Madame, a été la très-vénérable mère Marie-Hélène de Chatelux, fille de messire Olivier, comte de Chatelux, et de Marguerite d'Amboise; s'interressant pour la ville d'Avallon, dont elle portoit le nom, elle crut que ce seroit lui rendre service d'y établir une maison de son ordre : son nom, son crédit, son mérite personel, vinrent à bout de tout. En 1646, notre communauté fut formée ; notre fondatrice y vint la première, comme supérieure, avec quelques religieuses de son choix, qu'elle amena pour composer sa nouvelle maison. Voilà, Madame, notre première obligation envers la maison de Chatelux, c'est à-dire celle de notre existance; depuis ce moment, cette maison nous a toujours donné des marques de sa protection et même, si on le peut dire, de son attachement ; ainsi combien de motifs pour exciter notre confiance et notre reconnoissance!

« Mais avec d'excellentes vues pour un établissement qui devoit être utile au public, les moyens d'y parvenir étoient bien minces puisqu'il n'y avoit aucun bien d'assigné pour le soutient de cette communauté naissante, que six mille livres que lui avoit promis la duchesse de Montmorancy, mais des affaires qui lui survinrent ne lui permirent pas d'effectuer sa promesse.

« Il fallut commencer par achepter le terrain où devoit être bâti notre monastère, et, comme il se trouvoit enclavé dans la censive commune entre le Roy et l'abbé de Saint-Martin, on fut obligé de payer à cet abbé le droit d'amortissement; en conséquence, par acte reçu Gourlet, notaire à Avallon, le 26 octobre 1646, notre communauté se soumit et s'obligea d'acquérir au nom de cet abbé un prey de revenu annuel de trente livres, et jusqu'à ce de lui payer même somme par chacque année.

« Pour satisfaire à ce premier engagement, on fut forcé de contracter une dette avant d'avoir posé une pierre.

« Après l'acquisition de l'emplacement vinrent les bâtimens, la construction de l'église, les murs de clôture, les meubles nécessaires, et il n'y avoit ny fonds de terre, ny argent, ce qui força encore de recourir à l'emprunt.

« Nos seules ressources se trouvèrent dans nos privations et dans les dots des religieuses, qui furent employées successivement à nous acquiter en partie de ces dettes originaires. Le surplus fut placé sur le Roy et nous fut remboursée en billets de banque, et nous laissa sans ressource, et nous fûmes obligées de manger les dots qui nous furent aportées successivement.

« Dans la suite, le public ayant connu l'éducation que nous donnons à la jeunesse qui nous étoit confiées, nous

nous trouvâmes dans le cas de ne pouvoir plus contenir dans l'ancien pensionnat tous les enfans qui nous étoient présentées; en conséquence, nous nous adressâmes à Monseigneur de Marbeuf, évêque d'Autun, pour lui exposer nos besoins et surtout notre désir de pouvoir concourir de plus en plus à satisfaire le vœu des pères et mères en recevant un plus grand nombre d'élèves par le moyen de la construction d'un nouveau pensionnat.

« Monseigneur le cardinal de Luynes accueillit notre demande, mais auparavant de se déterminer il voulut être instruit et de l'endroit le plus convenable pour l'établissement proposé et de la dépence que cela pourroit occasioner.

« Un architecte de la capitale arrive qui voit le local, fait son devis estimatif qu'il porte à 15,000 liv.; à la vue de cette opération, Monseigneur d'Autun nous procura un bon de 9,000 liv., payable en six ans; mais au lieu de 15,000 liv. il nous en coûte 30,000 pour l'exécution du devis, et l'ouvrage n'est pas entièrement fini.

« Nous voilà donc, Madame, endettées de nouveau pour cet objet seul, de 21,000 l., sans parler des dettes anciennes, qui sont au moins aussi considérables.

« Avec toutes ces charges, nous avons encore à soutenir celles habituelles de notre maison composée de trente-deux religieuses professes, de neuf sœurs converses, de quatre tourrières, deux filles pour les plus gros ouvrages et de cinq pensionnaires, que nous devons nourrir et entretenir pendant toute leur vie.

« Ce tableau de situation est effrayant : nous avons eu recours de nouveau aux bontés de monseigneur d'Autun pour obtenir par son moyen sur les économats les 21,000

livres que nous devons, et cinq pour le reste de la construction de notre pensionnat ; Sa Grandeur n'ignore pas que nous sommes pressée de toute part ; elle nous a assurée de sa bonne volonté et même de l'empressement qu'il mettroit pour nous rendre service : mais ses grandes occupations ne lui permettent pas de remplir ses vues bienfaisantes aussi promptement qu'il le voudroit et que nos besoins le demanderoient ; d'un autre côté, au moment de quitter son évêché pour le siége de Lyon, si notre affaire ne réussit point pendant qu'il est encore dans notre diocèse, nous n'aurons plus les mêmes moyens pour parvenir, et Sa Grandeur, de son côté, n'aura plus les mêmes raisons pour nous continuer les bontés qu'il nous a toujours marquées et qu'il croira devoir répandre sur les communautés de son archevêché qui se trouveront dans le cas de les implorer.

« Nous sçavons, Madame, la considération particulière que ce prélat se fait pour vous et pour monsieur le comte de Chatelux, ainsi que les égards qu'il aura à votre recommandation ; nous vous prions, Madame, de vouloir bien nous l'accorder et, en attendant votre retour à Paris, de vouloir bien lui écrire.

« L'intention connue de Monseigneur étoit, en suprimant quelques maisons religieuses, d'en réunir les revenus à la nôtre, mais ces religieuses étant d'un ordre différent que le nôtre, seroient transférée dans des communautés analogues à leurs vœux ; il faudroit leur payer pension, ce que l'on retireroit de leurs revenus seroit insuffisans pour l'acquitement de ces pensions, et ce seroit une nouvelle genne dans le moment où nous avons besoin de secours pressans.

« Ce moment de crise passé et nous trouvant au

courant par le payement de l'exigible, rien ne seroit plus facile que de procurer à notre monastère les moyens de se soutenir pour l'avenir et de se rendre encore utile de plus en plus en augmentant le nombre des religieuses et en se trouvant, par là, plus en état d'élever un plus grand nombre d'enfans.

« Le premier de ces moyens dépandroit pour ainsi dire de vous seule, Madame, et de monsieur le comte de Chatelux ; ses ancêtres sont fondateurs des Cordeliers de Vezelai, la maison, qui n'est plus composée que d'un seul moine, est au moment d'être supprimée ; nous ignorons la consistance des biens qui y étoient attaché, mais en les réunissant à notre monastère, quand même il n'y auroit qu'un enclos, ce seroit toujours un petit point qui viendroit à notre secours.

« Le second moyen, qui rempliroit tout, seroit de réunir à notre monastère le prieuré de St-Jean-les-Bonshommes, qui est à la porte d'Avallon, et qui peut valoir par année commune aux environs de 2,500 liv. de rente.

« Nous avons dans notre province des exemples de réunion; les Ursulines de Montbart ont eu les biens de celles de Noyère, s'étant trouvée dans la même position où nous sommes, et notre maison de la Visitation de Beaune a obtenu les biens des Jacobines de la même ville. Madame Louise, religieuse carmélite, avoit bien voulu nous accorder sa protection à la prière que lui en avoit fait la sœur de monsieur le garde des sceaux, religieuse dans une de nos maisons de Paris; nous avons eu le malheur de perdre cette vertueuse et respectable princesse au moment où elle avoit promis de travailler à nous procurer la réunion dont nous avons l'honneur de vous parler.

« Monseigneur l'évêque d'Autun et monsieur l'abbé de Verdolin, auquels on a fait part de ce projet, ont répondu qu'ils y trouvoient de la difficulté; mais elle seroit facile à vaincre en procurant à monsieur de Mastin, prieur actuel de Saint-Jean, un bénéfice meilleur : votre crédit, Madame, celui de monsieur le comte, et la protection de Madame Victoire, qu'elle ne vous refuseroit point à votre prière, en viendroit facilement à bout si vous voulés bien nous faire la grâce de vous employer pour nous ; nous vous la demandons avec la plus vive instance, et notre maison, qui doit à celle de Chatelux son existance, vous devra encore sa conservation et son bien-être, et ne cessera d'offrir des vœux pour votre prospérité.

« Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, Madame,

« Vos très-humbles et très-obéissantes servantes,

« *La Supérieure et les Religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Avallon*,

« Sœur MARIE-HÉLÈNE LE NORMANT, Supérieure;
« Sœur MARIE-ROSALIE MONFOY, Econome. »
D. S. B.

La comtesse de Chastellux prit-elle cette requête en considération? Nous n'avons pu le savoir car la Révolution n'était pas loin (1).

Par arrêt du 9 avril 1736, le Roi ordonna aux

(1) Archives de Chastellux, carton OO, n° 19.

communautés d'établir un double registre de vêtures, noviciats et professions pour les déposer tous les cinq ans au greffe du bailliage, mais les Visitandines d'Avallon ne commencèrent le leur que le 1er janvier 1754. Grâce à cette précaution, nous pouvons avoir une idée exacte du personnel de la maison ; elle se recrutait dans tous les rangs de la société, et la fille du paysan coudoyait la demoiselle de bonne maison, et l'égalité chrétienne les réunissait au pied des autels.

La famille de Bertier donna Marie-Angélique, assistante en 1720.

Celle de Bretagne, Marie-Xavier et Madeleine-Séraphique, qui prirent l'habit le 7 mai 1742 et firent profession le 4 mai 1745 ; leur sœur Marie-Marguerite prit l'habit le 15 octobre 1748 et fit profession le 20 octobre 1749 ; toutes les trois étaient filles d'André-Joseph, écuyer, seigneur de Ruère, et de Marie-Thérèse Bresse.

Le 21 janvier 1754, l'habit fut donné à Marie-Madeleine de Saillant, fille de Pierre, chevalier, seigneur d'Herbigny, et de Jeanne-Marguerite de Beuvry ; elle appartenait au diocèse de Reims.

Le 8 mai 1755, ce fut le tour de Louise-Elisabeth de Bonvoux, fille de Claude-François, chevalier, seigneur de Bay, et de Françoise de Giraudeau.

Jacques Descolas de Viart, écuyer, et Marie-Marguerite-Laurence de Rocussoy-Dumény, donnèrent au couvent leurs filles Marie-Augustine et

Marie-Laurence (27 septembre 1756), et Marie-Anne (7 février 1763).

Le 30 octobre 1760 eut lieu la vèture d'Anne-Marie-Françoise-Perrette-Jacquette Hinselin, fille de Pierre-Antoine, chevalier, marquis de Myennes, seigneur de Moraches, et de Claude-Henriette de Pouilly-Bessey.

Le 8 février 1763 eut lieu celle de Jeanne-Antoinette de Bichin, fille de Jean-François, écuyer, seigneur de Cendrecourt, et d'Antoinette de Martin.

Plusieurs familles d'Avallon comptèrent leurs filles au nombre des religieuses :

Marie-Perrette Gally, tourière, fille de Joseph et de Jeanne Gousson (18 février 1754).

Marie-Eléonore Beugon, fille de Blaise et de Marie Sainte-Marthe (4 octobre 1756).

Marie-Anne-Madeleine Bouché, fille de Paul-François, et d'Anne-Joseph Gaudry (25 octobre 1756).

Marie-Rosalie Monfoy, fille de Pierre, avocat, et d'Anne Champion (22 août 1758).

Marie-Edmée-Augustine Forestier, tourière, fille de Jean, et d'Anne Debaize (28 août 1758).

Edmée Boileau, fille d'Antoine, et de Marie-Jeanne Sergent (21 mai 1764), et sa sœur Perrette (4 juillet 1770).

Marie-Anne Comynet, fille de Philibert, avocat, et de Barbe Morizot (3 septembre 1764).

Etiennette Boullenot, fille de Jacques, et de Françoise Bouillotte (26 septembre 1769).

Jeanne-Madeleine Rebichon, fille de François, et de Marie Laurent (11 novembre 1777).

Le 18 avril 1763, on donna l'habit à Françoise-Pauline Chauveau, native de la Roche-en-Brenil, fille de Jacques, et d'Edmée Bureau, épouse de Gabriel-Hector de Brachet, seigneur de Villars, et, le 5 septembre 1780, à Catherine-Dorothée Destut de Blannay, fille de François, chevalier, seigneur de Blannay et du Beugnon, et de Madeleine-Louise-Alphonsine de Longueville.

Le 9 février 1789, eut lieu la dernière prise d'habit pour Perrette Santigny, native de Thory, fille de François, et de Jeanne Foin; elle était destinée à être la victime, non moins que ses compagnes, de la tempête qui allait balayer tous les Ordres religieux. A ce moment, il y avait trente religieuses de chœur, neuf converses, trois tourières, cinq agrégées, deux filles de service, qui déclarèrent leur intention de vivre en communauté. Elles devaient bientôt s'apercevoir que le mot de liberté, si répandu alors, était un mensonge.

Le compte qu'elles remirent le 21 décembre 1791 aux officiers du district portait un reliquat de 962 l. 8 sous 3 deniers. Elles avaient perdu deux religieuses de chœur et deux agrégées, et logeaient deux pensionnaires à vie.

Leurs biens-fonds et revenus se composaient ainsi qu'il suit :

1° Maison et enclos situés au faubourg Saint-Martin, avec jardins et vergers, et six à sept vaches pour les besoins de la consommation intérieure.

2° Une chenevière sise au-dessus dudit enclos, évaluée à 60 livres.

3° Un capital de 30,000 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

4° Un capital de 1,000 livres sur la Compagnie des Indes.

5° Un capital de 10,000 livres sur la province de Bourgogne.

6° Des capitaux de 8,805 livres sur divers particuliers.

Le revenu était donc de 1,826 l. 13 sous, mais il fallait payer 3,162 l. 1 sou pour obvier aux charges annuelles qui suivent :

1° A l'abbé de Saint Martin, d'Autun, 36 liv. 15 sous pour cens et rentes.

2° A la Charité d'Autun, 100 liv.

3° A la Collégiale d'Avallon, 20 l.

4° A la Visitation d'Autun, 73 l.

5° Aux Carmélites de Dijon, 150 l.

6° A la Charité d'Avallon, 100 l.

7° A Mlle de Chably, 60 l.

8° A la veuve Tarteret, 45 l.

9° A M. de Grandchamp, grand vicaire d'Autun, 150 l.

10° A M. de Marbeuf, évêque d'Autun, 150 l.

11° A M[lle] Postel, qui avait donné 10,000 l. pour être nourrie, couchée, logée, blanchie, soignée tant en santé qu'en maladie, 400 l.

12° A M[lle] Levague, qui avait donné pareille somme aux mêmes conditions, 200 l.

13° A M[lle] Veaulin, qui avait donné 2,000 l., 100 l.

14° A M[lle] Roche, qui avait donné 1,500 l., 75 l.

15° A M[lle] Petit, qui avait donné 1,500 l., 75 l.

16° Dettes personnelles 7,546 l. 6 sous.

La recette de 1791 s'élevait à 17,055 liv. 14 sous 3 deniers, et il y avait un reliquat de 972 liv. 8 sous 3 deniers. Les religieuses demandèrent qu'on leur allouât un traitement de 12,050 liv., mais elles n'en obtinrent que 10,650, et furent obligées de quitter le saint asile où elles avaient fait vœu de vivre et de mourir; au nom d'une prétendue liberté on les força de rentrer dans le monde. Le couvent fut vendu et démoli en partie; cependant, tel qu'il est aujourd'hui, il conserve encore un caractère monastique; c'est en le voyant de la route de Lormes qu'on peut s'en rendre compte. Il est aujourd'hui habité par un grand nombre de particuliers. L'église, d'ordre dorique, existe encore; elle est fort lourde d'aspect. Depuis le rétablissement du culte, elle est devenue la seconde église paroissiale d'Avallon, sous le vocable de Saint-Martin.

Comte DE CHASTELLUX.

ÉTUDE

SUR BOURDALOUE

AVANT-PROPOS

Bourdaloue est aussi célèbre que ses œuvres sont peu connues. Généralement, on le vante plus qu'on ne le lit. On se contente de l'admirer sur parole et l'on se croit quitte envers lui quand on a répété le mot d'un de ses contemporains : « *C'est le Roi des* « *Prédicateurs et le Prédicateur des Rois.* »

N'y a-t-il pas cependant plaisir et profit à le lire ? Les esprits curieux et délicats, qui l'ont entrepris de nos jours, n'ont pas eu à le regretter.

Dès 1843, un pasteur protestant de Lausanne,



M. Vinet, publiait dans le *Semeur*, une série d'articles justement remarqués (1). Ses violentes antipathies contre l'église catholique en général, et les jésuites en particulier, n'ont pu vaincre ses profondes sympathies pour le talent de Bourdaloue, qui est à ses yeux le type de l'orateur chrétien.

Dix ans plus tard, dans ses étincelantes *Causeries du Lundi,* M. Sainte-Beuve (2) se plaît à noter les principaux traits de cette mâle éloquence et n'hésite pas, — lui, jusque-là le champion du *romantisme*, — à témoigner une admiration presque sans réserve pour le plus austère des *classiques*. Mais, ce qu'il aime surtout à chercher dans Bourdaloue, c'est le peintre exact et pénétrant des mœurs de son temps.

Plus récemment encore, Bourdaloue a été l'objet de travaux approfondis. Deux membres de l'Université ont fait de ses œuvres le sujet de leurs thèses pour le doctorat.

L'une de ces thèses a les proportions d'un livre (3). Après une introduction biographique et bibliographique, M. Anatole Feugère examine successivement, dans Bourdaloue, l'*éloquence*, la *doctrine* et les *peintures morales*. On peut dire que c'est un travail complet et définitif sur le grand prédicateur. Si nous ne pouvons partager toutes les idées de l'auteur,

(1) Vinet, *Mélanges*, p. 285-369.

(2) *Causeries du Lundi,* tome IX, p. 262-300.

(3) *Bourdaloue, sa prédication, son temps,* par Anatole Feugère. Didier, 1874, 524 pages.

nous sommes heureux, du moins, d'applaudir à son talent et de le remercier du plaisir que nous a fait éprouver son livre. C'est un livre bien fait, dans toute l'acception du mot : les recherches en sont consciencieuses, les appréciations littéraires, pleines de justesse et de goût, le style, d'une élégance attrayante; l'enchaînement, surtout, en est admirable et, lorsqu'on l'a commencé, on veut le lire jusqu'au bout. On voit que M. Feugère non-seulement possède, mais aime profondément son Bourdaloue. Aussi, n'est-on pas étonné que, dans le concours institué, il y a quelques années, par l'Académie Française, en l'honneur du grand sermonnaire, il ait remporté la palme. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas publié le discours qui lui a valu cette distinction, à coup sûr bien méritée.

L'autre thèse est d'un caractère tout différent ; du moins, elle est conçue à un autre point de vue. L'auteur, M. Ferdinand Belin (1), s'attache exclusivement aux allusions et aux peintures morales dont Bourdaloue a semé ses discours. Mais, au lieu d'en faire, à l'instar de M. Sainte-Beuve, de malignes applications à tel ou tel personnage, il préfère y voir le miroir fidèle des diverses classes de la société d'alors. Chacune s'y trouve reproduite sous ses véritables traits, et le grand mérite de Bourdaloue

(1) *La Société française au XVII[e] siècle*, par Ferdinand Belin. Hachette 1875, 195 pages.

fut de les *dépeindre sans les flatter*, et de mettre au service de son zèle d'apôtre, sa rare sagacité de moraliste. Telle est la conclusion qui ressort du travail de M. Belin. C'est une étude sobre et sévère, un peu sèche peut-être, une thèse, en un mot, plutôt qu'un livre. L'auteur a du moins prouvé qu'il connaissait parfaitement la société si mêlée du siècle de Louis XIV, et qu'il était, plus que personne, en mesure, par son excellent esprit et ses recherches approfondies, de nous donner cette édition historique de Bourdaloue que réclamait M. Sainte-Beuve, et que M. Feugère proclame nécessaire (1). Bourdaloue commenté et, pour ainsi dire, corroboré, pas à pas, par Saint-Simon et Dangeau, La Bruyère et Mme de Sévigné, par tous les documents officiels et tous les mémoires du temps, quel sujet plus digne de tenter un éditeur si bien préparé? Nous espérons donc que M. Belin couronnera son œuvre en élevant à Bourdaloue un monument digne de son génie.

Notre tâche, à nous, est plus modeste. Nous nous contentons d'esquisser, en quelques pages, l'œuvre du grand prédicateur. Nous essayons de faire voir à un public, trop indifférent aux choses sérieuses, tout ce qu'il y a de charme et d'utilité à se recueillir, loin des agitations et des inquiétudes de nos temps troublés, pour écouter une de ces voix graves et fortes qui rappellent, dans un beau langage, les

(1) Page 44, deuxième édition.

vérités éternelles. Nous dirions volontiers à ceux qui doutent comme à ceux qui souffrent : « *Prenez* « *et lisez.* Vos doutes seront éclaircis par cette « parole lumineuse et ferme, calme et convaincue ; « vos souffrances seront adoucies, ou, pour mieux « dire, votre âme sera fortifiée par cette doctrine « si sûre, ces conseils si judicieux, ces préceptes à « la fois si austères et si mesurés. Vous ne sortirez « pas de ce commerce intime avec un saint religieux, « qui fut en même temps un grand écrivain, sans « en remporter de sévères jouissances et, ce qui vaut « mieux, de précieuses leçons. »

Voici maintenant quel est notre plan :

Après un premier chapitre consacré à étudier *Bourdaloue lui-même*, tel que ses œuvres nous le laissent entrevoir, nous essaierons d'indiquer les *caractères généraux de son éloquence.*

Puis, dans deux autres chapitres, nous établirons qu'il fut un maître dans l'enseignement *dogmatique*, aussi bien que dans l'enseignement *moral.*

Cela nous amènera à constater ce qu'il y a de *pratique* dans le *but* qu'il se propose, et à caractériser la *méthode* qu'il emploie pour atteindre ce but.

Nous terminerons en cherchant la *place* qui lui revient dans la littérature française, et spécialement dans celle de son siècle.

CHAPITRE Ier

Bourdaloue peint par lui-même.

Si les œuvres de Bourdaloue sont peu connues, sa personne l'est encore moins, et l'on peut dire de lui ce qu'un illustre historien de nos jours a dit d'un de ses héros : « *Il demeure obscur au sein de sa propre gloire* (1) ».

On sait seulement qu'il naquit à Bourges, vers la fin d'août 1632 et que, par son père, conseiller au présidial de cette ville, Louis Bourdaloue appartenait à cette haute bourgeoisie qui donna au siècle de Louis XIV la plus notable partie de ses illustrations, et à la chaire chrétienne en particulier Bossuet, Bourdaloue et Massillon.

On sait encore qu'à l'âge de quinze ans, il s'échappa

(1) Guizot. *Histoire de Cromwell.*

de la maison paternelle pour se réfugier à Paris, au noviciat des Jésuites : son père vint l'y chercher pour le ramener à Bourges ; mais il se montra inébranlable dans une vocation où, comme il le dit lui même (1), il voyait son salut intéressé et, au bout de trois mois, il obtint le consentement jusque-là refusé.

Dès lors, sa vie fut comme ensevelie dans l'obscurité de ses pieux travaux, et l'on a pu la résumer en ces simples mots : « *Il prêcha, il confessa, il consola, puis il mourut* (2). »

Pourtant, malgré son extrême réserve à parler de lui, on peut surprendre parfois, dans des confidences involontaires, le fond de sa pensée et de son existence, et saisir l'homme à travers le prédicateur.

C'est ainsi que, dès le premier sermon qu'il fit à la Cour, parlant de la *Récompense des Saints*, il s'écrie tout à coup : « Avoir Dieu pour partage et pour récom-
« pense, voilà le sort avantageux de ceux qui cherchent
« Dieu de bonne foi et avec une intention pure. Le dirai-
« je, et me permettrez-vous de m'en rendre à moi-même
« le témoignage? tout pécheur et tout indigne que je
« suis, voilà ce que Dieu, par sa grâce, m'a fait plus
« d'une fois sentir. Combien de fois, Seigneur, m'est-il
« arrivé de goûter avec suavité l'abondance de ces con-

(1) IVe sermon sur l'*Etat religieux* :
« *Si moi qui vous parle* j'avais cru pouvoir être dans le monde
« aussi solidement chrétien, aussi purement chrétien, aussi exacte-
« ment chrétien que je le puis être dans l'état religieux, jamais je
« n'aurais pris le parti de la religion. »

(2) Vinet, *Mélanges*, p. 288.

« solations célestes dont vous êtes la source et qui sont « déjà sur la terre un paradis anticipé ! »

Est-ce à dire que Bourdaloue n'ait trouvé dans la vie religieuse que délices et consolations? Qui pourrait le croire? Mais écoutons-le : « Quelque exempte que semble « la profession religieuse des chagrins de la vie, il y a « dans la religion, aussi bien qu'ailleurs, des jours pé- « nibles et des temps de tristesse. On a partout de mau- « vais moments *et j'ai les miens comme les autres.* »

Puis encore : « Ce n'est pas un petit mérite devant « Dieu que de savoir s'ennuyer pour Dieu : ce n'est pas « une petite perfection que d'avancer toujours, malgré « l'ennui, dans la voie de la perfection. Ç'a été le don des « saints, *ce n'est guère le mien.* » (Retraite spirituelle, 7e jour, 2e méditation.)

N'y a-t-il pas là comme un écho des profondeurs intimes de son âme?

Il a donc souffert; qui n'a souffert? Il n'a du moins jamais reculé, ni même hésité dans l'accomplissement exact des devoirs de son austère profession. Loin de là, il se fit une gloire d'appartenir au plus persécuté de tous les ordres religieux, à celui contre lequel le génie lui-même venait de lancer des traits meurtriers : « Par- « donnez-moi, chrétiens, dit-il dans son *Panégyrique de « saint Ignace*, et permettez-moi de rendre aujourd'hui « ce témoignage à une Compagnie dont je reconnais avoir « tout reçu et à qui je crois devoir tout, témoignage « fondé sur une connaissance certaine de la droiture de « ses intentions et de la pureté de son zèle, malgré tout « ce que la calomnie a prétendu lui imputer, et les noires « couleurs dont elle a tâché de la défigurer et de la ter-

« nir. » Éloge d'autant plus courageux dans la bouche de Bourdaloue, que sa personne était moins en jeu. Seul peut-être, en effet, il avait été épargné par la malignité de ses contemporains. Et pourtant nul plus que lui ne fut exposé aux regards et à la censure du public. Les fonctions de son ministère le mettaient en relation avec toutes sortes de personnes, et son crédit auprès des grands lui eût permis de se mêler à bien des intrigues. Il se renferma toujours dans la plus stricte réserve (1).

Veut-son savoir son secret? Il semble lui-même nous le livrer dans sa *Méditation sur les conversations avec le prochain*. Son but constant était de convertir ses interlocuteurs, ou du moins de les édifier en leur parlant de Dieu et de leurs devoirs : « Il est vrai, dit-il, qu'il y faut de « la prudence et qu'on ne doit pas faire de la conversa- « tion une prédication perpétuelle. Mais, ou les gens du « monde m'écouteront volontiers quand je leur parlerai « sur des sujets édifiants, et alors Dieu en sera glorifié « et j'aurai ce que je demande ; ou, dégoûtés de telles « matières, ils s'éloigneront de moi, et alors ils me feront « moins perdre de temps et j'en irai moins perdre avec « eux. »

Ses préférences étaient pour les petits, pour les pauvres, surtout pour les malades. Il avait pour ces derniers une sorte de prédilection. Il aimait à les préparer à bien mourir. Il y excellait, et son plus grand souci était de s'y préparer lui-même. On sait le mot de ses derniers jours : « Il faut maintenant que je fasse ce que j'ai tant de fois « prêché et conseillé aux autres. »

(1) Ami intime de Colbert et de Louvois tout ensemble, il n'entra jamais dans leurs différends, pas même pour les apaiser.

Il n'avait pas, du reste, attendu les approches de sa fin ; nous en avons une preuve touchante dans la seule lettre qui nous reste de lui. Cette lettre ne fut connue qu'après sa mort. Elle est adressée au général de la Compagnie, et a pour but de lui demander la grâce de se retirer en province, après trente années de prédications dans la capitale. « Il y a cinquante-deux ans, dit- « il, que je vis dans la Compagnie, non pour moi, mais « pour les autres, du moins plus pour les autres que pour « moi. Je souhaite de me retirer et de mener désormais « une vie plus tranquille ; je dis plus tranquille, afin qu'elle « soit désormais plus régulière et plus sainte. Je suis « dans un âge où je ne me trouve plus en état de prê- « cher. Qu'il me soit permis, je vous en conjure, d'em- « ployer uniquement pour Dieu et pour moi-même ce « qui me reste de vie, et de me disposer par là à mourir « en religieux. »

C'était un pieux usage, en ce siècle où la foi était encore vivante, de mettre ainsi un intervalle entre la vie et la mort. Toutefois, les supérieurs de Bourdaloue ne jugèrent pas à propos d'accéder à ses humbles désirs. Il reprit donc son labeur quotidien avec la docilité et la ferveur d'un novice, et c'est en continuant de sanctifier les autres qu'il acheva de se sanctifier lui-même. Faut-il l'en plaindre, et ne peut-on pas dire des prédicateurs ce qu'on a dit des évêques qui meurent dans l'exercice de leur ministère : « Mourir ainsi, c'est s'endormir sur le « champ de bataille et se réveiller dans l'éternité (1) ? »

Bourdaloue prêchait encore et confessait des journées

(1) Oraison funèbre de Mgr Parisis, évêque d'Arras, par Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges.

entières, malgré une fatigue croissante, lorsqu'il tomba malade, le 11 mai 1704. Le 13 mai, il n'était plus, et la France, qui venait de perdre Bossuet le mois précédent, voyait s'éteindre coup sur coup les lumières de ce siècle qui avait jeté un si grand éclat.

CHAPITRE II.

Caractères généraux de l'éloquence de Bourdaloue.

Le plus brillant peut-être des esprits de ce siècle sans pareil, La Bruyère, avait dit dans son chapitre de la Chaire : « Il y a des hommes saints et dont le seul caractère « est efficace pour la persuasion. Ils paraissent, et tout « un peuple qui doit les écouter est déjà ému et comme « persuadé par leur présence ; le discours qu'ils vont « prononcer fera le reste. » A la ligne suivante, il nomme Bourdaloue, comme pour lui appliquer cette définition de ce qu'on pourrait appeler *l'éloquence de la sainteté*.

Ce qui frappe le plus, en effet, dans sa parole comme dans sa vie, c'est cette sincérité absolue, cette conviction

profonde, cette constante simplicité qui font de l'homme et de ses œuvres comme un tout indivisible.

Ajoutons que son éloquence est aussi *l'éloquence du raisonnement.* Bourdaloue s'adresse toujours à la raison, cette faculté maîtresse, persuadé que tout est gagné quand elle est conquise. De là son mépris pour tous les ornements du langage et tous les artifices de la rhétorique. On peut dire de lui qu'il est éloquent à force de bon sens.

Sainteté et raisonnement, voilà Bourdaloue tout entier. C'est par là qu'il a su, durant plus de quarante années, faire goûter avec un succès soutenu une parole austère et franche, que le peuple comprenait, que les grands et les savants admiraient, et qui n'a pour toute parure qu'une harmonie toujours naturelle, la précision dans l'ampleur et la clarté dans la profondeur.

La chaire chrétienne, quand il y monta, retentissait encore des accents de Bossuet ; il n'en était pas descendu que Massillon commençait à se faire entendre : on peut dire que sa vogue fut à la fois plus prolongée et plus éclatante que celle de ses deux illustres émules. Il avait moins pourtant de ce qui plaît et de ce qui touche. Ses succès font donc honneur à son auditoire. Serait-ce que, sous une apparence de frivolité et d'enjouement, le public d'alors cachait un fonds réel de sérieux et de gravité ? Ne serait-ce pas aussi que l'éloquence agit surtout par les contrastes, et que, pour dominer les hommes, il vaut mieux ne pas leur ressembler ? Nous aimons mieux ce qui nous ressemble, mais nous admirons davantage ce qui ne nous ressemble pas. L'éloquence, en particulier, emporte l'idée d'une violence faite aux esprits, et ses plus beaux triomphes ne sont pas ceux où elle

flatte les passions, mais plutôt ceux où elle les subjugue : c'est un combat, ce n'est pas un spectacle.

Voyez Démosthènes, avec qui Bourdaloue offre plus d'un trait de ressemblance : n'est-ce pas le même dédain de l'art de plaire ? « Athéniens, dit-il, je voudrais « vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver. » Bourdaloue le dira à son tour, presque en termes identiques. N'est-ce pas la même gravité soutenue, le même soin de ne parler qu'à la raison ? Avec plus de lenteur et moins de feu chez Bourdaloue, c'est la même sobriété d'expression : chaque mot est une preuve, chaque phrase est un raisonnement. Tout est nerfs et muscles, tout porte et frappe. Aussi l'auditoire est-il comme suspendu aux lèvres de l'orateur, et, quand il a fini sa démonstration triomphante, chacun se dit tout bas, comme s'écria un jour tout haut le maréchal de Grammont : « Morbleu ! « il a raison ! »

Quand on entendait Bourdaloue, on ne songeait qu'à ce qu'il disait et non à la manière dont il le disait : on était tout entier à cette éloquence *des choses, des pensées, des raisons*, que Buffon préconise dans son *Discours sur le style*. On l'écoutait, par exemple, trouvant dans la mort même de Jésus Christ, la preuve la plus convaincante de sa divinité : « Un homme qui meurt après avoir « prédit lui-même clairement et expressément toutes les « circonstances de sa mort ; un homme qui meurt en « faisant actuellement des miracles et les plus grands « miracles pour montrer qu'il n'y a rien que de surhumain « et de divin dans sa mort ; un homme, dont la mort « bien considérée est elle-même le plus grand de tous les « miracles, puisque, bien loin de mourir par défaillance, « comme le reste des hommes, il meurt, au contraire,

« par un effort de sa toute-puissance ; mais, ce qui sur-
« passe tout le reste, un homme qui, par l'infamie de sa
« mort, parvient à la plus haute gloire, et qui, expirant
« sur la croix, triomphe par sa croix même du prince du
« monde, dompte par sa croix l'orgueil du monde, érige
« sa croix sur les ruines de l'idolâtrie et de l'infidélité
« du monde ; n'est-ce pas un homme qui meurt en Dieu,
« ou, si vous voulez, un homme-Dieu ? »

Quelle vigueur et quel enchaînement ! Les redites mêmes ont leur intention et leur effet ; elles gravent plus profondément la preuve et la font entrer, comme à coups redoublés, dans les esprits les plus rebelles.

Une pareille force d'argumentation, est une puissance, et l'on comprend que Bourdaloue ait dédaigné de recourir à d'autres moyens. C'est ce qui a fait dire qu'il manquait d'imagination. On peut, sans lui faire injure, convenir qu'il n'en montre guère. Sauf une description, pleine de fraîcheur et d'éclat, des processions de la Fête-Dieu, sauf aussi quelques peintures morales d'une réalité saisissante, on ne trouve pas, dans les cent cinquante discours qui nous restent de lui, un seul de ces tableaux qui font l'admiration d'un auditoire et la gloire d'un orateur. Les comparaisons mêmes sont fort rares chez Bourdaloue, et, en dépit de l'adage vulgaire, elles se tournent en raisons. Veut-il, par exemple, réfuter l'aveuglement de l'athée ? « Il croit, dit-il dans son *Sermon sur la Provi-*
« *dence*, qu'un Etat ne peut être bien gouverné que par
« la sagesse et le conseil d'un prince ; il croit qu'une
« maison ne peut subsister sans la vigilance et l'économie
« d'un père de famille ; il croit qu'un vaisseau ne peut
« être bien conduit sans l'attention et l'habileté d'un
« pilote ; et, quand il voit ce vaisseau voguer en pleine

« mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans l'ordre « et dans la paix, il conclut sans hésiter qu'il y a un « esprit, une intelligence qui y préside. Mais il prétend « raisonner tout autrement à l'égard du monde en- « tier. »

On a pourtant fait un reproche à Bourdaloue de ne vouloir jamais devoir ses succès qu'à la raison. « Ce « sont, disait-on, des déductions exactes, des raisonne- « ments bien suivis et concluants.... Il est très-capable « de convaincre, mais je ne connais guère de prédica- « teur qui persuade et qui touche moins (1). » Sans doute, il touche peu et s'adresse rarement à la sensibilité; mais peut-on dire qu'il ne persuade pas? Nous verrons d'illustres exemples du contraire (2). L'onction d'ailleurs ne lui est pas étrangère : quand il fait appel à la charité en faveur des *prisonniers* ou des *séminaires*, quand il cherche à affermir les *nouveaux convertis* dans leur attachement à l'Eglise, il a de ces accents émus qui charment d'autant plus qu'on les attendait moins, et qui prouvent que, sous ces dehors un peu froids, il cachait un cœur d'apôtre. Nous ne citerons que ce trait en faveur des prisonniers : « Pour être criminels, ne sont-ce pas toujours « des hommes (3)? »

(1) Fénelon, *Dialogues sur l'Éloquence*. Il ne nomme pas Bourdaloue, mais on s'accorde à reconnaître que c'est à lui qu'il fait allusion.

(2) Voir ci-dessous, pages 55, 63, 70.

(3) Nous indiquerons encore le 4e *Sermon de l'Octave du Saint-Sacrement*, intitulé *Jésus conversant avec les hommes dans l'Eucharistie* : Comment il nous parle, comment nous devons lui parler. C'est un vrai modèle de cette tendresse dans la piété qu'on a si bien nommée l'*onction*.

Fénelon s'en prend ensuite *à la méthode que Bourdaloue a suivie après tant d'autres*. Il n'aime pas cette méthode de prêcher *par cœur* et de prêcher *souvent*. Il est certain que ceux qui improvisent ont un immense avantage. Leur parole est plus spontanée, leurs gestes plus expressifs, leur débit plus animé. Mais ce don n'est pas accordé à tous, ou plutôt bien peu en sont doués. Puis Fénelon oublie que la prédication n'est pas un *art*, mais une *fonction* obligatoire. C'est, de plus, un *enseignement*; or tout enseignement suppose une méthode et par conséquent une préparation soignée.

Mais il insiste : « Il préférerait, dit-il, à l'exemple « des anciens, laisser l'auditoire dans l'incertitude, et « le conduire avec art au but sans qu'il s'en doutât. » Outre que les anciens, sans en excepter Cicéron, n'ont pas toujours négligé d'indiquer, dès le début, la division de leurs discours, peut-on l'interdire aux prédicateurs ? N'est-ce pas indispensable, pour bien distribuer les matières souvent complexes de leur enseignement et pour les graver dans l'esprit de leur auditoire ? L'esprit français en particulier est ami de l'ordre et de la clarté, et chez Bourdaloue les divisions semblent naître des entrailles même du sujet. « L'arbre, dit excellemment « M. Feugère, sort de terre d'un seul jet ; puis le tronc « commun donne naissance à deux ou trois branches « principales, d'égale force et d'égale dimension, cha- « cune portant à son tour un nombre varié de rameaux « secondaires qui se garnissent de feuilles. On peut trou- « ver la structure trop régulière et trop uniforme, on peut « souhaiter plus d'éclat au feuillage, une sève plus libre, « surtout un peu plus de fleurs et de parfums ; mais « toute cette ramure sort d'une souche unique, et il ne

« s'y mêle ni greffe étrangère ni branche parasite (1). »

La dernière critique de Fénelon porte sur le style, qu'il trouve « tout uni et sans variété : d'un côté rien « de familier, d'insinuant et de populaire ; de l'autre, « rien de vif, de figuré et de sublime. » On ne peut nier qu'il y ait quelque chose de fondé dans ces reproches. Bourdaloue gagnerait à être plus varié et plus coloré. Mais est-il juste de ne voir dans un orateur que ce qui peut lui manquer? Puis, Bourdaloue est-il vraiment dépourvu de toutes ces qualités qu'on lui demande? S'il n'est jamais, à proprement parler, *populaire*, n'est-il pas souvent *familier* et même *insinuant*? N'a-t-il pas de l'esprit et du meilleur, toujours à force de bon sens? Ne sait-il pas assaisonner, par une ironie décente, les leçons les plus austères? Veut-il par exemple flageller le travers, si commun alors, de ces femmes qui érigeaient en oracle un directeur souvent peu sûr et peu éclairé? « Voilà, dit-il dans ses *Pensées sur l'Eglise*, voilà « leur évêque, leur pape, leur église. On me dira qu'elles « agissent de bonne foi, et que leur simplicité les excuse. « Qu'il y ait en cela de la *simplicité*, j'en conviens ; mais « il faut aussi convenir qu'il y a encore plus d'opiniâ- « treté. » Les traits de ce genre ne sont pas rares chez Bourdaloue. Toutefois, il aime à se tenir dans cette région moyenne et tempérée, qui allait mieux à la gravité calme de son esprit.

Cela se voit surtout dans les citations qu'il fait de l'Ecriture ou des Pères. Ce ne sont point des ornements surajoutés au ferme tissu de son style, des broderies qui

(1) Feugère, *Bourdaloue, sa prédication, son temps* : 2e édition, pages 73—74.

se détachent en quelque sorte sur cette trame unie et serrée. On ne peut dire pourtant qu'il se les approprie, puisqu'il cite toujours son auteur ; mais il sait si bien se les assimiler, qu'on ne distingue plus ce qui est de lui et ce qui est de l'écrivain qu'il traduit avec tant de bonheur.

Parfois aussi, il développe la pensée de celui-ci avec une richesse d'invention, une fertilité d'idées qu'il semble tirer de son propre fonds. Ainsi, cette réflexion de saint Augustin, que le souvenir de nos péchés nous est infiniment plus utile que celui de nos bonnes œuvres, lui suggère ce développement : « Il faut distinguer deux « choses, nos actions, et le souvenir de nos actions. Nos « bonnes actions nous sanctifient, mais le souvenir « de nos bonnes actions nous corrompt, parce qu'il nous « enorgueillit. Au contraire, nos mauvaises actions nous « corrompent, mais le souvenir de nos mauvaises actions « sert à nous sanctifier, parce qu'il sert à nous humilier. « De là, cette conséquence : pratiquons la vertu et, dès « que nous l'aurons pratiquée, que l'humilité nous mette « un voile sur les yeux pour ne plus voir le bien que « nous avons fait. Et, par une règle toute différente, « fuyons le péché, mais, quand nous avons eu le malheur « d'y tomber, que l'humilité nous tire le voile de dessus « les yeux, pour voir toujours le mal que nous avons « commis. Ainsi, nous serons vertueux sans danger, et « ce ne sera pas même sans fruit que nous aurons été « pécheurs. » *(Pensées sur l'humilité et sur l'orgueil).*

Nous reconnaissons ici l'humble religieux qui, malgré ses succès, *avait beaucoup plus à se défendre du découragement que de la présomption.*

Nous y reconnaissons aussi l'orateur dont Fénelon

disait plus tard, comme pour réparer les sévérités excessives de sa jeunesse : « Le P. Bourdaloue a effacé tous « les autres prédicateurs (1) » et auquel il songeait peut-être quand il écrivait à M. Dacier : « *L'homme « digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole « que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et « la vertu* (2). »

Nul, plus que Bourdaloue, n'a mérité cet éloge : nous espérons le démontrer.

(1) Mémoire sur les occupations de l'Académie française.

(2) Lettre sur les occupations de l'Académie française, IV.

CHAPITRE III.

Bourdaloue prédicateur du dogme.

L'œuvre de Bourdaloue, on le sait, est colossale, et, quand on entreprend de la décrire, on se sent pris d'effroi comme le statuaire antique, auquel un conquérant fameux avait commandé de lui sculpter le mont Athos.

Il faudrait, en effet, parcourir tout le domaine de la théologie catholique, si puissamment résumée par le plus savant des prédicateurs. Or, nous avons bien moins encore qu'Ozanam, notre vénéré maître, *l'honneur d'être théologien*. Nous ne jugerons donc pas Bourdaloue ; nous nous contenterons de prêter l'oreille à son enseignement et d'en rendre un compte fidèle ; nous ne sommes ici que l'auditeur respectueux d'un docteur irréprochable.

Et d'abord, nous remarquerons que Bourdaloue fait peu de controverse. Il ne discute pas, il enseigne ce qu'il faut croire. La foi était encore assez générale et assez solide pour le dispenser de ces démonstrations de la vérité du christianisme, rendues nécessaires par les progrès de l'incrédulité. Toutefois, il voyait poindre ce *libertinage d'esprit* qui devait si profondément ébranler les antiques croyances. Et, dans plus d'un passage, il s'efforce de prouver la légitimité de la foi, d'après les données même de la raison.

« Il faut raisonner, dit-il (dans ses *Pensées sur l'ac-* « *cord de la raison et de la foi*), mais jusqu'à un certain « point et non au-delà. Quelles preuves, quels motifs « me rendent la religion que je professe et conséquem- « ment tous les mystères qu'elle m'enseigne, évidem- « ment croyables? Voilà ce que je dois tâcher d'appro- « fondir; voilà ce que je dois étudier avec soin et bien « pénétrer; voilà où je dois faire usage de ma raison et « sur quoi il ne m'est pas permis de dire: Je ne raisonne « point. »

Et plus loin: « Mais quel est le fond de ces grands « mystères que la religion me révèle et qui nous sont « annoncés dans l'Evangile? En quoi consistent-ils? « Comment s'accomplissent-ils? C'est là que la raison « doit s'arrêter, qu'elle doit réprimer sa curiosité natu- « relle et qu'il ne m'est plus seulement permis, mais « expressément enjoint de dire : Je ne raisonne point, je « crois. »

A tous les doutes qui peuvent l'assaillir, il n'a point, dit-il, « de réplique plus courte ni plus décisive à faire « que celle de Jésus-Christ même au démon qui le vint

« tenter dans le désert : *Il est écrit.* » Et il déroule dans une rapide énumération les principaux articles de sa foi. « Du moment que tout cela est écrit, c'est-à-dire que « tout cela m'est révélé de Dieu ou de la part de Dieu, et « que cette révélation m'est tellement notifiée par des « motifs de crédibilité qu'il serait contre le bon sens de « n'en vouloir pas convenir, je ne demande rien de plus. « Je rends à la foi, par mon obéissance, l'hommage qui « lui est dû. Je lui laisse prendre l'ascendant et exercer « son empire. »

Sans doute, il y faut de l'humilité, mais l'humilité n'est-elle pas l'essence même de nos mystères ? « Un « Dieu fait homme et par là un Dieu humilié jusqu'à « l'anéantissement ; un Dieu incarné dans le sein d'une « vierge comme dans le sein de l'humilité ; un Dieu né « dans une étable et couché dans une crèche, comme « dans le berceau de l'humilité ; un Dieu inconnu, mé- « prisé sur la terre, et y vivant comme dans le séjour de « l'humilité ; un Dieu mourant sur la croix comme sur « le théâtre de l'humilité ; un Dieu présent sur nos autels, « mais caché sous de viles espèces, comme dans le sa- « crement de l'humilité : voilà, dit-il, les grands mystè- « res que notre foi nous propose. » (*Instruction sur l'hu- « milité de la foi*).

Cette humble soumission de l'esprit est bien récompensée ; c'est lui-même qui nous l'atteste, dans ses *Actions de grâces d'une âme fidèle et irrévocablement attachée à l'Église :* « Dès que l'Église a parlé, dit-il, je « me soumets et je me tais. Par-là, mon Dieu ! je me dé- « gage de bien des embarras, et dans un moment je lève « toutes les difficultés ; car j'en ai tout d'un coup la réso-

« lution (1) dans mon obéissance à l'Église. Par-là ma « foi devient plus pure, plus ferme, plus assurée et plus « tranquille. Au milieu de toutes les tempêtes et de tous « les orages, je me jette dans la barque de Pierre, et, « toute battue qu'elle est des flots, j'y goûte la douceur « du calme le plus profond. »

N'y a-t-il pas là l'explication de la sérénité inaltérable de sa foi, dans un siècle si agité par les controverses religieuses ? Et cette docilité aux enseignements de l'Eglise ne l'a-t-elle pas préservé des erreurs où glissaient plus ou moins un si grand nombre de ses contemporains ?

« Toute extrémité est mauvaise, dit-il, dans son *Ser-« mon sur la fréquente Communion*, et, outre que j'en « suis naturellement ennemi, mon ministère m'oblige « spécialement à m'en préserver. » « Comme la vertu, « ajoute-t-il, dans son *Sermon sur la dévotion à la sainte « Vierge*, tient le milieu entre deux vices opposés, la « vérité se trouve toujours entre deux erreurs contrai-« res. » Aussi, prêchant sur la *Sévérité de la pénitence* : « Mon Dieu, s'écrie-t-il, tant que vous me confierez le « ministère de votre parole, je prêcherai ces deux véri-« rités sans les séparer jamais : la première, que vous « êtes un Dieu terrible dans vos jugements, et la seconde, « que vous êtes le Père des miséricordes et le Dieu de « toute consolation. Je ne serai jamais assez téméraire « pour prêcher votre miséricorde sans prêcher votre « justice, parce que je sais les conséquences dangereu-« ses qu'en tirerait l'impiété ; mais aussi me ferais-je un « crime de prêcher les rigueurs de votre justice sans « prêcher en même temps les douceurs de votre miséri-

(1) On dirait aujourd'hui : la *solution*.

« corde ; parce que la foi m'apprend et que c'est vous « même qui me l'avez révélé, que votre miséricorde sauve « les pécheurs, au lieu que votre justice ne peut que les « damner et les réprouver. Je joindrai donc l'une et « l'autre ensemble, pour pouvoir toujours dire comme « David : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Do-* « *mine.* »

C'est avec cet esprit d'exactitude et de mesure que Bourdaloue combat la plus pernicieuse des hérésies de son temps : nous avons nommé le jansénisme, espèce de calvinisme mitigé, qui séduisait, par une apparence d'austérité et de soumission, les âmes qu'aurait effrayées la révolte ouverte des protestants.

Bourdaloue s'attache, en toute occasion, à démontrer que cette hérésie subtile et opiniâtre dénaturait le dogme, outrait la morale et desséchait le culte.

Quant au dogme, leur principale erreur consistait à exagérer la part de la grâce divine au détriment de la liberté humaine. Ils prétendaient s'appuyer sur saint Augustin, et c'est saint Augustin que Bourdaloue leur oppose. « Cicéron, dit quelque part ce grand docteur, « n'ayant pas assez de lumières pour accommoder la « liberté de l'homme avec la prescience de Dieu, aima « mieux douter de la prescience de Dieu que de la liber- « té de l'homme ; mais pour nous, nous embrassons « l'une et l'autre ensemble : la prescience de Dieu pour « croire ce que nous devons croire de Dieu, et la liberté « pour faire ce que Dieu demande de nous.... Or, ajoute « Bourdaloue, ce qu'il disait de la prescience, je le dis, « et avec plus de sujet, de la prédestination.... Ah ! mes « chers auditeurs, n'entrons point tant dans ces ques- « tions impénétrables de la grâce et dans ce ténébreux

« mystère de la prédestination. Maintenons-nous-en à ce « qu'il a plu à Dieu de nous en révéler. » (*Sermon sur la prédestination*).

Ce qui attirait surtout au jansénisme, c'était un extérieur de sévérité et de pénitence qui n'était pas sans grandeur. Bourdaloue s'applique à en faire voir la fausseté : « Ils ont établi, dit-il, pour fondement de leur « conduite, la sévérité envers les autres et l'indulgence « envers eux-mêmes : apôtres de la pénitence pour la « prêcher, et ses déserteurs quand il a été question de « la pratiquer; ennemis déclarés d'une vie commode, « lorsqu'il a fallu seulement la combattre dans une pom- « peuse morale, mais attachés à toutes les commodités « de la vie lorsqu'il s'est agi de les prendre et de se les « procurer : hypocrites Pharisiens, contre qui le Sauveur « du monde s'est tant élevé et qu'il a si bien marqués dans « l'Évangile, en disant que tout leur zèle se termi- « nait à charger leurs frères de fardeaux lourds et ac- « cablants, tandis qu'ils ne voulaient pas même les tou- « cher du doigt. » (*Panégyrique de saint Ignace*).

Bourdaloue revient sans cesse sur ce sujet, notamment dans ses trois sermons sur la *Sévérité de la pénitence*, sur la *Sévérité évangélique* et sur la *Sévérité chrétienne*, où les rigueurs de la justice sont toujours tempérées par les douceurs de la miséricorde.

Il s'élève, enfin, contre le dommage fait à la piété par ces désolantes doctrines : tantôt c'est avec une pointe d'ironie, comme dans son *Sermon sur la fréquente communion* : parlant de ceux qui prétendaient s'en abstenir *par pénitence*, il ne peut s'empêcher de remarquer « que c'est là une pénitence bien commode, et que, de

« la manière dont le monde est disposé, il sera bientôt « *rempli de pénitents*. »

D'autres fois, son ton est plus grave et l'indignation l'emporte sur la moquerie. Ainsi, dans son *Sermon sur l'Assomption*, il s'écrie : « Voilà un des désordres de « notre siècle. A mesure que les mœurs se sont perver- « ties, par une apparence de réforme, on a raffiné sur la « simplicité du culte. Il n'a pas tenu à eux et il n'y tien- « drait pas encore que, sous le vain prétexte de ce « culte judicieux, mais judicieux selon leur sens, qu'ils « voudraient introduire dans le christianisme, la religion « ne fût réduite à une sèche spéculation, qui bientôt « dégénérerait et qui, de nos jours, en effet, ne dégé- « nère que trop en une véritable indévotion. »

Toutefois, l'arme la plus redoutable du jansénisme ne consistait pas dans la rigidité de ses doctrines et de ses allures : un simple pamphlet, armé à la légère et tout pétillant de cette vivacité moqueuse si chère à l'esprit français, avait fait plus de tort à la vérité que les gros livres des théologiens. Nous voulons parler des *Lettres provinciales*. Bourdaloue ne craint pas, en plus d'une rencontre, de les déclarer calomnieuses : « On invente, « dit-il, dans son *Sermon sur la médisance*, on exagère, « on empoisonne les choses, on ne les rapporte qu'à « demi : on fait valoir ses préjugés comme des vérités « incontestables ; on débite cent faussetés, on confond « le général avec le particulier ; *ce qu'un a mal dit, on le « fait dire à tous*, et ce que plusieurs ont bien dit, on ne « le fait dire à personne. » Et plus loin : « Un homme « aura passé toute sa vie à décrier non-seulement quel- « ques particuliers mais des sociétés entières : il aura « employé ses soins à réveiller mille faits injurieux et

« calomnieux ; et, comme si ce n'était pas assez de les « avoir débités de vive voix et d'en avoir informé toute « la terre, ou par lui-même, ou *par d'autres animés de « son esprit,* il se sera servi de la plume pour les tracer « sur le papier et pour en perpétuer la mémoire dans « les âges futurs. Et cependant cet homme meurt, et, « sur tout cela, on ne voit de sa part nulle satisfaction ; « on ne pense pas même à entrer, pour lui, là-dessus « dans quelque scrupule, et snas hésiter l'on dit : C'était « un homme de bien ; c'était un grand serviteur de Dieu ; « il est mort dans des sentiments de piété qui péné- « traient les cœurs et qui ont édifié tout le monde. » Nous en sommes fâché pour Pascal et pour le *grand* Arnauld : mais Bourdaloue vise évidemment, dans ces deux passages, l'auteur, puis l'instigateur des *Provinciales.*

Ce zèle pour la vérité, qui fut pour ainsi dire l'unique passion de sa vie et l'âme de son éloquence, rendait Bourdaloue sans pitié pour tout ce qui s'en écartait. Voici, par exemple, comment il décrit l'esprit du monde dans son *Sermon pour la fête de la Pentecôte* : « Faux « plaisirs, faux honneurs, fausses joies, fausses prospé- « rités, fausses promesses, fausses louanges, voilà pour « les biens extérieurs; fausse vertu, fausse prudence, « fausse modération, fausse justice, fausse générosité, « fausse probité, voilà pour les biens de l'esprit ; mais, « ce qui est bien plus indigne, fausse conversion, fausse « dévotion, fausse humilité, fausse pénitence, faux zèle « pour Dieu, et fausse charité pour le prochain, voilà « pour ce qui regarde le salut. »

En vérité, il n'épargne rien. Il y revient à trois fois, dans ses sermons sur la *fausse Conscience, sur la vraie et la fausse Piété*, et enfin sur l'*Hypocrisie.* Il fait de ce

vice odieux des peintures repoussantes et qui lui donnent le droit de défendre ensuite la vraie piété contre des attaques non moins perfides que celles des *Provinciales*. Cette fois, il s'agit du *Tartufe*, cet autre chef-d'œuvre d'esprit et de style, mais aussi de mauvaise foi. L'analyse qu'il en donne est tracée de main de maître. On nous pardonnera de faire encore une citation : « Voilà ce qu'ils ont prétendu, exposant sur le théâtre « et à la risée publique un hypocrite imaginaire, ou « même, si vous voulez, un hypocrite réel et tournant « dans sa personne les choses les plus saintes en ridi- « cule, la crainte des jugements de Dieu, l'horreur du « péché, les pratiques les plus humbles en elles-mêmes « et les plus chrétiennes. Voilà ce qu'ils ont affecté, « mettant dans la bouche de cet hypocrite des maximes « de religion, faiblement soutenues, en même temps « qu'ils les supposaient fortement attaquées ; lui faisant « blâmer les scandales du siècle d'une manière extra- « vagante ; le représentant consciencieux jusqu'à la « délicatesse et au scrupule sur des points moins impor- « tants, où toutefois il le faut être, pendant qu'il se « portait d'ailleurs aux crimes les plus énormes ; le « montrant sous un visage de pénitent qui ne servait « qu'à couvrir ses infamies, lui donnant, selon leur « caprice, un caractère de piété la plus austère, ce « semble, et la plus exemplaire, mais, dans le fond, la « plus mercenaire et la plus lâche. » *(Sermon sur l'hypocrisie).*

Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que Molière, dit-on, avait eu en vue précisément les jansénistes. Bourdaloue se garde bien de les défendre, il se contente de parer,

avec autant d'art que de dignité, une arme qui peut se tourner contre la vérité, dont il est l'imperturbable champion.

CHAPITRE IV.

Bourdaloue prédicateur de la morale.

Mais il ne suffit pas de démasquer l'erreur; il faut aussi combattre le vice: Bourdaloue n'y a pas failli. Quelle science consommée du monde et du cœur humain! et quel courage à lutter contre les abus, de si haut qu'ils partent! « *Abus*, mes frères, » s'écrie-t-il souvent: aucun motne revient plus fréquemment sur ses lèvres, qu'anime le zèle pour la gloire de Dieu.

Un des abus les plus criants de cette époque, — plus loin de la nôtre par les mœurs que par le temps, — c'était celui qui portait alors tant de parents à consacrer leurs enfants à Dieu, sans consulter ni leurs aptitudes, ni la volonté de Dieu. Bourdaloue, non content de stigmatiser

çà et là cet abus, notamment dans son premier sermon sur l'*Ambition*, où il reproche aux grands, en particulier, de vouloir *faire des familles puissantes, et non des familles chrétiennes*, lui consacre presque tout un sermon, celui des *Devoirs des pères par rapport à l'éducation de leurs enfants* : « Ce cadet, dit-il, n'a pas l'avantage de l'aînesse : « sans examiner si Dieu le demande ou s'il l'accepte, on « le lui donne. L'établissement de cette fille coûterait : « sans autre motif, c'est assez pour la dévouer à la « religion. — Mais elle n'est pas appelée à ce genre de « vie ; il faut bien qu'elle le soit, puisqu'il n'y a pas « d'autre parti à prendre pour elle. — Mais Dieu ne la « veut pas dans cet état ; il faut supposer qu'il l'y veut, « et faire comme s'il l'y voulait. — Mais elle n'a nulle « marque de vocation ; c'en est une assez grande que « la conjoncture présente des affaires et la nécessité. — « Mais elle avoue elle-même qu'elle n'a pas cette grâce « d'attrait ; cette grâce lui viendra avec le temps et « lorsqu'elle sera dans un lieu propre à la recevoir. « Cependant, on conduit cette *victime* au temple, les « pieds et les mains liés, je veux dire dans la disposition « d'une volonté contrainte et le respect d'un père « qu'elle a toujours honoré. Au milieu d'une cérémonie, « brillante par les spectateurs qui y assistent, mais « funèbre par la personne qui en est le sujet, on la « présente au prêtre, et l'on en fait un sacrifice qui, bien « loin de glorifier Dieu et de lui plaire, devient exécra- « ble à ses yeux et provoque sa vengeance. »

Quel tableau ! et comme l'orateur, d'abord ironique et froid, s'attendrit peu à peu et finit par éclater ! Il y a là un modèle de ce *pathétique indirect*, le seul que se permette ordinairement Bourdaloue. Mais ce que nous y

voulons surtout relever, c'est la sollicitude de l'Eglise, qui, bien loin de favoriser de tels abus, n'a cessé de les condamner. On voit qu'elle n'avait pas attendu les déclamations passionnées du XVIII[e] siècle, sur les *victimes cloîtrées*, pour protester contre cette violation des droits les plus sacrés de la conscience. Faut-il ajouter que les temps sont bien changés, et que ce n'est pas dans ce sens aujourd'hui que les parents font violence à la vocation de leurs enfants? Mais c'est toujours le même mépris du domaine souverain de Dieu, la même exagération des droits des parents. Les abus ne meurent pas, ils ne font que se transformer.

L'amour des richesses n'entraîne pas moins de maux que l'ambition. Dans son sermon, sur ce sujet si fécond, Bourdaloue invoque, chose assez rare pour être notée, l'autorité d'un poëte païen. Il développe, avec une précision de détails effrayante, le vers célèbre d'Horace. .

. . . . *rem*,
Si possis rectè, si non, quocumque modo, rem.

Il faut lire, dans son entier, cette peinture des iniquités qu'engendre le *désir d'être riche, à quelque prix que ce soit, d'être riche sans se prescrire de bornes, d'être riche en peu de temps*. Nous préférons (car nous devons nous borner), transcrire le passage où l'inflexible moraliste flétrit l'emploi trop ordinaire des richesses.

Il commence par esquisser, d'une main vigoureuse, le tableau de ce qu'il appelle *les abominations de la capitale*, puis, il ajoute : « Mais laissons ces horreurs, et arrêtons-« nous à ce que la coutume et l'esprit du siècle ont « rendu non-seulement supportable, mais honorable, « quoiqu'essentiellement opposé aux lois de l'Evangile

« et de la raison. Parce qu'on a du bien, on en veut « jouir sans restriction et dans toute l'étendue des désirs « qu'un attachement infini à soi-même et à sa personne « peut inspirer. On veut que le fruit des richesses soit « tout ce qui peut contribuer à une vie commode, pour « ne pas dire délicieuse : meubles curieux, équipages « propres, nombre de domestiques, table bien servie, « divertissements agréables, logements superbes, poli-« tesse et luxe partout. »

Qu'eût-il dit de nos jours, et n'aurait-il pas été porté à appliquer à la société entière ce qui n'était alors que le désordre d'un petit nombre? Qu'eût-il dit surtout, s'il eût vu que, pour la plupart des hommes, la vie présente est tout, les jouissances sont le seul but, et l'argent qui les procure, le seul et unique Dieu?

Ceci nous amène à écouter Bourdaloue, traitant de la troisième et de la plus redoutable des concupiscences signalées par saint Jean. Mais avant de parler de l'*impureté* elle-même, ce honteux stigmate de l'humanité déchue, il a soin de nous prémunir contre les sources de l'impureté. « L'apôtre, dit-il, entendait par-là non-« seulement ces vices grossiers, ces monstres de péché, « qu'il nous défend même de nommer, mais cent autres « choses qui y conduisent, et qui, par la fragilité de « notre cœur, y servent de disposition : occasions recher-« chées, discours licencieux, libertés imprudentes, « regards immodestes, curiosités, lectures, conversa-« tions, divertissements peu chrétiens, excès d'intem-« pérance, vie molle et sensuelle ; il entendait, filles du « siècle, ces airs mondains et affectés, si contraires à « la pudeur et à la retenue de votre sexe, ces nudités « artificieuses et quelquefois si honteuses et si scanda-

« leuses, dont le ciel rougit. » (*Sermon pour la fête de la Pentecôte*).

A-t-il à parler des *divertissements du monde* ? C'est encore à ce point de vue : « C'est parce qu'ils sont, dit-il, « une école d'impureté. » Le théâtre, d'abord, « où la « contagion de ce vice est d'autant plus à craindre « qu'elle y est plus déguisée et plus raffinée. » Puis les romans, déjà si fort à la mode : « Rien n'est plus capable « de corrompre la pureté du cœur, que ces livres « empestés ; rien ne répand dans l'âme un poison plus « subtil, plus présent, plus prompt ; rien donc n'est « plus mortel et ne doit être, par une conséquence bien « juste, plus étroitement défendu. »

Il n'y avait pas jusqu'aux promenades qui ne pussent être et qui ne fussent en effet, à Longchamps par exemple, des occasions de chute et des sujets de scandale. Aussi, Bourdaloue n'a garde de les oublier. « Je parle, « dit il, de ces promenades pour lesquelles on se dispose « comme pour le bal, et où l'on apporte le même esprit « et le même luxe ; de ces promenades changées en « comédies publiques, où chacun, acteur et spectateur « tout à la fois, vient jouer son rôle et faire son person- « nage ; de ces promenades où le hasard, en apparence, « mais un hasard, en effet, bien ménagé et bien prémé- « dité, fait de prétendues rencontres et de vrais rendez- « vous ; de ces promenades............. Je ne m'explique « point, mes chers auditeurs, et je dois ce respect au « saint lieu où nous sommes assemblés. Tel est le désor- « dre, que la pudeur même m'oblige de le taire, et « qu'on ne peut mieux vous le reprocher que par le « silence. » Il a parfois de ces réticences plus fortes que toutes les expressions.

Mais il faut enfin l'entendre, attaquant de front et saisissant corps à corps ce monstre de l'*Impureté*, le plus mortel ennemi du genre humain. Il y consacre tout un sermon, le plus étendu et peut-être le plus énergique de tous. C'est alors surtout, suivant le mot de Mme de Sévigné, qu'il *frappe comme un sourd*, et sans regarder, ce semble, jusqu'où ses coups peuvent monter.

Le sermon *sur l'Enfer* lui a servi de préface à celui *sur l'impureté*. Il montre alors que l'impureté est à la fois l'*image de l'enfer* et le *vestibule de l'enfer* ; ce sont ses deux divisions.

Image de l'enfer, par l'aveuglement de l'esprit, par les désordres qu'elle produit, par l'esclavage où elle réduit l'homme, par le ver de conscience qui le ronge.

Et d'abord, aveuglement de l'esprit : « En effet, dit-il « en commentant saint Bernard, quand l'homme se laisse « emporter à l'ambition, c'est un homme qui pèche, « mais qui pèche en ange; pourquoi? Parce que l'ambi- « tion est un péché tout spirituel, et, par conséquent, « propre des anges. Quand il succombe à l'avarice et à « la tentation de l'intérêt, c'est un homme qui pèche, « mais qui pèche en homme, parce que l'avarice est un « dérèglement de la convoitise, qui ne convient qu'à « l'homme ; mais quand il s'abandonne aux sales désirs « de la chair, il pèche et il pèche en bête, parce qu'il « suit le mouvement d'une passion prédominante chez « les bêtes. »

Quant aux désordres dont elle est la source, Tertullien l'aide à faire voir comment « l'esprit impur a comme une « liaison nécessaire avec tous les vices, et comment tous « les vices sont, pour ainsi dire, à ses gages et à sa « solde. » Il y a là une rapide, mais saisissante récapi-

tulation des maux causés par l'impureté, depuis l'enlèvement d'Hélène jusqu'aux empoisonnements tout récents de la trop fameuse marquise de Brinvilliers.

Nous ne voulons pas poursuivre cette analyse, ni pousser à bout la patience de nos lecteurs ; qu'il nous suffise de signaler le parti que Bourdaloue sait tirer des livres saints. Il veut prouver, on sait que c'est là son second point, que l'impureté est le *vestibule de l'enfer.* Il le montre par un simple rapprochement de deux textes bien connus : « Il y aura beaucoup d'appelés et peu « d'élus ; » et « les impudiques n'entreront pas dans le « royaume des Cieux. » Je ne cherche point, dit-il avec « autorité, d'autre dénouement de ce terrible mystère « de la prédestination et de la réprobation des hom- « mes. »

Puis, comme il fait toujours la part de la miséricorde après celle de la justice, il termine ce long sermon par un appel au repentir, qui rétablit l'homme dans tous ses droits. Cet appel fut entendu.

Au nombre de ses auditeurs se trouvait Louis XIV lui-même, dans toute la force de l'âge, du pouvoir et des passions. On était en 1680, à l'apogée du grand règne. Madame de Montespan, l'idole préférée, avait repris tout son empire. Bourdaloue, qui l'avait déjà fait éloigner une première fois, avait résolu de revenir à la charge. Voici comment il s'y était pris. Il avait commencé par s'attaquer au théâtre. « Un mari, sensible au dés- « honneur de sa maison, est le personnage que l'on « joue sur le théâtre ; une femme adroite à le tromper « est l'héroïne que l'on y produit ; des spectacles où « l'impudence lève le masque, et qui corrompent plus de « cœurs que jamais les prédicateurs de l'Evangile n'en

« convertiront, sont ceux auxquels on applaudit.........
« Et tel qui, par sa triste destinée, y a le plus d'intérêt,
« est le premier à s'en divertir. » Voilà pour Molière ; voici maintenant pour Louis XIV : « Imaginez-vous un
« mari qui, pourvu, par le don de Dieu, d'une femme
« prudente et accomplie, ne laisse pas de s'entêter d'une
« passion bizarre ; aime par obstination *ce qui souvent*
« *n'est pas aimable*, et ne peut aimer par devoir *ce qui*
« *mérite tout son amour ;* ne se rebute de ce qui lui est
« permis, que parce qu'il lui est permis, et ne s'attache
« avec ardeur à ce qui lui est défendu, que parce qu'il
« lui est défendu ; traite avec dureté et avec rigueur ce
« qui devrait être l'objet de sa tendresse, et adore opi-
« niâtrément *ce qui est la cause visible de tous ses mal-*
« *heurs*. »

Imaginez-vous, dirons-nous à notre tour, l'effet de cette leçon inattendue, où l'on ne sait qu'admirer le plus de la sainte audace du prédicateur, ou de la délicatesse de son tact, surtout quand il fait valoir les droits d'une épouse vertueuse et délaissée. Les courtisans étaient consternés : on les voyait pâles et tremblants, comme ceux du *Britannicus* de Racine,

> Sur les yeux de César, composer leur visage.

César ne s'en prit qu'à lui-même : l'altière Montespan fut définitivement congédiée et ne fut jamais remplacée.

Ce serait ici le lieu d'examiner ce qu'il faut penser des reproches faits à Bourdaloue, pour avoir loué celui que tous ses contemporains appelaient le *Grand Roi*, et à qui, malgré les fautes de son règne et les scandales de sa vie, l'histoire a confirmé ce titre.

Remarquons d'abord, avec M. Belin (1), qu'avant la date de 1684, qui fut celle de la conversion totale de Louis XIV, ces compliments, imposés d'ailleurs par l'usage et les convenances, n'étaient jamais donnés sans restrictions. Plus tard même, il s'y joint toujours une intention plus relevée. L'éloge, chez Bourdaloue, n'est jamais que le passe-port du conseil : il ne loue le roi que pour avertir le chrétien ; et son plus récent critique a pu dire qu'il sut « concilier les exigences de l'étiquette « avec celles de la vérité, et parler à la fois en sujet et « en apôtre (2). »

Nous ne savons quel écrivain a osé, non-seulement comparer, mais préférer, au point de vue de l'indépendance du caractère, Molière à Bourdaloue. Nous nous contenterons de mettre en regard du courage apostolique qui éclate dans cet immortel *Sermon sur l'impureté*, un seul exemple des viles adulations dont fourmille l'*Amphitryon* (3).

Mais, revenons à Bourdaloue, et achevons de démontrer que, s'il ne *se sert de la parole que pour la pensée*, il ne se sert *de la pensée que pour la vérité et la vertu*.

(1) *La Société française au XVII*[e] *siècle*, page 5.

(2) Feugère. *Bourdaloue, sa prédication, son temps*, (p. 484).

(3) Un partage avec *Jupiter*
N'a rien du tout qui déshonore.
Belle consolation, en vérité, pour Monsieur de Montespan !

CHAPITRE V.

But pratique de Bourdaloue.

Le caractère de l'éloquence chrétienne est d'être essentiellement pratique. Bourdaloue le possède plus qu'aucun autre prédicateur. Tout chez lui tend à ce but.

Traite-t-il les mystères? Après un court et solide exposé du dogme, il en vient toujours à l'application. Prenons pour exemple le mystère qui semble le moins s'y prêter, celui de la Sainte-Trinité. Voici comment il procède : « Pour parler *utilement*, chrétiens, du mys-
« tère de la Sainte-Trinité, et pour le rapporter, autant
« que possible, à l'*édification de nos mœurs*, voici trois
« propositions que j'avance d'abord et qui feront le
« sujet et le partage de ce discours. Je dis que la pro-

« fession que nous faisons dans le christianisme de croire « un seul Dieu en trois personnes, est l'acte le plus « glorieux à Dieu que notre foi soit capable de produire, « première proposition ; je dis que c'est le fondement le « plus essentiel et le plus solide de toute notre espérance, « seconde proposition : je dis que c'est le lien de la « charité qui doit régner entre tous les hommes, mais « particulièrement entre les fidèles, troisième proposi- « tion. La première vous montrera ce que nous faisons « pour Dieu en confessant le mystère de la Trinité ; la « deuxième, ce que nous faisons pour nous-mêmes, et la « troisième, ce que nous devons faire les uns pour les « autres..... Tout ceci est *moral* et mérite toute votre « attention. »

Fait-il le *panégyrique* d'un saint, ou plutôt, comme il l'intitule toujours, un *sermon pour la fête* de tel ou tel saint ? On peut dire qu'il songe bien moins à louer son héros qu'à édifier son auditoire. Lui-même va nous expliquer son but.

« Ne considérez pas, chrétiens, ce discours comme « un simple éloge qui se termine à vous donner une « haute estime de saint Paul. Je vous l'ai dit ; c'est un « discours de religion, c'est une *règle pour former vos* « *mœurs,* c'est un *exemple* que Dieu nous propose et « qu'il veut que nous nous *appliquions.* »

Dans son panégyrique de sainte Geneviève, après avoir exposé son plan : « Quel fonds, chrétiens, s'écrie- « t-il, de réflexions *et de morale* ! Ménageons tout le « temps nécessaire pour le creuser et pour en tirer « *d'utiles et salutaires leçons.* »

Il ne faut donc demander à Bourdaloue ni la puissante imagination d'un Bossuet, ni les grâces séduisantes d'un

Fénelon. Il a du moins le bon goût de n'y prétendre en aucune façon. D'ailleurs son point de vue est différent et nous inclinerions à croire, avec le cardinal Maury (1) que son mérite n'est pas moindre. Il paraît sacrifier son art à sa mission, et ses succès d'orateur au bien de ses auditeurs : heureux, si la vertu doit y gagner ce que l'éloquence peut y perdre.

Au lieu de vouloir nous faire admirer un saint, Bourdaloue songe avant tout à nous le faire imiter. Aussi laisse-t-il de côté ce qui dépasse trop visiblement les forces de l'humaine nature : les vertus extraordinaires, les actions d'éclat, les miracles ; il s'attache à ce que chacun de nous peut et doit s'efforcer de faire dans la condition où la Providence l'a placé. Il prend une vertu et l'identifie tellement avec son héros, qu'on peut dire de ses panégyriques qu'ils sont *la vertu en action*. Ainsi, chez lui, saint François de Sales, c'est la douceur triomphant de l'hérésie et faisant refleurir la piété ; saint Paul, c'est l'apostolat ; saint André, l'amour de la Croix. Quelquefois la leçon est double, comme le sujet lui-même : saint Pierre, c'est la foi et c'est l'amour ; l'apôtre saint Thomas, par son incrédulité même, nous apprend à être fidèles, et, par la confession de sa foi, nous empêche d'être incrédules.

Mais nulle part peut-être, il n'a lui-même *creusé* son sujet avec autant de bonheur que dans son panégyrique de saint Jean-Baptiste. Le seul énoncé de ses deux divi-

(1) Voir son brillant *Essai sur l'éloquence de la chaire*, où il parle de Bourdaloue, trop incidemment peut-être, mais toujours avec autant de justesse que de sympathie : le chapitre sur les *Panégyriques de Bourdaloue* est notamment parfait.

visions montre tout ce qu'il a su tirer de quelques textes de l'Evangile : « Jean-Baptiste, dit-il, a été pour Jésus-« Christ un témoin fidèle et désintéressé ; un témoin « instruit et éclairé ; un témoin sûr et irréprochable ; un « témoin zélé et ardent ; un témoin constant et ferme.... « Et Jésus-Christ, à son tour, a rendu témoignage à la « grandeur de sa personne, à la dignité de son ministè-« re, à l'excellence de sa prédication, à l'efficacité de « son baptême, à la sainteté de sa vie et à l'austérité de « sa pénitence. » *Quels fonds de réflexions et de morale !* pouvons-nous dire à notre tour.

Mais écoutons-le encore : « C'est saint Paul, dit-il dans « son *Sermon pour la fête de ce saint*, qui apprend aux « évêques à être parfaits ; aux prêtres à être réguliers et « fervents ; aux vierges à être modestes et humbles ; aux « veuves à être retirées et détachées du monde ; aux « grands à vivre sans faste et sans orgueil ; aux riches « à ne se point enfler de leurs richesses et à n'y point « mettre leur appui ; aux maîtres à veiller sur leurs do-« mestiques ; aux domestiques à respecter leurs maîtres ; « aux pères et aux mères à conduire leur famille ; aux « enfants à honorer leurs pères et leurs mères, et ainsi « de toutes les conditions que le temps ne me permet « pas de parcourir. »

N'y a-t-il pas là comme un abrégé de la prédication de Bourdaloue ?

On croit trop généralement qu'il ne s'adressait qu'aux grands et à la cour, et ses majestueux sermons d'*avent* et de *carême* ont fait tort à sa réputation de prédicateur évangélique. Dans ses *Dominicales*, dans ses *Panégyriques*, dans un grand nombre d'*Instructions* et d'*Exhortations*, il s'adresse au peuple chrétien tout entier ou à cer-

taines classes qui sont souvent les plus humbles. Bien plus, il se proportionne toujours à son auditoire. Simple et uni dans ses *Instructions* et ses *Exhortations*, son style est plus piquant et plus relevé dans les *pensées diverses* qu'il adressait le plus souvent à des personnes instruites et haut placées ; plus travaillé dans les *Panégyriques*, il a plus d'aisance et d'ampleur dans le *Sermon*, son vrai domaine. Il nous semble même que, lorsqu'il prêche à la Cour, il revêt une certaine pompe, toujours grave et décente, en rapport avec la majesté de ceux qui l'écoutent. Il se plie alors au ton de cette société si polie, « où se faisaient remarquer à la fois la dignité, la « bienséance, les nobles manières, la magnificence exté- « rieure, l'esprit et l'urbanité (1) ».

C'est par zèle, à coup sûr, et par obéissance, et non par goût, qu'il osa même, à deux fois, aborder l'*Oraison funèbre*. Bossuet avait élevé ce genre d'éloquence à une telle hauteur qu'il semble impossible d'y atteindre et téméraire d'y viser. Aussi Bourdaloue s'empresse-t-il de s'excuser dès le début, s'il aborde, « quoique contraint, un genre « de discours si nouveau » pour lui. « Ce sera à vous, « dit-il à ses auditeurs, de me supporter, et à moi de « trouver de quoi vous *instruire* et de quoi vous *édifier*. »

On voit que c'est toujours son unique but. Mais il va mieux encore nous l'expliquer.

« Pour vous avouer ingénuement ma pensée, je ne me « résoudrais jamais à faire valoir, dans cette chaire et « dans le lieu saint où je parle, des exploits de guerre « où Dieu ni la religion n'auraient aucune part. Ma lan-

(1) M. le duc de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon*. Livre Ier, ch. VI.

« gue, consacrée à louer Jésus-Christ et ses saints, n'est « point encore accoutumée à ces éloges profanes, et les « faits les plus héroïques d'un prince qui n'aurait com- « battu que pour la gloire du monde, quoique je les ad- « mirasse ailleurs, m'embarrasseraient ici. »

Aussi n'est-ce pas l'homme de guerre qu'il loue chez *Henri de Bourbon*, père du grand Condé: c'est la religion elle-même, qui sut faire de ce prince, né dans l'hérésie et parmi les guerres civiles, un des plus fermes soutiens de l'Eglise et de la Royauté, un homme d'État vraiment catholique. « Il se fit, dit l'orateur, une politi- « que aussi solide que chrétienne, d'avoir pour la Chaire « de Pierre, qui est le centre de l'unité, cet attachement « inviolable que les saints ont toujours regardé comme « une source de bénédiction. » Mais son plus grand ouvrage, ce fut son fils. Bourdaloue attend à la fin pour parler de ce fils glorieux : « C'eût été d'abord, dit-il, « achever le panégyrique du père que de prononcer le « nom du fils. C'est pour ce fils, pour ce héros, que « nous faisons continuellement des vœux, et ces vœux, « ô mon Dieu, sont trop justes, trop saints, trop ardents « pour n'être pas enfin exaucés de vous. C'est pour lui « que nous vous offrons des sacrifices; il a rempli la « terre de son nom, et nous vous demandons que ce « nom, si comblé de gloire sur la terre, soit encore « écrit dans le ciel. »

L'onction, on peut le voir, ne lui manquait pas à l'occasion.

Ce qui excitait le zèle du prédicateur, c'est que le grand Condé, présent à la cérémonie, hésitait encore à revenir à Dieu. Bourdaloue nous l'apprend lui-même

dans *l'oraison funèbre* de ce prince, qui suivit de peu d'années celle de son père : « Soit inspiration ou trans- « port de zèle, élevé au-dessus de moi, je m'étais pro- « mis, Seigneur, ou plutôt je m'étais assuré de vous que « vous ne laisseriez pas ce grand homme, avec un cœur « aussi droit que celui que je lui connaissais, dans la « voie de la perdition et de la corruption du monde. « Lui-même, *dont la présence m'animait*, en fut ému. Et « qui sait, ô mon Dieu, si, en vous servant dès lors de mon « faible organe, vous ne commençâtes pas dans ce mo- « ment-là à l'éclairer et à le toucher de vos divines lu- « mières? Quoi qu'il en soit, mes vœux et mes souhaits « n'ont point été vains. Il vous a plu, Seigneur, de les « exaucer, et j'ai eu la consolation de voir ma parole « accomplie. »

Nous ne le suivrons pas dans le cours de cette *oraison funèbre*, qui offre pourtant plus d'un sujet d'études et même d'admiration : Madame de Sévigné en était *transportée ;* nous dirons simplement, et nous croirons avoir beaucoup dit, que Bourdaloue se fait lire avec plaisir, même après Bossuet, qu'il proclame à plusieurs reprises *plus éclairé et plus éloquent*, et avec lequel, d'ailleurs, il évite de se rencontrer.

Nous préférons insister une dernière fois sur le côté pratique de son éloquence. Parle-t-il à des *religieuses*? et il le fait à six reprises différentes, sans se répéter jamais. Il leur enseigne les obligations plutôt que le bonheur de leur état. Souvent même, au milieu d'un sermon, il prend à partie une catégorie spéciale d'auditeurs. C'est ainsi que nous l'entendons recommander aux prêtres « cette ferveur sans indiscrétion et cette prudence « sans ménagement, cette humilité de cœur sans bassesse,

« et cette grandeur d'âme sans orgueil, ce mépris du « monde sans arrogance, et ce zèle pour le monde sans « attache, cette tendresse envers les pécheurs, jointe « à cette sévérité envers le péché, cette exactitude de « discipline, accompagnée de cette sage condescendance, « qui faisait de saint Paul un homme respectable et qui « comblait d'honneur son ministère. » Ainsi parle-t-il dans ce *Sermon pour la fête de saint Paul,* qui ne ressemble pas plus au *Panégyrique* de Bossuet que son *Oraison funèbre du grand Condé* à celle de l'Aigle de Meaux, mais qui rachète les qualités supérieures de son éloquent rival par des leçons pleines d'autorité et de justesse.

On reconnaît ici l'habile directeur des âmes, qui se tient toujours à égale distance d'un rigorisme outré et décourageant et d'une molle et pernicieuse indulgence. De même que, pour le dogme, il s'établit et se maintient fermement dans ce plein milieu de la vérité que l'Eglise lui enseigne, pour la morale il s'attache toujours à ce sage milieu qui constitue la vertu. S'il est, à bon droit, exigeant pour ceux qui ont embrassé la vie parfaite, il ne demande aux autres que l'accomplissement des devoirs de leur état, et affirme qu'ils peuvent toujours s'y sanctifier. Ce prédicateur austère va jusqu'à dire, dans son *Sermon sur la grâce* : « Elle s'accommode à nos inclina- « tions, à nos talents, aux qualités de notre esprit et « souvent même, de la manière que je l'expliquerai, à « nos imperfections et à nos faiblesses. »

C'est ainsi qu'il se fait *tout à tous*, comme l'apôtre son modèle, *pour les gagner tous à Jésus-Christ.* Nous l'avons vu ramener Louis XIV et le grand Condé ; nous lui verrons encore faire d'autres conquêtes. Mais elles seront mieux à leur place dans le chapitre qui va suivre.

CHAPITRE VI.

Méthode de Bourdaloue.

Nous avons vu Fénelon critiquer la manière de Bourdaloue. C'est que ces deux esprits étaient d'une nature diamétralement opposée. Autant Fénelon a l'imagination ailée et poétique, l'allure libre et ingénue, autant Bourdaloue est méthodique et réglé. Un détail peu connu de sa vie nous apprend que ses supérieurs songèrent quelque temps à le consacrer exclusivement à l'enseignement des sciences, pour lesquelles son intelligence exacte et pénétrante montrait une rare aptitude. Il eût fait, sans nul doute, un excellent géomètre; mais nous devons leur savoir gré d'avoir changé de visée : la France

compterait peut-être un grand mathématicien de plus, mais, à coup sûr, un grand orateur de moins.

Il a porté, dans la chaire chrétienne, cette netteté d'exposition et cette rigueur de raisonnement qui n'appartiennent qu'aux sciences exactes. La *théologie*, il est vrai, comme a dit quelque part Joseph de Maistre, est la *première des sciences exactes* : aussi, ne peut-on s'étonner de voir dans Bourdaloue le plus théologien des orateurs.

Quelque sujet qu'il traite, il part toujours d'un principe incontesté, d'un axiôme en quelque sorte ; puis il expose sa thèse : il la divise en deux ou trois points, qu'il prouve ensuite, dans l'ordre marqué d'avance ; ces points sont subdivisés à leur tour en autant de propositions qu'il est nécessaire pour décomposer le sujet dans ses parties essentielles, et pour porter la lumière jusqu'à l'évidence d'une démonstration mathématique. Enfin, vient la conclusion, toujours morale et pratique, et qui n'est que l'application à l'auditoire des vérités annoncées.

Il suffit d'ouvrir un sermon au hasard, pour voir que c'est sa méthode constante.

Veut-il, par exemple, montrer le danger des richesses ? Il y distingue trois choses : l'acquisition, la possession et l'usage. « L'acquisition, dit-il, est communément une « occasion d'injustice, effet de la concupiscence des « yeux ; la possession enfle naturellement une âme vaine, « de là, l'orgueil de la vie ; et le mauvais usage des « richesses entretient dans un cœur l'amour des plaisirs « et fomente la concupiscence de la chair. » A ces trois maux, quel remède? L'*aumône*, reprend l'orateur. « Car « il suffit de bien comprendre l'obligation de l'aumône. « pour être plus modéré dans le désir des richesses,

« plus humble dans la possession des richesses, plus « saint dans l'usage des richesses. » (*Sermon sur les richesses*).

Aussi, peut-on dire, en général, que chez lui le dogme précède et soutient toujours la morale, ou plutôt Bourdaloue les enchaîne si étroitement l'un à l'autre, que l'on ne peut admettre l'un sans se soumettre à l'autre.

Sa préoccupation constante, c'est de prouver, afin de convertir; il n'y épargne ni les analyses détaillées et complètes, ni les ressources infinies de sa dialectique serrée et pressante. Chez lui, les peintures mêmes sont des arguments, et viennent à l'appui de sa thèse.

Nul n'a poussé plus loin que Bourdaloue l'art de la démonstration : les objections, loin de le déconcerter, semblent redoubler son ardeur et lui prêter des armes nouvelles. C'est ainsi que, dans son *sermon sur les tentations*, il réfute ceux qui lui objectent l'impossibilité de briser leurs liens, par cette simple observation que, si le Prince les appelait à la guerre par exemple, ils quitteraient tout pour le suivre.........

Veut-il démontrer aux protestants, dans son sermon *sur la Commémoration des morts*, qu'ils ont tort de ne pas prier pour les défunts? Il retourne contre eux leur propre argumentation. Ils ne prient pas, disent-ils, parce qu'ils ne croient pas au purgatoire ; « mais ils devraient « renverser la proposition et croire la vérité du purga- « toire, parce qu'il est évident qu'il faut prier pour les « morts. » Alors, il les fait voir, dans une série de raisonnements désespérés, rejetant d'abord la croyance au purgatoire, puis la prière pour les morts, puis la tradition, puis le 2e livre des Machabées, puis le témoignage des Pères et des Conciles, puis enfin, l'autorité

de l'Eglise primitive elle-même. L'erreur, comme la vérité, a sa logique, et c'est ainsi que les hérétiques en viennent à tout nier : mais, quel art dans le prédicateur qui leur en fait faire l'aveu ! et comme cette *logique à rebours* est saisissante et démonstrative !

Bourdaloue est un logicien incomparable, c'est même là le trait distinctif de sa méthode.

On l'a comparé tantôt à un fleuve qui déroule lentement ses flots abondants, tantôt à un torrent qui entraîne tout sur son passage. Il nous semble que ces images ne donnent pas une juste idée de sa manière. Le fleuve, ce serait plutôt Massillon ; le torrent, ce serait Bossuet. La marche de Bourdaloue est plus militante que celle du premier, plus calculée que celle du second. Elle rappelle plutôt cette *imperatoria virtus*, que Quintilien recommande, et que le cardinal Maury signale, avec tant de justesse, chez Bourdaloue ; cet art de ranger ses arguments en bataille, et de les faire avancer dans un ordre méthodique et savant ; cette tactique du général d'armée qui fait mouvoir les masses avec une précision en quelque sorte mathématique. Tout le monde connaît le magnifique parallèle que fait Bossuet entre Condé et Turenne, « ces deux hommes, doués des mêmes vertus, « avec des caractères si divers, pour ne pas dire si « contraires, dont l'un paraît agir par des *réflexions* « *profondes*, et l'autre par de *soudaines illuminations*. » On a eu raison de dire qu'il représente d'une façon frappante, le génie si diversement belliqueux de Bourdaloue et de Bossuet (1).

(1) Chose singulière, ce fut Bossuet qui eut la gloire de convertir Turenne, et Bourdaloue, le grand Condé. Serait-ce en vertu de cette *loi des contrastes* que nous avons signalée plus haut? (p. 50).

Toutefois, il y a peut-être un rapprochement qui pourra nous faire comprendre plus distinctement encore Bourdaloue et le genre propre de son éloquence.

Un de ses plus illustres contemporains, grand ingénieur et grand homme de guerre, Vauban, avait, sinon imaginé, du moins singulièrement perfectionné l'art de prendre les places fortes. Il commençait par les investir en traçant tout autour trois ou quatre *parallèles :* il enlevait d'abord tous les postes avancés de l'ennemi; puis, quand il était arrivé à la portée du canon, il battait en brèche les murailles avec les feux d'une artillerie savamment dirigée. D'ordinaire, la ville se rendait; sinon, Vauban s'avançait encore et lançait à l'assaut ses soldats, qu'il avait armés de la baïonnette. La résistance était impossible, et l'ennemi capitulait.

N'est-ce pas ainsi que procède Bourdaloue, et ne peut-on pas dire qu'il prenait les âmes, comme Vauban prenait les villes, par un siége lent et persévérant? Les auditeurs ne s'y trompaient pas. Un jour qu'il devait prêcher dans l'église Saint-Sulpice, la foule, comme d'ordinaire, était nombreuse et bruyante; tout à coup le grand Condé aperçoit le prédicateur : « *Silence*, s'écrie-« t-il, *voilà l'ennemi.* » Ennemi souvent victorieux, Condé lui-même nous en a offert la preuve. Mais nous en allons voir d'autres, plus récentes.

Bourdaloue conserve en effet, à la simple lecture, cette puissance de conversion qui était comme la récompense de la sainteté de sa vie et de l'austérité de sa parole.

Un siècle environ après sa mort, une dame des Etats-Unis, alliée à la plupart des fondateurs de cette République, avait été amenée, par les vicissitudes d'une existence agitée, à séjourner en Italie : elle avait vu Rome

et Florence; elle avait pu apprécier la foi et la piété des familles catholiques, et elle enviait leur bonheur. Mais les préjugés de la naissance et de l'éducation la retenaient, et elle allait renoncer à chercher la vérité, qu'elle avait pourtant entrevue, lorsqu'elle tomba sur un sermon de Bourdaloue : celui *sur l'Epiphanie*. Le passage où l'orateur s'adresse à ceux qui cherchent Dieu de bonne foi, et leur démontre qu'ils doivent consulter ses ministres, fut pour elle ce qu'avait été pour saint Augustin le livre des Epîtres de saint Paul, un trait de lumière victorieux et décisif. *Elisabeth Seton* était devenue catholique; elle entra même dans la vie religieuse, ou mieux encore, elle implanta la vie religieuse aux Etats-Unis; elle les dota d'une congrégation de femmes, qui fut plus tard agrégée aux Filles de la Charité, instituées par saint Vincent de Paul (1).

Un célèbre écrivain de nos jours fut aussi l'une des conquêtes posthumes de Bourdaloue. Ecoutons-le nous raconter lui-même comment des amis chrétiens lui mirent un jour en mains et le forcèrent à lire tout haut le *sermon sur le retardement de la pénitence* (2). « Je ne « connaissais rien, dit-il, de Bourdaloue; j'appris vite à « le connaître. On sait comment procède ce grand pré- « dicateur: il pose et divise, en quelques lignes d'une « admirable clarté, le sujet de son discours, s'emparant « sur-le champ de l'esprit de l'auditeur, et le frappant, « comme d'un coup de massue, du bloc des sévères et « irrésistibles doctrines qu'il va lui développer. Puis, il

(1) Voir la *Vie d'Elisabeth Seton*, par Mme de Barberey, ouvrage plein d'instruction et de charme

(2) *Rome et Lorette*, chap. XV, par Louis Veuillot.

« marche, il s'avance d'un pas tranquille, mais impitoya-
« ble; il monte comme les grandes eaux, couvrant dans
« toute son étendue l'espace qu'il s'est marqué, gagnant
« toutes les objections, l'une après l'autre, allant des
« plus faibles aux plus élevées, et les submergeant toutes
« des flots de sa logique, sans cesse alimentée par la
« puissance de la foi et par la science de la doctrine, qui
« est la vraie science de Dieu. Peu de mouvements,
« point de fleurs; il ne songe pas à entraîner, il dédaigne
« de séduire; mais une clarté qui ne permet aucun sub-
« terfuge, une raison qui s'élève sans effort à toutes les
« hauteurs, une certitude impassible qui accule tout ce
« qu'on lui oppose dans la contradiction et dans la
« folie. » Aussi, poussé dans ses derniers retranchements par cette logique invincible, *le lecteur* allait-il demander grâce, lorsque ses amis eurent pitié de son embarras croissant; ils le dispensèrent d'aller jusqu'au bout. Le dernier coup était porté, Bourdaloue avait vaincu.

Pour achever de bien saisir le caractère propre de son éloquence, nous allons le mettre aux prises avec ses deux rivaux de gloire et de succès. On sait que la *passion de Jésus-Christ* n'a inspiré dans notre langue que trois chefs-d'œuvre, et ces trois chefs-d'œuvre sont précisément des trois grands orateurs du grand siècle. C'est donc en un sujet pareil, le plus difficile de tous, qu'il convient de les rapprocher.

Dans son premier *sermon sur la passion*, Bossuet nous met sous les yeux, avec cette hardiesse de pinceau et cette familiarité robuste que lui seul peut se permettre, toutes les *bassesses* (*sic*) du divin supplicié; il montre

l'innocente et volontaire victime de tous les crimes de la terre, livrée tour à tour à ses propres terreurs dans le jardin de Gethsémani, à la fureur des hommes dans le Prétoire et dans les rues de Jérusalem, à la juste vengeance de son père sur le Golgotha. Il y a là une suite de tableaux d'une poignante réalité et d'une éloquence vraiment surhumaine.

Bourdaloue se place, dès le début, à un point de vue différent : « On vous a, dit-il, cent fois *attendris* par le « récit douloureux de la Passion de Jésus-Christ, et moi, « je veux *vous instruire*. Vous n'avez jusqu'à présent « considéré le mystère de la mort et de la passion du « Sauveur, que comme le mystère de son humilité et « de sa faiblesse ; et moi, je veux vous montrer que « c'est dans ce mystère qu'il fait paraître toute l'étendue « de sa puissance ; ce sera la première partie. Le monde, « jusqu'à présent, n'a regardé ce mystère que comme « une folie ; et moi, je vais vous faire voir que c'est dans « ce mystère que Dieu a fait éclater plus hautement sa « sagesse ; ce sera la deuxième partie. » Il le démontre, en effet, avec cette verve d'argumentation et cette chaleur sourde et contenue qui naît, chez lui, de l'enchaînement et en quelque sorte du frottement même des idées. Il songe si peu à l'effet oratoire que sa deuxième partie a moins d'éclat et produit moins d'impression que la première ; il a instruit et il a prouvé, cela lui suffit.

Massillon vient à son tour. Il a trouvé, dans un auteur inconnu, un plan tout fait qui lui fournit un cadre admirable pour les plus touchants développements. Il part de ce simple texte : *Consummatum est*, tout est consommé,

et il nous montre, « dans la mort du Sauveur, trois con-
« sommations différentes qui en expliquent tout le
« mystère : une consommation de justice du côté de son
« Père, une consommation de malice de la part des
« hommes, et une consommation d'amour du côté de
« Jésus-Christ. » On devine, si on ne l'a pas lu, tout ce que son beau génie a su mettre dans un tel cadre, de pieuses réflexions et de peintures attendrissantes. Nous ne citerons que ce trait final : « Il meurt parce qu'il
« nous aime et parce que nous ne l'aimons pas. »

Il nous semble que le seul rapprochement de ces trois discours fait ressortir, par la diversité des mérites, la profonde différence des talents de nos trois grands orateurs. Bossuet s'adresse surtout à l'imagination, Bourdaloue à la raison, Massillon à la sensibilité. Bossuet transporte, Bourdaloue subjugue, et Massillon attendrit. Où Bossuet a fait une courte et vigoureuse épopée, où Massillon fera une émouvante tragédie, Bourdaloue fait un traité, mais un traité éloquent.

Aussi bien, n'est-ce pas là le caractère de tous ses discours? Quelque sujet qu'il aborde, il l'envisage en face et le médite à fond, puis il le divise avec autant de précision que de largeur, et il le met enfin à la portée de tous, sous une forme à la fois didactique et oratoire. Est-il obligé d'y revenir? Il le prend à un point de vue différent, et il le renouvelle sans l'épuiser et sans se répéter jamais. On croit qu'il a tout dit : une troisième, une quatrième fois, Bourdaloue revient à la charge, et chaque fois il nous instruit, en nous étonnant par l'abondance de son érudition et par la fécondité de ses plans. Que l'on compare ses divers sermons sur le *Jugement*

dernier, sur la *passion*. sur l'*ambition*, sur le *z*e *sévérité de la vie chrétienne*, on sera convain richesse de son invention, non moins que de l de sa méthode.

S'il nous fallait résumer cette méthode en tr nous dirions qu'elle est éminemment *dialectique*, *que* et *didactique*.



CHAPITRE VII.

Conclusion.

Il nous reste à faire voir quel rang Bourdaloue occupe dans la littérature française et spécialement dans celle de son siècle. La postérité l'a appelé le *siècle de Louis XIV*. Est-ce à dire que Louis XIV ait dirigé ce mouvement littéraire ? Sans doute il a donné le ton aux lettres, comme il l'avait donné à la cour et, par là même, à la société. Mais son grand mérite fut surtout de reconnaître et de protéger les hommes éminents que la Providence semblait avoir fait naître exprès pour lui. Le discernement des esprits est le premier talent d'un roi : Louis XIV y a excellé. Si l'on a pu dire (1),

(1) Philippe Dupin. — Discours prononcé à l'Hôtel de-Ville d'Avallon, en 1844, pour l'inauguration des portraits de Vauban, de Davout et du général Habert.

qu'à l'inverse de Napoléon Ier, il projette sur ceux qui l'entourent moins de rayons qu'il n'en reçoit, il faut ajouter, pour être juste, que, loin d'être offusqué de leur éclat, il s'appliqua constamment à les faire briller : il en a été récompensé par la gloire qui s'est reflétée sur son nom et qui lui fait une auréole immortelle.

Quelle pléïade en effet d'écrivains dans les genres les plus divers ! et comme tous semblent entraînés dans son orbite ! Pour nous borner à l'éloquence de la chaire, il a eu, faut-il dire le bonheur ou le mérite d'avoir tour à tour pour prédicateurs les trois plus grands de nos orateurs sacrés. Bien plus, chose curieuse et justement remarquée (1), le genre particulier de chacun d'eux s'adaptait merveilleusement à l'âge et aux besoins du Roi. Bossuet, par ses mouvements impétueux, par la magie de son style ardent et coloré, charmait et effrayait à son gré le monarque, alors dans tout l'enivrement de la jeunesse. Bourdaloue, avec sa vigoureuse logique et sa constante gravité, instruisait et finissait par convertir, dans toute la force de l'âge, le souverain qui voulut l'entendre dix années de suite et qui *préférait ses redites aux nouveautés des autres*. Massillon enfin, par le doux éclat de son langage enchanteur, semble avoir eu pour mission de consoler le déclin de ce règne, trop long pour le bonheur comme pour la gloire, et de jeter un dernier rayon sur des ruines.

Bourdaloue, on le voit, était fait pour la maturité du grand Roi. Aussi bien, la maturité en toutes choses n'est-elle pas le cachet distinctif de son talent ? Chez

(1) Nisard, *Histoire de la Littérature française*, livre III, chapitre VII.

lui, nulle trace de tâtonnement ou d'inexpérience au début, ni, plus tard, de défaillance ou de fatigue. Il marche d'un pas toujours égal, un peu lent peut-être, mais ferme et mesuré. Dès le premier jour où il apparaît dans la chaire, il possède une si exacte connaissance de la religion et du cœur humain, qu'il tire de ces deux mines fécondes, sans les épuiser jamais, des trésors de doctrine et de vie pratique. Aussi est-il l'orateur préféré de l'âge mûr. A cette époque de la vie, où l'on voit les hommes et les choses sous leur vrai jour, on aime à relire ces pages d'un style si rassis, à écouter cette parole virile, ces conseils d'une prudence consommée, ces leçons pleines d'autorité. On admire surtout cette mesure dans la force, que nul peut-être n'a possédée au même degré; nul du moins, parmi les grands orateurs, n'a été plus constamment maître de lui-même et n'a frappé des coups plus justes d'une main plus sûre.

C'est que la faculté dominante de Bourdaloue était celle qui brille le moins, mais qui dure le plus : le jugement. C'est aussi que la Providence l'avait fait naître au moment précis où la langue française prenait une forme définitive. Bourdaloue est venu à point. Il remplit de sa mâle éloquence ce dernier tiers du grand siècle, qui hérita des richesses accumulées par les deux premiers, et où la langue se fixa. Celle de la chaire, en particulier, si patiemment épurée par les travaux de Port-Royal et de l'Oratoire, si puissamment élaborée au feu du génie de Bossuet, dégagée désormais des scories de la trivialité et des raffinements du bel esprit, n'attendait plus qu'une main vigoureuse qui la coulât, pour ainsi dire, en un bronze indestructible. Ce fut l'œuvre de Bourdaloue. Il s'approprie tous les matériaux de bon aloi préparés

par ses devanciers, il les fond dans l'unité de son style et il les fixe, un peu refroidis peut-être, dans un moule pur et correct. Aussi peu novateur pour le langage que pour les idées, on ne trouve pas chez lui un seul terme de son invention : en revanche, il en est fort peu qui aient vieilli.

Faut-il maintenant le comparer à ses pairs? Disons d'abord qu'il ne s'agit que des sermons, car Bourdaloue n'a jamais fait autre chose. Le panégyrique, nous l'avons vu, l'oraison funèbre même, tout chez lui se transforme en sermon, et ce genre de discours semble tellement identifié avec la nature de son esprit qu'on ne le conçoit pas revêtant une autre forme. On irait même jusqu'à dire, en renouvelant un mot célèbre, que si le sermon n'eût pas existé avant lui, Bourdaloue l'eût inventé. Et pourtant il y a chez lui plus d'une lacune. Il n'a pas, comme Bossuet, *cette poésie qui s'ignore et cette éloquence qui coule de source* (1), comme Massillon, cette onction et ce pathétique, qui sont *proprement un charme* (2); comme Fénelon enfin,

> Cette grâce, plus belle encor que la beauté (3).

qui fait regretter que nous ayons si peu de sermons de cet aimable écrivain. Bourdaloue était peut-être moins richement doué que ses trois émules : mais il a ce qu'aucun d'eux ne possède au même degré : la solidité du fonds, l'art des divisions lumineuses et vastes,

(1) Le R. P. Lescœur, de l'Oratoire.

(2) La Fontaine.

(3) id.

la science ou, pour mieux dire, l'éloquence du raisonnement. Il est à la fois plus irréprochablement orthodoxe et plus soutenu, plus complet et plus pratique. Il l'emporte surtout par l'ensemble, et, malgré ce qui peut lui manquer, nous n'hésitons pas à lui décerner la palme comme sermonnaire.

Toutefois, il n'a pas longtemps régné. La mobilité du goût dans ce mobile pays de France, lui fit, presque de son vivant, préférer Massillon, dont la parole caressante gênait moins les passions ; puis, comme il arrive d'ordinaire, on imita les défauts de Massillon plutôt que ses réelles qualités. Il avait, surtout dans son *Petit Carême*, glissé souvent à côté du dogme, pour s'attacher à ce qu'il appelait lui-même *les preuves de sentiment*. On délaissa peu à peu et le dogme et même le raisonnement, dans ce siècle qui s'appelait si fièrement le *siècle de la raison* (1).

De nos jours, un orateur sacré, plein d'originalité et de feu, a su exciter des frémissements d'enthousiasme et rappeler parfois à ses auditeurs éblouis les splendeurs de Bossuet, son compatriote. Mais lui aussi, comme Massillon, n'a guère fait que de mauvais copistes. On n'imite pas sans péril ces puissants génies qui marquent d'une si vive empreinte tout ce qu'ils touchent. Bourdaloue est un meilleur modèle, précisément parce qu'il est moins grand. Aussi a-t-on senti le besoin d'y revenir, et son nom est-il devenu synonyme de prédicateur.

Quand on entre dans l'antique et imposante cathédrale de Bourges, principal monument de la ville qui vit naî-

(1) Par antiphrase sans doute, comme le nôtre, hélas ! s'est intitulé le *siècle du progrès*.

tre Bourdaloue et témoin de ses premières prières, on est saisi d'un religieux respect. Le recueillement silencieux de ces cinq nefs profondes qui convergent si régulièrement autour de l'autel ; le mystérieux demi-jour qui descend des hautes verrières, comme une révélation, mêlée de lumière et d'ombre, des vérités d'un monde supérieur : l'austère simplicité de ces colonnes et la majesté de ces sombres voûtes, tout vous pénétre à la fois de terreur et d'espérance. On oublie tout ce qui passe avec bruit, tout ce qui trompe et ment, on songe et l'on aspire à ce qui seul demeure, on croit et l'on prie. Tel est l'effet que produit une lecture attentive et réfléchie de Bourdaloue. Nous osons la recommander à tous ceux qui cherchent de bonne foi la vérité. Qu'ils ne se laissent pas rebuter par cette masse imposante et un peu sombre au premier abord. Qu'ils pénètrent jusqu'au sanctuaire, ils y trouveront, surtout aux heures sérieuses de la vie, ces enseignements positifs qui satisfont pleinement la raison et qui fortifient la foi.

On ne le lit pas sans devenir meilleur, et l'on conclut volontiers, avec un pasteur protestant, qui, à travers ses préjugés de secte, a su démêler le vrai mérite de Bourdaloue (1) : « Sans se soucier, dit-il, d'embellir l'image « (de la vertu), Bourdaloue, toujours dogmatisant et « argumentant, la fait apparaître si belle d'une héroïque « et chaste beauté, que l'âme s'attache avec enthousiasme « à un idéal que lui-même semble avoir conçu sans en- « thousiasme. On finit par se complaire dans cet austère « enseignement : l'âme se sent épurer, l'être moral, si

(1) Vinet, *Mélanges*, pages 350 et 351.

« nous osons parler ainsi, se redresse et aspire en haut; « je ne sais quoi de mâle, de fort et de résolu se com-« munique à la pensée : la volonté se sent comme « retrempée. Je ne sais, ajoute-t-il, si Bourdaloue a fait « verser des larmes ; mais il a du moins, plus d'une fois, « accéléré le mouvement du cœur, excité dans l'âme « l'ardeur d'une vertueuse impatience et fait dire au « lecteur : *Allons !* Le patriotisme n'est pas plus intime-« ment uni à la parole de Démosthènes, que la vertu, ce « patriotisme du royaume céleste, à la parole de Bour-« daloue ; et Démosthènes n'a jamais rendu plus présente « aux esprits cette abstraction qu'on nomme la patrie, « que Bourdaloue n'a rendu visible au regard de l'âme « l'image auguste de la vertu. »

Nous ne pouvons mieux terminer notre étude sur Bourdaloue que par cette page, digne de Bourdaloue.

FRÉDÉRIC POULIN.

PHYSIOLOGIE DU REPOS

ÉTUDE

SUR LE

REPOS DU DIMANCHE

AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE & PHYSIOLOGIQUE

CHAPITRE I.

Physiologie générale du Repos.

Le repos est cet état de l'organisme qui sert à régler les fonctions de la vie. Cette définition, à laquelle on peut faire le reproche de manquer de précision, nous paraît être cependant la plus générale qu'on puisse adopter, car elle s'applique à tous les êtres vivants, animaux et végétaux, chez lesquels le repos existe à des degrés et avec des caractères différents.

On ne peut pas répéter après Bichat que le repos est la cessation des fonctions de la vie de relation, tandis qu'on ne remarque aucune intermittence dans les fonctions de la vie organique. Nous verrons, au contraire, que pendant ce que l'on appelle communément le repos, cette intermittence existe, et que les fonctions de la vie organique sont notablement influencées dans différents sens que nous aurons à étudier.

Tous les physiologistes admettent aujourd'hui que le repos, loin d'être un état négatif, une inaction momentanée, n'est, pour le système nerveux, et pour tout l'organisme, qu'un changement d'action, une véritable fonction.

Cabanis voit dans le sommeil, qui est l'expression la plus complète du repos, une fonction particulière du cerveau. Ce grand observateur confirme cette idée, toute nouvelle à l'époque à laquelle elle fut émise, en ajoutant que : « la répétition trop fréquente du sommeil, son excessive prolongation, doivent énerver cet organe comme le fait toute autre fonction à l'égard de celui ou de ceux qui lui sont propres, lorsque sa durée ou son énergie va au-delà des forces qui doivent l'exécuter. »

Burdach, dans ses belles études sur la périodicité, voit également dans le repos une grande fonction de l'organisme, par laquelle il récupère ce qu'il a perdu, et plus qu'il n'a perdu dans l'action. Pour lui, les expressions d'activité et de repos n'ont

qu'une valeur relative au point de vue biologique, et ne font qu'exprimer l'identité que l'on est convenu d'admettre entre la vie et sa manifestation extérieure. Aussi, se prononce-t-il d'une façon très-catégorique. « Un repos absolu, dit-il (1), une pure négation ne sauraient avoir lieu, la vie est une et indivisible, et il n'y a que ses directions qui varient ; derrière le repos apparent, se cache un mouvement réel, quoique latent, au moyen duquel la vie réunit ses forces pour faire un nouveau pas dans la voie du développement. » C'est pour exprimer cette idée qu'un médecin contemporain a dit, quelque part, que, dans le repos, le système nerveux, loin d'être l'ouvrier inactif de la parabole des talents, peut devenir l'enfant prodigue.

Malgré ces vues si profondes et si vraies, on a encore très-peu et très-imparfaitement étudié, au point de vue physiologique, la question du repos. Que se passe-t-il chez l'être vivant pendant cet état? Quels sont les phénomènes physiologiques, et même les symptômes pathologiques qui y donnent lieu? Quels sont les résultats produits sur l'organisme par l'exagération, la diminution, ou même la suppression du repos? Toutes ces questions se présentent en foule à l'esprit du physiologiste qui réfléchit quelque peu à ce sujet. Nous n'avons pas la prétention d'étudier et

(1) Burdach. *Traité de physiologie*, traduit par Jourdan. Paris, 1839, tome V, page 172.

encore moins d'éclairer la question du repos sous toutes ses faces; nous nous placerons simplement, comme nous l'avons dit, au point de vue de l'hygiène qui, selon la belle expression de M. Claude Bernard, n'est autre chose que la physiologie appliquée, sans oublier de mettre à contribution et à profit les découvertes les plus récentes de cette science. Nous étudierons les effets produits sur l'activité, la vigueur et la santé de l'homme, par la diminution du repos normal, en envisageant d'une façon spéciale les effets produits sur la santé publique par l'inobservation du repos hebdomadaire. Cette coutume sociale, consacrée par la religion, chez tous les peuples civilisés, et dont on retrouve des traces chez les peuples les plus barbares, nous paraît avoir son fondement dans la nature humaine. Aussi, essaierons-nous de montrer que cette loi universelle a une véritable base physiologique. Mais, avant d'entrer dans le vif de la question, il nous semble utile de décrire, très-sommairement et d'une façon générale, les effets du repos sur les fonctions de la vie.

Il est certain d'abord que, pendant le repos, il se produit dans tous les organes, et plus généralement dans tous les tissus, des phénomènes de nutrition dont nous sommes encore très-loin de connaître la nature intime, mais dont on peut déjà se faire une idée assez nette, d'après les découvertes les plus récentes de la physiologie. Pour donner une idée générale de l'influence du repos sur l'organisme, la

méthode la plus simple et la plus directe pour nous, consistera à étudier le sommeil, phénomène qui est l'expression la plus complète du repos chez tous les êtres vivants. Nous n'ignorons pas que certains observateurs ne veulent pas admettre cette étroite parenté entre le sommeil et le repos, et voient entre ces deux états de l'organisme un abîme dont l'étendue est immense (1). Nous ne partageons pas cette manière de voir, à cause de l'exacte similitude des phénomènes biologiques auxquels ces deux états donnent lieu. Nous ne voyons entre le sommeil et le repos qu'une simple différence de degré.

Il faut admettre, à la vérité, que cette différence est grande, mais c'est surtout en raison de la suspension de l'activité sensorielle et intellectuelle, qui, jointe à la suspension de l'activité motrice, existant également pendant le repos complet, constitue la suspension de l'activité cérébrale tout entière. En un mot, le sommeil est le repos des sens et de l'intelligence ajouté au repos des organes nécessaires aux fonctions de la vie de relation. Il peut même se faire que, pendant le sommeil *agité*, les organes présidant aux fonctions de la vie de relation, *se reposent* moins complètement que pendant le repos ordinaire. Malgré tout, il est certain qu'à l'état normal, le sommeil constitue le repos le plus complet que l'on puisse observer.

(1) Macario. *Du sommeil, des rêves et du somnambulisme*. Paris, 1857, page VIII.

Sans nous arrêter aux descriptions pittoresques et aux peintures colorées que la plupart des physiologistes ont faites du sommeil, nous allons décrire très-sommairement l'ensemble des conditions physiologiques nécessaires pour la production de ce phénomène, et les résultats qu'il produit sur l'organisme.

On peut dire que, pendant le sommeil, le système nerveux tout entier (sensitivo-moteur et vasomoteur) subit une modification de nature paralytique, produisant la perte de la sensibilité, le relâchement de tout le système musculaire, et la réplétion plus grande du système vasculaire. Ce dernier phénomène peut être traduit par l'expression d'*hypérémie passive* de tous les organes (Gubler), hypérémie accompagnée d'une moindre fréquence du pouls, qui peut tomber de 80 à 65 pulsations par minute, et naturellement d'une moindre tension vasculaire, puisque, par le fait de la dilatation de tous les vaisseaux, le sang occupe plus de place dans tout le système circulatoire. Cette diminution du tonus vasculaire pendant le sommeil, on peut l'observer également pendant le repos; elle se manifeste chez tous les individus par un facies plus plein et une sorte de turgescence des parties molles, que l'on peut remarquer sur toute la surface du corps.

On s'explique par là comment des vêtements, plus ou moins ajustés et serrés autour du corps, sont difficilement supportés pendant le sommeil, surtout pendant les premières heures. Cette turgescence

des parties molles, accompagnée du relâchement des muscles pendant le repos, explique également ce fait, qu'un individu, observé au lit, a toujours *meilleure mine* que s'il est assis, et surtout que s'il est debout.

A ces trois sortes de stations correspondent aussi des différences sensibles dans la fréquence du pouls. Si, par exemple, un individu, observé debout, a quatre-vingts pulsations, il n'en a plus guère que soixante-quatorze, observé assis, et on ne lui en trouvera que soixante-cinq à soixante-dix, s'il est couché, et surtout s'il dort. Il n'est pas besoin d'ajouter que ces différents phénomènes, observés à l'état normal, varient selon l'état de santé, les émotions, etc., et un grand nombre d'autres conditions qu'il est inutile de mentionner.

D'un autre côté, si l'on veut observer directement la circulation du sang dans les capillaires, pendant le repos, on peut choisir comme champ d'observations certaines parties transparentes d'animaux vivants.

Les grenouilles se prêtent merveilleusement à l'expérience suivante: On dispose, à l'aide d'un procédé bien connu, sur le porte-objet d'un microscope, la langue ou la membrane interdigitale d'une grenouille vivante; on remarque alors que, si l'animal est excité, le sang et les corpuscules sanguines circulent beaucoup plus vite que quand il est au repos. Le résultat est encore plus net, si on curarise la grenouille, opération qui produit l'immo-

bilisation complète du système musculaire de la vie animale, sans avoir d'influence sensible sur les nerfs vaso-moteurs; on observe alors que le sang circule beaucoup plus lentement, et même stagne en plusieurs points, surtout dans les capillaires veineux. Cette expérience, facile à répéter, est, comme on le voit, très-concluante.

Cette turgescence de toutes les parties du corps, pendant le repos, par suite de l'hypérémie passive des organes, semble ne pas exister dans la poitrine, puisque l'on constate, à l'aide du cyrtomètre, que la poitrine se rétrécit d'environ deux centimètres pendant le sommeil. Cette exception n'est qu'apparente, et s'explique par ce fait que, pendant le repos, la respiration est affaiblie; sa fréquence peut tomber de vingt à quinze inspirations par minute. La profondeur des inspirations, c'est-à-dire la quantité d'air absorbée par les poumons, à chaque inspiration, est également diminuée. Cet affaiblissement de la respiration diminue d'autant l'*action aspirante* que la poitrine exerce normalement sur le sang dans les veines, et augmente l'hypérémie passive des organes. Ajoutons encore que la circulation veineuse est également ralentie par l'inaction musculaire (1).

On conçoit que, par suite de cette stase sanguine dans tous les tissus, la calorification soit diminuée,

(1) Longet. *Traité de physiologie*. Paris, 1861, tome 1, p. 877.

puisque tous ces tissus fonctionnant moins, respirent moins et, par conséquent, brûlent moins.

C'est de cette façon qu'on peut expliquer la cessation des fonctions cérébrales pendant le sommeil, puisque le cerveau recevant, dans un temps donné, beaucoup moins de sang oxygéné que pendant la veille, cet organe respire moins et fonctionne moins.

On comprend, d'après cela, que les anciennes divergences des physiologistes, sur les causes déterminantes du sommeil, doivent cesser ; car, si cet état de l'organisme peut être produit artificiellement aussi bien par l'anémie que par la congestion du cerveau, il n'en reste pas moins acquis que, pendant le sommeil, il y a l'affaiblissement de la *respiration cérébrale* ou du conflit entre les globules rouges du sang et les éléments nerveux. On peut s'expliquer ainsi, jusqu'à un certain point, comment des substances médicamenteuses, regardées par les physiologistes comme antagonistes, relativement à leur mode d'action sur le système nerveux moteur, peuvent aussi bien les unes que les autres donner lieu au sommeil (1). Il faut admettre que ces médicaments agissent primitivement sur la nutrition des éléments anatomiques des centres nerveux, peut-être en entravant leur combustion (2).

(1) L'opium et la belladone, par exemple.

(2) Voir à ce sujet, les idées émises par M. Vulpian dans ses savantes *Leçons sur l'appareil vaso-moteur*, tome II, p. 145 et suivantes. Paris, 1875.



Nous n'avons pas la prétention de vouloir faire ici une théorie physiologique du sommeil; nous tenions seulement à émettre une simple vue critique sur une question, très-controversée de nos jours, qui touche en beaucoup de points à celle du repos.

Comme nous venons de le dire plus haut, la calorification est diminuée pendant le sommeil et le repos; cette diminution, évaluée à un degré centigrade environ, est facilement expliquée par la diminution de la combustion organique. On sait que, pendant le repos, le sang veineux qui sort des muscles est beaucoup moins noir que pendant l'activité musculaire. Ce sang devient presque aussi rouge que le sang artériel et renferme beaucoup d'oxygène quand les muscles sont à l'état de relâchement complet (1). La diminution de la température animale est aussi produite par la dilatation des vaisseaux périphériques, donnant lieu à une plus grande déperdition de chaleur, et par l'immobilisation. Cependant, on ne doit pas tenir grand compte de l'immobilisation, car l'abolition de l'activité musculaire laisse disponible une certaine quantité de chaleur. Quoi qu'il en soit, tout le monde sait que, pendant le sommeil, comme pendant le repos, on est plus exposé aux refroidissements, et qu'on éprouve le besoin d'être couvert.

Ajoutons enfin, bien que le fait ne puisse pas

(1) Claude Bernard. *Leçons sur les propriétés des tissus vivants*, page 372.

encore être prouvé directement, que, pendant le repos, les phénomènes physico-chimiques, produits par les actes de la nutrition, absorbent peut-être une certaine quantité de chaleur.

Pour ce qui est des sécrétions pendant le sommeil, nous avons fort peu de choses à en dire, si ce n'est qu'elles sont diminuées d'une façon générale comme la circulation, la respiration et la calorification. On pourrait être porté à croire qu'elles sont augmentées par suite de la dilatation du système vasculaire, qui accompagne presque constamment, sinon toujours, l'activité sécrétoire, et qui existe, comme nous venons de le voir, dans tous les organes, pendant le sommeil. Mais que l'on admette ou non l'existence des nerfs sécréteurs, on est forcé de croire, comme M. Vulpian l'a fait voir, que les sécrétions ne sont pas déterminées par les congestions vasculaires, en un mot, que ces deux états de l'organisme ne sont pas solidaires l'un de l'autre. On doit bien remarquer, du reste, que cette congestion est toute passive.

Il est certain, cependant, que, dans beaucoup d'états pathologiques, certaines sécrétions sont augmentées pendant le sommeil. C'est ainsi que les anciens médecins avaient parfaitement observé que la plupart des crises avaient lieu pendant cet état de l'organisme (sueurs, diarrhées, hémorrhagies, coliques, accouchements, attaques d'épilepsie, etc.); or, beaucoup de crises se manifestent par l'apparition ou l'exagération de certaines

sécrétions. Il faudrait donc admettre que, pendant le sommeil, qui, comme le dit Burdach, fait cesser les tensions et diminue les antagonismes en rétablissant l'équilibre des organes, certaines sécrétions, dont l'action a pu être entravée par un grand nombre de causes, reprennent leur cours normal, en l'exagérant même, si le besoin s'en fait sentir dans l'organisme.

Le mécanisme physiologique de ces phénomènes doit être attribué à l'action de la moëlle épinière, dont la *réflectivité est augmentée d'une façon notable pendant le repos.* On sait, du reste, que la production des mouvements réflexes est, en raison inverse de celle des mouvements directs, et que cette production est facilitée par l'influence des narcotiques, qui, tous donnent lieu artificiellement au repos.

Cette influence du repos sur l'action réflexe de la moëlle épinière, influence qui s'exerce également sur l'encéphale, nous paraît être d'une grande importance dans la question qui nous occupe ; aussi ne craindrons-nous pas d'en tirer des conséquences pratiques dans le cours de ce travail.

Dans cette étude sur l'influence générale du repos, par rapport aux fonctions de la vie, il est un dernier point sur lequel nous désirons insister particulièrement : c'est la nutrition. Nous pensons que l'on peut affirmer aujourd'hui, d'après les observations les plus nombreuses et les expériences

les plus récentes de la physiologie, que la nutrition est augmentée pendant le repos.

Hippocrate pensait déjà que, tandis que toutes ces fonctions sont suspendues pendant le sommeil, celles de la vie plastique sont augmentées ; c'est ainsi que les enfants nouveau-nés, dont l'accroissement est, comme on le sait, plus rapide qu'à aucune autre époque de la vie, ne font guère que téter et dormir. On sait également que les individus passant leur vie dans l'oisiveté, engraissent, tandis que les travailleurs maigrissent, en général. Malgré ces simples observations, qui sont à la portée de tous, et qui nous paraissent devoir juger définitivement la question, un grand nombre de médecins, parmi lesquels on peut citer Broussais, et, de nos jours, Michel Lévy (1), qui s'appuie sur l'autorité de ce dernier, pensent que la nutrition est diminuée pendant le sommeil, de la même façon que les autres fonctions organiques dont nous venons de parler ; mais cette opinion, qui ne s'appuie sur aucun fait, ne nous paraît pas admissible.

Broussais affirme que la suspension d'activité d'un organe souverain comme le cerveau doit amener une dépression des fonctions de la vie végétative, et l'auteur que nous venons de citer ajoute que : « si l'on engraisse en dormant beaucoup, c'est que l'on respire moins ; d'où la prédominance des ma-

(1) Michel Lévy. *Traité d'hygiène publique et privée*, V^e^ édition, t. 2, p. 272. Paris, 1869.

tériaux hydrogénés et carbonés dans l'économie.... »
Nous répétons que ces idées, toutes subjectives, ne répondent pas à la réalité des faits.

Bien que la respiration soit plus intense et plus accélérée pendant l'action, on respire cependant et on consomme plus d'oxygène pendant le repos. D'après une expérience célèbre de Pettenkofer et Voit, un jeune homme sain, âgé de 28 ans, du poids de 120 livres, respirait par la peau et par les poumons, pendant et après un jour de repos, en grammes :

De 6 h. du matin à 6 h. du soir	532,9	d'acide carb. et	234,6	d'oxyg.
De 6 h. du soir à 6 h du matin	378,6	—	474,3	—
	911,5		708,9	

Le même homme exhalait et absorbait, pendant et après un travail très-fatigant :

Le jour	884,6	d'acide carbonique et	294,8	d'oxygène.
La nuit	399,6	—	659,7	—

On voit que, pendant le repos, l'organisme emmagasine plus d'oxygène que pendant l'action, pour réparer ses pertes et pouvoir faire de nouvelles dépenses. Burdach, qui ne connaissait pas cette expérience, voyait donc juste en disant que pendant le repos, la vie *réunit ses forces* pour faire un nouveau pas dans la voie du développement.

Des expériences d'autres physiologistes, de Brown-Séquard, entre autres (1), établissent que

(1) Brown-Séquart. *De l'influence du système nerveux, du galvanisme, du repos et de l'action sur la nutrition des muscles.* Comptes-rendus de la Société de Biologie, 1849, p. 195.

la nutrition est augmentée dans les tissus, par suite de la paralysie des vaso-moteurs, dont le rayon d'action s'étend à ces mêmes tissus. Or, nous savons que, pendant le repos, l'affaiblissement du *tonus* vasculaire ou la paralysie des vaso-moteurs existe à un degré plus ou moins considérable.

On peut objecter à cela qu'un membre paralysé depuis quelque temps est frappé d'un amaigrissement notable; le fait ne peut pas être nié, mais, dans ce cas, l'amaigrissement est produit par l'inaction complète du membre, tandis que si l'on fait contracter journellement les muscles paralysés, à l'aide du galvanisme par exemple, la nutrition du membre malade, loin de languir, se fait d'une façon au moins aussi active que dans le membre correspondant. Ce fait prouve que, si le repos est nécessaire à la nutrition du muscle, c'est, comme on le voit, à la condition qu'il fonctionne.

D'autres faits nombreux prouvent, à notre avis, d'une façon certaine cette nécessité du repos pour la nutrition des muscles et des différents tissus de l'économie : le danseur de profession, dont la jambe est si bien musclée, ne doit cette vigueur de ses membres inférieurs qu'aux nombreux intervalles de repos entremêlant ses exercices. Le forgeron, dont les formes des membres supérieurs et du tronc ont une apparence athlétique, ne doit également cette belle musculature, recherchée par les anatomistes, qu'aux nombreux intervalles de repos qui entrecoupent les violents efforts exigés par son métier;

tandis que les chasseurs de profession, les rouliers, les facteurs ruraux, dont la marche est continue, ont les jambes amaigries, et cet amaigrissement va quelquefois jusqu'à une atrophie considérable du système musculaire.

Ainsi donc, l'activité poussée à l'excès peut produire sur la nutrition les mêmes résultats que l'inaction la plus absolue, comme celle produite par la paralysie.

Enfin, on peut encore constater l'influence trophique du repos, dans un grand nombre d'états pathologiques. On peut souvent observer, par exemple, qu'un long séjour au lit, nécessité par le traitement d'une affection quelconque chez un jeune homme, produit parfois une remarquable et rapide élongation du corps. Les médecins sont tous les jours à même de remarquer que les plaies, même les plus bénignes, guérissent beaucoup plus vite chez les sujets qui observent le repos, que chez ceux dont l'activité n'est pas suspendue. Chez les animaux hibernants, la cicatrisation d'une blessure se produit plus rapidement pendant le sommeil que pendant le réveil. On a fréquemment l'occasion de remarquer ce fait sur la marmotte. Si l'on coupe la queue d'un loir (1) pendant l'engourdissement hivernal, on voit cet organe se régénérer comme chez le lézard ou la

(1) Cl Bernard. *Leçons sur la chaleur animale, sur les effets de la chaleur et sur la fièvre*. Paris, 1875.

salamandre, tandis qu'il n'en est rien, si l'amputation a lieu pendant la période de réveil.

Il est inutile, croyons-nous, de citer d'autres exemples, tendant à démontrer l'influence directe du repos sur la nutrition; disons seulement, en terminant, par quel mécanisme cette influence s'opère.

Il est admis, depuis Bichat, et de nombreuses observations et expériences ont confirmé cette opinion, tout intuitive de la part de ce grand physiologiste, que le système nerveux sympathique est l'instrument et le régulateur de la vie végétative. Que l'on admette, avec M. Cl. Bernard (1), que cet appareil nerveux agit sur la nutrition, à la façon d'un frein, c'est-à-dire comme un appareil modérateur, ou bien que l'on admette, avec M. Vulpian (2) et d'autres physiologistes, l'existence de *nerfs trophiques*, c'est-à-dire *excito-nutritifs*, opinion qui paraît être aujourd'hui beaucoup plus conforme à la réalité des faits observés, l'influence directe du repos sur la nutrition peut être expliquée de la manière suivante: pendant l'action, c'est-à-dire pendant l'activité du système nerveux sensitivo-moteur, les centres nerveux appartenant à ce système empruntent beaucoup de leur force aux centres vaso-moteurs et trophiques, dont la puissance naturelle est en partie annulée à leur profit; tandis

(1) *Revue des cours scientifiques*, 1871-1872, p. 1254.

(2) Loc. cit., p. 225 et passim.

que, pendant le repos, c'est exactement le contraire qui a lieu.

M. Claude Bernard admet, dans le dernier ouvrage que nous venons de citer, que la nutrition est activée par les nerfs vaso-constricteurs ou frigorifiques, qui en abaissant la température, arrêtent ou ralentissent les phénomènes de sécrétion et en général d'oxydation.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que, pendant l'état de repos ou de sommeil, tout le système vasculaire est dilaté, et que, par conséquent, les nerfs vaso-constricteurs n'entrent pas en jeu, bien que la nutrition soit activée pendant cet état.

Il faut bien reconnaître, du reste, que cette dilatation *passive* n'a rien de commun avec la dilatation *active* qui existe pendant la fièvre. Nous avons indiqué plus haut qu'avec l'affaiblissement du tonus vasculaire pendant le sommeil, la température baisse d'un degré centigrade environ.

Pendant l'activité, il se produit dans le corps vivant, des phénomènes physico-chimiques, appelés phénomènes de combustion, qui *usent* les organes; pendant le repos, il se produit des phénomènes physico-chimiques d'ordre opposé, appelés phénomènes d'assimilation, qui *régénèrent* les organes. Ce n'est pas ici le lieu de parler plus longuement de la suppléance réciproque des centres nerveux, une des plus belles questions élucidées par la

physiologie contemporaine. Nous aurons à exprimer et à développer ce grand fait physiologique sous une autre forme, en parlant de la coordination des forces.

En résumé, *le repos est pour l'organisme un véritable travail;* la preuve la plus simple de cette affirmation, qui, à première vue, peut sembler paradoxale, consiste dans ce fait qu'une activité exagérée, un excès de fatigue nuit au sommeil ou au repos, et peut même l'empêcher absolument, par suite du manque plus ou moins complet des forces du système nerveux qui régissent cet état, ou mieux encore cette fonction de l'organisme.

Cette courte esquisse physiologique, qui a pu paraître encore trop longue, nous permettra maintenant de nous avancer, d'un pas plus sûr, dans la voie que nous nous sommes tracée.

CHAPITRE II.

Base physiologique du Repos hebdomadaire.

Nous avons dit que le repos existe et peut être observé chez tous les êtres vivants, animaux et végétaux, à des degrés et avec des caractères différents, que nous n'avons pas à examiner ici. Mentionnons cependant les deux modes de repos le plus communément observés : le repos quotidien, la plupart du temps nocturne, qui est universel, et le repos annuel auquel sont soumis tous les végétaux, les animaux hibernants et la plupart des animaux inférieurs.

A côté de ces deux genres de repos, nous plaçons le repos hebdomadaire, que seul, dans la nature,

l'homme pratique; mais qui, selon nous, n'en a pas moins son fondement dans la physiologie.

Un fait considérable, attesté par les auteurs anciens et confirmé par les auteurs modernes et contemporains, c'est que l'usage de la semaine et la consécration de son septième jour au repos, a régné de tout temps et en tous lieux (1). Mais, ces différents auteurs se divisent quand il s'agit d'assigner une origine à cette coutume universelle. Les uns, dont nous ne discuterons pas l'opinion, voient dans l'usage de la semaine une coutume purement arbitraire, dont l'origine se perd dans la nuit des temps; les autres, à la tête desquels on peut mettre l'astronome Laplace, pensent qu'on a voulu assimiler la semaine à une des périodes lunaires. L'illustre savant exprime cette opinion en ces termes: « La semaine, depuis la plus haute antiquité, dans laquelle se perd son origine, circule sans interruption à travers les siècles, en se mêlant aux calendriers successifs des différents peuples. Il est très-remarquable qu'elle se trouve la même par toute la terre. C'est peut-être le monument le plus ancien et le plus incontestable des connaissances humaines; il paraît indiquer une source commune, d'où elles se sont répandues (2), » et Laplace ajoute: « Mais le système astronomique qui lui sert de base est une

(1) Voir Auguste Nicolas. *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, t. I, p. 406. Paris, 1854.

(2) *Système du monde*, p. 18 et 19

preuve de l'imperfection des connaissances humaines à cette origine. » Nous ne pensons pas que la révolution lunaire puisse servir de base à la division du temps en semaines, puisque cette révolution se fait en vingt-neuf jours. On aurait donc pu aussi bien diviser ces vingt-neuf jours en cinq périodes de six jours qu'en quatre semaines; il est donc impossible d'admettre, ainsi que le pense M. Nicolas, qu'une base aussi imparfaite ait pu jouir d'une telle universalité.

L'opinion la plus généralement admise sur l'origine de la semaine, opinion à laquelle se rallie Diderot, est celle des théologiens, qui ne voient dans cet usage que la commémoration de la création du monde, en six jours, et du repos du Créateur, le septième jour.

Proudhon, le célèbre socialiste, qui, comme on le sait, a fait sur le repos du dimanche, une étude très-remarquable, surtout en ce qui concerne l'origine de ce repos, essaie, à l'aide de son inflexible logique, d'exposer par le raisonnement le procédé scientifique employé par Moïse pour fonder une semblable institution (1).

(1) « Moïse, ayant donc à régler, dans une nation, les œuvres et les jours, les repos et les fêtes, les travaux du corps et les exercices de l'âme, les intérêts de l'hygiène et de la morale, l'économie politique et la subsistance des personnes, eut recours à une science des sciences, à une *harmonique transcendante*, s'il m'est permis de lui donner un nom, qui embrassait tout, l'espace, la durée, le mouvement, les esprits, les corps, le sacré et le profane. La certitude de

« Pourquoi, dit-il, six jours de travail plutôt que cinq ou sept? pourquoi la semaine plutôt que la décade? quel statisticien a observé, le premier, qu'en temps ordinaire, la période du travail doit être à la période du repos, comme 6 est à 1....... . On n'attend pas, sans doute, que je réponde à ces questions; il y a de quoi désespérer toute la science et l'érudition modernes, et je plaindrais quiconque, abordant la même matière, n'apercevrait pas cet abîme. L'origine de la semaine est inconnue. Quant

cette science est démontrée par le fait même dont nous nous occupons. Diminuez la semaine d'un seul jour, le travail est insuffisant, comparativement au repos; augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. Etablissez tous les trois jours une demi-journée de relâche, vous multipliez par le fractionnement la perte du temps; et en scindant l'unité naturelle du jour, vous brisez l'équilibre numérique des choses. Accordez, au contraire, quarante huit heures de repos, après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie, après l'avoir épuisé par la fatigue. J'omets, pour abréger, la foule de considérations du même genre que pourrait suggérer l'intervertissement des relations de famille et de cité, et qui ferait ressortir bien d'autres inconvénients. *Comment donc Moïse rencontra-t-il si juste?* Il n'inventa pas la semaine; mais il fut, je crois, le premier et le seul qui s'en servit pour un si grand usage. Aurait-il adopté cette proportion, s'il n'en eût calculé d'avance, toute la portée; et si ce ne fut pas en lui l'effet d'une théorie, comment expliquer cette intuition si prodigieuse? Du reste, quant à supposer que le hasard seul l'eût ainsi favorisé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui en aurait été faite, ou à la fable de la truie écrivant l'Illiade avec son groin. »

Proudhon. *De la célébration du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité* p. 66 et 67. Paris, 1850.

à la loi de proportion, entre la durée du travail et celle de relâche, nous n'en soupçonnons seulement pas la raison, et je ne crois pas qu'elle ait excité l'attention des économistes et des physiologues » (1). On le voit, si Proudhon ne résout pas la question, il a l'incontestable mérite de la poser dans les termes les plus nets.

On pense bien que nous ne songeons pas à résoudre la question, dans le sens exact que l'indique Proudhon. La physiologie, malgré les immenses progrès qu'elle vient d'accomplir, est encore très-loin de nous fournir les moyens nécessaires pour pouvoir exprimer en nombres le rapport entre la quantité de travail que l'homme doit produire et la somme de repos qu'il doit prendre. Nous ne doutons pas, cependant, qu'on puisse un jour ou l'autre déterminer approximativement ce rapport. Nous disons *approximativement*, parce que la question à résoudre est très-complexe, et que, dans un pareil calcul, on aura toujours à tenir compte de l'âge, du sexe, du climat, de la nourriture, de la constitution et d'un grand nombre d'autres conditions qu'il est inutile d'énumérer.

Mais, quand le physiologiste ne peut fixer le résultat numérique produit par un phénomène ou une fonction, sur l'ensemble de l'organisme vivant, ou, pour parler en d'autres termes, quand il ne peut pas faire l'analyse quantitative d'un phénomène, il

(1) Proudhon, ouv. cité, p. 57.

doit chercher à en déterminer le sens et les tendances, c'est-à-dire à en faire l'analyse qualitative. Pour ce faire, il procède par comparaison ou analogie, et peut ainsi arriver à trouver l'explication plus ou moins nette de ce phénomène, qui, à première vue, pouvait sembler isolé, et n'avoir aucun rapport avec d'autres phénomènes de même ordre. Telle est la méthode que nous avons employée pour tâcher d'élucider la question qui nous occupe.

En réfléchissant longuement à l'universalité du repos hebdomadaire, nous nous sommes demandé si ce repos ne répondait pas à un besoin impérieux de la nature humaine, et si, par conséquent, on ne pouvait le classer parmi d'autres phénomènes physiologiques de même ordre.

Nous pensons avoir résolu la question d'une façon relativement satisfaisante, en comparant le repos hebdomadaire à un phénomène physiologique, connu depuis longtemps par tous les observateurs, mais qui a certainement plus attiré l'attention des médecins anciens que des physiologistes modernes, nous voulons parler de la *périodicité septenaire*.

Si l'on étudie la marche et la durée des maladies inflammatoires fébriles, dont le type est bien tranché, en se basant sur les deux symptômes les plus constants et les plus caractéristiques, l'état de la température et celui du pouls, on est frappé de voir, dans la très-grande majorité des cas, la défervescence survenir le septième jour. On peut citer comme exemples : la bronchite aigüe, la fluxion de

poitrine, les angines aiguës, la fièvre synoque, les différentes fièvres éruptives, etc..... Si l'on inocule du vaccin sous l'épiderme d'un individu sain, la pustule croît progressivement jusqu'à la fin du sixième jour, époque à laquelle elle arrive au summum de son développement, puis elle commence à s'affaisser et à décroître le septième jour. N'est-ce pas par des *septenaires* que l'on a toujours indiqué les périodes et évalué la durée plus ou moins longue du typhus et des fièvres typhoïdes ? C'est surtout en examinant les *tableaux graphiques* des différentes maladies aiguës, tableaux employés avec succès par beaucoup de cliniciens contemporains afin de pouvoir saisir, d'un coup d'œil, l'ensemble des symptômes présentés par ces affections pendant toute leur durée. que l'on pourra se convaincre de la réalité et de la constance de ce fait, que les anciens avaient si bien observé, et auquel ils ont donné le nom de crise.

Parmi les jours critiques dont ils admettaient un certain nombre, le septième était le jour *judicatoire* par excellence. Inutile d'ajouter que la clinique moderne a confirmé ces observations à l'aide des nouveaux procédés dont elle dispose (1).

Il est bien peu nécessaire de dire que nous n'entendons rien avancer d'absolu à l'égard du septième jour comme jour critique dans la très-grande majo-

(1) Hirtz; article Crise, *in* Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique. Paris, 1869.

rité des maladies aiguës ; c'est ainsi que si une de ces affections se termine par la mort ou passe à l'état chronique, la règle souffre une exception. Il en est de même de l'influence du traitement qui, selon les cas, peut avancer ou retarder le jour critique ; aussi bien que de certaines complications, de maladies antérieures, de l'alcoolisme, du *surmenage* et d'un grand nombre d'autres causes observées journellement par les médecins. Nous tenons dès à présent à ajouter que les exceptions sont plus communément observées dans les populations où, pour différentes causes, et notamment par suite de son activité exagérée, l'homme s'écarte le plus du type primordial.

Il y aurait certainement encore beaucoup d'autres choses à dire sur le nombre sept dans ses rapports avec les phénomènes de la vie chez l'homme ; mais cette partie de notre travail ne comporte pas de plus grands développements (1). Mentionnons cependant la menstruation qui arrive normalement chez la femme tous les vingt-huit jours (4 fois 7) et non pas

(1) Dans la nature humaine, il y a sept saisons qu'on appelle âges : le petit enfant, l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, l'homme fait, l'homme âgé, le vieillard. L'âge du petit enfant est jusqu'à sept ans, époque de la dentition ; de l'enfant, jusqu'à la production de la liqueur spermatique, deux fois sept ans ; du jeune homme, jusqu'à l'accroissement de tout le corps, quatre fois sept ; de l'homme fait, jusqu'à quarante-neuf ans, sept fois sept ; (âge de retour) de l'homme âgé, jusqu'à cinquante-six ans, huit fois sept ; à partir de là commence la vieillesse. — Œuvres d'Hipppocrate, trad. de Littré, t. IX, p. 636.

tous les vingt-neuf jours (mois lunaire) comme on l'a cru pendant longtemps. On peut encore rapprocher de ce fait les sept couleurs du spectre solaire et les sept notes de la gamme, qui sont encore des chiffres *physiologiques*; si l'on peut s'exprimer ainsi.

En résumé, on voit que la périodicité septenaire, bien qu'elle ne soit presque jamais observée que dans l'état pathologique, est un phénomène physiologique très-remarquable sur lequel nous désirons vivement porter l'attention, eu égard à l'idée que nous voulons développer. Voyons donc, maintenant, s'il n'est pas facile d'établir une étroite relation entre la périodicité septenaire et le repos hebdomadaire.

Disons d'abord que le repos hebdomadaire est basé sur les exigences et on peut presque dire sur les écarts de la civilisation. Si, comme l'animal, l'homme vivait, nous ne dirons pas à l'état sauvage, car nous pensons avec beaucoup d'anthropologistes que l'homme sauvage observé de nos jours est un être dégénéré, mais comme *il devrait vivre*, c'est-à-dire dans l'état où nous le montre Moïse dans le paradis terrestre, ou au milieu des splendeurs de l'âge d'or du monde païen, le sommeil de la nuit suffirait amplement pour réparer les pertes organiques produites par une *activité normale*. Et ce qu'il faut entendre par cette activité normale, c'est celle employée pour la jouissance calme et paisible des biens de ce monde. Mais en vertu d'une déchéance que les théologiens avec tout le monde

chrétien appellent chute originelle (1) et que les anthropologistes sont forcés d'admettre, chacun pouvant d'ailleurs expliquer le fait à sa manière (2), l'homme *travaille* : et si l'on veut nous permettre à ce propos d'imiter le mot célèbre de Joseph de Maistre, nous dirons que non-seulement l'homme travaille pour se nourrir et pour se vêtir, mais il travaille pour s'amuser, il travaille pour travailler.

Or, nous verrons dans la suite de cette étude quels sont les effets produits sur l'homme par le travail continu ou exagéré ; ces effets à leur début représentent, à peu de chose près, l'appareil symptomatique de la fièvre. Le travailleur a donc la fièvre pendant six jours de la semaine, le septième jour, celui du repos, l'excitation apportée à la plupart des fonctions organiques s'apaise, l'économie subit une crise salutaire, pendant laquelle son équilibre détruit se rétablit.

On peut faire cette objection, qu'en somme, l'homme civilisé est ainsi assimilé à l'homme malade, opinion qui à première vue peut paraître paradoxale. Cette objection ne peut être admise

(1) Pascal s'exprime ainsi à propos de la chute originelle. « Sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes. Le nœud de notre condition prend ses replis et ses tours dans cet abîme ; de sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère, que ce mystère n'est inconcevable à l'homme. » Pascal, Pensées. Édition Havet, p. 122

(2) Morel, dans son savant Traité des dégénérescences, admet sans réserves la chute originelle de l'homme. Loc cit., p. 4.

en aucune façon, car, entre l'état physiologique et l'état pathologique il n'y a qu'une question de degré. Bien qu'en général ces deux états soient très-reconnaissables, il n'en est pas moins vrai que dans bien des cas ils se confondent complétement, l'un n'étant que l'exagération ou la diminution de l'autre.

On voit donc qu'entre la semaine et la périodicité septenaire, il y a une étroite relation de parenté. On peut même dire que la semaine n'est qu'un mode, qu'une manifestation de la périodicité septenaire.

Est-ce à dire qu'en fournissant cette explication de l'origine du repos hebdomadaire, nous rejettions celle de la théologie qui s'appuie sur la cosmogonie de la Bible ? En aucune façon. Le récit aussi simple que sublime de Moïse commande le respect (1). Et c'est à ce propos que l'on peut exprimer cette idée, si souvent émise, que, plus on considère les sciences de haut, plus on remarque entre elles de points communs, par lesquels elles se rattachent les unes aux autres. D'ailleurs n'est-il pas permis d'admettre que dans l'institution du repos hebdomadaire, Moïse

(1) Souviens-toi de sanctifier le jour du repos.

Six jours tu travailleras et feras tes ouvrages; mais le septième jour est le repos de l'Eternel : ce jour-là, tu ne feras aucune œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui habite entre tes portes. Car en six jours l'Eternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour : Voilà pourquoi l'Eternel a consacré et béni le jour du repos. — Décalogue, art. 1, parag 4.

ait fait preuve d'autant de science que dans la description de l'apparition successive des êtres organisés à la surface du globe, description confirmée par la géologie (1)? Quoi qu'il en soit, nous désirons vivement fixer l'attention sur cette explication physiologique de l'origine du repos hebdomadaire, car elle nous servira de base principale pour légitimer l'usage de ce repos au point de vue hygiénique.

Avant de pénétrer plus loin dans notre sujet, il nous paraît utile de mentionner sommairement les *effets généraux* produits sur l'homme par le repos hebdomadaire. Ces effets sont ceux que nous avons décrits plus haut en étudiant d'une façon générale les effets du repos sur les fonctions de la vie ; mais il convient d'appliquer au plus vite les données résultant de cette étude au repos hebdomadaire en particulier, de manière à confirmer sans retard l'idée que nous avons avancée relativement à l'origine de ce repos.

Commençons par étudier les effets du repos hebdomadaire au point de vue absolu. L'homme, comme nous venons de le voir, produit chaque jour une quantité de travail supérieure à l'expression normale de son activité, ou, si l'on veut, il dépense une somme de forces supérieure à celle qu'il a de

(1) C'est à ce propos qu'Ampère disait : « Ou Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou il était inspiré. » Ampère, *Théorie de la terre* ; Revue des Deux-Mondes. 1er juillet 1833.

véritablement disponible. Nous ne pensons pas que ce fait soit contesté, et que l'on puisse soutenir que l'homme, qui prend sept à neuf heures de sommeil, doive consacrer au travail les quinze ou dix-sept heures qui lui restent, à l'exception du temps rigoureusement nécessaire pour prendre ses repas, et cela sans dommage pour sa santé. Ce travail à outrance existe cependant, et peut être observé partout, aussi bien dans le monde industriel et commercial que dans les petits corps de métiers. La plupart des auteurs, médecins et économistes, qui se sont occupés de cette question, et ils ne sont pas nombreux, n'ont trouvé d'autre remède à cet état de choses que la limitation de la durée du travail quotidien.

Ce moyen paraît et est, en effet, très-naturel. Nous sommes bien loin d'en nier les avantages, d'autant plus que, même avec le repos hebdomadaire, la durée du travail quotidien est encore, à notre avis, trop longue au point de vue hygiénique (1). Mais ce moyen, d'ailleurs impraticable, ne peut en aucune façon remplacer les avantages du repos hebdomadaire. Outre, comme nous le verrons, que la fixation, même approximative, du travail quotidien est impossible à faire physiologiquement parlant, cette fixation est également impraticable, eu égard aux exigences de l'industrie. Mais nous n'avons pas à nous

(1) En France, la journée de travail est de douze heures, en Angleterre, elle n'est que de dix heures, depuis une loi assez récente.

occuper de ce côté de la question traité dans tous ses détails par MM. Hayem (1) et Lefort (2).

Le travail continu, même s'il n'est pas trop violent, produit dans l'organisme les mêmes résultats que le travail exagéré : courbature, état fébrile et en fin de compte imminence morbide, de la même façon que l'alimentation insuffisante finit par produire tous les effets de l'inanition. C'est l'éternelle histoire de la dépense excédant la recette. Il est inutile à ce propos d'insister sur l'utilité évidente du repos hebdomadaire, qui, eu égard aux exigences de la civilisation peut être assimilé à une *nuit supplémentaire*, dont la suppression donne lieu à des effets physiologiques analogues à ceux produits par l'insomnie.

Cette nuit supplémeutaire donnera lieu à la production de certains phénomènes physiologiques, qui auront pu être enrayés ou supprimés par un genre de vie peu conforme aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, sortes de crises qui permettent aux organes de reprendre leurs fonctions normales. C'est ainsi, par exemple, que la perspiration cutanée et l'exhalation pulmonaire, qui pourront être beaucoup diminuées chez des individus exerçant des professions sédentaires, pourront être considérablement augmentées par suite d'un exercice assez énergique pratiqué au grand air. Certaines matières étrangères à l'économie, poussières organiques ou inorga-

(1) Ouvrage cité, p. 165.
(2) Ouvrage cité, p. 127.

niques, poisons divers, etc., absorbées par l'organisme chez des individus exerçant des arts insalubres, pourront être éliminées par différentes voies, par suite de l'équilibre rétabli dans la circulation et dans les sécrétions. Il faut ajouter également que la nutrition générale, plus ou moins affaiblie après un travail continu, reprendra son essor, et pourra combler les lacunes produites dans l'organisme par les entraves apportées à son action.

Enfin, il est essentiel de remarquer, que si, con sidéré isolément et d'une façon superficielle, un jour de repos par semaine peut sembler être de peu d'importance, il n'en est pas de même si on considère l'action de ce repos pendant un certain laps de temps. Pendant une année, ce repos effectif et absolu s'élève à la somme d'environ deux mois (1), c'est-à-dire le sixième de l'année : pendant trente années de travail, cinq de ces années seront consacrées au repos. On voit peut-être mieux de cette façon quelle immense portée une pareille coutume peut avoir sur la santé publique.

A la suite de ces quelques vues générales sur les effets du repos hebdomadaire considéré au point de vue absolu, il est bon d'indiquer les effets de ce repos considéré au point de vue relatif.

L'extrême perfectionnement de tous les métiers

(1) Deux mois au moins, en comptant les différentes fêtes chômées, qui existent en plus ou moins grand nombre chez toutes les nations et dans toutes les religions.

donne lieu à une grande division du travail, de telle sorte que rien ou presque rien n'est plus laissé à l'initiative de l'ouvrier, qui devient de plus en plus l'homme-machine, l'homme-outil, par suite des mêmes mouvements automatiques qu'il est obligé d'exécuter pour produire le travail tout spécial auquel il est astreint. Il est inutile de confirmer par des exemples ce fait général et évident, dont l'observation est à la portée de tous. En outre, ce n'est plus le métier qui obéit à l'impulsion de la main de l'homme, c'est l'homme qui obéit irrésistiblement au métier, mu par la machine qui marche sans trève ni repos.

D'un autre côté, l'organisation de la machine humaine est très-complexe : c'est cette complexité, toujours croissante à mesure qu'on monte l'échelle des êtres, à laquelle M. Milne Edwards a donné le nom de *division du travail physiologique*. Cette division du travail physiologique, qui n'est autre chose que l'existence et le concours d'un grand nombre de tissus, d'organes et d'appareils, dont les fonctions ont pour but de produire la vie chez un même individu, donne lieu à la multiplication des instincts, qui ne sont que les serviteurs des fonctions. Ainsi, ces goûts instinctifs, qui poussent l'homme à varier son alimentation, sont produits par le besoin qu'ont les organes digestifs ou certains éléments de ces organes d'être excités d'une façon différente, besoin correspondant à une nutrition imparfaite de ces éléments. Les mêmes réflexions peuvent s'appliquer aux au-

tres appareils nécessaires aux manifestations de la vie, dont la complexité réclame également de la variété dans leurs fonctions.

La conséquence qui découle naturellement de ces considérations, c'est que *la division du travail industriel est en complet antagonisme avec la division du travail physiologique.*

Nous sommes ainsi amené à parler du besoin éprouvé par l'homme de varier ses actions dans toutes les circonstances de sa vie physique et morale. C'est à ce point de vue qu'il est bon d'envisager d'une façon générale l'influence du repos hebdomadaire sur la santé humaine.

« L'homme et les animaux sont ainsi faits, dit Trousseau (1), que, pour leur nourriture, comme pour d'autres choses, ils se lassent de suivre toujours la même voie, et, en bien des choses, le changement, même pour le pire, est accepté par l'économie, non-seulement sans dommage, mais quelquefois avec avantage. » En ce qui concerne la nourriture, comme nous venons de le dire, on sait que l'estomac se fatigue aisément des mêmes aliments, et que ses fonctions sont au contraire favorablement excitées par le changement de régime. Les expériences faites à ce sujet sur les animaux par Magendie sont caractéristiques et ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit. Des lapins et des cochons d'Inde, nourris avec une seule des substances suivantes : blé, avoine,

(1) Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris. — Tom. III, p. 592. — Paris 1865.

orge, choux, carottes, etc., moururent d'inanition complète au bout de quinze jours. Nourris, au contraire, avec les mêmes substances simultanément ou successivement, ils n'éprouvèrent aucune incommodité. M. Edwards et Balzac ont reconnu que des chiens, nourris avec une soupe de pain, de gélatine et d'eau dans les mêmes proportions que celles qui constituent un bon bouillon de viande, maigrissent et meurent au bout de quelques semaines. Il n'y a guère qu'avec un aliment absolument complet, comme le lait par exemple, qu'on puisse nourrir presque indéfiniment l'homme et un grand nombre d'animaux. Ces faits ont été très-bien établis par Chossat dans son travail sur l'inanition. D'ailleurs, l'expérience instituée sur nous-mêmes démontre que si, dans nos repas ordinaires, nous sommes rassasiés par une somme déterminée d'aliments, qui ne pourrait être dépassée sans donner lieu à une indigestion ou tout au moins à quelques désordres digestifs, au contraire, si nous prenons part à un dîner en ville, où les mets sont nombreux et variés, nous pouvons ingérer sans dommage une quantité presque double d'aliments.

En ce qui concerne la manière de vivre, les médecins sont souvent étonnés des effets considérables que produit sur un malade un simple changement de lieu. Prenons pour exemple un individu atteint d'une affection chronique, relativement peu grave, et se trouvant dans une situation de fortune qui lui permette de suivre un régime approprié à la nature

de sa maladie : exercice convenable, habitation confortable, respiration d'un air pur, nourriture saine et variée, médication suivie ; malgré toutes ces bonnes conditions hygiéniques, le malade ne guérit pas et continue à s'affaiblir. C'est alors que son médecin, de guerre lasse, le décide à aller passer quelques semaines dans une station balnéaire ou thermale, ou plus simplement à entreprendre un voyage de plaisir. Il arrive que le malade, par suite d'un changement complet dans ses habitudes, éprouve une sorte de transformation et de mieux-être qui ne sont, en définitive, que le résultat de l'excitation nouvelle, produite sur l'économie par des impressions inaccoutumées. Il se peut, dans ce cas, que quelque viscère engorgé privât le sang d'un ou plusieurs de ses éléments constitutifs, d'où une certaine faiblesse consécutive entretenant la maladie en question.

En résumé, nous voyons par cet exemple, qui se présente fréquemment à l'observation des médecins, qu'un simple changement dans la manière de vivre a souvent une plus grande influence sur la guérison des malades que les médications les plus compliquées.

Nous pouvons donc dès à présent conclure, en dehors des autres développements que nous donnerons à cette question, dans le cours de ce travail, que la variété dans les exercices et les occupations, auxquels donne lieu facilement et forcément un jour de cessation de travail par semaine, a une ac-

tion bienfaisante, non seulement sur la santé des ouvriers et plus généralement des individus faisant partie de tous les genres de profession ; mais encore sur la guérison d'infirmités ou d'affections chroniques plus ou moins graves, causées par un travail ininterrompu, exigeant des exercices invariables. Eu égard à la division du travail industriel, aussi bien qu'à la quantité de travail produit, on peut donc dire, sans exagération, que le repos hebdomadaire est plus nécessaire aujourd'hui qu'autrefois.

Enfin, disons-le tout de suite, l'homme n'est pas qu'une machine à ouvrage, et le développement de son être intellectuel et moral importe beaucoup plus que le développement de son être physique. Quand le travailleur, occupé tous les jours et tout le jour à un ouvrage plus ou moins pénible et grossier, pourra-t-il consacrer son activité à des occupations plus nobles qui sont la caractéristique de l'homme et la condition de tout vrai progrès ? On a dit avec raison : sans le dimanche, pas d'instruction, pas de moralisation, pas de famille, pas de religion. Les différents auteurs économistes, philosophes ou chrétiens, ont démontré la vérité de cette assertion, en faisant voir que l'homme pratiquant le travail quotidien *n'a pas le temps* de s'appliquer à d'autres occupations. Nous essaierons de montrer, à l'aide de la physiologie, que, même lui restât-il quelque loisir, il *n'en a pas la force*. D'ailleurs, toutes ces grandes questions : instruction, éducation, famille, religion sont du ressort de la

médecine, en tant que modificateurs hygiéniques. C'est à ce seul titre que nous les étudierons,

Il y a encore lieu d'examiner l'influence du repos hebdomadaire considéré au point de vue de sa périodicité.

Un fait d'observation générale est le suivant : quand, pour une cause quelconque dépendant du hasard ou de la volonté, l'organisme a été plusieurs fois influencé d'une certaine manière à des intervalles réguliers, il éprouve le besoin plus ou moins irrésistible de subir la même influence quand le même intervalle revient ; c'est ce à quoi on a donné le nom d'habitude. On sait quelle influence a sur la santé la régularité dans les fonctions ordinaires de la vie. Si on laisse passer l'heure du repas, l'appétit est assez souvent diminué et la digestion plus laborieuse. Il en est de même si on ne se couche pas à l'heure habituelle du sommeil, dont l'envie se dissipe pendant quelque temps et qui ensuite est moins réparateur. Un purgatif pris à l'heure habituelle des selles a toujours plus d'action que s'il est administré à un autre moment.

Mais ces exemples s'appliquent aux habitudes auxquelles donnent lieu les besoins quotidiens de l'existence ; on en peut citer beaucoup d'autres qui s'appliquent à des habitudes dont la manifestation se reproduit à des intervalles plus ou moins éloignés. C'est ainsi que tel individu, ayant l'habitude de se purger tous les mois, verra survenir différents troubles dans sa santé s'il n'obéit pas à la règle qu'il

s'est imposée. Tel autre, accoutumé à être saigné chaque année au printemps, éprouvera divers symptômes de malaise à cette époque s'il ne paie pas son tribut annuel.

Il est inutile de multiplier les exemples pour montrer que l'organisme acquiert très-aisément de bonnes comme de mauvaises habitudes. On sait d'ailleurs que de grands ménagements sont nécessaires pour l'en dessaisir, même des plus mauvaises.

Mais si une habitude est considérée comme bonne et normale, et que, de plus, elle concorde avec une périodicité physiologique qui la corrobore, pour ainsi dire, il est tout simple de la respecter si elle existe, et il est urgent de la constituer si elle fait défaut. Tel est absolument le cas du repos hebdomadaire.

Eu égard aux considérations qui viennent d'être développées, on peut dire d'une façon générale que l'habitude du repos hebdomadaire est plus profitable pour la réparation de l'organisme humain que la dissémination irrégulière de ce repos dans les sept jours de la semaine. Par suite de ce repos habituel, les différentes fonctions organiques se coordonnent de telle sorte avec cet élément nouveau que leur harmonie subsiste dans l'économie. Tous les troubles produits dans la machine humaine par un travail continu ou exagéré seront plus facilement apaisés à jour fixe et périodique, surtout quand l'organisme aura pris cette habitude, et d'autant plus,

nous le répétons, que la manifestation de cette habitude concordera avec une périodicité physiologique.

C'est peut-être maintenant le cas de répondre à une objection d'ordre physiologique, que l'on a parfois coutume de présenter à propos de l'usage du repos hebdomadaire. Cette objection repose sur le travail continu des animaux et en particulier sur celui des abeilles et des fourmis.

Il n'est pas difficile de faire voir que ces insectes vivent dans des conditions biologiques très-différentes de celles de l'homme. Leur chaleur propre, qui varie avec la température de l'air, peut s'élever jusqu'à six et huit degrés au-dessus de la normale, quand leur activité musculaire se manifeste au plus haut degré. Huber (1), dans ses belles observations sur les abeilles, a constaté que, pendant le tumulte qui accompagne le *jet* d'un essaim, le thermomètre monte à 40°, de 33° 75 à 36° 25 qu'il marque ordinairement dans une ruche bien peuplée, par un beau jour de printemps. De plus, il est à remarquer que chez les abeilles et les fourmis, les travailleurs sont *neutres*, tandis que les reproducteurs, mâles et femelles, vivent dans l'oisiveté. On voit ainsi que la vie de relation de l'homme ne peut, en aucune façon, être comparée à celle de ces insectes, qui vivent dans des conditions si spéciales et si différentes.

On peut, il est vrai, citer également l'exemple des castors, dont l'organisation physiologique se rappro-

(1) *Nouvelles observations sur les abeilles*, t. 1, p. 305, 2e édition.

che beaucoup plus de celle de l'homme, et qui, à une certaine époque de l'année, exercent un travail continu et assez actif. Il est facile encore de répondre à cela que ces animaux passent une grande partie de l'année sans travailler. Du reste, on peut dans tous les cas, considérer le travail des animaux comme l'expression de leur activité normale, tandis qu'il n'en est pas de même pour le travail de l'homme, qui, comme nous l'avons déjà vu, dépasse de beaucoup l'expression de cette activité.

Si l'on veut absolument comparer le travail de l'homme à celui des animaux, la méthode la plus simple, selon nous, doit consister à étudier l'influence du travail sur les animaux domestiques. Cette méthode, que nous mettrons à profit dans le cours de cette étude, d'une façon très-restreinte, à la vérité, nous paraît être d'une grande utilité en ce qu'elle permet d'isoler et, par conséquent, d'étudier plus facilement l'influence du travail continu ou exagéré sur la vie, Cette influence peut être confondue, dans certains cas, chez l'homme, avec celle de l'alimentation insuffisante ou de mauvaise nature, de l'habitation malsaine, de l'alcoolisme, de la débauche, des passions de toute sorte et d'un grand nombre d'autres conditions qui n'existent pas pour les animaux. On voit par là quel profit on peut retirer, dans la circonstance, de l'étude de l'hygiène comparée.

L'étude de l'influence du travail forcé sur les différentes races d'animaux domestiques fait voir

que le surmenage produit les mêmes effets sur les animaux que sur l'homme : perte de la vigueur, de l'énergie, de la santé et, en dernier lieu, dégénérescence prompte de la race, qui peut aller jusqu'à la stérilité.

Après ces considérations sur le repos en général, l'origine physiologique et l'influence hygiénique du repos hebdomadaire, nous allons continuer cette étude, en insistant d'une façon spéciale sur les effets et phénomènes physiques produits par l'observation de ce repos chez l'homme qui travaille de ses mains.

CHAPITRE III.

Physiologie du Repos physique.

I.

Considéré au point de vue physiologique, l'homme est une machine vivante qui, comme la machine à vapeur, a besoin pour fonctionner d'être chauffée et entretenue ; mais, pendant l'exercice de ses fonctions, elle se détruit et s'use sans cesse, il faut donc aussi qu'elle se répare au moyen d'un grand nombre de phénomènes ou de procédés spéciaux employés par la nutrition.

Dans la machine humaine, comme dans la machine brute, le mouvement produit ou le déploiement de forces est une transformation de la chaleur.

Cette chaleur a besoin, pour être produite dans l'organisme d'un foyer, de combustible, et d'air pour brûler ce combustible. Le foyer, c'est l'intimité même de tous les tissus, le combustible, c'est le sang, qui n'est autre chose que le résultat de la transformation des différents aliments par la digestion. C'est par l'intermédiaire des poumons que l'air atmosphérique et mis en contact avec le sang pour lui céder de l'oxigène, après quoi ce sang est envoyé dans tous les tissus ou le foyer, par le mécanisme de la circulation, pour y brûler les divers éléments anatomiques avec lesquels il est en rapport.

Les systèmes osseux et musculaire, ou plus simplement les membres, représentent les différents rouages de la machine servant à produire un travail utile.

Plus le travail est considérable, plus la combustion ou la production de chaleur doit être intense, par conséquent plus la circulation et la respiration doivent s'accélérer, pour fournir les éléments nécessaires à la combustion.

De même que, dans la machine à vapeur, il n'y a pas de feu sans cendres ni fumée, de même, dans la machine vivante, la combustion produite par le travail donne lieu à des cendres et à de la fumée, qui, en dehors des résidus de la digestion, s'accumulent dans l'organisme et en dernier lieu dans le sang, qui s'en débarrasse dans sa filtration à travers les différents organes d'excrétion et d'exhalation. On peut comparer en effet ces organes à des filtres spéciaux

chargés d'éliminer les différents éléments formant la fumée et les cendres qui représentent les résidus de la combustion organique.

La fumée est représentée par l'acide carbonique et la vapeur d'eau exhalés à chaque expiration par les voies respiratoires ; quant aux cendres, on les retrouve dans les différentes matières excrémentielles, l'urine, la sueur, etc., qui contiennent l'urée, l'acide urique, des urates, des phosphates, et en général des matières minérales et organiques auxquelles on a donné le nom de produits de décomposition.

Il résulte des nombreuses expériences de la physiologie contemporaine que, quand le travail est trop violent, le sang chargé des produits de décomposition n'étant plus filtré assez vite pour leur élimination, ces produits, qui sont pour le moins inutiles, s'accumulent dans les muscles et, en général, dans tous les organes, les engorgent et entravent la combustion. Dans ce cas, la force musculaire éprouve une dépression connue sous le nom de *fatigue*. C'est alors que le *repos* devient nécessaire pour permettre aux organes purificateurs du sang, et par suite de tous les tissus, d'éliminer les produits inutiles et nuisibles qui les imprègnent.

En approfondissant plus complètement les phénomènes accomplis dans l'intimité des tissus pendant le travail musculaire, on a cru reconnaître que l'acidification du suc musculaire ou l'accumulation de l'acide lactique dans les muscles était la véritа-

ble cause de la fatigue. On a coutume de citer à l'appui de cette opinion l'expérience par laquelle M. Ranke a montré que, pour produire tous les effets de la fatigue, c'est-à-dire pour diminuer ou faire cesser les contractions, il suffit d'injecter de l'acide lactique dans le tissu musculaire. On peut ensuite faire revenir les contractions, ou neutraliser les effets de l'acide lactique, en lessivant le muscle dans un liquide alcalin. On conclut ainsi que le sang alcalin, à l'état normal, *repose* le muscle de la même façon.

Malgré l'autorité de plusieurs physiologistes qui admettent cette manière de voir, il y a tout lieu de penser que la fatigue est produite par *l'ensemble* des produits de décomposition engorgeant tous les tissus, et aussi par l'*usure* ou l'altération histo-chimique des organes.

M. Gavarret, dans son savant travail sur la contractilité musculaire (1) n'admet pas que la fatigue soit le résultat de l'usure de la fibre contractile : « Quand on tient compte de la faible durée du repos nécessaire pour dissiper toute fatigue, dit-il, on demeure convaincu que, si dans un si court espace de temps, l'élimination des produits de décomposition peut s'effectuer, il n'y a certainement pas place pour une réparation appréciable de la fibre musculaire, » et il cite aussitôt l'expérience de M. Ranke, qui, bien que très-curieuse,

(1) Gavarret. — *Les phénomènes physiques de la vie*, p. 120. Paris. 1869.

ne nous paraît pas concluante. Car si l'acide lacti
est éliminé en quelques minutes de repos, il r
est pas de même pour les autres produits de déco
position et en particulier pour l'urée. Un cert
nombre d'expériences prouvent que l'azote br
n'est éliminé que douze et vingt-quatre heures ap
sa combustion (Voit — Fick et Wislicenus). De pl
cet azote représente en partie l'épuisement, l'us
en un mot, des matières albuminoïdes des muscl
il faut donc un certain temps pour que cette usı
soit réparée.

Pour mieux comprendre la question, il se
peut-être utile de distinguer deux sortes de fatigu
la petite fatigue ou fatigue apparente, et la grai
fatigue ou fatigue vraie.

La première est la seule dont semblent s'ê
occupés M. Gavarret et les physiologistes qui l'ex
quent par la production de l'acide lactique dans
muscles, et ensuite par l'accumulation de l'ac
carbonique dans le sang. C'est par suite de c
fatigue que le meilleur cheval de trot s'ab
si, pendant une course un peu longue, on n'a
soin de le laisser *souffler* de temps à autre pend
quelques minutes. C'est aussi cette fatigue qui
fait vite sentir et s'exagère à une certaine altitı
(4,000 mètres environ), variable avec la températu
chez l'homme qui fait l'ascension d'une montag
Dans ces circonstances, le voyageur, harassé de f
gue, est obligé de s'arrêter tous les trente ou qı
rante pas pour récupérer ses forces en quelques r

nutes de repos. « A cette altitude, dit M Gavarret (1), l'air ambiant est plus rare, et l'acide carbonique produit dans l'économie représente un volume beaucoup plus considérable qu'à la surface du sol. On conçoit donc sans peine pourquoi, la quantité (en poids) d'oxygène consommé restant la même et le volume de l'acide carbonique produit étant presque doublé, la respiration et la circulation doivent s'accélérer notablement dans cet air raréfié, d'une part pour fournir l'oxygène nécessaire aux combustions intérieures, et d'autre part pour éliminer le gaz dissous dans le sang. » Ensuite, le professeur de la faculté de médecine ajoute que, bien que les mouvements respiratoires et circulatoires soient notablement augmentés, la composition normale du sang ne se maintient pas, et ce liquide se sursature d'acide carbonique ; alors apparaît la fatigue.

On peut faire à cette théorie l'objection très-simple qu'on fatigue le tissu musculaire en y injectant d'autres substances que l'acide lactique, le phosphate acide de potasse, par exemple, ou tout autre matière produisant l'*asphyxie* du muscle.

En outre, il résulte des travaux de M. Paul Bert, qu'en fin de compte, c'est au manque d'oxygène qu'il faut rapporter tous les accidents connus sous le nom de *mal des montagnes*. On sait que le professeur de la Sorbonne, en étudiant l'influence des modifications dans la pression barométrique sur la vie ani-

(1) Ouv. cité, p. 159.

male et sur la vie végétale, a montré, par des expériences très-variées et très-concluantes, que la fatigue éprouvée par l'aéronaute qui dépasse une certaine hauteur, aussi bien que par le voyageur en montagne qui atteint une certaine altitude, est due à une trop faible oxygénation du sang.

Cette interprétation doit être admise pour expliquer la petite fatigue survenant dans le cours d'un travail violent et ininterrompu.

Quant à la fatigue *vraie*, la seule dont nous ayons à nous occuper ici, elle peut durer un et plusieurs jours après son apparition. De plus, elle ne se fait pas seulement sentir dans les muscles, on la perçoit autant pour le moins dans les articulations, cas dans lequel on lui donne le nom de lassitude.

On est ainsi conduit à admettre que la sensation de fatigue ou le besoin de repos a son point de départ dans le système nerveux, puisque, comme nous le verrons, après une commotion morale ou un travail intellectuel exagéré, le corps éprouve à peu de chose près la sensation de fatigue à laquelle donne lieu le travail physique.

Dans toutes les affections fébriles ou dans l'insomnie pure et simple, la sensation de fatigue est perçue, sans que pour cela les muscles aient travaillé plus que de coutume.

Malgré toutes ces données de la physiologie, la question de la fatigue est loin d'être parfaitement élucidée. Si l'on met à nu un nerf chez un animal vivant et qu'on l'excite par différents procédés phy-

siques ou chimiques, on remarque que ce nerf répond de moins en moins aux excitations et finit par s'épuiser ; mais, après un certain temps de repos, il reprend toutes ses propriétés et redevient sensible. Il en est de même pour un muscle séparé complétement du corps.

On connaît l'expérience de M. Cl. Bernard (1), consistant à prendre le foie d'un animal mort récemment et à le laver en y introduisant un courant d'eau par la veine porte. Il arrive que le sucre contenu dans ce foie et sécrété par lui à l'état normal s'en va complétement avec l'eau, de telle sorte qu'on ne peut plus en retrouver de traces notables dans ce viscère. Si l'on abandonne alors le foie à lui-même, pendant une ou plusieurs heures, on y trouve bientôt une grande quantité de sucre. On conçoit que ce phénomène continuerait à se reproduire, si le foie restait sous l'influence de l'action vitale.

En somme, quels que soient les phénomènes de nutrition intime qui se passent dans les tissus pendant l'activité, il est nécessaire qu'un *certain temps de repos* succéde à cette activité, pour permettre aux divers éléments anatomiques de reprendre leurs propriétés.

La nature de notre sujet ne nous permettant pas d'insister plus longtemps sur ce point physiologique de la question, nous ne nous étendrons pas sur la quantité et la qualité des produits de décomposi-

(1) *Leçons sur les propriétés des tissus vivants*, p. 116. Paris 1866.

tion organique auxquels donne lieu l'activité musculaire. La seule chose qu'il importe essentiellement de remarquer, c'est que, par suite de la fatigue, les humeurs et les tissus du corps humain éprouvent une grande altération dans leur composition.

Un fait que l'on est à même d'observer tous les jours, c'est que la chair des bêtes surmenées par la course, avant d'être tuées à la chasse, se corrompt plus vite et est toujours bien moins délicate au goût que celle des bêtes tuées au pied levé. Aussi les cuisiniers émérites s'enquièrent-ils toujours, si la chose est possible, dans quelles circonstances une pièce de gibier, qu'on leur donne à préparer, a été tuée.

Comme on le voit, ce fait, qui tient lieu d'expérience, indique manifestement qu'un travail exagéré produit une altération dans la composition des humeurs et des tissus.

Nous avons déjà indiqué une certaine similitude entre l'état fébrile et le surmenage; il nous semble en effet que la différence entre ces deux états de l'organisme est peu considérable, quant aux symptômes et à leurs conséquences.

Dans les deux cas, en effet, la circulation, la respiration et la calorification sont notablement augmentées ; si dans l'activité physique l'augmentation de la calorification n'est pas aussi sensible, c'est qu'elle est transformée en travail utile, ainsi qu'il résulte des travaux de Béclard (1).

(1) *De la contraction musculaire dans ses rapports avec la température animale*. Paris, 1861.

Quant aux produits de combustion organique, on constate également dans les deux cas leur augmentation dans le sang. Seulement, et c'est là qu'apparaît la différence, tandis que, dans le travail musculaire normal, l'élimination des matières excrémentielles s'opère presque aussitôt après leur production, pendant les intervalles de repos et surtout pendant la nuit, dans la fièvre, au contraire, cette élimination est toujours plus ou moins diminuée et retardée, et les résidus de la combustion restent dans les humeurs et les tissus. Cette diminution des sécrétions pendant la fièvre s'explique par ce fait que, dans cet état organique, la *dénutrition est continue*. En même temps, la réflectivité de la moelle est diminuée, et, par là même, également les sécrétions.

Cette similitude entre l'état fébrile et le surmenage fait concevoir aisément que, si le dernier est poussé trop loin, il se confond complétement avec le premier et dégénère en *courbature*. Il faut admettre, dans ce cas, que quand la fatigue est poussée à un certain degré, la diminution du tonus vasculaire survient comme pendant le repos, mais la circulation n'est pas ralentie à cause de l'activité musculaire et respiratoire, de sorte que toutes les conditions caractéristiques de la fièvre sont remplies. Le langage vulgaire ratifie cette ressemblance par l'expression *d'activité fiévreuse*, qui peint exactement l'état de l'organisme auquel donne lieu un travail excessif.

Le symptôme le plus remarquable de la courbature est la fièvre, accompagnée au début, de vomisse-

ments, de douleurs plus ou moins violentes dans les articulations et d'une grande fatigue dans tout le système musculaire. Les malades disent qu'ils ont les membres brisés, se plaignent de l'insomnie, qui ne leur laisse pas de trêve, et sont dans une agitation continuelle; c'est à ce besoin instinctif de mouvement que l'on a donné le nom caractéristique *d'inquiétudes*. Chose remarquable, c'est au moment où l'on aurait le plus besoin de repos que l'on ne peut plus se reposer : parce qu'on n'en a plus la force !

Après un certain temps variable selon les cas, survient la rémission accompagnée de différentes évacuations critiques, urines sédimenteuses, sueurs abondantes, hémorragies, diarrhées, etc., qui débarrassent l'organisme des produits nuisibles qui y étaient accumulés.

La courbature est donc une affection critique éminemment salutaire, qui force l'homme à prendre le repos nécessaire au maintien de l'équilibre de ses fonctions organiques, équilibre qui ne serait pas détruit s'il se soumettait à temps à la loi du repos. Cette affection, que l'on confond souvent avec la fièvre éphémère ou la synoque, n'est pas la seule qui soit produite par le travail exagéré. Ce n'est que le premier anneau de la longue chaîne d'affections aiguës ou chroniques, qui peuvent être déterminées par le surmenage.

II.

Une question importante à examiner à la suite de ces considérations, c'est la détermination de la somme de repos nécessaire à l'homme.

Il est presque inutile de dire que le travail est nécessaire à la santé et au développement du corps, car l'activité est la condition indispensable du développement de tous êtres vivants. On a dit dans l'ordre moral que *l'effort grandit l'homme ;* cette idée est également vraie dans l'ordre physique. On sait que la genèse et l'accroissement des éléments anatomiques est sous la dépendance de l'irritation ; or, l'irritation ne peut être produite à l'état normal, dans l'intérieur des tissus, que par le travail donnant lieu à des efforts répétés, qui amènent une plus grande tension dans la circulation et, par suite, dans tous les organes. Cette tension plus considérable oblige le sang à passer par les capillaires les plus ténus, ce qui augmente les phénomènes de combustion organique et, par conséquent, active la régénération des tissus.

Mais l'activité produite par le travail a une limite, car en même temps que des éléments nouveaux se forment, d'autres se désagrègent et meurent. Aux uns il faut donner le temps de se développer, et aux autres celui d'être éliminés. Nous avons

vu que ces phénomènes de nutrition intime ne sont accomplis pleinement que pendant le repos.

Si, comme nous l'avons dit précédemment, l'homme vivait à l'état de nature, le sommeil de la nuit suffirait amplement pour réparer les pertes organiques déterminées par une activité normale et variée. Mais depuis longtemps, et aujourd'hui plus que jamais, le travail de chaque jour est poussé au-delà des forces humaines.

Les physiologistes ont calculé la force mécanique de l'homme. D'habiles expérimentateurs, tels que M. Hirn (de Colmar) et Helmholtz, ont trouvé que le rendement du système musculaire de l'homme représente les dix-huit centièmes de la force disponible, tandis que les machines à vapeur les mieux construites n'utilisent que les douze centièmes de cette force.

M. Gavarret, dans le beau mémoire que nous avons cité (1), calcule que l'homme peut produire 400 unités de travail par minute. Pour faire ce calcul, il a observé que les hommes manœuvrant une sonnette à tiraude, doivent soulever chacun, à un mètre de hauteur, 20 kilogrammes du poids total du mouton et frapper 20 coups par minute, ce qui représente bien 400 unités de travail. En analysant le travail dépensé pour la manœuvre du cabestan, ainsi que pour d'autres travaux, il est arrivé au même résultat. Il en conclut que « le nombre des

(1) Page 148.

unités de travail que l'homme peut produire par minute d'une manière continue est égal à environ *six* fois le poids de son propre corps ; » tandis que le cheval de roulier ne peut produire qu'un nombre d'unités de travail égal à *quatre* fois seulement le poids de son corps. Un peu plus loin, le savant physiologiste ajoute que, quelque modéré que paraisse le travail de la sonnette à tiraude, l'expérience a démontré que, pour effectuer le plus de travail possible dans une journée, l'homme peut ainsi travailler pendant *trois* minutes, frapper *soixante* coups, produire sans s'arrêter 1,200 unités de travail, puis il doit se reposer *trois* minutes avant de recommencer. Ces intervalles de travail et de repos seraient réglés de façon à permettre à l'activité respiratoire d'absorber l'oxygène nécessaire et d'éliminer l'acide carbonique dissous dans le sang.

Il est ainsi établi, en tenant compte de la durée de la journée de travail, qui est de douze heures, que la plus grande somme d'efforts que puisse effectuer l'homme, d'une façon continue, représente 1,200 unités de travail par minute pendant six heures, ce qui fait 432,000 unités de travail par jour. Ces chiffres ont été calculés pour le plus grand profit de l'industrie, mais nullement dans l'intérêt de la santé et du développement de l'homme.

On ne peut nier qu'un grand nombre de travailleurs, produisant journellement cette somme de labeur manuel, puissent vivre longtemps ainsi sans paraître en souffrir. Mais dans quelles conditions

de culture physique, intellectuelle et morale ? c'est ce que nous avons à rechercher. C'est là du reste l'idée maîtresse de notre travail.

Théoriquement, le problème physiologique à résoudre est donc la limitation de la durée du travail quotidien, dans l'intérêt de la santé humaine. Disons tout de suite que ce problème est impossible à résoudre. Il est d'abord évident que la somme de travail produit journellement par l'homme, sans dommage pour sa santé, varie avec chaque individu pour des raisons qu'il est inutile d'énumérer. De plus, cette somme de travail varie chez le même individu, dans un grand nombre de circonstances, parmi lesquelles il y a lieu de citer, plus spécialement, le genre de travail, l'alimentation et le climat.

Enfin, on ne pourrait, dans tous les cas, établir qu'une *moyenne*, qui aurait l'inconvénient d'être trop forte pour la moitié des travailleurs et trop faible pour l'autre moitié. C'est pour remédier à cette impossibilité de limiter la durée du travail quotidien, qu'un jour de repos périodique a été institué, puis adopté par l'assentiment universel des peuples. Ce repos, qui est hebdomadaire, a, nous l'avons vu, son fondement dans l'ordre physiologique.

Il faut admettre que le repos hebdomadaire, dont le grand avantage est de remédier aux inconvénients du *travail de tous les jours*, suffit très-généralement pour régler l'activité laborieuse de l'homme ; tel est le cas de l'ouvrier agricole qui, en général, *n'en prend qu'à son aise*. Mais il n'en est pas de même

pour le travailleur de l'industrie, dont les besoins multiples et variés nécessitent une vitesse de travail ou un déploiement de force incompatibles avec l'activité normale. C'est alors qu'il y a lieu, en mettant hors de cause le repos hebdomadaire, toujours nécessaire, de limiter la durée du travail quotidien, en tenant compte du *genre de travail.*

Un fait banal, qui ne fait que confirmer l'éternelle loi de l'égalité de l'action et de la réaction, c'est que plus la somme de travail est considérable, plus le repos est nécessaire; si donc, certaines professions obligent les individus qui les exercent à produire des efforts inouis, il est bien certain que le repos nécessaire à l'élimination des déchets organiques et surtout à la réparation de l'épuisement nerveux, devra être très-considérable. C'est ainsi que les toréadors, les gymnasiarques, les écuyers des cirques, qui ont à exécuter, dans un court espace de temps, des prodiges de force et d'adresse, devront prendre un repos en rapport avec la quantité de force nerveuse ou de neurilité qu'ils auront dépensée. Certains de ces individus, par exemple, ne pourront exécuter qu'une *demi-heure* de travail par jour, sans quoi ils perdraient promptement la vigueur nécessaire pour produire de tels efforts; de plus, la quantité et la qualité de leur travail diminueraient bien vite.

On doit donc prendre en considération la grandeur de l'effort, ce qui fait que, toute proportion gardée, le besoin de repos sera plus nécessaire après

un effort énergique qu'après un labeur normal ayant produit le même nombre d'unités de travail.

Ces exemples sont une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion que nous avons exprimée, à savoir que la *fatigue vraie* est le résultat d'une modification histo-chimique des systèmes nerveux et musculaire, et n'est pas produite par l'accumulation de l'acide lactique dans les muscles.

Le *genre de travail* peut donc à lui seul modifier considérablement la durée du labeur quotidien. Nous étudierons, un peu plus loin, l'influence de l'alimentation et du climat.

Il est à propos maintenant d'étudier l'influence du travail continu ou exagéré sur la quantité ou la qualité des produits de ce travail, et de montrer l'avantage que l'industrie peut retirer de l'institution du repos hebdomadaire.

La fatigue produite par un travail exagéré donne lieu à cet état du système nerveux que l'on a appelé asynergie ou trouble dans la coordination des mouvements volontaires. Cet état ressemble sous beaucoup de rapports à celui produit par certains symptômes observés dans quelques affections du système nerveux sensitivo-moteur.

La physiologie nous apprend que la contraction musculaire, considérée d'une façon générale, est produite par une série de petites secousses très-rapprochées les unes des autres, et dont l'ensemble constitue la contraction musculaire vraie ou tonique. On a pu, à l'aide de l'auscultation et de la méthode

graphique, mesurer directement la quantité de ces petites secousses nécessaires pour produire l'excitation motrice, et on a reconnu que leur nombre était de 30 à 32 par seconde, la variation dépendant de l'énergie de la contraction. On conçoit alors que, si le nerf chargé de provoquer l'excitation d'un muscle est plus ou moins épuisé par un travail violent ou ininterrompu, ou bien même que ce soit le muscle dont la nutrition est altérée par la même cause, l'excitation motrice nécessaire à la production des mouvements ne se manifeste plus d'une façon nette et normale. Les muscles sont le siége de contractions fibrillaires irrégulières et moins nombreuses, donnant lieu à une sorte de tremblement dans les membres, qui n'exécutent plus les mouvements ordonnés par l'intelligence; de sorte que les ouvriers sur lesquels on remarque ces symptômes sont maladroits, inhabiles, comme les individus atteints de paralysie générale à la période prodomique, chez lesquels un œil exercé observe toujours une certaine ataxie.

Cette maladresse se remarque surtout chez les ouvriers exécutant des ouvrages demandant une certaine justesse dans les mouvements (menuisiers, ébénistes, serruriers), et, à plus forte raison chez ceux dont le métier exige une grande sûreté de main (graveurs, ciseleurs, mécaniciens, horlogers, etc.).

La fatigue donne lieu non-seulement à l'ataxie locomotrice, mais aussi à un affaiblissement du sens musculaire, que l'on peut comparer au *vertige* des

autres sens. Le *vertige musculaire* peut être observé surtout chez les individus exerçant des professions demandant une grande délicatesse de main. Un chirurgien distingué, des hôpitaux de Paris, connu pour son habileté dans l'opération de la lithotritie, nous disait tout récemment qu'avant de sonder un malade atteint de la pierre, il se garde bien de faire le moindre effort, comme celui nécessité pour aider le patient à changer de position, s'il veut percevoir nettement la sensation de volume, de forme, de dureté du calcul qu'il a à briser. Un graveur sur acier, travaillant à la loupe, nous disait également, qu'avant de se mettre à l'ouvrage, il ne fait aucun mouvement nécessitant un effort, s'il veut *avoir sa main*.

On sait, d'autre part, que les ouvriers dont la profession exige beaucoup d'adresse et d'habileté, ne travaillent qu'un petit nombre d'heures par jour. Toutes ces observations démontrent cette vérité : que l'effort musculaire donne lieu à l'ataxie locomotrice, variant de force et de durée selon l'énergie de l'effort.

On peut même affirmer que tout travailleur actif devient ataxique, c'est-à-dire maladroit dans la dernière partie de sa journée, ce qui justifie le proverbe : « Matinée bien employée, journée faite. » A cet égard, nous avons interrogé un assez grand nombre d'ouvriers ; leurs réponses ont presque toujours été les mêmes : un parqueteur n'ayant à s'occuper que de la pose du parquet, travail pour

lequel il était payé au mètre, nous disait que, pendant la seconde moitié de la journée, il faisait un tiers d'ouvrage en moins que pendant la première moitié. Il expliquait ce fait en disant que, vers le soir, son attention était moins soutenue; il tremblait légèrement, ce qui le faisait très-souvent *manquer son coup*, en enfonçant les pointes devant fixer la lame à la lambourde, de sorte que, dans les premiers temps qu'il avait été à même de faire cette observation, il s'en prenait à la mauvaise qualité de ses pointes. Ce n'est que plus tard, qu'il reconnut son erreur, en observant que les pointes cassaient plus fréquemment le soir que le matin.

On a constaté que les ouvriers anglais, accoutumés à ne travailler que dix heures par jour, produisent autant de travail que les ouvriers français travaillant pendant douze heures. « Par suite de cette attention plus soutenue, dit M. Taine (1), l'Anglais peut mener plus d'ouvrage. Chez Shaw, pour conduire 2,400 broches, il suffit d'un homme et de deux enfants; en France, il faut deux hommes et trois, quatre enfants, quelquefois davantage. »

Chez l'ouvrier qui travaille isolément, la maladresse produite par l'ataxie musculaire, qui survient dans la dernière partie de la journée, l'empêche d'exagérer par trop la somme de ses efforts, mais chez celui qui est obligé de suivre la marche d'une machine mue par la vapeur ou par

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 305. Paris, 1872.

une chute d'eau, le surmenage arrive plus promptement. C'est peut-être la vraie raison pour laquelle l'état sanitaire des ouvriers, travaillant dans les ateliers où le travail est continu, est toujours très-mauvais.

Ces faits expliquent l'étonnement qu'éprouvèrent les ouvriers anglais, lors de leur visite à l'exposition universelle de 1867, en voyant violer le repos du dimanche en France.

Leurs réflexions à cet égard sont aussi curieuses qu'instructives : « Les Français, dit un charpentier (1), avec toute leur philosophie, se trompent grandement en travaillant sans cesse. Quand bien même ils observeraient le dimanche, la production n'en serait pas affaiblie, et les moyens de production diminués d'un franc. C'est une vérité que lorsque l'homme, comme l'animal, se livre régulièrement au repos, il fortifie sa santé et sa vigueur, et son travail bien mieux réglé l'emporte sur celui qu'il ferait, s'il était toujours occupé. »

M. Taine explique la supériorité de l'ouvrier anglais sur l'ouvrier français, par cette raison que le premier a l'attention plus soutenue et voit dans ce fait une question de race. L'explication peut être admise dans une certaine mesure. Mais ce qui donne l'attention plus soutenue, c'est le repos. Au contraire, le travail trop continu donne lieu aussi bien à

(1) Reports of artisans selected by a committee apointed to visit the Paris universal exhibition. London. First part, p 265

l'ataxie musculaire qu'à l'ataxie intellectuelle, c'est-à-dire au manque d'attention.

On le voit donc, ce n'est pas en augmentant les heures de travail que l'industrie retirera le plus de profit de l'activité de l'homme (1). Et encore, il n'a pas été tenu compte jusqu'ici de la perte de temps occasionnée par les maladies plus fréquentes et plus graves, dont sont atteints les ouvriers surmenés.

Si nous reprenons notre comparaison entre la machine à vapeur et la machine vivante, toutes deux construites d'après le même principe, bien que les rouages de l'une soient beaucoup plus nombreux et complexes que ceux de l'autre, nous voyons que si l'on surchauffe une machine à vapeur pour la faire marcher à une vitesse supérieure à celle pour laquelle elle a été construite, le régulateur, quelque sensible et bien construit qu'il soit, ne peut plus régler la vitesse, la machine devient ataxique. N'en est-il pas exactement de même pour la machine humaine, dont le régulateur est le système nerveux ? D'un autre côté, si l'on surchauffe une machine à vapeur pour lui faire produire un travail au-dessus de ses forces, ses mouvements sont encore irréguliers et varient avec le travail que l'on fait pro-

(1) Aux Etats-Unis, où le repos du dimanche est strictement observé, la journée de travail est communément de 8 heures. En Angleterre, outre le repos du dimanche, les ouvriers quittent le travail le samedi à midi. Chez ces deux grandes nations, la production industrielle, loin de diminuer, va toujours croissant.

duire aux métiers qu'elle fait mouvoir. N'en est-il pas encore exactement de même pour la machine humaine, qui devient ataxique à la suite d'efforts violents ?

De tous ces faits découle le principe de la limitation des forces, admis aujourd'hui aussi bien par les ingénieurs que par les physiologistes, et dont l'existence est aussi exactement démontrée dans la machine humaine que dans la machine brute.

Nous avons vu que le rendement de la machine humaine représente les dix-huit centièmes de la force disponible, tandis que celui de la machine à vapeur la plus perfectionnée n'est que de douze centièmes. Le reste de la force est dépensé par les chocs, les frottements et les pertes de chaleur de tous genres, pertes représentées dans la machine humaine par l'exercice des différentes fonctions nécessaires à la vie. En effet, la machine à vapeur a, pour la chauffer, la réparer, en un mot, pour la servir, un certain nombre d'ouvriers qui se remplacent si sa marche est continue. Pareillement, la machine humaine a, pour la servir ou pour être entretenue et nourrie, les appareils respiratoire, circulatoire, digestif, les glandes vasculaires sanguines, et, en général, tous les organes servant aux fonctions de la vie organique. Ces fonctions sont pour elle un véritable travail et ne se manifestent pleinement que pendant le repos de la vie de relation. L'entretien de la machine brute, au contraire, n'est pas un travail pour elle, de sorte qu'elle peut fonctionner

d'une façon continue, tant que ses principaux rouages sont aptes à marcher. Cependant il arrive aussi un moment où elle a besoin de repos ; car si on laisse longtemps une machine à vapeur fonctionner sans trêve, les réparations à y exécuter sont plus importantes et demandent plus de temps. Tandis que si l'on remédie immédiatement au moindre choc ou au moindre frottement anormal, si l'on nettoie assez à temps l'intérieur de la chaudière, encroûtée de matières minérales et organiques, en un mot, si la machine est bien entretenue, les réparations et les pertes de temps sont presque insensibles, son rendement est plus considérable, et les différentes pièces qui la composent s'usent moins vite. Tel est le cas de la machine humaine, qui, pendant le repos, et, en particulier, pendant le repos hebdomadaire, est nettoyée par plusieurs de ses sécrétions et excrétions rendues plus abondantes, dont les ressorts de tous les organes sont remontés et mis à neuf, et lui donnent une nouvelle provision de forces, qu'elle pourra utiliser pendant le cours de la semaine suivante.

Si, au contraire, elle n'observe pas ce repos bienfaisant, ses organes s'engorgent, les propriétés de ses différents tissus se dégradent et s'altèrent, son rendement, comme quantité, est moins considérable, et, comme qualité, est inférieur. Bientôt elle est mise hors de service, par des maladies plus ou moins longues, qui représentent le temps employé pour les réparations d'une machine mal entretenue.

Jusqu'ici, nous avons étudié l'action du nécessité par un excès de travail ; mais, dai grand nombre de professions, le labeur m n'excède pas les forces de l'homme. Dans c il y a lieu de considérer l'action bienfaisante d pos, au point de vue du balancement fonctionn organes. Là est le triomphe du repos hebdomac

---

III.

C'est une loi en physiologie, dit Faivre (1), les fonctions sont équilibrées de telle sorte qu' saurait développer l'une d'elles sans affaiblir tre ; l'activité excessive entraîne l'inertie, la conduit à la faiblesse, une aptitude spéciale les habitudes différentes. — Geoffroy Saint-H a insisté en anatomiste sur cette loi du balanc organique ; Bichat en a indiqué la portée phys gique ; Gœthe en a donné en ces termes la for saisissante : — « Les chapitres du budget qu

(1) *La variabilité des espèces et ses limites*, p 73. Paris,



régler les dépenses de la nature sont fixées d'avance, mais elle est libre, dans certaines limites, de répartir ses dépenses comme il lui plaît ; si elle veut dépenser davantage d'un côté, elle ne rencontre pas d'obstacles, mais elle est forcée de se restreindre sur un autre point ; c'est ainsi que la nature ne peut jamais s'endetter ni faire faillite (1).

Certainement l'être vivant peut augmenter ou diminuer les dépenses de force vitale de chacun de ses organes, en faisant ce que l'on appelle en termes de finance un virement de fonds ; mais, comme le fait remarquer très-justement Gœthe, cette opération ne peut être faite que dans de *certaines limites*, car la dégénérescence ou même la ruine totale de l'être vivant est imminente, par suite de la cessation plus ou moins complète des fonctions d'un organe essentiel à la vie.

Toute fonction, rendue plus active, provoque le développement des organes qui la servent ; c'est sur ce fait que repose l'art de la spécialisation ou de l'entraînement. Cet art consiste, pour l'éleveur, à activer, chez les animaux domestiques, les fonctions spéciales aux différents organes que l'on veut développer pour produire des sujets utiles à l'alimentation, à la course, au travail, à la chasse, etc. Dans le règne végétal, le même balancement fonctionnel existe entre les différents organes des plantes ; aussi

(1) *Analyse des œuvres scientifiques de Gœthe*. Paris, 1862, p. 150.

l'art de l'entraînement est-il employé journellement par l'horticulteur, pour produire des variétés de plantes, recherchées par les amateurs, sous le rapport du feuillage, des fleurs ou des fruits, Ainsi, la suppression des feuilles produit l'accroissement du fruit, la taille favorise le bourgeonnement; la production de la fleur double, qui n'est autre chose que la métamorphose des organes générateurs de la plante en pétales, donne lieu à la stérilité.

En résumé, la pratique de l'entraînement, dans le règne animal aussi bien que dans le régne végétal, produit chez les êtres qui y sont soumis, un état anormal que l'on a appelé la monstruosité. Cet état coïncide souvent avec la stérilité ou avec une fécondité bien moindre. Il faut dire aussi que les monstres animaux ou végétaux ne peuvent pas vivre à l'état de nature et exigent beaucoup de soins pour pouvoir vivre et prospérer.

La spécialisation doit-elle être également pratiquée chez l'homme? La question ne fait point de doute, eu égard à l'état actuel de la civilisation et aux progrès incessants de l'industrie moderne. Il faut dire que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme se voit contraint, par suite des exigences de la vie sociale, à concentrer ses efforts, dans le sens de ses aptitudes individuelles, sur un point limité du travail industriel. Le temps est déjà loin où chacun subvenait presque entièrement aux nécessités de la vie matérielle, en ce qui concerne la confection des vêtements, la recherche et la préparation de la nour-

riture, ainsi que la fabrication d'objets simples, en rapport avec, nous ne dirons pas une civilisation, mais un état industriel et un luxe peu développés.

Mais il faut convenir aussi que jamais la division du travail industriel n'a été poussée à un aussi haut degré que dans ce siècle. Et cette division, nous l'avons vu précédemment, est en antagonisme complet avec la division du travail physiologique.

L'homme étant obligé de se spécialiser dans tous les genres de travaux qui lui incombent, il en résulte que les organes mis en activité par ces différents travaux se développent outre mesure, au détriment de ceux qui restent inactifs. Telle est la cause première des variétés caractéristiques, observées de tout temps, dans la physionomie et l'habitude extérieure du corps des individus appartenant aux différentes professions. Il est facile de distinguer un charpentier d'un maçon, ce dernier d'un forgeron; les boulangers, cordonniers, tailleurs, etc., sont également très-reconnaissables, surtout si on les observe à l'état de nudité. Les médecins des hôpitaux et des dispensaires savent très-bien distinguer les différents corps de métiers auxquels appartiennent les individus qui remplissent les salles de consultation.

Si, comme nous venons de le voir, la limite de l'entraînement chez les animaux et les végétaux est vite et facilement atteinte, de telle sorte qu'en la dépassant, on voit survenir toutes sortes de dégénérescences et en particulier la stérilité, les limites de

la spécialisation chez l'homme sont beaucoup plus restreintes, et ne doivent pas être dépassées sous peine d'une déchéance prompte et rapide. Quel que soit, en effet, le point de vue auquel on se place, l'homme qui, par son intelligence, peut assujettir à son profit toutes les forces naturelles ne peut être assimilé à l'animal que l'on engraisse pour la subsistance, ou à celui que l'on dresse pour le travail ou la course. La seule chose que par sa nature il tende à acquérir constamment, étant le bonheur, il ne peut réaliser le plus possible ce vœu qu'en perfectionnant son être physique et moral, c'est-à-dire en se développant dans le sens de ses destinées. Or, nous l'avons vu, la production de ce développement ne peut avoir lieu que par le libre fonctionnement de tous les organes, c'est-à-dire par la satisfaction des instincts qui les servent.

Il faut donc que l'homme, même le plus occupé, puisse prendre, de temps à autre, un jour de repos pour la satisfaction de ces instincts qui sont le plus utiles à son développement et au maintien de sa santé. Le repos hebdomadaire n'est-il pas dans le cas le moyen tout trouvé pour arriver à ce résultat ?

C'est pendant ce jour de cessation de travail que les ouvriers des différents corps de métiers prendront part *instinctivement* à des distractions qui les obligeront à exercer certains groupes de muscles et certains appareils organiques, qui n'auront pas assez fonctionné pendant la semaine. Le facteur rural ne demandera qu'à s'asseoir pour reposer ses



jambes, tandis que le tailleur fera facilement de longues promenades, pour la même raison, à cause de la position vicieuse qu'il est obligé de donner à ses membres inférieurs, pendant son labeur quotidien.

Si, en restant au même point de vue, on veut d'autres faits prouvant la bonne influence du repos périodique, ils abondent. On peut prendre, pour exemple, l'animal domestique qui souffre le plus de cette activité excessive apportée par l'homme dans toutes ses actions. Tous les propriétaires de chevaux savent que ces animaux, après avoir fait un travail fatigant, se reposent mieux et plus vite au pré qu'à l'écurie. Ce fait, qui peut paraître extraordinaire à première vue, en ce sens que ces animaux sont alors privés de la litière, du pansage, d'une nourriture plus réparatrice, d'une température plus élevée et plus égale, ce fait, disons-nous, s'explique très-facilement par cette raison que les chevaux abandonnés dans un pré, en toute liberté, peuvent exécuter différents mouvements, tendant à rétablir l'équilibre détruit dans les fonctions de leurs organes, par suite des travaux accablants et invariables auxquels on les soumet. C'est ainsi qu'ils sautent, se roulent, se cabrent, changent fréquemment d'attitude, etc., tous exercices stimulant certains muscles et organes qui ne peuvent être mis en jeu pendant le travail, ni à l'écurie, où ces animaux sont assujettis dans une stalle à une immobilité presque complète.

Mais il y a plus ; qu'un cheval de trot, par exemple, après un travail excessif et prolongé, soit tellement *ruiné*, selon l'expression vulgaire, qu'il ne puisse plus se tenir sur ses jambes, dont les muscles sont atrophiés et les articulations enraidies ; il arrivera que si cet animal, condamné à être conduit à l'équarrissage, est encore jeune et n'a aucun organe essentiel à la vie de compromis, il pourra être complétement *remonté* par un repos de quelques mois au pré. Tandis que si, dans ces conditions, il eût été maintenu à l'écurie, les symptômes observés fussent bientôt devenus incurables.

Il résulte de ces faits que le repos, pour l'homme comme pour les animaux, sera plus fructueux si on le met à profit pour faire varier les exercices du corps, que s'il est absolu, Mais il convient d'ajouter que si le travail normal est considérable, la quantité d'effort musculaire doit être, dans ce cas, de beaucoup diminuée, car l'individu aurait promptement à subir tous les inconvénients du travail continu, et le repos absolu, qui pourrait coïncider avec la courbature, deviendrait bientôt nécessaire.

Il est certain, cependant, que la quantité de travail produite, chaque jour, par un membre ou un groupe musculaire sera *plus considérable*, si d'autres groupes musculaires sont exercés. Il faut admettre dans ce cas que la mise en jeu d'autres groupes musculaires produit sur celui ou ceux qui sont fatigués une sorte de révulsion diminuant la congestion ou l'irritation dont ils sont le siége. Cette révulsion

est aussi produite vraisemblablement dans les centres nerveux de ces groupes musculaires, dont le siège est dans le cerveau ou dans la moëlle épinière. On sait, d'ailleurs, que les différents centres nerveux ont, entre eux, des connexions et peuvent se suppléer plus ou moins facilement ; de telle sorte que la fatigue subie par l'un d'eux retentit sur tout le système nerveux et particulièrement sur les centres qui ont avec lui des connexions plus intimes. Quoiqu'il en soit, il est certain que la révulsion produite par la variété des exercices permet de dépenser une plus grande quantité de force. Et comme, en fait, la variété dans la mise en jeu de l'activité humaine ne peut pas avoir lieu pendant ou après une journée de travail bien remplie, on peut admettre que, somme toute, le repos hebdomadaire permet à l'homme de fournir une moyenne de travail *supérieure* à celle qu'il produirait en travaillant *tous les jours* deux heures de moins à peine, pour remplacer les douze heures de cessation de travail pendant la journée du dimanche.

On peut même dire que l'homme observant le repos du dimanche peut se livrer dans certains cas urgents à des excès de travail, dont la mauvaise influence sera contrebalancée par ce repos ; tandis que l'ouvrier se livrant à un travail continu ne pourra pas, sans danger, se livrer à ces mêmes excès, quand bien même il ne fournirait pas en sept jours plus de quantité de travail qu'en six jours.

Une autre conséquence découlant de la loi du

balancement fonctionnel ainsi que de la limitation des forces, c'est la diminution des fonctions de la vie organique produite par l'exagération des fonctions de la vie de relation. Il y a lieu, à ce propos, d'étudier l'influence réciproque du repos sur l'alimentation et de l'alimentation sur le repos.

Il est parfaitement établi par l'observation et l'expérimentation que la proportion d'aliments à ingérer comme quantité et comme qualité, doit augmenter avec le travail corporel. Dans la machine humaine comme dans la machine à vapeur, la dépense de combustible varie avec la production de travail.

Les hygiénistes ont coutume de rappeler à ce propos, un assez grand nombre d'expériences concluantes, faites dans différents chantiers et usines, où l'alimentation étant devenue meilleure, et surtout plus riche en matières azotées, la production du travail a aussitôt augmenté, et l'état sanitaire des ouvriers est devenu plus satisfaisant.

Mais si l'alimentation a une influence directe sur le travail, le travail à son tour influe sur la nutrition générale, de façon à rendre l'alimentation plus ou moins difficile. C'est ainsi, pour en arriver tout de suite au seul point de la question sur lequel nous désirons insister, qu'un exercice trop violent, exécuté immédiatement avant ou après le repas, peut donner lieu à une indigestion, si l'on n'a pas soin de « reprendre ses sens, » selon l'expression vulgaire, entre ces deux actions.

On sait qu'un exercice musculaire assez actif

aiguise l'appétit, s'il est précédé et suivi d'un repos convenable. Si le travail est continu, le besoin d'une alimentation plus abondante se fait également sentir pendant les premiers temps. Ce surplus d'alimentation, destinée à produire de la chaleur transformée en travail, est appelé *ration d'activité* par M. Cl. Bernard, qui donne le nom de *ration d'entretien*, à la quantité d'aliments nécessaire pour les besoins de l'organisme.

Mais il arrive bientôt, tant à cause de l'excès de travail que de l'excès de l'alimentation, que le tube digestif ne peut plus supporter les aliments ordinaires, qui deviennent pour lui de véritables matières encombrantes. Il est rare, en effet, que les grands travailleurs soient en même temps de grands mangeurs. Les exceptions à cette règle se montrent chez les individus doués d'une grande force de constitution. Ces faits s'expliquent par la diminution et l'altération des sucs gastro-intestinaux, ainsi que par l'affaiblissement des contractions musculaires de de l'estomac et de l'intestin, toutes fonctions qui sont sous la dépendance de l'action réflexe de la moëlle. En conséquence, surviennent des dyspepsies de différentes sortes, qui, en dehors de la fatigue, enlèvent à l'ouvrier toute force et tout courage au travail ; c'est alors que l'alcool, aliment facilement absorbable, et dont la combustion est vite mise en œuvre par l'organisme, s'offre à lui pour réparer

ses forces défaillantes (1). Il commence par en prendre de faibles doses, qui, en ranimant pour un moment les forces digestives, par l'augmentation des sécrétions gastro-intestinales, produisent en même temps une excitation modérée du système nerveux, et, par suite, une activité plus grande du système musculaire. Mais bientôt, en vertu de ce qu'on a appelé l'*accoutumance* des tissus aux excitations de même degré, de quelque nature qu'elles soient, et aussi en vertu de la diminution croissante des forces digestives, le buveur augmente progressivement les doses, et réalise le proverbe : « qui a bu boira. » A partir de ce moment, l'ouvrier, naguère actif et rangé, devient un ivrogne.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire les ravages produits sur l'individu et la société par l'alcoolisme, ravages qui se traduisent par l'abaissement du niveau physique, intellectuel et moral de l'espèce

(1) Il est établi aujourd'hui, par les travaux les plus récents, que l'alcool n'est pas seulement un excitant, comme on l'a soutenu pendant longtemps, mais aussi un aliment respiratoire, qui, selon l'opinion émise depuis longtemps par Liebig, dispense, quand on l'ingère, de l'usage des aliments amylacés et sucrés.

Il est d'observation vulgaire que les races du nord absorbent une grande quantité d'alcool, tandis que les peuples méridionaux ont peu de goût pour cette substance. Il est aussi très-commun d'observer des individus, fournissant pendant longtemps un travail convenable en mangeant peu et buvant beaucoup. La force qu'ils déploient dans ce cas, n'est dûe en grande partie qu'à la chaleur produite par la combustion de l'alcool.

humaine. Il nous paraît seulement utile d'insister sur ce fait, très-remarquable et cependant peu remarqué, que l'ingestion de l'alcool devient pour l'individu surmené une nécessité impérieuse, de sorte que, très-souvent, l'ouvrier le plus sobre arrive fatalement à contracter des habitudes d'ivrognerie, qui le conduisent à l'alcoolisme. C'est alors que lui et sa famille tombent dans cet état de misère et de déchéance, si souvent décrits par les moralistes et les médecins (1).

La plupart des observateurs reconnaissent, avec Liebig et Moleschott, que ce besoin instinctif d'alcool, est pour l'homme le résultat d'une nécessité organique, mais ils en trouvent la cause daus l'insuffisance de l'alimentation. Sans vouloir nier l'existence de cette cause, dans certaines circonstances, et surtout dans les climats froids, nous sommes porté à penser que l'alcoolisme, observé chez les populations laborieuses, dans les climats tempérés, est, dans la majorité des cas, le résultat du surmenage. Notre opinion est basée sur ce fait, très-général, sur lequel nous reviendrons, que c'est dans les centres industriels,

(1) Daus l'exposé des motifs d'un projet de loi sur l'ivrognerie, déposé au mois de juillet 1871 par le docteur Decaisne, nous lisons ce qui suit : « Pendant les huit années que j'ai consacrées à l'étude de l'alcoolisme, sur cinq cents familles d'ouvriers environ que j'ai visitées, j'en ai rencontré plus de quatre cents, réduites à la plus complète misère et livrées à tous les vices et à tous les désordres, uniquement par le fait de l'ivrogerie habituelle du chef de la famille. »

où l'ouvrier a une nourriture généralement saine et fortifiante, que l'on constate l'abus des boissons spiritueuses, tandis que cet abus est très-rarement observé parmi les populations pastorales et agricoles, dont le régime de nourriture est cependant moins succulent que celui des ouvriers industriels. Mais, par contre, l'homme des champs travaille beaucoup moins et n'a pas besoin d'un surcroît d'excitant et de chaleur pour accomplir sa tâche.

Si l'on admet l'opinion que nous venons d'exprimer, on est forcé de convenir que les hygiénistes, qui proposent d'améliorer l'alimentation des travailleurs, pour lutter avec avantage contre l'alcoolisme, exagèrent singulièrement l'efficacité de ce moyen. Le vrai remède pour combattre avec succès ce fléau, qui menace l'avenir de la civilisation, c'est la diminution du travail, c'est le repos.

Avant de terminer ces considérations, il est encore important d'indiquer l'influence de la température ou du climat sur le repos.

Dans les climats chauds et torrides, l'organisme lutte contre la chaleur. La sécrétion de la sueur devient très-abondante pour rafraîchir le corps par son évaporation. Le foie et les glandes sébacées de la peau fonctionnent beaucoup plus, pour éliminer une grande quantité de matières grasses et combustibles, qui ne peuvent pas être brûlées dans les tissus, sans quoi la chaleur produite serait trop considérable. Cette lutte contre la chaleur absorbe une cer-

taine quantité de force, qui ne peut plus être utilisée pour le travail. De plus, le repos est nécessaire, pour que la combustion organique soit très-peu active, et fournisse le moins de chaleur possible, car il faut que la température du corps se maintienne à 37°,5 environ.

Ces faits sont en désaccord avec l'idée que Montesquieu exprime dans l'*Esprit des lois* (1), au sujet du travail dans les pays chauds. « En Asie, dit-il, le nombre des derviches ou moines semble augmenter avec la chaleur du climat ; les Indes, où elle est excessive, en sont remplies ; on trouve en Europe cette même différence. Pour vaincre la paresse du climat, il faudrait que les lois cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail.... » Il est étonnant qu'avec son génie, Montesquieu n'ait pas compris que, si l'homme ne travaille pas dans les pays chauds, c'est que son organisation s'y oppose.

M. Bouchardat, dans son livre intéressant sur le travail (2), admet, sans réserve, l'opinion de Montesquieu et explique l'inaction de l'homme des pays chauds par ce fait qu'il n'a pas besoin de travailler pour acquérir tout ce qui est nécessaire à la vie, tandis que l'homme des pays froids résiste à la basse température par l'alimentation, par le chauffage, par les habitations mieux construites, toutes

(1) Liv. XIV, chap. V à VII.
(2) *Le travail, son influence sur la santé*, p. 72. Paris, 1863.

choses qui exigent du travail pour être obtenues. Le savant professeur formule la loi physiologique qu'il a l'habitude d'énoncer et de démontrer dans ses cours d'hygiène: « La nécessité du travail croît pour l'homme en marchant de l'équateur au pôle. » Ensuite, il montre, à l'aide de statistiques exactes, que le chiffre de la mortalité est d'autant plus élevé que la température moyenne du lieu est aussi plus élevée; puis il admet deux grandes causes tendant à augmenter le chiffre de la mortalité dans les pays chauds: « la première, c'est l'influence des effluves maremmatiques, dont l'action nuisible est, toutes choses égales, d'autant plus intense que la température du lieu est plus élevée; la seconde est la diminution progressive du travail du pôle à l'équateur. Plus le travail corporel est grand, plus grande est l'activité organique, et c'est bien là le moyen le plus efficace de résister aux causes de maladies. » Il est difficile d'admettre cette dernière cause, et on peut croire même que le travail corporel pratiqué dans les pays chauds, dans la même mesure que dans les climats tempérés, serait une cause puissante de maladies.

Au premier abord, la loi émise par M. Bouchardat satisfait l'esprit par sa simplicité; elle peut être admise comme loi d'économie sociale, car il est certain que les besoins matériels de l'homme augmentent de l'équateur au pôle; mais elle ne peut être admi-

se comme loi physiologique, ainsi que semble l'indiquer l'auteur qui l'a formulée.

Physiologiquement parlant, le travail augmente de l'équateur aux climats tempérés, pour décroître à peu près dans la même proportion, des climats tempérés au pôle. Si dans les climats chauds et torrides, l'organisme lutte contre la chaleur, par les moyens que nous avons indiqués, dans les climats froids et polaires, il lutte contre le froid par une alimentation riche en graisse et en alcool. Dans ce cas, le travail digestif absorbe la plus grande partie de la chaleur transformée en force que le corps ne perd pas par le rayonnement.

Dans l'un et l'autre cas, l'homme a très-peu de force disponible pouvant être transformée en travail utile. Si, dans les climats froids et surtout dans les climats polaires, l'exercice musculaire est nécessaire, pour obvier à l'engourdissement et même au besoin irrésistible de sommeil qui s'empare des individus, cet exercice doit être restreint et doit le moins possible consister en travail utile, qui absorbe de la chaleur.

C'est dans les climats tempérés, habités par la plus grande partie de la race humaine, que le travail se manifeste à son plus haut degré, et que se sont développées les plus grandes civilisations. Il faut dire aussi que c'est dans cette zone que le repos est observé sous les formes les plus variées.

La succession des saisons, la variété de la faune, de la flore et des produits de tous genres, dans les climats tempérés, augmentent la division du travail et par cela même multiplient les différents modes de repos. Il y a plus, les alternatives périodiques de chaud et de froid, produites par la succession des saisons, loin d'être nuisibles à la santé sont, au contraire, une cause puissante de vigueur pour l'homme. Ces différents états de température permettent aux divers appareils de la vie organique de se reposer pendant que d'autres les suppléent. Le foie et la peau travaillent en été et se reposent en hiver. Le tube digestif et les reins travaillent en hiver et se reposent en été.

On peut donc dire que, dans les climats tempérés, la variété dans les manifestations du repos contribue, presque autant que le degré de température, à augmenter la somme du travail.

Il résulte, de ces différentes considérations, que le repos que doit prendre l'homme assujetti à un labeur manuel varie, comme quantité et comme qualité, selon un grand nombre de conditions, dont nous avons indiqué les trois principales : le genre de travail, l'alimentation et le climat. Il nous reste à étudier l'influence du travail exagéré ou continu, sur les maladies et les dégénérescences qui

affligent l'espèce humaine. Mais avant de commencer cette étude, qui est l'objet principal de ce travail, il nous paraît utile d'exposer quelques vues sur la physiologie du repos intellectuel,

D[r] Ch. BREUILLARD.

(La fin de cette étude paraîtra dans le Bulletin de 1876).

VOIE D'AGRIPPA

DANS LA TRAVERSÉE D'AVALLON

Dans le quatrième Bulletin de notre Société d'Etudes, en 1862, un de nos membres, M. Ragon, agent-voyer, publia une suite de recherches faites par lui, sur les restes de cette voie qui pouvaient exister dans le département, entre Avallon et Auxerre. Le travail fut exécuté d'après les ordres et aux frais du Gouvernement. Aussi, disposant de toutes les ressources pour ce travail, il put vérifier, par des fouilles et des sondages, les traces de cette voie. Une vingtaine d'années avant lui, de 1840 à 1850, notre regretté et savant numismate, M. Laureau de Thory, avait aussi suivi la voie, mais sur une bien plus grande étendue, d'Autun à Auxerre. Il avait relevé, sur le cadastre, toutes les propriétés où il en avait trouvé des indices et y avait ajouté des observations et des notes explicatives. Grâce à l'obligeance de son gendre,

M. de Trébons, qui en a fait don à la Société, nous possédons ces précieux documents. Il est à remarquer que, dans l'un et l'autre travail, la partie comprise de Rouvray à Avallon est bien moins conservée, et les portions conservées, bien moins étendues que dans la partie comprise entre Avallon et Cravant; cela tient évidemment à ce que le terrain argileux et calcaire qui forme le sous-sol entre ces deux villes en a rendu la destruction moins facile que le terrain granitique sur lequel elle repose, entre Rouvray et Avallon.

En effet, la route ne pouvait, dans ce dernier terrain, faire, comme dans le premier, corps avec la roche sous-jacente; c'est probablement par la même cause que, dans la traversée d'Avallon, surtout à l'entrée et à la sortie de la ville, limitée par deux vallées creusées dans le granite, les deux observateurs dont nous avons parlé plus haut n'en mentionnent aucun indice.

D'ailleurs, dans nos villes, si l'exhaussement successif du sol conservait ce qui restait de la voie, il s'opposait, en l'enfouissant, à ce qu'on pût en constater l'existence. Aussi, comme je l'ai dit plus haut, M. Laureau et M. Ragon se bornent à des conjectures sur la direction qu'elle prend en traversant la ville.

M. Ragon s'exprime ainsi : « *D'après la direction naturelle*, le tracé traverse l'étang des Minimes, pour tourner presque perpendiculairement à gauche, dans la rue de Lyon; il passe de cette rue dans celle des Jardins, et franchit la rue de Paris, précisément en face de la maison Duchâteau, *sous laquelle* il passe sans aucun doute. »

M. Laureau entre dans des détails plus circonstanciés, mais il indique à peu près le même tracé. J'ai reproduit, sur le plan qui accompagne cette note, le tracé qu'il en a

donné lui-même ; seulement il l'avait tracé parfaitement droit depuis la route de Lyon jusqu'au cimetière, tandis que le vrai tracé suit, comme nous le verrons, une ligne présentant une très-légère courbe.

Les restes que nous avons retrouvés depuis, et dont la description fera l'objet de cette courte notice, ont vérifié leurs conjectures, et on peut remarquer, en comparant les deux tracés, combien peu celui de M. Laurent s'écarte de celui qui passe par les points reconnus vrais (1).

1er Point.

Le premier point où la voie a été découverte est situé dans la ruelle qui va de la rue de Lyon à l'ancienne église Saint-Martin. On pratiquait une tranchée pour assainir les caves de la maison de M. Aubert. Cette tranchée, de deux mètres de profondeur, traversait la route de Lyon et suivait la ruelle dans toute sa longueur. M. Bardin a donné une note sur cette fouille et sur les objets qu'on y a découverts. J'ajouterai seulement les signes auxquels nous avons reconnu la voie, et l'étendue et la position qu'elle occupait dans cette ruelle.

A douze mètres du côté de la rue de Lyon, et à un mètre de profondeur, les ouvriers ont été arrêtés par un massif très-résistant, se composant à la partie supérieure d'un cassis analogue à notre macadam. Au-dessous, se trouvait une sorte de maçonnerie à mortier de chaux et de sable, puis une couche de grosses pierres formant la base de tout cet ensemble, qui avait 80 cent. d'épaisseur.

(1) Nous suivrons, dans cette description, l'ordre dans lequel ont été découverts successivement les différents vestiges de la voie.

M. l'abbé Gally, notre président, et plusieurs membres de notre Société, qui ont avec nous visité cette fouille, ont été unanimes pour y reconnaître un reste bien conservé de voie romaine.

On le reconnut, se prolongeant avec les mêmes caractères, sur 4 mètres de longueur, dimension double de la largeur ordinaire. La voie que nous venions de découvrir s'élargissait-elle à ce point, en s'approchant du *castrum*, près de l'ancienne église Saint-Martin, qu'on suppose, non sans quelque raison, avoir succédé à un temple païen(1) ?

Ne pourrait-on pas dire qu'à cet endroit, elle est coupée en travers par la ruelle, ce qui la fait sembler plus large?

2e Point

Le second point où nous en avons constaté l'existence, se trouve placé devant la maison appartenant à M. Segaust, et occupée par M. Baudot, secrétaire de la mairie. Ce fut ce dernier qui nous signala la présence d'une masse, que les ouvriers, travaillant à un conduit d'assainissement, avaient eu beaucoup de peine à entamer. J'ai retrouvé ici une composition identique à celle de la première fouille. Seulement, le peu de largeur de la fouille ne permettait pas de l'étudier aussi facilement. Pour nous, cependant, c'est bien encore un point de notre voie.

3e Point.

Le troisième point où elle a été retrouvée est très-voisin de celui-ci.

(1) Voir la note de M. Bardin, Bulletin de 1869-70.

M. Segaust, faisant bâtir une nouvelle maison près de celle dont nous venons de parler, rencontra, en creusant la cave, la même résistance, et cette masse, qu'il eut beaucoup de peine à entamer, présentait les mêmes caractères que les deux premières déjà trouvées.

Il y avait de plus ici une circonstance qui permettait de constater la direction de la voie. On en distinguait très-nettement un des bords, celui qui regardait le nord-est; ce qu'explique bien le dessin. Du reste, la direction de ce lambeau de voie passe bien par le point précédent, situé devant l'autre maison.

4e Point.

Dans la rue de Lyon, presque à l'angle qu'elle fait avec la rue des Jardins, M. Frottier, en creusant sa cave, a retrouvé encore une partie bien conservée de la voie.

Plusieurs membres de la Société ont vérifié qu'elle offrait la même composition et les mêmes éléments que dans la ruelle où elle a été reconnue la première fois. De plus, on pouvait, ainsi que dans celle de M. Segaust, en constater la direction, comme on peut en juger d'après la figure. Ici, c'est encore le côté du nord qui l'indique.

5e Point.

Dans la rue des Jardins, devant la maison appartenant autrefois à M. Moiron, et actuellement à M. Chatey, les ouvriers m'ont affirmé avoir rencontré à un mètre de profondeur, sur une longueur de trois à quatre mètres, un bloc de maçonnerie très-difficile à entamer, et dont j'ai vu les matériaux sur le bord de la fouille. Bien que

je n'aie pu vérifier par moi-même la superposition des différentes parties, la position de ce point sur la ligne que joint ceux qui ont été bien vérifiés me ferait affirmer que nous avons encore ici un reste de la voie. Il est du reste à 50 mètres de celui qu'on a trouvé dans la maison de M. Frottier.

6e Point.

Dans la rue de Lyon, entre l'auberge de M. Taquenet et une petite boulangerie, on a fait une fouille peu considérable, mais qui m'a permis de constater une maçonnerie très-solide, reposant sur de grosses pierres, et qui, vu sa position entre la ruelle et la maison Frottier, peut être regardée comme reliant l'un avec l'autre.

En joignant par un trait continu les différentes fouilles que je viens de décrire, la ligne presque droite que l'on obtient est, à n'en pouvoir douter, la véritable direction de la voie à travers notre ville.

Une autre circonstance vient encore à l'appui de nos observations: c'est la présence de sépultures le long de la voie. A l'angle de la rue de Lyon avec la rue des Jardins, non loin de la cave de M. Frottier, des fouilles entreprises pour le pavage en ont mis à jour une, dans laquelle, outre les os du cadavre dans la position naturelle, nous avons pu recueillir la pièce qui était dans la *main du mort.*

Dans le corps de bâtiment occupé par l'auberge de M. Gueneau-Taquenet, on a trouvé autrefois, en construisant, des auges rondes en pierre, renfermant des ossements

d'os et de cheval. Plus loin, dans le jardin de M. Rochefort, la terre, souvent remuée, a permis de trouver, à divers intervalles, plus de dix vases funéraires, de formes variées, accompagnant les sépultures.

Quand on a bâti la maison occupée par Madame Compagnot, et appartenant à M. Jargot, on en a encore retrouvé une; mais, cette fois, elle affectait la forme d'un petit monument que nous avons retrouvé presque entier, avec l'inscription funéraire et les médailles accompagnant le mort. Elles étaient du temps de Julien l'Apostat (1).

Enfin, plus loin encore, en se dirigeant vers l'étang des Minimes, en creusant un vivier, on en a découvert une autre. M. Houdaille, le propriétaire, nous a remis quelques vases qui en provenaient.

Toutes ces sépultures étaient placées sur le côté de la voie qui regarde le midi, et dans toutes celles dans lesquelles nous avons pu constater la position du cadavre, les pieds étaient tournés vers l'orient.

Nous n'avons plus retrouvé de traces de cette dernière portion de la voie qui longeait les sépultures. Le manque complet d'indices de sa présence, dans cette partie de son parcours, s'explique tout naturellement. Quand on reconstruisit toute cette section de la grande route, on a trouvé la roche sous le pavé, qui avait à peine 30 cent. d'épaisseur.

Etait-ce à cause de l'existence de la route, ou bien plutôt parce que la présence de la route à fleur de terre

(1) Note de M. Bardin. *Bulletin* de 1869-70.

en avait tenu lieu, que l'on nommait Champ-Pavé une grande pièce de terre qui occupait tout l'emplacement occupé par le jardin Rochefort, la maison Jargot et l'enclos de M. Houdaille.

F. MOREAU.

N. B. — Le dessin de la voie qui accompagne cette notice ayant été relevé sur le plan cadastral de la ville, on pourra toujours retrouver la place exacte des points observés.

CHAPELLE & CIMETIÈRE

MÉROVINGIENS

PRÈS LE VAULT-DE-LUGNY.

A l'endroit où le chemin d'Avallon au Vault débouche sur le pâtis communal du village, s'élève une croix portant sur son socle cette inscription : *Hic quandam capella fuit.* Etant enfant, j'avais entendu dire à M. Girard, curé du Vault, que son prédécesseur avait fait mettre cette inscription pour perpétuer la tradition, constante dans le pays, de l'existence d'une chapelle près de là. Où était cette chapelle? Sur le pâtis même ou aux environs. En allant aux informations, nous apprîmes que, dans un champ voisin, appartenantà M. Poulin, propriétaire au Vault, se trouvaient des restes de constructions. Je fus chargé par la Société de faire des fouilles.

Je m'adressai d'abord aux gens du pays, pour savoir s'il n'existait pas parmi eux quelque souvenir, quelque légende, sur le bâtiment dont nous voyions les ruines. A toutes mes questions, toujours même réponse : il y avait là une chapelle. Il ne me restait donc plus à interroger que les ruines elles-mêmes, à en faire un plan exact, qui pourrait nous mettre sur la voie de la nature et de la destination de ce qu'on avait désigné sous le nom de chapelle.

C'est ce que nous avons exécuté de notre mieux, en relevant non-seulement les ruines, mais le terrain environnant sur une certaine étendue ; c'est ce plan que nous joignons à cette notice. Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer que, de l'aveu du propriétaire lui-même, on a enlevé beaucoup de pierres des ruines, et en particulier de pierres de tailles, et qu'alors notre dessin, quoique représentant exactement l'état actuel, ne représente probablement pas la forme extérieure primitive, dans tous ses détails. Cependant je crois qu'il s'en écarte peu. Comme on peut en juger, d'après ce plan, cet édifice était construit de manière à présenter une grande résistance, soit aux injures du temps, soit à l'action de ceux qui voudraient y pénétrer de vive force. Les murs ont de 2 à 3 mètres d'épaisseur, et des contreforts viennent ajouter encore à sa solidité. On voit aussi, d'après le plan, que des pans de murailles partant de cette construction indiquent qu'elle était entourée de plusieurs autres moins massives et que la culture a fait disparaître. Quant à la masse même des restes de la chapelle, on a cherché à l'enlever sans pouvoir l'entamer ; mais le propriétaire veut profiter de l'occasion des fouilles, pour

les faire disparaître. Bientôt il n'en restera plus rien. Nous sommes arrivés à temps.

Maintenant quelle a pu être, quelle était sa destination? Très-probablement celle qu'on lui donne dans le pays, car, dans ces substructions, tout indique une chapelle. Elle était d'assez petite dimension, car, à l'intérieur, elle avait 6 mètres dans tous les sens.

L'épaisseur de ses murailles, sa position qui domine la plaine environnante, pourrait nous faire croire aussi qu'elle a pu servir, depuis, de lieu de refuge et de défense, comme cela se rencontre si souvent (1).

Si les informations sur les ruines ne purent rien nous apprendre sur leur nature, notre attention fut naturellement éveillée quand on nous dit que, tout près de là, on avait découvert un grand nombre de sépultures, 200 disait-on, (il y en a au plus une centaine), et qu'en ouvrant l'une d'elles, on avait trouvé, d'un côté du mort, un sabre, et de l'autre, une autre arme.

Les corps étaient simplement placés à une petite pro-

(1) Il est à remarquer qu'elle se trouve sur le chemin d'Avallon au Vault qui, sans être une voie romaine proprement dite, devait avoir une certaine importance au temps des Romains. En effet, le village du Vault, auquel elle conduit, renfermait alors des maisons opulentes, car, dans ces derniers temps, des fouilles ont mis à jour, au milieu du village, des restes d'habitations dans lesquelles on a rencontré de nombreux fragments de marbre et même de porphyre. Joignez à cela que, sur la colline de Montmarte (Mons Martis) qui domine toute la contrée, et au pied de laquelle est situé le village, on a découvert les ruines d'un temple qui devait être un édifice religieux considérable et, par conséquent, très-fréquenté, si l'on en juge d'après son étendue et d'après les nombreux et précieux débris qu'on en a retirés, et qui sont à notre Musée.

fondeur en terre, sans tombe, ni pierre, juxta-posée, en représentant la forme. Le peu de profondeur, 60 à 80 centimètres, s'explique par la nature du sol, qui ne permettait guère de creuser. D'ailleurs, comme le terrain est en pente, les eaux pluviales ont dû entraîner une partie de la terre qui les recouvrait.

Les cadavres étaient rangés parallèlement les uns aux autres, regardant le midi, le corps dans le sens de la pente, la tête occupant la partie élevée. A quelle époque remontent ces sépultures? La nature des armes et leur position près du cadavre nous l'apprennent d'une manière certaine.

M. de Caumont, dans son *Abécédaire archéologique*, nous donne la figure d'une sépulture mérovingienne, dans laquelle se trouvent représentées des armes identiques à celles que nous avons trouvées, et placées de la même manière de chaque côté du corps. Ce sont d'une part, à gauche du corps, le sabre gaulois, droit, pointu par son extrémité, tranchant d'un côté, épais de l'autre, sillonné près du dos, et parallèlement à sa longueur, d'un trait assez prononcé.

L'autre arme est un couteau composé de plusieurs pièces.

J'ai retrouvé, en cherchant aux environs, un morceau d'agate, de forme ovale et aplatie, taillée à facettes, présentant une ouverture qui la traverse de part en part. Elle faisait certainement partie d'un collier, probablement celui du chef dont nous avons trouvé les armes.

Ces armes et l'agate sont déposées au Musée.

Maintenant, quelle relation y aurait-il entre ce cimetière mérovingien et le monument. Sont-ils du même âge? Tout nous porte à le croire. Si le monument est une

chapelle, comme nous le pensons, rien n'est plus naturel que le voisinage de l'un et de l'autre; mais il faut supposer des habitations autour de la chapelle, quoique nous n'en voyons plus de traces ; l'existence dans les temps passés est hors de doute, car les habitants du pays nous ont dit qu'on en avait enlevé beaucoup de matériaux de construction.

Je terminais cette notice, quand un de nos membres, M. d'Etaules, dont la famille a longtemps habité le Vault, m'a fourni un renseignement qui confirmerait peut-être mon hypothèse. Sur le pâtis, à 100 mètres de la chapelle, on voit les ruines d'un bâtiment, de forme rectangulaire. Il se souvient qu'une dame de ses parentes, âgée alors, lui a dit qu'on désignait, et on désigne encore, cette dernière ruine sous le nom de Moulin-de-la-Chapelle. Serait-ce le moulin du village, car il serait peu probable que les habitants du Vault, village situé sur la rivière, aient construit un moulin à vent à plus d'un kilomètre de chez eux.

F. MOREAU.

POÉSIES

LE POULET MALADE.

FABLE.

N'avez-vous jamais vu dans une basse-cour,
Parmi de bien portants, quelque Poulet malade,
Traînant l'aile, boitant et tombant tour-à-tour,
Isolé de tout camarade ?
Ceux-ci, vous le croyez, vont sans doute accourir
Près de leur compagnon en si triste aventure,
N'écoutant pour le secourir,
Rien que la voix de la nature ;
Mais, point du tout, cette engeance au cœur sec
Sur lui se rue avec furie,
A grands coups d'aile et coups de bec,
Pour l'achever, je le parie.
En vain, le pauvre moribond,
Contre un tel procédé s'escrime.

Savez-vous ce qu'on lui répond,
Sous couleur d'excuser ce crime ?
Qu'autrefois, et devenu vieux,
De l'Ane, le Lion eût à souffrir l'atteinte,
Et qu'il est pour lui glorieux
D'avoir à fournir même plainte ;
Car il n'est si chétif poussin,
Qui, sans pitié pour son frère en disgrâce,
N'arrive avec le noir dessein
De lui porter le coup de grâce.

L'homme, hélas, n'a-t-il pas toujours
Ainsi fait avec son semblable,
Du malheur épiant les jours,
Pour accabler le misérable.

LE PARISIEN ET LE CAMPAGNARD

BOUTADE.

« Quand on est de Paris, comment vivre en province,
« Disait un habitant de la grande cité,
« Aux champs par hasard transporté,
« Et qui n'en éprouvait qu'un bonheur assez mince ;
« Je n'aime (ajoutait-il) à fouler, pour ma part,
« Que l'asphalte du boulevard.
« A mes yeux donc, la rustique nature
« Offre peu d'attraits, je vous jure,
« Car ce n'est qu'à Paris qu'on se sent exister.
« Paris, centre de tout ! Aussi, je ne sais comme
« On oserait lui disputer la pomme,
« Ni même comme on peut autre part subsister. »

— « Ne ravalez pas tant notre pauvre campagne,
« Répond au citadin, un sensé villageois.
« Si Paris est pour vous *un pays de Cocagne*,
« Si vous y vivez en bourgeois,
« A qui le devez vous ? Aux produits de nos terres,
« Dont en foule vous jouissez ;
« Et c'est sous les arceaux de nos bois solitaires
« Que vous vous épanouissez ;
« Lorsqu'ayant épuisé les plaisirs de la ville,
« Vous êtes trop heureux de venir parmi nous,
« Refaire une santé débile,
« Qu'autrement vous alliez perdre à jamais chez vous.
« Ah ! réduits dans vos murs à vos seules ressources,
« Des trésors de nos champs, subitement privés,
« Pour boire, vous auriez de la Seine les sources,
« Et péririez de faim sur vos boueux pavés. »

LES DEUX FRÈRES

HISTOIRE VÉRITABLE ET MODERNE

Deux arbustes jumeaux dans un même jardin,
Déployaient leur grâce naissante,
Puis, bientôt, sur l'étroit terrain,
Leur force trop vite croissante ;
L'un des deux, toutefois, se tenant à l'écart,
Dans le coin où vécut son père,
Ne revendiquait pour sa part,
Tout près du mur, qu'un peu de terre,
Tandis que le second, en lieu plus apparent,
Transplanté jeune pour attendre,
S'y pavanait au premier rang,
Sur le jardin entier, ne cherchant qu'à s'étendre ;
Il l'assombrissait donc de ses épais rameaux,
Et l'infestant de fleurs mal odorantes,
Y plongeait, pour comble de maux,
Ses racines désespérantes.
Or, voici qu'à la fin le maître se lassant
Des incongruités de l'arbre parasite,
Veut un beau jour que cet hôte agaçant
De chez lui déloge au plus vite;
Heureux, d'ailleurs, d'y maintenir
L'honnête compagnon qui, dans son coin modeste,
A su prudemment se tenir,
Et qui finalement y reste.

N'est-ce pas là, pour les ambitieux,
Une leçon assez frappante;
Mais qui, mise en vain sous leurs yeux,
N'en arrête aucun sur la pente !

AD BIDAULT.



MUSÉE D'AVALLON

MOUVEMENT EN 1875.

MÉDAILLIER

DONS & ACQUISITIONS

Janvier 1875.

M. Kieffer, directeur de l'usine à gaz d'Avallon.

Pièce de 10 pfennig; 0 fr. 125. Spécimen de la nouvelle monnaie allemande.

M. Joseph Deschamps, membre du Conseil municipal d'Avallon.

Exposition de Londres, 1851. Le prince Albert et la reine Victoria. Palais de l'industrie, commencé 10 février 1853, achevé avril 1855.

Bronze. Asile impérial de Vincennes, pour les ouvriers convalescents, inauguré le 31 août 1857.

Ce médaillon a été offert à M. Deschamps père, pour la part qu'il a prise à l'établissement de la pharmacie de ce vaste hospice.

M. Remy Gossot, ancien élève du collége d'Avallon, aujourd'hui vérificateur des douanes, à Cette (Hérault).

Méreau du diocèse d'*Elne*, *Helna*, ville rebâtie par Hélène, femme de Constantin et l'*Illiberis* des anciens (Roussillon).

Monnaie de Perpignan, Philippe II.

Rond de fer blanc, valant 5 centimes, donné à Stettin, à nos soldats pendant leur captivité, 1870-1871.

M. G. Mias, élève du collége d'Avallon, employé dans la marine marchande.

Pièces diverses.

Médaillon de Georges II, roi d'Angleterre de 1727 à 1760.

Victoria. Ile de Jersey. 1837.

Marie II, reine de Portugal. 1826.

François Ier, roi de Naples.

Petite médaille. L. N. Bonaparte, réélu par le vœu et le suffrage universel, pour la prospérité de la France. 7.500.000.

M. Magnien, place du Grand-Cours, à Avallon.

Médaillon d'Isabelle II, reine d'Espagne, 21 octobre 1859. Après la guerre terminée entre le Maroc et l'Espagne.

Autre médaillon. El-Hadji-Abd-El-Kader, né en 1807, aux environs de Mascara, protecteur des chrétiens

opprimés. La France, qu'il a combattue, l'aime et l'admire. 1862. Portrait.

El-Hadji (le pélerin), nom que prennent les Musulmans qui ont fait le pélerinage de la Mecque ou de Médine.

Un bienveillant anonyme.

Médaille en bronze. F. A. Vicomte de Châteaubriand, par A. Bovy, d'après Girodet. Portrait.

R. Armoiries. La Bretagne historique, par J. Janin.

Grand médaillon. *Ludovico XV optimo principi. Comitia armoricana.*

R. *Anglis ab Aguillonio profligatis ad Sanctum-Catuodum.* MDCCLVIII. Palmier accosté de la France, les armoiries de Bretagne, à ses pieds et tenant un bouclier, avec l'inscription : *Virtus ducis et militum*, et le duc d'Aiguillon, vêtu à la romaine, tenant un autre bouclier suspendu, avec ces mots : *Virtus nobilitatis et populi armoricani.*

Saint-Cast, village des Côtes-du-Nord ; les Anglais y ayant tenté une descente, en 1758, furent défaits par le duc d'Aiguillon ; une colonne, érigée en 1858, consacre le souvenir de cette défaite

M. Laporte, directeur de l'école communale d'Avallon, et, aujourd'hui, inspecteur de l'instruction primaire, à Rochechouart (Haute-Vienne).

Un jeton du XV[e] siècle : *De Laton sui noume.* Roi couronné, vu de face.

R. *Par amour sui dones.* Croix fleurdelisée.

M. Louis Thierry, élève du collége.

Georges Ier, roi de Grèce, une drachme (dénomination de l'ancienne monnaie grecque).

ΓΕΟΡΓΙΟΣ Α ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ. 1873.

M. Chanut. Trouvaille de Brécy, commune de Saint-André-en-Terre-Plaine. 1872.

Cinq pièces rares ont été acquises pour le Musée.

1° Charles-le-Téméraire, 1433-1477, comme duc de Gueldre, de Juliers, comte de Zutphen, et frappé dans la ville de Gueldre, probablement en 1471, au moment où le comte d'Egmond vendait ce duché au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire.

R. *Equitas, judicia tua, Domine.*

Le prince, en grand costume des chevaliers de ce temps, monté sur un cheval lancé au galop.

2° François Ier, duc de Bretagne. Demi-écu ou teston couronné.

R. *Deus in adjutorium meum intende.*

3° Jean III, roi de Portugal, seigneur de Guinée; en effet, les côtes de la Guinée furent découvertes sous Jean Ier, vers l'année 1430; le cap de Bonne-Espérance, en 1486, et la découverte du Japon, sous Jean III, en 1542.

4° Henri II, roi de France. 1546-1559.

HENRICUS II, D. G. FRANCOR. REX. Buste de Henri II, à droite.

R. XPS VINCIT. XPS REGNAT. XPS IMPERAT. 1561. Ecu de France couronné, accosté de deux H couronnés. Sous l'écu la lettre M.

Teston frappé à Toulouse en 1561, avec les coins de J. Durrien.

5° Philippe II, roi d'Espagne. 1556-1598.

Phs. d. g. Hisp. Augl. z. dux brab. Buste de Philippe tourné à d.

R. *Dominus michi adjutor*. Les armes d'Espagne, entourées du collier de la Toison-d'Or et accostées des briquets de Bourgogne.

Maison Coffin, vis-à-vis le champ de foire; aplanissement du sol pour une construction nouvelle.

Tibère César, figure jeune, autel de Lyon, moyen bronze. *Cæsar imp.*

R. Aigle éployée, petit bronze.

Denier d'Auxerre à croix pattée traversant le grénetis, anépigraphe. Philippe-le-Bel. *Philippus rex.*

R. *Turonus civis.*

Maison nouvellement bâtie sur la route de Sauvigny, près le passage du chemin de fer.

Faustine jeune.

R. Hygie assise, tenant la patère dans laquelle boit le serpent posé sur l'autel.

Alexandre Sévère. Grand bronze.

Le revers est détérioré, boursoufflé et portant des traces de feu.

Il se rencontra aussi, à une certaine profondeur des fondations, deux fers de cheval, quelques débris d'ossements humains et le quinaire de Claude-le-Gothique. *Divo Claudio.*

R. *Consecratio*. Aigle éployée.

C'est l'apothéose du prince assassiné, l'an 271 de Jésus-Christ.

Maison Poitoux, à côté de la sous-préfectnre.

Divers morceaux de poterie rouge, avec figures d'animaux, représentant un lion accroupi, etc., et, de plus, un grand bronze de Trajan, avec l'Abondance debout.

Prolongement de la rue du Collége.

Dizain frappé après la mort de Henri III, pour le Dauphiné, et portant la date de 1593.

Mars 1875.

M. Prot, inspecteur des écoles.

Jeton en argent. Conseil général de l'Yonne. Commission d'examen pour l'instruction primaire.

Jeton en cuivre. *Classe turca ad Naupactum deleta. 1571. Johannes Austriæ Caroli V fil. æt. suæ anno XXIIII.*

Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, gagna la bataille de Lépante, le 7 octobre 1571, à l'âge de 24 ans.

A partir de cette victoire, la puissance des Turcs alla en décroissant.

M. Remy Gossot, vérificateur des douanes, à Cette (Hérault).

Jeton. Travaux du canal de Suez. Egypte. Bon pour cinquante centimes. 1865.

M. Armand Moiron, propriétaire à Givry.

Jeton. Tête d'abbé mitré, tournée à droite. Crosse en dedans. Deux fleurs de lis.

R. Croix pastorale dans un losange composé de douze perles et entouré de trois cercles de grénetis.

Cette pièce a été trouvée dans le clos appartenant à M. Moiron, et faisant partie du Doyenné, demeure des abbés de Vézelay, située à Givry, sur les bords de la rivière du Cousin.

Ce jeton du XVe siècle représente peut-être un des abbés de Vézelay?

La crosse est un véritable bâton abbatial, orné de son feuillage et tourné en dedans; elle indique un pouvoir limité.

Madame Picard, femme d'un capitaine en retraite.

Médaille en plomb. Buste couronné, donné par Napoléon.

R. Colonne de la grande armée.

Médaille distribuée à tous les soldats de la grande armée, lors de l'érection de la colonne Vendôme, en 1805.

Le capitaine Renaud, d'Avallon, père de Mme Picard, avait gagné ses épaulettes pendant les guerres de la République et de l'Empire.

M. Madelennat, boulanger, rue du Pas-Français.

Obole anonyme des archevêques de Lyon, XIIIe siècle. *Prima sedes*. L barré, formant la croix.

R. *Galliaru*. U barré. Croix.

Cette obole a été trouvée dans la cour de sa maison.

M. Peltier, fondé de pouvoir de M. le receveur particulier, à la recette d'Avallon.

Plusieurs pièces étrangères.

M. Fèvre, pépiniériste, rue de Paris.

Moneta nova Joan. cour. d. g. 1718, *epis. basiliensis s. r. i. principis. Vict. Amed. d. g. rex Sard.* 1794.

R. *S. Mauritius pat. tot. dit.* Sol 5 à l'exergue. *(Pat. tot. dit.) Patronus totius ditionis.*

La lance de saint Maurice était le symbole de la puissance souveraine dans le royaume d'Arles.

Saint Maurice, chef de la légion Thébéenne, fut martyrisé avec ses compagnons, entre Saint-Maurice et Martigny, dans le Valais (Suisse).

Trouvaille de la Cordelle, près de l'Isle-sous-Montréal.

Une centaine d'écus de six livres et des pièces de toute sorte, se rapportant au règne de Louis XV, ont été trouvées dans une cachette.

Cet enfouissement, qui allait des commencements du XVIIIe siècle, jusqu'à 1726, a dû avoir lieu après l'effondrement du système de Law.

Le médaillier s'est enrichi des monnaies qui se rapportent aux années 1718, 19, 20, 21, 22, 25 et 26.

Ce couvent de la Cordelle ou Cordeliers de l'ordre de St-François, fut fondé en 1471, par une bulle de Sixte IIII, octroyée à Jean de Chalon, seigneur de l'Isle. L'église et les bâtiments du couvent n'ont été achevés qu'en 1519 et brûlés par les hérétiques, en l'année 1568. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, cinq religieux

ont eu peine à y vivre. Aujourd'hui, les biens de ce petit monastère sont divisés entre plusieurs particuliers.

Une dame anglaise, récemment domiciliée à Avallon, rue de Paris.

Pièces romaines. *Imp. Nerva Cæsar aug. p. m. tr. p. II. cos. III. p. p.*

R. *Libertas publica.*

Imp. m. Jul. Philippus aug.

R. *Fides milit.*

L'Abécédaire du maître allemand. 1553.

Une monnaie en billon, qui a paru en Angleterre trente ans avant l'émission de nos premiers sous, en 1719. C'est ce qu'on appelait une pièce de nécessité.

Jacobus II dei gratia. Portrait du monarque, tête à gauche.

R. *Mag. br. fran. et hib. rex.* 1689. XXX. Le sceptre et la main de justice traversent une couronne accostée des majuscules J.

R. *Jacobus rex.*

Pièce frappée en Irlande, avec la valeur de trente sous.

Jacques II, deuxième fils de Charles Ier, rentra en Angleterre, après le protectorat de Cromwell, avec son frère Charles II, auquel il succéda en 1685. Trois ans après, il fut détrôné par Guillaume, prince d'Orange, son gendre, et forcé de se retirer en France, où il mourut, en 1701 ; ce prince s'intitulait encore roi de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Irlande !

Le tunnel de la Tamise, commencé par Brunnel, architecte français, en l'année 1824, et terminé en 1843.

Trois petites pièces d'argent de Georges IIII, jetées au

peuple, le jour de son avènement au trône, et souvent rachetées par d'autres personnes, curieuses de conserver le souvenir de ces cérémonies.

C'est ainsi que le médaillier possède les pièces commémoratives de la naissance du fils de Napoléon III, du comte de Paris, du duc de Bordeaux, du roi de Rome, du fils de Louis XVI, du grand Dauphin, etc., et du sacre de Charles X, Napoléon I[er], Louis XVI, Louis XV, Louis XIV, Louis XIII et Henri IV.

Médaille de Saint-Janvier tenant les deux fioles. Fête du saint, le 19 septembre, rapportée d'Italie, par un touriste d'Avallon.

Saint Janvier fut décapité en 305, près de Pouzzoles ; ses reliques ont été transportées à Naples.

Governo provisorio di Lombardia. 5 *lire italiane*, 1848.

R. *Italia libera. Dio lo vuole.* L'Italie debout à droite, vêtue de la toge romaine, couronnée de tours, surmontée d'une étoile, la droite appuyée sur une pique. et le bras gauche levé avec l'index menaçant.

Octobre 1875.

M. J. Renard, de Cormarin, conducteur des ponts-et-chaussées à Sétif, Algérie.

Grand bronze romain. Maxime, fils de Maximin, 235-238.

Maximus Cæsar Germ. Tête nue à d.

R. *Pietas aug.* Vase des sacrifices, simpulum, aspersoir, bâton augural, globe. S. C.

Pièce d'Egypte, de grand module, frappée au Caire, l'an 1277 de l'hégire, c. à d. l'an de grâce 1861, sous la vice royauté d'Ismaïl-Pacha.

Pour traduire une date formulée, d'après l'hégire en année de J.-C., il faut ajouter 622 à l'année musulmane, mais comme l'année musulmane est lunaire et, par conséquent, plus courte que la nôtre, il faut retrancher du nombre obtenu, environ 3 ans par siècle.

M. Morache, Grande-Rue.

Charles-le-Téméraire, florin d'or.

Karolus, dei*, gra*, co*, Fland*,* Ecu posé sur une croix, coupant la légende.

R. *Sanctus*, Andreas*,*. Saint André debout, de face, soutenant sa croix.

Pièce rare, trouvée aux environs de Nevers, et qui vient s'ajouter aux trois cents pièces de Bourgogne que possède le Musée d'Avallon.

Une trouvaille a eu lieu à Seuvres, canton de Vézelay, Un brave homme, en abattant le pignon de sa maison. pour la reconstruire à neuf, a trouvé 160 monnaies d'argent, du siècle de Louis XIV et n'allant pas au-delà de 1702. Ce sont des écus, des demi, des sixièmes, des douzièmes.

Une seule pièce d'or, de la valeur de 10 fr., se trouvait dans le petit trésor, avec la date de 1692.

R. *Christus regnat,* etc. A, lettre monétaire de Paris, occupe le centre d'une croix, formée de 4 fleurs de lis couronnées et cantonnées de 4 L affrontées. Elle reste au Musée.

M. Mynard, professeur au collége, rue de Lyon.

Imp. Cæs. Domit. aug. germ. p. m. tr. p. VIII. cens. perp.

Pièce frappée l'an 87 de l'ère chrétienne, sous le consulat de Domitien pour la quatorzième fois, et de L. Minutius Rufus.

Tête laurée à droite.

R. *Cos. XIIII. Lud. sæc. fec.* S. C. à l'exergue.

Dans le champ, le prince debout sacrifie à g. sur un autel; devant lui un joueur de flûte, suivi d'un joueur de lyre, un palais au second plan, au fond un temple.

Les jeux séculaires furent célébrés à Rome, par Domitien, l'an 87 de J.-C. Les premiers avaient eu lieu en 509, lors de l'expulsion des rois, et les derniers sous Honorius, l'an 404 après J.-C.

Pièce d'or. Frencz Jozsef. (François-Joseph Ier, né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie), etc.

R. Magyar Kyralyssac. 20 fr. Ecusson avec la couronne de Hongrie. 1873.

Id. 10 fr. 4 florins. 1870.

Premier exemple du système décimal appliqué en Allemagne; aussi ces belles monnaies, rares encore, ont-elles cours en France, à l'égal de nos pièces de 20 fr. Les pièces d'or austro-hongroises de 4 et 8 florins, 10 fr. et 20 fr. sont reçues à la banque et chez les trésoriers-payeurs. — Décret du 28 décembre 1875.

M. Guillon, Ad., artiste peintre, à Vézelay, proche l'église de la Madeleine.

40 pièces différentes.

M. Guillon a recueilli toutes les monnaies trouvées à Vézelay dans ces derniers temps, non pour les collectionner, mais pour les sauver de la destruction. Il n'est pas commun pour un Musée de rencontrer de pareils bienfaiteurs!

M. Guillon, dis-je, nous a cédé, avec sa bienveillance accoutumée, ce petit lot de pièces, qui contient entre autres baronales :

Un denier de Louis VI dit le Gros, frappé dans la ville de Bourges (1108-1137).

Guy de Forez, comte de Nevers (1226-1241).

Robert de Dampierre, comte de Nevers (1271-1296).

Louis de Nevers (1322-1346).

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne (1404-1419).

Un denier anépigraphe du comté d'Auxerre.

Un demi-gros en argent de Charles IV le Bel (1322-1328).

Vézelay, ville célèbre de notre Bourgogne, a appartenu successivement aux comtes de Nevers et d'Auxerre, puis aux rois de France; est-il étonnant qu'on y rencontre de si nombreux vestiges se rattachant à ces trois grandes époques?

Jean Ier le Roux, duc de Bretagne (1237-1286).

Une pièce à fleur de coin du château de Blois.

Des jetons des règnes d'Henri II et d'Henri III (1547-1589).

Le dernier porte pour devise : *Rege incolumi mens omnibus una.*

Il a été frappé par ordre de la cour des monnaies de France, comme si tous les sentiments du peuple devaient se fondre dans l'amour du roi, après l'assassinat des Guise, 23 décembre 1588.

Autre jeton de Henri IV, peu de temps avant sa mort. 3 épées couronnées avec cette légende : *Jus dedit et dabit uti. Si fata sinant...*

Louis XIV, après la bataille de Malplaquet et un emprunt forcé, vient s'abaisser devant les contribuables

en faisant graver ces mots : *Munera non pereunt.* Parties casuelles. 1705. Vos dons ne sont pas perdus.

Pièce de XVI deniers, frappée à Strasbourg en 1709.

De plus, M. Guillon nous a remis une belle paire de pistolets, du temps de Louis XIV, avec signature du maître armurier, et plusieurs clés anciennes, provenant de la ville de Vézelay.

M. H. Defert, commis aux écritures de la Banque Suisse, à Paris.

12 médailles modernes : Portrait de Buonaparte, général en chef de la brave armée d'Italie.

R. Voilà, soldats valeureux, le fruit de vos travaux. 1796.

Portrait du prince d'Orange monté sur un cheval lancé au galop.

R. Waterloo. June 18. 1815.

Le prince L.-Nap. Bonaparte, d'après nature. Voyage du midi. Bordeaux, 7, 8, 9 et 10 octobre 1852.

Nos fusils Chassepot ont fait merveille.

R. Fétiche hideux, fléau des peuples. 1868.

Arrivée de deux pigeons, apportant des nouvelles de l'*Armand-Barbès*.

Gambetta est tombé à Saint-Didier (Somme) le 8 octobre 1870.

Les Parisiens à Jules Favre, pour son grand dévouement à la République.

Bataille du Mans. 11 janvier 1871.

Le 19 janvier 1871, le pain est rationné à 300 grammes par personne et 250 grammes pour les enfants.

12 février 1871. Assemblée nationale à Bordeaux.

Séance du 27 mars de l'Assemblée nationale à Versailles. Le citoyen Thiers jure le maintien de la République.

La France a vaincu l'anarchie, le brigandage et les pétrolistes. Mai 1871.

La Commune a duré du 18 mars au 22 mai 1871.

DONS FAITS AU MUSÉE.

M. Fèvre, pépiniériste, rue de Paris.

Etrier ou sabot en fer, d'une forte dimension, trouvé dans sa propriété, vis-à-vis la Maladière.

M. l'abbé Guignot, d'Avallon, curé de Sainte-Magnance.

Molette, morceau de marbre qui a servi à broyer les couleurs.

Elle a été trouvée dans les déblais du terrain sur lequel on vient de bâtir l'église de Touche-Bœuf, commune de Sainte-Magnance.

M. l'abbé Barbe, curé de Pierre-Perthuis.

Godet d'une lampe en cuivre, XVIIe siècle, trouvé dans le jardin du presbytère.

M. Frédéric Poulin, licencié ès-lettres.

Statuettes chinoises qui lui ont été données par Monseigneur Delaplace, évêque de Tche-Kiang (Chine).

Monseigneur Delaplace est né à Auxerre ; ses parents y habitent.

M. Georges Leconte, élève du collége d'Avallon et reçu, cette année, bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences.

Bel échantillon de graphite, que lui avait remis M. Alibert, auteur de cette découverte (Mine des Monts-Ourals).

M. Thierry, pharmacien, Grande-Rue.

Hachette, recouverte de calcin et paraissant avoir été soumise à l'action du feu. Elle aura séjourné longtemps dans la terre de Vassy ou des environs.

Manuscrit. Extrait des procès-verbaux des districts de Vézelay et d'Avallon, l'an deux de la République une et indivisible.

Commission donnée à M. Defert, d'Avallon, muni d'un certificat qui atteste ses connaissances dans la fabrication du salpêtre, et d'une autorisation par laquelle il doit parcourir les différentes communes de l'arrondissement de ce district, pour y mettre en activité et y accélérer la fabrication du salpêtre.

Tablette contenant les spécimens de 24 bois indigènes de l'Avallonnais :

Châtaigner, chêne, orme, hêtre, charme, érable, prunellier, poirier, harpin, aubépine, buis, troène, cornouiller, alofrier, griottier, néflier, baltier, houx, pommier, genévrier, fusain, coudrier.

M. Victor Ruttuer, employé au chemin de fer à Cette.

Deux poids de la ville de Béziers (Hérault), aux armes de la ville qui sont d'argent, à trois bandes de gueules, au chef d'or, surmontés de trois fleurs de lis d'or. 1759.

M. Georges Mias.

Cet élève du collége d'Avallon fit naufrage sur la côte de Buenos-Ayres dans son premier voyage au long cours.

Vase à prendre le maté, boisson chaude que l'on aspire avec un chalumeau.

M. Mias père, rue de Paris, maison de Mme Bouësnel.

Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par M. l'abbé Papillon. 1745. 2 volumes in-folio, reliés en un seul.

M. Lavy, jeune soldat, qui a servi dans l'armée française, pendant la guerre de la France avec la Chine. 1860.

Encre de chine.

Bijou chinois en argent.

Petits cubes d'une mosaïque, trouvée à Triguères,

entre Charny et Châteaurenard. C'est de ce point que partira le chemin de fer aboutissant à Sermizelles.

Débris de poterie rouge, dite Samienne, trouvés en creusant la cave de M. Poitoux, à côté de la sous-préfecture.

L'un de ces fragments porte un lion au repos, deux oiseaux et des fleurs de marécage, semblables à celles que nous avons rencontrées, rue du Bel-Air et faubourg Saint-Martin.

M. Barbier, serrurier à Cousin-le-Pont, à droite, sur la route de Lormes.

Clé ancienne, soucoupe en faïence avec marque de fabrique, trouvée dans un gros mur de son habitation, où l'on avait pratiqué une cachette, dans le dessein d'y déposer sans doute quelques pièces d'or, dans un moment de perturbation intérieure.

Plaque en cuivre de la famille de Chastellux, avec les armoiries de ses principales alliances, les Changy, les Damas.

M. Morin fils, serrurier, rue du Fort-Mahon.

Clé trouvée dans les réparations de la vieille église Saint-Martin, aujourd'hui servant de dépôt aux approvisionnements de blé et d'avoine de M. Gauthier, de Sainte-Colombe.

M. Edme Amant, propriétaire à Sainte-Magnance.

Globule en verre, fibule et hache en jade, trouvés

dans son champ (Champ-Poiré), territoire de S
Magnance.

La boule en verre, de 5 centimètres de diamètr
2 1/2 d'épaisseur, formait sans doute la partie m
d'un collier de verroterie, dont cet objet était la
principale. Deux pensées de couleur blanchâtre o
gravées sur le verre en fusion.

C'est le troisième objet du même genre que nous
recueilli des tombelles du voisinage. L'un, en
taillé, nous a été donné par M. Bouchot, curé de
Moré, qui l'a trouvé dans une sépulture gallo-rom
le second provient de M. Ravereau, curé de Civry
l'a rencontré à peu de distance de son église ; il est
ainsi dire couvert d'émail.

Ajoutons une perle en agate, trouvée dans les
du cimetière mérovingien du Vault-de-Lugny.

Pointe de flèche, en fer, trouvée dans la plaine
Bataille, près Sermizelles, par le cultivateur Jean P
et remise au Musée, par M. L. Jacob.

M. Segaust, serrurier, place de la Halle.

Sceau en fer du XV[e] siècle, avec poignée ceintr
évidée

Ecu de Bourgogne ancien, sans légende.

80 timbres de Bourgogne, sur parchemin, daté
différentes localités de cette province, pendant le
des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

M. R. Baudenet, propriétaire, rue du Pas-Françai

Instrument de torture du moyen âge, menottes en

trouvées au château de Pancy, ou plutôt, muselière propre à contenir un gros animal.

M. J. Royer, enfant d'Avallon, aujourd'hui commissaire de la marine nationale, à Saint-Louis du Sénégal.

Deux Callao, mâle et femelle et un lézard, mesurant 1 mètre 40, qu'il a tués lui-même dans la plaine des Joncs, près de Canton, sur le Pékiang.

M. Prot, inspecteur des écoles.

Nouveau plan de la ville de Pompéi ; photographie du Chien qui s'élance ; au bas, l'inscription :

Cave canem.
Nova planta degli scavi di Pompei.
Grande nicchia e sedile cavento.

M. Laballe, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

Papiers et parchemins concernant le couvent des Révérends frères Minimes d'Avallon.

Rentes, contrats, transactions, etc., de 1625 à 1773.

M. Hélie, ancien employé de la Mairie, à Avallon.

Deux nominations de M. Hélie, son père, ancien professeur, comme greffier de la justice de paix de Lucy-le-Bois, puis de Guillon de l'an onze et douze de la République Française.

Bonaparte, 1er consul, Maret, secrétaire d'Etat, et Regnier, grand juge.

Sceau de la justice de paix du Vault.

Tracé d'une route à ouvrir d'Avallon à Auxerre, en passant par les communes de Valloux, Givry, Blannay, Lac-Sauvin, Sery, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Bazarnes, Vincelles, la Cour-Barrée et Vaux. Le 9 ventôse de l'an 3 de la République Française.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Reconstruction du Collége, 1653. 10,300 fr

Bénédiction de la Chapelle, 1654, sous le vocable de Notre-Dame des sept douleurs, par Guillaume Filzjean.

Doctrinaires établis, 1664.

Buste d'Odebert, ôté du dessus de la grande porte, 1769, et rétabli en 1862.

Porte refaite en 1781 et en 1869.

Les Ursulines instruiront publiquement et gratuitement dans telle place qui leur sera désignée.

Les bâtiments du couvent des Ursulines ont coûté 15,000 francs.

Les Ursulines doivent 21 fr. à la caisse de la ville, à cause d'une ruelle publique que ces religieuses ont renfermée dans leur monastère.

On voit encore la trace de ce passage, derrière l'ancien

presbytère et les maisons Richerolles et Gontard ; il aboutissait rue de la Vachère.

1691. Cession à Guillaume Letors, des ruelles, chemin de ronde, à la condition de relever le mur de ville, tombé en ruines, c'est-à-dire, depuis la tour de M. Alloury jusqu'a la tour occupée par M[lle] Chauvelot.

Le boisseau du Chapitre portait le chef de Saint-Lazare et une fleur de lis.

En 1749, la veuve Chin, marchande, à Avallon, est condamnée à payer le *minage* des grains qu'elle a vendus tant dans son grenier que dans celui du sieur Jordan et ailleurs. Avis aux personnes qui le retrouveraient dans le coin d'un grenier.

Armoiries des Martinot, vénérables chanoines du Chapitre, qui ont fait bâtir la vaste maison du District, aujourd'hui habitée par MM. Moreau et Radot père. Elles portaient d'or à la fasce d'azur, accompagnée de trois martinets ; deux en chef, et l'autre en pointe.

L'empreinte de ces armes parlantes est à côté des reliquaires de saint François et de sainte Chantal, probablement aux Sainte-Marie.

Pierre encastrée dans la muraille du boulevard extérieur, rue du Fort-Mahon, à la suite de la tour des Vaudois.

G. de Cluny. — N. Cromot. — E. Minard. — N. Gaudot. — A. R. P. Regnier. Echevins, 1666.

Au IX[e] siècle, une partie d'Annay appartenait aux

moines de Saint-Germain d'Auxerre, par suite d'un échange, dont la terre d'Oligny, près le Vault, avait fait l'appoint.

Du temps de la ligue, sous le règne de Henri-le-Grand, les murs de la ville d'Annay furent rasés par les ligués.

Annéot, à N. Champion, fils de Ch. Champion.

Etaules-le-Bas, à Est. Champion, ex-fourrier du logis de la Reine, le château, le pourpris et le fief de Préjouan.

Les Alleux, à M. Comynet, notaire, qui travaille à améliorer cette ingrate possession.

Domecy, à Denesvre, depuis 1748, vendu par Faverolles.

Signes patibulaires de Domecy, au bois dit de la Bocasse, au-dessus de Champ-Gachot.

La fontaine de Domecy est appelée fontaine au Matzat.

En 1698, Edme Soissons, châtelain royal de Guillon.

Pierre Hollier, seigneur de la Gorge.

Bouchardat, curé de Lucy-le Bois, 1750.

Blaise Bégon, curé de Quarré-les-Tombes.

Notaires d'Avallon, pendant le XVIII[e] siècle, Finot, Jacques Boileau, P. Houdaille, Fauconnier, J. Caillat.

Pichenot, secrétaire à l'Hôtel-de-Ville, de père en fils, depuis 1732.

Fondation de l'abbaye de Marcilly, 1239; la charte ajoute à la dotation des religieuses. *Cum ochiis suis partem quam habent in boossono apud Thoriacum sito*... tres pecias terræ arabiles sitas in finagio de *Thoriaco scilicet campum dictum Vaudram*. Outre les ouches et la

portion de bois qu'elles possèdent à Thory, trois pièces arables dites le champ *Vaudran*.

Bierry. Fronton avec écusson mi-parti vieux Bourgogne d'un côté et fleur de lis de l'autre; ce fronton se trouve détaché et servant de parapet à la dernière maison à gauche, avant la mare, sur le chemin de Sauvigny, audit hameau de Bierry, commune de Sauvigny.

Cet écusson de vieux Bourgogne, avec les trois bandes, est de forme ronde, et la fleur de lis saillante présente l'aspect d'un fer de lance, avec noyau au milieu et congé de dégagement.

M. Jarry, propriétaire dans cette commune, a reconnu à la distance d'un kilomètre de son habitation, dans la direction de Montjalin, climat du Meurger, des tuiles à rebord, ce qu'on appelle *tegulæ hamatæ*, de petites monnaies en cuivre, probablement ces quinaires qui ont eu cours depuis les enfants de Théodose, Arcadius et Honorius, jusqu'à Majorien, 457; des débris de poterie, des voûtes qui se sont affaissées à différentes époques, des murs d'enceinte.

Une manse plus moderne aura été élevée sur l'emplacement de cette *villa*, parce que le même propriétaire y a ramassé des biscaïens, qui ont dû être lancés par les canardières dont on faisait usage du temps des guerres de religion.

Découverte faite au Beugnon, commune d'Arcy-sur-Cure, par Nic. Boireau, en labourant son champ, octobre 1875 :

Une vingtaine de haches en bronze, avec ou sans douilles; hauteur 12 centimètres, largeur à la base, 5 centimètres; mélange de cuivre jaune et d'étain, pour la quinzième partie.

Les lingots qui ont servi à les fondre étaient enfouis dans la même cachette.

Il y avait, en outre, deux pointes de lance terminées par une sorte de couteau, également en bronze; deux rondelles en cuivre, avec anneau, pouvant être adaptées au cimier d'un casque ou à l'*umbo* d'un bouclier; plusieurs ustensiles ou baguettes en cuivre d'un usage indéterminé.

C'est la première trouvaille de ce genre, dans le département de l'Yonne.

Quinze objets différents sont restés au Musée : haches, fer de lance, umbo, serpe, carrelet en cuivre, etc.

Le Musée possède, en outre, une hache creuse ou *celte* trouvée au mont Auxois, avec une hache semblable à celles du Beugnon.

M. L. Dumarcet, directeur des mines de Poullaoüen, nous a rapporté, d'une trouvaille considérable, faite dans cette localité, deux haches et une longue pique, renfermant beaucoup d'étain.

De telles armes ont été rencontrées fréquemment dans les provinces de Bretagne, de Normandie, et toujours intactes, comme si elles sortaient de la main de l'ouvrier.

M. Labet en a recueilli plusieurs dans la Dordogne, et le curé de Barsac, dans la Gironde, a trouvé huit de ces haches, également creusées en gorge sur chaque face, en faisant arracher les souches d'un vieux chêne. « Je pense, dit-il, qu'elles peuvent appartenir à la fin

de l'époque gallo-romaine, qu'elles ont dû témoigner d'une idée religieuse, qu'on les plaçait sur certaines sépultures, surtout celles des guerriers, puis, qu'on plantait un jeune chêne, dont les racines, plus tard, enserraient le symbole religieux. »

Nous voyons, à peu de distance d'Avallon, le hameau de Moutomble, *Mons tumuli*, où M. Montandon, maire de Sainte-Colombe (*columna*, colonna, colonne), a trouvé ces fameux bracelets, en forme de grosses perles, convexes en dessus et concaves en dessous, *déposés au Musée*.

Dolmen, sur le finage d'Avallon.

Le trajet du pont de Cousin à Pontaubert, par les îles Labaume, est connu des touristes; mais les peintres et les Avallonnais suivent avec plaisir le chemin qui va du pont Claireau au hameau de Meluzien, en remontant la rive droite du Cousin.

Le vallon commence à cet énorme rocher, descendant jusqu'à la rivière, qui a fait donner à ce faubourg d'Avallon le nom de Cousin-la-*Roche*, et aux habitations qu'il abrite, le nom de Sous-*Roche*, puis il se prolonge en laissant à droite des moulins, des foulonneries, des filatures et la papeterie des Granges-de-Vesvres, transformée en cartonnerie. — En entrant dans le petit chemin, récemment restauré et amélioré, se dresse la *Roche*, endroit du Cousin qui sert de véritable école de natation à tous les enfants de la ville; l'arbre qui la domine sert aussi de point de mire aux peintres qui viennent esquisser les arches du pont Claireau, tantôt en aval, tantôt en amont. — Derrière le rocher, à gauche, on voit un vaste terrain couvert de prairies, de jardins

maraîchers, et qu'on appelle le champ *Gargant*. — Plus loin, dans un repli de la rivière, s'étend un pré, arrosé par une source et terminé par une élévation où l'on rencontre un amoncellement de décombres sur lesquels a poussé un bouquet d'arbres; cet endroit reste à fouiller. — Ensuite les eaux forment une île et un bief, qui ont longtemps appartenu à la famille Gally; vis-à-vis, sur la pente de la colline, apparaît une pierre levée, qui attire l'attention des promeneurs et que l'on aperçoit des lieux circonvoisins, c'est le doigt de *Gargantua*. Ce monolithe haut de seize pieds et large de trois, est séparé de la roche granitique qui l'environne; au pied, s'allongeait une table de pierre, tenant au même morceau de granite, et que le temps délite chaque jour. Assurément, ces dénominations de *Gargant*, *Gargantua*, dérivent des féeries du moyen-âge, mais elles doivent remonter à des traditions plus reculées. — Enfin, les hauteurs que couronne le bois Dieu, Dieux, d'yeuses, recouvrent tout l'espace qui nous sépare de Meluzien. Parvenu au dernier moulin en avant du hameau, surgissent des pointes de rocher, plus fantastiques les unes que les autres; si l'on pouvait monter à travers cet éboulement de pierres, enlacées de ronces, on jouirait sans doute d'une belle vue, seulement l'accès en est défendu par les difficultés que présente ce sol bouleversé.

Dans l'automne dernier, M. Pâris, garde général, a tracé un chemin de pourtour dans le bois Dieux, afin de faciliter l'aménagement de cette réserve, appartenant à la ville d'Avallon.

M. Chevalier fils, membre du conseil municipal, qui l'accompagnait dans une de ses excursions, a cru recon-

naître, sur le versant oriental et au-dessus de ce terrain si mouvementé, un dolmen ou pierre plate, soutenue par d'autres roches, arrangées de main d'homme. Il nous a conduits en cet endroit, M. Moreau et moi; nous avons vu, en effet, que cette pierre mesurait encore deux mètres de long sur un mètre vingt centimètres de large, et qu'elle présentait l'image de ce que l'on est convenu d'appeler *Dolmens* ou pierres druidiques.

L'une des extrémités repose sur la pente même du rocher, et l'autre extrémité est soutenue par des pierres disposées à dessein. Au-dessus, existe un renflement du terrain, formant une plate-forme appropriée aux cérémonies drudiques, telles que nous nous les représentons. De là, la vue s'étend sur la vallée du Cousin, depuis les Pannats jusqu'auprès de Magny. Ce lieu planté de bois de toute éternité, au milieu de pierres détachées et de rochers en saillie, protégeait ces adorateurs du gui dont le culte s'est exercé, dit-on, dans les forêts inaccessibles du Morvand.

M. Fournier, entrepreneur du pavage d'Avallon, à la recherche de pavés en granit, nous avait dit, il y a trois ans, avoir rencontré à cent mètres de ce lieu, une pierre plate, de forte dimension, unie, semblable à la nôtre, sous laquelle il avait trouvé des outils en fer, qu'il a bien voulu céder au Musée. Quant à la pierre, elle avait été brisée par les ouvriers qui travaillaient sous sa direction.

Le ruisseau qui découle des sources, alimentant le lavoir de Chassigny, détermine les limites du territoire d'Avallon.

Une pierre triangulaire, placée contre une grange

connue encore sous le nom de Grange-des-Dîmes, porte d'un côté: Avallon, de l'autre: Meluzien, et du troisième : Chassigny.

Quand on a traversé la pente du bois Dieux, et qu'on est arrivé sur le chemin du bas, si l'on franchit la route et qu'on veuille faire l'ascension de la colline opposée, on parcourt le climat dénudé des Milleries, d'où l'œil se promène sur la rivière du Cousin et sur les collines boisées qui l'entourent; puis on revient par l'ancienne voie romaine, qui longe le bois de Chassigny, pénètre dans le village, arrive à la tuilerie Dangeville, suit la rue des Jardins, passe devant le cimetière, et se rattache au chemin Breton en passant par-derrière les fours à chaux de la nouvelle route de Paris.

PUBLICATIONS REÇUES

EN ÉCHANGE DU BULLETIN.

Société académique de Brest (Finistère).

Mémoires de la Société littéraire de Lyon (Rhône).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse (Haute-Garonne).

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne.

Monuments historiques du département de la Gironde.

Mémoires de la Société de Cannes (Alpes-Maritimes).

Société d'Émulation de Montbéliard.

Société des sciences et des arts de Vitry-le-François (Marne).

Annuaire de l'Institut des provinces (Paris).

Annuaire de la Société philotechnique (Paris).

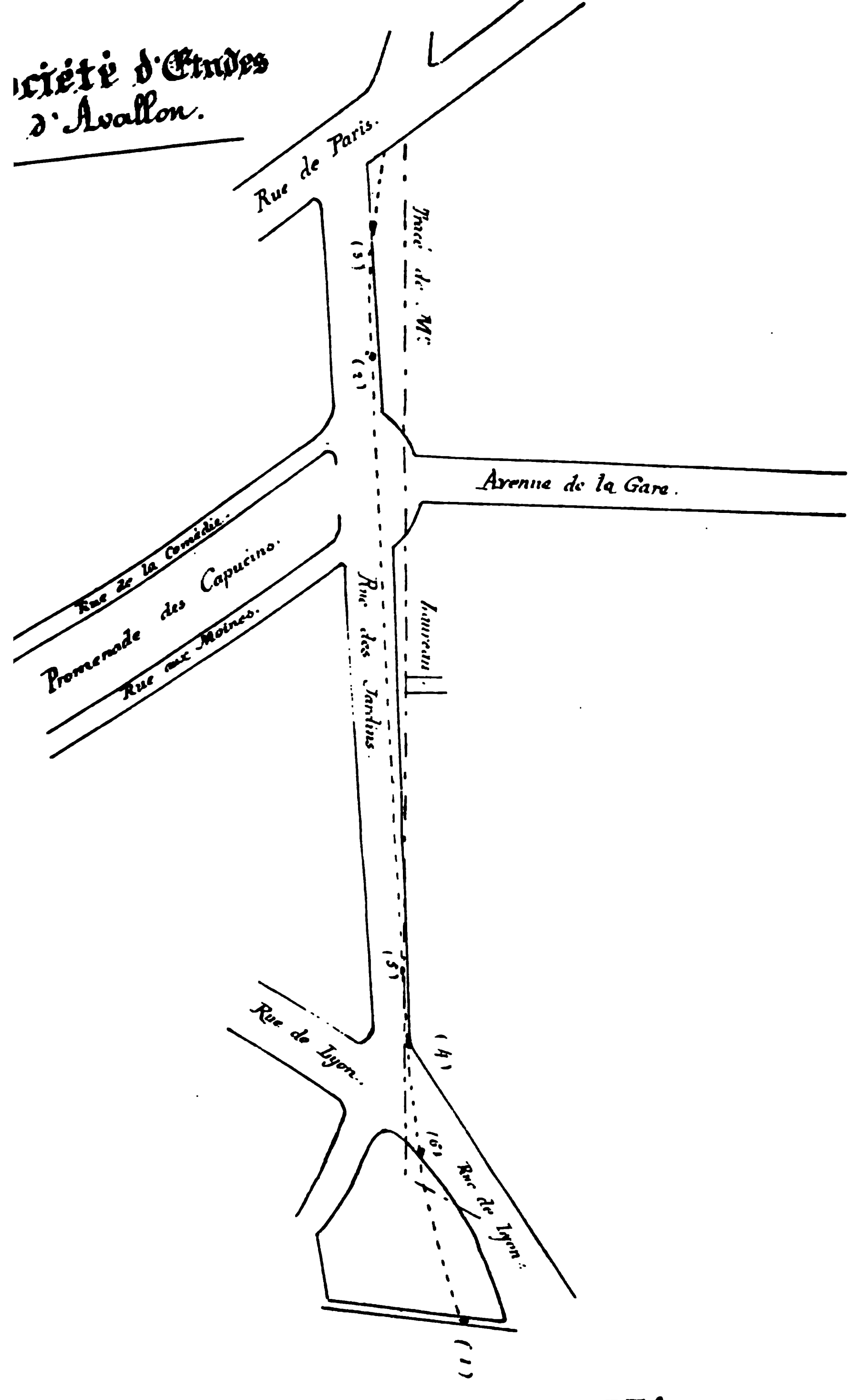
Mémoires lus à la Sorbonne (Paris).

Recueil des langues et littératures romanes (Paris).

TABLE DES MATIÈRES

AVALLON. — Imprimerie Emile ODOBÉ. rue de Lyon, 23.





VOIE D'AGRIPPA.

